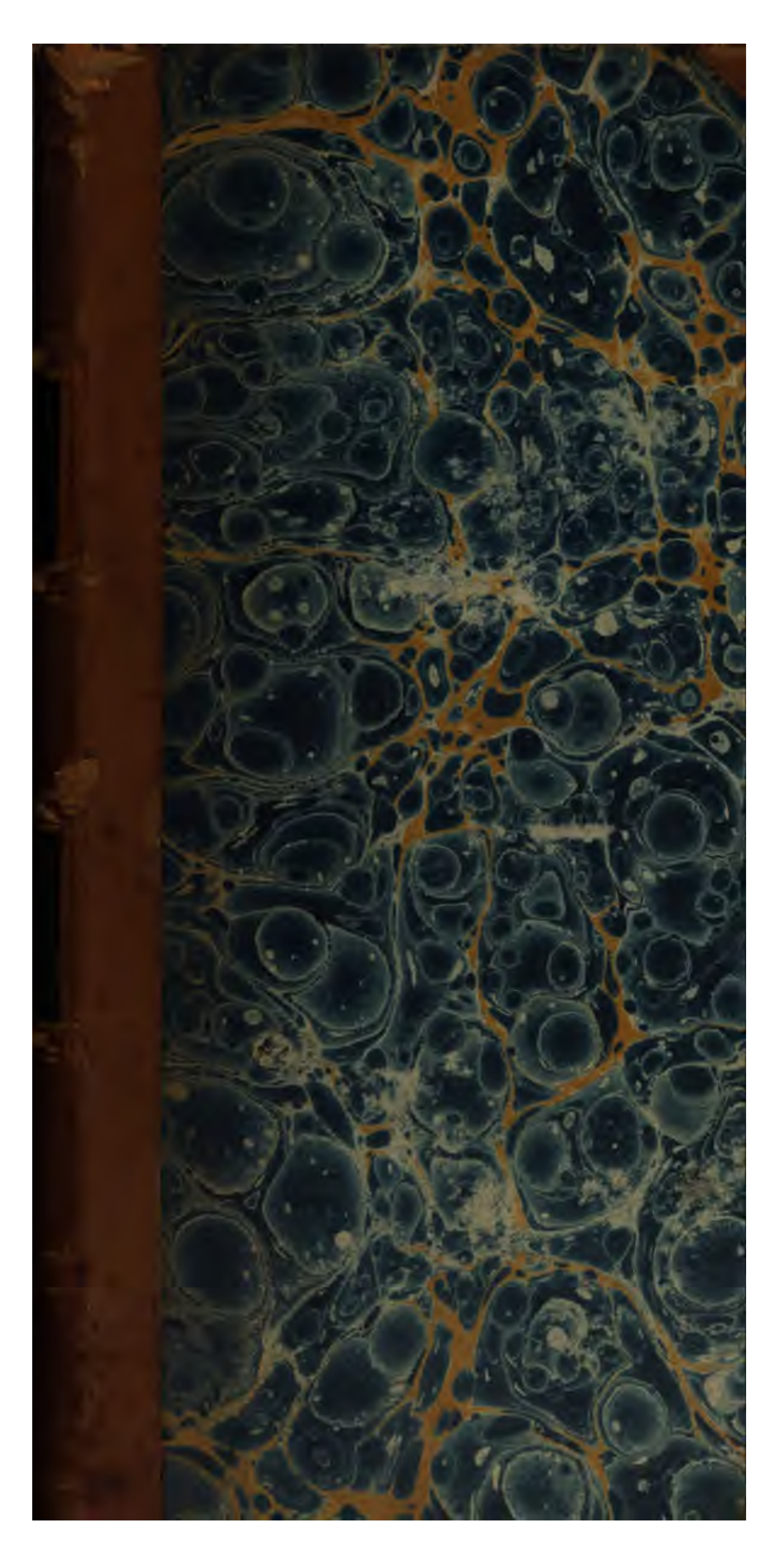
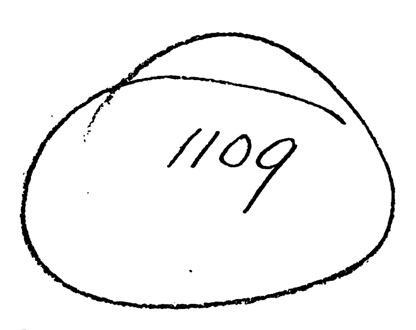
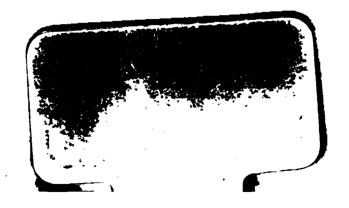



1109



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

ANNÉES 1847-1848.

DIJON,
FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1848.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES LETTRES.

GREGOIRE VII
ET
HENRI IV.

PAR M. FRANTIN, MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE.

Entre l'établissement des dynasties normandes et la grande croisade de la Terre-Sainte, il est une question importante qui domine la première époque de l'histoire moderne : c'est la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. A ce point critique, elle atteint son apogée. Les Ottons, par leurs libéralités imprudentes, avaient élevé les évêques de Germanie à un rang presque égal au rang des ducs de provinces. Non-seulement ils les avaient comblés de richesses, mais encore les fiefs qu'ils leur avaient conférés donnaient à ces prélats une part dans la puissance publique qui les rendait redoutables à la Couronne. Le droit d'investiture était presque la seule force qui lui restât pour contre-balancer l'influence de

la prélature engagée d'avance dans toutes les brigues et les factions qui travailleraient la Germanie.

Bientôt Henri III, deuxième empereur de la Maison Salique, avait mis à profit les scandales des clercs, fruits de leur opulence, pour dominer l'Eglise en l'épurant. Après lui, le pape Nicolas II, afin d'échapper à l'oppression des Césars germaniques qui pesait principalement sur la chaire romaine, avait résolu la question des investitures en faveur du Saint-Siége, plus par surprise que par autorité. Aussi cette question s'était-elle reproduite dans son intégrité sous les pontifes Alexandre II et Grégoire VII. Un jeune monarque, dépourvu de la sagesse de Henri III, héritier des mêmes prétentions de suprématie sur l'Eglise, mais livré à tous les instincts d'un caractère désordonné et d'une éducation mauvaise, ballotté entre ses passions et les partis qui agitaient son vaste royaume, le jeune Henri IV allait reparaître dans la lice en face du grand homme qui avait fait mouvoir tous les ressorts du pouvoir spirituel, même avant de revêtir l'étole du suprême Sacerdoce. La suprématie exercée par Henri III sur l'Eglise, dans l'intérêt de la réforme spirituelle, était désormais repoussée par le Saint-Siége, comme un indigne esclavage présenté par le prince temporel à l'épouse de Jésus-Christ.

En même temps les grands vassaux se préparaient à une nouvelle lutte contre la prérogative royale. A la suite des Ottons et des deux chefs de la Maison Salique qui avaient appesanti le joug impérial sur l'Italie et la Germanie, la liberté originelle des ducs germains relevait la tête. Durant ce long silence imposé aux factions et même aux droits, les factions, comme il arrive souvent, s'étaient fortifiées, les droits refoulés aspiraient

à reprendre leur légitime action. Le conflit allait donc renaître, d'une part entre les deux monarchies temporelle et spirituelle, de l'autre entre l'autorité impériale et celle des grands vassaux que les Ottons avaient voulu réduire au rôle de sujets et de serviteurs de leur Couronne. La corruption et la turbulence des mœurs ecclésiastiques et séculières, en vain réprimées par ces habiles princes, devaient profiter encore de la minorité du nouveau règne pour rompre le frein qui leur avait été imposé.

Trois prélats, courtisant la faveur de l'impératrice Agnès d'Aquitaine, aspiraient à manier le sceptre du jeune roi. Tantôt lâchant, tantôt retenant la bride aux partis, ces prélats, de concert avec les Grands, avaient précipité la chute de l'évêque d'Augsbourg, dont le crédit près de l'impératrice-mère les importunait : c'étaient Annon, archevêque de Cologne, appuyé de Sigefroi de Mayence, et Adalbert, archevêque de Brême. De ces trois personnages qui se disputaient les rênes du gouvernement royal, l'archevêque de Brême était celui dont l'humeur altière et avide s'accommodait le mieux, dit-on, aux vices naissants du jeune monarque. Ce prélat, d'une ambition élevée, mais d'un beau zèle apostolique, aspirait à devenir le grand métropolitain du Nord. Il établit en effet dans sa chaire un patriarcat du Nord, sous la juridiction supérieure du Saint-Siége, lequel subsista jusqu'à sa mort. L'archevêque Adalbert et le comte Werner, esprit audacieux et imprudent, possédaient toute la confiance de Henri. Tout en dirigeant le pouvoir royal à la répression de l'aristocratie germanique, ces deux amis en usaient encore, dit-on, pour assouvir leur cupidité et leur avarice. Ils n'osaient point pourtant exercer leurs concussions sur les biens des

ducs et des prélats que leur haute existence et leur pouvoir aristocratique mettaient à l'abri de telles avanies. Mais ils disposaient arbitrairement des promotions et du domaine des abbayes, vendaient à deniers comptants les évêchés vacants. Leur crédit se maintenait à ce prix. Cet indigne trafic, qui avait souillé le siége même de l'autorité apostolique, était devenu quasi le droit commun. Dans l'Eglise, c'était la lèpre qui rongeait au cœur le sacré ministère ; à la Cour, c'était la prérogative du prince. Tel est le portrait que les historiens du parti pontifical ont tracé d'Adalbert qui n'en fut pas moins un grand prélat, pieux et savant, et, après St. Anschaire, le plus actif propagateur du Christianisme dans tout le Nord. Car il institua des évêques chez les peuples Slaves, dans la Suède et la Norvège, comme vicaire du Siége apostolique, et fit prêcher la religion chrétienne jusqu'en Islande.

(1) Henri IV, déjà adolescent, avait passé tout l'automne de l'an 1066 à Gotzlar ; il se trouvait encore en cette résidence durant les fêtes de Noël. Mais les magnificences du trône s'étaient éclipsées autour de lui. Les vassaux, à qui leur redevance féodale prescrivait de fournir aux dépenses de sa maison, avaient cessé d'y pourvoir. Les revenus du domaine royal, les secours de quelques abbés, étaient le seul et journalier reconfort du prince ; la solitude régnait dans le palais. Cette désertion générale était l'effet de la haine que la haute noblesse portait au prélat Adalbert, maître de la faveur. De leur côté, les archevêques de Cologne et de Mayence, dévoués l'un et l'autre en apparence aux intérêts de l'impératrice Agnès, tenaient des conciliabules avec les

(1) Lambert. Scafnaburg.

seigneurs, sur les moyens de ruiner cette tyrannie renaissante, qui joignait l'arbitraire et le caprice des jeunes Cours à la souveraineté dominante des Ottons. Replacer l'équilibre politique dans leur confédération, maintenir les priviléges légitimes ou usurpés des Grands et des prélats, c'était là leur but. Une conjuration se forma sous la direction et les auspices des deux métropolitains qui opposaient le parti de l'impératrice-mère à celui de la jeune Cour. On indique le rassemblement de la diète à Tribur, on y convoque tous les princes de la Germanie. Ainsi, dès l'adolescence de Henri, on voit apparaître l'antagonisme entre la prérogative royale et l'aristocratie germanique longtemps courbée sous les Ottons : triste prélude de l'esprit de faction qui allait infecter tout ce règne, et obscurcir pour nous dans l'avenir les témoignages de l'histoire.

A la nouvelle d'une diète des princes germains, parvenue à la Cour de Gotzlar, Henri se porte sur la métairie royale d'Ingelheim, prêt à déconcerter les menées des conjurés. Là, tandis que les gens de sa suite pillaient, fourrageaient, commettaient les exactions ordinaires sur les habitants de la campagne, une sanglante échauffourée s'engage ; le comte Werner, favori du roi, est blessé à mort. Cependant les Grands et les princes germains arrivaient à la file. On ouvre la diète au jour fixé. Le jeune roi n'aperçoit autour de lui que des visages sévères, des fronts sur lesquels respirent le mécontentement et l'indignation. On lui signifie qu'il faut se résoudre à abdiquer la couronne ou à éloigner de ses conseils et de sa familiarité l'archevêque de Brême, l'ennemi commun des Grands et de l'Etat. Il résiste, il hésite, demande du temps pour délibérer ; l'archevêque l'exhorte à repartir secrètement pour Gotzlar dès la

nuit prochaine, avec les insignes de la royauté. Là il se mettra à l'abri en attendant que l'orage s'apaise.

Sur le soir, le prélat et ses affidés faisaient déjà enlever les trésors de la Couronne, lorsque le bruit de cette évasion transpira. On prend les armes, on entoure le palais, on fait la garde toute la nuit afin que nul ne s'échappe. Le lendemain, la colère redouble contre l'archevêque, et l'on eût peut-être attenté à sa vie, si un reste de respect pour la royauté ou pour l'épiscopat n'eût contenu les conjurés. Adalbert est chassé honteusement de la Cour avec les fauteurs du despotisme royal. Henri lui donne une escorte de sûreté, le prélat part pour son exil; les deux métropolitains de Cologne et de Mayence, Annon et Sigebert, rentrent dans les conseils du roi. Ils s'emparent de son gouvernement et de sa personne, au nom de l'aristocratie germanique. On put juger dès-lors que le jeune monarque serait le jouet de la violence des partis comme de ses propres passions, mais qu'en même temps l'affront subi dès ses premiers pas dans la carrière royale aigrirait d'un venin mortel ses animosités contre la faction des prélats et des Grands.

La brigue d'Annon l'avait emporté sur celle d'Adalbert. L'archevêque de Cologne, nouveau ministre, fit d'abord un usage assez peu canonique de son crédit. Eberhart, archevêque de Trèves, ayant été frappé de mort subite, Annon fit installer d'autorité, sur le siége vacant, Conon, prévôt de l'église de Cologne. Le clergé et le peuple de Trèves, qui n'avaient point même été consultés sur ce choix, se soulevèrent sous la conduite du comte Diédéric, majordome ou avoué de l'église de Trèves. Le clerc Conon se rendait de Cologne à Trèves pour prendre possession de son siége. Au point du jour, le comte, avec une troupe d'hommes armés, investit l'hô-

tellerie où le nouvel archevêque s'était arrêté. Il y pénétra de vive force, tailla en pièces les valets du prélat qui voulaient faire résistance, pilla le trésor que celui-ci avait apporté. S'étant rendu maître de la personne du prélat, il le livra à ses satellites qui le firent périr en le précipitant du haut d'un rocher. Puis, le comte Diédéric, en sa qualité d'avoué de l'église de Trèves, fit procéder à une élection régulière par le vœu du clergé et du peuple de la cité.

(1067). (1) Peu après cette exécution où l'on voit ce qu'était devenue, parmi les troubles de l'Empire et de l'Eglise, la révérence du sacré Sacerdoce, le jeune Henri IV célébra dans Tribur ses noces avec Berthe, fille d'Otton, marquis de Suse, et d'Adélaïde. Les penchants impétueux du jeune monarque ne présageaient rien de bien favorable à une légitime union. En corrompant les joies de ce mariage, ces mêmes penchants apportèrent bientôt un égal désordre dans sa maison et dans l'Etat.

(2) Des deux côtés des Alpes, le schisme déchirait l'Eglise. La Cour de Germanie, dirigée par Agnès dans la minorité d'Henri IV, avait opposé un antipape à la Papauté légitime qui tendait à s'affranchir du patronage de l'Empire. Humilié par ses nombreux échecs, longtemps captif au château Saint-Ange, hors d'état désormais de faire prévaloir sa cause impie par les armes, l'antipape Cadaloüs ou Honorius II continuait à soulever les passions des prélats lombards, simoniaques et concubinaires, contre le pape Alexandre II. La Cour

(1) Muratori ad ann. 1067.

(2) Nicol., card. Arag. in vit. Alexandri. Muratori, ibid.

de Germanie, qui n'avait pu maintenir le faux pontife, se trouvait malhabilement compromise et engagée dans son propre piége. Cette fâcheuse querelle, tout en déshonorant l'Eglise, ne pouvait qu'énerver le droit de l'Empire sur les élections pontificales. Elle montrait l'influence temporelle, qui sous Henri III avait servi à purger le sanctuaire, employée à l'appui de l'hérésie, au ferment de la guerre civile. Il fallait à tout prix terminer cet imprudent litige qui allait diviser le Sacerdoce et l'Empire. Il fallait sortir avec honneur d'une affaire aussi scandaleuse, si l'on voulait sauver la prérogative chancelante de l'Empire sur Rome et sur le pontificat.

Annon, archevêque de Cologne, fut envoyé en Italie pour offrir au légitime pape l'entremise du roi de Germanie, à l'effet de pacifier l'Eglise. Annon vint directement à Rome en traversant la Lombardie et la Toscane. Admis à l'audience d'Alexandre, l'archevêque prit occasion de cette entrevue pour rappeler les droits méconnus de l'Empire dans la dernière élection. Avec réserve et modestie, le prélat se hasarda à demander au pape pourquoi il s'était assis dans la chaire apostolique sans attendre le consentement du roi. Il passa en revue les anciennes coutumes et la prérogative successivement exercée par les patrices et les exarques, par les empereurs Francs et Germains, de l'aveu même des plus saints papes. Mais le cardinal Hildebrand, archidiacre de l'Eglise romaine, ne lui laissa point achever sa harangue, et, coupant court au prélat, il dit que, d'après les sacrés canons, il n'était point permis aux princes temporels de mettre la main à l'élection des pontifes; puis il cita les textes des SS. Pères, et particulièrement le décret du pape Nicolas II, prédécesseur d'Alexandre,

souscrit par cent treize évêques, qui avait interdit l'intervention de l'empereur dans l'inauguration du suprême Sacerdoce.

Annon n'osa pousser plus loin ses protestations; seulement il supplia le pape de vouloir bien ouvrir un Concile en Lombardie, afin d'y justifier sa propre élection; c'était, disait-il, le moyen le plus sûr de faire taire toute opposition et de terminer le schisme qui désolait l'Eglise romaine. Cette épreuve semblait peu conforme à la dignité de la première chaire. C'était, pour ainsi dire, remettre en question une élection canoniquement consommée. Toutefois, eu égard au désordre des temps et dans l'intention de donner la paix à l'Eglise, le pape ne rejeta point la proposition du métropolitain. Il indiqua le concile à Mantoue. Cadaloüs reçut de l'archevêque Annon l'ordre de s'y présenter. Mais l'antipape appréhenda de confier sa cause à une assemblée dont la forme était vraiment canonique. Tous les autres évêques de Lombardie y assistèrent. Le pape Alexandre y justifia pleinement la légitimité de son investiture; il se purgea par serment, selon l'usage de ses prédécesseurs, du crime de simonie dont les évêques lombards, la plupart entachés de ce vice, avaient accusé son élection. Ainsi fut confondu le parti de l'antipape. Nonobstant la faible protestation de l'envoyé germanique, la Cour de Rome maintint la constitution nouvelle de Nicolas, sous les auspices de Hildebrand qui avait dicté la promotion libre d'Alexandre et dirigeait encore son pontificat.

Quelle était cette constitution romaine qui allait fonder des prétentions bien diverses?

En l'an 1059, Nicolas II, dans un concile assemblé au Latran, avait fait rendre un décret par lequel il

avait été ordonné que l'élection papale se ferait à Rome, en premier lieu par les cardinaux, puis par le reste du clergé et le peuple ; « sauf l'honneur et la révérence dus à notre fils Henri, aujourd'hui roi, et que nous espérons, avec la grâce de Dieu, devoir être futur empereur, lequel doit concourir par son consentement à la nouvelle élection, comme, à la prière de son député Guibert, chancelier d'Italie, nous lui en avons déjà accordé le droit ; et non-seulement pour lui, mais pour ses successeurs qui obtiendront *personnellement* le même privilége du Siége apostolique. » (*Salvo debito honore et reverentiâ dilecti filii nostri Henrici qui impræsentiarum rex habetur, et futurus imperator Deo concedente speratur, sicut jàm mediante ejus nuntio Longobardiæ cancellario Wiberto concessimus, et successoribus illius qui ab apostolicâ sede personaliter hoc jus impetraverint ad consensum novæ electionis accedant.*) « De cette manière, dit l'habile critique Muratori (1), le pape avait replacé prudemment dans les termes de l'antique coutume l'élection des pontifes romains, en confirmant le droit d'élection dans le Corps des cardinaux, dans le clergé et le peuple romain, réservant toutefois à l'empereur régnant le droit d'approbation avant la consécration. » Mais il faut reconnaître qu'il y a ici quelque équivoque, si ce n'est quelque subtile précaution. Le pape Nicolas, se prévalant de la minorité du roi Henri, fait de ce droit de confirmation un privilége *personnel*, octroyé par le Saint-Siége à l'empereur ; chose qui ne s'était point vue encore. En effet, les empereurs Grecs, Francs, Allemands, avaient prétendu jusques alors que le droit d'approuver l'élection était une prérogative in-

(1) Murat., Ann. d'Ital. ad ann. 1059.

hérente à leur haut domaine sur Rome, et non une concession personnelle. En accordant au pape l'investiture d'un domaine temporel, les empereurs Francs s'étaient, plus explicitement encore, réservé par ce même pacte ce droit confirmatif de l'élection. En vain l'on eût soutenu que Henri IV ne pouvait y prétendre, attendu qu'il n'était point proclamé empereur et ne portait encore que la double couronne d'Italie et de Germanie. La Cour de Germanie elle-même, depuis les Ottons, avait exercé pleinement ce privilége dans l'élection papale. En tous cas, ce droit, selon l'usage peut-être abusif, mais de tout temps reconnu, devait appartenir sans contestation au futur empereur.

Ainsi se préparait la querelle des investitures. Par son décret (et les historiens modernes en attribuent l'inspiration au cardinal Hildebrand), le pape Nicolas protestait du droit primitif de l'Eglise; il faisait considérer le privilége d'approbation déféré au pouvoir temporel comme une concession du Saint-Siége, perpétuellement révocable. Mais ce n'était point ainsi que l'entendaient les princes. Un litige était donc renfermé dans les prétentions opposées de la Papauté et de l'Empire, et la déclaration de Nicolas n'en étouffait point le germe. Bien plus, elle le recélait dans sa teneur plus captieuse qu'équivoque. Ce pape, en effet, en proclamant le droit inaliénable de l'Eglise, posait la question entre le pouvoir spirituel et la puissance temporelle, question jusque-là enveloppée dans les empiétements réciproques, et dont chacune d'elles ne s'était point peut-être encore bien rendu compte. Il arrivait de là que la querelle, de rechef engagée, serait plus âpre; car le Pape défendrait un droit originaire du pontificat que le Prince revendiquait comme une dépen-

dance de sa suzeraineté temporelle. Ainsi le protectorat, que les empereurs Germains avaient utilement exercé sur l'Eglise depuis les Ottons, allait aboutir à une lutte acharnée où l'un et l'autre pouvoir, temporel ou spirituel, combattrait pour son existence même, tout en affectant la suprématie au détriment du principe rival. Car le Pape, en réclamant l'intégrité de son pouvoir spirituel, n'entendait pas restituer au Prince les envahissements récents de l'Eglise sur le temporel des rois, dont les évêques des Gaules avaient fait les premiers un si triste essai sur l'empereur Louis-le-Pieux.

Néanmoins la constitution de Nicolas, comme nous l'allons voir, n'acquit point encore force de chose jugée dans l'exaltation prochaine d'Hildebrand; et ce cardinal, qui conduisait sous main toutes les démarches récemment tentées par l'Eglise romaine pour recouvrer son indépendance, qui venait de rompre ouvertement avec la Cour de Germanie représentée par le métropolitain de Cologne, parut alors pour la dernière fois reconnaître le droit des empereurs; il déféra du moins par prudence au privilége impérial, afin de s'établir lui-même plus solidement dans la chaire de St. Pierre.

Cependant le roi de Germanie se livrait sans frein à ses ardeurs juvéniles. Son épouse Berthe, jeune, belle et sage, était l'objet de ses dédains. Les voluptés du prince étaient le scandale de la Cour. Son gouvernement capricieux, tyrannique, soulevait les clameurs du peuple et des Grands. C'est à l'année 1069 que l'on peut marquer le débordement des vices de Henri, comme aussi l'obstacle qu'ils rencontrèrent dans les mécontentements publics. Mais tout à la fois il nous faut ici faire une réflexion qui tend à affaiblir singulièrement les té-

moignages contemporains sur les blâmes infligés tant à l'empereur Henri IV qu'au pape Grégoire VII. Ces temps de guerres civiles ont été, presque autant que les nôtres, féconds en écrits apologétiques ou satiriques; les passions, déchaînées des deux parts, ont également aveuglé les esprits, fait parler la prévention ou la haine. Les droits opposés de l'Empire et du Saint-Siége comptaient alors également des défenseurs ou des antagonistes. On noircissait les personnes pour décrier les partis. L'on ne peut donc se fier qu'à demi à des écrivains dominés par l'esprit de faction; et il est à croire que les peintures ont été de part et d'autre chargées et exagérées par la passion ou la malice. « Les calomnies, dit le sage Muratori (1), déjà répandues contre l'honneur de l'impératrice Agnès, mère de Henri, au sujet de son intimité avec l'évêque d'Augsbourg, me font une loi de prémunir le lecteur contre la malignité qui plus que jamais était en vogue. Il est aisé de remarquer que les temps d'hostilités sont aussi les temps de mensonge; mais l'on ne saurait assez dire combien, dans les différends qui surgirent entre le Sacerdoce et l'Empire, la bride était lâchée à l'imposture, à la satire, à la diffamation. On inventa, on propagea les plus noires imputations contre les papes, les cardinaux et les évêques. Et réciproquement, les animosités se donnèrent pleine licence contre Henri IV et ses adhérents, contre Adalbert de Brême et les plus grands prélats de son temps. Le lecteur prudent doit donc ici cheminer pas à pas et avec grande circonspection, n'ajoutant foi qu'à ce qui se trouvera ouvertement avéré parmi la malheureuse constitution des esprits en ces temps. » Cette remarque

(1) Murator. ad ann. 1062, p. 198.

une fois faite, nous allons entamer le récit du règne si traversé de Henri, d'après les témoignages des plus judicieux historiens. Mais nous avertissons d'avance que le plus habile et le plus étendu dans les faits, Lambert d'Aschaffembourg, qui nous sert de guide, a été tout dévoué au parti pontifical, et l'ennemi déclaré de l'empereur Henri IV comme de la prérogative impériale.

Le roi Henri pensait à répudier son épouse Berthe, bien que cette union n'opposât qu'un léger frein à ses plaisirs; mais il avait pris en aversion ce lien légitime et cette vertueuse épouse. Henri mit dans ses intérêts Sigefroi, archevêque de Mayence. Ce prélat réclamait alors ses dîmes sur les peuples de Thuringe. Henri lui fit entendre que si, par son ministère, il parvenait à obtenir un divorce, il obligerait les Thuringiens à payer le tribut ecclésiastique que cette province refusait au métropolitain. Dès qu'il est assuré du consentement de l'archevêque, le roi lève le masque. Il dit qu'il a toujours éprouvé un éloignement invincible pour son épouse; il avoue qu'il n'a aucun crime à lui reprocher; mais son mariage n'a point été consommé, et il prétend la renvoyer vierge comme il l'a reçue; ce qu'il offre de justifier par serment. Henri prie ses vassaux de l'affranchir d'un lien mal assorti, afin qu'il puisse contracter un mariage plus heureux et qui lui donne des gages de postérité. On indique une diète à Mayence. La reine se rend à Lauresheim pour y attendre son sort déjà décidé par la collusion inique du roi, du prélat, des courtisans.

Cependant la Thuringe s'agitait. On annonçait dans la province que le roi allait appuyer les prétentions de l'archevêque et contraindre les peuples au paiement de la dîme. Le pays était aliéné du jeune roi et presque en révolte ouverte contre cette concussion ecclésiastique.

De son côté l'archevêque exigeait de Henri le prix de sa honteuse complaisance. Il le pressait de prendre les armes, offrait le secours des vassaux et des trésors de son église. Les Thuringiens, pleins d'inquiétude sur ce concert du roi et du prélat, redoutaient surtout la partialité et les vengeances de l'archevêque. Déterminés toutefois à soutenir ce qu'ils appelaient leurs priviléges et la garantie de leur indépendance, ils adressèrent à Henri une ambassade pour lui déclarer qu'ils étaient loin de rien méditer de contraire à l'autorité royale, au repos de la nation germanique. Disposés à prêter au roi le concours de leurs bras contre les ennemis de l'Etat, ils lui rendraient ce service avec encore plus de dévouement et de promptitude, si Henri consentait à maintenir inviolablement et dans leurs justes limites les lois sur la dîme qui leur avaient été octroyées par l'indulgence des rois et des anciens archevêques; que si le prélat Sigefroi oubliait son ministère spirituel au point d'employer la force temporelle pour arracher d'eux ces tributs qui ne lui étaient dus ni par le droit ecclésiastique ni par les constitutions du royaume, ils aimeraient mieux mourir les armes à la main que d'encourir le crime de parjure en abandonnant des priviléges qui leur avaient été transmis par leurs ancêtres; car ils avaient formé entre eux une conjuration et s'étaient engagés sous le sceau du serment à réprimer les exacteurs comme des voleurs publics. A ce récit de l'historien germain, l'on pourrait supposer que les Thuringiens ne refusaient point absolument au prélat le paiement de la dîme ecclésiastique, mais que Sigefroi avait voulu l'étendre au-delà des bornes assignées par la loi du pays et le commun usage, et l'appliquer apparemment dans toute la rigueur des lois

canoniques. Ainsi ces lois des dîmes, qui s'étaient établies dans la Gaule avec tant de peine, à force d'anathêmes et de décrets de conciles, troublaient encore l'Allemagne, au risque de fomenter la guerre imminente entre le Sacerdoce et l'Empire. Qui sait même si la répulsion des peuples Germains pour le tribut ecclésiastique ne préparait point dans le lointain ce schisme qui, après tant de siècles, devait éclater dans les contrées du Nord contre l'Eglise romaine et l'épiscopat; contre la grande et catholique Eglise qui avait eu le malheur d'associer ses conquêtes les plus pures et les plus légitimes aux armes et à la politique carlovingiennes?

Le jeune roi, déjà expert dans les arts de la fraude, fit une réponse favorable aux députés. Il les assura de sa protection, leur dit d'un ton plein de mansuétude qu'ils pouvaient compter sur lui s'ils persistaient dans leur fidélité. Puis, ayant endormi la vigilance des peuples, Henri, dès qu'il eut mis ses troupes sur pied, entra en armes dans la Thuringe. Il força les châteaux du comte Dédi, commandant de la Marche Saxonne, que les Thuringiens avaient placé à leur tête. En même temps les milices du prélat Sigefroi s'étaient répandues dans le pays qu'elles désolaient de leurs brigandages. Alors les Thuringiens se confirmèrent dans la résolution de défendre par les armes leurs priviléges et leur liberté. Tout en cherchant à se soustraire à l'imputation de félonie envers le Roi, ils tournèrent leurs efforts et leur animosité contre l'archevêque. Formant divers détachements, ils fondirent sur les pillards, les harcelèrent, les menèrent battant; puis, ayant fait prisonniers quelques hommes nobles de la maison du prélat qui s'étaient écartés pour butiner, ils les pendirent aux arbres. C'est ainsi que la guerre s'envenima et prit un

caractère de cruauté dès le principe, par le fait même et par la mauvaise foi de Henri, et malgré le feint respect des Thuringiens pour la cause du roi, qu'ils affectaient de séparer de celle du prélat. Henri, occupant le pays à main armée, n'en ordonna pas moins aux Thuringiens d'avoir à payer la dîme à l'archevêque; non qu'il fût déterminé, dit l'historien, à les pousser à bout et à faire exécuter cet arrêt par la force, mais pour acquitter en apparence sa dette envers le prélat. Après ce service, il compta plus que jamais sur la reconnaissance de l'archevêque, et ne pensa qu'à satisfaire sa passion.

(1) Le jour approchait que l'on avait fixé pour prononcer le divorce du roi. Henri se rendait en hâte à Mayence lorsqu'il apprit qu'un légat du Saint-Siége l'y attendait. Le cardinal Pierre Damien, évêque d'Ostie, venait pour s'opposer à ce divorce et menacer de l'anathême l'archevêque de Mayence qui avait engagé son ministère à une telle profanation des sacrements. Consterné de l'incident qui ruinait son projet, Henri voulait sur-le-champ retourner en Saxe. Ses amis le déterminèrent, quoique à regret, à s'arrêter à Francfort, à y réunir, au jour indiqué pour la diète, les seigneurs qui s'étaient assemblés en foule à Mayence, et qui se verraient en murmurant seuls exposés aux reproches du légat, et jouets de l'imprudence de leur prince. La diète s'ouvrit donc à Francfort. Le pieux légat, le plus vénérable personnage qui fût alors dans l'Eglise, prit la parole au nom du Saint-Siége. Il fit parler la loi évangélique qui interdisait au roi la rupture d'un lien sacré. « Sa propre réputation chez les peuples Germains était intéressée à éviter un si grand scandale. Enfin, si Henri

(1) Lamb. Scafnab., pag. 1069.

refusait de céder à la raison, au cri de sa conscience, à la voix de l'Eglise, le légat, ministre de l'autorité suprême du Saint-Siége, avait ordre de le frapper des foudres de l'excommunication, selon toute la sévérité des Canons. »

Tel fut le langage de Pierre Damien. Les Grands, qui entouraient le prince, reprirent la parole pour le conjurer de ne point imprimer une telle flétrissure à son nom, une telle injure à son épouse. Ils lui firent entendre que ce mépris des droits de la reine, compagne de sa couche et de son trône, donnerait aux proches de Berthe de justes motifs de défection; ce qui amènerait de nouveaux troubles dans le royaume dont la situation était déjà bien critique. Henri fut vaincu plutôt que fléchi par tant d'oppositions. Il céda, il consentit que la reine revînt occuper sa place dans le palais. Puis, pour échapper à sa présence, il reprit aussitôt la route de Saxe. Berthe ne tarda pas à le rejoindre dans Gotzlar. Là, dit Lambert d'Aschaffembourg, de qui nous tenons tout ce récit, il lui laissa seulement le nom de reine, de dépit d'avoir vu sa passion déconcertée par la menace du légat et par la résistance des Grands. Il faut croire toutefois, malgré l'assertion de l'historien pontifical, que Berthe rentra en grâce avec son roi et son époux; car elle lui donna dans la suite plusieurs fils, et l'accompagna fidèlement dans ses traverses, dans ses voyages et ses expéditions. Henri avait donc su triompher de sa répugnance, obéir à la voix de la raison et de l'Eglise, portée par le saint légat. Mais le seul projet de ce divorce dut nuire sans doute à la renommée du prince en montrant que la légèreté, l'inconstance et la fougue de son humeur lui rendraient vaines les leçons de l'expérience et de la sagesse.

(1070). Une circonstance vint faire éclater les ferments de discorde et de guerre civile qui s'agitaient dans toute la Germanie. Otton, duc de Bavière, homme d'autorité et de valeur, était considéré comme l'un des premiers personnages de la nation. Elevé par la faveur de l'impératrice Agnès, le duc Otton, principal auteur de la chute du prélat-ministre Adalbert, était à la tête de l'opposition des ducs et des grands vassaux, qui se formait contre l'autorité royale. On l'accusa de conspirer contre l'Etat. Soit que des ennemis de Cour envenimassent contre lui l'esprit du jeune roi, soit que Henri fut décidé d'avance à perdre un sujet si puissant, soit qu'Otton se fût déclaré lui-même ennemi de la Cour, le duc de Bavière fut cité à Gotzlar pour répondre à son accusateur dans un combat singulier. On exigea qu'il comparût en champ clos, en face d'un champion de naissance ingénue, mais d'un rang bien inférieur. Le duc Otton fut outré encore qu'on lui refusât un sauf-conduit et des cautions, faveur qui jamais n'était déniée aux Grands par le droit germanique. Il résolut d'attendre dans son duché l'effet de la colère du roi. Il déclara qu'il se défendrait à main armée, plutôt que de se livrer en victime à ses calomniateurs. Alors Henri, ayant convaincu Otton de rébellion dans la diète, fit attaquer ses domaines par le fer et par le feu. Des hommes mûs, dit-on, par l'attrait du pillage, plus que par zèle pour le roi ou par ressentiment contre le duc, pillent, dévastent, brûlent les métairies du duc de Bavière. Les églises qu'Otton avait fait construire ne sont pas épargnées. Enfin le roi, ayant rassemblé une armée, contraint les amis et les parents du duc à donner eux-mêmes des ôtages, ou à s'engager par serment à lui refuser tout appui. Il saisit les châteaux d'Otton, en chasse les garnisons.

Le duc Otton comprit que sa perte était jurée. Sa patience était vaincue par le renversement de sa fortune, par la poursuite implacable du roi. Forcé d'user de représailles, il se mit à la tête de trois mille guerriers, braves et disciplinés; entra dans la Thuringe, province destinée à être le théâtre de tous les maux qu'allaient entraîner ces discordes domestiques. A son tour, il saccagea les métairies royales, fit un grand butin qu'il distribua à ses hommes d'armes pour les engager à le bien servir par l'appât du gain. Il fit part encore de la dépouille des châteaux royaux aux paysans thuringiens à qui les milices du roi et de l'archevêque, dans leur course désordonnée, n'avaient laissé qu'une vie misérable : car elles avaient consumé tous les fruits d'une terre ingrate. Mais, malgré cette indemnité de brigandages, une partie des Thuringiens, exposés aux courses des deux partis et appréhendant les vengeances du roi, se rappelèrent qu'ils s'étaient obligés par serment envers le prince à combattre en tout état de cause les ennemis de l'Empire. Ces fidèles sujets, maltraités des deux parts, pressés entre les armes du roi et celles du chef de l'aristocratie germanique, réunirent donc leurs milices près d'Eschenweg, afin de défendre leur pays contre cette nouvelle aggression. Otton marcha droit à eux, les chassa à travers les monts et les forêts. Il eut peine à rappeler ses gens du carnage où ils s'acharnaient sur ces malheureux paysans thuringiens surpris, vaincus avant de combattre. Il s'arrêta victorieux dans son camp, vint porter ensuite ses armes dans la Saxe ultérieure; il y passa l'hiver, vivant aux dépens du pays, tandis que le Roi, au bruit de ces dévastations, s'était reporté vers Gotzlar, au centre de la Saxe. Ce palais était devenu un lieu de plaisance et la résidence

favorite des rois de Germanie. Ainsi à peine le roi majeur avait repris des mains de sa mère et de ses tuteurs les rênes de l'Etat, la fierté des vassaux s'irritait, l'indépendance des ducs se réveillait; lui-même, par sa conduite violente ou imprudente, se suscitait des ennemis parmi les chefs de la nation germanique qui avaient été les appuis du trône de son père.

(1071). Toutefois le duc de Bavière était impuissant à soutenir seul la lutte des grands vassaux contre la royauté. L'autorité que le génie des Ottons avait rendue à la Couronne contre-balançait encore ce que le réveil de la liberté germanique, ce que la témérité de Henri avaient fait perdre à la monarchie en l'engageant corps à corps avec la majesté du Sacerdoce comme avec l'irritation des peuples. Henri avait résolu de maintenir la prérogative royale, telle qu'elle avait été exercée par les Ottons et par les deux chefs de la Maison Salique. Parmi les égarements de ses passions, il était doué d'une grande force de volonté, de talents militaires à la hauteur de ses vues ambitieuses, d'un sentiment profond de sa dignité, mais accompagné de dissimulation et de fraude. Il avait résolu d'intimider la résistance des Grands, de réprimer leur faction, de fonder leur docilité et leur obéissance sur la ruine du plus puissant des feudataires.

Henri trouva le complice et l'agent de ses desseins dans la famille même d'Otton. Welfe, célèbre en Italie parmi les petits princes de race germanique, était fils du marquis Albert Azzon que l'on croit chef et auteur de la Maison d'Est, et de Cunégonde, sœur de Welfe III, duc et marquis de Carinthie et de la Marche Véronaise, en qui s'éteignit une noble Maison germanique de ces temps, du même nom de Welph. (1) Son aïeule Her-

(1) Murator. ad ann. 1055, 1071.

mengarde, mère de Cunégonde, ayant appelé ce jeune homme en Germanie, lui avait fait passer tous les biens de la Maison Welfine, situés dans la Souabe ; elle avait destiné ce petit-fils à relever la gloire de son antique souche. Le jeune seigneur italien, héritier des Welfes ou Guelfes par sa mère, joignant la dextérité ultramontaine à la valeur germanique, ne manqua point à sa nouvelle fortune. Tandis qu'un autre fils du marquis Albert-Azzon, Foulques continuait en Italie les destinées de la Maison d'Est, Guelfe renouvelait en Germanie la lignée de ses ancêtres maternels. Il y devint un puissant seigneur, donna naissance à la seconde Maison Guelfe ou de Brunswich qui a régné jusqu'à nos jours dans un électorat germanique. Il épousa une fille d'Otton, duc de Bavière. Ce fut ce même Guelfe que le roi Henri destina à supplanter son beau-père. Henri avait remarqué son génie cupide, ardent, astucieux, avide de richesses, peu disposé à écouter de vains scrupules de religion et de parenté, au détriment du succès et de la puissance.

Ce jeune seigneur avait montré jusque-là une fidélité de gendre et de vassal au duc Otton. Mais quand il vit que son beau-père était condamné par la voix d'une diète nationale, que la sentence allait être exécutée par les armes de l'Empire, que le roi, de jour en jour plus courroucé contre le duc, et prenant des forces dans sa majorité et dans ses talents pour émanciper sa couronne, avait juré la perte du chef de l'aristocratie germanique, Welph aima mieux forfaire à toutes les lois du sang et de l'honneur que d'associer sa grandeur naissante à la mauvaise fortune de son beau-père et de son bienfaiteur. Il lui refusa son appui et ses services, répudia la fille d'Otton, employa ses propres ressources,

son crédit, les revenus de ses fiefs, dans la guerre déclarée à ce prince, afin de se faire substituer à son immense duché.

Henri, ayant laissé une garnison de Saxons dans Gotzlar pour protéger cette résidence chérie contre les incursions de l'ennemi, rentra lui-même en Bavière. Il venait y étouffer les premiers brandons d'une révolte qui pouvait se communiquer à toute la Germanie; il venait pousser vivement la guerre jusqu'à ce qu'il eût réduit la province, abattu le chef des mécontents, institué un nouveau duc. Otton avait vu déjà ses domaines héréditaires livrés à la flamme; il vit son duché destiné à un autre chef féodal par un jugement solennel qui dévouait l'ancien possesseur à la vengeance du roi; car la fierté et le caractère de résolution de Henri avaient imposé aux Grands et remis sur pied en quelques instants l'autorité royale. Otton toutefois ne lâcha point prise; il se détermina d'abord à résister jusqu'à extinction de forces. Le succès d'une bataille pouvait faire son salut et lui rendre l'espoir d'une insurrection germanique. Retranché dans une bonne position sur les bords de la Fulde, il attendit vainement que le roi vînt l'y attaquer. Henri occupait le duché de Bavière avec une armée composée de Saxons, de Thuringiens, de Hessois. Sur ces entrefaites, le comte Eberhart, qui jouissait d'un grand crédit à la Cour de Gotzlar, s'entremit entre Henri et son vassal. Ce seigneur vint trouver le duc en Franconie, l'engagea à ne point persister dans une résolution désespérée, à s'abandonner à la foi du roi qui ne lui refuserait pas une paix tolérable. Que s'il s'obstinait à braver jusqu'à la fin la sentence de la diète, le résultat de sa rébellion serait la perte entière de sa fortune et la proscription de sa tête comme d'un enne-

mi public. Il attesta par serment que si le duc voulait se fier à sa parole, il se faisait fort d'obtenir sa grâce de la Majesté royale. Otton se laissa vaincre à ces insinuations, puisque aussi bien sa cause était perdue; on lui accorda une trève jusqu'à la fête de Pâques, à la condition que, dans cet intervalle, il se rendrait à Cologne pour s'y mettre à la disposition du roi, et y subir la loi que les Grands du royaume lui imposeraient. Alors l'infortuné duc licencia son armée et ne pensa plus qu'à fléchir le courroux du roi. Henri, à la fête de la Pentecôte suivante, eut la joie si flatteuse pour son orgueil, de recevoir la soumission du duc Otton et des autres seigneurs qui avaient pris les armes contre l'autorité royale; il remit ces illustres personnages à la garde des Grands du royaume, pour les lui représenter au jour indiqué.

Mais la sentence d'Otton était d'avance prononcée. Le duché de Bavière fut transféré au gendre d'Otton, au jeune Welfe, quatrième dans la ligne d'Est, premier du nom en Bavière. Heureux de sauver sa tête, le duc Otton, de toute sa fortune, ne conserva apparemment que ses aleuds. Il abandonna son grand fief à l'arrêt de la diète et à la satisfaction due au suzerain. Ainsi se termina cette première guerre civile qui parut avoir assis solidement l'autorité royale par l'humiliation du plus puissant des vassaux. La ruine d'Otton apprenait aux princes qui avaient aidé à le réduire, à son gendre, instrument de sa ruine, tout ce qu'ils avaient à craindre des ressentiments et de l'ambition d'un jeune roi, avide de domination, jaloux de relever en sa personne la puissance des Ottons. Mais Henri avait acquis de secrets ennemis chez ceux-là même qui avaient concouru au rétablissement de son autorité suprême, qui avaient

le mieux servi sa vengeance, et dont le dépit était d'autant plus à redouter qu'il avait été obligé de se contraindre. La paix publique n'était donc nullement assurée par le châtiment d'un seul vassal.

Dès-lors, plus que jamais adonné à ses déréglements, le jeune roi abusa de sa prérogative pour dominer et corrompre, pour mettre à contribution l'Eglise. Les abbayes, disent les historiens du parti pontifical, se vendaient publiquement dans le palais. Rien n'était sacré à la convoitise du prince et des clercs. Les cénobites, dont la vie devait donner l'exemple de la retraite, de la pauvreté et du silence, disputaient entre eux de gain sordide, d'usure et de dissipation séculière; ils n'aspiraient qu'à entasser richesses sur richesses pour mettre ensuite une sacrilége enchère aux dépouilles de l'Eglise. On entrait dans le gouvernement des cloîtres en expulsant le pasteur légitime; le bercail du Christ était le prix d'un infâme trafic ou de la force ouverte. Parmi ces commerces honteux, toute discipline était anéantie. C'était un scandale pour les peuples de voir tant de trésors abonder dans les mains de simples moines voués au travail, à l'abstinence, à la vie spirituelle. Et ce flot de richesses mal acquises refluait incessamment des cloîtres au palais pour y payer le salaire des évêchés et des abbayes, pour entretenir le luxe d'une Cour vénale. Tel était, selon Lambert d'Aschaffembourg, le spectacle qu'étalait l'Eglise d'Allemagne, après la réforme qu'avaient commencée les Ottons et qui s'était continuée jusqu'à Henri III. Mais l'Italie offrait encore une plus honteuse dissolution. La Lombardie surtout était le théâtre de la simonie et de l'incontinence des clercs. Il n'y avait presque point alors un seul prélat dans toute cette Italie citérieure qui n'eût obtenu sa chaire par un

frauduleux négoce, pas un prêtre qui ne souillât son sacerdoce par le concubinage. Tout l'œuvre des sages Ottons y dépérissait en des mains impures; tandis que la chaire romaine, qui naguère avait été le foyer de la corruption, épurée par les travaux des rois de Germanie et par une suite de grands pontifes étrangers à l'Italie, se décorait de toutes les vertus évangéliques. Aussi la réforme, portée par les princes Germains et par les papes de même origine sur le siége apostolique, devait réagir de ce sanctuaire vers les autres chaires de la Chrétienté.

Mais l'Empire, comme s'il se fût repenti de cette belle réforme qui était en partie son ouvrage, résistait aux efforts du pontificat émancipé. Etait-ce donc désormais une nécessité fatale que le corps de l'Eglise s'émondât par une lutte sanglante entre ces deux puissances préposées au gouvernement du monde, et qui tour à tour avaient empiété sur leurs droits réciproques?

(1072). (1) Vers ce temps, Guibert, ancien chancelier du royaume d'Italie, fut élevé par la faveur du roi Henri sur le siége métropolitain de Ravenne. On dit que le pape Alexandre II ne consentit qu'avec peine à le consacrer. Au moment où le grand Hildebrand allait monter sur le trône de St. Pierre, un prélat, moins dévoué au pouvoir royal qu'esclave des abus du gouvernement temporel, apparut pour seconder de toute la violence de l'hérésie et du schisme, les tentatives téméraires du roi de Germanie; pour allumer au sein de l'Italie la guerre déjà tout imminente du Sacerdoce et

(1) Murator. ad ann. 1072, p. 230.

de l'Empire. Cette même année 1072 fut la dernière du cardinal Pierre Damien : ce grand personnage avait offert le modèle de la sainteté et de la science ecclésiastique ; c'était l'ornement et la lumière du sacré collége en ce siècle souillé.

(1) Adalbert, archevêque de Brême, tenait la première place dans le palais. Disgracié par la faveur des deux autres prélats, les archevêques de Cologne et de Mayence, puis rentré en grâce, et ayant repris l'ascendant sur ses rivaux, il gouvernait alors l'esprit du roi en dépit des Grands. Cet illustre défenseur de l'autorité royale, ce propagateur du Christianisme dans tout le Nord, avait, dit-on, usé de son crédit pour concourir à bien des iniquités. Il mourut, et sa mort répandit la joie dans la Germanie ; car, si l'on en croit Lambert d'Aschaffembourg, dans tout le royaume on lui imputait çà et là l'oppression d'hommes innocents, la ruine de veuves et de pupilles, des dévastations de monastères et d'églises, reproches sans doute exagérés de la part d'un historien qui s'exprime ainsi sur un grand missionnaire de la Foi, tout en vantant d'ailleurs la piété d'Adalbert, son recueillement et sa régularité au service divin. A sa place, Henri choisit pour principal ministre Annon, archevêque de Cologne, qui déjà une fois avait ravi au métropolitain de Brême l'éducation du jeune roi et l'administration du palais.

Le choix du nouveau ministre parut à toute la Germanie le gage d'un plus heureux avenir. La licence fut réprimée, la paix intérieure reparut. Henri abandonnait les rênes au sage prélat comme à un tuteur com-

(1) Lambert. Scafnab., p. 187. — Murat., p. 232.

mun du prince et de l'Etat. Annon exerça une justice impartiale, sans acception du pauvre ou du riche. On démolit les châteaux des oppresseurs publics, de ces seigneurs qui, de leurs repaires, exerçaient leur brigandage sur les hommes faibles. Plusieurs, malgré l'appui de leurs richesses et de leur naissance, furent jetés dans des prisons. L'accusateur, le calomniateur d'Otton, fut arrêté et jugé pour ses crimes. Chargé de chaînes, exposé à la vue du public, il satisfit les yeux et la haine d'un peuple qu'avaient indigné ses concussions et la ruine du plus illustre seigneur de Germanie; c'était du moins une bien douce vengeance pour l'aristocratie germanique dont Annon devenait le chef. Enfin, dit l'historien Lambert, panégyriste d'Annon et dépréciateur d'Adalbert, telles furent l'habileté et l'autorité avec lesquelles le prélat de Cologne mania le sceptre de Henri, que l'on vit ce jeune roi qui se plongeait dans la dissolution, faire revivre en peu de temps les mœurs et les vertus de l'empereur son père. Voilà certes des aveux qui donnent à réfléchir et qui peuvent jusqu'à certain point atténuer le poids de la réprobation qui pèse sur la mémoire de ce prince infortuné. Livré dès le bas âge à l'empire des factions, à l'anarchie des Grands, à la dépravation qui régnait jusque dans le sanctuaire, flottant au gré de ses propres passions, et toujours en butte aux représailles aristocratiques, comment eût-il su résister à l'enivrement du pouvoir, aux séductions de la prospérité, dominer les vices de son siècle? L'intempérance de l'autorité ecclésiastique qui surmontait elle-même ses barrières, suffisait d'ailleurs pour lui faire excéder les limites de sa propre prérogative. Ainsi Henri était réservé à donner dans lui-même et chez autrui le spectacle du plus triste

déchaînement des passions humaines comme des calamités qu'elles entraînent.

Le ministère d'Annon fut, dans le règne de Henri, comme un temps d'arrêt où l'on put douter quelle direction allaient prendre le prince et l'Etat. On vit l'Empire comme suspendu entre les vices naissants et la générosité naturelle du monarque, entre le pouvoir absolu qui s'essayait et l'indocilité des Grands qui s'agitait. Mais, parmi les récits partiaux des écrivains, quelle part faut-il attribuer au roi ou à son ministre dans ce sage et fragile équilibre? La grande querelle des investitures fut le contre-poids qui emporta la balance. Cette querelle résidait en germe dans les prétentions réciproques des deux pouvoirs, dont nous avons plus d'une fois ailleurs développé les éléments. La résistance de l'Eglise aux usurpations séculières, tandis qu'elle-même faisait invasion dans le domaine temporel, irrita la fougue du jeune roi, détermina sa pente dans les excès et les malheurs où nous l'allons voir se précipiter.

Cependant les instincts du pouvoir absolu se réveillaient de temps en temps dans l'esprit de Henri. Rodolphe, duc de Souabe, avait épousé Mathilde, fille de l'impératrice Agnès et de Henri III, morte peu après cette union. Rodolphe, accusé par ses ennemis de complots contre le roi et l'Etat, avait été mandé à la Cour pour rendre compte de sa conduite. Instruit par l'exemple du duc Otton de Bavière et de quelques autres seigneurs qui avaient été minés par les embûches de Cour, ou qui avaient succombé aux soupçons ombrageux de l'autorité royale, le duc n'osait se fier à la justice du palais, quelquefois violente, plus souvent corrompue. Il eut recours à l'impératrice Agnès, sa belle-mère, alors retirée en Italie. Il la conjura d'embrasser la cause

d'un gendre près du trône de son fils. L'innocence de Rodolphe semblait jusque-là sans tache; mais la conjuration tacite des Grands ne se reposait point plus que les ombrages du monarque. Ce seigneur avait résolu de lever l'étendard si la mère du roi ne parvenait à faire sa paix. Mieux valait, disait-il, courir les risques d'une rébellion armée que de se livrer en victime aux calomniateurs de Cour. Ainsi le tempérament singulier d'un roi esclave de ses méfiances comme des passions d'autrui, susceptible de dissimulation et de fraudes comme d'emportement et de témérités, allait mettre encore en question ce repos momentané de l'Etat. L'impératrice Agnès quitta l'Italie; elle interrompit à regret les exercices de la vie spirituelle et pénitente auxquels elle s'était vouée en expiation de l'appui qu'elle avait donné au schisme. Elle arriva à Worms avec un nombreux cortége de moines et d'abbés. Le roi vint l'y joindre. Agnès mit en œuvre la médiation des archevêques de Mayence et de Cologne; elle réconcilia son fils et son gendre. Le duc rentra dans la Souabe avec le pardon du roi; mais cette paix n'était qu'apparente. Henri conservait ses défiances, Rodolphe ses appréhensions. Le respect qu'inspirait la bonne impératrice avait seul empêché les discordes d'éclater. Agnès ne s'arrêta en Germanie que le temps nécessaire pour moyenner ce traité de paix. Elle rentra aussitôt dans son asile pieux, d'où le bien du royaume et la pacification de sa famille avaient pu seuls l'arracher.

(1073). (1) La sage administration de l'archevêque de Cologne dura à peine une année. Fatigué, dit-on, des abus qui se commettaient dans le palais, et dont la

(1) Lamb. Scafn., p. 189.

vue importunait son équité, il demanda au roi son congé, sous prétexte de son âge avancé et de sa faiblesse qui ne lui permettaient plus de vaquer aux affaires publiques. Le roi lui accorda sans peine cette faveur; il crut se délivrer d'un censeur incommode. La retraite d'Annon fut le signal d'une nouvelle révolution dans l'Etat; elle lâcha le frein à tous les mauvais ferments de despotisme et de rébellion que le sage prélat avait à peine contenus. Le jeune roi avait trouvé dans la Saxe et dans la Thuringe une résistance qui s'était déclarée surtout à l'occasion des dîmes; il résolut de dompter ces esprits indociles et farouches. De tous les peuples de la Germanie, ceux-ci étaient toujours les plus fiers, les plus amoureux de leur liberté. Pour rompre tout obstacle à ses volontés, pour établir solidement sa domination dans la Saxe, siége de la puissance des Ottons, il entreprit de bâtir des forts sur les hauteurs. Il n'était point possible d'approvisionner régulièrement les garnisons placées dans ces citadelles de distance en distance. Il leur permit donc de se pourvoir de vivres aux dépens du voisinage. Les soldats de Henri rançonnaient les métairies, contraignaient les campagnards à travailler aux forts, à transporter les matériaux; ils en avaient fait comme les serfs de leur milice. Puis, pour donner une couleur à son despotisme, et faire considérer en quelque sorte ces vexations exercées sur le peuple comme autant d'actes protecteurs des droits canoniques de l'épiscopat, Henri engagea le métropolitain de Mayence à réclamer de rechef le paiement des dîmes. Il promettait de réduire les récalcitrants par la force de l'autorité royale, à la condition que le prélat lui ferait part de ce tribut ecclésiastique; qu'il lui paierait une juste rémunération de son zèle en l'aidant à soutenir les frais de la royauté.

Ainsi, après une année de calme que le panégyriste d'Annon attribue à l'administration de l'archevêque, Henri ralluma imprudemment l'incendie dans la Germanie.

Afin de fonder sur les décrets de l'Eglise cette connivence du roi et du prélat, celui-ci convoqua un concile à Erfuth le 10 de mars. Henri s'y présenta avec Sigefroi de Mayence, Hermann de Bamberg, Hecel d'Hildesheim, Eppon de Zeitz et Bennon d'Osnabrug. Ces prélats étaient venus recevoir les ordres du roi et du métropolitain, sous prétexte d'une libre discussion des droits de l'Eglise. Le roi était entouré d'une force considérable pour faire respecter ses volontés et dicter les lois du concile. Du côté des Thuringiens se présentaient deux défenseurs, l'abbé de Fulde et l'abbé d'Hersfeld. La cause de ces abbés se liait à celle des peuples; ils possédaient eux-mêmes dans la province de grandes terres et des églises décimales dont ils perdaient les revenus si ces tributs étaient dévolus au métropolitain. Ces deux négociateurs prièrent l'assemblée de maintenir l'établissement des dîmes tel qu'il avait été fixé par le Siége apostolique, sans que les précédents archevêques eussent osé l'ébranler. A cela Sigefroi répondit que, néophytes à peine convertis à l'Eglise, on leur avait, par une sage modération, accordé bien des tempéraments que leur ignorance et leur peu de stabilité dans la Foi rendaient nécessaires; mais qu'aujourd'hui, dans l'âge mûr d'une église solidement fondée, il était juste d'exiger de vrais fidèles le complément des statuts ecclésiastiques. Il fallait donc ou qu'ils se séparassent de l'unité de l'Eglise, ou qu'ils consentissent à se soumettre intégralement à ses décrets. Alors les deux négociateurs se réduisirent à dire que, si l'on ne vou-

lait point leur tenir compte des priviléges qui leur avaient été octroyés par l'autorité des pontifes romains, par la générosité de Charlemagne et des autres empereurs, par l'indulgence des précédents métropolitains, on réglât du moins le partage des dîmes tel qu'il avait été fixé par les canons et observé dans toute l'Eglise; qu'ainsi l'évêque se contentât d'un quart de ce tribut sacré; et que les trois autres quarts fussent attribués aux besoins des églises provinciales. Sur les refus du prélat qui soutenait naïvement qu'il n'avait pas amené les choses à ce point pour céder des droits qu'il était près de reconquérir, les Thuringiens en appelaient du concile au Saint-Siége. Mais le roi s'écria qu'il ferait rendre une sentence capitale contre quiconque oserait intenter un pareil appel, et qu'il mettrait ses biens au pillage. Après deux jours de pourparlers, l'abbé d'Hersfeld s'arrêta aux conditions suivantes. Il consentit à céder à l'archevêque le tiers du revenu de dix de ses églises décimales; dans ses autres églises il lui en abandonnerait la moitié; et quant à celles qui étaient sous la propre juridiction du métropolitain, la dîme intégrale lui en serait maintenue; mais que les terres féodales de l'archevêque seraient exemptes de toute dîme, en quelque diocèse qu'elles fussent situées. Subjugué par la concession de son confrère, l'abbé de Fulde fut obligé également de céder la moitié de ses dîmes. Le Roi, convaincu qu'un tel marché dicté par la force serait désapprouvé du Saint-Siége, exigea des deux abbés, sous peine de son courroux, qu'ils ne formassent aucune plainte à Rome. Puis, il se rendit à Ratisbonne; il y reçut en grâce Rodolphe, duc de Souabe, et quelques autres seigneurs toujours suspects de rébellion. Il crut avoir rétabli la paix et son autorité dans l'Empire

par la soumission des seigneurs mécontents, par un indigne et sacrilége partage avec l'Eglise. Et en effet les ferments de séditions semblaient comprimés par son habileté et son énergie. Les Thuringiens qui avaient mis leur confiance dans l'éloquence et le crédit des deux abbés, voyant leur cause abandonnée, perdirent courage et se soumirent aux dîmes. La retraite de l'archevêque de Cologne, loin qu'elle parût nuire aux affaires du Roi, lui valait l'affranchissement de son sceptre; car il s'était affermi et avait accru son épargne aussitôt après l'exil volontaire d'Annon, par des voies tout opposées à celles que le sage prélat avait tracées. Tout fléchissait, les Grands comme le peuple; l'Eglise lui livrait ses trésors, et il disposait d'elle plus sûrement encore par les investitures et par la simonie. Ainsi parut fondée la domination du jeune roi Henri, succédant à celle des Ottons, dans la dix-huitième année de son règne sur la Germanie et l'Italie. Henri était alors au comble de sa grandeur, craint et respecté de tous. L'Eglise romaine se taisait; mais seule pourtant l'inquiétait par son silence.

(1) Tel était l'état des choses en Germanie lorsque mourut le pape Alexandre II, le 21 avril de l'an 1073. Le lendemain, jour de sa sépulture, les cardinaux et le clergé romain, assemblés dans l'église de St. Pierre-aux-Liens, selon le décret du pape Nicolas, d'un commun accord élurent l'archidiacre Hildebrand qui avait dirigé les précédents pontificats et concouru à l'élection des derniers papes. Les abbés, les moines et le peuple

(1) Lamb. Scafnab., p. 191. — Murator. ad ann. 1073. — Fleury, LXII, 1.

romain donnèrent leur consentement par acclamation. Ce grand personnage ne voulut point pourtant prendre possession du trône de St. Pierre sans avoir rempli toutes les formalités d'usage envers le roi de Germanie, formalités qui avaient été à peu près consenties par le même décret de Nicolas II, que le cardinal Hildebrand avait dicté. Hildebrand craignait-il donc de compromettre la paix si difficilement établie entre le Sacerdoce et la royauté? Près d'engager la lutte pour la liberté primitive de l'Eglise et pour la restauration des mœurs canoniques, désirait-il mettre son élection à l'abri de toute contestation de l'autorité temporelle? Quoi qu'il en soit, Grégoire VII, ce grand défenseur du pouvoir spirituel, cet ardent antagoniste de la royauté dont il voulut faire une délégation de sa chaire, n'hésita point à envoyer une ambassade au roi de Germanie pour lui donner avis de son élection, c'est-à-dire pour lui demander sa confirmation. (1) L'auteur contemporain de la vie de Grégoire VII dit avec peu de vraisemblance que Grégoire, le nouvel élu, fuyant cette dignité sublime qui effrayait son humilité et sa piété, suppliait le roi de ne point donner son suffrage à l'élection. Mais supplier le roi de refuser son assentiment, n'était-ce pas reconnaître ce droit d'approbation royale, tout aussi bien que s'il eût demandé le consentement même? Il est difficile de ne point voir dans cette première démarche du pontife un acte de pure politique, ou du moins un acte confirmatif du droit déjà reconnu dans la personne des Césars, des Exarques, des rois Goths, des empereurs Francs et Germains. Mais Henri prétendait plus que la simple reconnaissance de son droit d'ap-

(1) Cardin. Aragon. in vit. Gregor. VII.

probation. Il voulait sans doute comme avait fait son père Henri III, et contrairement au décret de Nicolas, faire admettre son concours direct à l'élection. De leur côté, les prélats germains qui connaissaient par expérience la vertu inflexible du cardinal Hildebrand, son zèle pour la réformation de la discipline, pour l'intégrité des mœurs ecclésiastiques, son horreur de la simonie, entouraient le roi et le conjuraient d'un commun avis de réprouver une élection qui avait été faite sans son ordre, d'en prononcer la nullité. Si l'on ne se hâtait, disaient-ils, de prévenir la fougue intempérante du cardinal, de ce chef occulte de l'Eglise romaine, dont la main avait mû les ressorts des précédents pontificats, le roi lui-même ne tarderait pas à éprouver les effets de son arrogance et de son ingratitude pour le bienfait qu'il lui aurait conféré. Henri, selon les historiens germaniques, prit un parti mitoyen; il n'oubliait point que les Ottons et son père Henri III avaient exercé leur droit d'élection et d'institution dans Rome même. Jugeant toutefois qu'il était trop périlleux de contester une élection canoniquement consommée par le suffrage universel et par l'acclamation du clergé et du peuple romain, il se contenta d'envoyer à Rome le comte Eberhart pour se plaindre aux Grands de la cité de ce qu'ils avaient élu un pontife sans le consulter, contre l'usage de leurs ancêtres, leur déclarant que s'ils ne lui faisaient une satisfaction convenable, il forcerait le pape élu d'abdiquer une dignité qu'il avait illicitement revêtue.

Le comte Eberhart, arrivé dans Rome, fut reçu avec honneur par le nouveau pontife. Il forma sa plainte près d'Hildebrand lui-même. Grégoire protesta qu'il n'avait jamais aspiré par ambition mondaine à la chaire de St. Pierre. « Les Romains lui avaient fait une loi d'accep-

ter le gouvernement de l'Eglise; mais il avait refusé constamment de se laisser consacrer, jusqu'à ce que, par une légation dirigée de Rome, il eût appris d'une manière non équivoque que le roi et les princes du royaume teutonique approuvaient son élection. C'est pour cela, disait Grégoire, qu'il avait différé jusqu'à présent son ordination et la différerait encore tant qu'un message du roi ne lui aurait point apporté un indice certain de la volonté royale. » Ce fut alors que Henri, touché de la déclaration du pontife élu, reçut cette satisfaction comme suffisante, donna son suffrage, et commanda que le pape fût inauguré. Cette auguste cérémonie eut lieu le 29 de juin de la même année, jour de la fête des saints Apôtres, deux mois après l'élection du nouveau pape.

Déjà toute la Germanie s'insurgeait contre le despotisme de Henri. La cause des dîmes agitait les peuples de la Saxe et de la Thuringe. La corruption et la vénalité de la Cour germanique étaient un autre motif de plaintes graves portées à Rome où l'on incriminait surtout l'enchère ouverte des abbayes et des prélatures. Les forteresses que l'on bâtissait aux frais des peuples, pour leur servir d'entraves, mettaient le comble aux mécontentements. Ces griefs étaient parvenus au Vatican, tandis que le pape Alexandre vivait encore. Ainsi le soulèvement que Henri avait cru étouffer dans le royaume teutonique par ses précautions rigoureuses éclatait au moment même où Grégoire VII montait sur le trône de St. Pierre. Les incidents de la Germanie fournissaient des aliments et des brandons au litige sacré, avant que les deux rivaux se fussent mesurés. La lutte était flagrante : d'un côté, la simonie établie en

loi et la prétention avouée par le prince d'installer le pouvoir spirituel; de l'autre, la réforme des mœurs et du droit ecclésiastique, avec le dessein formel de soumettre le sceptre à l'encensoir.

Tandis que le pape Grégoire VII, exalté en quelque sorte sous les auspices de la Cour de Germanie, se préparait à repousser la puissance temporelle loin du sanctuaire dont elle avait franchi les limites, les peuples de la Thuringe et de la Saxe étaient en proie aux extrémités de la misère et du désespoir. La rage et la révolte étaient dans tous les cœurs. Henri, à tout prix, avait résolu de soumettre à l'autorité directe de la Couronne les Saxons, peuple toujours indépendant, toujours jaloux de ses libertés. Les garnisons des châteaux élevés par ordre de la Cour fatiguaient et poussaient à bout les malheureux habitants. Si les historiens ennemis de Henri n'ont point exagéré, ces excès étaient devenus intolérables. Dans leurs incursions journalières, ces garnisons pillaient les métairies, exigeaient d'iniques redevances, chassaient devant elles les bestiaux sous prétexte de la dîme, contraignaient les provinciaux, et parmi eux des hommes de condition honnête et libre, à les servir par corvées comme serfs; ils enlevaient même les filles et les femmes à la vue des pères et des époux, les entraînaient dans les forts, et ne les renvoyaient qu'après leur avoir fait supporter les derniers outrages. Si l'excès du mal arrachait quelques murmures, le plaignant était fait prisonnier, jeté dans les fers, et n'était relâché qu'après avoir abandonné ses meubles pour prix de sa liberté. Si des troupes de suppliants venaient se prosterner aux pieds du roi pour implorer sa pitié, Henri les repoussait en disant que leurs maux étaient le juste salaire du refus de payer les

dîmes. Ceux qui refusaient d'obéir aux lois de l'Eglise étaient avec raison, disait-il, réprimés par l'autorité royale. Enfin l'accablement de ces peuples qui n'osaient presque plus murmurer ni même respirer sous la verge du despotisme, inspira à Henri un dessein dont Charlemagne, ce puissant et violent conquérant, avait pu lui fournir la pensée. C'était de réduire en servitude les Saxons et les Thuringiens, c'est-à-dire de les transplanter en d'autres provinces et d'adjuger leurs terres au fisc en y ramenant des colonies de Souabes; il affectionnait cette dernière nation, la comblait d'honneurs à tel point qu'il avait donné les principales charges de son palais à des hommes de ce sang, souvent privés de naissance et de tout mérite. Tel était le projet qu'il avait formé afin d'éteindre la nation Saxonne, la plus fière, la plus belliqueuse, la plus rebelle à la tyrannie, de même qu'elle avait servi avec le plus de fidélité et de zèle les princes qui s'étaient confiés à sa foi. Henri fit un traité secret avec le roi de Danemark et avec les princes Slaves, voisins de la Saxe. Il sollicitait le Danois d'attaquer de son côté les Saxons, lui offrait une portion de leurs terres pour prix de son concours. Puis il convoqua sa milice, sous prétexte d'aller châtier les Polonais qui infestaient les frontières de Bohême. Les levées et les rassemblements de guerriers s'opéraient dans toute la Germanie.

Mais ces préparatifs ne pouvaient être tellement secrets que le bruit n'en transpirât, n'allât réveiller les Saxons qu'indignaient d'ailleurs les excès de ces garnisons placées comme des ceps et des entraves dans leur pays. Les Saxons mesuraient le péril suspendu sur leurs têtes, et qui n'allait pas à moins qu'à l'extermination de leur race. Des conciliabules se tenaient dans toute la

Saxe; on se communiquait ses craintes, ses dépits, ses outrages; on consultait sur le remède qu'exigeait le malheur présent; enfin l'on s'engageait à tout souffrir, à mourir même plutôt que de perdre la liberté et les lois qu'ils avaient héritées de leurs ancêtres. Les Grands et les prélats se mirent à la tête de la nation; c'étaient les évêques d'Halberstadt, d'Hildesheim, de Mersebourg, de Minden, de Paderborn, de Munster, de Misnie; Otton, duc de Bavière, dépossédé par Henri; Magnus, duc de Saxe, échappé aux fers de Henri qu'il subissait depuis deux ans, bien qu'il se fût rendu à sa merci; enfin, les plus illustres seigneurs de Saxe et de Thuringe. Suivant le génie de ces peuples une confédération par serment était formée au moment où Henri, à la tête de ses milices, s'appuyait des garnisons qui divisaient et semblaient comprimer toutes les forces des deux nations proscrites; car Henri pensait qu'il ne lui restait plus qu'à accabler les Saxons pour fonder son despotisme avec plus d'autorité que les Ottons. Chez ce peuple si redoutable à ses maîtres, tout âge, toute dignité, toute condition conspirait. Ce fut bientôt un cri unanime dans la Saxe, une seule voix et un seul effort pour prendre les armes. Ainsi le règne orageux et turbulent de Henri IV avait commencé. Si la querelle des deux pouvoirs temporel et spirituel venait se mêler à ces ferments de discordes intestines, une horrible convulsion devait éclater dans toute la Germanie et l'Italie. Henri IV et Grégoire VII étaient en présence.

Les Saxons néanmoins ne voulurent point déroger à la coutume sacrée qu'imposait la franchise germanique. On adressa une sommation au roi avant de lever les enseignes. Une ambassade de cette nation se présenta à Gotzlar. Les Saxons demandaient premièrement que

Henri les exemptât de la campagne contre les Polonais, attendu que leurs frontières du nord étaient continuellement infestées par les Luticiens, ligue composée des anciennes nations Slaves du Brandebourg, de la Poméranie et du Mecklembourg, dont il leur fallait sans cesse réprimer les incursions; en second lieu, qu'il ordonnât la démolition des châteaux qu'il avait fait construire sur presque toutes les hauteurs de Saxe; que Henri quittât la Saxe qu'il habitait pour ainsi dire depuis son enfance et qu'il avait presque épuisée, et reportât sa résidence en d'autres provinces; qu'il chassât du palais ces courtisans sans vertu et sans naissance dont il s'était entouré, remît l'administration aux princes et aux Grands du royaume germanique; enfin, qu'il respectât leur liberté et leurs coutumes indigènes. Passant à la réforme des mœurs privées du chef de l'Etat, les Saxons exigeaient encore qu'il renvoyât cette troupe de concubines qui profanaient le palais, et vécût avec sa légitime épouse comme l'ordonnaient les lois de Dieu : condition imposée au prince, qui donne une bien respectable idée de la pureté des mœurs germaniques de ce temps. A ces conditions, les Saxons lui rendraient un fidèle service; autrement ils se souviendront qu'ils sont nés chrétiens et libres; ils renonceront à son obéissance et se tiendront dégagés du serment qu'ils lui ont fait. Que si le roi voulait les contraindre à main armée, ils avaient aussi des armes avec lesquelles ils sauraient préserver leur indépendance, leur religion et leurs lois.

Henri s'étonna d'abord de ces remontrances. Il se souvenait que les Saxons étaient un peuple dont la servitude n'avait jamais été achetée que par des flots de sang. Mais, disaient ses courtisans, ce n'était là qu'une

effervéscence populaire qui se dissiperait aisément. Ayant repris son assurance, Henri répondit aux députés, en termes ambigus et presque dédaigneux. « Placé à la tête de l'Etat par la volonté divine, il saurait, disait-il, faire justice à tous, réprimer l'aggression des oppresseurs étrangers, comme les tentatives des sujets mutins et séditieux. » Après cette courte harangue, il congédia les ambassadeurs saxons.

Retournés chez leurs compatriotes, ceux-ci exhalent leur indignation. Les esprits s'enflamment de plus en plus; les cris de guerre circulent dans tous les cantons; on s'écrie que l'ame du jeune despote, incapable d'être ramenée au bien, ne cédera qu'à la crainte; on court aux armes, on marche sur Gotzlar; une armée Saxonne campe à peu de distance de cette métairie royale, maison de délices où Henri, renfermé avec sa Cour corrompue, se livrait à ses dissolutions, dictait ses lois capricieuses et arbitraires à la nation germanique.

Les Saxons allaient commencer l'attaque si Buccon, évêque d'Halberstadt, et quelques-uns des plus sages seigneurs, n'eussent arrêté ce premier élan. Effrayé alors du danger qu'il courait, le roi s'échappa de son palais, enlevant avec lui les insignes royaux et ce qu'il put sauver de son trésor au milieu d'une fuite si précipitée. Il se retira dans Hartzbourg, place fortifiée voisine de Gotzlar, où il se mit à l'abri. Là, il réunit ses partisans, entre autres Eppon, évêque de Zeitz, et Bennon d'Osnabrug. Berthold, duc de Carinthie, qu'il avait écarté du duché pour donner sa place à Marcward, se trouvait par hasard dans le palais où il était venu pour traiter de quelques affaires privées. En ce moment Henri s'efforçait de rallier ce seigneur à sa cause, en essayant de lui persuader que Marcward avait occupé le duché

malgré ses ordres. Le duc Berthold écoutait avec défiance la justification du roi ; il n'était point encore déterminé à se joindre aux ennemis de Henri, à entrer lui-même dans la conjuration saxonne qu'il allait bientôt embrasser.

De sa forteresse, le Roi, pris au dépourvu, crut à propos de négocier. La célérité et la fougue des Saxons avaient déconcerté ses mesures. Le duc Berthold, trompé par la dissimulation de Henri, ou feignant d'agréer ses excuses, fut chargé par lui de porter des paroles de paix aux insurgés. Ce seigneur, tout en convenant des justes motifs de leur prise d'armes, les engagea à sacrifier leur ressentiment à la religion et à la royauté. « Ils devaient considérer leur faiblesse au milieu de la Germanie obéissante. Leur entreprise n'était point avouée par les chefs de la commune nation. S'ils consentaient à embrasser des conseils de paix par respect pour la Majesté royale inviolable chez tous les peuples, à demander la convocation d'une diète en un lieu et un jour fixé, ils obtiendraient plus sûrement, par le suffrage des princes de la Germanie assemblée, un remède à leurs maux, une réforme aux abus qu'ils avaient signalés dans le Gouvernement. » A ces paroles, les Saxons répondirent que l'injure dont ils se plaignaient leur était propre, qu'aucune nation germanique n'avait été traitée avec un tel mépris. « Si les autres peuples de la Germanie eussent subi les mêmes outrages, les Saxons attendraient volontiers la réparation de leurs griefs d'une diète nationale ; mais leurs biens confisqués, des entraves imposées sous le nom de citadelles et érigées sur toutes les hauteurs de leur pays, des garnisons qui les forçaient d'acheter à prix d'argent jusqu'au bois, à l'eau et aux aliments de leurs vies ; leurs femmes et leurs filles

déshonorées par la soldatesque; leurs justes plaintes reçues avec risée; c'étaient là des opprobres qu'ils ne partageaient point avec les princes de la Germanie et dont ils n'attendaient le terme, la réparation, la vengeance, que de leurs armes. » Ainsi les Saxons repoussèrent toute négociation avec Henri, dans la pensée que ce prince n'avait qu'un but : gagner du temps afin de préparer leur châtiment et ses représailles. Tout espoir de pacification étant rompu, la guerre civile se trouva rengagée au sein de la Germanie, pour ne plus cesser durant tout ce règne. Car si l'indignation des peuples et la haine des seigneurs Germains devaient susciter au roi de grands périls et des résistances acharnées, lui-même, malgré la licence de ses mœurs, malgré la mollesse de sa première éducation, trouverait dans son courage, dans les ressources de son esprit, de quoi balancer la fortune et intimider ses ennemis. Parmi les traverses de sa vie, sa hauteur d'ame et sa fierté ne l'abandonnèrent jamais.

Les Saxons placèrent des corps de troupes pour garder toutes les avenues du château de Hartzbourg, de peur que Henri ne pût échapper et transporter les hostilités sur un autre point. Tenant ainsi la personne du roi assiégée, ils étaient à la veille de terminer une guerre qui se prolongea durant tant d'années et avec tant de chances successives dans toutes les provinces de Germanie. Henri, dès le principe de la querelle, se vit enfermé dans une place d'où il ne pouvait sortir, et près de tomber aux mains de ses sujets irrités. Il cherchait les moyens de tromper la vigilance des Saxons. Il désirait surtout se mettre à portée des provinces rhénanes dont les évêques lui étaient dévoués par une réciprocité de services et d'engagements. C'était principalement

sur le concours de ces prélats qu'il comptait pour réduire une rébellion qui avait eu pour premier prétexte le tribut ecclésiastique des dîmes.

Le château de Hartzbourg, situé sur une colline élevée, offrait un seul et difficile accès. Les autres versants du mont, très-abrupts, étaient abrités par la forêt qui, de là, s'étendait jusqu'à la frontière de Thuringe. Ces points n'étaient pas gardés parce qu'ils semblaient inabordables. Le roi cependant amusait les Saxons par des propositions de paix, leur promettant la réparation de leurs griefs. Ayant endormi leur vigilance qui s'était relâchée encore par des succès inespérés, une nuit, tandis que tout reposait en sécurité, il prend avec lui le duc Berthold, les deux prélats Eppon de Zeitz et Bennon d'Osnabrug, et quelques autres de ses plus affidés courtisans. Il avait envoyé en avant les insignes de la Couronne et une partie de ses trésors dans les bagages. Henri sort au milieu des ténèbres, laissant l'ordre à ceux qui restaient dans le château, de cacher sa fuite durant toute la journée suivante pour donner le change à l'ennemi. Il s'enfonce dans la forêt. Conduits par un chasseur qui en connaissait les détours, ils y errèrent trois jours, privés de nourriture, en proie à toutes les inquiétudes, épiant le moindre bruit, tressaillant à chaque pas qu'ils entendaient retentir dans ces solitudes, comme s'ils eussent écouté le pas d'un ennemi et vu la mort en face. Enfin le quatrième jour, fatigués de marches et d'inanition, ils arrivèrent à Eschenweg où ils prirent un peu d'aliments et de sommeil; puis le lendemain, escortés de quelques gens de guerre qui commençaient de distance en distance à se rassembler autour du roi, ils atteignirent Hersfeld. Le Roi s'y arrêta, afin de rallier l'armée qu'il avait convo-

quée de toutes les provinces pour l'expédition qu'il méditait contre les Polonais. Le jour fixé pour la réunion de ces milices était proche. Ainsi cette armée qu'il avait destinée à refouler les ennemis de l'Empire, lui devenait nécessaire contre ses sujets, pour sa propre défense. Adalberon, évêque de Wurtzbourg, Hermann de Bamberg et quelques autres seigneurs étaient déjà dans son voisinage à la tête de leurs milices. A la nouvelle du danger du roi, ils vinrent le trouver à Hersfeld.

D'autre part, Rodolphe, duc de Souabe, était campé sous les murs de Mayence avec les évêques du duché rhénan, de la Souabe et de la Bavière, attendant l'ordre du Roi et l'annonce du lieu où ils devaient le rejoindre. Aucune nouvelle ne leur parvenait de la Cour. Dans ce désordre universel, on ignorait si le Roi allait poursuivre l'expédition projetée contre les Polonais, tandis qu'à la Cour de Henri, quelques seigneurs accusaient déjà le duc de Souabe d'intelligence avec les rebelles. La lenteur du duc était attribuée à des intentions coupables. Rodolphe, disait-on, ne tardait tant à se rendre à l'appel du Roi que pour lui refuser ses secours ou se ménager les moyens de le trahir et de colorer une défection.

Tout à coup, dans le camp du Rhin on annonce l'arrivée d'un message du camp royal. Henri avait prévenu le duc son vassal. Il envoyait l'ordre à l'armée rhénane de venir le joindre à marches forcées au bourg de la Chapelle près d'Hersfeld. Toutes les troupes se mirent donc en mouvement et arrivèrent au rendez-vous. Là Henri parut au milieu de cette assemblée, dans un appareil de vaincu et de fugitif. Son attitude fut plus conforme à sa mauvaise fortune qu'à la majesté royale, soit que pour toucher ses vassaux il crût nécessaire d'étaler

devant eux toutes ses misères présentes, soit que la fierté de son ame semblât un moment subjuguée par une révolte qu'il n'avait pas prévue et qui menaçait son trône et sa vie. On dit même qu'il se prosterna à leurs pieds, et les supplia de lui accorder leur secours. Il rappela les bienfaits qu'ils avaient reçus de lui ; il dit que les bénéfices de la Couronne qu'il eût voulu partager avec eux lui avaient été extorqués par la perfidie de quelques rebelles qui lui eussent même ôté la vie avec la royauté s'il n'eût cherché son salut dans la fuite. « Son injure était celle de ses vassaux qui l'avaient fait roi. Ces fidèles serviteurs ne souffriraient pas sans doute qu'une dignité qu'ils avaient élevée si haut, et que leurs ancêtres avaient honorée et défendue, fût avilie, livrée aux opprobres de la populace saxonne. Un exemple si fatal de rébellion impunie transmettrait à la postérité une image de royauté à jamais mutilée et dégradée. » Ce tableau de ses infortunes, exprimé par la bouche d'un prince éloquent, arracha des larmes à tous les assistants. Quelques-uns étaient d'avis de marcher incontinent sur la Saxe avec l'armée levée contre les Polonais. D'autres, rappelant la férocité belliqueuse de la nation Saxonne, disaient qu'il ne fallait rien précipiter ; qu'en voulant pousser au désespoir des gens résolus de périr plutôt que de céder, qui avaient secoué le frein des lois et celui de la raison, on risquait de tout perdre. « Il fallait que chacun retournât dans ses foyers, qu'on se pourvût de nouvelles levées et de vivres. C'était le seul moyen de suffire aux nécessités d'une guerre qui pouvait entraîner de longs retards et de plus grands efforts qu'ils n'avaient pensé. » Ces motifs ayant prévalu, le Roi indiqua le rendez-vous général pour le septième jour après la fête de St. Michel, c'est-à-dire pour le six d'octobre,

dans une métairie de l'abbaye d'Hersfeld, que l'on nomme Bredingen. Puis, se faisant accompagner des princes qui se trouvaient près de sa personne, il se rendit à Tribur, afin d'inspecter les provinces rhénanes, et, de là, veiller à la levée des milices qu'il avait ordonné d'armer dans tout le royaume. La crainte et l'espoir agissant à la fois sur son esprit, il s'occupait de se rattacher les Grands par des dons et des promesses; il leur adressait des messages par toutes les provinces; il restitua à plusieurs seigneurs les biens dont il les avait dépouillés dans les jours de son aveugle prospérité.

Cependant les Saxons, qui avaient cru finir la guerre d'un seul coup par la réduction d'une place et par la captivité du roi, voyaient la flamme, qu'ils avaient excitée à l'extrémité d'une province, embraser bientôt leur pays. Le roi réunissait contre eux toutes les forces de la noblesse et des prélats. Naguères vainqueurs, ils allaient être écrasés par le concert de la Germanie; il fallait donc qu'ils se pourvussent à leur tour d'alliés, qu'ils organisassent la résistance sur une vaste échelle s'ils ne voulaient être assiégés et enveloppés dans leur propre patrie qui deviendrait le théâtre des hostilités. Autrement la Saxe ne pourrait manquer d'être livrée à tous les fléaux que la guerre entraîne, et dont le dernier serait l'esclavage de la nation. Ils envoyèrent des députés chez les Thuringiens pour les engager à embrasser leur querelle; « car leur intérêt était le même, ils avaient subi les mêmes outrages, avaient été victimes des mêmes déprédations; leur ruine suivrait infailliblement celle de la nation Saxonne. » A cet appel qui réveillait tous les ressentiments et toutes les sympathies, les Thuringiens se levèrent; une diète générale de la nation fut convoquée à Tritbourg; les am-

bassadeurs saxons s'y présentèrent, se virent accueillis d'une acclamation unanime. On fait serment de ne point manquer à ses alliés, de vaincre ou de périr ensemble. On déclare à l'abbé de Fulde, à l'abbé d'Hersfeld, et aux autres princes qui possèdent des domaines en Thuringe, qu'ils aient à se joindre à la cause du peuple thuringien et à jurer la confédération au lieu et au jour fixés; autrement, leurs biens seront saisis par les conjurés.

Sur ces entrefaites, des envoyés du roi venaient en hâte pour prévenir ces résolutions extrêmes. Ils essayèrent de détacher les Thuringiens de la cause saxonne. Ils furent repoussés; la rage populaire se fût même déchaînée sur leurs personnes, si les plus sages n'eussent pris leur défense. L'archevêque de Mayence, qui se trouvait à Erfurth, fut obligé de livrer des ôtages de sa neutralité, et n'obtint sa liberté qu'à ce prix. Puis les Thuringiens se portèrent sur les châteaux que le roi occupait dans leur pays. Ils les enlevèrent d'emblée, les livrèrent aux flammes, chassèrent les garnisons, le plus souvent sans leur faire aucun mal, afin de prouver à toute la Germanie qu'ils n'étaient animés d'aucun sentiment de haine contre la personne du Roi ou de ses vassaux; mais qu'ils avaient voulu, par une juste prise d'armes, repousser un joug illégitime suspendu sur leurs têtes.

Ces premiers revers alarmèrent Henri. La conspiration gagnait de proche en proche. Le succès attirant de nouveaux rebelles sur les pas des premiers, elle menaçait de s'étendre au reste du royaume. La perte de ses châteaux, dont les uns avaient été pris de vive force, les autres étaient encore assiégés et bloqués par les rebelles, avait détruit les entraves à l'aide desquelles

il avait cru contenir le pays. La fidélité de ses propres vassaux lui était suspecte. On pensait que les archevêques de Mayence et de Cologne, ainsi que les autres princes de la province rhénane, étaient clandestinement dans les intérêts des conjurés, qu'ils attendaient l'événement pour se déclarer en sûreté. C'étaient pourtant ceux-là même sur qui Henri avait fondé le plus d'espoir ; c'étaient ces prélats dont il avait servi la cause et satisfait l'avidité en engageant la querelle des dîmes par un marché simoniaque, afin d'accroître sa propre épargne. Ainsi ce prince ne pouvait se fier à personne ; la trahison, la révolte veillaient autour de lui et machinaient en secret. Une prompte réconciliation avec ses sujets pouvait seule rassurer son trône contre les traits envenimés d'une conjuration qui trouverait des complices et des fauteurs dans son propre palais.

Henri n'avait point compté sans doute sur une attaque si brusque de la part des Saxons. Effrayé des progrès de leur confédération, il résolut d'embrasser des conseils de paix, peut-être encore d'endormir ses ennemis par des propositions frauduleuses, afin de les retrouver plus tard au dépourvu. Il pria les archevêques de Mayence et de Cologne de se charger de sa cause près des Saxons, de les attirer à quelque composition qui pût donner le repos à la Germanie.

Ces prélats, non encore engagés dans la conjuration saxonne, entrèrent donc en négociation avec les princes de la Saxe, et obtinrent d'eux qu'ils se trouveraient au monastère de la nouvelle Corbie, le 24 d'août, pour traiter des intérêts communs de la Germanie.

Mais les esprits étaient trop aigris pour qu'on pût s'entendre. Les plaintes et les récriminations remplirent cette conférence. Vainement l'archevêque de Mayence

épuisa son éloquence pour ramener les Saxons à une réconciliation avec le roi ; ceux-ci, rappelant avec amertume leurs propres injures, parlaient encore des outrages que le roi avait faits à son épouse, à sa propre sœur, abbesse de Quedlimbourg, à ses plus familiers amis, énormités telles, disaient-ils, que ce prince ne pouvait plus régner sans un grand préjudice pour la religion, et que si on lui appliquait la rigueur des lois ecclésiastiques, il perdrait non-seulement la couronne, mais le droit de mariage, celui de la milice séculière et de tout office civil. Après de longs débats, on convint pourtant que douze ôtages seraient échangés de part et d'autre, afin que les chefs saxons pussent se rendre en sûreté à une nouvelle entrevue où assisteraient les autres princes germains ; là, ils présenteraient leurs griefs contre le roi Henri ; on les discuterait et on les jugerait par le suffrage commun de la Germanie ; le roi, s'il le croyait à propos, se rendrait en personne à ce Parlement, et réfuterait, comme il le pourrait, les accusations portées contre lui. On fixa le 13 de septembre pour l'échange des ôtages qui devait avoir lieu au monastère d'Hoënbourg dans la Thuringe. Quant à la conférence même, elle fut assignée au 20 d'octobre dans la métairie de Gerstungen, sur les confins de la Thuringe et de la Hesse.

Les parties se retirèrent, mais sans rien sacrifier de leurs animosités. En vain le roi avait cru regagner les Saxons par ces offres de paix. Poussés à bout, éclairés par ses manques de foi, les Saxons ne cessèrent point pour cela leurs préparatifs de guerre ; ils n'en continuèrent qu'avec plus d'activité et d'ardeur le siége des châteaux royaux qu'ils tenaient investis.

A la Cour l'on n'approuvait point également ces né-

gociations où la Majesté royale, traduite en coupable, paraissait devant ses sujets qui formulaient contre elle un acte d'accusation. Les courtisans et les officiers du palais représentèrent à Henri qu'il ne pouvait, sans déroger à sa dignité royale, livrer des ôtages aux Saxons; qu'une telle faiblesse serait l'avilissement de sa couronne. Les évêques de Mayence et de Cologne, s'étant donc rendus au jour fixé à Hoënbourg, supplièrent les Saxons de n'exiger point l'échange des douze ôtages; ils engagèrent eux-mêmes leur foi pour la sûreté des princes de la Saxe qui se rendraient au congrès; « la parole de deux prélats métropolitains devait être une garantie suffisante aux yeux du roi et des peuples. »

Sur ces entrefaites les Saxons avaient traité avec les Danois et les Slaves Luticiens leurs voisins, que Henri avait soulevés contre eux. La paix de leur frontière septentrionale avait été à peine troublée; en sorte que toutes leurs forces pouvaient être appliquées à la guerre civile. Le 20 octobre, les chefs de la nation, selon la convention arrêtée, se trouvèrent à Gerstungen avec quatorze mille hommes armés, tandis que le reste des guerriers gardaient la frontière ou étaient encore occupés au siége des forts. Du côté du roi parurent les deux archevêques de Mayence et de Cologne, les évêques de Metz et de Bamberg; Godefroi-le-Bossu, duc de la basse Lorraine, fils et successeur de Godefroi-le-Barbu, mort en 1069 : c'était l'époux de Mathilde, fille de Boniface, marquis de Toscane, et de Béatrix de Lorraine, Rodolphe, duc de Souabe, Berthold, duc de Carinthie, y paraissaient encore. Le Roi lui-même se tenait à Wurtzbourg, où il attendait le résultat des négociations. Il craignait, dit-on, d'aigrir par sa présence des esprits déjà si fortement irrités.

Mais ces précautions d'une tyrannie déconcertée furent vaines. Ces conférences n'offrirent que le tableau d'un peuple ulcéré par le sentiment de ses maux, que le spectacle humiliant de la Majesté royale forcée de se justifier et presque condamnée par ses propres défenseurs, par les deux plus grands prélats de la Germanie, Sigefroi et Annon. A la vue des chefs de la Saxe prosternés aux pieds des autres princes de la Germanie leurs frères, et faisant l'énumération des longues douleurs que les Saxons avaient supportées, des injures manifestement commises sur leurs biens, leurs personnes, sur celles de leurs enfants et de leurs femmes, ce ne fut dans toute l'assemblée qu'un cri d'indignation et de liberté. Les négociateurs n'étaient plus que des juges qui éprouvaient les mêmes impressions que leurs suppliants; et il semblait que toute la Germanie réunie dans ses chefs poussât les mêmes plaintes, étalât les mêmes griefs contre son Roi. On délibéra trois jours, non plus dans un arbitrage contradictoire, mais dans un conseil commun; on convint que la cause des Saxons était celle de toute la Germanie; que loin de taxer leur conduite de rébellion, on devait plutôt admirer leur longue patience. Enfin, si l'on en croit l'historien, on fut d'avis de déposer Henri, et d'élire un roi plus digne de commander à la nation. Et les princes Germains, ajoute-t-on, eussent dès-lors transmis la couronne à Rodolphe, duc de Souabe, si celui-ci ne se fût constamment refusé à leurs offres, déclarant qu'il n'accepterait jamais une telle proposition à moins qu'elle ne lui fût faite dans une diète de tous les princes de la Germanie légitimement convoquée, qui délierait sa foi et sa réputation de tout engagement comme de tout scrupule envers Henri. L'on décida qu'il fallait taire le dessein des

conjurés et attendre que Henri, à l'occasion de cette pacification, fût engagé dans quelque province lointaine; que l'on communiquerait seulement le secret de cette résolution aux princes Germains qui n'avaient point assisté à ce Parlement. Cependant on aurait soin de répandre un bruit contraire dans le public. L'on dirait que les Saxons, d'après la décision de Gerstungen, étaient tenus d'offrir au roi une satisfaction convenable pour la témérité de leur prise d'armes; qu'à cette condition le roi leur accorderait l'impunité et promettrait par serment de les mettre dorénavant à l'abri des injures qui avaient motivé leur rébellion. On renvoya l'exécution des délibérations secrètes et le couronnement de Rodolphe à la fête de Noël que Henri devait solenniser dans Cologne. Puis les Saxons, désormais réconciliés avec toute la Germanie, rentrèrent dans leurs foyers. Les autres princes partirent pour Wurtzbourg, afin de rendre compte au roi du résultat apparent des conférences.

Tel est le récit de l'historien pontifical. Mais si sa narration est bien authentique, il semble que cette conférence de Gerstungen, quels que fussent les justes griefs des vassaux, ressembla bien autant à un conseil de conjurés qu'à une diète régulière.

Henri, usant à son tour de sa dissimulation ordinaire, n'essaya point de contester les déterminations du congrès. Il les accepta sans hésitation, disant qu'il n'aspirait qu'à la paix. Pourvu qu'elle fût convenue et cimentée, il se soumettrait de bon cœur à toutes les conditions qu'il aurait plu au congrès d'imposer. Puis, après avoir célébré à Wurtzbourg la fête de Tous les Saints, il résolut de s'éloigner de cette frontière où le bruit de son échec faisait tomber tout le prestige de sa couronne et

allait lui ôter la puissance après la perte de la réputation. La conférence de Gerstungen était un affront dont il fallait même abolir la vue et le souvenir pour rétablir son autorité sur nouveaux frais. Car il s'apercevait que les seigneurs du duché rhénan dont il était entouré, déjà gagnés par la contagion de l'insurrection saxonne, lui témoignaient moins de déférence. De jour en jour ces seigneurs s'aliénaient de sa personne, se montraient moins disposés à lui rendre les devoirs et les respects dus à un suzerain.

Henri arriva à Ratisbonne parmi les animosités et les soupçons que le prince et les courtisans se renvoyaient de l'un à l'autre. Les ombrages s'étaient réveillés jusque dans la Cour de Henri, à l'aspect du camp saxon et de ces conférences si malheureuses où la voix des opprimés avait entraîné les arbitres même du différend et les parlementaires du roi. On accusait Henri d'avoir comploté la perte de ses plus affidés, le massacre des princes Germains et des Grands qui s'étaient rendus à Wurtzbourg. Des témoignages et des récits, vrais ou supposés, fortifiaient ces récriminations, élevaient une barrière de défiance dans sa propre Cour. Sans doute des ennemis secrets propageaient, envenimaient et peut-être forgeaient ces rapports qui couvraient le nom de Henri d'une scélératesse et d'une infamie que sa vie publique, toute corrompue et violente qu'elle avait paru, n'autorisaient point, mais que l'on peut attribuer à cette passion des partis qui infecte, comme nous l'avons vu, tous les mémoires historiques de ce temps. Quoi qu'il en soit, les seigneurs qui lui avaient été le plus dévoués semblaient près de l'abandonner au premier revers qui signalerait la décadence de sa fortune. Dans ces occurrences, les Saxons, encou-

ragés par cette défaveur publique qui s'attachait au nom du roi, adressaient de fréquentes légations aux Grands du duché rhénan et franconien pour les presser, ou de permettre à leurs malheureux compatriotes de se donner un roi, ou d'user de leur propre supériorité de rang chez les peuples Germains, en imposant eux-mêmes, de l'assentiment de la nation Saxonne, un prince à toute la Germanie; car ils portaient le nom des Francs si vénéré et qui leur donnait le premier rang dans tout l'Empire. Les Saxons les exhortaient à ne point laisser le royaume germanique se bouleverser et se dissoudre par l'inconduite et le déréglement d'un seul homme. Alors l'archevêque de Mayence démasqua tout d'un coup l'antipathie qu'il nourrissait au fond de son cœur contre Henri. Ce prélat, à qui la primatie de sa chaire donnait le droit d'élire en premier lieu et de consacrer le successeur de Charlemagne, convoqua dans sa métropole les Grands et les princes de tout le royaume, afin de leur présenter pour roi Rodolphe, de déposséder Henri, et de faire inaugurer le duc de Souabe par le suffrage de tous ces princes.

Ce bruit terrible vint frapper les oreilles de Henri dans sa route à Nuremberg. Il embrassa d'un coup-d'œil l'imminence de sa situation. A force de dons et de promesses, il retint ou réunit près de lui quelques seigneurs; puis, se fiant à sa dissimulation et à son éloquence, à cette énergie de l'ame qu'il conserva toujours dans les grandes épreuves, il s'éloigna de la Bavière, dans le dessein de traverser une résolution qui était l'arrêt de sa ruine.

Le roi marcha sur Worms, tout occupé des souvenirs de Gerstungen et du complot qui s'y était tramé. Arrivé à Ladenbourg, le chagrin et la fatigue lui causèrent

une grave maladie dont il faillit mourir. Déjà ses ennemis se réjouissaient d'un événement qui leur semblait devoir mettre un terme à cette crise dont toute l'Allemagne était ébranlée. Il languit plusieurs jours sur un lit de douleur. A peine convalescent, il se remit en marche. A son approche de Worms, il trouva un accueil qui releva un peu ses espérances et son courage. Les citoyens de Worms lui gardaient un dévouement fidèle par le souvenir de son père, le pieux roi Henri III. Sa venue avait été précédée d'un grand mouvement en sa faveur. Les chevaliers et les vassaux de l'évêque ayant pris les armes pour exclure le roi de la cité, la bourgeoisie s'était soulevée, avait chassé de la ville les serviteurs du prélat. Les habitants auraient même arrêté leur évêque Adalbéron, frère du duc Rodolphe, et l'eussent envoyé prisonnier au roi, si le prélat n'eût prévenu ce péril par la fuite. Aussi, dès que Henri eut touché les murs de Worms, les habitants, en armes et rangés en ordre de milice, se portèrent à sa rencontre, lui offrant leurs bras, leurs services, leurs biens, et l'assurant de leurs dispositions à tout souffrir pour faire triompher sa cause. Le Roi, charmé de cet accueil comme d'un retour de fortune, regarda dès-lors cette cité comme son boulevard. Il se proposa d'en faire le siége de sa puissance, quelle que fût la face que ses affaires allaient prendre. Le nombre des citoyens, et surtout leur dévouement, la force des murailles et la fertilité du territoire, lui montraient dans Worms un asile et un reconfort en cas d'échec.

Mais si l'accueil des bourgeois de Worms ranimait l'espoir du roi et de ses adhérents, ses ennemis furent un peu déconcertés par cet enthousiasme de la cité, par l'expulsion d'un prélat de ce duché rhénan qui con-

servait le nom de France et semblait toujours nourrir le premier peuple de la Germanie. Parmi les seigneurs qui avaient été appelés au congrès de Mayence par l'archevêque, plusieurs, à la nouvelle de l'entrée triomphale du roi dans Worms et de son parti ressuscité, rebroussèrent chemin, saisis de frayeur, résolus de ne point se déclarer encore. Le petit nombre d'entre eux qui avaient déjà pénétré dans Mayence, considérant leur faiblesse, n'osèrent non plus, sans le concours des autres princes de la Germanie, prendre de délibération sur une affaire aussi capitale que l'élection et la déposition d'un roi. Ils rentrèrent eux-mêmes prudemment dans leurs foyers.

Plus avisé cette fois, Henri ne voulut point commettre sa nouvelle fortune en la brusquant; il ne se fiait qu'à demi à des forces qui consistaient dans l'humeur changeante et mobile des bourgeois de quelque cité du Rhin. Il envoya des députés à la suite des Grands qui se retiraient. Henri les suppliait de revenir près de lui, de l'entendre, de juger sa cause. Il leur donnait rendez-vous à Oppenheim pour se présenter devant eux et justifier sa vie. Là, ayant rassemblé quelques seigneurs qui étaient venus dans des dispositions bien contraires, après l'échange des ôtages (car la mauvaise foi ou la méfiance ne s'abordaient point sans ces précautions), ce prince habile et éloquent parut en leur présence, se jeta à leurs pieds, les supplia de se souvenir du serment de féauté qu'ils lui avaient fait, de lui garder leur foi dans son adversité. S'il avait commis quelque faute, il les priait de l'imputer à la fougue de l'âge. Il promit de réformer sa vie et d'embrasser de meilleurs conseils, de réparer par des vertus dignes de son rang et de sa maturité les excès où son inexpérience et le

délaissement de sa jeunesse s'étaient laissé emporter. Alors ses ennemis, relevant la tête, déclarèrent qu'il réclamait en vain leur foi, lui qui avait conspiré la perte de ses propres serviteurs, manqué de parole à Dieu et aux hommes, aux ennemis et aux amis, dans la paix comme dans la guerre. A Wurtzbourg, dans sa propre Cour, n'avait-il pas tout récemment machiné le meurtre des princes de la Germanie qui étaient venus délibérer avec lui sur les communes affaires?

A ces mots, le Roi se récria, attesta sa bonne foi et la calomnie de ses ennemis. Les seigneurs Germains répliquèrent que Henri pouvait abolir seulement par le Jugement de Dieu une accusation si outrageante à son honneur. Il fallait qu'un champion du roi vînt en champ clos avec le seigneur germain qui avait découvert la fraude et sauvé ses compagnons. Henri accepta ces conditions; il soumit son honneur à la sentence de ses vassaux et à l'épreuve du combat. Il espéra que ce délai et le succès d'un duel judiciaire pourraient ramener les cœurs aliénés. On convint qu'après l'octave de l'Epiphanie, les deux champions de la nation et du roi se mesureraient dans une île du Rhin près de Mayence. Ainsi la querelle fut suspendue, la Germanie s'appaisa comme une mer orageuse qui gronde encore; les passions civiles parurent un moment calmées pour se ranimer bientôt plus furieuses, tandis que chacun aiguisait en silence ses armes et ses ressentiments. Le roi conjura seulement les archevêques de Mayence et de Cologne de s'interposer près des Saxons afin qu'ils levassent le siége de ses forteresses, au moins durant le temps de la trève. Ces prélats en firent la promesse, bien qu'ils se fiassent peu à la parole du roi. Ils espéraient moins encore que les Saxons abandonnassent une proie que ces peuples tenaient déjà dans leurs mains.

En effet les deux prélats adressèrent des légats aux princes saxons pour les prier de se réunir dans le concert de toute la Germanie et de venir s'entendre encore avec eux à Corbie sur les moyens de ramener une pacification générale. Les Saxons prirent à leur tour cet engagement, mais sans cesser de bloquer les places du roi. Cependant les dîmes, dont le refus avait été le premier prétexte de toute cette querelle, avaient cessé de se payer dans la Thuringe. Parmi le bouleversement universel, les peuples de cette province, qui mesuraient leur servitude aux exigences fiscales de l'Eglise, se réjouissaient d'être rentrés dans les immunités de leurs pères.

(1074). Henri était revenu à Worms; il y célébra les fêtes de Noël. Là, quoique la trève fût publiée entre les partis, aucun appareil, aucun cortége digne de la Majesté royale, n'accompagna son trône, n'honora sa personne. Ni les prélats, ni les abbés, ni les officiers du palais ne lui rendaient les redevances accoutumées. Mais l'on remarque qu'il lui fallait pourvoir lui-même aux dépenses journalières de sa maison, encore qu'il tirât à peine quelque revenu des métairies royales dévastées par les Saxons. Ainsi Henri, malgré la suspension des hostilités, était frappé comme d'une espèce d'interdiction dans son palais, et ses propres vassaux se cantonnaient contre lui. A peine quelques-uns des princes et des prélats Germains l'entouraient, comme pour ne point paraître abandonner le chef de l'Etat, mais sans la pompe accoutumée, sans cette escorte de chevaliers et de milice qui formaient la décoration et la puissance du prince. Henri retenait avec soin et avec effort ce peu de vassaux, afin de conserver encore quelque image de la Majesté impériale aux yeux des

peuples à peine reposés de leur récente révolte, prêts à reprendre les armes au premier signal de guerre ou au moindre exercice public de la prérogative.

Sur ces entrefaites, les deux archevêques de Mayence et de Cologne, s'étant rendus à la nouvelle Corbie au jour fixé, pressèrent les Saxons de lever le siége des châteaux royaux. Mais cette médiation des prélats ne fit qu'exaspérer les esprits. La rébellion parut se ranimer. Les Saxons reprochaient aux prélats de leur avoir ravi, par tant de retardements et de pourparlers, l'occasion de se remettre complétement en liberté. Cette trève, due à leur entremise, n'avait été, disaient-ils, qu'un leurre pour donner au roi le temps de réparer ses affaires et de fortifier son despotisme. Cette multitude orageuse allait donc en venir aux derniers éclats, lorsque ses chefs parvinrent à rétablir quelque ordre dans la délibération. On convint de se retrouver à Fritzlar dans l'octave de la Purification, et là, d'ouvrir enfin une diète où l'on appellerait les autres princes Germains pour donner à l'Etat un chef qui pût ramener la sécurité dans le royaume. Ils firent savoir au roi qu'il eût à s'y rendre et à justifier sa cause, non plus par lettres, par champion, ni par délégation, mais par lui-même. Puis ils se séparèrent en frémissant. Le siége des châteaux continua. Toute la déférence que les Saxons et les Thuringiens témoignèrent à la Majesté royale fut d'accorder une sauve-garde à la reine Berthe alors enceinte, pour sortir d'une des places investies et aller querir un refuge dans l'abbaye d'Hersfeld. La situation du Roi était pire que jamais; tout semblait, après la grandeur des Ottons, annoncer en Germanie le déclin et la décomposition de la monarchie dans la ruine de l'autorité royale.

Henri vit alors qu'il n'avait plus rien à ménager. Le moment était venu de tout risquer ou de tout perdre. Les chefs féodaux l'abandonnaient peu à peu ; l'audace de ses ennemis allait croissant ; il ne lui restait plus que les bénéfices du sort et les ressources de son courage. Il résolut donc de recourir à la voie des armes, de combattre les Saxons en rase campagne puisque aussi bien sa couronne était en jeu, plutôt que de la perdre par une mollesse d'ame indigne de son rang, en cédant à sa mauvaise fortune. Il ne pouvait qu'à force d'héroïsme prévenir la désertion de ses chevaliers qui, poussés de garnison en garnison, de poste en poste, par la furie et l'acharnement des Saxons, le voyaient dans Worms disputer sa couronne et son sceptre en vains pourparlers, en indignes justifications, en négociations infructueuses. Il députa vers tous les princes de la Germanie pour réclamer leur concours au nom des souvenirs de sa famille et de ses propres bienfaits. Il rappela près de sa personne les serviteurs qui conservaient encore quelque dévouement à sa maison.

Ses forces se concentraient presque dans le duché rhénan. Le reste de la Germanie s'était déclaré contre lui. Les évêques de Mayence, de Cologne, de Strasbourg, l'évêque de Worms qu'il avait chassé de sa cité, liant leur cause à celle des Grands, avaient combattu l'inclination des peuples que séduisaient les vices brillants de ce prince. Les ducs de Bavière, de Souabe, des deux Lorraines, de Carinthie, les vassaux des abbayes de Fulde et d'Hersfeld, avaient embrassé la querelle des Saxons et déclaraient hautement qu'ils refuseraient de prendre les armes pour la perte d'un peuple innocent. Henri vit arriver autour de lui les autres prélats ; mais presque seuls de leurs personnes, non accompagnés de

leurs milices, comme s'ils n'eussent voulu que faire acte de condescendance envers lui, et non servir sa cause que la plupart réprouvaient. Ayant rassemblé tout ce qu'il put de vassaux, Henri sortit de Worms le 27 de janvier et marcha sur Hersfeld. Près de toucher les murs de ce monastère, il envoya l'abbé vers les Saxons qui campaient à quarante milles de là, de l'autre côté de la Werra, leur demander une sauve-garde pour ses députés. Sans s'arrêter à Hersfeld, il prit lui-même ses quartiers dans les métairies, à deux milles du fleuve, pour attendre le retour de l'abbé. Plusieurs motifs le portaient à choisir cette position. Avant d'engager la guerre et de pénétrer dans le pays ennemi, il voulait attendre les renforts qu'il avait mandés de toutes parts, ou bien sonder les dispositions des Saxons et traiter à la tête d'une armée. Soit qu'il prît l'un ou l'autre parti, il avait besoin de toutes ses forces. Il avait appris que les Saxons voulaient lui interdire l'entrée de la Thuringe et le combattre sur les bords même de la Werra qui séparait la Thuringe de la Hesse : car la rivière était couverte de glace par la rigueur de l'hiver, et le passage facile aux hommes de pied. Ce n'était pas sans crainte que Henri comparait la faiblesse de ses milices à la multitude des Saxons accourus, pour ainsi dire, en corps de nation au cri d'insurrection qui s'était propagé dans tout le pays. Cependant l'abbé d'Hersfeld, contre toute espérance, rapporta de son ambassade des réponses plus favorables. Les Saxons avaient annoncé qu'ils ne méconnaissaient point le droit des gens qui rend la personne des ambassadeurs sacrée et inviolable chez toutes les nations. « C'était la nécessité de leur salut qui leur avait mis les armes à la main. S'ils avaient pu l'assurer par d'autres voies, ils eussent remis volon-

tiers le glaive dans le fourreau. » Une telle réponse donnait l'espoir d'une issue pacifique. Quatre évêques sortirent du camp royal et vinrent promettre au nom du Roi que Henri accorderait aux Saxons toutes les conditions raisonnables qui seraient débattues et acceptées dans un conseil d'arbitrage, pourvu qu'ils voulussent se fier à sa clémence.

Les Saxons répliquèrent en renouvelant les mêmes demandes qu'ils avaient déjà présentées en plusieurs légations. Les châteaux élevés dans la Saxe et la Thuringe devaient être démantelés sans remise; les biens saisis sur les proscrits, restitués; le duc Otton réintégré dans le duché de Bavière dont il avait été dépossédé par des voies iniques; Henri garantirait, par une amnistie générale, l'impunité et l'oubli de toute offense ou défection aux archevêques de Mayence et de Cologne, au duc Rodolphe, à tous ceux enfin dont il croyait avoir eu à se plaindre dans la guerre civile; les Saxons seraient maintenus inviolablement dans la liberté qu'ils avaient héritée de leurs pères; le roi cesserait de résider uniquement dans la Saxe et dans sa métairie de Gotzlar; mais visiterait tour à tour chaque partie du royaume agrandi par ses ancêtres; car le séjour des rois nourris par des prestations féodales était plus incommode qu'avantageux au pays. Les Saxons demandaient en outre qu'il promît une protection bienveillante aux églises et aux monastères, aux veuves et aux orphelins. A ces conditions jurées par des fidéjusseurs d'une foi avérée, les Saxons offraient de déposer les armes et de lui rendre à l'avenir le devoir de fidèles vassaux; autrement, ils maintiendraient le serment qu'ils s'étaient fait entre eux et qui était le sceau de leur conjuration, ce serment sacré de combattre pour leur liberté, leurs

lois et leur patrie, tant qu'il leur resterait un souffle de vie.

Ces conditions parurent d'abord intolérables à Henri. Démolir les châteaux qu'il avait construits à tant de frais, n'était-ce point payer à ses sujets le salaire de leur rébellion? Il voulait sur-le-champ reprendre les armes et courir le risque d'une bataille plutôt que d'accepter des conditions qui le ruinaient et le déshonoraient. Il fit passer des ordres dans les quartiers des chefs germains qui soutenaient sa cause, pour qu'ils eussent à disposer leurs milices au combat. Mais le camp restait immobile. Ses guerriers ne voyaient déjà plus que des alliés dans les Saxons; ils répugnaient à prendre les armes contre des frères en une cause injuste. Des passions semblables s'agitaient dans le camp saxon. La multitude qui se fiait à ses forces, qui s'était crue maîtresse du camp royal et des richesses dont il était plein, murmurait. Ils n'avaient point fait, disaient-ils, une marche militaire pour refuser une victoire assurée, pour s'en retourner les mains vides et les cœurs déçus, reprenant un joug qu'ils avaient secoué; eux, déjà les libérateurs de la Germanie, et les restaurateurs de sa liberté; pour se rendre désarmés à la foi d'un prince qui tant de fois s'était parjuré. Déjà même ils parlaient de mettre à leur tête le duc Otton, de le proclamer roi, de s'avancer sous sa conduite à leurs nouveaux destins.

Cette face inattendue des affaires effraya Henri. Les adhérents qui restaient à ce prince lui faisaient envisager la crise imminente. Le péril était plus grand encore dans son camp que du côté de l'ennemi. Si Henri voulait pousser à bout sa fortune qui se démentait, il se verrait délaissé de ceux-là même qui l'assistaient dans

ses combats et dans ses conseils, et qui lui avaient fait acte de bons vassaux; il se verrait livré peut-être à ses sujets révoltés, dont la cause avait trouvé des apologistes et des fauteurs dans toute la Germanie. Ainsi cette fatale marche de Worms n'aurait fait que déterminer le triomphe de la rébellion et servir de témoignage à la faiblesse du prince. Ils l'engagèrent donc à donner prompte satisfaction à ses sujets, afin de se tirer d'un pas si glissant et d'échapper à ses défenseurs comme à ses ennemis. Vaincu par ces raisons, et plus encore par l'exigence de sa position, Henri assembla un conseil des chefs de l'armée; puis, rougissant encore de souscrire à sa propre honte, il les chargea d'appaiser à leur gré les mouvements de la sédition, de dresser eux-mêmes les conditions d'un pacte avec les Saxons; il promettait de souscrire à tout ce qu'ils auraient résolu. Quinze évêques et tous les princes qui résidaient dans le camp royal partirent alors pour le camp saxon. Là, on ouvrit une diète armée. Les seigneurs traitèrent la cause du roi absent, en juges, en arbitres, plus qu'en négociateurs. Les Saxons alléguaient son défaut de foi qui ne permettait plus de se fier à des traités ni à des serments. La délibération fut longue. Enfin l'on consentit à la paix aux conditions déjà proposées, sous la réserve que si le roi manquait en rien à des promesses solennelles que lui avait dictées la nécessité, les Saxons demeureraient toujours liés entre eux par le serment fédératif; qu'ils reprendraient les armes de concert avec tous les princes du royaume, pour déposséder Henri et proclamer un nouveau roi. Ces conditions débattues et acceptées dans la diète militaire, les Saxons, en rangs et toujours sous les armes, s'avancèrent, dit l'historien, pour voir la

face du roi. Cette cérémonie auguste et menaçante eut lieu le jour de la Purification. Les évêques et les autres princes, médiateurs de la pacification, parurent les premiers. Le Roi les reçut avec honneur, leur donna le baiser de paix, confirma de sa bouche les conditions qu'ils lui présentèrent. Il fit des largesses à ceux qui s'étaient le plus intéressés à sa cause, les renvoya dans leurs foyers; puis, entouré alors des seuls Saxons, il marcha sur Gotzlar.

O gran bontà de' cavalieri antiqui!
Eran rivali, eran di fè diversi,
E si sentìan degli aspri colpi iniqui
Per tutta la persona anco dolersi;
E pur per selve oscure e calli obliqui
Insieme van, senza sospetto aversi.

ARIOSTO, I, 22.

Quelle était donc la fidélité de ces temps et de ces peuples! Le lien de la conjuration durait encore, et un manque de foi, une condition enfreinte la faisait revivre en un instant tout armée contre le prince. Mais une obligation conditionnelle en suspendait l'effet. Le roi s'y confie. Escorté des Saxons frémissants encore, des mêmes Saxons qui portaient le drapeau de l'insurrection arboré contre son trône, et qui allaient saluer un autre prince s'il eût failli à ce dernier serment, le roi Henri rentre dans sa maison de plaisance de Gotzlar, au centre de la Saxe. De là il envoie des messages sous les places investies, pour donner l'ordre aux Saxons assiégeants de lever les blocus; aux assiégés, de ne faire plus aucune sortie, de se sustenter seulement des vivres qu'ils ont amassés dans les châteaux; et, dès qu'ils les auront consommés, de remettre les places aux provinciaux pour être démantelées. C'était apparem-

ment la singulière condition qu'il avait stipulée, et qui ne prouve guère que sa duplicité et la simplesse de ses ennemis; car le Roi, gardant quelque temps encore ses garnisons, se réservait sans doute le droit de faillir à sa parole, si l'occasion s'en présentait. Et pourtant, dit l'historien, les Saxons se fiaient médiocrement à cette trève; mais ils se rassuraient en pensant que Henri était lié désormais par un concert de toute la Germanie; qu'une infraction à cette pacification jurée tournerait contre lui tous les chefs de la nation et serait le signal de sa déchéance.

Une trève qui reposait sur des fondements si peu solides ne pouvait être bien durable. Le dépit d'un prince qui n'avait cédé qu'à la nécessité irritait la défiance d'un peuple qui avait stipulé dans un but d'indépendance provinciale que la Couronne n'admettait plus. Aussi Henri déjà cherchait à revenir sur ses engagements, à contester les clauses de la trève qui n'avaient pu être que sommairement posées. Comme les Saxons le pressaient de donner une conclusion au traité ou plutôt d'en remplir sur-le-champ les conditions, il demanda que l'on convoquât un congrès de toute la Germanie pour changer la trève en une paix définitive. « La Germanie entière avait été ébranlée par la guerre civile qui s'était engagée entre la Couronne et les deux provinces de Saxe et de Thuringe. Il fallait donc, disait-il, terminer les choses de manière à satisfaire tous les partis, à imposer un frein aux passions politiques, une règle aux prétentions réciproques et si mal définies des prélats, du prince, des Grands, qui voudraient troubler encore le repos du pays. » Les Saxons ayant donné leur assentiment à la proposition du Roi, Henri convoqua les Grands du royaume à Gotzlar pour le 10 de mars.

Mais, hormis les Thuringiens et les Saxons, aucun des chefs Germains ne vint à cette diète. Ils étaient fatigués apparemment de négociations stériles, sans issue, où, d'un côté, étaient l'aigreur et les rancunes; de l'autre, la mauvaise foi et la violence; où l'on n'arrivait jamais à des résultats franchement acceptés. Les Grands de la Saxe et de la Thuringe parurent avec une affluence de clients de ces deux nations, qui leur étaient liés par le serment et l'hommage. Encouragés par leur multitude et par le dénuement de Henri, ils posèrent leur camp à peu de distance de Gotzlar, et, de là, envoyèrent une ambassade au roi pour traiter de la paix qui n'avait été qu'ébauchée dans les conférences de la Werra. Trois jours entiers, ils mêlèrent les supplications aux menaces, tandis que Henri se défendait par l'éloignement des princes de Germanie. Tantôt le roi prétextait qu'on ne pouvait rien conclure en leur absence, puis il demandait qu'on laissât sur pied les châteaux qu'il avait érigés à grands frais pour la défense du royaume, en concédant tout le reste selon les conditions proposées sur la Werra. Mais, disaient ses ennemis, Henri, par de telles restrictions, espérait trouver moyen de recouvrer ce qu'il eût été contraint d'abandonner, et, dans tous les cas, se ménager un faux-fuyant pour échapper à l'exécution de ses promesses et préparer sa vengeance. Tout-à-coup l'on apprend que les Saxons, las de ces éternels pourparlers qui ne concluaient rien, et se croyant joués, marchaient en armes sur le palais, dans l'intention de déposer le roi, de proclamer un nouveau prince, et de le mettre à leur tête. En même temps, l'archevêque de Brême, les évêques de Zeitz et d'Osnabrug, chassés de la Saxe, exilés depuis un an entier, dépouillés de leurs bénéfices comme

suspects de favoriser la cause royale, suppliaient Henri de se laisser toucher, de faire un sacrifice au bien de ses amis, de les rendre à leurs sièges, à leurs honneurs, à leur patrie.

Déjà les Saxons en armes remplissaient les vestibules du palais. Ce peuple de mœurs rudes et belliqueuses semblait tout prêt à user de la force. Henri, voyant enfin le péril sous ses yeux, consentit à soumettre dans l'année aux princes Germains la cause du duc Otton qui réclamait son duché de Bavière, de détruire sans tarder tous ses châteaux, à la condition que les Saxons et les Thuringiens démanteleraient également les forts qu'ils avaient élevés, et que, pour tout le reste, on remplirait exactement les conditions qui avaient été stipulées dans la conférence de Gerstungen.

Les Saxons ne perdirent point de temps, ils envoyèrent sur-le-champ incendier les châteaux qui étaient à leur portée. Quant à celui de Hartzbourg, bâti en face de Gotzlar, on se contenta d'en raser les murs, parce que Henri y avait fondé une église et un chapitre de chanoines. Le respect des choses saintes protégea d'abord ce lieu qui avait servi de citadelle pour couvrir Gotzlar, défendre la résidence royale, et contenir le centre de la Saxe. Puis Henri, qui croyait du moins avoir pacifié la Saxe en sacrifiant ses forteresses, quitta Gotzlar, retourna à Worms dont les habitants lui avaient montré une fidélité si dévouée. Le Carême approchait. Le tumulte des armes parut suspendu durant ce saint temps.

Tandis que la trève semblait garantie par la fuite du roi et par la ruine de ses châteaux, la populace saxonne, longtemps témoin des déprédations de la garnison de Hartzbourg qui avaient réduit en solitudes les métairies

voisines, se courrouçait de voir subsister ce dernier monument de la tyrannie. Trois jours écoulés après la retraite de Henri, sans l'aveu de ses princes, par un mouvement tumultuaire, elle se porta sur ce château d'où le roi pouvait relever sa domination. Les Saxons renversent de fond en comble ce qui restait des murs; ils en dispersent les pierres, saccagent les édifices, brûlent l'église construite en bois, en pillent le trésor, brisent les autels, fouillent et violent la sépulture du fils et du frère de Henri. Les reliques des Saints seules échappent. L'abbé d'un monastère voisin accourut, arracha ces sacrés ossements à la fureur de la soldatesque, et les mit en sûreté dans son cloître. Les Saxons ne s'éloignèrent qu'après avoir fait de cette ville naissante un monceau de ruines et égalé les édifices au sol.

A cette nouvelle, un cri d'horreur se répandit dans la Germanie. On craignit de voir recommencer une guerre civile si acharnée dès son principe, une guerre qui n'avait trouvé de suspension que dans la lassitude des partis et dans le délaissement du roi. Ce roi était atrocement offensé dans l'honneur de sa maison et dans la religion des tombeaux domestiques. Bien plus, il était justifié par la brutalité impie des Saxons. N'allait-il pas reprendre les armes avec le ressentiment profond de son outrage? Tout le bienfait de cette paix n'était-il pas de rechef compromis? Les princes Saxons envoyèrent des ambassades à Henri pour le supplier de ne point leur imputer ce sacrilége, pour se disculper d'un acte furieux qui pouvait rallumer l'incendie de la Germanie, pour lui offrir enfin toutes les satisfactions qu'il voudrait exiger. Mais Henri, poussé à bout : « Puisque les lois de l'Empire, dit-il, ne peuvent plus rien contre la frénésie des Saxons, puisque la défection des milices et

l'infidélité des vassaux m'ont ôté les moyens de venger mes injures, j'aurai recours aux lois de l'Eglise. Elle me prêtera le secours que mes serviteurs me dénient. »

Il envoya aussitôt une ambassade à Rome pour réclamer l'appui du Saint-Siége contre ces profanateurs des lieux saints, ces violateurs de la paix des tombeaux. Cependant les désordres renaissaient en Germanie ou même n'avaient point été interrompus. Les cités du Rhin étaient favorables à Henri; elles conspiraient contre leurs évêques qui prenaient le parti des Grands par opposition au despotisme du roi, également redoutable aux vassaux, clercs et laïques. Henri se tenait dans ces fidèles provinces rhénanes, entouré de l'archevêque de Mayence, du duc Berthold de Carinthie et d'autres seigneurs qui avaient favorisé la rébellion saxonne. Car l'amnistie semblait avoir tout réconcilié et tout fait rentrer dans l'ordre. D'ailleurs, l'insolence des Saxons et la scène impie de Hartzbourg avaient indigné même les seigneurs de la faction. Sur ces entrefaites, une sédition furieuse s'éleva dans Cologne, semblable à celle qui avait éclaté dans Worms un an auparavant. Assiégé dans son propre palais, fugitif dans une maison obscure, l'archevêque Annon fut obligé de s'échapper de la cité pour sauver sa vie; le meurtre en ensanglanta l'enceinte. Cologne, durant trois jours, fut en proie aux excès et aux profanations des séditieux. Le prélat n'y rentra que par le secours de ses hommes d'armes, de la milice du dehors, et du peuple des campagnes. Mais les vengeurs du prélat livrèrent à leur tour la cité au pillage, furetèrent les maisons, foulant aux pieds et mettant aux fers les citoyens, souillant l'honneur de l'archevêque par des violences et des cruautés qu'il n'avait point avouées. Des châtiments et des supplices

terminèrent ces tumultes. Les uns virent leurs biens confisqués, d'autres furent privés des yeux ; les bourgeois que l'on épargna, tout tremblants, furent contraints de faire un nouveau serment de fidélité à l'archevêque. A la suite de ces sanglantes scènes, la ville n'offrit longtemps qu'un théâtre d'horreur, de désertion et de silence. C'est par ces excès et ces impiétés que les amis de Henri servaient sa cause. C'était par des représailles non moins excessives que les Grands et les prélats maintenaient ou rétablissaient leur autorité dans les cités que le peuple, reconnaissant des priviléges accordés à leur bourgeoisie, avait fait déclarer en faveur du roi. Car il est à remarquer que dans ces provinces limitrophes du Rhin, ce fut le peuple surtout qui prit la défense du prince contre les prélats et les Grands. Les qualités brillantes de Henri avaient déguisé ses vices et séduit ces provinces qui montrèrent un constant attachement à son parti combattu dans la Saxe et dans le reste de la Germanie. Au milieu de tant d'éléments de désordre qui allaient se compliquer encore par la lutte des deux pouvoirs temporel et spirituel, où était le droit? où était la prérogative? où était le gage de la paix publique? Mais il est trop vraisemblable que parmi ces litiges le principal tort de Henri c'était d'avoir succédé à des princes dont le pouvoir absolu avait indisposé les seigneurs, ruiné l'administration aristocratique des grands duchés, tout en favorisant la liberté naissante des cités.

Car, malgré les vices imputés à Henri, malgré l'influence que les bonnes et mauvaises qualités de ce prince eurent sur les événements de son siècle, il est difficile de ne point soupçonner qu'une cause plus profonde avait amené un désordre si universel en Germa-

nie. Cette cause était le long despotisme des Ottons. Ces grands hommes avaient ruiné l'indépendance des ducs de la Germanie par leurs triomphes multipliés et par leur puissante domination. Après l'extinction de la dynastie carlovingienne, non-seulement ils avaient placé leurs propres familles à la tête des duchés, mais ils avaient à peu près rendu héréditaire dans leur maison ce royaume redevenu électif par l'institution. L'hérédité et la majesté royales s'étaient maintenues sous les deux premiers empereurs de la race Salique. Puis, la minorité de Henri IV avait amené une réaction de la liberté féodale et de l'aristocratie des grandes maisons. Parmi ces révolutions intestines, la trace de l'ancien gouvernement carlovingien s'était presque effacée. Ainsi une anarchie véritable s'était établie entre l'indocilité des peuples conquis réclamant leurs lois indigènes, l'autorité des princes Germains aspirant à affranchir leurs grands duchés, et les prérogatives de la Couronne qui, durant la longue période des Ottons, avaient également pesé sur la noblesse et sur l'épiscopat.

Les prétentions opposées de la chaire romaine et de la royauté germanique devaient ajouter encore à ce conflit de tous les pouvoirs, jusqu'à ce que la double prédominance du souverain pontificat fût fixée sans contestation. Au sein de l'Italie comme dans la Germanie, Henri allait expier la gloire des Ottons et la protection suzeraine qu'ils avaient exercée sur le Saint-Siége.

Une légation du pape Grégoire VII arrivait en Germanie. Elle était composée de Gérard, évêque d'Ostie, d'Hubert de Palestrine, de Raynald de Côme, et de l'évêque de Coire. L'impératrice Agnès, mère de Henri, les accompagnait. La mission de ces légats avait un

double but. Le principal n'était point de satisfaire aux plaintes réciproques de Henri et de ses vassaux ; le pontife portait plus loin ses vues. Les légats devaient à une seule condition donner leurs soins à la pacification de la Germanie : c'était que Henri eût été absous auparavant du crime de simonie dont on l'accusait pour la prostitution et la vénalité publique des bénéfices ecclésiastiques.

Le Roi, ayant solennisé les fêtes de Pâques à Bamberg, s'était rendu à Nuremberg pour y recevoir la légation. Mais l'Eglise de Germanie n'était pas mieux que l'Etat disposée à recevoir la paix que les légats du pape lui apportaient. Ce fut après plusieurs prières réitérées du roi et à la suite de l'absolution reçue par ce prince, que les légats, si l'on en croit Lambert d'Aschaffembourg, voulurent communiquer avec lui. Ils demandèrent en premier lieu à ouvrir un concile au sein de la Germanie. Ce concile, suivant le mandat du pontife, devait s'occuper de l'examen et de la déposition de tous les évêques et abbés qui avaient acquis leurs degrés à prix d'argent. Déjà même le pape avait suspendu l'évêque de Bamberg et quelques autres prélats, jusqu'à ce qu'ils se fussent présentés devant le Saint-Siége pour s'y purger du crime d'hérésie simoniaque (car la simonie était alors comparée à l'hérésie), ou pour y recevoir une pénitence et faire une satisfaction convenable.

L'annonce de ce concile souleva contre la légation tous les prélats germains. Ils prétendirent que le Pontife romain en personne pouvait seul exercer une telle autorité sur leur église nationale ; qu'ils n'accorderaient jamais un tel privilége à toute autre autorité ecclésiastique, même déléguée du Saint-Siége ; c'est-à-dire qu'ils refusaient à cette légation le droit d'établir un tribunal

canonique pour juger l'épiscopat germain, et apparemment encore de présider comme arbitre l'assemblée d'une église nationale. L'archevêque de Mayence, seul en Germanie, représentait, disaient-ils, l'autorité du Siége apostolique. Mais le Roi au contraire favorisait l'entreprise du pontificat romain; il espérait que le résultat d'une telle information lui ferait justice de l'évêque de Worms et des autres prélats qui s'étaient déclarés contre lui dans la guerre de Saxe. Il se proposait d'en tirer vengeance au moyen d'une sentence ecclésiastique, de les faire déposer par le souverain Pontife sous prétexte d'élection simoniaque.

Cependant la résistance de la prélature germanique et l'agitation à laquelle le pays était en proie, ne permirent pas que le but de la légation fût rempli. On convint donc de renvoyer l'affaire de la réforme épiscopale et le jugement des évêques et abbés simoniaques à Rome, devant l'audience du Pape. (1) Les délégués pontificaux obtinrent seulement qu'on expulsât du palais cinq courtisans qui avaient encouru l'excommunication. Ils suspendirent des fonctions épiscopales Liémar, archevêque de Brême, qui s'était signalé par son opposition au privilége réclamé par les légats, et le citèrent à comparaître à Rome au prochain concile. Puis, après de belles paroles et de grandes promesses, le Roi congédia les légats comblés d'honneurs. Ainsi, soit par la conduite ambiguë de Henri, soit par l'effet de la confusion où la Germanie était plongée, cette légation, qui devait préparer la voie aux grandes réformes que méditait Grégoire, n'eut alors aucun résultat; elle fut bientôt mise en oubli. La Germanie sem-

(1) Murat., p. 237. — Fleury, LXII, 11.

bla même tenir peu de compte de cette première tentative de Grégoire pour établir un jugement souverain sur son église nationale.

Henri résidait principalement alors dans Worms, cette cité rhénane où il avait trouvé le plus de dévouement à sa cause. Il se réconcilia avec Annon, archevêque de Cologne. Dans la même année (1074), il fit une expédition en Hongrie pour secourir Salomon, mari de sa sœur Sophie, contre l'usurpateur Geiza qui avait envahi la plus grande partie de ce royaume. Revenu de cette expédition peu heureuse par le manque de vivres et par la contagion qui avait désolé son armée, il se prit à parcourir les villes de la Bavière et de la Souabe, afin d'y réchauffer son parti. Henri mettait à profit les intervalles de paix pour raffermir son autorité, endormir les factions, relever son crédit parmi les princes de la Germanie, ramener à lui les grands prélats, ces anciens amis de son enfance, qui avaient partagé la tutèle de son sceptre orphelin avec l'impératrice Agnès. De tels soins dénotent chez ce prince la souplesse du génie et des talents, une ame trempée contre l'adversité, sensible à la passion de la gloire comme au besoin de la domination, et quelquefois même des penchants plus honnêtes, dignes de l'héritier des Ottons et du fils du pieux Henri III. Mais trop faible contre les voluptés et contre les factions, Henri ne put triompher des vices de sa mauvaise éducation, ni des obstacles qu'il rencontrait dans l'état turbulent et précaire de la Germanie, dans l'incertitude du droit public entre la Majesté royale aspirant au pouvoir absolu, et l'aristocratie mobile des Grands qui tendait elle-même à une hérédité non encore fixée par la loi des fiefs germaniques.

Enfin le pape Grégoire VII avait mis la main à cette réforme des mœurs cléricales, but des travaux des saints pontifes qui s'étaient succédé en ces derniers temps sur le premier siége de l'Eglise. Sa grande ame était à l'épreuve des circonstances difficiles où la chaire romaine se trouvait placée. Il avait résolu d'appliquer le fer dans la plaie, de sauver l'Eglise par le retranchement de ses membres gangrenés. La dissolution et le désordre étaient au comble. La loi féodale avait amené le mélange des mœurs ecclésiastiques et séculières; le bénéfice ecclésiastique, confondu avec le fief, avait été une source féconde de simonies. La vénalité et l'incontinence souillaient le sanctuaire; et, faut-il le dire? c'était du Saint-Siége lui-même que le scandale était descendu. Malgré cette suite d'habiles et saints pontifes que les empereurs Germains, ardents à réformer l'Eglise, avaient fait asseoir en ces derniers temps sur le trône de St. Pierre, Rome n'était point purgée encore des vices dont elle avait longtemps donné l'exemple. On savait que cette première chaire, quand les Césars n'en disposaient point pour l'amélioration ou pour le châtiment de l'Eglise, était le jouet et la proie des factions romaines. Cette chaire de Rome, comme l'attestent les plus respectables monuments du temps et les plaintes des meilleurs prélats, avait été déshonorée dans tout l'Occident; l'ignorance des clercs était plus épaisse dans Rome que dans la Gaule ou dans la Germanie restaurée par les soins des Ottons; à tel point, disait-on, qu'il ne se trouvait plus personne en Italie capable d'un si sublime ministère, et qu'il avait fallu chercher au-delà des Alpes des pontifes dignes de ce nom. *Non erat tunc talis reperta persona quæ dignè posset ad tanti honorem sufficere sacerdotii.* Grégoire lui-même n'était-il pas l'élève de

Cluny, du plus saint monastère des Gaules? Des plaies si profondes ne pouvaient être guéries qu'en portant la lumière et le remède à la source même des pouvoirs corrompus ou corrupteurs. Après que les empereurs Germains avaient commencé par le Saint-Siége l'œuvre de la réforme, c'était de cette chaire à son tour qu'elle devait se répandre sur le reste de l'Occident.

Si les mœurs du clergé étaient toutes séculières, si le sel de la terre était altéré, que devaient donc être les princes et les Grands? Sans doute on remarque de beaux exemples de piété, de vertu et de charité parmi les rois et les seigneurs de ce siècle. Plusieurs eussent fait rougir les mœurs cléricales. Mais les passions des princes ne pouvaient plus guère trouver de répression dans l'Eglise dont ils disposaient presque en arbitres. Le frein des lois divines, les seules auxquelles l'homme ne puisse se soustraire, manquait aux Grands de la terre. En même temps qu'ils étaient les dominateurs de l'Eglise, ils se montraient souvent aussi les oppresseurs des peuples, les tyrans de leurs vassaux. C'est dans ces conjonctures que le souverain pontificat, renouvelé et épuré, reparut dans toute sa majesté pour tracer la voie à la restauration sociale et religieuse qu'avaient déjà entreprise tant de saints papes depuis le grand Nicolas Ier.

Grégoire avait tenu, cette année (1074), deuxième de son apostolat, un concile à Rome avec les évêques du duché romain ou des provinces voisines; car la Lombardie, plus que la Germanie elle-même, était infectée par la simonie et le désordre des clercs. C'est le premier et le plus célèbre des synodes qu'il ouvrit pour la réforme de l'Eglise. La comtesse Mathilde, le marquis Albert Azzon d'Est, et Gisulfe, prince de

Salerne, y assistèrent. C'est à la suite de ce concile qu'il avait envoyé en Germanie la légation solennelle qu'accompagnait l'impératrice Agnès. Dans cette assemblée vénérable, on décréta que les prêtres, selon les anciens canons, ne pourraient posséder d'épouses; que ceux qui avaient contracté le lien conjugal quitteraient leurs femmes, sous peine de déposition, et que dorénavant l'on n'admettrait personne au sacerdoce à moins qu'il ne s'engageât au célibat et à la continence. Ce décret avait été promulgué par toute l'Italie. Le pape avait adressé des lettres fréquentes dans la Germanie et les Gaules pour demander que le canon du concile romain y fût observé; que les prêtres de ces provinces s'obligeassent également à renvoyer leurs épouses.

Le décret de Grégoire et de son concile souleva de puissantes clameurs. On disait que le pape, par les injonctions exagérées qu'il proposait aux consciences, violentait les lois de la nature, au risque de lâcher le frein à la fornication, à l'adultère, à la corruption même du sacrement; qùe la maxime plus indulgente de l'Apôtre prescrivait à tous de se marier plutôt que de brûler des feux de la concupiscence; bientôt les sanctuaires se verraient abandonnés; car la plupart des clercs renonceraient aux honneurs des autels plutôt qu'à leurs épouses; que s'il voulait des anges et non des hommes pour servir au sacré ministère, où les trouverait-il? Il aura fait déserter les autels sans épurer les mœurs, aigrissant le mal au contraire par des remèdes brusques et violents. Mais, loin de se laisser décourager par ces plaintes mêlées de menaces, l'inflexible pontife redoublait, il fatiguait les évêques par ses légations réitérées, les accusant de pusillanimité et de mollesse, les sollicitant à s'armer d'une salutaire rigueur contre les fri-

voles excuses de prêtres concubinaires qui déshonoraient le Sacerdoce et l'Eglise par des alliances faussement réputées légitimes. Il leur dénonçait à eux-mêmes l'excommunication, s'ils ne se hâtaient de faire exécuter le décret du Saint-Siége.

L'archevêque de Mayence voulut user toutefois d'une sage modération. Connaissant d'un côté l'habitude invétérée de ses clercs, appréciant même la force de liens domestiques que l'on ne peut rompre sans déchirer les sentiments les plus chers au cœur de l'homme, trop convaincu d'autre part du génie persévérant et inébranlable du saint pontife qu'aucun sentiment faible ou puisé même dans une légitime indulgence pour la nature humaine n'entraînerait hors de son devoir, hors de sa résolution bien arrêtée de purifier l'Eglise en épurant les mœurs du clergé; ce prélat, en sa qualité de primat de la Germanie, de successeur de St. Boniface, du grand Apôtre de cette contrée, accorda six mois au clergé germanique pour satisfaire à l'ordre du souverain Pontife. Il exhorta les clercs engagés dans les liens du mariage à souscrire de bon gré à une loi qui était devenue nécessaire; à épargner au Pontife romain, comme à lui-même, la nécessité de prendre contre eux quelque mesure de rigueur. Quelques mois après, il assembla un concile à Erfurth, selon le droit réclamé à tort ou à raison pour sa chaire de présider les conciles en Germanie, immédiatement après la personne du Pape, sans l'intermédiaire des légats apostoliques. Là, il déclara à ses clercs que, le délai étant expiré, il les sommait de quitter leurs femmes ou de renoncer au saint ministère. Ceux-ci alléguèrent d'abord toutes sortes de motifs pour se dispenser d'obéir; car ils jugeaient que leur primat était à regret le ministre des sévérités du

Siége apostolique. Puis, voyant que ni prière ni excuse ne pouvait ébranler la volonté du Saint-Siége, ils sortirent pour tenir conseil. Ils déterminèrent de ne plus reparaître dans le concile et de se retirer dans leurs foyers. Quelques-uns, dit-on, plus ardents, s'écriaient qu'il fallait rentrer dans l'assemblée, chasser l'archevêque du siége où il présidait, l'immoler lui-même avant qu'il pût rendre contre eux une sentence si détestable, afin de laisser à la postérité un témoignage qui empêchât à l'avenir tout prélat de faire une pareille tentative contre la liberté du clergé.

Le bruit de cette délibération tumultuaire parvint à l'archevêque. Il députe près d'eux, il les conjure de calmer leur irritation, de rentrer dans le concile. Il leur promet d'envoyer un message à Rome dès que la conjoncture le permettra; qu'il suppliera le pape d'adoucir une détermination aussi rigoureuse, s'il est possible d'user de quelque tempérament. Le lendemain en effet le concile se rouvrit en grande solennité. Clercs et laïques y assistaient. Mais le primat reprit fort indiscrétement la question des dîmes encore à peine assoupie, et qui avait été le premier mobile de la guerre civile. Son imprudence réveilla ainsi des passions qui sommeillaient au fond des cœurs. Comme si rien n'eût été décidé par les conditions réglées naguères dans la diète de Gerstungen, il attaqua de rechef les Thuringiens au sujet de cette dîme dont ils retenaient injustement, à son avis, les redevances, sans songer que c'était là l'origine et la source de tous les maux qui avaient affligé l'Etat durant ces dernières années. L'épiscopat germanique n'avait donc que trop partagé les premiers torts imputés à Henri. Aussi les Thuringiens accueillirent une telle réclamation avec indignation et co-

lère. Après le triomphe de la faction saxonne où la puissance du roi, qui défendait un privilége de l'épiscopat, avait elle-même reculé, ils se figuraient qu'aucun prélat n'oserait à l'avenir élever une telle prétention ; que la cause des dîmes était ensevelie dans l'échec de la Majesté royale. Tout fiers et enflammés qu'ils étaient par leur récente victoire, ils se contentèrent d'abord de répondre que la paix de Gerstungen avait tout réglé, qu'ils n'avaient fait que recouvrer et consolider par cette paix les droits de tout temps garantis à leurs ancêtres. Cette réponse n'ayant obtenu aucune faveur dans l'esprit du prélat, leur courroux s'exalte, ils courent aux armes ; en un moment une multitude de guerriers s'est ramassée ; ils se précipitent dans la salle du concile ; et si les hommes d'armes de l'archevêque ne se fussent interposés, s'ils n'eussent calmé la frénésie de cette multitude par flatteries, par insinuations, par complaisances (car leur faiblesse et leur petit nombre les forçait à employer de tels moyens), les Thuringiens eussent massacré le primat sur la chaire même où il présidait le concile. Ainsi fut dissout le synode d'Erfurth. L'archevêque et les clercs, consternés de frayeur, s'échappent, cherchent un asile dans tous les recoins de l'Eglise, contre la fureur de ce peuple. Le prélat, s'étant mis à l'abri, ne put satisfaire sa vengeance que par une sentence d'excommunication qu'il fulmina contre ceux qui avaient troublé le concile. Mais il fut manifeste que le même esprit de sédition vivait chez les vassaux, la même convoitise sous la mitre, et que le règne de Henri, en dépit des propres vices du monarque, était incessamment destiné à l'agitation et aux bouleversements.

(1) Cependant le traité conclu avec les Saxons sur la Werra était loin de contenter Henri. Ce prince, qui ne perdait jamais de vue ses desseins ni ses vengeances, avait subi à regret les conditions de cette paix. Il pensait à la rompre, à ramener à son joug la Thuringe et la Saxe. (1075). A Strasbourg, où il célébra les fêtes de Noël, il reçut un grand nombre de seigneurs Germains qu'il avait exprès invités à cette solennité. Là il tint de fréquents conseils pour les engager à renouveler la guerre. Il les prévenait de sollicitations et de caresses, sans distinction de rang. Abaissant sa propre dignité, il se liait d'avance avec eux par des serments réciproques. S'il parvenait par le secours de leurs armes à recouvrer la Saxe et la Thuringe, il promettait de leur faire le partage de ces deux provinces pour en former leur domaine à perpétuité. Et dans le même temps, dit-on, il faisait un bienveillant accueil aux chefs de la nation saxonne qui venaient le visiter; il adressait en Saxe des dépêches où respirait un esprit de paix, et pleines de paroles honorables pour cette nation.

Bientôt le masque tomba. Le roi solennisait les fêtes pascales à Worms. Quelques chefs saxons s'y étaient rendus pour lui présenter leurs hommages. Des délégués royaux étaient allés à leur rencontre; ils signifièrent aux Saxons qu'ils eussent à retourner sur leurs pas; car ils ne pouvaient sans crainte et sans péril aborder la face du roi, après tant de graves injures dont ils ne lui avaient fait nulle satisfaction. L'effet ne tarda point à suivre la menace. Après avoir dirigé en silence les préparatifs nécessaires pour une guerre de longue haleine, Henri tout-à-coup publia un édit qui dénon-

(1) Lamb. Scafnab., pag. 213.

çait à tous les vassaux du royaume une expédition contre la Saxe. Il fixa le jour et le lieu du rassemblement général de l'armée, au 8 de juin, à Bredingen, métairie du monastère d'Hersfeld. Puis il envoya une ambassade dans la Saxe pour faire sa déclaration de guerre et justifier sa prise d'armes.

La nation saxonne était alors assemblée à Gotzlar. Les ambassadeurs représentèrent les longs outrages dont les Saxons avaient abreuvé la Majesté royale disputant contre eux ses droits à main armée, les combats du roi Henri suivis d'une fuite humiliante pour sauver sa vie. Henri n'attribuait son revers qu'à quelques-uns des chefs de la nation qui avaient enflammé les passions d'une multitude avide de gain et de nouveautés. C'étaient ces chefs de faction qu'il voulait punir de leur révolte et du trouble suscité dans l'Etat; il priait les autres de ne point confondre leur cause avec celle de ces ennemis publics, s'ils ne voulaient être enveloppés dans le même châtiment. A cette déclaration les Saxons répondirent qu'ils étaient prêts à désavouer leurs princes si ceux-ci avaient manqué au respect dû à la Majesté royale; mais ce litige ne pouvait être débattu que par un légitime examen et dans un congrès général. Le Roi devait convoquer cette nouvelle diète, en fixer le jour et le lieu, permettre aux chefs de la nation saxonne d'y venir en sûreté plaider leur cause, afin que l'innocence ou le crime fussent bien avérés. Si Henri ne voulait qu'assouvir son ressentiment par le sang de leurs princes, à quoi bon ces formes enveloppées et tant d'inutiles pourparlers? Quant à eux, ils regarderaient comme un acte digne d'un éternel reproche, d'abandonner les chefs de leur race qui n'avaient nullement agi, comme ils en avaient la conviction, par un mouvement

d'animosité ou par un esprit de rébellion, mais qui avaient pris les armes dans le but honorable et sacré de protéger le salut et les biens du peuple saxon, de réintégrer cette branche de la grande famille germanique dans ses anciennes franchises.

Les princes de la nation saxonne à leur tour reprirent la parole. Buccon, évêque d'Halberstadt, Wecel, archevêque de Magdebourg, Magnus, duc de Saxe, et Otton, duc déposé de Bavière, que le roi poursuivait particulièrement de son courroux, protestèrent, au nom de leurs communs amis, qu'ils n'avaient eu aucune part à ce qui s'était passé dans Hartzbourg, à l'incendie du bourg et de l'église, au pillage du trésor, à la profanation des sépultures royales. Que si le Roi s'obstinait à leur imputer ces malheurs et la violation du traité de Gerstungen, ils étaient prêts à réparer le dommage à leurs frais, à réédifier l'église avec plus de magnificence ; ils se soumettraient même à comparaître devant lui, pieds nuds, et à recevoir sa sentence, pourvu qu'il consentît à remettre dans le fourreau le glaive qu'il avait tiré pour l'extermination de la Saxe. Mais cette satisfaction ne suffisait pas au roi. Il refusa constamment d'admettre en sa présence les députés saxons, de peur qu'une composition reçue ne mît un terme à sa vengeance ou ne lui ôtât le moyen et le prétexte de l'exercer ; car il était résolu, dit-on, à l'exemple de Charlemagne, de déposséder de ses foyers cette nation antique dont la liberté avait bravé durant tant de siècles les efforts des rois et des empereurs Francs et Germains, puis de livrer leurs terres à leurs voisins.

Menacés jusque dans leurs foyers domestiques, les Saxons s'occupèrent de se faire de puissants alliés dans la Germanie. Ils envoyèrent solliciter par ambassades

les ducs Rodolphe de Souabe, Berthold de Carinthie, Godefroi-le-Bossu, duc de la basse Lorraine, et les princes qui avaient été admis dans leur confédération. Ils les conjurèrent, au nom de leurs mutuels serments, de les aider à obtenir les biens de la paix, de même que ces fidèles confédérés avaient pris généreusement la défense du peuple saxon dans la précédente guerre. Mais la prudence du roi avait tout prévu; Henri avait fait garder les routes; il avait d'avance exigé de chacun de ces princes un serment de ne recevoir nulle ambassade des Saxons, de ne point les assister de l'épée, de n'entrer dans aucun de leurs conseils, de ne pas même lui parler en leur faveur jusqu'à ce qu'il eût tiré raison de son outrage. Ainsi les légations saxonnes trouvèrent tous les passages interceptés, toutes les oreilles sourdes.

Alors, dit l'historien, les Saxons et les Thuringiens, n'ayant plus l'espoir d'un secours humain, résolurent de demander leur salut à celui qui relève les faibles et dompte les plus obstinés courages. Ils déposèrent leurs vêtements de guerre, se couvrirent des habits de la pénitence, s'imposèrent le jeûne et les aumônes, visitèrent les églises pieds nuds; puis, fortifiés de l'assistance divine, ils convinrent de se porter en armes sur Lupnitz, à quelque distance de Bredingen. Ils y dressèrent leur camp, le jour même où le roi devait se trouver en cette dernière bourgade avec les milices germaniques auxquelles il y avait donné rendez-vous. Leur résolution était prise d'y présenter une dernière fois au roi leurs supplications, ayant à leur tête les Grands et les prélats de la Saxe. Si elles étaient refusées, ils se proposaient d'en venir à l'épreuve des armes, d'engager hardiment la bataille. Cependant ils virent arriver des députations de Luticiens et de Polonais qui leur

promettaient des secours, pour combattre sous la même bannière, ou pour tenter une diversion en leur faveur sur les points que le roi n'aurait pu garder. Les Luticiens devaient attaquer eux-mêmes les Danois que Henri avait excités à faire une incursion sur le territoire de la Saxe. Ayant pris ces précautions, les Saxons conçurent un peu d'espérance. Ils se préparèrent avec plus de confiance à leur dernière lutte.

Au jour fixé, Henri se trouva à Bredingen avec des troupes plus nombreuses qu'aucun roi de Germanie n'en eût jamais rassemblé. Tous les vassaux du royaume teutonique, laïques et ecclésiastiques, sous les étendards, y avaient amené le tribut de leurs milices. Ainsi, malgré tant de revers, ce prince, fécond en ressources, avait encore rallié la Germanie à sa cause. Henri partit de Bredingen, fit une marche de deux jours, vint camper en face et à peu d'intervalle du retranchement des Saxons, situé près des rives de l'Unstrudt. L'on n'attendait plus que le signal du combat, et l'on donnait seulement un instant de repos aux fatigues de la marche. Quand tout-à-coup le Roi apprit que les Saxons, soit qu'ils ignorassent que l'ennemi fût si proche, soit que la vue de leur propre camp plein de leurs princes et de leurs milices rassurât leurs courages, se livraient à la joie des banquets. Henri prit sur-le-champ son parti. Il donna l'ordre de reprendre la marche et de fondre sur le camp des confédérés. Les Saxons n'avaient point pensé que l'espace qui les séparait du roi pût être franchi en si peu d'instants par une armée chargée de ses bagages ; ils ne comptaient donc nullement sur cette attaque si prompte. Soudain ils aperçoivent un ciel obscurci par la poussière, puis une armée qui s'avance à grands pas, couvre la plaine et vient donner l'assaut à

leur camp. Ils se voient surpris, quelques-uns s'ébranlent, la terreur circule; puis, rappelés au sentiment du péril et de leur honneur, ils crient aux armes, saisissent leurs glaives, s'élancent hors des portes. Un petit nombre couvrent leurs poitrines de cuirasses; d'autres prennent à peine le temps de revêtir leurs habits qu'ils ont quittés pour s'ébattre, et courent pêle-mêle sur le champ de l'action. Chacun prend son rang où il peut et au hasard, les cavaliers sans autre souci que de pousser leurs coursiers sur l'ennemi. Mais dans cette rencontre inopinée, les Saxons trouvent encore assez de force et de vigueur pour faire reculer le corps des Souabes qui formait l'avant-garde; ce corps allait fléchir si le duc Welph ne l'eût soutenu avec l'armée bavaroise. Par une singulière rencontre, le duc Otton de Bavière était opposé à son gendre enrichi de sa dépouille, et commandait les Saxons. Ce prince avait perdu un des grands duchés de la Germanie; il n'avait d'espoir de le reconquérir que par la guerre civile. Otton se montrait partout, faisant à la fois l'office de général et de soldat. Après avoir épuisé leurs flèches et leurs javelots, les Saxons combattirent avec le glaive. L'on remarque qu'aucune nation ne se servait plus habilement de cette arme; que souvent chaque soldat ceignait deux et trois épées pour remplacer celles qui s'étaient rompues dans le choc.

La lutte s'était prolongée de midi jusqu'à la neuvième heure du jour sur le champ de bataille de Hohenbourg. Les armées de Souabe et de Bavière fléchissaient devant la vaillance des Saxons. Ce fut alors qu'Uratislas, duc de Bohême, et Godefroi, duc de la basse Lorraine, renforcés des milices de Bamberg, rétablirent le combat. Ils allèrent heurter de toute l'impétuosité de

leur cavalerie les escadrons des Saxons déjà vainqueurs. Ceux-ci, dont la fougue était épuisée, ne purent soutenir ce nouveau choc. En vain le duc Otton, à force de supplications, de reproches et d'exemple, tenta de les rallier. Ils tournèrent bride, s'enfuirent dans toutes les directions. Leur camp fut pris; et, comme la masse de l'infanterie saxonne le gardait encore tandis que les cavaliers avaient engagé l'action, on fit un grand massacre de ce menu peuple. On poursuivit les vaincus l'épée aux reins, les routes furent jonchées de cadavres. Un plus grand nombre périt dans les eaux de l'Unstrudt où ils se précipitaient pour éviter le fer de l'ennemi. Mais les princes et les nobles saxons, mieux équipés, échappèrent par la vélocité de leurs chevaux. La nuit mit fin au carnage.

L'archevêque de Mayence donna un grand scandale à la suite de cette sanglante journée. Il excommunia les princes thuringiens à l'occasion du refus de la dîme, sans les avoir cités devant un concile, sans avoir rendu contre eux une sentence canonique. Cette rigueur sacerdotale, déployée, dit-on, par la suggestion de Henri, contre des hommes occupés alors à sauver leur vie par la fuite, excita la pitié pour les victimes, l'aversion pour le prélat qui jouissait si cruellement de sa victoire. Un tel emploi, même légitime, des foudres ecclésiastiques eût été, dans une telle conjoncture, une insulte aux droits de l'humanité. Le prélat s'excusa en disant qu'il avait reçu du Pontife romain le privilége de lancer l'anathême sans jugement préalable ni procédure ecclésiastique. Henri pensait qu'il achèverait par là de désarmer et de consterner ses ennemis. Mais le but de cette excommunication, disaient les plus habiles, c'était d'affranchir de tout remords la conscience

des satellites royaux lorsqu'ils verseraient sur les champs de bataille le sang d'hommes excommuniés. Car l'on avait cru voir que les horreurs de la guerre civile, en Thuringe, comme jadis dans les champs de Fontenay, avaient effrayé le soldat germain, dont les mains se teignaient à regret du sang de ses compatriotes. C'était donc, comme on put le croire, la politique de Henri qui avait dicté ce lâche anathême.

L'armée royale quitta le champ de bataille, traversa la Thuringe, entra dans la Saxe, souillant le pays de meurtres et d'incendies. Le pillage d'une contrée abondante et jusque là à peu près exempte de la vue d'une armée ennemie enrichit la populace du camp qui n'avait suivi la milice que dans l'espoir de la rapine. Cependant le Roi envoyait coup-sur-coup des députations aux Saxons pour les solliciter de se fier à sa parole plutôt qu'à leurs armes dont ils venaient de faire une épreuve si malheureuse. L'archevêque Sigefroi de Mayence et quelques-uns des princes Germains vinrent à leur tour de sa part les supplier de ne point persister dans une rébellion qui n'aurait pour résultat et pour terme que la destruction entière de leur infortunée nation. Les Saxons répondirent constamment qu'ils eussent toujours préféré la paix à la guerre, et la clémence du Roi au hasard des combats; qu'ils étaient prêts encore à recevoir la paix de ses mains. « Mais s'ils ne pouvaient l'obtenir qu'à la condition de se remettre à sa merci, ils aimaient mieux mourir les armes à la main, que de livrer leurs personnes pour être égorgés comme de vils troupeaux, pour endurer les tourments de la faim et tous les supplices. Ils connaissaient par expérience la parole fallacieuse et l'implacable génie de Henri. N'était-ce pas après un armistice juré à Gerstungen sous

le sceau des serments les plus sacrés, qu'il avait exercé ses plus atroces vengeances pour une faute alors pardonnée, sans respect pour sa propre amnistie, pour la foi des princes Germains garants du traité? » Inébranlables dans leur résolution, les Saxons revinrent prendre position à Magdebourg; ils ne voulaient point toutefois engager d'action s'ils n'y étaient contraints par la nécessité. Le roi s'avança jusqu'à Halberstadt, mettant le pays à feu et à sang. Il épargna Gotzlar qui avait été sa résidence et son habitation de choix. Au milieu de ces cruelles dévastations, les vivres manquaient à son armée; la multitude que cette horrible guerre tenait sur pied avait consommé tous les blés de l'année précédente, et la moisson n'était point mûre encore. Henri revint donc sur ses pas. Arrivé sur la frontière de Thuringe, il licencia son armée, après avoir fait promettre aux Grands qui la suivaient qu'ils se retrouveraient le 22 d'octobre à Gerstungen, aux bords de la Werra, à la tête de forces plus imposantes. Son dessein était pris de fonder la paix de la Germanie et la sécurité de sa domination sur la ruine de cette nation rebelle. La Saxe une fois abattue, rien ne s'opposerait à l'affermissement du despotisme royal sur les princes de la Germanie; car cette nation Saxonne, toujours écrasée sur les champs de bataille et toujours renaissante de ses ruines, avait fatigué la domination de ses vainqueurs et les armes de tous ses conquérants depuis Charlemagne, le fondateur de la royauté germanique.

(1) Tandis que le roi de Germanie faisait tous ses efforts pour réduire la Saxe, le pape Grégoire VII poursuivait

(1) Murat., p. 241.

son œuvre réformatrice. Le synode germanique d'Erfurth n'ayant eu aucun effet, Grégoire tint à Rome, en l'an 1075, un nouveau concile. Il y défendit pour la première fois, et sous peine d'excommunication, les investitures d'évêchés et d'abbayes par le bâton pastoral et par l'anneau, conférées par le prince temporel. C'était le signal de la guerre près d'éclater entre le roi qui ne séparait point de sa prérogative le droit d'investiture, et le pontife qui voulait ramener l'Eglise à son indépendance et à sa primitive pureté. Les investitures simoniaques étaient le plus grand obstacle à cette réforme. Car les prélatures étaient la récompense des services rendus dans les Cours, ou même le prix de la corruption, de la faveur et de l'intrigue.

(1) Quelques mois après, en octobre 1075, l'archevêque de Mayence ouvrit dans sa cathédrale un synode auquel assistait, parmi plusieurs prélats Germains, l'évêque de Coire, délégué du Saint-Siége. Ce légat apportait des lettres du pape à Sigefroi pour lui intimer l'ordre de contraindre de rechef tous les prêtres qui dépendaient de sa juridiction primatiale à renoncer à leurs épouses ou au ministère des autels. Déjà, comme nous l'avons vu, les légations du pape à ce sujet avaient suscité de violents orages en Germanie. Mais la fierté et le courage de Grégoire, fondés sur sa foi et sur la conviction d'une œuvre nécessaire à l'Eglise, étaient au-dessus de toutes les difficultés et de toutes les craintes. Cette fois la tempête éclata avec plus de véhémence. Comme le métropolitain s'apprêtait à proclamer le décret du pape, de tous côtés les clercs qui assistaient au concile se levèrent avec des frémissements ; un tumulte

(1) Lamb. Scafn., p. 223.

effroyable agita l'assemblée ; les cris d'indignation, les mains menaçantes dirigées vers le prélat, lui annoncèrent que la fureur était au comble, que sa vie même était en péril, qu'il ne sortirait pas sain et sauf de l'assemblée s'il persistait à donner suite au décret de Grégoire. L'œuvre pontificale pour le moment semblait inexécutable. L'archevêque résolut donc de ne point aller plus avant, d'abandonner au pape le soin de présenter lui-même au clergé germain sa réforme, qui, proposée par le primat, avait été constamment refusée. C'était au pape à la faire valoir et à la promulguer comme il l'entendrait ; l'archevêque renonçait à y réussir.

(1) Le roi de Germanie était sorti de la Saxe, laissant dans ce malheureux pays la désolation, la ruine et les discordes. Les princes et le peuple saxon, aigris par le malheur, s'imputaient réciproquement les désastres de la nation. Ceux-ci disaient que les Grands leur avaient mis l'épée à la main pour les abandonner sur le champ de bataille. Les Grands se plaignaient au contraire que le peuple n'eût pas secondé avec l'énergie nécessaire leurs efforts pour la liberté publique. Les mêmes dissensions régnaient entre les Thuringiens et les Saxons. Tandis que les Saxons fuyaient dispersés par la poursuite du vainqueur, les Thuringiens, disait-on, appréhendant que les milices royales n'entrassent dans leur pays à la suite des fuyards, avaient repoussé les Saxons de leurs frontières ; bien plus, ils avaient dépouillé les fugitifs et fait un infâme butin aux dépens de leurs confédérés et de leurs amis. Parmi ces récriminations réciproques, deux personnages, l'évêque

(1) Lamb. Scafnab., p. 223.

d'Halberstadt et Otton l'ancien duc de Bavière, qui avaient principalement dirigé les affaires des Saxons durant les hostilités, touchés des malheurs publics, ou craignant d'être livrés pour prix d'une pacification, crurent le moment favorable pour s'entremettre encore et négocier. L'épuisement des Saxons semblait leur ôter toute ressource pour soutenir la guerre. Les deux seigneurs commencèrent à adoucir les esprits de cette multitude exaspérée, en lui faisant entendre que leur nation était menacée des dernières calamités. « Ulcérés par tant de revers, ils allaient tourner contre eux-mêmes des armes qui n'avaient pu sauver leur liberté. L'unique moyen de salut, la dernière ressource, c'était d'appaiser le courroux du roi. » Cette proposition est agréée. On nomme deux députés, l'archevêque de Brême et le marquis Udon, pour aller près du roi porter les soumissions de la Saxe; pour le supplier d'avoir pitié des restes d'un peuple jadis florissant, aujourd'hui à demi détruit, de ne point les poursuivre de sa colère à outrance. Ils lui offraient toutes les satisfactions qu'exigerait la Majesté royale offensée, sauf le sacrifice de leurs vies et de leur liberté.

A cette proposition inattendue, le Roi répondit froidement qu'il ne refuserait ni à eux ni à personne le pardon d'une faute dont on lui offrirait l'expiation. « Mais il ne lui appartenait pas de porter seul et à la hâte une sentence sur un cas si grave. Il résoudrait dans la diète générale quelle composition était due aux princes Germains pour l'affront de la Majesté royale qui tournait à leur propre injure. Il avait fixé le rendez-vous militaire de la nouvelle expédition, à Gerstungen, au 22 d'octobre. Si les Saxons éprouvaient un sincère repentir de leur faute, qu'ils eussent à s'y présenter pour y

recevoir la sentence qui leur serait appliquée par la voix de la diète. »

Cette résolution annoncée sema la terreur parmi les Saxons. Ils ne pensèrent plus qu'à prévenir l'exécution dont les menaçait le concert de toute la Germanie réunie désormais sous les enseignes de Henri. Après leur échec et leur fuite, une nouvelle guerre était leur ruine inévitable. Ils adressèrent d'autres députations au Roi, à tous les princes de la Germanie, pour implorer la paix, même au prix de leurs lois et de leurs franchises originelles. Ils font accompagner leurs députés d'ôtages, garants de la satisfaction offerte. Mais Henri, se voyant maître du champ de bataille, se souciait peu déjà que ces conditions fussent acceptées; il appréhendait que les princes Germains, las de la guerre et émus de pitié, se contentassent des supplications du peuple saxon; il voulait se réserver à lui-même l'intégrité de sa vengeance et de son droit de conquête sur des rebelles condamnés par le suffrage de la diète, par les lois de l'Empire. Voici le parti auquel il s'arrêta. Il feint d'être rappelé en Hongrie pour ménager une trève entre Salomon, son beau-frère, et l'usurpateur Geiza. Puis, sans communiquer aux Grands son véritable dessein, il part, traverse la Bohême, prend avec lui l'armée de ce peuple slave. Gagnant des sentiers inconnus, il se montre sur la frontière qui sépare la Saxe de la Bohême. Il brûle des bourgades, fait prisonniers quelques hommes libres, espérant par ces déprédations engager les hostilités avant que la requête des Saxons ait pu trouver accès dans la diète.

Tout-à-coup il apprend que les Saxons, instruits de son projet, campaient dans son voisinage avec quinze mille hommes, qu'ils étaient décidés à le combattre dès

le lendemain, s'il s'obstinait à refuser leur satisfaction. C'était donc Henri qui était surpris à son tour. Sa fraude et sa violence étaient manifestes. Ses compagnons accusaient déjà la précipitation de sa vengeance, qui, dans l'impatience de s'assouvir, avait failli tout perdre. Trop faible pour attendre les Saxons préparés à l'attaque, il lève le camp, se met à l'abri dans la Bohême; et après une marche pénible, épuisé de travaux et de veilles, il se retrouve à Ratisbonne, à l'approche du jour qu'il avait indiqué aux princes Germains pour la nouvelle expédition. Là, il rencontra encore des députés saxons qui fatiguèrent inutilement sa clémence. Il les retint sans réponse, afin de pouvoir reparaître soudainement sur la frontière saxonne et trouver encore une fois la nation au dépourvu.

Cependant les Saxons et les Thuringiens étaient en proie à toutes les agitations de la peur; partout se formaient des conciliabules; l'on y délibérait sur les moyens de sauver la nation d'une crise imminente. Les uns disaient que, le Roi ayant juré d'exterminer les Saxons, un seul parti leur restait; c'était d'incendier ce qui avait échappé aux dévastations royales, de passer l'Elbe en corps de nation avec tous leurs biens, et d'aller fixer leur fortune au-delà du fleuve. D'autres parlaient de soulever les Luticiens, peuples barbares et ennemis du nom chrétien, de les lancer sur la Germanie; quelques-uns voulaient relever les châteaux que Henri avait bâtis dans la Saxe et la Thuringe, s'y retrancher, y soutenir une guerre défensive. Mais le menu peuple, dont le courage défaillait, s'abandonnait lui-même; il aimait mieux supporter toutes les disgraces qui lui étaient réservées, que d'éprouver encore une fois le sort des armes. Les princes de la nation qui avaient mû cette

guerre et qui s'attendaient à leur complète ruine, étrangers à cette espèce de sécurité que donne une fortune obscure, seuls se montraient non découragés dans l'abattement universel. Ils conjuraient la nation de se ressouvenir de son antique gloire. « Si jusqu'ici, disaient-ils, la Saxe n'avait subi que des revers, on devait l'imputer au défaut de concert et d'union; leur anarchie les avait perdus; sous les auspices et les étendards d'un chef suprême, ils eussent pu facilement mettre à profit les heureux succès. Il fallait donc faire élection d'un roi, s'engager envers lui par un serment militaire; c'était le seul moyen de changer le destin; plus rien alors ne serait insurmontable à la valeur des Saxons combattant pour leur patrie, leurs femmes, leurs enfants, leurs lois et leur liberté. » Ainsi la nation était plongée dans ces délibérations et ces incertitudes, ne sachant à quel remède recourir et dans l'attente de tous les maux, lorsqu'au jour indiqué, 22 octobre, le roi Henri arriva à Gerstungen.

Il se trouva à la tête d'une puissante armée où apparaissaient tous les prélats et les comtes du royaume teutonique, Thierri, duc de la Lorraine Mosellane, Godefroi, duc de la basse Lorraine. Seuls, Rodolphe, duc de Souabe, Welf, duc de Bavière, et Berthold, duc de Carinthie, avaient refusé de se rendre au camp, regrettant le sang inutilement versé, et blâmant l'opiniâtreté du Roi que tant de supplications, tant de calamités répandues sur la nation saxonne, n'avaient pu fléchir. Les Saxons et les Thuringiens, forcés malgré eux de venir à sa rencontre, campèrent à Northausen, à quelque distance du roi. Là, déplorant leur malheur et voyant leur perte inévitable, ils se décidèrent à diriger près de Henri, à Gerstungen, une dernière députation

composée de l'archevêque de Brême (c'était Liémar, successeur d'Adalbert, mort trois ans auparavant), de l'évêque d'Hildesheim et du marquis Udon. Ils suppliaient Henri de leur envoyer quelques seigneurs de son camp chargés de dresser les conditions de leur soumission, déclarant qu'ils étaient prêts à consentir à tout ce qui serait juste. Le Roi refusa d'abord; il voulait une soumission à merci et à miséricorde, sans conditions ni capitulation. Les seigneurs de son camp appréhendaient eux-mêmes de s'immiscer dans une telle négociation, soit par respect pour leur propre honneur si le Roi n'exécutait point les conditions stipulées, soit par un sentiment d'humanité s'ils ne pouvaient traiter de la paix sans lui livrer le sang et les dernières ressources de cette infortunée nation. Ils redoutaient encore les ombrages du Roi, s'ils paraissaient s'intéresser à ses ennemis et user envers eux de quelque clémence. Trois jours se passèrent dans ces négociations ou plutôt dans ces suppliques des députés saxons qui allaient et revenaient sans cesse d'un camp à l'autre, s'efforçant de toucher le cœur et les oreilles du Roi et des princes Germains.

Cependant Henri ne suspendit point sa marche; il avançait lentement, prêt à recommencer le sac du pays. Enfin les princes Germains consentirent à leur adresser les archevêques de Mayence et de Saltzbourg, les évêques d'Augsbourg et de Wurtzbourg, avec le duc Godefroi de Lorraine. Ce seigneur jouissait alors de la plus grande faveur; c'était sur lui principalement que reposait la conduite de cette guerre, à raison de ses talents, de son éloquence, de sa prudence, et l'on ajoute, à cause de la qualité supérieure de ses milices. Arrivés dans le camp saxon, ces délégués n'y trouvèrent qu'une image de désolation et de désespoir. Les Saxons, se jetant

aux genoux des prélats, les conjurèrent d'avoir pitié de leur malheur au nom de Dieu et de l'amour commun de la race germanique; car leur nation presque détruite ne subsistait plus que de nom. Ils dirent que, s'il leur était permis de faire valoir leur cause par les lois et les tribunaux, ils démontreraient facilement leur innocence; ils n'avaient en effet manqué à aucune des conditions acceptées à Gerstungen. Que s'ils ne pouvaient prouver leur innocence, ils se soumettraient volontairement aux peines infligées par les lois originelles des ancêtres. Mais aujourd'hui on ne leur permettait point même de faire valoir leurs raisons, on n'admettait point en leur faveur la loi des compositions conforme au droit germanique; l'on poursuivait leurs biens et leur sang avec un acharnement qui ne pouvait être assouvi que par leur complète extermination. Ils les supplièrent de considérer qu'un exemple inouï de rigueur, appliqué à la nation saxonne, pouvait atteindre ensuite les autres peuples de la Germanie, et leurs princes, et eux-mêmes; qu'après les avoir sollicités de faire un retour sur leurs propres périls, il ne restait plus aux Saxons qu'à s'abandonner à leur arrêt. Car ils étaient disposés d'avance à souscrire à tout ce que les princes de la Germanie ordonneraient de leur sort, et à ne plus retarder la pacification de la commune patric pour leur propre cause.

A ces plaintes lamentables les députés du camp royal répondirent qu'ils ne pouvaient absolument condamner le motif qui en premier lieu avait mis l'épée aux mains des Saxons, ni approuver l'obstination du roi à les perdre. « Les princes du royaume avaient décidé toutefois d'un commun accord qu'après le crime de la dernière levée d'armes, les Saxons ne satisferaient à l'Etat et à son chef qu'en se remettant à la merci du roi sans ré-

serve. Quant à eux, qui leur donnaient un tel conseil, ils feraient effort pour qu'il ne résultât rien de cette soumission qui pût entraîner la perte de leurs vies, de leur honneur, de leurs biens. » A ces mots, un concert de sanglots, un cri de douleur s'éleva parmi les Saxons; ils s'écrièrent qu'ils n'oseraient remettre leurs vies à celui qui, non content du sang de tant de milliers d'hommes et de la dévastation de deux grandes provinces, respirant encore la menace et le carnage, avait soulevé contre eux tous les duchés de la Germanie; à ce roi dont la prospérité, le respect de Dieu et la pitié n'avaient jamais amolli le cœur; qu'il valait mieux verser le reste de leur sang les armes à la main, que de se livrer à l'exil et aux prisons pour se voir égorgés comme un vil bétail ou servir de risée à leurs ennemis triomphants. Les députés les conjurèrent à leur tour de ne point achever de perdre par une résolution désespérée le peu qui restait du nom et du sang saxon. Ils protestèrent que leur propre dignité de négociateurs les engageait, princes de la Germanie, garants du salut de la nation saxonne, à ne point entacher leurs noms d'un éternel opprobre, en exposant au supplice des hommes qui se seraient confiés à leur foi. Les seigneurs s'obligèrent enfin à se rendre près du Roi pour apprendre de sa bouche si les Saxons pouvaient espérer un pardon, et à leur rendre réponse le lendemain.

Henri, qui souhaitait ardemment fermer cette plaie toujours saignante, promit d'accorder des conditions de paix. Il courut même un bruit dans la Germanie, si l'on en croit l'historien Lambert, ennemi de Henri. Ce prince, disait-on, avait juré que si les Saxons faisaient une soumission complète, il ne déciderait rien sur leur sort, sans l'assentiment et la coopération de ceux qui

lui auraient procuré une victoire non sanglante. On revint plusieurs fois encore d'un camp à l'autre ; maintes fois les Saxons, refusant de se rendre à merci, préparèrent leurs armes en disant que tout était plus sûr pour eux que la foi du Roi. Mais le duc de Lorraine et les évêques, à force de sollicitations, de menaces, d'insinuations, parvinrent à leur persuader qu'ils n'avaient à craindre pour leur vie, ni pour leur liberté, ni pour leurs biens ; qu'aussitôt qu'ils auraient satisfait par un volontaire hommage à la majesté et au courroux du Roi, on les renverrait chez eux, sans aucun dommage dans leur état d'ingénuité, ni diminution de leur rang de peuple libre. Ni les paroles, ni les serments n'avaient pu convaincre les princes de la Saxe ; mais ils voyaient le peuple épuisé de la guerre, et eux-mêmes hors d'état désormais de lutter contre les armées royales. Enfin ils consentirent à la reddition exigée.

L'approche de ce triste moment fut signalée par des pleurs, des frémissements, ou un silence morne, par les accents de la rage ou du désespoir. Dans le camp royal au contraire, ce n'étaient que cris de joie et congratulations de voir cesser cette guerre par la soumission absolue d'un peuple qui avait tenu en échec les forces de toute la Germanie, d'un peuple dont les premiers efforts avaient mis hors de combat les plus grands guerriers de la Souabe et de la Bavière, et fait payer bien cher au roi sa victoire. Le lendemain était le jour assigné pour cette grande et frappante cérémonie. Henri, assis sur un trône que l'on avait élevé dans la campagne, entouré des princes Germains, parut au milieu de l'immense plaine de Spiraha, en présence de la milice qui laissait entre elle et lui un vaste espace, afin que toute la Germanie sous les armes pût jouir d'un si grand

spectacle. Alors furent introduits par ordre dans ce cercle les prélats et les princes de la Saxe et de la Thuringe, Wecel, archevêque de Magdebourg, frère d'Annon, le métropolitain de Cologne; Buccon, évêque d'Halberstadt; Otton, ancien duc de Bavière; Magnus, duc de Saxe ; le comte Hermann son oncle; Frédéric, comte palatin ; Thierri, comte de Catelembourg; Adelbert, comte de Thuringe; les comtes Rudeger, Sizzon, Bérenger, Bern ; puis les hommes de race ingénue qui se distinguaient un peu du peuple par la naissance ou la fortune; tous, comme il était convenu, firent leur soumission au Roi sans condition. Le Roi les confia en garde aux princes Germains, jusqu'à ce qu'on eût décidé de leur sort en conseil. Mais, quelque temps après, sans délibération et au mépris de sa parole, il les dispersa çà et là prisonniers dans les provinces rhénanes, dans la Souabe, la Bavière, la Lombardie, et jusqu'en Bourgogne. Il distribua leurs bénéfices aux hommes d'armes, chevaliers ou gentilshommes (*militibus*), qui l'avaient principalement servi dans cette guerre. Il parcourut la Saxe en vainqueur, s'arrêta quelque temps en Thuringe, releva le château d'Asemberg, y mit une garnison pour tenir le pays en bride durant son absence. Il fixa un jour aux hommes saxons de condition ingénue, qui ne s'étaient point présentés ou qui s'étaient soustraits par crainte, déclarant qu'ils seraient traités en ennemis et poursuivis par le fer et par le feu s'ils n'avaient fait leur soumission dans ce délai. Henri licencia son armée, et se retrouva sur la fin de l'an dans sa chère cité de Worms.

Cette négociation fut sans doute le chef-d'œuvre de la politique, le comble de la fortune de Henri. Sans péril et sans perte de sang, il avait terminé une guerre

cruelle qui rongeait le cœur de l'Etat; il avait rangé ses ennemis à ses pieds, forcé le respect des princes Germains qui l'environnaient et dont plusieurs servaient sa cause à regret. Enfin il avait maintenu intacte la royauté des Ottons; c'était là pour lui le but et le plus beau trophée de cette guerre. Ce fut l'apogée de sa grandeur. Tout lui succédait. Il était véritablement alors le maître de la Germanie et le successeur des Ottons. Le pape Grégoire n'avoit point encore engagé la lutte contre la prérogative royale; et dans cette puissance de Henri qui ne pouvait plus croître sans se déborder en Italie, rien ne présageait encore sa triste décadence, les catastrophes terribles qui devaient l'accabler. Et par quelle main? Par la main qui jusque-là n'avait sacrifié dans le sanctuaire qu'après avoir reçu de la royauté germanique le premier suffrage d'approbation et d'investiture. Nous verrons bientôt comment s'écroula ce grand édifice que Henri venait d'édifier.

Cette même année 1075 fut la dernière du célèbre Annon, archevêque de Cologne. Tour-à-tour honoré de la faveur ou de la disgrace de son roi, Annon avait dirigé la régence durant la minorité de Henri. Depuis qu'il avait pris les rênes de l'Etat, Henri, quelquefois dominé par la réputation et l'ascendant de ce grand personnage, recourait encore à la sagesse du métropolitain. Plus souvent irrité contre cet habile précepteur dont les conseils contrariaient ses passions fougueuses et déconcertaient ses despotiques projets, Henri, si l'on en croit Lambert d'Aschaffembourg, éclatait contre lui en menaces. L'archevêque, un an avant la guerre de Saxe, avait quitté la Cour pour s'enfermer dans le monastère de Sigberg qu'il avait fondé. La retraite de ce prélat qui faisait l'ornement de l'Eglise d'Alle-

magne lâcha, dit-on, le dernier frein aux convoitises du jeune roi. Dès-lors ce mélange de qualités nobles et vicieuses, qui s'était balancé dans son caractère, pencha bien plus inégalement du côté de la tyrannie et des dissolutions. Privé de ce sage conseiller qui le retenait encore sur le bord du précipice, Henri, s'engageant dans une lutte imprudente avec la papauté, parut enfin le fléau de ses sujets et le persécuteur de l'Eglise.

(1075). Le pape Grégoire n'interrompait point l'œuvre de sa réforme ecclésiastique dans la Germanie, comme au-dedans de Rome longtemps souillée par l'impureté des mœurs et par le trafic des choses saintes. Les généreuses mesures du pontife, la discipline qu'il apportait dans l'Eglise, la salutaire rigueur qu'il employait dans cette œuvre à laquelle il avait attaché le salut de la Chrétienté et la restauration de la morale publique, ne pouvaient manquer d'aigrir contre lui les restes des factions romaines qui si longtemps avaient disposé de la chaire de St. Pierre, comme du gouvernement intérieur de la cité. (1) Cencius, fils d'Etienne autrefois préfet de Rome, prétendait apparemment à la charge qu'avait exercée son père dans la nouvelle république; Cencius, ancien partisan de Cadaloüs, était alors à la tête de ces factions. Cet homme d'une naissance éminente, factieux et turbulent à l'égal de ses ancêtres, jouissait d'un grand crédit dans toute l'Italie et en abusait pour fouler aux pieds les lois. Son alliance avec Robert Guiscard, duc d'Apulie, augmentait son autorité usurpée et le rendait plus redoutable à la papauté. Cencius avait envahi ouvertement les biens des églises;

(1) Lamb. Schafnab., p. 233. — Murat., p. 243.

il levait des péages sur le peuple et les marchands à l'aide d'une tour qu'il avait fait construire à l'une des portes de Rome. Déjà le pape avait excommunié Robert Guiscard qui entretenait encore des intelligences avec Henri, roi de Germanie. Robert, usant de toute l'astuce normande, en même temps qu'il s'alliait aux ennemis de Grégoire, donnait de belles paroles au pontife, promettait de lui soumettre ses Etats, selon l'engagement que les Normands avaient pris avec le pape Nicolas II. Mais il était périlleux pour Grégoire de rompre ouvertement avec Cencius qui disposait d'un grand parti dans la cité. Cencius pouvait renouveler ces séditions furieuses qui jadis avaient ensanglanté Rome et emprisonné la papauté elle-même. Toutefois Grégoire, après avoir souvent averti et menacé Cencius, fulmina contre lui une sentence d'excommunication. Le chef des factions romaines s'emporta contre le pape avec la frénésie d'un tribun. Poussé encore par les insinuations secrètes de Guibert, archevêque de Ravenne, qui aspirait déjà au souverain pontificat, il se porta inopinément, la nuit de Noël, à la tête d'une troupe d'hommes armés, dans l'église de Ste.-Marie-Majeure où le pape célébrait la messe. Il se saisit de sa personne sacrée, l'arracha de l'autel; et, avant que le bruit de cet attentat se fût répandu dans la cité, il fit conduire le pape, couvert de ses habits sacerdotaux, à une tour ou maison-forte qui lui appartenait dans Rome, semblable à celles que les Grands faisaient construire alors dans toutes les cités d'Italie. Bientôt éclate la rumeur de cette violence sacrilége. On court aux armes dans tous les quartiers de Rome. A la naissance du crépuscule, la tour de Cencius est cernée d'une foule de tout âge et de toute condition qui réclame la personne du pontife; on apporte le feu,

les machines; on dresse les catapultes contre la maison-forte. La tour allait être renversée ou enlevée dans cette espèce de siége, Cencius courait pour lui-même les plus grands dangers, lorsque ce furieux, cet insensé, se jeta aux pieds du pape, et le pria de le sauver. L'auguste captif parut alors à une fenêtre, ordonna de cesser l'assaut. Grégoire sort de la tour, il retourne à Ste.-Marie-Majeure, et avec un admirable sang-froid, une piété et une clémence non moins sublimes, il reprend la messe au point où Cencius l'avait interrompue, et achève tranquillement le saint sacrifice. A la suite de cette sédition, le peuple dévasta les biens de Cencius au-dedans et au dehors de Rome. Ce chef de faction, avec sa femme, s'échappa de Rome soulevée contre lui. Le Pape, en pardonnant au Tribun, lui avait infligé pour pénitence le pélerinage de Jérusalem.

(1076). (1) Le roi Henri avait solennisé la fête de Noël à Gotzlar. Là il avait appelé les princes de la Germanie pour délibérer sur les conditions à imposer aux Saxons dont il avait reçu les soumissions, sur le sort de leurs chefs qu'il retenait prisonniers. Tous ces princes à peu près s'absentèrent, à l'exception du duc de Bohême. Effrayés de la fortune croissante de Henri, les Grands se repentaient déjà peut-être d'avoir si bien secondé ses projets pour la réduction de la Saxe. Ils craignaient de n'avoir fait que servir de marchepied au pouvoir absolu. Henri fit promettre au petit nombre de seigneurs qui l'entouraient de n'élire d'autre roi que son fils Conrad après lui. Encouragé par sa victoire sur la Saxe et par l'humiliation des Grands des autres provinces, il

(1) Lamb. Schafnab., p. 233.

voulait renouveler dans sa personne et dans sa race la grandeur héréditaire comme il possédait déjà la domination des Ottons. A Gotzlar, le duc Otton de Bavière recouvra sa liberté, rentra en grâce avec le Roi, en lui livrant ses deux fils en ôtage. Otton fut admis dès-lors dans la confiance intime et dans les conseils de Henri, dont il devint le principal ministre. Mais il ne rentra point dans son duché transmis au duc Welph. Henri lui confia l'administration de la Saxe vaincue avec le soin de pacifier cette contrée encore troublée et frémissante. Nouvelle preuve de l'empire que Henri exerçait sur les esprits, et des dons heureux dont la nature avait gratifié ce prince accusé de tant de vices.

Dans cette même résidence de Gotzlar, il reçut une légation du pape qui lui enjoignait de se trouver à Rome, le mardi de la seconde semaine du Carême, pour s'y présenter devant un concile, et y répondre sur tous les chefs d'accusation qui lui seraient imputés. Sur son refus, le pape le menaçait de le retrancher sans délai de l'Eglise, par une sentence d'excommunication dont les légats étaient porteurs. Ainsi la guerre était déclarée entre le Sacerdoce et l'Empire. Jusque-là le pape avait usé de tous les tempéraments pour empêcher la vente des prélatures, pour abolir les investitures de biens ecclésiastiques illégitimement données par le prince. L'exclusion du pouvoir temporel de toute coopération aux élections canoniques était pourtant une prétention nouvelle du Saint-Siége; cette prétention devait étonner un jeune monarque habitué à jouir en commun avec l'autorité ecclésiastique de ce privilége d'investiture, par la confusion du bénéfice ecclésiastique et du fief que nous avons souvent retracée. Ce privilége semblait encore ratifié par un long usage

depuis que les Césars Byzantins, les exarques, les rois Goths d'Italie, les empereurs Francs et Germains, l'avaient exercé sans contestation. (1) Tout nouvellement encore, comme l'atteste l'historien du parti pontifical, le siége épiscopal de Bamberg avait vaqué par la déposition de son évêque. Le pape avait anathématisé ce prélat qui partageait avec ses hommes d'armes les biens de son église ; qui, tout occupé de soins temporels et du service militaire dans l'intérêt de Henri, ne remplissait par lui-même aucune des fonctions de son ministère apostolique. Le pape avait sommé le roi Henri à diverses fois de pourvoir à la vacance de ce siége, de donner un pasteur à cette église veuve par l'effet de l'anathême qu'il avait prononcé. Ainsi le pape, en usant du droit légitime de déposition et d'anathême, n'attaquait donc pas encore ouvertement le privilége dont avait toujours joui le roi de concourir à l'élection.

(2) Nous voyons d'ailleurs par le même historien que ce droit d'investiture, le prince ne l'exerçait pas seul et despotiquement ; mais le plus souvent au milieu du chapitre des clercs et de l'assemblée des vassaux, au sein du conseil ecclésiastique et séculier de la prélature vacante. Vers ce même temps, l'abbaye de Fulde étant privée de son pasteur, le Roi avait ouvert un chapitre d'élection, avec ses seigneurs, ses abbés, et les moines de Fulde. Là chacun, abbé, moine, comme dans une enchère, faisait son offre pour enlever ce riche bénéfice qui était une des plus belles principautés de la Germanie. L'un faisait valoir ses services féodaux ; cet autre promettait au trésor royal une bonne somme d'argent

(1) Lambert. Scafnab., p. 228.
(2) Id., p. 229.

ou quelque portion des domaines du monastère. L'encan était public et avoué dans la Cour du prince. Quand tout-à-coup Henri, poussé par une de ces bonnes résolutions qui quelquefois décelaient chez lui un nouvel homme, Henri scandalisé lui-même de cet indigne encan auquel il présidait, avise un simple moine d'Hersfeld qui, par l'ordre de son abbé, était venu à la Cour pour les affaires de son monastère. « Le Roi, dit Lambert, appelle au milieu de l'assemblée le bon moine confondu d'un tel honneur auquel il était loin de s'attendre. Il lui met à la main le bâton pastoral; le premier il le nomme abbé, et sollicite avec instance les assistants, tant moines que chevaliers, c'est-à-dire vassaux séculiers de l'abbaye, de consentir à cette promotion. Ceux-ci, par une acclamation joyeuse, ayant à leur tour donné leur suffrage au pauvre cénobite, on lui ordonne de revêtir les insignes du caractère abbatial. » Voilà donc un prince qui savait au besoin censurer avec autant d'esprit que de modération le luxe et l'avarice des clercs; mais voilà encore l'image de l'investiture régulièrement admise lorsque Hildebrand entreprit de l'enlever au pouvoir séculier, pour la concentrer tout entière dans le pouvoir ecclésiastique. Le bénéfice et le fief ne sont point distincts. Les clercs et les vassaux donnent également leur suffrage parce qu'ils forment et le Chapitre et la Cour du prélat, seigneur à la fois spirituel et temporel. Puis, le prince, en qualité de suzerain, donne l'investiture par le bâton pastoral et par l'anneau; forme indifférente en elle-même, car évidemment le prince n'a point la prétention de conférer les dons du Saint-Esprit. La reconnaissance ou la communion du pape confirme et légitime l'élection. S'il use d'anathême comme dans le cas ci-dessus rappelé de

l'église de Bamberg, il renvoie l'élection au chapitre canonial réuni à la Cour féodale, mixte de vassaux ecclésiastiques et séculiers.

Le Pape avait résolu pourtant de renverser de fond en comble ce vieil ordre féodal où les droits temporels et spirituels étaient confondus, de remédier par la suprématie du sacerdoce à cette confusion qui avait amené dans le sanctuaire les vices des séculiers. Par sa légation, il ruinait en un instant le droit public de l'Empire, tout en ramenant l'investiture et l'élection cléricale à son droit primitif et à ses vrais principes. Le Pape avait pensé qu'il était temps de rompre ouvertement avec le fils de Henri III, ce bienfaiteur, mais ce dominateur de l'Eglise romaine. Il paraît que les Saxons écrasés sous le despotisme royal, avaient pris le parti de recourir au Saint-Siége et de lui faire parvenir leurs doléances, comme au seul pouvoir capable de protéger les peuples malheureux contre l'oppression et

la ruine totale dont leur nation était menacée. Il est vrai que l'affaire des investitures royales, de la simonie et du concubinage des clercs occupait surtout alors le pontife. Mais bientôt le cri des peuples se confondit avec les plaintes de l'Eglise. Encore que Henri semblât triomphant, toute la Germanie, la noblesse comme l'épiscopat, était en quelque sorte séparée en deux camps qui allaient arborer la bannière du pape ou les enseignes royales. Ce fut dans ces conjonctures que le pontife, ayant en vain fait valoir près du Roi les considérations de religion et de paix publique, résolut enfin de parler comme vicaire de Jésus-Christ, d'aborder la grande question des investitures qui comprenait en elle seule toute la réforme ecclésiastique qu'il avait méditée.

La légation du pape surprit et émut violemment Henri. Ne pouvant réprimer son indignation contre cette insulte à la Majesté impériale, il chassa les légats de sa présence. Il convoqua à Worms, pour le dimanche de la Septuagésime, les évêques et abbés de son royaume, dans la résolution de traiter avec eux de la déposition du Pape. Ce moyen extrême lui semblait désormais le salut de sa couronne et la stabilité de son règne. Mais ce pouvoir de déposition que les Ottons avaient exercé dans des conciles convoqués à Rome contre des papes indignes, Henri se disposait à en user au sein de la Germanie, contre un saint pontife, contre le réformateur de l'Eglise; en cela il croyait ne faire qu'un acte de représailles.

Il arriva à Worms au jour indiqué. Là se trouvèrent grand nombre d'évêques et d'abbés. Le cardinal Hugues-le-Blanc, déposé par le pape et rebelle à l'Eglise romaine, y parut avec des lettres supposées du sénat ro-

main, des cardinaux, et d'évêques qui demandaient la dégradation de Grégoire et l'élection d'un nouveau pape. Dans ces lettres on passait en revue la vie du cardinal Hildebrand depuis sa jeunesse, on inculpait ses mœurs, on attaquait les voies par lesquelles il était parvenu au souverain pontificat. Cette pièce mensongère fut reçue par le conciliabule comme une révélation authentique. On déclara par acclamation qu'un homme dont la vie était souillée de pareils crimes ne pouvait être légitime pape. C'était donc Hildebrand qui était alors accusé d'une vie suspecte et d'une élection simoniaque. La plupart des prélats Germains, sans hésiter, sans s'étonner eux-mêmes d'une sentence portée contre le chef de l'Eglise, contre un pontife d'une vie sainte et d'une conduite sans reproche, prononcèrent la déposition. Puis, au nom des évêques et abbés qui siégeaient dans ce conciliabule, on adressa des lettres synodales à Rome, pour signifier au pape qu'il eût à abdiquer un pontificat usurpé contre les lois ecclésiastiques, pour lui déclarer que tout ce qu'il ordonnerait et déciderait depuis le jour de cette signification serait nul et de nul effet. Après ce décret du concile de Worms, Henri expédia des commissaires avec des lettres dans la Lombardie, afin de notifier la résolution prise contre le pape, et de soulever les peuples contre son obédience. En même temps un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé par le conciliabule de porter son décret à Rome en toute diligence. Il arriva dans la cité sainte la veille même du jour où devait s'assembler le concile convoqué par le pape contre Henri. Le conciliabule avait ainsi devancé le concile légitime, tous deux se combattaient d'avance par des anathèmes. Le clerc Roland se présenta audacieusement dans l'assemblée; il remit au pape les lettres

dont il était porteur; il lui signifia à haute voix l'ordre de descendre incontinent de la chaire pontificale, et enjoignit au clergé romain de se rendre vers la Pentecôte à la Cour de Germanie, pour y recevoir des mains du Roi un véritable pape, c'est-à-dire pour procéder sous les auspices de Henri à l'élection d'un nouveau pontife.

Le pape, sans s'émouvoir d'une telle déclaration, fit lire les lettres en présence du clergé et du peuple romain qu'il avait fait entrer dans le concile. Puis, tous les évêques assistants ayant fait leur délibération, il prononça l'excommunication contre le Roi. Il anathématisa avec lui Sigefroi, archevêque de Mayence; Guillaume, évêque d'Utrecht, Robert de Bamberg; il cita les autres à Rome pour y rendre compte de cette rébellion inouïe contre le Siége apostolique; leur déclarant qu'ils étaient frappés du même anathême, s'ils ne comparaissaient au jour fixé. Quant à Otton, évêque de Ratisbonne, Otton de Constance, Bouchard de Lausanne, et quelques autres familiers du prince, il les avait précédemment excommuniés.

Le petit nombre de seigneurs assistants à l'assemblée de Gotzlar qui précéda le conciliabule, témoignait que Henri, malgré le succès obtenu à Worms, était loin de trouver un concours unanime et puissant dans les duchés de la Germanie. Une entreprise aussi hardie effrayait déjà ceux-là même qui s'étaient portés à cet attentat contre la papauté. Instruit des secrètes dispositions des princes Germains, encouragé par l'appui de la duchesse Béatrix de Toscane et de la comtesse Mathilde sa fille, toutes dévouées au Saint-Siége, et dont les Etats s'étendaient sur une grande partie de l'Italie, le pape porta ainsi la dernière sentence dans le concile de

Rome où il avait reçu le manifeste de sa propre dégradation. Non-seulement il excommunia Henri; mais, après une information sur la manière violente et injuste dont Henri exerçait le pouvoir royal, il déclara ce prince déchu de la royauté, et délia ses vassaux du serment de fidélité. Résolution toute nouvelle et qui n'avait encore été mise en pratique par aucun des papes ses prédécesseurs. Voilà le modèle de tous les anathêmes prononcés contre les empereurs et les rois, et qui jamais depuis ne furent fulminés par les conciles et les souverains pontifes, sans que le pouvoir ecclésiastique n'affranchît en même temps les peuples de leur serment envers le pouvoir temporel anathématisé. Ce fut désormais un accompagnement et une conséquence obligée de l'excommunication des princes.

Cette même année, au mois de février, mourut par les mains d'un meurtrier Godefroi-le-Bossu, duc de Lorraine et de Toscane, époux de la comtesse Mathilde. Ce grand prince, d'un génie propre à la fois aux affaires civiles et à la guerre, avait été le principal conseiller et le plus zélé partisan du Roi. Il avait eu grande part à la réussite que les entreprises de Henri avaient obtenue en Germanie, et aux premières prospérités de son règne. En le perdant, Henri perdit son plus illustre ami, son plus utile instrument, l'homme dont les conseils lui eussent épargné peut-être bien des fautes et bien des calamités. Ce fut le premier malheur de son règne. L'époux de Mathilde ne laissait point de postérité. Henri partagea les provinces de Godefroi entre Conrad, son propre fils, et Godefroi, fils du comte Eustache de Boulogne, neveu de Godefroi-le-Bossu. Le premier fut investi du duché de la basse Lorraine. L'autre, bientôt chef de la ligue de tous les princes chrétiens pour déli-

vrer le tombeau de Jésus-Christ, obtint la Marche d'Anvers. Vers le même temps, le 18 d'avril, mourut la duchesse Béatrix, belle-mère de Godefroi-le-Bossu, pieuse princesse qui, malgré son attachement au Saint-Siége, avait toujours rempli le rôle de médiatrice entre Grégoire et Henri. Ce fut une perte non moins grave pour ce prince qui manqua ainsi à la fois de ses vrais appuis. Le gouvernement de la Toscane passa tout entier entre les mains de la comtesse Mathilde, fille de Béatrix, veuve de Godefroi-le-Bossu, que sa munificence envers l'Eglise a rendue si célèbre. Mathilde, plus dévouée encore peut-être à la personne de Hildebrand, ne dut point apporter les mêmes tempéraments pour prévenir la collision des deux puissances royale et apostolique. Les grands événements du pontificat de Grégoire sont inséparables du nom de cette illustre princesse. Les désastres du règne de Henri avaient commencé.

(1) Toujours esclave de ses passions ou de ses intérêts, toujours épris du pouvoir absolu, Henri, après le conciliabule de Worms, était retourné à Gotzlar. Là, délivré de tout frein, il assouvissait à loisir sa vengeance sur les Saxons; il donnait carrière à ses sévérités pour achever la réduction de ce malheureux pays. Les princes de la Saxe qui avaient fait leur soumission étaient exilés aux extrémités du royaume, leurs biens adjugés aux adhérents du roi; les Saxons non encore soumis étaient forcés à crier merci par des décrets de plus en plus rigoureux. S'ils hésitaient, on les menaçait par le fer et par le feu. On relevait à grands efforts, avec les bras et les sueurs des provinciaux, les châteaux qui,

(1) Lamb. Scafnab., p. 235.

l'année précédente, avaient été rasés. On construisait de nouvelles forteresses pour tenir le pays en bride. On y plaçait des garnisons. Et ces rigueurs, accrues encore par l'arbitraire et la violence qui s'acharnent sur les vaincus, s'exerçaient sur tous les points de la Saxe et de la Thuringe.

Les mécontentements s'aggravaient non-seulement dans ces deux provinces, d'abord accablées, hors d'état de remuer et de se plaindre, mais chez les anciens amis de Henri, chez tous ceux qui lui avaient prêté leur ministère et leurs bras pour triompher de la rébellion. Rodolphe, duc de Souabe; Welph, duc de Bavière; Berthold, duc de Carinthie; Adalbéron, évêque de Wurtzbourg; Hermann, évêque de Metz, et plusieurs autres seigneurs s'assemblaient, tenaient des conventicules, se communiquaient leurs plaintes sur les maux que souffrait l'Etat, sur les calamités qui les menaçaient eux-mêmes. Qu'avait servi l'insigne victoire que Henri par leur aide avait remportée sur les Saxons, sinon à le rendre plus puissant pour le malheur de ses proches et de ses plus fidèles serviteurs? à lui donner moyen d'opprimer la liberté de toute la Germanie? Quel espoir, quelle sûreté leur resteraient à eux-mêmes s'ils encouraient sa haine pour la plus légère offense, s'ils étaient perpétuellement en butte à d'injustes ombrages; puisque Henri, loin d'être appaisé par le succès inattendu de tous ses desseins, exerçait de telles cruautés sur les malheureux Saxons, et déshonorait la foi des princes Germains dont les conseils avaient entraîné ce peuple à une soumission si fatale? On recommença donc à conspirer. Les murmures et les plaintes amenèrent des ligues qui s'étendaient et se fortifiaient de jour en jour. Mais ce qui surtout inspira de l'audace et de la con-

fiance aux conjurés, ce fut l'anathême du pontife romain. Les évêques Germains, envisageant avec effroi les suites de cet anathême, tremblèrent pour leurs riches prélatures. Les laïques eux-mêmes étaient stupéfiés de cette puissance surnaturelle qui rompait tous les liens de prince à sujets. Un roi excommunié avait perdu l'obéissance et le respect de ses vassaux.

Le duc Otton de Bavière, que Henri avait placé à la tête de la Saxe, voyait avec douleur les excès des garnisons qui fatiguaient le pays. Les Grands, exilés et retenus en ôtages, par les ordres de Henri, chez les différents princes de la Germanie, délivrés par ceux-là même qui étaient chargés de leur garde, rentraient dans la Saxe, réchauffaient les ressentiments. D'autres, qui avaient fui derrière l'Elbe, repassaient la frontière et se remontraient les armes à la main. La jeunesse saxonne accourait sous leurs enseignes; ils recommençaient à assiéger et à recevoir à merci les garnisons qui occupaient les châteaux royaux. Mais, plus cléments que Henri dans leur victoire, ils obligeaient simplement ces garnisons à jurer qu'elles ne porteraient plus les armes contre les Saxons. Cette générosité des vaincus augmentait encore les récriminations contre la sévérité inflexible du roi. Le seul Otton de Bavière, résidant au château de Hartzbourg, tenait encore son parti dans la Saxe. Il se joignit enfin lui-même à la cause de l'insurrection. Otton avait souvent représenté au Roi la situation déplorable de la Saxe. Il lui avait fait sentir la nécessité d'étouffer promptement les levains de rébellion pour sa propre sûreté. Il n'en était qu'un moyen : c'était de rendre aux Saxons leurs lois et leurs franchises. Tant de sang inutilement versé avait prouvé que les voies de rigueur étaient désormais impuis-

santes à fonder le repos de la Germanie, à étouffer les animosités et les colères d'un peuple si fier. « Mais Henri, dit l'historien Lambert, né et élevé dans la domination, Henri portait un cœur royal dans l'adversité; il aimait mieux mourir que de ne point vaincre; c'était pour lui le comble de la honte que de vivre sans avoir vengé son injure. » (1) Le duc Otton, ajoute l'historien pontifical, déclara qu'après avoir donné au Roi tous les conseils qu'il avait crus utiles au bien de l'Etat, le voyant livré sans remède aux suggestions perfides des flatteurs et à ses passions vindicatives, il ne lui restait plus à lui-même qu'à renoncer au serment qu'il avait fait à ce prince. Car il regardait désormais comme une action contraire aux lois divines, à l'honneur de l'Empire, et au salut de son ame, de prendre les armes pour répandre le sang innocent. Sans craindre de se parjurer, il déclara qu'il embrasserait librement la juste cause de la patrie et la soutiendrait de son épée. Les Grands de Saxe et de Thuringe, rentrés dans leurs foyers, firent les mêmes protestations; les peuples, poussés à bout, entraînaient leurs chefs qu'ils avaient naguère abandonnés, et juraient de secouer de dessus leurs têtes le joug de la servitude.

Rodolphe, duc de Souabe, Welph, duc de Bavière, Berthold de Carinthie, Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Adalbert, évêque de Worms, et quelques autres seigneurs, touchés des calamités publiques, furent les premiers qui désertèrent la cause de Henri. Ils s'assemblèrent à Ulm. Là ils publièrent que tous ceux qui désiraient porter remède aux maux de l'Etat, eussent à se réunir à Tribur le 16 d'octobre, afin d'aviser dans

(1) Lamb. Scafnab., pag. 240.

une diète de la Germanie, aux moyens de rendre la paix à l'Empire et à l'Eglise. Cette publication retentit aussitôt dans la Souabe, la Bavière, la Saxe, la Thuringe, la Franconie, et donna l'éveil aux esprits. L'archevêque de Mayence et les seigneurs qui avaient jusque-là soutenu avec le plus de zèle les intérêts du Roi partagèrent le nouvel élan de la Germanie.

Au jour indiqué, les princes Germains parurent à Tribur. Avec eux s'y trouvèrent les légats du St.-Siége. C'étaient Sigehard, patriarche d'Aquilée, et Altmann, évêque de Passau, accompagnés de quelques seigneurs laïques. Ces personnages étaient chargés de justifier, de la part du pape, l'excommunication de Henri, d'offrir le suffrage et l'autorité apostolique pour l'élection d'un autre roi. On délibéra durant sept jours dans cette diète sur les périls de l'Etat penchant vers sa chute. On rappela dès l'origine la conduite publique et privée du roi; sa jeunesse déshonorée par ses vices naissants; la gloire de la Germanie obscurcie; sa liberté opprimée; les concussions et les tyrannies de Cour s'exerçant dès le moment où Henri avait pris les rênes de l'Etat; les Grands éloignés de sa familiarité; les hommes les plus infimes admis dans sa faveur et élevés aux premiers emplois; la noblesse menacée d'extermination par la conjuration du prince et de ces intrigants sans nom; la guerre déclarée à ses sujets et leur sang répandu à flots; un royaume, qu'il avait reçu de ses pères florissant, paisible et abondant en tous les genres de biens, aujourd'hui épuisé, ensanglanté, appauvri; les églises et les monastères renversés; les domaines qui devaient alimenter les serviteurs de Dieu, devenus le salaire et la proie des hommes de guerre; les études de la religion et des lettres abandonnées pour

les travaux de la milice; des fortifications érigées, non pour protéger le pays contre l'insulte des Barbares, mais pour imposer le joug d'une dure servitude à des hommes libres; de là, l'oppression publique; nul abri, nulle ressource aux faibles; nulle révérence aux lois, nulle autorité à l'Eglise; nul frein au débordement des mœurs, nulle dignité à l'Etat; tous les droits divins et humains confondus et abolis enfin par la témérité et la perfidie d'un seul homme. A tant et de si grandes calamités, il ne restait qu'un remède : c'était la déposition du prince qui les avait causées et l'inauguration d'un autre roi qui mettrait un terme à cette licence et réparerait les ruines du royaume chancelant.

Cependant le roi Henri s'était porté à Oppenheim avec quelques adhérents. Le Rhin séparait les deux camps. De la rive gauche, Henri envoyait chaque jour des députations près des confédérés; il promettait de réparer ses torts, de combler les Grands de bienfaits en échange des injures qu'ils avaient subies, de ne rien décider dorénavant dans l'administration de l'Etat sans leur délibération commune et sans leur conseil; de leur en abandonner même les rênes, pourvu qu'ils lui concédassent la dignité et les insignes de la royauté qu'il ne pouvait perdre sans le comble de l'infamie. Laisseraient-ils tomber et s'écrouler la gloire du royaume teutonique respectable à toutes les nations? Et si les Grands hésitaient à se fier à sa parole, il était prêt à leur livrer des ôtages, à leur faire tous les serments qui pourraient servir de gage à ses promesses. Mais les paroles de Henri n'inspiraient plus de confiance. L'irritation publique n'admettait point même la sincérité de son repentir. Les messages réitérés, les promesses et les serments furent sans fruit. Déjà les confédérés se prépa-

raient à traverser le Rhin et à donner l'assaut au camp royal ; chacun était dans l'attente d'une révolution qui devait amener le salut ou le renversement de l'Etat ; lorsque le jour même où le passage du Rhin allait s'effectuer, les princes du camp, réfléchissant aux suites d'un parti si violent et si périlleux, adressèrent au Roi une dernière ambassade. Ils lui signifiaient que, bien qu'il eût violé constamment le droit des gens et dans la paix et dans la guerre, toutefois les princes Germains voulaient en user avec lui dans les termes des lois ; qu'ils réservaient la cause à la connaissance du pontife romain ; qu'ils supplieraient Grégoire de se rendre à Augsbourg pour la fête de la Chandeleur. Là, dans une diète générale de tous les Grands du royaume, le pouvoir pontifical prononcerait en arbitre sur l'innocence ou le crime du Roi. Que si, dans l'année de l'excommunication, il n'avait point été absous, Henri ne pourrait plus réclamer la Couronne selon les lois canoniques qui prononçaient qu'un excommunié d'un an était déchu de tout office civil. S'il acceptait la condition offerte en s'en rapportant au jugement du pontife romain, il devait dès maintenant leur en donner la preuve ; écarter de sa personne tous les excommuniés, licencier ses gens de guerre, se retirer à Spire ; là, en compagnie du seul évêque de Verdun et de quelques officiers intègres, déliés eux-mêmes de l'anathême, vivre d'une vie privée et déposer les insignes de la royauté jusqu'au jour assigné pour l'examen synodal.

Henri ne pouvait soutenir la lutte contre une défection presque universelle de la Germanie. Il crut que de telles conditions, toutes dures qu'elles étaient, en lui offrant un répit, éloigneraient le danger présent. Il souscrit à tout. Il renvoie de son camp les évêques de

Cologne, de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Zeitz, d'Osnabrug, et les seigneurs laïques qui tous étaient frappés de l'excommunication papale. Il congédie son armée et se retire à Spire avec sa femme et son fils Conrad. Là, il mène quelque temps une vie privée, espérant fléchir ainsi les ressentiments des princes Germains. Ceux-ci rentrent au sein de la Germanie et députent au pape pour lui rendre compte de cette nouvelle face qu'avaient prise les événements. Ils le sollicitent de se transporter à Augsbourg au jour indiqué, afin de dicter et de proclamer lui-même la pacification de la Germanie.

(1) Cependant une autre scène se passait dans la Lombardie toute peuplée de prêtres et de prélats simoniaques et concubinaires, toute dévouée à Henri. Les évêques Lombards, dans le dernier concile romain, avaient été anathématisés par Grégoire, ainsi que Guibert, archevêque de Ravenne. Guibert, assisté de Thédalde, archevêque de Milan, et d'autres prélats schismatiques, ayant réuni un conciliabule à Pavie, excommunia lui-même le pape Grégoire. Il paraît que cet incident inattendu fit changer de résolution au roi, en lui montrant le pape impliqué dans des crises et des embarras non moins fâcheux que les siens, presque à la merci de la prélature italienne soulevée, et d'autant mieux disposé à entrer en composition avec l'autorité royale. Le salut de Henri, son pouvoir en Germanie, dépendaient d'une seule chose, de la levée de l'anathème avant le jour anniversaire de l'excommunication. Réfléchissant qu'il était peu sûr pour lui d'attendre

(1) Murat., p. 248.

dans ses foyers l'arrivée du pape, de venir en coupable lui présenter sa justification au sein de la Germanie, à la face de ses adversaires exaspérés par la vengeance et obstinés à le perdre, Henri prit tout-à-coup son parti. Il résolut de se rendre en Italie au-devant du pontife, et là, de mettre tout en œuvre pour obtenir son absolution. Après quoi, il se proposait de repasser les Alpes, d'entrer en conférence avec les princes Germains, de réclamer la foi de ses amis; c'est ce qui lui deviendrait facile lorsque la religion l'aurait absous.

Il sort de Spire, quelques jours avant la fête de Noël, avec son épouse Berthe, son fils Conrad enfant, et un seul ami de sang germain et de famille ingénue, mais de naissance modeste. Le reste de sa suite était composé de serfs. Tant l'excommunication avait effacé le souvenir des bienfaits, endurci les cœurs contre ce spectacle si pitoyable de la vicissitude des choses humaines! C'est dans ce précipice de calamités et de misères qu'il était tombé tout-à-coup du faîte des grandeurs et de la gloire. Les autres excommuniés, évitant sa présence, comme s'il eût été frappé de contagion, descendaient de leur côté et par divers chemins en Italie, au milieu des rigueurs de l'hiver, afin de solliciter l'absolution du pape. Rome triomphait. Ces malheureux, qui n'osaient même s'aborder entre eux ni aborder leur roi, montraient en leurs personnes à quel point le pouvoir spirituel avait effrayé, dominé les consciences, désarmé toute autre force et toute autre autorité.

Le roi Henri prit le chemin de la Bourgogne. Les ducs de Souabe, de Bavière et de Carinthie, Rodolphe, Welph et Berthold, avaient clos de postes militaires tous les défilés qui de Germanie conduisent en Italie. Il s'arrêta à Besançon, il y fut reçu assez honorablement

par le comte Otton Guillaume, oncle maternel de sa mère, et y célébra la fête de Noël. (1077). Henri n'acheta son passage de sa belle-mère Adélaïde, marquise de Suse, et d'Amédée, fils d'Adélaïde, qu'en leur faisant don de cinq évêchés d'Italie, ou peut-être de Bourgogne; entre autres, dit-on, de la petite province de Bugey. Cette rançon lui parut dure à subir. Mais la position où il était réduit lui faisait une loi d'accepter des conditions si peu généreuses. Pour lui la première loi était d'obtenir l'absolution du pape. Le jour anniversaire de son excommunication approchait. Si, avant ce terme fatal, il n'était relevé des censures, sa cause était perdue, il était à jamais déchu du trône. Mais le passage des Alpes en plein hiver présentait un danger d'une autre espèce et d'un aspect effrayant. La saison, cette année, était extrêmement rigoureuse; les monts étaient couverts de neige, les chemins si rapides ou si hérissés par les frimas que la traversée était presque impossible aux hommes comme aux chevaux. Henri trouva à force d'argent, parmi les habitants du pays, des guides qui déblayèrent les sentiers devant lui et tracèrent une route pénible à travers les aspérités des montagnes. L'on arriva ainsi au sommet du mont Cenis. Alors la descente sembla impraticable; les monts, au versant de l'Italie, abrupts et escarpés, au lieu qu'ils s'élèvent par gradins du côté des Gaules, n'offraient, pour ainsi dire, qu'un précipice de glace. Néanmoins le roi et ses compagnons s'aventurèrent dans cette entreprise périlleuse. Tantôt s'aidant des pieds et des mains, puis s'appuyant sur les épaules de leurs guides, quelquefois glissant sur les rocs glacés, et roulant dans leur chute loin du sentier frayé, ils parvinrent enfin dans les vallées d'Italie, après avoir couru de grands

risques pour leur vie. La reine et ses femmes, placées sur des cuirs de bœufs, furent traînées ainsi ou portées à bras d'hommes. On plaça les chevaux sur des espèces de traîneaux. On les tira à val les pieds liés; plusieurs en furent estropiés ou moururent de ce supplice; un petit nombre arrivèrent au bas des monts, sains et saufs, et en état de servir.

Dès que le bruit se répandit dans la péninsule que le roi avait passé les Alpes, qu'il était descendu dans les plaines lombardes, tous les évêques et les comtes d'Italie se pressèrent à sa rencontre; ils lui firent une magnifique escorte, et en peu de jours la multitude qui se rassembla autour de lui formait comme une armée. Les évêques de Lombardie, tous simoniaques, étaient les principaux ennemis du pape. La cause de Henri, désertée en Germanie, réunissait les vœux de presque toute l'Italie; son nom était grand dans cette contrée; la royauté y était vénérée; Henri d'ailleurs, depuis vingt-deux ans qu'il portait le titre de roi d'Italie, n'avait point encore visité cette terre. On y désirait donc ardemment sa présence. L'Italie était livrée aux séditions et aux guerres domestiques, aux incursions et aux brigandages de vassaux puissants et malfaisants; nulle autorité suffisante n'y faisait sentir le frein des lois; l'on comptait sur la Majesté royale pour faire cesser ce conflit universel et l'anarchie qui désolait la contrée. On comparait le jeune Henri à ses prédécesseurs les Ottons, à son père Henri III, qui avaient fait régner la paix en Italie, en réprimant les petits tyrans, et en disposant de la papauté. Faut-il le dire? mais les historiens l'attestent; le bruit courait que le roi venait pour déposer le pape; cette rumeur remplissait de joie surtout les évêques lombards; ces prélats croyaient avoir enfin

trouvé l'occasion de se venger d'un pontife qui depuis longtemps les avait frappés des foudres de l'anathême.

Le pape était sorti de Rome. Il était appelé au-delà des Alpes par les princes Germains assemblés à Tribur, et qui l'avaient invité à se rendre à Augsbourg le jour de la Chandeleur, dans la diète qui devait discuter la cause de Henri. En vain les principaux personnages de la cité romaine avaient dissuadé Grégoire de ce voyage qui présentait de graves dangers au milieu des passions turbulentes auxquelles la Germanie était en proie et dans une si rigoureuse saison. Grégoire dédaigna ces timides conseils; il pressa son voyage afin d'arriver en Germanie au jour fixé. La comtesse Mathilde, veuve de Godefroi, duc de Lorraine, fille du marquis Boniface et de Béatrix, lui servait d'escorte et de défense. C'était une femme d'un génie viril, d'une ame courageuse, dévouée au Pontife avec le zèle de la vénération chrétienne et la tendresse de l'amitié filiale.

(1) « Du vivant de son époux, Mathilde, disent les écrivains contemporains, vivait comme une veuve, séparée de lui par de vastes régions; elle refusait de le suivre loin de sa terre natale. Celui-ci, embarrassé dans les nombreuses affaires du duché qu'il administrait en Lorraine, visitait à peine une fois en trois ou quatre ans la Marche italique. Cet époux décédé, Mathilde restait inséparablement attachée comme une compagne à la personne du Pape, et professait pour lui un culte merveilleux d'affection et d'admiration. Possédant le domaine d'une grande partie de l'Italie qui lui obéissait, jouissant, par-dessus tous les princes de la terre, des biens que les hommes envient, partout où le pape

(1) Lamb. Scafnab., p. 247.

avait besoin de son aide, Mathilde s'y trouvait, et lui prêtait un office assidu, comme à un père ou à un maître. De là elle ne put éviter le soupçon d'un amour incestueux. Les partisans du roi, et principalement les clercs à qui le pape interdisait une union conjugale contraire aux canons, divulguaient çà et là le bruit qu'elle s'abandonnait jour et nuit aux embrassements du pape; et c'était, ajoutaient les ennemis d'Hildebrand, par l'effet de ces amours furtifs qui la préoccupaient, qu'après la perte de son époux, elle avait refusé de convoler à de nouvelles noces. Mais pour tous les hommes d'un jugement sain, il était plus clair que le jour que de tels rapports étaient calomnieux. Car le pape menait une vie si pure et si apostolique que la plus légère rumeur ne pouvait entacher une conduite si sublime et toute spirituelle. Dans une ville si fréquentée et parmi cette foule d'hommes qui venaient lui rendre leurs hommages, le moindre acte contraire à la pureté n'eût pu être caché ni éviter les regards. » Ainsi s'exprime Lambert d'Aschaffembourg, écrivain judicieux, d'une plume habile et exercée. Il est vrai néanmoins qu'à la distance où nous sommes des événements, on expliquera difficilement le mystère de ce divorce entre la comtesse et son illustre époux qui la réclamait, ni la tolérance d'un pape si zélé pour la discipline, qui permit à sa pénitente, à cette amie si dévouée, une séparation d'avec cet époux, que la religion ni les convenances n'autorisaient. La pureté de Grégoire est sans doute à l'abri de tout soupçon; la calomnie la plus subtile et la plus envenimée n'a pu la flétrir; mais les hommes les plus purs ont leurs faiblesses, et trop souvent l'on a remarqué chez les personnages voués à la piété ces liaisons étroites entre les sexes, qui peuvent bien éviter la faute, mais

non entièrement le scandale. Mathilde, comme l'avoue son panégyriste Lambert, toute soumise au pape, refusait de résider près de son époux, et le pape le souffrit. L'amitié de Mathilde était la consolation de ses traverses, le réconfort de ses chagrins intimes; de même les trésors, la puissance et les armes de la comtesse faisaient sa force parmi les assauts des factions qui le menaçaient incessamment. Ces mêmes richesses furent destinées à accroître la grandeur temporelle, l'opulence et l'illustration du Saint-Siége. Et c'est là encore, il faut l'avouer, l'un des faibles habituels, l'un des accidents les plus ordinaires du gynécée imprudemment associé à l'Eglise.

Déjà le pape, escorté de la comtesse, se trouvait à Verceil, lorsqu'il apprit que le roi Henri était descendu en Italie. Le pape ignorait les intentions du prince. Henri venait-il implorer le pardon de ses fautes? ou poursuivre à main armée la vengeance de son excommunication? De l'avis de Mathilde, Grégoire crut à propos de se retirer dans le château de Canossa, jusqu'à ce qu'il fût éclairci sur les projets du roi.

Mais tandis que le monarque, marqué du sceau de l'anathême, dirigeait sa marche sur l'Italie, les évêques Germains et les seigneurs excommuniés, que Henri, forcé par la nécessité de ses affaires, avait éloignés de sa personne, réussirent à tromper les gardes placés par les ducs de Germanie dans les défilés des Alpes. Ils avaient, de leur côté, pénétré en Italie. Ils vinrent aborder le pape à Canossa. Les pieds nuds, vêtus de chemises de laine, ils se jetèrent à ses genoux, demandant à être relevés des censures. Le pape répondit qu'il ne refuserait point d'admettre à sa miséricorde ceux qui reconnaîtraient humblement et pleureraient leur faute;

mais qu'une longue désobéissance et l'endurcissement du péché devaient être soumis à l'épreuve de la pénitence et purifiés par le repentir. S'ils se repentaient sincèrement, ils devaient supporter en patience tout remède appliqué par la main ecclésiastique à la guérison de leurs plaies. L'Eglise elle-même avait droit d'exiger une garantie et une sécurité qu'elle ne pouvait obtenir d'une trop facile indulgence pour leur rébellion envers le Siége apostolique. Ceux-ci ayant déclaré qu'ils étaient disposés à souscrire à tout ce que le pape leur imposerait, Grégoire ordonna aux évêques de s'enfermer dans des cellules, séparés les uns des autres, sans converser avec personne; de jeûner tout le jour et de ne prendre qu'une légère réfection sur le soir. A chacun des laïques, il imposa une pénitence proportionnée à son âge et à ses forces. Les ayant tenus ainsi à l'épreuve durant quelques jours, il les fit venir en sa présence, leur adressa une paternelle admonition, les avertit de ne plus retomber dans leur péché. A leur départ, il leur répéta les mêmes avertissements, et leur enjoignit à différentes reprises de n'avoir aucune communication avec Henri, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'Eglise et au Saint-Siége; à se bien garder surtout de lui prêter aucun appui pour troubler le repos du royaume et la paix de l'Eglise; ne leur permettant de l'aborder et de lui adresser la parole que dans le seul but de le ramener à la pénitence.

Le roi Henri vint à son tour implorer la miséricorde du pape. Il demanda une conférence à la comtesse Mathilde, la supplia de se charger de sa cause près de Grégoire. Il recourut encore à sa belle-mère Adélaïde et au comte Amédée, fils de cette princesse; à l'abbé Hugues de Cluny; au marquis Azzon, père du duc

Welph de Bavière, que l'on regarde comme l'auteur de la Maison d'Est; et à quelques autres princes d'Italie dont il connaissait le crédit près du pape. Il les pria de s'interposer entre lui et le pontife, afin que Grégoire voulût le relever de l'excommunication et ne point ajouter foi aux rapports de ses ennemis. Les ducs Germains, en portant contre lui tant d'accusations calomnieuses, étaient mûs, disait-il, par un sentiment de haine et d'envie plus que par le zèle de la justice. Les princes Italiens, et Mathilde elle-même, ne crurent point pouvoir refuser un tel service à un si grand monarque qui était tombé au dernier degré de l'abaissement et de l'humiliation. Mais le pape fut moins accessible à ce feint repentir. Il répondit à ces illustres suppliants qu'il serait injuste et peu conforme aux lois ecclésiastiques d'examiner la cause de l'accusé dans l'absence des accusateurs; que si Henri se confiait en son innocence, il pouvait, libre de toute crainte, se rendre au jour fixé à Augsbourg, où les autres princes de la Germanie devaient s'assembler. Là, le pontife discuterait les allégations des parties, et, sans partialité ni faveur, il rendrait sur les droits de chacun une sentence conforme aux canons. Les seigneurs Italiens, chargés de la cause de Henri, insistèrent. « Le Roi, dirent-ils, était bien éloigné de vouloir décliner le jugement du pape qu'il regardait comme l'arbitre de l'équité et le protecteur de l'innocent. Mais le jour anniversaire de son excommunication était près d'échoir. Ses ennemis attendaient avec impatience ce terme fatal. Si, avant ce jour, le Roi n'était relevé de l'anathême, les lois civiles et canoniques le déclaraient déchu de la puissance royale, et hors d'état de faire valoir désormais son innocence près du tribunal sacré. C'est pour cela qu'il solli-

citait humblement le pape de l'absoudre, s'offrant à répondre de rechef au pontife, en quelque lieu et jour que ce fût, et sur tous les chefs d'accusation, comme si rien n'eût été décidé en cette entrevue. Henri se soumettait à perdre ou à conserver la Couronne, selon la sentence que le pape prononcerait, et comme si l'absolution préalable eût laissé la cause entière. » Longtemps le pape résista. Puis, ébranlé par l'importunité des sollicitations et par la gravité des suppliants, il laissa échapper ces mots : « Si Henri se repent véritablement de ses méfaits, qu'en signe de pénitence il dépose et remette en nos mains sa couronne et les autres insignes de la royauté; qu'après tant de crimes, il se confesse lui-même indigne du nom de Roi. » Une telle condition semblait trop dure aux négociateurs. Et comme ils l'exhortaient à tempérer sa sentence, et, selon le mot de l'Evangile, à ne point fouler aux pieds un roseau brisé, le pape consentit enfin, mais avec regret et avec peine, à ce que Henri approchât. « Mais, dit le pape, si Henri est mû par les sentiments d'une contrition sincère, il doit dès à présent se soumettre à l'expiation, suivant le décret du Siége apostolique qu'il a offensé par sa rébellion. » Henri vint à l'ordre du pape. (1) Alors, dit un grave historien de l'Italie, alors suivit cette scène qui eut en ce temps-là et qui aura encore dans les siècles futurs un retentissement d'épouvante.

Le château de Canossa était fermé d'une triple enceinte. Henri fut reçu dans la seconde. Ayant laissé au dehors toute son escorte, ayant déposé tout l'appareil de la royauté, pieds nuds, en chemise de laine, jeûnant depuis le matin jusqu'au soir, il resta trois jours

(1) Murat., p. 251.

sur le sol, exposé à toutes les rigueurs de l'air et aux intempéries de la saison, attendant la sentence du souverain pontife. Le quatrième jour enfin, 25 de janvier, il fut admis en présence du pape. Là, après un long interrogatoire, Henri fut relevé de l'excommunication aux conditions suivantes : « Qu'il se présenterait à un concile général avec les princes de la Germanie, aux lieu et jour que Grégoire indiquerait, pour y répondre aux accusations qui lui seraient intentées devant le pape connaissant lui-même de l'affaire; que, selon la sentence qui serait portée en vertu des lois ecclésiastiques, Henri garderait ou perdrait le royaume de son plein gré; que, dépossédé ou maintenu, il s'engagerait à ne jamais exercer de vengeance à ce sujet contre qui que ce fût; que, jusqu'au jour où sa cause serait légitimement instruite, il ne porterait aucun des insignes de la dignité royale, ne s'ingérerait dans aucune des fonctions du gouvernement, ne s'attribuerait aucun des droits de la Couronne, et tirerait seulement des serfs du fisc royal les choses nécessaires pour s'alimenter lui et les siens; que, dans tout cet intervalle, ceux qui lui avaient juré fidélité seraient libres de leur serment devant Dieu et devant les hommes; qu'il éloignerait à jamais de sa personne Robert, évêque de Bamberg, Udalric de Cosheim, et quelques autres dont les conseils l'avaient perdu; que, s'il se justifiait des méfaits qui lui étaient imputés et se voyait maintenu sur le trône, il se montrerait toujours fidèle et obéissant au pape; qu'il lui prêterait son assistance et sa coopération pour extirper tous les abus contraires aux lois ecclésiastiques qui s'étaient enracinés dans le royaume; qu'enfin, s'il manquait en rien à quelqu'une de ces conventions, son absolution serait nulle; dès-lors, et sans au-

tre information, il serait convaincu de tous les crimes à lui imputés; il ne serait désormais admis à aucune audience pour protester de son innocence; et les princes de la Germanie, affranchis à son égard de toute religion du serment, éliraient d'un commun consentement un autre roi. » Henri accepta ces conditions et jura de les observer, tant la crainte de sa déposition, qui se tramait de l'autre côté des Alpes, imposait silence à sa fierté. Le pape ne se contenta point de sa parole. L'abbé de Cluny, à qui sa règle interdisait le serment, se rendit caution près du roi par une simple promesse faite, dit-on, à la face de Dieu. Mais l'évêque de Zeitz, l'évêque de Verceil, le marquis Azzon et les autres seigneurs témoins, jurèrent comme fidéjusseurs, sur les reliques des Saints, que Henri remplirait avec fidélité ses engagements.

Tel était l'écueil où le pape avait fait tomber son pénitent, où Henri s'était lui-même précipité. D'après la sentence apostolique, la pénitence et l'absolution de Henri ne le relevaient point de l'interdiction temporelle. Le jugement près d'intervenir sur ses droits à conserver le trône était réservé entier au pape siégeant dans la diète et dans le concile germanique. Ainsi l'humiliation que Henri avait subie était accablante parce qu'elle était sans compensation et en pure perte pour le maintien de sa couronne.

Après avoir donné l'absolution au roi, le pape célébra la messe, il consacra l'hostie, puis appela Henri et les autres assistants devant l'autel. Alors, prenant en ses mains le corps de Jésus-Christ, il parla ainsi :

« Dès longtemps j'ai reçu de vous et de vos fauteurs des lettres où vous m'accusiez d'avoir envahi la chaire apostolique par simonie; d'avoir, tant avant que pen-

dant mon épiscopat, contaminé ma vie de crimes qui, suivant les canons, devaient me fermer l'accès aux ordres sacrés. Bien que je pusse réfuter ces imputations par la voix d'un grand nombre de témoins idoines, de ceux qui ont connu toute ma vie dès l'origine, et de ceux encore qui ont été les promoteurs de mon apostolat, toutefois, afin de ne point paraître m'appuyer sur la garantie des hommes plutôt que sur le témoignage de Dieu, et afin d'affranchir de toute occasion de scandale ceux qui m'écoutent, je veux que le corps du Seigneur que je vais recevoir me serve aujourd'hui d'épreuve. Qu'ainsi le Dieu tout-puissant m'absolve lui-même par son jugement si je suis innocent, et me fasse périr de mort subite si je suis coupable. » Après avoir prononcé ces mots, le pontife consomma une portion de l'hostie. Puis, s'adressant au Roi : « Et vous, mon fils, faites maintenant ce que vous m'avez vu faire. Les princes du royaume teutonique fatiguent chaque jour nos oreilles des accusations qu'ils portent contre vous. Ils vous chargent d'une foule de crimes capitaux à raison desquels ils prétendent que vous devez être suspendu jusqu'à la mort, non-seulement de toute fonction publique, mais encore de toute participation à la vie civile et de la communion des choses saintes. Ils demandent instamment que l'on fixe le jour, le lieu, l'audience pour discuter ces accusations qu'ils vous intentent. Vous connaissez l'incertitude des jugements humains. Je veux donc vous offrir un refuge assuré, puisque, dans votre affliction, vous avez embrassé en suppliant le seuil de la chaire apostolique. Faites ce que je vous dis. Si vous vous reconnaissez innocent, délivrez en un instant l'Eglise de ce scandale, et vous-même des difficultés d'un long litige. Prenez cette portion qui reste du corps du

Seigneur, afin que Dieu certifie lui-même votre innocence, afin que la bouche de vos ennemis soit réduite au silence, et que moi-même je devienne l'avocat de votre cause, le défenseur de votre vie ; qu'ainsi les princes se réconcilient avec vous, et que les tempêtes civiles s'appaisent. »

A ces paroles imprévues, Henri, frappé d'étonnement, se trouble, se confond, tergiverse, demande à conférer à part avec ses amis. Plein de frayeur, il consulte et cherche comment il pourra échapper à la nécessité de la terrible épreuve que le pape lui présente. Enfin, ayant repris ses sens, il allègue pour s'excuser l'éloignement des princes qui lui ont conservé leur foi dans ses traverses, et surtout l'absence de ses adversaires. Il dit qu'aucune preuve qu'il pourrait donner de son innocence, attestée par un si petit nombre de témoins, ne serait reçue par des ennemis disposés à tout contester de ce qui lui serait favorable. Enfin il prie le pape de réserver la cause entière à un concile général. Là, en présence de ses accusateurs, et d'après les canons, il réfutera toutes les imputations qui lui seront faites. Grégoire y consentit ; il acheva le saint sacrifice ; puis invita le Roi à son repas. Après lui avoir donné paternellement ses instructions, il le renvoya en paix à ses serviteurs qui étaient restés en dehors du château de Canossa. Le pape fit partir devant le Roi l'évêque Eppon de Zeitz, pour absoudre en son nom ceux qui avaient communiqué avec Henri avant qu'il fût relevé de l'anathême.

Mais la présence de l'évêque au camp royal fut le signal d'un nouvel orage. Les plus grands ennemis du pape, c'étaient, comme nous l'avons vu, les prêtres et les prélats lombards, presque tous simoniaques ou con-

cubinaires. A peine l'évêque eut exposé le motif de sa mission, qu'un frémissement orageux s'éleva parmi les Italiens. Indignés de la faiblesse et de l'humiliation du Roi qui trahissait leur cause, ils s'abandonnèrent aux menaces et aux gestes les plus furieux. Les sarcasmes, les dérisions amères, les malédictions accueillirent l'offre apostolique de l'absolution; les expressions les plus contumélieuses ne furent point épargnées. Ils s'écrièrent qu'ils ne tenaient nul compte des censures d'un pape que tous les évêques d'Italie avaient dès longtemps excommunié lui-même pour de justes motifs, d'un pape qui avait surpris la chaire apostolique par simonie, l'avait ensanglantée par des homicides, profanée par ses adultères et d'autres crimes capitaux. « Quant à Henri, il venait de flétrir sa gloire d'une tache que rien ne pourrait laver, lorsqu'il avait consenti à soumettre sa dignité royale aux outrages d'un homme noté lui-même d'infamie. Lui qu'ils avaient choisi pour vengeur de l'équité et des lois ecclésiastiques, il avait, par une honteuse abjection, manqué à la foi catholique, à l'autorité légitime de l'Eglise, à la dignité de l'Etat. Pour venger sa cause, ils avaient encouru l'animadversion du pape, et aujourd'hui c'était Henri qui les abandonnait dans la tempête; Henri avait pourvu à son propre salut, en faisant sa paix à leurs dépens avec l'ennemi public. » Ces discours, ces plaintes qu'exhalaient les prélats et les princes d'Italie qui s'étaient déclarés ennemis du pape, circulèrent rapidement et enflammèrent les esprits contre le Roi. De sorte que ce malheureux prince, qu'avait délaissé toute la Germanie à la suite de son excommunication, allait soulever encore l'Italie par sa soumission même et par l'absolution papale.

Là ne s'arrêta point la sédition. D'une voix unanime on décida qu'il fallait déposer un roi qui s'était rendu indigne du trône par l'humiliation qu'il avait volontairement subie, mettre à sa place son fils à peine adolescent, couronner le jeune Conrad, marcher avec lui sur Rome, élire encore un autre pape, faire aussitôt, par le nouveau pontife, inaugurer cet enfant en qualité d'empereur, et abolir tous les actes du faux pape Hildebrand. Le bruit de cette conjuration frappa les oreilles du Roi. Il supplia les princes Italiens qui se trouvaient près de sa personne, et qui lui gardaient encore fidélité, d'appaiser les mécontentements qui, des clercs, s'étaient communiqués au peuple. Il les dépêcha près des séditieux, les chargeant de leur représenter, par tous les efforts de leur éloquence, qu'ils ne prissent point en mauvaise part ce que leur roi avait fait en un extrême besoin et pour leur commun avantage. Car il n'avait pu autrement satisfaire aux princes Germains qui machinaient sa perte en vertu d'un injuste anathême, ni au Pontife romain qui s'armait du glaive spirituel pour renverser l'Eglise et l'Etat. Ç'avait donc été pour lui une nécessité de se faire relever de l'excommunication avant le jour indiqué pour sa déposition. Mais maintenant qu'il était débarrassé des obstacles que ses ennemis avaient semés devant ses pas, il emploierait tous ses moyens et ses soins à venger leurs injures et les siennes propres.

Ces paroles comprimèrent plutôt qu'elles n'étouffèrent l'orage. La plupart des princes Italiens, émus de courroux, quittèrent le Roi sans congé et rentrèrent dans leurs foyers. Les autres, dissimulant leur mécontentement, accueillirent Henri à son retour avec des procédés assez bienveillants en apparence; mais ils ne lui té-

moignaient plus la révérence accoutumée, ils ne lui rendaient plus les services féodaux avec la somptuosité et la munificence dus au suzerain. On détournait les yeux, on rougissait pour ainsi dire de son opprobre. Partout, dans tous les coins de l'Italie, on murmurait de sa légèreté et de sa faiblesse; l'on accusait son défaut de courage, de ce qu'appelé par tant de vœux, attendu si impatiemment par toute la péninsule, il avait démenti les espérances publiques, et n'avait porté aucun secours à cette terre qui l'implorait dans ses afflictions. Traversant les provinces pour rendre la justice aux peuples, selon la coutume des rois à leur entrée dans le royaume italique, on ne lui faisait aucune réception d'honneur dans les villes; nulle acclamation d'allégresse ne signalait son passage; on le faisait camper dans les faubourgs et au dehors des villes; là, au lieu des banquets accoutumés, on lui fournissait parcimonieusement des provisions pour lui et son cortége; l'on plaçait des corps de garde près de ses quartiers, pour empêcher ses gens de faire des exactions s'ils avaient besoin de se pourvoir de vivres dans les champs et les métairies voisines. C'est ainsi que l'Italie, par ses froideurs envers le pénitent du pape, témoignait de son aversion pour le pontife dont elle avait espéré la déposition. Car la péninsule italique avait cru voir revivre les temps de Henri III et des Ottons, de ces grands empereurs qui avaient disposé en arbitres d'une chaire dont l'autorité, outre-passant ses limites, commençait à peser aux princes Italiens et à la liberté de l'Italie elle-même. Mais la simonie et la corruption des clercs faisaient sans doute les principaux frais de cette irritation que manifestait l'Italie pour le triste succès du pélerinage royal.

Henri fut effrayé de cet accueil inattendu. La face sinistre qu'avaient prise tout-à-coup ses affaires était bien faite pour abattre les restes de son courage. Que serait-ce si l'Italie, sur laquelle il avait compté dans son revers, l'abandonnait ainsi que la Germanie? Il s'était donc en vain confié à la fidélité non encore éprouvée du peuple lombard. Il n'avait plus qu'une voie de salut et qu'un refuge : regagner les cœurs des Italiens qu'il s'était aliénés par ses soumissions envers le pape.

Mais ce moyen qu'il envisageait comme sa dernière ressource allait au contraire approfondir l'abîme sous ses pas. Henri ne pouvait retourner en arrière sans rompre l'alliance qu'il venait de contracter avec le pape, sans renouer une amitié de fatal augure avec les ennemis du Saint-Siége. Il rappela d'abord près de lui Udalric de Cosheim et les autres conseillers frappés d'anathême qu'il avait écartés de sa personne par l'ordre de Grégoire. Il leur rendit sa faveur, les fit rentrer dans ses conseils comme ses affidés. Il retomba ainsi dans les fausses voies qui l'avaient perdu et qui avaient déshonoré son gouvernement. Il désavoua toutes les conditions par lesquelles il s'était lié envers le Saint-Siége pour prix de sa réconciliation. Dans les assemblées des princes il déclamait lui-même contre le pape, il l'accusait d'avoir excité cette violente tempête qui avait ébranlé tout l'Empire, d'avoir semé dans l'Eglise des discordes semblables aux scandales des plus furieuses hérésies. Ainsi Henri, aigri par cette profonde humiliation du sacrement des pécheurs, sous lequel Grégoire l'avait pour ainsi dire foulé et accablé, se releva de dessous la verge du pontife, non en pénitent, mais en irréconciliable ennemi.

Ce retour dans les sentiments du monarque lui ra-

mena peu à peu la bonne volonté des Italiens ; cette frénésie qui avait rejeté Henri en haine du pape, se reporta tout entière contre le pontife ; et insensiblement les partisans de la royauté germanique recommencèrent à affluer dans son camp. On offre des vivres en abondance à l'armée qui se formait autour de lui ; on se montre empressé d'exécuter les ordres qu'il prescrira, de seconder toutes ses entreprises. Il réunissait déjà près de sa personne la plupart des conseillers que les légats du Saint-Siége en Germanie avaient séparés du palais dans Oppenheim, après l'excommunication fulminée contre le roi : c'étaient Liémar, archevêque de Brême, Eppon, évêque de Zeitz, Bennon d'Osnabrug, Bouchard de Lausanne, Bouchard de Bâle ; et les comtes Udalric, Eberhart, Berthold. Depuis son absolution, ces proscrits de l'Eglise, dont plusieurs s'étaient rendus d'abord aux pieds du pape, voyant le roi réconcilié avec le Saint-Siége, étaient revenus dans son camp ; ils l'accompagnaient assidûment dans sa marche et lui rendaient le devoir de fidèles vassaux. Parmi les prélats Italiens se distinguait Guibert, archevêque de Ravenne, le plus envenimé des ennemis du pontife. Ainsi, dans la guerre que Henri allait déclarer au Saint-Siége, l'Italie et la Germanie étaient encore représentées sous sa tente par leurs principaux personnages qui l'environnaient, lui prêtaient l'appui de leur nom et de leur réputation. Il voulait, disait-on, par des menaces de guerre et par sa nouvelle attitude, forcer le pape à lui mettre sur le front la couronne de fer d'Italie dans Monza ; mais le pape se renferma toujours dans les conditions qu'il avait prescrites à Canossa.

Au-delà des Alpes, les princes Germains, en l'absence du roi, conféraient entre eux sur les affaires du royaume.

L'archevêque de Mayence, les évêques de Wurtzbourg et de Metz; Rodolphe, duc de Souabe; Welph, duc de Bavière, et Berthold, duc de Carinthie, se mirent à la tête de ce conseil de princes. Ils publièrent que les Grands de la Germanie et tous ceux qui avaient à cœur le salut de l'Etat eussent à se rendre à Forcheim le 13 de mars. Là, on déciderait d'un commun accord ce qu'il était à propos de faire dans les conjonctures qui se préparaient. L'éloignement du roi, disait-on, était une circonstance heureuse qu'il fallait saisir pour consulter en paix, sans que les passions de Henri vinssent troubler le conseil de la Germanie délibérant de son salut. Ils écrivirent au pape que, puisqu'il n'avait pu se rendre à Augsbourg selon leurs conventions, à raison de l'obstacle que les artifices de Henri avaient opposé à ce voyage, ils le suppliaient de venir à Forcheim. Là Grégoire pourrait leur apporter sa médiation apostolique pour calmer les derniers levains de cette guerre domestique à laquelle la Germanie si longtemps avait été en proie.

Le pape se tenait encore dans Canossa ou dans les châteaux voisins, sous la protection de la comtesse Mathilde. Il avait formé le dessein de ne point rentrer dans Rome sans avoir accompli le pélerinage qu'il s'était proposé, pacifié la Germanie, rendu la sécurité à l'Eglise, lorsqu'il reçut les lettres que lui adressaient les prélats et les princes Germains fidèles au St.-Siége, adversaires déclarés de Henri. Bien qu'il eût appris par la renommée que le roi avait changé tout-à-coup de résolution, qu'il était revenu à ses sentiments d'hostilité envers le Saint-Siége, qu'il repoussait les conditions moyennant lesquelles il avait été absous, et se proposait d'en appeler à la force des armes contre les décrets de

l'Eglise qui l'avaient frappé et contre sa propre pénitence; néanmoins le pape ne voulut point paraître agir à son égard comme envers un pécheur impénitent et qui s'était fait de rechef l'ennemi de l'Eglise. Il lui envoya donc une légation présidée par un de ses cardinaux-évêques nommé Grégoire, pour lui signifier qu'il était temps d'accomplir sa promesse; que les princes de la Germanie devaient s'assembler à Forcheim le 13 de mars, afin de pourvoir à la situation critique de l'Etat. Il l'invitait donc à s'y rendre selon sa promesse. Là, devant le pontife, examinateur et juge, il répondrait sur les griefs qui lui étaient imputés et dont il se prétendait innocent. Il aurait fait beaucoup pour ses affaires temporelles et spirituelles devant Dieu et devant les hommes, s'il délivrait l'Eglise d'un grand scandale, l'Etat d'une source de dissensions, et sa propre réputation d'une tache qui la flétrissait. Car ce serait ce jour-là même et à la suite de cette discussion en plein concile qu'il pourrait reprendre le gouvernement du royaume ou qu'il le déposerait sans retour et sans espoir.

Les légats remplirent leur office. Henri, dissimulant à peine ce qui se passait en son âme, répondit que, depuis vingt-deux ans qu'il portait la couronne d'Italie, il faisait sa première visite à ce royaume; une foule d'affaires importantes et qu'il ne pouvait laisser imparfaites ne lui permettaient point de s'en éloigner aussitôt; autrement, il risquerait d'indisposer les Italiens si longtemps tenus en suspens dans l'attente de son arrivée; d'ailleurs le jour fixé pour l'assemblée de Forcheim était près d'échoir; dans un si court intervalle et quelque diligence qu'il pût faire, il lui était impossible de franchir un si grand espace, quand même aucun obs-

tacle ne le retiendrait. Ces paroles dites, Henri congédia les légats. Alors le pape comprit à n'en plus douter que son esprit était changé ; les faits d'ailleurs, qui lui étaient apportés par la voix publique, confirmaient cette opinion. Grégoire se détermina donc à envoyer Bernard, abbé de S. Victor de Marseille, et un cardinal nommé Bernard, pour assister en son nom à la diète. Le pape recommanda à ces deux légats de rendre compte aux princes Germains de tout ce qui s'était passé, de leur faire savoir qu'il avait fait tout ce qui lui était possible pour se rendre à leur assemblée aux jour et lieu indiqués, afin d'y traiter les grands intérêts de l'Eglise et de l'Empire ; mais que le roi Henri avait intercepté les passages et entouré de troupes son asile, de manière qu'il ne pouvait se transporter en Germanie, ni même rentrer dans Rome sans courir de grands risques pour sa personne ; il les avertissait donc de régler du mieux qu'ils pourraient leurs affaires mutuelles et les intérêts du royaume germanique troublé par la témérité d'un seul homme. Plus tard, s'il plaisait à Dieu, et lorsque les chemins seraient libres, il se rendrait au milieu d'eux. Là, dans un commun conseil, il décréterait selon les canons ce qui serait expédient pour l'utilité de tous et pour la paix de l'Eglise.

(1) Cependant les princes Germains se réunissaient à Forcheim. Là se trouvèrent les légats du pape avec les ducs Rodolphe, Welph et Berthold, les archevêques de Mayence, de Magdebourg, les évêques de Wurtzbourg et de Metz, pour délibérer sur les moyens d'assurer la pacification de la Germanie. On convint qu'il

(1) Brunon. Bell. Saxon.

était nécessaire d'élire un nouveau roi puisque Henri était déchu par la persistance de sa révolte contre l'Eglise. Ainsi, au mépris de la convention d'Oppenheim qui subordonnait les droits de Henri à l'absolution du pape, les Grands, sans autre information, allaient disposer de sa couronne. Les traités envers lui étaient violés à Forcheim comme à Canossa; ses ennemis s'arrogeaient un complet triomphe des deux côtés des Alpes; et malgré les réclamations du peuple Germain qui n'avait point perdu toute affection pour ce prince vicieux, mais habile et populaire, les Grands demandaient que l'on précipitât sa ruine. D'un consentement unanime, les princes Germains élurent Rodolphe, duc de Souabe. Quelques-uns d'entre eux voulaient imposer des conditions au nouveau roi; on demandait que le duc de Souabe s'engageât à réparer envers les Grands les torts du monarque déposé; on voulait lui dicter surtout des lois relativement à l'institution et à la succession des duchés. Mais les légats s'y opposèrent. Si quelques-uns, dirent-ils, pouvaient faire des conditions avec le roi élu, ce serait signifier qu'il est le roi de quelques-uns et non le roi de tous. Il suffisait qu'il promît de rendre également justice à tous. Ils ajoutèrent que si Rodolphe traitait particulièrement avec chacun des seigneurs lésés, son élection serait par là entachée du vice de simonie. Voyez, par cette singulière objection, à quel point les lois de l'Eglise allaient dominer l'ordre séculier et les lois des Etats. Les légats appliquaient les canons de l'Eglise touchant la simonie à l'élection d'un roi de Germanie, comme pour indiquer qu'il n'y avait plus qu'une même loi dans l'Eglise et dans l'Etat. On stipula néanmoins quelques obligations générales du nouveau prince en faveur de l'Etat et de

l'Eglise. Ainsi on déclara que le roi ne donnerait plus les évêchés à prix d'argent, ni par faveur; mais que chaque église, d'après les canons, aurait l'élection de son premier pasteur. On déclara encore, sous l'autorité du pontife romain, que la dignité royale n'écherrait plus par droit d'hérédité, comme la coutume s'en était introduite dans les derniers temps (et, à vrai dire, depuis les Ottons il semblait que le droit d'hérédité se fût introduit dans l'Empire teutonique, d'abord redevenu électif après l'extinction de la Maison carlovingienne, tandis que les grands duchés tendaient au contraire à reparaître comme héréditaires); mais on convint qu'à la mort du monarque, le peuple germanique procéderait à l'élection d'un roi, sans avoir égard aux droits prétendus des fils du monarque défunt. Ainsi l'élection de Rodolphe, et l'abrogation de l'hérédité royale, étaient le complet triomphe de l'aristocratie rendue héréditaire. Après ces conventions et ces stipulations, Rodolphe fut conduit à Mayence en grande pompe, et là, en présence des Grands, sacré des mains de Sigefroi, archevêque de Mayence, le 26 mars de l'an 1077.

Il parut pourtant à son avénement que le nouveau règne ne s'établirait point sans contestation. Le parti de Henri n'était pas éteint. Le jour même du sacre, les habitants de Mayence, dévoués, comme ceux de Worms, à la cause de la Maison Salique, se soulevèrent contre leur évêque. Car les villes rhénanes que Henri avait dotées d'importants priviléges lui étaient sincèrement affectionnées. On prit les armes. Une sédition furieuse éclata. Tandis que les Grands, occupés de la cérémonie, avaient négligé de s'armer, le peuple se portait en foule au palais pour en arracher le nouveau roi. Il fallut que les seigneurs de la suite et la milice du

prince élu se cantonnassent dans l'église de St. Martin. De là, ils firent une sortie, repoussèrent les séditieux. Le sang coula. Le lendemain, les notables de la bourgeoisie, prosternés aux pieds du roi Rodolphe, imploraient leur grâce. Le supplice des principaux chefs de la révolte marquait ce joyeux avénement. A peine Rodolphe était proclamé par l'aristocratie germanique réunie au Saint-Siége, et déjà le peuple protestait contre le choix des Grands; déjà recommençait cette terrible guerre civile qui renfermait en elle-même un schisme, et qui devait se signaler de part et d'autre par la déposition d'un pape et d'un empereur, par la double élection d'un anti-pape et d'un anti-empereur. C'est alors que la querelle religieuse se complique avec celle de la monarchie, si même il ne faut ici placer le principe de la guerre funeste et mémorable du Sacerdoce et de l'Empire.

Toutefois le Pontife ne s'était point déclaré encore contre Henri. Ces deux grands rivaux observaient une apparence de paix. Ils feignaient de se méprendre sur leurs dispositions réciproques. Malgré l'acte réprobateur de ses légats qui avaient assisté à l'élection de Forcheim, Grégoire, en laissant au métropolitain de Mayence le soin d'inaugurer le roi Rodolphe, ne voulait point rompre avec Henri, tant qu'il lui restait l'espoir de le ramener à ses justes réclamations en faveur de l'Eglise. D'ailleurs la Lombardie avait embrassé avec ardeur la cause de ce prince. Le pape ne trouvait point de sûreté hors des châteaux de la comtesse Mathilde. Se ranger ouvertement à la faction de la noblesse germanique, c'était se fermer en Italie toute issue aux embarras de sa propre position. (1) Grégoire n'approuva donc point

(1) Murat., p. 252.

formellement l'élection de Rodolphe; il se réserva de connaître des prétentions des deux compétiteurs. Il mande à ses légats que, l'état de la Lombardie ne lui permettant pas de se transporter immédiatement au-delà des Alpes, il les charge d'avertir Rodolphe et Henri de lui préparer les voies libres, afin qu'il puisse se rendre bientôt en Germanie pour y juger leur cause et prévenir de nouvelles collisions par sa médiation. De son côté Henri avait recours au pape contre l'usurpateur de sa couronne. Puisqu'il était réconcilié avec le Saint-Siége moyennant sa pénitence et son absolution, c'était au pape, disait-il, à prendre sa défense contre Rodolphe. Cette contenance politique et réservée du pontife et du monarque tenant encore le litige en suspens entre les deux pouvoirs de la royauté et de l'Eglise, Grégoire trouva moyen de sortir de son abri; il s'achemina sur Rome par la Toscane. Henri, se fiant à l'appui des Lombards pour se maintenir dans la péninsule, rentra lui-même en Germanie. Il s'occupa tout d'abord de ressusciter son parti, d'en appeler au suffrage des cités libres, de rallier quelques troupes avec lesquelles il essaya de reprendre l'offensive contre la faction de Rodolphe.

(1) Rentré dans Rome, d'où il avait été longtemps exclu par les partis lombards qui tenaient la campagne et par les poursuites de Henri, Grégoire, au mois de mars de l'an 1078, assembla un nouveau concile dans le Latran. Près de cent archevêques et évêques y assistèrent. Le pape, hésitant toujours entre les deux compétiteurs, fit déclarer que l'on enverrait de nouveaux légats en Germanie pour examiner les droits des par-

(1) Sigon. de regno Italico. — Murat.

ties. En ce même concile, l'on excommunia Thédalde, archevêque de Milan, Guibert de Ravenne, et le cardinal Hugues-le-Blanc, rebelles au Saint-Siége. (1) Cependant les hostilités reprenaient avec une nouvelle animosité dans la Germanie. Les factions des deux parts se réveillèrent. Une convulsion horrible se propagea dans toute cette vaste contrée. On put apprécier ici le génie de Henri qui recueillit en quelques moments ses amis dispersés, frappés de l'anathème, et se retrouva tout-à-coup à la tête d'un puissant parti. (1) Il commença par faire condamner ses ennemis et, en tête, le duc Rodolphe, dans une diète de son parti convoquée à Ulm. Ayant traversé le royaume avec une armée ramassée sur sa route, et fait le dégât sur les terres de ses ennemis dans plus d'une province, Henri se trouva enfin sur les bords du Necker, en face du camp de Rodolphe. Les deux armées, séparées par le fleuve, ne purent en venir aux mains; elles mesurèrent leurs forces peu après en deux actions successives à Melrichstadt dans la Franconie, au mois d'août de l'an 1078. Rodolphe et Otton restèrent maîtres du champ de bataille; mais Werner, archevêque de Magdebourg, y fut tué; un autre Werner, évêque de Mersebourg, fait prisonnier, ainsi que Bernard, légat du Saint-Siége, Sigefroi, archevêque de Mayence, et Adelbert, évêque de Worms. Cette double bataille, d'un succès indécis, fut vivement disputée et très-sanglante. Elle se signala par la cruauté des deux partis. Cette première guerre du Sacerdoce et de l'Empire, par le farouche acharnement des chefs et la misère lamentable des provinces qui en furent le théâtre, est

(1) Brunon. Bell. Saxon., p. 136. — (2) Pfister, liv. II.

digne d'être comparée à la guerre trentenaire qui marqua la dernière époque des querelles religieuses de la réforme protestante. Henri ramena son armée dans le centre de la Germanie. Il reparut sur la frontière de Saxe; mais n'osa pénétrer dans cette province : il avait appris que toute la nation saxonne était sur pied, et qu'elle se préparait à lui disputer l'entrée. Il se reporta donc sur la Souabe qu'il saccagea en haine de son compétiteur, sans distinction, disent ses adversaires, des lieux sacrés ou profanes. Mais, comme nous l'avons vu, en cette guerre civile où la frénésie et l'inhumanité des partis furent poussées au plus haut point, il faut se défier du rapport des historiens, adhérents de l'une ou l'autre cause; car la passion n'eut pas de bornes, et la vérité ne peut que difficilement se faire reconnaître parmi l'exagération des récits. Que dis-je? cette même passion qui anima les contemporains a bien encore de nos jours arboré ces vieilles bannières guelfes et gibelines. Vers ce temps, la mort du duc Berthold de Carinthie priva la faction de Rodolphe de Souabe d'un de ses meilleurs appuis.

(1079). En vain le pape assembla successivement des conciles où les commissaires des deux rois firent valoir la cause respective de leurs maîtres. Rodolphe se plaignait que Henri troublât toute la Germanie, molestât le clergé, et ne voulût par là que retarder la diète qui devait décider de leurs droits. Les délégués de Henri protestaient au contraire que leur maître ferait escorter et conduire les légats du pape, et qu'il veillerait à leur sûreté. En effet de nouveaux légats visitaient la Germanie. Henri, se représentant comme absous de l'anathême, les sollicitait d'excommunier son rival. Le pape lui-même pensait à se faire transporter en Germa-

nie, pour mettre un terme à cette détestable guerre. Mais Henri se défiait toujours du pontife et mettait, autant qu'il pouvait, obstacle à son voyage; bien que le pape, revenu à des sentiments plus modérés, ne voulût plus alors que se rendre arbitre entre les compétiteurs. Le soupçonneux Henri, par tous les moyens, cherchait à détourner cet arbitrage; Rodolphe, plus confiant en l'arrêt du Saint-Siége, s'engageait à souscrire au jugement que dicterait l'Eglise romaine. En effet il se sentait appuyé du suffrage des Grands qui s'étaient rangés sous la bannière papale, tandis que les bourgeois des villes germaniques favorisaient la cause de la Maison Salique et de l'autorité royale.

Cependant la guerre se poursuivait avec âpreté; la rage des factions ne pouvait s'assouvir; la malheureuse Germanie était baignée dans le sang et couverte de ruines; les monastères étaient livrés aux flammes, les évêques chassés de leurs siéges. La fureur des partis était à peine égalée par la modération du pape qui, après avoir foulé aux pieds le roi son pénitent, l'avait relevé, pour ainsi dire, dans ces conciles romains où il tenait la balance égale entre les droits des deux princes dont il se réservait le jugement. (1) « Ce pape, dit un historien saxon de ces temps, qui avait si sévèrement excommunié Henri avec tous ses adhérents et lui avait interdit de régner, qui, par son autorité apostolique, avait délié les vassaux de Henri du serment de fidélité et confirmé de son consentement l'élection d'un nouveau roi, ce même pape maintenant demandait par ses lettres que l'on assemblât un concile national et que l'on y citât les deux rois pour y être enten-

(1) Brunon. Bell. Saxon., p. 139.

dus, afin que celui qui serait reconnu digne de régner fût maintenu dans la royauté, et que l'autre fût déposé. » Les lettres du pape qui subsistent font foi de cette nouvelle disposition de Grégoire. Effrayé lui-même de l'incendie qui dévorait l'Allemagne et qu'il se reprochait peut-être d'avoir attisé de ses mains, attristé de l'animosité impie des factions, le pieux Grégoire avait abaissé sa hauteur pontificale ; il avait en quelque sorte démenti ses premiers actes. En dépit de la sentence de la diète de Forcheim à laquelle ses légats avaient présidé et adhéré, il remettait toujours le litige à ce concile qui avait dû s'ouvrir à Augsbourg, et que la fureur des armes avait seule interrompu.

Les prélats Germains, de leur côté, qui s'étaient engagés au service de Rodolphe et rendus irréconciliables avec Henri, ne cessaient de solliciter le pontife pour qu'il revînt à ses premiers décrets. (1) « Si Henri, lui disaient-ils, doit être soumis à une nouvelle discussion, quelle raison y a-t-il eu d'interdire la couronne par décret apostolique à un prince dont la cause n'avait point été suffisamment examinée? Pourquoi par votre autorité avons-nous été contraints d'obéir à un autre roi, avant qu'il fût certain que le premier ne pouvait plus régner sur nous? Faut-il donc abolir et regarder comme nuls tous vos actes précédents? Si le décret par lequel vous nous avez déliés envers lui est maintenu, il est évident que Henri ne peut plus être notre roi. Autrement que faut-il penser des évêques et des seigneurs qui, en vertu de cet arrêt sacré, ont rompu le serment qu'ils avaient fait à Henri? Les déclarera-t-on parjures? Et que sera-ce des serments qui ont été faits ensuite au roi Rodolphe

(1) Brun. Bell. Sax., p. 145.

subrogé à Henri par notre élection et confirmé dans la dignité royale par l'autorité apostolique? Quels troubles vont s'ensuivre dans le royaume! Quelle confusion dans l'Eglise ! Quelle incertitude de tous les droits divins et humains! En refusant de donner suite à ce que votre autorité apostolique avait d'abord statué, non-seulement vous ne guérissez point nos blessures, mais vous gâtez encore ce qui restait sain, et vous nous abandonnez au sein de la tempête à laquelle nous nous sommes exposés pour vous. »

Ainsi s'exprimaient les prélats Germains. (1) « Cependant, ajoute l'historien saxon, les légats du Saint-Siége allaient et venaient d'un parti à l'autre, et promettaient la faveur apostolique tantôt à nous, tantôt à nos ennemis; mais, selon la coutume romaine (*more romano*), ils emportaient avec eux tout ce qu'ils pouvaient enlever d'argent. » L'avidité des légats n'était donc point une chose inusitée, même sous le grand Grégoire VII. Le souverain réformateur n'avait donc pu émonder sa propre chaire. D'où l'on pouvait s'étonner que Rome, à qui l'on a si souvent reproché le trafic des choses saintes, voulût imposer aux autres siéges l'extirpation de ces abus invétérés dont ses ministres, les apôtres de cette réforme, donnaient alors, par un fatal contraste, l'exemple à la Germanie.

(1080). (2) Cette indécision du pontife qui ignorait ou tolérait de telles exactions, et qui ne voulait point révoquer encore l'absolution que Henri lui avait surprise dans Canossa, n'était point favorable en effet au rétablissement de la paix. Cette sentence suspendue n'é-

(1) Brun. Bell. Sax., p. 146.
(2) Id., p. 144.

tait, à vrai dire, qu'un mal de plus; c'était prolonger le déchirement et l'anarchie de la Germanie en perpétuant la lutte des deux rivaux. Ici le génie du pape Grégoire VII semble bien inférieur à l'inflexibilité calme du grand Nicolas Ier. Tant que chacun des princes espérait ramener à soi le suffrage de Rome, sa cause n'était point désespérée. Aussi la guerre continuait avec le même acharnement. Henri, au mois de janvier de l'an 1080, vint avec toutes ses forces attaquer la Saxe; il crut que, dans les rigueurs de l'hiver, les milices saxonnes refuseraient de se mettre en campagne. Mais les Saxons, exercés par de longs travaux militaires, se trouvèrent toujours sur leurs gardes. Rodolphe et Otton, l'ancien duc de Bavière, les commandaient. Henri, par une marche habile, prit d'abord les Saxons de Rodolphe sur leurs derrières. Ceux-ci, ayant fait volte-face, résistèrent courageusement, quoique surpris. Ce fut alors qu'Otton étant accouru pour soutenir le corps principal qui commençait à plier, les Saxons forcèrent les bataillons de Henri à la fuite. Cette action sanglante, et non moins chaudement disputée que les précédentes, eut lieu le 27 de janvier, à Flarcheim, non loin de Mulhausen en Thuringe. Elle releva la réputation de Rodolphe dans toute la Germanie; elle eût atterré le parti de Henri si celui-ci n'eût trouvé dans son génie des ressources que l'on n'eût point soupçonnées chez un prince si longtemps livré à la fougue de ses passions, à la mollesse de ses goûts.

Rodolphe, par une ambassade, envoya au pape la nouvelle de cette victoire, et réitéra en même temps ses plaintes contre Henri qui, au mépris des arrêts du Saint-Siége, troublait à lui seul la Germanie. Il conjurait le pape d'appuyer enfin de toute l'autorité des clefs la

juste cause des princes Germains fidèles à l'Eglise. Il sembla en effet que le gain de cette bataille qui ruinait la fortune de Henri, ce succès de la faction des Grands appuyé des réclamations de Rodolphe et d'une partie de l'épiscopat germain contre la modération récente du pontife, fissent pencher tout d'un coup la balance du Saint-Siége suspendue entre les deux rivaux. Grégoire n'attendait plus de Henri que des retardements et des faux-fuyants. Il mit donc son espoir pour une réforme ecclésiastique dans le prince qu'il avait pour ainsi dire institué et opposé au successeur des Ottons, dominateurs autant que protecteurs de la Chaire romaine. Grégoire se déclara dès-lors ouvertement en faveur de Rodolphe.

(1) Il ouvrit à Rome le 9 de mars un célèbre concile : ce fut le septième de son pontificat. Il y renouvela les excommunications contre les archevêques de Milan et de Ravenne, Thédalde et Guibert. Il comprit dans cet anathême les Normands qui oseraient envahir les terres de St. Pierre. Car la rapacité et l'avarice de cette nation commençaient à inquiéter le Saint-Siége lui-même de qui elle avait acheté l'investiture de ses conquêtes. Grégoire de rechef posa les règles des élections canoniques ; puis il prononça la sentence d'anathême et de déposition contre Henri, et déclara Rodolphe roi légitime.

Art. 1. « Nous décrétons, dit-il, et nous statuons par l'autorité apostolique que si quelqu'un désormais reçoit un évêché ou une abbaye des mains de quelque personne laïque, il ne soit compté en aucune manière parmi les évêques et les abbés ; et qu'il ne lui soit accordé aucune audience comme à un évêque ou à un abbé. De

(1) Concil., t. X, pp. 381 et seqq.

plus, nous lui interdisons la grâce de St. Pierre et l'entrée de l'Eglise, tant qu'il n'aura point fait pénitence et abandonné le poste qu'il a usurpé par désobéissance et ambition. Qu'il en soit de même des dignités ecclésiastiques inférieures.

— 2. » Si quelqu'un, empereur, roi, duc, marquis, comte ou tout autre personnage revêtu d'une puissance séculière, s'arroge de donner l'investiture des évêchés ou de toute autre dignité ecclésiastique, qu'il soit soumis au lien de la même sentence.

— 3. » Chaque fois qu'après la mort du pasteur d'une église, il y a lieu à lui en substituer un autre canoniquement, qu'à l'instance de l'évêque visiteur, délégué à cet effet par le Siége apostolique ou métropolitain, le clergé et le peuple élisent un pasteur, en écartant toute faveur, crainte ou ambition séculière. Car toute la vertu de l'élection consiste dans la sanction du Siége apostolique ou du métropolitain.

— 7. » Bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et vous, bienheureux Paul, docteur des nations, daignez, je vous prie, incliner à moi vos oreilles et m'écouter avec clémence. Comme vous êtes les disciples et les zélateurs de la vérité, soyez-moi témoins devant mes frères qu'après Dieu et sa sainte Mère, j'ai mis ma confiance en vous pour résister aux méchants, pour prêter secours à vos fidèles. Vous savez que j'ai été placé, quoique indigne, sur votre trône, avec douleur et gémissement. C'est donc vous qui m'avez élu, qui m'avez imposé la charge pesante du gouvernement de votre Eglise. Et parce que vous m'avez ordonné de monter sur la montagne et de reprocher à haute voix au peuple de Dieu ses crimes, et aux fils de l'Eglise leurs péchés, les ouvriers de Satan se sont insurgés contre moi ; ils

ont voulu mettre la main sur moi pour me confondre et m'anéantir dans la mort ou dans l'exil.

» A leur tête, Henri qu'ils appellent roi et fils d'empereur, a levé le talon contre votre Eglise, au moyen d'une conjuration qu'il a ourdie avec plusieurs évêques tant ultramontains qu'italiens; et il a voulu, en me renversant, mettre cette Eglise sous son joug. Votre autorité a résisté à sa superbe et votre puissance l'a terrassé; confus et humilié, il est venu à moi en Lombardie et a demandé à être absous de l'excommunication. Voyant son abaissement, cédant à ses promesses multipliées de réformer sa vie, je lui ai rendu seulement la communion, mais ne l'ai point néanmoins rétabli dans la royauté dont je l'avais déposé au sein du synode romain, ni je n'ai renoué à son égard le lien de la féauté dont j'avais affranchi dans le même synode ceux qui la lui avaient jurée.

» Et j'ai fait ces réserves afin de faire justice entre lui et les évêques et princes ultramontains qui lui avaient résisté pour la cause de votre Eglise, et afin de garantir leur paix réciproque, selon le serment que Henri lui-même m'avait fait, par le ministère de deux évêques, d'en observer les conditions.

» Les susdits évêques et princes ultramontains, apprenant qu'il ne me tenait point ce qu'il m'avait promis, n'espérant plus rien de sa correction, ont, sans mon conseil, vous m'en êtes témoins, élu pour leur roi le duc Rodolphe. Celui-ci, m'ayant incontinent adressé un message, m'a notifié qu'il avait pris les rênes du royaume malgré lui, qu'il était prêt toutefois à me prêter obéissance en toutes choses. Pour plus de certitude, il m'a, depuis ce temps, adressé toujours les mêmes paroles, confirmant ses promesses envers moi par l'offre,

comme ôtages, de son fils et du fils de son fidèle le duc Berthold.

» Cependant Henri commença à me supplier de lui prêter mon aide contre Rodolphe ; je lui répondis que je le ferais volontiers après avoir entendu les raisons de chaque partie, afin de connaître de quel côté était le bon droit. Mais croyant pouvoir vaincre par ses seules forces, il n'a tenu nul compte de ma réponse. Néanmoins, quand il a eu reconnu qu'il ne pouvait en venir à ses fins, il m'a adressé deux prélats de son parti, les évêques de Verdun et d'Osnabrug, pour me prier de lui faire justice en concile. Les délégués de Rodolphe me faisaient de leur côté la même prière. Enfin, par l'inspiration de Dieu, comme je le crois, j'ai résolu de réunir un concile dans les régions ultramontaines. Vous m'en êtes témoins, je n'ai eu dessein jusqu'aujourd'hui d'aider aucune des parties, si ce n'est celle que favoriserait l'équité. Et comme je pensais que la mauvaise cause se refuserait à une conférence où la justice seule maintiendrait le droit, j'ai excommunié toute personne, roi, duc, évêque, quiconque enfin, par quelque voie que ce fût, mettrait obstacle à cette assemblée.

» Henri, avec ses adhérents, sans crainte de tomber dans le crime de désobéissance qui équivaut à celui d'idolâtrie, Henri, en empêchant la réunion dudit concile, a encouru l'excommunication. Il s'est lié lui-même par l'anathême ; il a fait mettre à mort une multitude de chrétiens, ruiné des églises, livré à la désolation presque tout le royaume teutonique. C'est pourquoi, confiant dans le jugement et la miséricorde de Dieu et de sa sainte Mère, appuyé sur votre autorité, je soumets à l'excommunication et lie du lien d'anathême, Henri, prétendu roi, et tous ses fauteurs ; je lui inter-

dis de rechef le royaume teutonique et celui d'Italie de la part de Dieu et de la vôtre ; je lui ôte toute puissance et dignité royale ; je défends à tout chrétien de lui obéir comme à un roi ; je relève de leur serment tous ceux qui lui ont juré et qui lui jureront obéissance en qualité de roi. Que Henri et ses fauteurs, en toute entreprise de guerre, soient dénués de force et n'obtiennent jamais la victoire. Et afin que Rodolphe, que les Allemands ont élu roi, régisse et défende le royaume teutonique, je donne et accorde de votre part, et en raison de leur fidélité envers vous, à tous ceux qui le serviront loyalement, l'absolution de tous leurs péchés, votre bénédiction en cette vie et dans la vie future. De même que Henri est justement rejeté de la dignité royale pour son orgueil, sa désobéissance et sa fausseté ; ainsi elle est transférée à Rodolphe pour son humilité, son obéissance et sa sincérité.

» Faites, je vous prie, ô très-saints Pères et Apôtres, faites que tout le monde comprenne et reconnaisse que, si vous pouvez lier et délier dans le Ciel, vous pouvez encore sur la terre ôter et transmettre à chacun les empires, royaumes, principautés, duchés, marquisats, comtés, et toutes les possessions humaines. Vous avez en effet fréquemment ravi aux indignes et aux impies les patriarchats, les primaties, les archevêchés, évêchés, et vous les avez remis à des hommes religieux. Si vous disposez ainsi des choses spirituelles, que faut-il penser de votre autorité sur les séculières ? Que les rois et toutes les puissances du siècle apprennent donc quelle est votre grandeur et votre autorité, et qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre Eglise. Exercez votre jugement sur Henri avec tant de célérité que tous sachent que Henri est tombé, non par hasard,

mais par vos coups. Plaise au Ciel qu'il se confonde dans la pénitence, afin du moins que son ame soit sauvée au jour du Seigneur. »

Après avoir fulminé ce décret, Grégoire envoya à Rodolphe une couronne d'or où ce vers était inscrit :

PETRA DEDIT PETRO, PETRUS DIADEMA RODULPHO.

Alors Henri éclata. Le manifeste du Pape, parvenu en Germanie, porta au plus haut point sa fureur. En vain il avait subi la profonde humiliation de Canossa, afin de préserver sa couronne en détournant de dessus sa tête la foudre de l'excommunication suspendue dans la main du Pontife. Cette foudre l'avait atteint du fond de l'Italie, tandis qu'il se reposait sur l'absolution du Pape pour maintenir ses droits contre Rodolphe, pour tirer raison des princes Germains qu'il ne considérait plus que comme des vassaux rebelles. Il ne tenta donc point de désarmer encore une fois la colère du pontife. Mais poussé par ses mauvais conseillers, n'attendant plus rien que de sa force et de son courage, il s'emporta aux derniers excès. Il résolut d'opposer synode à synode, et un antipape au chef de l'Eglise. Il fit assembler, sur la fin de juin, un concile de trente évêques et de seigneurs, tant Germains qu'Italiens, à Brixen en Bavière, sur les confins de l'Italie. Présidant à ce concile, il y fit déposer Grégoire comme coupable de plusieurs crimes, et particulièrement d'élection simoniaque. Il fit élire à sa place Guibert, archevêque de Ravenne, qui, lui-même excommunié par le Saint-Siége, avait sans doute entraîné Henri à cette démarche furibonde. Guibert voulait chasser Grégoire de la chaire de St. Pierre, pour y monter lui-même. Cet homme, d'une ambition effrénée et d'une conscience

perdue, fut exalté le 25 de juin, sous le nom de Clément III. Le décret du conciliabule qui déposait Grégoire était conçu en ces termes :

« Comme il est constant que Hildebrand n'a point été choisi de Dieu, mais qu'il a été intrus par sa propre fraude et à prix d'argent; qu'il a renversé tout l'ordre ecclésiastique, troublé l'empire chrétien; qu'il ose menacer de la mort du corps et de celle de l'ame un roi catholique et pacifique; qu'il protège un roi parjure; qu'il sème la discorde, les litiges et les scandales entre les frères, le divorce entre les époux; qu'il a prêché le sacrilége, l'incendie et l'homicide, et qu'il a ébranlé toute paix entre des hommes qui vivaient fraternellement; que le même Hildebrand, ancien disciple de Bérenger, révoque en doute la foi apostolique touchant le corps et le sang du Seigneur; qu'il pratique la divination et les songes; qu'il est convaincu de nécromancie, travaillé de l'esprit pythonique, et séparé ainsi de la vraie foi; pour ces causes, nous, rassemblés dans l'unité au nom de Dieu, fortifiés des légats et des lettres de dix-neuf évêques convoqués à Mayence, le jour de la dernière Pentecôte; nous jugeons qu'Hildebrand doit être canoniquement déposé et chassé; et que, si après avoir entendu ce décret, il ne descend point lui-même de sa chaire, il doit être condamné à perpétuité. » Ces calomnies étranges étaient suggérées, dit-on, par le cardinal Hugues-le-Blanc, frappé d'anathême et rebelle au Saint-Siége. Henri fit porter ce décret, accompagné de lettres non moins outrageantes, devant le peuple romain et le Pape. Puis, il envoya en Italie l'antipape Guibert pour y rallier ses partisans, réveiller en sa faveur le zèle simoniaque des prélats lombards. Par ces moyens sacriléges, Guibert devait donner au Roi que

l'Eglise dégradait, une nouvelle armée qu'il pût opposer en Italie à ses ennemis ainsi qu'aux décrets apostoliques.

Cependant la rumeur de ce qui se préparait en Germanie, répandue dans Rome, avait inquiété le pape Grégoire. Celui-ci cherchait dans la péninsule italique un appui contre les emportements de Henri et contre la brigue de l'antipape Clément. Il résolut de se réconcilier avec Robert Guiscard, duc de Pouille. Le prince normand, de son côté, ne demandait pas mieux que de condescendre aux avances du Pape, afin d'affermir sa domination encore chancelante sur les villes de l'Apulie, de la Calabre, de la Sicile. (1) Vers ce temps les colonies normandes étaient en discorde. Les vassaux de Robert s'étaient soulevés à l'aide de Jourdain, fils du Normand Richard Ier, comte d'Aversa, prince de Capoue et duc de Gaëte. Le pape s'occupa d'abord de rétablir la paix entre ces rivaux et les barons normands. Il y parvint par le ministère de Didier, abbé du Mont Cassin. Cet abbé engagea Robert à demander lui-même au pape une conférence. Grégoire part de Rome. Il marche sur Aquin, accompagné du prince Jourdain, presque en même temps que s'assemblait le conciliabule Germain de Brixen. Là Grégoire fit sa paix avec Robert, leva les censures prononcées contre tous les Normands; il donna à Robert l'investiture des duchés d'Apulie et de Calabre, qui lui avaient été concédés par les papes Nicolas II et Alexandre II. Robert, à son tour, fit le serment de féauté et d'hommage au Pape, s'engagea à payer chaque année à l'Eglise romaine douze deniers par chaque paire de bœufs dans tous ses états. Cette in-

(1) Scriptores Italici. — St. Marc, t. IV, p. 783. — Murat.

vestiture fut le fondement de la suzeraineté exercée dès-lors par le Pontife romain sur le royaume des Deux Siciles. Mais aussi Robert Guiscard se consolidait dans la possession de ses conquêtes. La monarchie normande, formée peu à peu par la réunion des principautés diverses de ces hommes de proie et d'aventures, tantôt stipendiés, tantôt vainqueurs des princes indigènes, prenait ainsi son assiette à l'extrémité de l'Italie.

Henri, après avoir levé le conciliabule et renvoyé l'antipape en Italie, rentra dans le cœur de la Germanie pour presser vivement la guerre, et écraser le parti de Rodolphe. Il avait à venger sa dernière défaite. En arborant la bannière de l'antipape, il se représentait comme le légitime défenseur de l'Empire et de l'Eglise.

Il marcha sur Erfuth comme pour attaquer de rechef la Saxe; il trouva moyen de diviser ses ennemis par des contre-marches, et arriva sur les bords de l'Elster, non loin de Géra. Là, se livra la quatrième bataille entre Henri et la ligue catholique des princes Germains. A la tête de cette confédération paraissaient toujours le roi Rodolphe et le duc Otton; elle puisait sa principale force dans le dévouement et la vaillance des Saxons. Parmi la diversité de récits des historiens Germains, il est difficile de juger à qui appartint la palme de cette journée. Car la passion et l'esprit de parti ont altéré la vérité par rapport aux circonstances des événements comme au caractère des personnages. Quoi qu'il en soit, on voit que cette action, livrée le 15 d'octobre, fut variée, sanglante, vivement disputée. Mais le parti des princes Germains et de la liberté saxonne y fit la plus grande perte par la mort du roi Rodolphe, chef de la confédération. Mutilé de la main droite, blessé grièvement au bas ventre, par les coups,

dit-on, de Godefroi de Bouillon, alors marquis d'Anvers, neveu du dernier duc Godefroi de basse Lorraine, et qui portait l'étendard de l'Empire, Rodolphe expira peu après à Mersebourg, et délivra Henri d'un rival à qui la faveur du Saint-Siége donnait un crédit bientôt irrésistible. Le trépas sanglant de Rodolphe semblait condamner aux yeux des peuples l'arrêt prophétique du Saint-Siége qui avait dépossédé Henri. Celui-ci, plein d'espoir, se flatta encore de régner. Au contraire la chute de Rodolphe jeta la consternation dans le parti des princes et du pape, en Italie comme en Germanie.

En effet, les deux factions combattaient dans le même temps encore en Lombardie, de sorte que le feu était dans tout l'Empire. La fameuse comtesse Mathilde avait rallié ses milices dans le Mantouan pour soutenir la légitimité de Grégoire VII et chasser de Ravenne l'antipape. A la suite du conciliabule de Brixen, la ligue lombarde, excitée par les prélats simoniaques, était sur pied; elle défendait réciproquement les droits de Henri et les prétentions de Guibert. Toute la Lombardie avait embrassé avec ardeur la cause du roi excommunié et celle de l'antipape. Les deux armées italiennes se rencontrèrent à la Volta, dans le Mantouan, le 15 d'octobre 1080, le même jour, dit-on, où Henri et Rodolphe décidaient leur querelle sur les frontières de la Saxe. L'armée toscane fut mise en complète déroute. Ainsi le parti de Henri semblait triompher à la fois dans la Germanie et dans l'Italie. La valeur et l'habileté de ce prince qui était sorti de Canossa désespéré, humilié, dompté, reparurent dans la victoire. Le génie de Hildebrand semblait terrassé par la fortune du coupable Henri, de Henri qui, frappé deux fois des foudres de l'Eglise, se releva arborant le schisme, déterminé à maintenir ses

prérogatives héréditaires à tout prix, même en perdant l'Eglise. Alors la guerre se ralluma avec plus de véhémence et d'âpreté pour continuer avec une terrible persévérance.

(1081). Le roi Henri voulut profiter de ce premier moment de consternation où la mort de Rodolphe avait dû plonger la faction germanique pour descendre en Italie, se porter sur Rome, y installer son antipape, et achever sa victoire par la dégradation du légitime pontife. A la tête d'une armée, il passa les Alpes au commencement de l'an 1081, ranima son parti dans la Lombardie par sa seule présence, s'arrêta à Vérone où il célébra la fête de Pâques, se dirigea de là sur Ravenne, et se prépara à marcher sur la cité pontificale. Ce prince, naguère confondu aux pieds du pape dans le château de Canossa, venait, le fer à la main, exercer ses ressentiments, peut-être même souiller de sang et de ruines le tombeau des Saints Apôtres. Son courage lui avait rendu l'ascendant sur le pape auquel il ne restait d'autre défense que la générosité et les armes de Mathilde. Cette princesse, d'un cœur héroïque et d'une ame virile, ne semblait point pourtant opposer une barrière suffisante au torrent qui fondait des Alpes, à la fureur d'un roi ulcéré de son affront, et d'autant plus ardent à la vengeance qu'il tenait en ses mains la victoire. Déjà les amis du pape lui suggéraient de traiter avec Henri dont la politique habile autant qu'artificieuse laissait toujours quelque voie ouverte aux négociations. Mais le pontife cette fois fut inébranlable. Il se montra plus grand dans le péril que dans le triomphe. Persuadé qu'un roseau soutenu d'un bras tout-puissant est plus robuste que les chênes les plus altiers, il croyait encore que l'Eglise, dont il défendait les prérogatives, ne de-

vait jamais fléchir devant la menace des princes. Il tint ferme, résolu de ne point ployer devant un homme qu'il avait lui-même vaincu par la vertu de son anathême. A la vérité Grégoire entrevoyait quelque appui dans Robert Guiscard dont il avait cru se faire un allié, et dans la fidélité des Romains à qui la domination impériale ne se présentait plus qu'escortée du schisme et de l'hérésie. Henri, vers la Pentecôte, se trouva devant Rome avec une armée tudesque et lombarde, accompagné de l'antipape Clément. Le reste de ses milices continuait la guerre dans la Lombardie. Elles assiégeaient les forteresses de Mathilde, et rencontraient une résistance opiniâtre dans ces garnisons animées du courage de la magnanime comtesse.

Henri campa dans les prairies de Néron. Il attendit vainement que les citadins se prononçassent en sa faveur, et ne put tenter aucune attaque décisive. La constance du pontife s'était communiquée au peuple romain. L'antipape, assiégeant à main armée la capitale de la Chrétienté, ne recueillit lui-même que la honte de son entreprise sacrilége. Enfin la contagion de la température romaine s'étant glissée dans les troupes germaniques qui campaient autour de la cité léonine, Henri fut obligé de s'éloigner, sans avoir pu rien gagner par force ni par intelligence. Il remonta dans la Toscane, vint prendre ses quartiers d'hiver à Ravenne.

Tandis que Henri échouait dans sa tentative sur Rome, la Germanie était près de lui échapper. Les Saxons reprenaient les armes. Les amis de Henri, affaiblis par son absence, avaient cru retarder cette levée de boucliers en provoquant une nouvelle diète. La mort de Rodolphe, un retour des prospérités de Henri, leur semblaient une conjoncture favorable pour dicter la loi

dans un congrès général de la nation germanique. (1) Au moment donc où Henri passait en Italie, ils avaient adressé une ambassade aux chefs de la nation saxonne, et demandé une conférence afin d'y traiter du rétablissement de la paix publique; c'était toujours le motif apparent de ces fréquentes diètes. Un conseil de la Germanie pouvait encore tout accommoder si les passions qui agitaient le pays eussent consenti à se taire dans une délibération unanime. L'on voit par les noms des prélats et des seigneurs qui siégèrent des deux parts à quel point Henri avait relevé ses affaires. Du côté de Henri paraissaient les archevêques et évêques de Cologne, Trèves, Bamberg, Spire, Utrecht; du côté des princes Germains, ceux de Mayence, Magdebourg, Paderborn, Hildesheim, Saltzbourg. Mais il est à croire que, dans cette conférence, le parti de Henri n'avait voulu que prévenir une résolution extrême de la faction opposée, mettre obstacle à la création d'un anti-roi successeur de Rodolphe, faire admettre du moins l'autorité de Henri comme fondement nécessaire d'une nouvelle transaction. Les chefs de la Germanie s'étaient assemblés au-delà du Wéser dans la forêt Capuane, près de la ville de Capue qui donnait son nom à cette forêt (c'est apparemment Capungum, aujourd'hui Kauffungen, situé en une forêt de même nom, dans la Hesse électorale, couvent fondé en 1015 par Cunégonde, femme de Henri II). Gebehard, archevêque de Saltzbourg, prit la parole au nom de la confédération germanique.

Ce prélat ouvrit la délibération en exposant les sévices du roi. Si les adhérents de Henri se croyaient liés envers lui par leur serment, il déclara qu'après les li-

(1) Brun. Bell. Saxon.

bertés violées, les églises dépossédées, les prêtres emprisonnés sans conviction ou mis en fuite, qu'après les maux incalculables que la nation avait endurés, les princes Germains ne pouvaient plus reprendre le joug de Henri sans péril pour leurs âmes. Il demanda que l'on reportât la délibération sur ce terrain. Ainsi, quand l'une ou l'autre partie aurait démontré la justice de son droit, on ferait la paix, chacun déposerait les armes, pour s'en tenir au résultat que les princes Germains auraient établi dans leur propre cause qui était celle de la nation.

C'était amener la discussion sur les droits même de Henri; c'était mettre sa légitimité en question, en présence de la Germanie; c'était enfin replacer la souveraineté dans l'aristocratie des ducs et des prélats Germains. La cause de la royauté et celle du schisme allaient donc être agitées et condamnées sans doute dans ce conseil national, si l'avis du prélat eût prévalu.

Les adhérents de Henri sentirent le piége. Ils répondirent qu'ils ne se jugeaient point assez habiles ni investis de pouvoirs suffisants pour accepter à l'improviste de telles propositions, surtout dans une affaire où la cause du roi et celle de tous ses partisans était intéressée. Ils demandèrent seulement que l'on signât une trève à dater du commencement de février où s'ouvrait la présente délibération jusqu'à la mi-juin. Dans cet intervalle, on convoquerait une diète générale. L'affaire, telle que les adversaires du roi l'avaient présentée, serait reproduite, soumise au suffrage de toute la Germanie.

Mais les confédérés soupçonnèrent que le parti de Henri ne sollicitait une trève qu'afin d'assurer une neutralité momentanée et nécessaire aux faibles milices

royales qui gardaient la Germanie, tandis que leurs compagnons marchaient sur l'Italie pour enlever d'assaut la chaire apostolique. On s'écria donc qu'un tel armistice ne ferait que fortifier le parti adverse. Il fallait ou s'entendre dès à présent et conclure la paix, ou renoncer à se tromper par des délais frauduleux. On se sépara, en convenant seulement d'une trêve de sept jours.

Les chefs Saxons envoyèrent aussitôt des commissaires chez les autres peuples de race germanique pour les engager à élire un roi parmi la noblesse nationale, en exceptant seulement Henri et son fils. Puis, marchant en corps d'armée sur la Franconie fidèle à Henri, ils exercèrent sur cette province de tristes représailles, afin de venger la désolation de leur propre pays. Ils ralliérent les Souabes. Après plusieurs consultations ils convinrent avec leurs partisans de Souabe d'élire Hermann de Luxembourg, seigneur lotharingien. Vainement les adhérents de Henri voulurent mettre obstacle à cette élection en chatouillant l'ambition d'Otton, l'ancien duc de Bavière, le principal soutien de la cause des Grands, dont ce choix blessait en quelque sorte les droits fondés sur de longs services. Ce prince, ébranlé un moment par ces offres et ces insinuations, donna à la fin son assentiment au suffrage de l'aristocratie germanique. Alors les princes assemblés élurent Hermann de Luxembourg, quelques jours avant la solennité de Noël. Hermann fut sacré à Gotzlar, le jour de la fête de saint Etienne, par Sigefroi, archevêque de Mayence.

(1) Il est à remarquer que ce prince fit au pape un serment formel de vasselage, un serment qui impliquait

(1) Conc., t. X, p. 279.

que l'Empire était véritablement devenu un fief de l'Eglise. Hermann s'exprime en ces termes : « Je serai désormais fidèle à St. Pierre et au pape Grégoire son vicaire, en toute obéissance. Du jour où je pourrai l'aborder, je me rendrai, *par la tradition des mains*, son vassal et celui de saint Pierre. » (*Fidelis ero ab hac horâ B. Petro ejusque vicario Gregorio papæ per veram obedientiam. Et eo die quo illum primitùs videro, fideliter per manus meds miles sancti Petri et illius efficiar.*) Ainsi Grégoire, en faisant élire un anti-empereur, le soumettait entièrement à la suzeraineté du Saint-Siége.

(1082). Henri ne parut guères s'alarmer cette fois de l'élection d'un prince peu puissant par son fief, et dont les qualités personnelles, comme l'illustration féodale, imposaient peu aux partis germaniques. Au printemps de l'an 1082, il était retourné sur Rome avec l'antipape Guibert. Il investit la cité léonine; Henri souhaitait avec passion prendre possession du Vatican. Il essaya en vain de mettre le feu à la basilique vaticane, pour forcer les Romains d'abandonner la garde des murailles, et livrer lui-même l'assaut. L'inclémence de la saison, le souvenir de la contagion que son armée avait essuyée dans la précédente campagne, rappelèrent encore Henri en Lombardie. Il laissa seulement un corps à Tivoli sous la conduite de l'antipape devenu général d'armée, pour continuer à bloquer les murs de Rome.

(1083). Il y revint l'année suivante pour la troisième fois, résolu d'installer son autorité dans Rome, à l'exemple de ses ancêtres, par force ou par négociation. La couronne impériale était toujours le sceau de la puissance d'un roi de Germanie. Il fit élever un fort en face de la cité léonine, afin de brider et d'im-

portuner les défenseurs du Vatican. En même temps il commença à ourdir de secrets marchés avec les nobles Romains, employant l'or, l'intrigue, les promesses. Le résultat de ces manœuvres fut que les Grands de la cité, fatigués de la disette et des ennuis d'un long siége qui leur interdisait toute communication avec la campagne, s'accordèrent pour contraindre le pape à ouvrir un nouveau concile dans Rome, au mois de novembre. Le prétexte de ce concile était de débattre la cause toujours controversée du double royaume italique et germanique, et de faire souscrire les divers partis à ses décrets. Tout délai d'ailleurs favorisait les intérêts de Henri; par là il trouvait moyen de diviser ses ennemis, de ramener à lui les peuples épuisés de la guerre. Henri, dans une vue artificieuse, le pape, par une complaisance peu volontaire, consentirent donc à cette proposition. Déjà l'inflexible Grégoire était redevenu flottant dans ses conseils. Henri promit de laisser les passages libres aux prélats qui se rendraient au concile. Il reprit lui-même la route de Lombardie, en attendant que le synode se réunît, et renvoya l'antipape à Ravenne. Cependant il faisait enlever dans leur marche les délégués des princes Germains et les prélats Italiens qu'il jugeait peu favorables à sa cause.

Le concile s'ouvrit le 20 de novembre de l'an 1083. Ce fut le neuvième que Grégoire tint dans Rome. Le Pape, par égard pour les Romains qui craignaient de pousser à bout le roi de Germanie et de fermer toute voie aux négociations, n'y renouvela point ses anathêmes contre Henri. Mais il s'obstina à ne point le recevoir dans Rome ni à l'admettre à la paix, avant qu'il n'eût donné satisfaction entière à l'Eglise. Ainsi, par une fermeté mêlée de prudence, le pape s'efforçait de

regagner les esprits des Romains. Quant à Henri, maître des dehors de la cité, il tenait le pape prisonnier dans Rome; il continuait à donner la chasse aux prélats italiens restés fidèles au Saint-Siége, et qui n'avaient d'asile que sur les terres de la comtesse Mathilde. Au milieu de l'Italie abandonnée à Henri, cette femme illustre était le refuge et le rempart du Saint-Siége.

Depuis quelque temps les historiens deviennent plus stériles. Lambert d'Aschaffembourg manque à notre récit. On voit seulement que sur la fin de l'an 1083, le Roi s'empara de la cité Léonine, et, suivant son premier dessein, célébra la fête de Noël dans le Vatican. Il voulait par là donner du poids à son parti dans toute l'Italie.

(1084). (1) Enfin, en l'an 1084, l'astucieux Henri parvint à entrer pacifiquement dans Rome. Ce furent les Romains eux-mêmes qui l'y invitèrent par une ambassade. La porte Latrane lui fut ouverte le jeudi qui précéda le dimanche des Rameaux. En effet, tandis que la plupart des nobles Romains tenaient le parti du Pape, ce prince, par ses brillantes qualités, avait séduit l'affection du peuple. Pourquoi les vertus d'un saint pontife n'avaient-elles pu toucher les cœurs corrompus des Romains? C'est que dans leur corruption même et dans leurs mœurs dégénérées, ils étaient frappés de l'antique grandeur du nom de Rome; ils avaient rêvé naguères la restauration de la vieille république. Ces images martiales et patriotiques avaient fasciné leurs imaginations. Et maintenant, un Teuton victorieux, investi du titre et du nom d'Empereur, représentait à leurs yeux tout ce qui restait de cette grandeur romaine éclipsée.

(1) Scriptores Italici. — Murat.

L'inauguration impériale dans les basiliques du Latran ou du Vatican était une pompe qui rappelait que Rome avait été la reine du Monde. La triste reproduction d'un patriciat tribunitien qu'avaient enfanté les dernières révolutions de Rome pontificale, cette parodie républicaine se mêlait encore aux souvenirs du grand Empire, et donnait ainsi l'avantage à Henri sur la sainteté d'Hildebrand. Celui-ci ne montrait aux Romains que la réforme ecclésiastique et séculière dans la chaire de St. Pierre à peine échappée aux factions municipales. Henri possédait donc alors toute la faveur du peuple romain, et le saint pape était tombé dans la disgrace du citadin orgueilleux et dégradé, par l'austérité même de sa vertu réformatrice.

Maître de la porte, puis du palais de Latran et de tous les ponts, Henri s'empara successivement des lieux forts de Rome. Le pape Grégoire eut le temps de se sauver et de se mettre à l'abri au château Saint-Ange. Henri exigea cinquante ôtages de la noblesse. Le lendemain, il fit accepter au peuple l'antipape Guibert. Le dimanche suivant, jour des Rameaux, il le fit consacrer par trois évêques schismatiques. Puis le jour de Pâques, 31 de mars, Henri procéda à sa propre inauguration. Le roi et l'antipape se dirigèrent vers l'église de St. Pierre. Mais ils ne parvinrent point au Vatican sans rencontrer une troupe d'hommes armés qui tenaient encore pour le pape. Il fallut que l'escorte livrât un combat et perdît du sang pour arriver à la basilique de l'Apôtre. Rome était pleine de troubles; Henri ne régnait point même dans tous les quartiers de la cité, lorsqu'il se rendit dans la basilique vaticane où il reçut la couronne impériale des mains de l'antipape. Les amis du pape étaient cantonnés dans les lieux forts tan-

dis que le pontife lui-même occupait le château Saint-Ange. Car les palais des Grands étaient des espèces de forteresses; les gigantesques mausolées des vieux Romains servaient de retranchements à leurs indignes héritiers pour se faire une puissance domestique ou un boulevard dans les discordes de la cité. Ainsi la ligue impie de l'antipape et du roi rencontrait encore des oppositions. Henri portait ce nom d'Empereur si respectable au peuple de Rome, si précieux aux rois Germains ; mais il le tenait de la main d'un homme sacrilége. Son pouvoir, pour se consolider, avait besoin d'une fortune constante et non démentie. Il pensait à s'affermir dans Rome qui lui répondait de l'Italie pour, de là, retourner vaincre en Germanie, revêtu des ornements impériaux, muni de la force spirituelle du siége schismatique qu'il dirigeait et dont il dictait les oracles. Un événement subit et inattendu vint surprendre Henri au milieu de son triomphe sur l'Eglise, parmi les scandales de son schisme installé dans la chaire pontificale.

Le pape Grégoire, enfermé au château Saint-Ange, avait aussitôt dépêché un message au duc Robert Guiscard pour lui rappeler ses récentes promesses et l'engagement sacré par lequel il s'était lié envers le Saint-Siége, lorsqu'il avait reçu de cette chaire l'investiture de tant de belles provinces que la conquête seule n'eût pu lui garantir. « Devenu vassal du Saint-Siége, il appartenait aujourd'hui au héros normand de porter secours au successeur de St. Pierre dans la conjoncture grave où se trouvait l'Eglise romaine envahie par un prêtre apostat, par un empereur consacré sans titre, et qui régnait par l'oppression du Saint-Siége. »

Robert Guiscard, qui se trouvait alors dans la Pouille, n'avait point perdu de temps. Ayant à la hâte assemblé

une armée nombreuse en cavalerie et infanterie, il se mit en marche sur Rome. Henri, informé de son approche, ne crut point à propos de l'attendre avec la faible troupe qui l'entourait. Quoiqu'il tînt le Pape assiégé dans le môle d'Adrien, il résolut de déloger de Rome avant d'avoir réduit Grégoire. Il appréhenda d'exposer sa propre personne aux astuces ou aux violences des Normands, ou même à la grande renommée militaire du duc Robert. Il avait posé sur son front le diadême impérial, fait reconnaître un moment son antipape. Mais près de quitter Rome, et trois jours avant que Robert en touchât les murs, ce prince éloquent harangua publiquement le peuple romain. Il annonça que la nécessité de ses affaires le rappelait en Lombardie. Henri exhorta les citoyens à lui garder la foi due à un légitime empereur couronné par leurs acclamations, à défendre soigneusement contre tout ennemi les murs de la cité qu'il confiait à la garde du peuple romain. Puis il sortit avec son fidèle Guibert, et prit, en la compagnie de l'antipape, la route de Sienne.

Robert atteignit les murs de Rome avec une armée composée de Normands, d'Apuliens, même de Sarrasins. Il pénétra dans la Cité sainte par intelligence ou par escalade; car les témoignages varient. Il rendit la liberté au pape, le ramena dans le Latran. Mais à la suite de cette entrée des Normands et de ce dernier triomphe de Grégoire, une terrible catastrophe affligea la ville des Césars et des pontifes. Soit que les Romains, molestés par ces troupes indisciplinées et à demi barbares, eussent pris les armes pour repousser quelque outrage; soit que cette milice infidèle de Sarrasins, mêlée aux aventuriers normands que leurs mœurs faisaient distinguer à peine du Maure vagabond, ne cherchât qu'une

occasion d'assouvir sa férocité naturelle ; on mit le feu à la cité ; une grande partie de Rome, des églises célèbres, des quartiers, des îles entières de maisons, furent la proie des flammes et réduits en monceaux de pierres. On saccagea Rome ; les dames romaines et même les religieuses furent exposées à toute la licence de la soldatesque normande et sarrasine. La cité pontificale enfin eut à subir tout ce que peut éprouver une ville prise d'assaut par les Barbares. Il semble, d'après le peu de témoignages qui nous restent, que, depuis le sac des Goths, nul plus grand désastre n'avait désolé la Cité sainte. Les Goths eux-mêmes, peuple chaste et chrétien, avaient respecté la pudicité des femmes et le sang du peuple désarmé. Il était réservé au réformateur de l'Eglise, au grand Grégoire VII, de voir de ses yeux cette profanation horrible, à la suite des efforts qu'il avait tentés pour soutenir les droits et pour relever l'honneur du Saint-Siége.

Une telle calamité n'était point faite sans doute pour concilier au pieux pontife la faveur du peuple romain qui lui avait manqué. Pour comble de maux, Robert réduisit en esclavage une foule de Romains qui avaient embrassé le parti de l'empereur ; il infligea diverses peines dans Rome aux adhérents de la faction germanique. Robert Guiscard s'éloigna de la cité couchée dans ses ruines. Le pape suivit ses farouches auxiliaires, après avoir renouvelé dans un dernier concile l'anathême contre le roi Henri et l'antipape Clément. Grégoire n'osait se fier apparemment aux Romains ulcérés de ressentiment et de douleur du châtiment cruel qu'avait attiré sur eux la querelle du Sacerdoce, qu'ils regardaient comme la propre querelle d'Hildebrand. Il se dirigea donc sur la trace du conquérant normand, ce

terrible vengeur de la papauté, arriva sous son escorte au Mont Cassin, et, de là, à Salerne.

Le pape Grégoire VII demeura environ un an à Salerne, exilé de Rome livrée à ses factions. Les Romains, après le départ des Normands, reconnaissaient en apparence l'autorité de l'empereur dans l'administration municipale de leur cité. Grégoire tomba malade à Salerne au mois de mai de l'an 1085. Il mourut le 25 de ce mois en prononçant ces paroles : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs dans l'exil. » Comme on le pressait de donner son absolution aux excommuniés, il répondit qu'il la leur accordait volontiers, en exceptant néanmoins Henri, l'antipape Guibert et les principaux auteurs du schisme.

(1086). Au bout d'un an, Didier, abbé du Mont Cassin, fut reconnu pape sous le nom de Victor III, dans un concile tenu à Capoue, où se trouvèrent les cardinaux et plusieurs évêques; Cencius, consul de Rome, avec une grande partie de la noblesse romaine; Jourdain, prince de Capoue; et Roger, duc de Pouille, fils de Robert Guiscard mort en 1085, devant Céphalonie. Les Grands de Rome s'étaient rangés à l'autorité papale, tandis que le peuple regrettait et voulait maintenir le schismatique empereur. Le saint abbé du Mont Cassin, désigné par Grégoire mourant et par le sacré collége, avait longtemps refusé le sublime ministère du pontificat.

Cependant la guerre civile continuait en Germanie et dans la Lombardie où la comtesse Mathilde était toujours l'appui et l'héroïne du parti pontifical. Les ennemis se combattaient, non-seulement par les armes temporelles, mais par les censures ecclésiastiques. Le

roi Hermann faisait excommunier l'empereur Henri par ses prélats, et Henri lui renvoyait ses anathêmes. Enfin, dans l'année 1086, les Bavarois, les Souabes et les Saxons s'étaient portés sur la ville de Wurtzbourg pour y assiéger Frédéric de Hohenstaufen, ami et gendre du roi, qui l'avait mis à la tête du duché de Souabe. Henri, qui était rentré en Germanie, marcha au secours de cette cité. Une bataille s'engagea entre les deux partis. Henri fut complétement défait, et, à la suite de ce revers, contraint de promettre aux confédérés d'assembler une nouvelle diète pour régler le destin de l'Empire.

(1087). En effet, l'année suivante, une diète des princes Germains se réunit dans Spire. Les deux factions y parurent, Henri s'y présenta en personne. Les esprits étaient si las de la guerre civile que les chefs du parti pontifical consentirent à le reconnaître pour roi, moyennant qu'il obtînt l'absolution des censures. Mais Henri, qui n'espérait plus apparemment se réconcilier avec la papauté légitime dominée par l'esprit de Grégoire, et avec le sacré collége purifié, Henri prétendit que les excommunications fulminées contre lui étaient de nulle valeur. Alors s'évanouirent les dernières espérances de paix. Les deux partis se préparèrent encore à décider la querelle par les armes. Henri marcha de rechef sur la Saxe; Hermann se mit à sa suite et fut sur le point de l'atteindre. Près de tomber aux mains des Saxons renforcés par l'armée du roi Hermann, Henri s'échappa encore par la collusion des amis qu'il entretenait dans l'autre camp. Il fit sa retraite à la faveur d'une de ces chances prodigieuses qui signalèrent son règne éprouvé sans cesse par les vicissitudes de la bonne et de la mauvaise fortune. Mais le roi Hermann survécut peu à la

reprise des hostilités. Abandonné des Saxons que la guerre avait épuisés, retiré en Lorraine, il mourut d'un coup reçu à la tête, au siége d'une petite place, vers l'an 1087. Prince sans gloire, chef de parti sans popularité, peu digne de lutter contre un roi à qui la nature avait donné de si grandes ressources d'esprit jointes à tant de vices.

Le pape Victor III, ayant solennisé la fête de Pâques au Mont Cassin, s'était mis en marche sur Rome. Accompagné de la noblesse romaine et des princes normands qui, dans Capoue, avaient favorisé son élection, il s'avançait vers la porte de St.-Pierre. Il y campa avec l'armée confédérée. L'antipape, également escorté d'une troupe en armes, avait occupé d'avance la basilique vaticane. L'armée des princes alliés parvint à le débusquer et à se rendre maîtresse du temple de l'Apôtre. Le pape Victor y fut consacré dans le dimanche qui suivit la fête de l'Ascension, au milieu d'un grand concours du peuple romain, à la vue des satellites de l'antipape qui occupaient encore plusieurs quartiers de la cité. Mais au bout de huit jours, n'osant se fier aux citoyens, ou tenu en respect par l'antipape, il quitta la cité léonine, sans avoir tenté apparemment de pénétrer dans l'enceinte romaine, et s'en retourna au Mont Cassin sous la protection des princes qui avaient assisté à son inauguration.

Cependant l'héroïque comtesse, après avoir soutenu la lutte contre les armées schismatiques de la Lombardie, entrait dans Rome à son tour avec ses milices victorieuses, pour donner la main au nouveau pontife, pour le protéger à la fois contre l'antipape et contre le peuple romain tout dévoué à l'empereur excommunié. Elle fit notifier à Victor son arrivée, témoigna au légi-

time pontife le désir de conférer avec lui ; c'est-à-dire qu'elle lui offrit le secours de ses armes pour l'établir dans la cité pontificale et réduire le parti de l'antipape. Ainsi deux armées ennemies résidaient à la fois dans Rome, à l'effet d'installer deux papes. Le peuple et la noblesse romaine prenaient parti pour le schisme ou pour l'Eglise, pour le pontificat ou pour l'Empire, avec toute la passion qu'inspire l'esprit de faction. A l'appel de la comtesse, le pape Victor se remit en route par mer ; il débarqua à Ostie, fut reçu par Mathilde, s'arrêta huit jours au Vatican, y célébra l'office divin dans la solennité de l'apôtre St. Barnabé. Puis, le même jour, avec l'aide de la comtesse, il passa le Tibre, pénétra dans Rome où il prit position, accueilli par les Grands. Il n'occupait encore que la région transtibérine, le château Saint-Ange, Ostie et Porto : le reste était au pouvoir de l'antipape. Victor prit son habitation dans l'île du Tibre.

Le 28 de juin, veille de la fête de saint Pierre, un prétendu émissaire de Henri parut dans Rome, sur la foi des ennemis du pape Victor. Ce héraut annonça aux consuls, aux sénateurs et au peuple romain, qu'ils encourraient la disgrace et l'animadversion de l'empereur, s'ils ne séparaient leur cause de celle de l'usurpateur Victor. Ce grossier stratagême, joué par les chefs des factions romaines, était ourdi afin de réchauffer l'esprit de sédition et de lier plus étroitement le peuple au parti du schismatique empereur. La populace, réunie aux soldats de l'antipape, fond sur les troupes du légitime pontife, franchit le pont et repousse la milice papale jusque dans le château Saint-Ange. Les satellites de Clément occupèrent les entours du Vatican ; mais ils ne purent pénétrer dans la basilique qui resta au pou-

voir de Victor. Le but de l'équipée militaire du faux pape était de s'emparer du temple, afin d'y célébrer en grande pompe le saint sacrifice, le jour même de la fête de l'Apôtre. Clément put seulement chanter la messe de saint Pierre dans l'église de Ste. Marie-aux-Tours, contiguë au Vatican. Le soir, la garnison papale fit retraite. Dès-lors maître du temple, Clément y officia le lendemain pontificalement. Puis, après cette victoire, n'osant apparemment s'arrêter dans la cité léonine en face de l'armée confédérée, n'ayant pris que le temps de faire cette protestation sacerdotale à la vue du pape et des princes ligués, il quitta le temple de l'Apôtre pour rentrer dans Rome. Mais le pape Victor ne put lui-même conserver sa position. Trop exposé sans doute à l'atteinte des factions romaines et à la perversité de l'antipape, il ne voulut point plus longtemps disputer le pontificat à main armée. Il retourna au Mont Cassin, passa de là à Bénévent, y tint un concile où il renouvela les excommunications fulminées contre Guibert, et condamna de rechef les investitures ecclésiastiques données par le prince temporel. Puis, se sentant affaibli par ses fatigues, il se fit reconduire au Mont Cassin où il languit trois jours. Victor III mourut le 16 de septembre de l'an 1087, laissant la réputation d'un pieux et savant pontife. Avant d'expirer, il désigna au choix des cardinaux Otton, évêque d'Ostie.

(1088). Ce prélat, français de nation, fut proclamé le 8 de mars de l'année suivante, dans un concile réuni à Terracine, où se trouvèrent, avec les cardinaux, plusieurs évêques d'une partie de l'Italie et même des régions transalpines. C'était le parti catholique, à la tête duquel figurait toujours la comtesse Mathilde, qui avait procuré cette convocation d'un légitime concile, pen-

dant que l'antipape, avec sa faction, maintenait son usurpation dans Rome. Le zèle admirable de cette princesse avait survécu à Grégoire VII. Son dévouement au Saint-Siége n'était point affaibli par la mort du grand pontife qui l'avait inspiré. Urbain II lui-même fut un pape d'un grand mérite, plein d'ardeur pour la réforme ecclésiastique, immortel surtout par le souvenir des grandes expéditions de la Terre-Sainte, présagées par Silvestre II, par Grégoire VII, et auxquelles Urbain donna l'impulsion.

(1089). (1) Urbain marcha sur Rome où l'antipape Clément se tenait cantonné. Il s'arrêta dans l'île du Tibre, y fut nourri par la piété des matrones romaines. Il entra dans Rome par l'intelligence d'un parti. Ce pape, d'un courage élevé dans les crises civiles, d'un zèle intrépide dans les dangers de l'Eglise, ayant ramené à lui les vœux et l'espoir du peuple romain, engagea les citoyens à assiéger l'antipape dans le lieu fort où celui-ci s'était réfugié. Guibert, resserré dans sa forteresse par les Pontificaux unis aux Toscans, hors d'état d'en sortir ni de s'y maintenir, fut obligé de souscrire un traité par lequel il obtint une libre retraite, à la condition de renoncer pour jamais à ses prétentions au Siége apostolique.

En Germanie, Henri parut manquer à la fortune qui avait inopinément relevé ses affaires désespérées. Longtemps la cause impériale s'était alliée à la cause municipale des nouvelles cités privilégiées, contre le parti des Grands. Les princes et les peuples de cette contrée semblaient également las du fléau des guerres domestiques. Henri eût pu profiter de cette situation dès

(1) Sigon., p. 592.

esprits pour moyenner une paix entre les factions adverses et s'affermir sur le trône des Ottons. Ce furent les Grands du parti catholique qui demandèrent eux-mêmes une conférence à Henri toujours combattant pour recouvrer les droits de la royauté sur l'Eglise. Ils lui offrirent encore de le reconnaître pour roi et légitime empereur, de le rétablir sur le trône germanique, s'il consentait à abandonner l'antipape. Mais les prélats schismatiques et les clercs du parti de Henri vinrent à la traverse. Trop convaincus qu'ils seraient sacrifiés dans le traité, et que si le pape Urbain reconnaissait jamais Henri, ce serait sous le sceau de la déposition des clercs rebelles à l'Eglise romaine, ceux-ci mirent de tels obstacles aux négociations, que Henri, craignant d'être abandonné de ses partisans et joué par ses ennemis, n'osa repousser les prélats dissidents qui faisaient sa force, ni conclure sans eux une paix qu'on lui offrait. Ainsi le traité, à peine ébauché, fut rompu. Henri, par l'obstination de son schisme, laissa échapper la dernière occasion que la fortune lui présentait de rentrer en grâce avec Rome, condition si nécessaire à son raffermissement; il ne sut point ménager à sa vieillesse un repos glorieux dans une réconciliation avec ses peuples, avec l'Eglise, et avec lui-même. La fatale destinée de ce prince, sa faiblesse mêlée d'héroïsme, sa dissimulation qui ne pouvait croire à des offres sincères de la part de ses adversaires, telles furent les causes de cette détermination qui le perdit; ce fut là sa ruine.

(1090). En l'an 1090, la guerre se reprit en Italie avec plus d'animosité et de chaleur. L'empereur Henri repassa les Alpes pour y relever son parti auquel une conjoncture nouvelle avait porté un coup fatal. La grande comtesse Mathilde, toujours la protectrice du Saint-

Siége, devenue veuve du duc de Lorraine, venait de donner sa main à Guelfe II, fils du duc Guelfe Ier : celui-ci vivait et gouvernait encore la Bavière. Ce mariage, en donnant à cette maison des Guelfes une force immense en Germanie et en Italie par l'accroissement des vastes états de la comtesse, renforçait puissamment le parti catholique des deux côtés des Alpes. Henri, ayant franchi les monts à la tête d'une armée germanique, vint poser le siége devant Mantoue, place qui appartenait à Mathilde. Il fit tomber successivement les petites places du Mantouan, se rendit maître de la capitale au printemps suivant, par la séduction de l'or. (1091). L'armée allemande y entra par une porte, tandis que la garnison de la comtesse s'échappait sur des barques à travers le lac. Après quoi, Henri étendit ses conquêtes sur les terres que la comtesse possédait dans l'Italie transpadane. Ces succès réveillèrent dans Rome l'audace du parti impérial. Le pape Urbain en était sorti pour ouvrir un concile dans Bénévent où il fulmina de nouvelles censures contre Guibert. Celui-ci protestait encore contre le traité qu'il avait souscrit dans Rome pour échapper à ses ennemis. Les Romains, toujours dépités contre le pouvoir papal, toujours amoureux de leur liberté municipale, profitèrent de l'absence d'Urbain pour occuper le château Saint-Ange et reçurent encore une fois dans leurs murs l'antipape.

(1092). Henri passa le Pô, vint attaquer les forteresses de la comtesse Mathilde dans le Modénois. Il enleva quelques places, échoua sous quelques autres, et particulièrement sous Canossa dont les tours superbes lui rappelaient le cuisant souvenir de son affront. Durant cette campagne, l'antipape Clément vint s'aboucher avec lui. Henri partout rencontra une vive résistance.

L'héroïque comtesse, aussi habile dans la conduite d'une guerre que vénérable par son dévouement à l'Eglise, se trouva partout sur sa trace. Enfin Henri, s'apercevant que son armée diminuait à vue d'œil par les difficultés des siéges et par les intempéries du climat, que ses succès équivoques le ruinaient, repassa le fleuve. La comtesse le suivit et reporta elle-même le théâtre de la guerre dans les provinces transpadanes. Rome, arborant la bannière impériale, continuait à tenir pour l'antipape retranché au Vatican. Le pape Urbain errait autour de la Cité sainte dont il cherchait à se faire ouvrir les portes, opposant les anathêmes et les supplications à l'audace impie de Guibert et de sa faction schismatique.

(1093). (1) Sur ces entrefaites, un coup inattendu vint frapper la prospérité renaissante de Henri et ranimer l'espoir du parti pontifical. Conrad, fils aîné de l'empereur qu'il accompagnait en Italie, se souleva contre son père, à l'instigation de la comtesse Mathilde ou de ses agents. Ceux-ci séduisirent ce jeune homme en faisant briller à ses yeux la couronne d'Italie. Ils lui firent entendre que son père, frappé d'anathême, ne pouvait soutenir qu'à force d'activité, de travaux, de violences, un parti chancelant qui finirait par succomber sous les foudres de l'Eglise et sous la répulsion des peuples. « Le trouble de leur conscience et la crainte de la réprobation de Dieu les ramèneraient tôt ou tard à la voix du légitime pontife. En une telle conjoncture, Conrad ne ferait-il pas bien de séparer sa cause de celle d'un père qui n'était plus qu'un rebelle à l'Eglise? Conrad ne ferait par là que rentrer dans l'unité ortho-

(1) Script. Ital. — Murat.

doxe. Il tiendrait de la main de l'Eglise une récompense qui lui échapperait certainement s'il persistait à s'impliquer lui-même dans les embarras d'un père réprouvé des hommes et de Dieu, de Henri dont les droits étaient justement éteints par sa révolte relapse et son excommunication. » Ces insinuations réussirent. Henri, soupçonnant ces secrets manèges, tenait son fils sous garde. Mais celui-ci, par la collusion sans doute des Pontificaux, trouva moyen de s'enfuir et de se réfugier près de Mathilde. L'héroïque et artificieuse comtesse l'adressa au pape Urbain pour le faire absoudre des censures : condition préliminaire à son installation sur le trône d'Italie. Le pape donna l'absolution au jeune prince que l'intérêt catholique opposait au schisme impérial. Nous laissons juger à d'autres le procédé dont usa le parti pontifical pour semer la division dans la Maison impériale, pour ruiner les affaires de Henri par cette défection qui servit de modèle dans la suite à bien des trahisons sacrées où l'ambition des princes se couvrait des intérêts de Dieu. Quoi qu'il en soit, la nouvelle bannière élevée par Conrad, détacha sur-le-champ de la cause impériale une partie des villes de la Lombardie harassées de cette longue guerre et qui espéraient recouvrer la paix, avec les avantages de la royauté italique, sous un jeune monarque réconcilié avec l'Eglise. (1) Milan, Crémone, Lodi, Plaisance, villes en partie libres, abandonnèrent Henri, firent une ligue avec la comtesse Mathilde et le duc Guelfe son époux. Déjà ces villes avaient pris quelque forme de république; elles se gouvernaient par leurs citoyens, et non plus par les officiers impériaux. Un habile critique

(1) Murat., p. 310.

soupçonne même que ce fut dans ces temps de troubles qu'on vit les cités libres de l'Italie organiser leurs gouvernements intérieurs et commencer à s'administrer municipalement par leurs propres officiers, sous la suzeraineté toutefois du royaume italique, exemple qui s'étendit de proche en proche aux diverses cités de la péninsule et y propagea la liberté municipale. La dissension intestine de la Maison Salique favorisa singulièrement cet essor de liberté naissante. Conrad fut appelé à Milan. Anselme, métropolitain catholique, le couronna de la couronne de fer à Monza, puis dans la basilique cathédrale de saint Ambroise.

Cette défection cruelle accabla tellement Henri que son courage, dit-on, l'abandonna. Livré à un noir chagrin, il se retira d'abord dans un château fort, près de Padoue, où il vécut en personne privée, laissant aller les événements, refusant les marques extérieures de sa dignité, sans vouloir exercer aucun des offices de la royauté, désespérant de sa fortune et de lui-même; tant ce coup semblait avoir brisé ses facultés et lui ôter toute foi dans l'avenir. L'abandon que Henri faisait de lui-même aidait encore à rehausser les affaires du parti catholique, tant en Germanie qu'en Italie. (1) Le pape Urbain était rentré dans Rome; il occupait une portion de la cité, tandis que les adhérents de l'antipape possédaient un autre quartier, cantonnés dans leurs tours et leurs lieux forts. (2) Guibert, par ses garnisons, tenait encore le Latran, le Vatican et le château St.-Ange. Pour lui, il s'était retiré à Vérone près de l'empereur Henri. Celui-ci, secouant enfin le désespoir où il était

(1) Murat., p. 312.
(2) Id., p. 313.

plongé, s'était réuni à l'antipape son confident, afin d'aviser aux moyens de réparer ses revers, d'arrêter le déclin du parti impérial, que la révolte de son fils avait stupéfié et presque anéanti.

(1094). Sur ces entrefaites, la reine Adélaïde, épouse de Henri, s'échappa du château de Vérone où son mari l'avait enfermée à la suite d'infâmes traitements. Henri avait épousé Adélaïde, veuve d'Otton, marquis de Brandebourg, fille d'un roi de Russie, en 1089, après la mort de l'impératrice Berthe. Ce fut encore l'habile Mathilde qui procura à l'infortunée reine le moyen de s'échapper de sa prison. Adélaïde, retirée chez la comtesse et chez le jeune Guelfe son époux, leur révéla les indignités commises sur sa personne, si criantes et si honteuses qu'il est encore aujourd'hui impossible d'y croire et d'imputer ces horreurs à une autre cause qu'à la plus grossière calomnie. Toutefois ces bruits répandus dans toute l'Italie et la Germanie y soulevèrent un cri d'indignation contre l'empereur. On disait donc que l'empereur Henri, après avoir livré la reine son épouse à la prostitution de ses courtisans, avait ordonné à son propre fils de la violer en sa présence. Mais put-on jamais penser qu'un prince si éclairé, coupable à la vérité de schisme et d'abus de pouvoir comme la plupart des princes de son temps, fût à ce point atteint d'extravagance au cerveau et de manie furieuse? Ainsi le parti catholique et pontifical gagnait toujours sur le schisme et sur le parti impérial. Henri se perdait. La politique de la grande comtesse, en détachant de Henri sa propre famille, servait bien habilement (dirai-je chrétiennement?) la cause de l'Eglise et celle de la papauté. Peu après, un concile se tint dans la ville de Constance où

la reine fit exposer également ses plaintes au clergé germanique. Guelfe Ier, duc de Bavière, père de l'époux de Mathilde, parvint à ménager un traité de confédération entre la Souabe, la Franconie et la Bavière; ces provinces se rallièrent encore à la chaire pontificale. En sorte que, après la révolte de Conrad qui partageait le royaume d'Italie en deux couronnes, les affaires de Henri déclinèrent sensiblement et sans remède des deux côtés des Alpes.

Le pape Urbain, par le conseil de Mathilde, voulut même se rapprocher de la Lombardie pour y détruire les restes du schisme, fortifier le parti catholique, s'aboucher avec le jeune roi Conrad. Il traversa la Toscane, fut reçu magnifiquement par la comtesse. Puis, au mois de février de l'an 1095, il se mit en devoir de passer de Toscane en Lombardie. Il arriva, au mois de mars, à Plaisance où il ouvrit un célèbre concile. Il fallait que la convocation de cette assemblée eût été promulguée dans toute la Chrétienté d'Occident; car aucune solennité de l'Eglise n'avait attiré jusque-là un concours si nombreux et si vénérable. (1) Il s'y trouva deux cents évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, de Souabe et de Bavière, près de quatre mille clercs, et plus de trente mille laïques. L'église ne pouvant contenir les assistants, le pape réunit l'assemblée en rase campagne. La reine Adélaïde y comparut et révéla de sa propre bouche les dissolutions commises sur sa personne par son indigne époux. Cette confession singulière et honteuse, faite publiquement, fut écoutée du pape et du concile avec autant d'horreur que de pitié. On la dispensa des pénitences, attendu qu'elle avait souffert

(1) Concil., t. X, pp. 500 et seqq.

malgré elle cette prostitution conjugale. Philippe Ier, roi de France, fit agréer ses excuses de ce qu'il ne s'était point rendu au concile pour se justifier lui-même d'infraction aux lois ecclésiastiques. On lui accorda un délai jusqu'à la Pentecôte. Enfin une ambassade d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, vint implorer le secours des chrétiens d'Occident pour résister aux Turcomans et aux autres infidèles qui avaient déjà envahi une grande partie de l'Empire d'Orient et dont les courses s'étendaient aux murs de Byzance. Dans ce même concile, on fit divers décrets touchant la discipline ecclésiastique; on condamna la simonie, l'incontinence des clercs, l'hérésie de Bérenger; on fulmina de nouvelles excommunications contre l'antipape Guibert et ses adhérents. Mais ce que cette assemblée eut de plus remarquable, c'est qu'elle préluda au concile de Clermont tenu quelques mois après. Le pape exhorta les fidèles à promettre par serment qu'ils prêteraient leur appui à l'empereur grec contre les persécutions des Barbares qui pressaient déjà la Chrétienté sur cette frontière. Le pape commença donc à prêcher la croisade dans le concile de Plaisance. Dès-lors plusieurs des seigneurs qui s'étaient rendus à cette assemblée s'engagèrent à faire le voyage d'outre-mer à main armée.

Après avoir présidé au concile de Plaisance, le pape passa à Crémone le 11 d'avril. Le jeune roi Conrad y vint à sa rencontre. Urbain le prit sous la protection de l'Eglise romaine, lui promit son aide pour le maintenir sur le trône d'Italie et le faire couronner du diadême impérial, à la condition qu'il renoncerait absolument au privilége des investitures ecclésiastiques, usurpé par le pouvoir temporel. Puis le pape s'embarqua pour la Provence, se rendit à Valence d'où il publia ses lettres

de convocation au concile général qui devait se tenir à Clermont en Auvergne, pour la prédication de la guerre sainte.

Ici commence la nouvelle et mémorable époque des croisades, où la nation française joua un si grand rôle. Cette période nous apparaît en dehors de la première et véritable époque du moyen âge, qui renferme les fondations des monarchies modernes, les origines de la puissance temporelle du Saint-Siége si imprudemment créée par la Maison carlovingienne; d'où dérive la querelle interminable du Sacerdoce et de l'Empire. Les vicissitudes étranges du règne de l'empereur Henri IV ont formé le plus bel et le plus tragique épisode de cette grande querelle qui subsiste encore sous une autre forme, chez presque tous les peuples catholiques, dans l'engrénement réciproque du temporel et du spirituel. Question importante à la paix des Etats et des consciences, mais qui n'a pu être résolue jusqu'à nos jours par une démarcation fixe des droits justement attribuables à l'une et à l'autre des deux puissances.

Jusqu'à présent la comtesse Mathilde avait fait le boulevard du Saint-Siége. C'était à ses efforts que le pape avait dû son triomphe, Henri ses revers, dans cette Lombardie qui avait paru plus dévouée à la cause impériale que la Germanie elle-même, et dont les évêques étaient presque tous entachés des vices réprouvés par les derniers conciles. Cette femme altière avait consacré au Saint-Siége sa vie et sa fortune. Jalouse du commandement, elle n'avait livré que sa main au duc de Lorraine; elle avait éloigné d'elle ce mari trop puissant, portant seulement le titre d'épouse et s'attachant à la personne de Grégoire au point de prêter des armes à la

calomnie contre les mœurs du vertueux pontife. Calomnie sans vraisemblance, bien qu'il soit difficile d'expliquer ni même de justifier par quelle complaisance secrète Grégoire, si inflexible sur la discipline ecclésiastique et sur la régularité des mariages, permit ce singulier divorce de deux époux qu'aucun empêchement moral ni canonique ne séparait. Les secondes noces de la belliqueuse comtesse avec le fils du duc de Bavière avaient été ourdies pour unir le parti italique du pape à l'insurrection allemande contre l'empereur Henri IV. Effectivement cette double ligue avait ruiné les affaires de Henri en Italie et fortifié la confédération germanique sous le patronage du nouveau pontife Urbain. Maintenant le jeune Conrad était substitué à son père en Lombardie, et son destin dépendait du Saint-Siége. La cause de Henri s'était donc de jour en jour affaiblie; et Mathilde, pour mettre en relief le parti papal, n'avait presque plus besoin d'invoquer l'alliance germanique. Ses domaines étaient d'avance dévolus au Saint-Siége. Dès l'an 1077, et lorsque Henri était courbé en suppliant sous la verge de Grégoire, Mathilde, dans la forteresse de Canossa, avait fait à St. Pierre une donation secrète de tous ses biens. Sans doute le jeune Guelfe avait ignoré cette disposition clandestine lorsqu'il avait sollicité la main de l'héroïque et surannée comtesse. (1) L'on soutient même, et les meilleurs critiques l'attestent, que, dans les conventions de leur mariage, il avait été stipulé qu'en cas de prédécès de la comtesse, les états de Mathilde devaient échoir au jeune Guelfe, dont la maison avait acquis et conservait encore une grande illustration en Italie.

(1) Murat., p. 297.

Mais les temps et les conjonctures avaient changé. Pour achever de précipiter Henri et de relever le pontife, Mathilde crut qu'elle pouvait dorénavant se fier à elle-même. Dès-lors les relations réciproques de confédérés et d'époux prirent une autre face; dès-lors la comtesse chercha à se débarrasser d'un hymen incommode, pour reparaître seule à la tête de ses armées et du gouvernement de ses Etats, seule protectrice et fille chérie du Pontife romain. Les deux époux se séparèrent, alléguant qu'aucun commerce charnel n'avait existé entre eux : (telle avait été apparemment la condition de ce mariage politique.) Mais plutôt l'altière comtesse, toujours sous les auspices du pape, trouva moyen d'écarter un appui étranger et désormais inutile, en congédiant cet époux dont le nom avait servi de renfort au parti pontifical, cimenté l'union étroite de la Germanie et de l'Italie dans les deux plus grands vassaux des deux couronnes germanique et italique.

Ce fut alors que se dévoila la donation faite par Mathilde à Grégoire VII dans le château de Canossa, donation qu'elle renouvela publiquement trois ans avant sa mort. Et cette donation même, qui comprenait tous les biens féodaux et allodiaux de la comtesse, en fortifiant et enrichissant le Saint-Siége, allait devenir une autre source de division entre le Sacerdoce et l'Empire. En effet le suprême Sacerdoce, d'après les nouvelles maximes proclamées par les papes, ne devait plus ici faire de distinction entre ces deux natures de biens. Le pape, comprenant en sa personne une double juridiction et se déclarant le suzerain universel, ne devait plus d'hommage à l'empereur pour les fiefs de la comtesse; car la confusion du suzerain et du feudataire s'était opérée dans le Saint-Siége par l'effet de la do-

nation même ; l'une et l'autre espèce de biens étaient donc tombées par là dans le domaine direct du pape. Mais l'empereur, qui voyait tant et de si belles terres échapper à sa suzeraineté, ne pouvait certes admettre une telle prétention pontificale ; il combattait donc encore pour ramener à l'autorité suzeraine de l'Empire cette Italie supérieure qui, à l'exemple de la péninsule inférieure attribuée à l'hommage du pape par les Normands, eût été englobée dans le domaine pontifical, sans réserve même de l'ancien hommage ni du lien féodal envers l'Empire. La suprématie impériale se fût trouvée par là anéantie et fondue en Italie, pour s'absorber tout entière dans le domaine papal. Si Henri déchirait l'Eglise, le pape démolissait l'Empire. La politique et la sainteté d'Hildebrand, le dévouement filial de Mathilde, avaient concouru également et à frais communs à ce grand et fatal résultat.

Une première rupture éclata donc dans le parti pontifical des deux nations germanique et italique. Le duc Guelfe I[er] de Bavière, indigné de l'injure sanglante faite à son fils et de la perte de cette belle succession italienne dont il s'était tenu assuré, accourut en Italie, dans l'espoir de réconcilier les deux époux. Mais il ne put y parvenir ; la fière comtesse refusa de recevoir son mari dans ses palais et dans son domaine, comme elle l'avait exclu de son lit ; et Urbain, ainsi que Grégoire, profita, dans l'intérêt temporel du Siége apostolique, d'un divorce qui ne fut plus considéré que comme un éclatant témoignage de la chasteté de la comtesse et de son dévouement à l'Eglise. Mais le duc de Bavière, de dépit, abandonna le parti de l'Eglise dont il avait été le principal soutien en Germanie. Il rentra dans la faction de l'empereur Henri, ainsi que son fils, honteuse-

ment joués l'un et l'autre par la collusion du pontife et de la comtesse. La pacification des deux Guelfes avec l'empereur ne put relever pourtant les affaires du prince schismatique. Son parti était trop abaissé, ses affaires trop délabrées; au contraire le parti du pape, par le double appui de Mathilde et du jeune Conrad, avait pris un tel ascendant, même en Germanie, que la lutte n'était plus possible aux adhérents de l'Empire. Le pape fortifia encore le fils rebelle qui disputait à son père le trône d'Italie, en lui faisant donner en mariage la jeune Mathilde, fille de Roger, comte normand de Sicile. De ce moment, il fut manifeste que la cause pontificale avait triomphé, et que Henri ne ferait plus que se débattre infructueusement contre la chute inévitable qui l'attendait. Ce prince défendait avec plus de constance et de génie que de fortune les restes de sa prérogative, formant des siéges, ralliant des amis, et voyant tous ses supports lui échapper l'un après l'autre. La politique supérieure de la comtesse et du pape, protégée de l'orthodoxie romaine, avait prévalu sur la sienne. Les milices même italiques avaient passé sous les enseignes du jeune Conrad.

Et pourtant la faction de l'antipape Clément n'était point encore expulsée de Rome. Ses garnisons occupaient le château Saint-Ange, tandis qu'Urbain chassait Henri de l'Italie. (1) Henri sortit enfin de cette Lombardie où il ne pouvait plus disputer le terrain à son fils Conrad. Il rentra en Germanie en l'an 1097, après un séjour de sept années en Italie. Il maintint avec effort en Germanie un reste d'autorité, en négociant successivement avec les chefs des grandes Maisons. Mais bientôt, trop convaincu

(1) Scriptores Italici. — Murat., p. 322.

de sa fortune détruite, n'espérant plus la rétablir par ses propres efforts, il sembla regretter l'occasion échappée d'éteindre la guerre civile dans la pacification de l'Eglise. Il s'occupa de rendre la paix à l'Empire. Il ouvrit des conférences tardives pour sceller une réconciliation nationale. Il présenta aux princes Germains son second fils Henri pour son successeur. Le malheureux empereur voulait assurer du moins à ce jeune prince la royauté germanique qui allait lui échapper à lui-même après la perte de l'Italie. Car le pontife avait séparé cette couronne de celle de Germanie, en opposant au roi excommunié l'aîné de ses fils. (1098, 1099). Dans deux diètes tenues successivement à Cologne et à Aix-la-Chapelle, Henri IV réussit à faire reconnaître son fils Henri, né de Berthe comme Conrad, pour son associé et son héritier au trône germanique. (1) Mais en couronnant Henri à Aix-la-Chapelle, il lui fit jurer de ne point s'arroger l'administration de l'Empire qu'il se réservait à lui-même. Il déshéritait et réprouvait Conrad, le roi adoptif du parti pontifical.

Le pape Urbain II mourut cette même année (1099) dans Rome. Ce pontife, après plusieurs pérégrinations dans la Lombardie, dans la Toscane, et surtout dans les provinces méridionales de l'Italie où il négocia sans cesse avec les princes normands, était enfin rentré dans la cité par la soumission du château Saint-Ange, principale garnison de l'antipape. On remarquera, non sans étonnement, que, dans toute l'Italie, Rome fut la dernière réduite au parti de l'orthodoxie. Pascal II, ancien moine de Cluny, fut ordonné pape à la place d'Urbain, le 14 d'août, par le choix du clergé et du peuple romain. Pascal acheva d'étouffer le schisme, en réduisant ce qui

(1) Pfister, liv. II.

restait de partisans à l'antipape Guibert dans les petites places du duché romain où ils s'étaient cantonnés. Cette même année, la dernière du onzième siècle, est éternellement mémorable par la prise de Jérusalem où les Croisés installèrent roi Godefroi de Bouillon, marquis d'Anvers, duc de la basse Lorraine, province dont Henri avait dépossédé son propre fils Conrad, quelques années avant la révolte du jeune prince.

(1101). Depuis ce temps et durant quatre ans encore, les affaires de l'empereur Henri ne firent que décliner. La mort du jeune roi Conrad, survenue dans la première année du douzième siècle, ne put ressusciter en Italie le parti impérial. (1103). L'infatigable Henri cherchait à ramener à sa cause les princes Germains, en feignant de vouloir remettre le sceptre au jeune Henri V, son second fils, pour faire lui-même le pélerinage du Saint-Sépulcre. Rome, tant de fois trompée par ses fausses promesses, était devenue irréconciliable avec l'héritier des Ottons. (1104). Mais il fallait que ce monarque proscrit par l'Eglise, donnât en sa personne l'exemple de la malédiction attachée à l'anathême pour frapper l'esprit des peuples d'un salutaire effroi. La révolte de son second fils allait consommer l'infortune de l'empereur excommunié. Henri IV se trouvait à Mayence où il avait célébré la fête de Noël. Là son fils Henri s'éloigna de lui pour conspirer à la tête des Grands contre le trône paternel. Des seigneurs Germains, fatigués des maux qu'avait suscités la querelle du vieil empereur, ou fondant de nouvelles fortunes sur un nouveau règne, engagèrent son jeune collègue à réclamer la royauté germanique et l'administration de l'Etat, sous prétexte des intérêts de la religion, et afin de faire cesser le schisme qui dé-

vorait l'Eglise ; ce schisme qui ne tenait plus qu'à la personne de l'empereur. Il paraît que le jeune Henri fit sa paix avec Rome aux dépens de son père, sans que l'on voie pourtant d'une manière certaine si le pape Pascal favorisa cette révolte, ainsi qu'Urbain, de concert avec Mathilde, avait encouragé l'entreprise de Conrad sur la Lombardie.

(1105). Quoi qu'il en soit (et le respect dû à la chaire romaine doit faire penser qu'elle fut étrangère au noir attentat qui suivit), le jeune Henri rallia à son parti Guelfe II et son frère Henri-le-Noir, ducs de Bavière, tous deux fils du vieux Guelfe Ier, mort en 1101, ainsi que les chefs saxons et divers princes de la Germanie. Puis il commença sa guerre impie. Il entra en armes dans Mayence, Wurtzbourg, Nuremberg, Ratisbonne, y institua des évêques de son parti, et chassa ceux que son père avait installés. Cependant le vieux Henri s'était mis en campagne. Ce prince qui jusqu'à la fin ne désespéra point de sa fortune ni de son courage, ayant fait une dernière levée de ses partisans, alla chercher les rebelles. Les deux armées germaniques se trouvèrent en présence sur la rivière de Regen qui se décharge dans le Danube près de Ratisbonne. Ce cours d'eau séparait les deux camps. Là, une conjuration nouvelle fut ourdie ou exécutée. Les milices des deux parts étaient prêtes à se charger lorsque le vieil empereur s'aperçut que son fils avait gagné le duc de Bohême et plusieurs autres seigneurs qui servaient dans l'armée impériale. Craignant alors de hasarder une journée ou même d'être livré par les siens, il fit secrètement sa retraite et arriva à Bingen, ville rhénane. Là, dompté par l'excès du malheur, il demanda une entrevue à son fils, le 13 de décembre de l'an 1105. On convint que l'on

tiendrait dans Mayence, à la fête de Noël, une diète solennelle. Henri se fiait encore à son éloquence et à sa politique, à son habileté pour manier les esprits; il voulait exposer encore une fois sa cause dans une assemblée générale de la Germanie, faire un dernier appel à la fidélité de la nation.

(1105, 1106). Les évêques et les seigneurs de la Germanie se trouvèrent à Mayence en grand concours. L'empereur y parut. Alors ce fils ingrat, que le vieux monarque avait associé à son trône, sembla redouter le scandale d'une telle humiliation de la majesté paternelle, étalé à tous les yeux. Il avertit son père sous main qu'il n'était point sûr pour lui de se confier à une assemblée si nombreuse, dont les intentions et la fidélité ne lui étaient point bien connues. Sous prétexte de sa sûreté, il l'engagea à se rendre au château d'Ingelheim, voisin de Mayence; c'est-à-dire que le jeune Henri, déjà maître de la diète, fit retenir son père loin de l'assemblée, afin d'y régner sans réserve, afin de déconcerter les anciennes affections, de donner le change à la *pitié* qui pouvait s'attacher encore à cette grande infortune. Les princes Germains eux-mêmes appréhendaient que le peuple, indigné de cette triste scène et de l'outrage d'un roi, d'un vieillard, d'un père, n'éclatât en faveur de Henri IV dont ils avaient résolu la déposition. Car le peuple, chez qui les émotions plus vives dictent souvent les résolutions subites, révérait encore le nom du vieil empereur dont il avait appuyé et servi la cause. En même temps les deux légats du pape, Richard, évêque d'Albano, et Gebehard, évêque de Constance, entrés au sein de la diète, avaient renouvelé les anathêmes du Saint-Siége. Il fallut donc que le vieil Henri restât enfermé dans le château d'Ingelheim,

en attendant les décrets de la diète qu'allaient diriger son fils et les légats pontificaux.

Tandis qu'il se tenait dans cette résidence, trois prélats y arrivèrent, délégués près de lui par le concile. C'étaient les évêques de Mayence, de Cologne et de Worms. Ils lui redemandèrent, au nom de la diète, les ornements impériaux pour en revêtir son fils. Henri les interrogea sur les motifs de sa déposition. « Parce que depuis plusieurs années tu as déchiré par un indigne divorce l'Eglise de Dieu, parce que tu as vendu les évêchés et les abbayes et toutes les dignités ecclésiastiques, et n'as observé aucun des canons dans le choix des évêques; c'est pour cela, lui dirent-ils, que le pape et les princes Germains ont jugé que non-seulement tu devais être frappé d'excommunication, mais dégradé de la royauté. » Henri répondit : « Puisque vous m'accusez d'avoir vendu les dignités ecclésiastiques, je te demande à toi, évêque de Mayence, et à toi, évêque de Cologne, quel salaire j'ai exigé de vous lorsque je vous ai placés à la tête de vos églises, les plus riches et les plus considérables de toute la Germanie. » Les deux prélats ayant été contraints d'avouer qu'il n'avait rien exigé d'eux, Henri reprit : « Si j'ai bien agi envers vous, pourquoi donc m'accusez-vous? pourquoi vous faites-vous les chefs ou les complices de ceux qui ont manqué à la foi et au serment envers leur roi? Ayez un peu de patience; attendez le terme naturel, et qui ne peut tarder, d'une vie presque épuisée d'un sang à demi glacé. Ou, si vous avez résolu de me dégrader de la royauté, fixez le jour auquel je devrai me dépouiller des insignes royaux de ma propre main et les remettre à mon fils. » Les prélats insistèrent, ils menacèrent d'exécuter de force l'ordre de la diète, si Henri refusait de s'y sou-

mettre. Alors le vieux roi s'éloigna un moment, conféra avec quelques amis qui l'assistaient; puis, se voyant entouré d'un monde d'ennemis et hors d'état de faire résistance, il se fit apporter le manteau et les autres insignes de la royauté, s'en revêtit, monta dans sa chaire royale, et leur parla ainsi : « Ces marques de la dignité souveraine m'ont été conférées par la clémence du Dieu tout-puissant et par la volonté unanime de tous les princes du royaume. Je ne chercherai point à les défendre. De même que je n'ai jamais soupçonné une trahison intestine, ainsi ne me suis-je point prémuni contre elle. Qui en effet eût pu penser que tant de fureur se trouverait dans des amis, tant d'impiété chez des fils? Je n'en appellerai qu'à Dieu et à votre pudeur. Que si vous ne tenez compte ni de Dieu ni de votre propre honneur, je souffrirai la violence que je ne puis empêcher. »

Ils hésitaient. L'archevêque de Mayence reprit : « Que tardons-nous? n'avons-nous pas un roi à consacrer et à inaugurer? » Puis, se jetant sur le vieillard, ils lui ôtèrent sa couronne de dessus la tête, et le dépouillèrent des ornements royaux. L'empereur, étonné et confondu, leur dit ces paroles avec calme : « J'expie les péchés de ma jeunesse en souffrant une ignominie que n'a subie avant moi aucun monarque. Quant à vous, qui avez enfreint le serment que vous m'aviez fait, Dieu jugera l'iniquité dont vous usez envers moi, Dieu vous punira comme celui qui trahit le Christ son Seigneur. » Ils prirent les ornements de la royauté et les reportèrent à Mayence au jeune roi. D'autres disent que le vieux empereur remit lui-même ces insignes de sa main, qu'il se reconnut coupable du schisme et des maux qui s'en étaient suivis; qu'il en demanda l'abso-

lution aux légats, et que ceux-ci s'excusèrent, sous prétexte qu'ils n'avaient point les pouvoirs nécessaires pour le remettre en grâce avec l'Eglise. Henri, vaincu par la douleur, se jeta même, dit-on, aux pieds de son fils en invoquant les droits de la nature. Celui-ci détourna les yeux.

Henri V fut confirmé roi de Germanie par toute la diète et par les légats. Il reçut les serments des Grands et des évêques. L'on envoya une députation solennelle à Rome, composée de prélats et de seigneurs, pour inviter le pape à se rendre en Germanie, afin d'y étouffer les restes du schisme, de pacifier les anciens différends du royaume et de l'Eglise.

Henri, déposé, se retira à Cologne, et, de là, à Liége, d'où il écrivit des lettres lamentables à tous les rois de la Chrétienté, leur dépeignant avec des circonstances qui font dresser les cheveux, le traitement barbare qu'il avait reçu de son fils et la violence mise en œuvre pour le déposséder. Il trouva encore quelques partisans parmi ses sujets, et fit même quelque tentative pour remonter sur le trône. Quel est donc l'éclat et la séduction d'une couronne, puisque ce vieux monarque, frappé de toutes les calamités, excommunié par l'Eglise, ayant épuisé les vicissitudes de la vie humaine, et près d'aller rendre compte à Dieu de tant de sang répandu pour sa cause et du déchirement de la Chrétienté, voulait encore retenir un lambeau, une image, l'ombre d'une puissance qui lui était échappée! Les armes du jeune Henri étouffèrent sans peine ces faibles et dernières étincelles de sédition. Le vieux roi, abandonné de tous, tomba dans une telle extrémité de pauvreté et de misère qu'il alla chercher un refuge dans l'église qu'il avait fondée à Spire en l'honneur de la Vierge. Il de-

manda à l'évêque sa subsistance, disant avec amertume qu'il pouvait encore servir de clerc, attendu qu'il savait les lettres et le chant ecclésiastique. Repoussé par le prélat, il se tourna vers les assistants, et leur dit : « Ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis ; car la main du Seigneur m'a frappé. » *Miseremini mei, saltem vos amici mei; quia manus Domini tetigit me.* (Job). Il mourut, accablé de chagrins, le 7 d'août de l'an 1106; et son corps resta cinq ans sans sépulture par l'ordre du Pontife romain, comme le cadavre d'un homme mort sous l'anathême de l'Eglise.

Nous avons rapporté les faits du règne de Henri en nous appuyant principalement sur les écrivains du parti pontifical. Dans la divergence des opinions contemporaines, nous avons cru que notre récit serait par là mieux à l'abri de la censure. Ce prince eut incontestablement de grandes qualités, ce fut humainement un des grands hommes du moyen âge; et il est bien difficile aujourd'hui d'apprécier au juste ses torts dans la lutte qu'il engagea pour le maintien de la puissance des Ottons et de la double prérogative qu'ils avaient exercée dans l'Etat et dans l'Eglise. On voit quel fut le sort du prince qui lutta avec le plus de constance, mais aussi avec le moins de retenue contre l'ascendant du pouvoir ecclésiastique. Ce pouvoir s'était relevé sous sa minorité, par la réforme même que les rois de Germanie avaient établie dans la chaire pontificale. En résistant à l'Eglise, le successeur des Ottons voulut fonder, à leur exemple, une domination royale incontestée. C'est ce qui perdit sa cause et la décrédita aux yeux des Grands. Ils eussent souffert sans peine la simonie et la

licence des clercs : l'une était presque de droit commun dans l'Empire ; l'autre était devenue tolérable par un abus invétéré et par l'état des mœurs publiques. Mais à force d'user de moyens violents, Henri manqua son but dans l'Eglise et dans l'Etat. L'Eglise acquit, sous Grégoire et ses successeurs, un ascendant immense, et les liens de l'Etat se relâchèrent. La liberté municipale, comme l'indépendance féodale, en profitèrent. En Germanie, les ducs des grandes provinces, réagissant contre la politique ottonienne dont Henri était l'héritier et l'imitateur, firent de leurs gouvernements des espèces de souverainetés, bientôt elles-mêmes héréditaires. En Lombardie, les cités commencèrent à s'ériger en républiques, à se gouverner par elles-mêmes, à se soustraire à l'administration des officiers royaux. Déjà les villes rhénanes avaient été dotées de grands priviléges par les rois de la Maison Salique qui les opposaient à la puissance des seigneurs et des prélats. Quant aux vastes provinces bourguignonnes, de la Saône et du Rhône aux Alpes, qui avaient reconnu la suzeraineté de la couronne germanique sous l'empereur Conrad Ier, elles achevèrent de se détacher de l'hommage et de la suprématie impériale ; les grands vassaux de ces provinces, placés entre la couronne de France et l'Empire, redevinrent libres, et pendant longtemps ne reconnurent plus dans le chef de l'Empire qu'une suzeraineté nominale, jusqu'à ce qu'elles retombassent pour la plupart sous l'autorité de la monarchie française plus concentrée, plus heureuse, plus habile dans la guerre successive et lente qu'elle avait déclarée aux vassaux pour l'affranchissement de sa couronne.

La papauté est devenue la véritable suzeraineté de l'Occident. Cette puissance égarée de sa source n'a plus

de limites, parce qu'elle est considérée, non plus seulement dans son origine et sa juridiction spirituelle, mais dans son extension temporelle, comme l'émanation d'un droit divin. Elle ne pouvait qu'étendre ses conquêtes tant que cette opinion la soutiendrait. En même temps elle sera toujours combattue et en lutte, parce que le pouvoir impérial ne cédera à cet ascendant qu'à toute force et à regret. C'est le secret de toutes les collisions qui suivirent entre la papauté et les monarchies impatientes du joug sacré. Ce sujet nous ramène à quelques réflexions sur la nature de l'autorité pontificale en ce siècle, en tant qu'elle comprenait en elle-même l'essence et les droits du pouvoir temporel.

L'on a prétendu de nos jours que la suzeraineté du pape sur les couronnes avait été un point de droit public incontesté au moyen âge. Plus exactement il fallait dire : la suprématie du pouvoir spirituel. Nous avons vu ailleurs que les évêques de France avaient fait sur la personne de l'empereur Louis-le-Pieux l'essai de cette prérogative sacerdotale; et cet essai était renouvelé de l'attentat commis par les évêques d'Espagne sur la personne du sage roi Wamba.

Nous avons reconnu que la suspension ou l'interdiction des droits civils dans la personne du prince ou du magistrat n'avait été dans l'origine qu'un effet de la pénitence canonique. L'on avait appliqué des conséquences visibles et temporelles aux sacrements de l'Eglise dont l'effet est purement spirituel. Le chrétien qui s'était soumis à la Réconciliation devenait en certains cas incapable d'exercer les offices de la milice temporelle durant le temps de sa pénitence.

Cette interdiction était imposée par l'Eglise en expia-

tion de la coulpe; les évêques d'Espagne et de France l'avaient faussement appliquée aux rois Wamba et Louis-le-Pieux, en détournant le sens d'un des Conciles de Tolède, et faisant considérer une suspension temporaire, abusive par elle-même, comme une déchéance radicale. Le Pontife romain, à son tour, s'était attribué cette nouvelle juridiction lorsqu'il avait absorbé en sa chaire tous les droits de l'épiscopat.

Alors il fut déclaré que le droit d'interdiction comme d'excommunication, exercé sur les têtes couronnées, était dévolu au Saint-Siége, en raison de la dignité des personnes.

Ce n'était là encore pourtant qu'une extension de la pénitence ecclésiastique hors de ses limites spirituelles. Toutefois, de la confusion du temporel et du spirituel dans le sacrement de Réconciliation, devait surgir une doctrine nouvelle qui, se combinant avec l'abus du sacrement, donna naissance à cette prétendue suzeraineté de l'Eglise sur les couronnes, développée et fortifiée par de faux arguments théologiques.

Suivant la doctrine que Walla avait, le premier, énoncée dans les conciles de France, et dont le pape Nicolas Ier avait fait ensuite une espèce de profession de foi, l'Eglise, renfermant dans elle-même le corps de l'Etat, comprenait l'une et l'autre juridiction. Mais comme le pouvoir spirituel, établi de Dieu, était nécessairement, par son origine et par son essence, supérieur au pouvoir temporel, on faisait considérer celui-ci comme une dérivation, une délégation du premier. Dès-lors le for spirituel devait exercer en tout temps un droit de censure, de coërcition, de suspension, d'interdiction, sur l'autorité temporelle.

S'ensuit-il de là que la puissance temporelle de l'E-

glise et son droit de suzeraineté sur les couronnes aient été véritablement dans le moyen âge un point incontesté de droit public?

Non. Car cette prétendue suzeraineté procédait d'un principe spirituel, mal-à-propos invoqué, et dont l'Eglise ne pouvait toujours imposer l'application.

Qui ne voit qu'il n'y a là qu'une erreur théologique, et qu'au moment où l'illusion se dissiperait, le prétendu droit public n'existerait plus? Ce n'est donc point ici le cas d'invoquer la possession, comme s'il s'agissait d'une concession réelle faite d'accord unanime à l'Eglise par les souverains et les peuples, ou d'une prescription acquise sur une chose temporelle et périssable, mais dont le titre originaire est incertain ou perdu. Le Sacerdoce suprême réclamait un privilége qu'il déclarait inhérent de droit divin à sa chaire; de même l'Eglise de France s'était antérieurement prévalue d'un faux principe de droit ecclésiastique qui confondait les attributions des deux puissances. Mais où la fausseté du droit apparaît, le droit lui-même s'éclipse, quelle qu'ait été la durée de l'application. C'est ici le cas posé par les jurisconsultes qu'il vaut mieux manquer de titre que d'en produire un vicieux.

L'Eglise, pour maintenir son prétendu droit sur les couronnes, ne s'appuya jamais que sur la suprématie du spirituel, et non point, comme le prétendent les modernes apologistes, sur une possession déférée par les couronnes elles-mêmes. Il n'y a donc pas eu réellement un point de droit public établi et reconnu dans cette usurpation, mais une interversion du droit ecclésiastique au droit séculier, causée par l'ignorance des temps. « Si vous pouvez lier et délier dans le Ciel, disait le pape Grégoire VII en s'adressant aux deux

Apôtres fondateurs de l'Eglise romaine, vous pouvez d'autant mieux encore sur la terre ôter et transmettre les empires, royaumes, principautés, et toutes les possessions humaines. Si vous disposez des choses spirituelles, que faut-il penser de votre autorité sur les séculières? »

De même l'investiture du bénéfice ecclésiastique par le prince était une fausse application du pouvoir temporel. Car le prince, ne pouvant communiquer les sacrements ni les dons du Saint-Esprit, ne devait point, sinon par concession de l'Eglise, intervenir dans l'élection des évêques dont le gouvernement est d'un caractère tout spirituel. Il n'en était point ainsi de la collation du fief attaché au Siége épiscopal.

Il y avait donc erreur réciproque. D'un côté, l'on confondait le bénéfice spirituel avec le fief; de l'autre, on attribuait aux sacrements des effets visibles et temporels; mais d'une part ni de l'autre, cette erreur ne pouvait constituer un droit. Ainsi l'on part encore aujourd'hui d'un faux principe, l'on s'appuie sur une fausse base, lorsque l'on veut fonder l'autorité temporelle des papes du moyen âge sur le droit public de ces temps.

En second lieu, l'on ne peut admettre cette prétendue suzeraineté de l'Eglise sur les couronnes, en ce qu'elle était le plus souvent inapplicable. Or tout pouvoir régulièrement constitué doit porter en lui-même sa force de coërcition. Autrement, il est impuissant et caduc, et ne peut fonder une légitimité.

Comment le Pontife romain eût-il exercé le droit de déposition sur un prince armé, sur un prince que ses sujets n'eussent point délaissé, et qui eût refusé de sous-

crire à sa dégradation? Que peut même l'autorité de l'Eglise sur un simple particulier qui la brave? L'Eglise le retranche de son sein ; l'ennemi de l'Eglise devient dès ce moment l'ennemi de Dieu ; mais l'Eglise ne peut rien sur les corps ; ses peines, comme ses récompenses, appartiennent à un ordre de choses supérieur ; il ne lui reste aucun droit sur celui qui se soustrait à son autorité, sinon qu'elle le déclare pire qu'un païen et qu'un publicain.

Par là même que la suprématie temporelle attribuée à l'Eglise était sans moyen de coërcition, elle ne pouvait être utile aux peuples ni à l'Eglise.

Contestée, c'était une source de dissensions sanglantes et de guerres interminables. L'Eglise devait-elle s'attendre qu'un prince fier et belliqueux se laisserait tranquillement dépouiller de sa couronne? Le prince excommunié et dépossédé en appelait donc à la force des armes. Souvent il était abandonné d'une partie de ses sujets. Mais s'il était doué de génie et de courage, il n'était jamais dépourvu de toute ressource. Que pouvait donc l'Eglise pour maintenir son anathême et venger ses décrets méconnus? Armerait-elle? Mais les forces temporelles lui manquaient. Invoquerait-elle une force étrangère au défaut de celle qui lui est refusée? C'est là que commence le grand scandale du moyen âge. L'Eglise oppose les rois aux rois; elle oppose même les fils aux pères. Elle qui est une mère commune et une reine de paix, elle excite les peuples à la guerre pour appuyer ses excommunications. Souvent un prince qui aspire au patrimoine d'autrui invoque les foudres spirituelles contre un ennemi et un voisin dont il se fait transférer la dépouille. Les anathêmes méprisés amènent

succesivement de nouveaux conflits et l'avilissement des censures. C'est alors que l'on voit un empereur déposé nommer un antipape qu'il installe par les armes, comme le pape a voulu installer un anti-empereur; et les deux puissances que Dieu a commises pour régir le monde, se livrer des combats acharnés, à la honte de la religion. Deux empereurs et deux papes rivaux perpétuent le schisme temporel et spirituel. Tel est le résultat de l'usurpation des pouvoirs, de cette lutte incessante constituée entre eux par leur empiétement réciproque.

Que l'on ne dise donc point que la suzeraineté pontificale sur les couronnes a été utile à la paix du monde, puisque au contraire cette institution, née de la dépravation des doctrines ecclésiastiques, renfermait en elle-même un état nécessaire et obligé de guerre extérieure et intestine.

Il ne pouvait exister de conciliation réciproque que dans la distinction et la séparation des deux pouvoirs, indépendants l'un de l'autre dans les limites de leur juridiction. Leur séparation fait leur accord, et leur concorde est la paix du monde. La liberté de l'Eglise garantit le bon choix des pasteurs; elle garantit la pureté du Sacerdoce, sa juste influence sur les mœurs publiques et sur l'amélioration des peuples. Moins impliquée dans les affaires temporelles, l'Eglise est plus sainte; elle commande avec plus d'autorité le respect des peuples. Loin d'être ennemi et jaloux de la puissance ecclésiastique, le pouvoir temporel n'est plus que son protecteur et son égide; il ouvre un libre accès à la prédication, et accroît par là même sa propre force qui n'a point de plus ferme appui que le respect des lois divines. La voix de l'Eglise, évangélisant les peuples,

tient lieu souvent au pouvoir temporel des châtiments et des coërcitions légales.

En examinant maintenant quelle fut la conduite de Grégoire VII et de ses successeurs, nous la trouverons conforme aux principes qui régnaient de leur temps et dont leur esprit était fortement empreint. Leur but était pur et saint. Grégoire surtout voulait réformer l'Eglise déshonorée par la simonie et par le concubinage des clercs, la rétablir dans son indépendance et sa pureté primitive. La servitude de l'Eglise était la première cause de sa corruption. Les princes temporels, maîtres des élections, récompensaient les services domestiques et militaires par le don des bénéfices et des prélatures. Les travaux des camps étaient obligatoires pour les prélats et les abbés comme pour les autres possesseurs de fiefs. Servir le fief était un devoir commun à tous. Ainsi le clergé avait pris les mœurs des gens de guerre. L'on ne pouvait donc porter la réforme en son sein qu'en soustrayant l'investiture au pouvoir temporel. Grégoire, avec la force de son caractère et de sa vertu, voulait atteindre ce but que les plus grands et les plus sages de ses prédécesseurs avaient envisagé, et auquel ils avaient mis la main. Il engagea donc la guerre contre la puissance impériale. Mais les moyens qu'il employa dans une vue juste et pieuse furent-ils également purs et irrépréhensibles ?

Grégoire était convaincu, comme le saint pape Nicolas Ier, de la prédominance du pouvoir spirituel sur le temporel. A l'exemple de ce grand pontife, il crut que la puissance royale n'était qu'une délégation de l'autorité pontificale. Il s'attribua sur ce pouvoir le droit de déposition et même d'institution; il lui parla en

maître, il commanda, et voulut être obéi. Lorsqu'il trouva résistance, il employa les foudres de l'excommunication et même les armes temporelles.

C'est ici que ses vues échouèrent; car de telles armes n'étaient point celles de l'Eglise. Il opposa empereur à empereur, étendards à étendards, et prolongea une lutte qui mit la Germanie et l'Italie en combustion, Rome en cendres, et ne trouva de terme qu'après une révolution de plusieurs siècles. La papauté fut impliquée dans une querelle où les Pontifes romains déployèrent sans doute de grandes qualités et souvent un sublime génie; mais ce conflit fut la honte de ces temps calamiteux et la cause d'une des plus atroces guerres qui aient souillé les fastes de l'humanité.

Il est à croire que si les papes n'eussent usé que des armes spirituelles, c'est-à-dire de l'insinuation, de la parole, de la menace, et, au besoin, même des censures, ils fussent parvenus plus sûrement à purifier l'Eglise. C'est ce qui arriva en France où la suprématie temporelle du pape ne fut point admise par la Maison capétienne, et où cependant s'élevèrent de saints docteurs qui prêtèrent leur concours au Saint-Siége pour la réforme du clergé, plus sûrement et avec plus de succès que ne fit la Germanie livrée à une sanglante discorde entre la Papauté et l'Empire.

Les pontifes romains, Grégoire, Urbain, Pascal, usèrent, il faut l'avouer, de voies que le Christianisme réprouve. Si le but sanctifie l'Apôtre réformateur, il ne justifie point les moyens. Mais c'était l'erreur du siècle; elle n'appartenait pas plus à Grégoire qu'au clergé de France qui avait déposé Louis-le-Pieux. La religion, mieux entendue, l'eût condamnée; et par là même, il est à croire que le but eût été mieux atteint.

Combien fut plus habile la conduite de Calixte II, de ce sage prince bourguignon qui, élevé à la papauté peu après Grégoire VII, avait puisé dans l'illustration de sa naissance, comme dans les leçons de sa vie seigneuriale, une connaissance plus vraie des droits réciproques des deux puissances! Ce prudent pontife, avec une pénétration et une justesse de vues bien supérieures à celles du moine de Cluny, put suspendre quelque temps la querelle des investitures par un judicieux tempérament. Il sut reconnaître que la position des prélats était mixte, que leurs devoirs envers le Souverain temporel et envers l'Eglise ne devaient point être confondus. Un tel aperçu montrait une sagacité éminente en un pareil siècle, une sagesse à laquelle les plus grands docteurs ne s'étaient point élevés. Calixte proposa donc, par voie de pacification et de transaction entre le Sacerdoce et l'Empire, une double investiture. Il distingua le fief du bénéfice ecclésiastique. Il déclara que le prélat devait être investi du pouvoir spirituel par la crosse et par l'anneau que lui déférerait l'Eglise; et qu'à son tour l'empereur l'investirait du fief par le sceptre. Ainsi les droits réciproques des deux puissances étaient reconnus. L'évêque était seigneur de fief; en cette qualité il devait l'obéissance et le service au prince. Il était ministre de l'Eglise; sous ce rapport, il n'était responsable qu'à l'Eglise, et ne pouvait recevoir que de ses mains l'investiture spirituelle. Car les dons du Saint-Esprit n'appartiennent qu'à Dieu et à son Eglise.

Révérons la mémoire de Grégoire VII; admirons sa sainteté, son génie, ses vertus et ses grandes qualités. Mais gardons-nous, à l'exemple de quelques écrivains modernes épris du désir de faire briller des opinions singulières, gardons-nous d'approuver toutes les voies

par lesquelles il soutint une cause juste au fond ; voies que l'Evangile réprouve et que l'erreur du siècle peut seule excuser. Gardons-nous surtout de faire d'une question historique une question théologique ; de donner ainsi matière à l'esprit de parti, de réveiller des passions éteintes, d'établir des thèses qui, sous prétexte d'une apologie inutile au pontife, ne pourraient que livrer l'Eglise de Jésus-Christ à la défiance, aux soupçons, à la malveillance des politiques et des hommes du siècle. L'Eglise est tout esprit et toute charité ; et le royaume de son divin fondateur n'est point de ce monde.

ADDITION.

Page 201, ligne 8, à la suite de ces mots : *avant la révolte du jeune prince,* lisez :

Godefroi, ce grand homme qui cachait les vertus d'un saint et d'un anachorète sous la cuirasse du chevalier, avait, à l'exemple de son oncle, l'époux de Mathilde, défendu les droits et l'honneur de l'Empire contre la Papauté.

EXAMEN

DE CINQ COMÉDIES D'ARISTOPHANE,

SUIVI D'UN TABLEAU SYNOPTIQUE DES PIÈCES DE CE POÈTE;

PAR M. STIÉVENART.

(Extrait d'Etudes inédites sur la Comédie grecque. Ces pages, comme le savent quelques amis des lettres anciennes, étaient écrites depuis plusieurs années. L'auteur laisse donc à la charge du lecteur toute allusion au moment présent. Est-ce sa faute si certains symptômes de la maladie sociale qui nous travaille semblent renouvelés des Grecs?)

Religieuse par son origine et par les fêtes qu'elle contribuait à orner; politique par son but, effrénée dans l'emploi de ses moyens; déployant, contre les institutions, les mœurs et la littérature, toutes les rigueurs de la censure la plus indépendante; parodiant souvent l'homme sous le masque de la brute; semant sur sa route fantastique les fleurs de l'atticisme, et s'élevant sans effort, dans les chants du Chœur, au ton sublime de l'ode : telle fut la comédie grecque à son premier âge; tels sont les grands traits qui dominent dans la physionomie de la Muse citoyenne qui inspirait Aristophane. Essayons de la faire connaître; mais, avant tout, suspendons un moment les idées que nous attachons à ce mot de *comédie;* n'oublions pas que nous-mêmes nous cherchons encore la comédie politique; voilons l'image de Molière; ou plutôt répétons ces mots

pleins de sens, qu'il met dans la bouche d'un de ses personnages : « Les anciens sont les anciens ; et nous sommes les gens de maintenant[1]. »

Onze pièces nous sont parvenues entières sous le nom d'Aristophane, qui en avait écrit un bien plus grand nombre. Nous en détachons cinq, dont l'étude combinée suffira pour apprécier ce singulier génie ; ce sont : *les Chevaliers, les Guêpes, les Oiseaux, Plutus,* et *le Club des Femmes.*

LES CHEVALIERS.

Cette comédie fut jouée la 4ᵉ année de l'olympiade LXXXVIII (425 av. J.-C.), et obtint la première couronne au concours de poésie dramatique. C'était environ sept mois après le succès inespéré de Cléon devant l'île de Sphactérie. Cette fois le jeune poëte n'attaque plus ce redoutable démagogue par des traits rapides et fugitifs, comme ceux qu'il lance en passant sur les orateurs, les généraux, les magistrats : c'est sa personne même qu'il met en scène, et qu'il flagelle d'une manière sanglante ; il lui reproche ses rapines, ses flagorneries, ses débauches ; il accumule sur lui toutes les accusations qui peuvent rendre un chef odieux et méprisable. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que le portrait tracé par Aristophane est l'ouvrage d'un ennemi déclaré. L'historien Thucydide, qui appartenait, comme notre poëte, au parti aristocratique, parle de Cléon avec moins d'animosité. Des motifs d'inimitié personnelle corroboraient chez Aristophane l'animosité politique. On voit, en effet, dans la comédie des *Acharniens,* qu'après la représentation des *Babyloniens*, la première de ses pièces, Cléon l'avait accusé devant le

Conseil d'avoir livré le peuple à la risée des étrangers. Il le poursuivit encore comme n'étant pas citoyen d'Athènes, et en usurpant les droits. Aristophane crut donc pouvoir user de représailles.

Deux esclaves se plaignent entr'eux du maître qu'ils ont à servir : c'est un petit vieillard dur, intraitable, morose, et un peu sourd. Mais il a beau tempêter et faire le méchant, il ne s'en laisse pas moins mener par le nez. Ce vieillard, personnification vivante et hardie de la nation athénienne, est le bonhomme Peuple. Il a fait emplette, le mois passé, d'un autre esclave, qui a eu l'adresse de devenir bientôt son favori. Ce nouveau venu, ce vaurien, un corroyeur, a deviné tout de suite le caractère du maître; il s'est mis à le flatter, à le cajoler, à l'accabler de protestations de dévouement et d'amour; si bien que Peuple, très-chatouilleux à cet endroit, s'est abandonné à lui sans réserve. Le nouvel esclave est donc le maître au logis, et ses compagnons ne sont plus que ses serviteurs et ses victimes. Il les calomnie, les dénonce et les fait fouetter pour un rien. La maison n'est plus tenable; et, si l'on ne trouve moyen d'expulser le favori, il ne restera plus qu'à prendre la fuite, au risque de la vie. Ce méchant esclave s'appelle Cléon, et ses deux malheureux compagnons qui se lamentent d'une façon si plaisante, s'appellent Nicias et Démosthène. Voilà qui est clair ; et, comme si l'allégorie n'était pas assez transparente, le poëte y a mis les noms.

Mais comment faire pour chasser cet intrigant? Nicias et Démosthène ont beau arroser leur esprit avec des flots d'un vin que le premier vient de voler : il ne leur pousse pas la moindre idée spirituelle. Par bonheur, ils surprennent Cléon endormi, et ils ont l'adresse de lui dérober les oracles avec lesquels il mène Peuple. On

sait que les prédictions jouaient un grand rôle dans la politique des anciens; et Thucydide nous apprend que, plus d'une fois pendant la guerre du Péloponnèse, les chefs de partis firent parler les dieux. C'est donc un coup de fortune que de posséder les oracles du démagogue en faveur. Parmi ces prophéties il s'en trouve une qui annonce comment Cléon doit périr : il y est dit qu'un marchand de toiles, un marchand de bestiaux, un marchand de cuirs, un marchand de saucisses, s'arracheront tour à tour l'héritage de Périclès [2]. Tout ce passage est une invective contre les parvenus du commerce, qui à cette époque dirigeaient la démocratie. La gloire de détrôner Cléon et de régner à sa place est donc promise à un charcutier!

Où le trouver, ce sauveur, ce futur favori du peuple d'Athènes? Précisément en voici un qui passe sur le marché, tout chargé de boudins : sans doute c'est là l'heureux mortel envoyé par le dieu.

DÉMOSTHÈNE.

« Fortuné marchand de boudins! approche, ô toi notre bien-aimé, toi, le sauveur de la république!

LE CHARCUTIER.

Qu'est-ce? que me voulez-vous?

DÉMOSTHÈNE.

Viens apprendre ton bonheur et les hautes faveurs de ton bon génie..... Allons, dépose d'abord ton étal et tes outils; ensuite adore la Terre et les dieux.

LE CHARCUTIER.

Voilà qui est fait : de quoi s'agit-il?

DÉMOSTHÈNE.

O mortel bienheureux! mortel opulent! rien aujourd'hui, mais demain grand, très-grand homme! ô souverain de l'heureuse Athènes!

LE CHARCUTIER.

Laissez-moi, de grâce, laver mes tripes et vendre mes andouilles. Pourquoi vous moquer de moi?

DÉMOSTHÈNE.

Quelle folie! que parles-tu de tripes? Regarde: vois-tu les rangs pressés de ce peuple?

LE CHARCUTIER, *regardant les spectateurs* :

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

Eh bien! tu seras leur maître à tous, maître du marché, maître des ports, maître de l'Assemblée nationale. Tu fouleras aux pieds le Conseil; par toi les généraux seront destitués, chargés de fers, emprisonnés; par toi le Prytanée deviendra le repaire de la débauche.

LE CHARCUTIER.

Par moi?

DÉMOSTHÈNE.

Oui, par toi; encore n'as-tu pas tout vu. Monte sur ta table ambulante, et regarde toutes les îles d'alentour.

LE CHARCUTIER, *monté sur son étal* :

Je les vois.

DÉMOSTHÈNE.

Vois-tu aussi les comptoirs, les vaisseaux?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

Ta fortune n'est-elle pas prodigieuse? Tourne maintenant l'œil droit vers la Carie, et l'autre vers Chalcédoine.

LE CHARCUTIER.

Le grand bonheur de devenir louche!

DÉMOSTHÈNE.

Eh non! mais c'est toi qui vendras tout cela. Car

tu deviendras, cet oracle l'annonce, un très-illustre personnage.

LE CHARCUTIER.

Moi, un personnage! moi, simple charcutier! Comment cela?

DÉMOSTHÈNE.

Voilà précisément tes titres pour t'élever : vaurien, homme des rues, sans vergogne.

LE CHARCUTIER.

En conscience, je ne suis pas digne de tant d'honneur.

DÉMOSTHÈNE.

Pas digne! Eh, bons dieux! que dis-tu là? Ne dirait-on pas que tu as quelque sentiment honnête? Serais-tu par hasard de bonne famille?

LE CHARCUTIER.

Non, par le ciel! j'appartiens à la canaille.

DÉMOSTHÈNE.

Mortel fortuné! qu'avec de telles qualités, tu es bien fait pour le gouvernement!

LE CHARCUTIER.

Mais, mon cher, je ne sais rien, si ce n'est lire, et encore très-mal.

DÉMOSTHÈNE.

Ce seul point te fait tort, de savoir épeler. C'est bien à l'homme instruit, au bon citoyen, de gouverner le peuple! Ce rôle appartient aux ignares, aux infâmes. Ne dédaigne donc pas ce que les dieux t'offrent par leurs oracles. »

Toute cette scène étincelle de verve : Molière lui-même, si Molière eût pu traiter un sujet politique, n'aurait pas poussé le sarcasme plus loin, ni déployé un bon sens plus profond. D'ailleurs, ce charcutier, grand

administrateur sans le savoir, ne semble-t-il pas dire à ses deux interlocuteurs, comme Sganarelle à Valère et à Lucas : « Que diable est ceci, Messieurs? De grâce, est-ce pour rire, ou si tous deux vous extravaguez, de vouloir que je sois *homme d'Etat?* »

Enfin le charcutier est convaincu de sa vocation politique ; après tout, il n'a qu'à continuer son métier, brouiller et entortiller les affaires comme il fait avec sa marchandise, allécher et gagner le peuple par un étalage de mots qui l'affriande. Il consent donc à disputer à Cléon le pouvoir.

On entend de loin la voix de ce Cléon qui va entrer en scène; le charcutier, intimidé à l'approche de son puissant rival, serait disposé à quitter la partie, si les deux esclaves qui ont tant d'intérêt à la ruine du démagogue, ne parvenaient à lui inspirer l'assurance dont il a si grand besoin. « N'aie pas peur ; je te répète que tu as tout ce qu'il faut pour vaincre et supplanter Cléon : une voix de tonnerre et toutes les mauvaises qualités requises. D'ailleurs ne t'épouvante pas d'avance; tu ne verras pas la figure de Cléon, car pas un artiste n'a osé faire un masque à sa ressemblance. » En effet Aristophane, obligé de jouer ce périlleux rôle du démagogue dont aucun comédien n'avait voulu se charger, fut réduit, pour tout déguisement, à se barbouiller le visage.

Le Chœur des Chevaliers, ces ennemis de Cléon, dans lesquels le poëte personnifie l'aristocratie athénienne, vient au secours d'Agoracrite[5]. Peu à peu celui-ci s'aguerrit, et affronte bravement son redoutable adversaire. Il n'est intimidé ni par ses menaces, ni par ses cris, auxquels il répond par des cris plus élevés, des menaces plus terribles. L'avantage de la réplique reste toujours au charcutier qui, en sa qualité d'enfant du

marché, est d'une force prodigieuse sur la partie des injures. Remarquons le trait suivant : le charcutier, rendant compte de son éducation, s'efforce de prouver qu'il est digne d'une haute destinée. « Moi aussi, dit-il, je connais de bons tours. Quand j'étais enfant, j'attrapais ainsi les cuisiniers : O hé ! les bons garçons, leur disais-je, regardez donc en l'air; voyez-vous? c'est le printemps, voilà les hirondelles. Eux de lever le nez; et zest! je dérobais de bons morceaux. Si par hasard quelqu'un m'avait vu faire, vite je cachais mon larcin sous ma robe, et je niais en attestant les dieux. Si bien qu'un jour, un orateur, témoin de ce tour d'adresse, s'écria : Ce petit drôle-là ne peut manquer de gouverner un jour la République ! » Ici commence entre les deux rivaux un combat de grossièretés, d'accusations, d'absurdes menaces, d'injures, de fanfaronnades, dont le spectacle faisait la plus sanglante satire de la démocratie athénienne. L'idée d'Aristophane, nous l'avons déjà vu, est que, plus on est vil, ignare et ignoble, plus on est visiblement appelé à la profession de démagogue. Cléon et le charcutier sont donc ici comme deux candidats qui s'escriment pour la popularité mise au concours, qui se font valoir par des arguments en rapport avec le but, qui subissent enfin devant les Chevaliers leur examen de capacité démocratique; et cette capacité se mesure sur le degré de bassesse auquel chaque candidat saura atteindre. Ils se disputent le prix de l'ignominie; et ce prix, c'est le gouvernement. Ils aspirent à descendre au plus profond de la fange, parce que là ils trouveront le pouvoir [4]. Tous deux, se sentant de force à peu près égale, reconnaissent qu'ils ne peuvent se vaincre par de telles armes; et Cléon en appelle au Conseil, près duquel

il se promet de faire succomber son adversaire. Ils partent donc pour comparaître devant ce corps politique qui doit prononcer entr'eux ; et le Chœur reste seul sur la scène. Dans ce moment, qui avait quelque chose de solennel, le Chœur s'adresse directement aux spectateurs, les harangue au nom du poëte, et converse avec eux. Il nous semble que les éclats de rire devaient s'apaiser peu à peu, et que tout le monde s'apprêtait à écouter sérieusement les paroles du poëte. Voici ce que disent les Chevaliers : « Honneur à l'auteur de cette pièce ! il partage nos haines, il ose dire la vérité, il marche sans peur contre l'orage et le vent. S'il a différé de reparaître sur la scène, les difficultés de l'art l'ont seules retenu. Il sait que la muse comique n'accorde ses faveurs qu'à un petit nombre d'amants. D'ailleurs il vous connaît de nature si capricieuse, si inconstante, vous, Athéniens, qui délaissez le poëte, dès que la vieillesse l'a touché ! » Viennent ensuite de magnifiques invocations lyriques à Neptune et à Minerve, divinités tutélaires d'Athènes. Et le Chœur reprend sa conversation avec le public : « Gloire à nos pères ! ils furent dignes de la patrie, dignes d'une consécration immortelle. Toujours vainqueurs sur terre et sur mer, ils élevèrent aux cieux la ville d'Athènes. Jamais ils ne comptaient leurs ennemis ; ils allaient en avant ; et, si l'un d'eux tombait dans la mêlée, il secouait sa poussière, niait sa chute, et revenait à la charge. Jamais général n'aurait alors demandé d'être nourri aux frais de l'Etat : aujourd'hui, tous refusent de combattre, s'ils n'obtiennent le Prytanée et des places d'honneur. » Tels étaient les intermèdes de l'ancienne comédie. Quand le rire avait ouvert les cœurs à la joie, c'est-à-dire aux nobles sentiments, à l'enthousiasme, le poëte jetait de

côté pour un moment les grelots de la folie, et, profitant de l'occasion, il célébrait la patrie, la vertu et les dieux. Quoi de plus sublime, par exemple, que ce souvenir accordé aux ancêtres, que cet hymne patriotique qui interrompt de ses pieux accords les joyeuses bouffonneries de la satire comique!

Mais voici les deux antagonistes rentrés en scène, et le charcutier raconte comment s'est passée la séance. Cléon a parlé supérieurement, il a crié de toutes ses forces; la victoire a été longtemps balancée; enfin l'éloquence du faiseur d'andouilles l'a emporté sur celle du faiseur de décrets. Mais il lui a fallu recourir à des arguments irrésistibles; et, s'il n'avait pas enseigné aux sénateurs, gens prosaïques et sensuels, le moyen d'acheter les anchois à meilleur marché, c'en était fait de son avenir politique. Cléon, battu dans le Conseil, ne désespère pas encore; n'est-il pas sûr de la faveur de son maître, de Peuple, cet atrabilaire vieillard? Il lui fait croire tout ce qu'il veut, il sait quels ragoûts lui plaisent, il possède le talent de les accommoder à sa guise. « C'est vrai, fait judicieusement observer le charcutier, tu nourris Peuple comme font les nourrices : tu lui mâches les morceaux, mais tu avales trois fois plus que lui. »

PEUPLE, *sortant de sa maison :*

« Quels sont ces braillards? allez crier loin de ma porte. Vous avez mis en pièces mon rameau d'olivier[5]. Ah! c'est toi, Paphlagonien! Qui te fait du mal?

CLÉON.

Cet individu et ces jeunes freluquets (*montrant les Chevaliers*); ils m'accablent de coups à cause de toi.

PEUPLE.

Pour quelle raison?

CLÉON.

Parce que je t'aime, ô Peuple! et que je suis passionné pour toi.

PEUPLE, *au Charcutier:*

Et toi, qui donc es-tu?

LE CHARCUTIER.

Je suis son rival. Depuis longtemps je t'aime, et veux te servir avec tous les honnêtes gens; mais, grâce à lui, c'est impossible. Tu ressembles à l'adolescent entouré d'amants : tu repousses les gens de bien pour te livrer, à qui? à des marchands de lanternes [6], à ceux qui cousent, taillent, vendent le cuir.

CLÉON.

C'est que j'ai rendu service au Peuple.

LE CHARCUTIER.

En quoi? Parle.

CLÉON.

J'ai cinglé vers Pylos, supplanté les généraux, emmené les Lacédémoniens captifs. Convoque promptement une assemblée, cher Peuple, afin de reconnaître lequel de nous deux t'est le plus dévoué, et de lui donner ton amour.

LE CHARCUTIER.

Oui, oui, décide, mais autre part qu'au Pnyx [7].

PEUPLE.

Je ne saurais siéger ailleurs : qu'on se rende au Pnyx, selon l'usage.

LE CHARCUTIER.

Ah! malheureux! je suis perdu! Chez lui, ce bonhomme est le plus sensé des mortels; mais, une fois assis sur ce rocher, le voilà stupidement ébahi.

(La séance est ouverte par des exhortations du Chœur et par des imprécations bouffonnes de Cléon et du Charcutier, parodie de celles que prononçait le héraut contre l'orateur traître à la patrie.)

CLÉON.

Que je t'aime, ô Peuple! et quel citoyen a pour toi plus d'amour? Tant que tu m'as écouté, j'ai rempli ta cassette, extorquant aux uns, vexant, harcelant les autres, comptant pour rien les particuliers; le tout pour te complaire.

LE CHARCUTIER.

Belle merveille! Peuple, je t'en ferai autant : je volerais du pain pour te nourrir. Mais je veux te prouver que toute la tendresse de cet homme se réduit à se chauffer avec ta braise. Comment! toi qui tiras si vaillamment l'épée contre les Mèdes à Marathon, il te laisse durement assis sur ces pierres! Oh! que j'agis bien mieux : je t'apporte ce coussin que j'ai cousu moi-même. Allons, lève-toi, repose douillettement ce derrière si meurtri à Salamine.

PEUPLE.

Qui est-tu, mon ami? Ne serais-tu pas quelque descendant d'Harmodius? C'est bien beau et vraiment populaire, ce que tu fais là.

CLÉON, *au Charcutier :*

Voilà de pauvres petits soins pour témoigner ton affection!

LE CHARCUTIER.

Tu as su le prendre avec un appât bien plus léger encore.

CLÉON.

Si Peuple eut jamais défenseur plus dévoué, meilleur ami que moi, je vous livre ma tête. Seul, j'ai étouffé les conspirations; dès qu'un complot se forme, je le vois, et je pousse le cri d'alarme.

LE CHARCUTIER.

Tu imites les pêcheurs d'anguilles : si l'étang est calme, ils ne prennent rien ; mais agitent-ils le bourbier ? la pêche est bonne. De même, tu fais tes affaires en troublant celles de la République. Mais dis-moi une seule chose : toi, gros marchand de cuirs, lui as-tu jamais donné, avec tout ton amour, de quoi faire ressemeler sa chaussure ?

PEUPLE.

Non certes, par Apollon !

LE CHARCUTIER, *à Peuple :*

Connais-tu l'homme maintenant ? Moi, j'ai acheté pour toi ces souliers, et je t'en fais cadeau.

PEUPLE.

Nul citoyen n'a mieux mérité que toi de la patrie et de nos pieds.

CLÉON.

Quelle injustice criante ! Quoi ! une paire de savates pourra te faire oublier tous mes services ! C'est moi qui ai réprimé la débauche......

LE CHARCUTIER.

Oui, par envie, de peur qu'elle ne formât des orateurs [8]. Mais tu vois ce vieillard sans tunique, et jamais tu ne daignas lui donner pour l'hiver une robe à manches. Tiens, Peuple, accepte celle-ci.

PEUPLE.

Bonne action, à laquelle Thémistocle n'a jamais pensé ! Certes, le Pirée est une belle conception, mais pas plus belle, selon moi, que ce trait de génie : une robe à manches !

CLÉON.

Non, tu ne me vaincras point en fines attentions : je

vais envelopper Peuple de ce manteau. Pends-toi maintenant.

PEUPLE.

Fi donc! va-t-en aux corbeaux[9]! Ton manteau sent le cuir à pleine gorge.

LE CHARCUTIER.

Il ne te l'a passé au cou que pour t'étrangler. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il te tend des piéges.

CLÉON.

Je te servirai, ô Peuple ! un bon plat, le salaire de juge que tu grugeras sans rien faire.

LE CHARCUTIER.

Moi, je te donne cette jolie petite boîte d'onguent pour en frotter les ulcères de tes jambes.

CLÉON.

Je t'enlèverai jusqu'au dernier poil blanc, je te rajeunirai.

LE CHARCUTIER.

Tiens, prends cette queue de lièvre, pour t'essuyer les yeux.

CLÉON.

Quand tu te moucheras, ô Peuple! essuie tes doigts après mes cheveux.

LE CHARCUTIER.

Après les miens.

CLÉON.

Non, après les miens, etc. »

Cette épreuve bouffonne, hardie, prolongée avec un grand sens, est décisive : Cléon est convaincu de vol. Il a beau dire avec assurance qu'il volait pour le bien de l'Etat; le maître ne veut plus de lui, et il le chasse, en lui reprenant son anneau et sa couronne. « Hélas! l'oracle est accompli, traînez-moi dans ma demeure, s'écrie tris-

tement le démagogue déchu, en parodiant le *Bellérophon* et l'*Alceste* d'Euripide. Chère couronne, adieu! je te quitte à regret; qu'un autre te possède, sinon plus grand voleur, du moins plus fortuné. »

C'en est fait, Peuple confie ses destinées au charcutier; il lui faut absolument un favori qui le vole, par la raison que, trouvant son plaisir à boire toute la journée et à ne rien faire, il est forcé de se décharger sur un autre du soin du gouvernement. C'est plutôt par paresse que par bêtise qu'il se laisse gruger ainsi; mais, sans faire semblant de rien, il suit de l'œil ses favoris; et, quand ils se sont bien repus de sa substance, il les saisit et leur fait rendre gorge. Agoracrite raconte l'excellente opération par laquelle il a commencé ses fonctions politiques. Il a fait à Peuple ce que Médée avait fait à son père : il l'a mis bouillir dans sa chaudière à lessive, et l'en a tiré purifié et rajeuni. La scène, qui représentait le Pnyx, offre tout-à-coup aux regards les majestueux Propylées. Avec quel ravissement s'avance Peuple régénéré, revêtu du costume que portaient ses ancêtres! Comme il est heureux de se retrouver tel qu'il était du temps d'Aristide, jeune, intelligent, honnête homme, ne donnant plus sa confiance qu'à de bons citoyens, et sourd aux flatteries des rhéteurs! Comme il se repent de ses fautes passées! comme il les accuse humblement, les yeux baissés, promettant fermement de ne plus retomber! Avec quelle joie il chante les douceurs de la paix! Et toutes ces sages et patriotiques idées, obscurcies à nos yeux par le symbole étrange des Trêves figurées en courtisanes, et salies par une longue suite d'équivoques obscènes, charmaient par cela même les spectateurs athéniens. Cette conversion du Peuple, ils semblaient la confirmer en applaudissant

de toutes leurs forces le poëte courageux qui venait de leur reprocher leurs vices publics. Comment auraient-ils pu lui en vouloir? En s'opposant hardiment à l'envahissement direct de tous les pouvoirs par la multitude, Aristophane, ils le savaient, n'eut d'autre but que de sauver la démocratie d'Athènes, alors en péril. Ce n'est pas sa faute si les excès de la liberté ont amené la servitude, et puis la mort!

Encore un mot, au sujet de cette philippique dialoguée. Aristophane, on l'a déjà remarqué [10], se rapproche de Rabelais par son système allégorique, par ses leçons données au pouvoir, par son cynisme. Le poëte grec travestit le peuple d'Athènes en vieil imbécile; l'auteur de Pantagruel parle aussi lestement du peuple de Paris, « tant sot, tant badaud, tant inepte de nature, qu'un bateleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne ferait un bon prêcheur évangélique. »

LES GUÊPES.

La représentation de cette pièce eut lieu aux fêtes de Bacchus, ou Dionysies dites Lénéennes, la deuxième année de la LXXXIX° olympiade, 423 ans avant notre ère. L'action commence au point du jour. Deux esclaves ouvrent la scène, comme dans les *Chevaliers* : armés chacun d'une broche, ils font sentinelle devant la porte d'une maison. Ils se racontent l'un à l'autre les rêves qu'ils viennent de faire en sommeillant, rêves remplis de malignes allusions politiques. Après ce préambule, Xanthias, l'un des esclaves, changeant soudain de ton, à peu près comme Gille ou Arlequin

à la fin d'une parade d'introduction sur les tréteaux modernes, s'adresse au public :

« Allons, exposons le sujet aux spectateurs. — Notre maître dort là haut, bien haut, dans cette chambre sous le toît. Il nous a ordonné de veiller sur son père, après l'avoir enfermé au logis, de peur qu'il ne sorte. Le bonhomme est atteint d'une maladie étrange dont personne ne saurait s'aviser, si nous ne vous en informions. Non, devinez plutôt..... Voici Aminias (*montrant du doigt un joueur déterminé, Archonte en exercice*) qui dit que c'est l'amour du jeu. — Nullement. Il y a pourtant de l'amour dans le principe de ce mal. J'entends Sosias dire à Dercylos, *C'est l'amour du vin*. Chansons! Vous ne trouverez pas. Vous grillez de le savoir? Eh bien, silence! voici la maladie du patron : c'est..... l'amour des tribunaux. Jamais homme ne raffola ainsi du métier de juge; il se lamente s'il ne siége sur le premier banc. La nuit, pas un brin de sommeil. Ferme-t-il par hasard les yeux? son imagination voltige dans les ténèbres autour de la clepsydre [11]. L'habitude qu'il a de tenir un caillou pour les suffrages fait qu'il se réveille serrant ses trois doigts, comme un homme qui offre de l'encens à la nouvelle lune. Son coq ayant chanté le soir, il prétendit que des accusés avaient graissé la patte à cet animal pour l'éveiller trop tard. A peine a-t-il soupé, *Vite,* s'écrie-t-il, *mes sandales!* et de courir au tribunal avant le jour, et de dormir, collé comme une huître, au pied du pilier. Sa sévérité lui fait toujours tracer la ligne de condamnation, et, comme l'abeille et le bourdon, il revient les ongles chargés de cire [12]. De peur de manquer de cailloux, et de ne pouvoir voter, il entretient chez lui une véritable grève. Telle est sa manie, que nos observations ne font qu'irriter.

Aussi le tenons-nous sous le verrou, pour l'empêcher de sortir, car cette maladie fait le désespoir du fils. D'abord, il lui disait avec douceur : « Ne prenez pas votre manteau, mon père, ne sortez point. » Paroles perdues ! Il le baigna, le purgea : soins inutiles ! Il le remit aux mains des Corybantes : d'un bond, le bonhomme s'élança, tambour en main, sur la place, pour juger. Les purifications ne le guérissant point, il le conduit à Egine, le saisit, le couche la nuit dans le temple d'Esculape : mais lui, dès l'aube, il reparaît à la grille des juges. Depuis ce temps, plus de sortie permise : n'importe, il s'échappe par les gouttières et par les lucarnes. Nous bouchons tous les trous, fermons toutes les issues : que fait-il? il enfonce des chevilles dans le mur, et de là, leste comme un choucas, il s'élance ! Enfin nous avons entouré toute la cour de filets tendus, et nous le gardons ainsi. Le vieillard a nom Philocléon, nom qui lui sied bien, par Jupiter [13] ! Bdélycléon est celui du fils : celui-ci porte la tête haute, et sait hurler. »

Ainsi est esquissé le caractère du principal personnage. Les emprunts faits à Aristophane par l'auteur des *Plaideurs* se révèlent déjà ici :

Tous les jours le premier aux plaids, et le dernier.
. . . . Il veut, bon gré, mal gré,
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré.
. . . . . Le voilà, ma foi, dans les gouttières !....
Il fit couper la tête à son coq, de colère,
Pour l'avoir éveillé plus tard qu'à l'ordinaire ;
Il disait qu'un plaideur, dont l'affaire allait mal,
Avait graissé la patte à ce pauvre animal.

Chez Plaute, qui avait à peindre un avare, le coq du logis n'est pas un réveille-matin suborné ; c'est un complice évident des voleurs, voleur lui-même :

Obtrunco gallum, furem manifestarium, etc. [14].

Qui est livré à la risée publique, dans la personne de ce juge maniaque? un individu? une profession? Non, c'est le peuple athénien tout entier. Les dix tribunaux d'Athènes, sans compter l'Aréopage, étaient peuplés de six mille juges, le tiers, à peu près, du nombre total des citoyens. Par le renouvellement annuel, chaque Athénien, pourvu qu'il eût trente ans, pouvait être appelé à siéger : c'était l'exercice d'un droit politique, commun à tous, et dont tous étaient avides, à cause de la manie des procès, qui fut, dans cette démocratie turbulente et jalouse, une passion populaire, et un peu aussi à cause des trois oboles, modique salaire de chaque juge, récompense de travailleurs désœuvrés, utile ressource pour la paresse indigente. D'autre part, le goût des discussions subtiles, des plaidoyers contradictoires, que satisfaisait même le poëte tragique, le droit d'accuser donné aussi par la loi à tout citoyen, entretenaient, outre la manie de prononcer des arrêts, de condamner, une autre manie, qui en est le pendant, celle de plaider, de pérorer, de se donner en spectacle par la parole :

L'un veut plaider toujours, l'autre toujours juger.

C'est ce double travers de ses concitoyens qu'Aristophane rend justiciable de sa verve satirique. « Ainsi, dit son dernier traducteur, bien qu'il ne mette plus en scène un personnage connu, comme Socrate ou Cléon, nous trouvons ici encore la comédie politique, puisque les institutions de l'Etat sont en jeu, et que le poëte fait rire le peuple à ses propres dépens [15]. »

Malgré tout le respect dû à l'opinion de Racine, surtout quand il s'agit des anciens, on peut douter que l'auteur des *Plaideurs* se soit placé au vrai point de vue pour juger la pièce grecque, lorsqu'il disait : « Pour

moi, je trouve qu'Aristophane a eu raison de pousser les choses au-delà du vraisemblable. Les juges de l'Aréopage n'auraient pas peut-être trouvé bon qu'il eût marqué au naturel leur avidité de gagner, les bons tours de leurs secrétaires, et les forfanteries de leurs avocats. Il était à propos d'outrer un peu les personnages pour les empêcher de se reconnaître. Le public ne laissait pas de discerner le vrai au travers du ridicule; et je m'assure qu'il vaut mieux avoir occupé l'impertinente éloquence de deux orateurs autour d'un chien accusé, que si l'on avait mis sur la sellette un véritable criminel, et qu'on eût intéressé les spectateurs à la vie d'un homme [16]. » La cupidité des juges de l'Aréopage était chose fort douteuse pour Racine lui-même, qui, d'ailleurs, semble penser ici à certains tribunaux de son temps. Mettre sur la sellette un véritable criminel n'est pas plus le fait de la comédie grecque que de la comédie française. Et, si Aristophane a eu raison de pousser les choses au-delà du vraisemblable, ce n'était pas pour ménager l'amour-propre d'un corps : c'était pour amener, par une comédie-farce, tout un peuple de juges et de plaideurs à se reconnaître gaiement dans un de ces miroirs, dus à l'industrie moderne, qui grossissent tout ce qu'ils reflètent.

Pendant que les deux esclaves veillent à la porte, Philocléon essaie, mais en vain, de s'évader par la cheminée. Son fils appelle Xanthias et Sosie : « Pousse le battant; ferme! appuie vigoureusement. Examine serrure et verrou; prends garde que ce rat ne ronge le pêne. Roule des pierres à l'entrée; barricade la porte. »

. . . . . Petit-Jean, ramenez votre maître,
Couchez-le dans son lit; fermez porte, fenêtre;
Qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud.

Bientôt les juges, confrères de Philocléon, passent par là, pour se rendre au tribunal. Ils sont travestis en guêpes, et armés d'un long dard, symbole de leur naturel intraitable. Le poëte a soin de préparer les yeux du spectateur à ce grotesque attirail, quand Bdélycléon dit à Sosie : « Mais, malheureux! cette race de vieillards, quand on l'irrite, ressemble aux guêpes. Ils ont sous le flanc un aiguillon acéré ; ils piquent, sautillent, bourdonnent, et dardent leur trait comme une étincelle. —Ne craignez rien, répond l'esclave : que j'aie seulement des pierres, et je disperserai tout un essaim de juges. » Ces vieillards, avec leur déguisement allégorique, digne d'exercer l'ingénieux crayon de notre Granville, forment le Chœur, et donnent, suivant l'usage, leur nom à la pièce. Surpris de ne point voir avec eux ce Philocléon qui, plus qu'eux tous, a le cœur au métier, ils l'appellent : « Lève-toi! viens avec nous envoyer au supplice un de ces richards qui ont vendu la Thrace. » Quel était ce richard? le démagogue Cléon! Ces mots redoublent l'impatience du vieux monomane. « O mes amis! dit-il, en continuant le morceau lyrique commencé par le Chœur, je sèche, je languis, depuis que je vous entends de cette fenêtre. Hélas! je ne saurais chanter. Que faire? Ces gens-ci me gardent, parce que je brûle d'aller avec vous, joindre nos urnes, et prononcer quelque bonne condamnation. O Jupiter! lance ta foudre; ou, par pitié pour ma misère, fais de moi la pierre sur laquelle on compte les suffrages.

LE CHOEUR.

Qui donc te retient captif derrière ta porte? Parle, nous sommes tes amis.

PHILOCLÉON.

C'est mon fils ; oui, c'est lui qui m'empêche de juger,

de condamner. Il veut que je fasse bonne chère ; et moi je ne le veux point. Aurait-il cette audace, s'il ne trempait dans quelque conspiration ? »

> Non, mon père, il vaut mieux que vous ne sortiez pas :
> Dormez chez vous, chez vous faites tous vos repas,

dit Léandre à son père, dans la pièce française. Mais il y a loin du *je ne le veux point* de Philocléon au *je veux être malade* de Dandin.

Le prisonnier implore le secours de ses collègues, et, avant de s'échapper, comme Dandin, par une fenêtre, il demande que, s'il lui arrive malheur, on l'ensevelisse du moins sous la barre du tribunal. Bdélycléon s'aperçoit que son père est descendu : il accourt, il appelle tous ses esclaves :

> Vite, un flambeau ! j'entends mon père dans la rue.

Un combat s'engage entre les juges et les gardiens, et les paroles qu'échangent les deux partis sont pour nous presque autant d'énigmes satiriques. Bdélycléon, fils moins respectueux encore que le Léandre de Racine, est contraint de se justifier sur la violence qu'il fait à son père : c'est, dit-il, pour son bonheur qu'il veut l'empêcher d'aller juger. Cette discussion tourne en une sorte de plaidoyer, assaisonné dans le goût athénien. Le père exalte les avantages du métier : on l'escorte comme un souverain, dit-il avec l'épanouissement de l'orgueil ; on le supplie, on le cajole ; son pouvoir s'étend jusqu'à casser les testaments ; le client ne vient pas, il est vrai, tourner sa broche, ainsi que chez Dandin ; mais, s'humiliant plus encore, il cire la chaussure de son juge. « De toutes ces douceurs, j'oubliais la plus délicieuse. Quand je rentre céans avec mon salaire, cet argent m'attire mille caresses. Ma fille me lave, me parfume les pieds ; elle se penche pour me baiser, et, m'appelant son petit papa,

elle me dérobe doucement le triobole. Empressée à me choyer, ma femme me sert une pâtisserie délicate ; elle s'assied près de moi, et me fait de douces instances : « Mange ceci, mon ami, goûte cela. » Tout ça me réjouit ; et je n'ai que faire de demander par mes regards au sommelier quand il me fera dîner, tout en me maudissant et en grommelant. » Philocléon finit en comparant sa souveraineté prétendue à celle de Jupiter.

Bdélycléon combat ses raisons par des raisons plus fortes, et le Chœur, arbitre désarmé entre le père et le fils, donne gain de cause à ce dernier. Le vieillard, qui sent ébranler son intrépidité de bonne opinion pour les fonctions de juge, n'en demeure pas moins entêté de procès. Puis le dialogue continue entre son fils et lui, à peu près comme entre Léandre et Dandin :

Hé ! doucement,
Mon père. Il faut trouver quelque accommodement.
Si pour vous, sans juger, la vie est un supplice,
Si vous êtes pressé de rendre la justice,
Il ne faut point sortir pour cela de chez vous :
Exercez le talent, et jugez parmi nous.

DANDIN.

Ne raillons point ici de la magistrature :
Vois-tu ? Je ne veux point être un juge en peinture.

LÉANDRE.

Vous serez, au contraire, un juge sans appel,
Et juge du civil comme du criminel.
Vous pourrez, tous les jours, tenir deux audiences :
Tout vous sera chez vous matière de sentences.
Un valet manque-t-il de rendre un verre net ?
Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.

DANDIN.

C'est quelque chose. Encor passe quand on raisonne.
Et mes vacations, qui les paiera ?

Moi, répond le Léandre grec. Et, sur cette assurance, Philocléon, après s'être composé devant sa porte une manière de tribunal, sans oublier le vase de nuit, préservatif contre la strangurie, siége gravement, et ordonne l'appel des causes.

Vient ensuite cette folle conception que vous savez, et dont Racine a reproduit la bouffonnerie, sans les inégalités du poëte grec, qui tantôt la souille par de sales détails, tantôt la relève par des allusions sévères à une guerre malheureuse et à un général accusé de graves concussions. Labès, chien de la maison, vient de commettre un vol domestique.

. . . . . Tout est perdu. . . . . . Citron. . . . .
Votre chien. . . . . vient là-bas de manger un chapon !

Même désordre, même art dans le récit grec : « Est-ce que Labès..... tout-à-l'heure.... votre chien..... s'élançant dans la cuisine, n'a pas volé et mangé un fromage de Sicile ? » Premier délit à déférer au tribunal de Philocléon. Deux chiens comparaissent : l'un est accusateur, l'autre se défend. Autour du juge chacun prend un emploi. Après une burlesque invocation du Chœur à Apollon Pythien, un des serviteurs du logis, Xanthias, parle en faveur de la partie plaignante ; pour témoins, il présente les ustensiles de la cuisine. Bdélycléon s'est fait l'avocat de Labès. « Seras-tu donc toujours, dit-il au mâtin accusateur, si intraitable envers les accusés ? Ne cesseras-tu de les mordre à belles dents ? » Ceci peut faire conjecturer qu'un procès intenté à un chien n'était pas pour les Athéniens une idée aussi extravagante que pour nous. Certains orateurs se glorifiaient du titre de *chiens du peuple :* âpres à la défense de ce qu'ils considéraient comme les intérêts de la démocratie pure, autant que l'est un chien de berger à la garde du trou-

peau. Bdélycléon vante les vertus, les services de son client : « Il est difficile, magistrats, de faire l'apologie d'un chien si calomnié : ce néanmoins nous parlerons. Mon client est brave, il chasse les loups.

PHILOCLÉON.

Lui? c'est un voleur, un conspirateur.

BDÉLYCLÉON.

Non, parbleu! il n'y a pas aujourd'hui meilleur chien : il pourrait commander à un grand troupeau de moutons.

PHILOCLÉON.

Qu'importe, s'il mange le fromage?

BDÉLYCLÉON.

Qu'importe? il se bat pour toi, il garde ta maison, il est doué de mille excellentes qualités. »

Si, derrière ce chien accusé, nous voyons, comme les spectateurs athéniens, un homme d'Etat, un général, Lachès ou autre, qui se laissa tenter par un cadeau qu'il emporta de Sicile, ce caprice de la muse comique ne nous semblera-t-il pas de meilleur goût? bien des mots qui nous paraissent insignifiants ne s'élèveront-ils pas à une haute portée? la scène, enfin, ne va-t-elle pas grandir à nos yeux? Au contraire, le larron du chapon n'a rien de fictif, et nous n'apercevons rien au-delà de son larcin dans la pièce du célèbre imitateur français : ce qui fait dégénérer cette invention en bas comique, et en affadit le sel épigrammatique et mordant. Ne pouvant ainsi élargir son cadre par l'allégorie politique, Racine a, du moins, égayé ce passage par une excellente plaisanterie :

. . . . . Qu'on mette en compensation
Ce que nous avons fait avant cette action.

Quand ma partie a-t-elle été réprimandée?
Par qui votre maison a-t-elle été gardée?
Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron?
Témoins trois procureurs, dont icelui Citron
A déchiré la robe. On en verra les pièces.

D'ailleurs Bdélycléon, dans son plaidoyer coupé par le dialogue, parodie quelque orateur du temps. Racine, à qui nos mœurs interdisaient ces personnalités, épuise dans une seule scène, avec un art plus délicat, tous les abus de la rhétorique de Palais, telle que son temps l'avait faite, telle que ne la comportaient point les lois d'Athènes, sagement sévères contre les écarts des orateurs. Enfin, lorsque Bdélycléon, touchant la passion à propos, présente au juge *la famille désolée* de l'accusé, et que rien n'y manque, pas même *les larmes*, Aristophane ne faisait que travestir un usage des tribunaux criminels d'Athènes, usage reproduit par la peinture dans un édifice public, et dont les orateurs grecs présentent de nombreux exemples.

Cependant le juge, luttant contre la pitié dont il est saisi, demande l'urne dans laquelle on déposait les suffrages de condamnation; mais, trompé par son fils, il absout au lieu de condamner. Le désespoir qu'il en éprouve est un trait profond de caractère. « Quoi! s'écrie-t-il, j'ai acquitté un accusé! Comment supporter les reproches de ma conscience? Que devenir? Dieux que je révère, pardonnez-moi! Mon crime est involontaire; il dément toute ma vie. » Mais, presque aussitôt, il accepte les consolations offertes par son fils, qui veut associer le vieillard à tous ses plaisirs, à toutes ses folies de jeune homme.

Ici le sujet change de face. Le Chœur, dans un parabase en longs vers aristophaniens, s'adresse aux specta-

teurs. Il leur reproche le mauvais succès de la première représentation des *Nuées*. « Jamais, dit-il, la Comédie ne fit entendre de plus beaux vers. » Cela est fier ; il y avait là plus de hardiesse que n'en mettrait, chez nous, un auteur dramatique mal accueilli dans les aigres doléances d'une préface. Aristophane rappelle aussi avec orgueil, par l'organe des vieillards, ses premières tentatives de poëte et de citoyen, l'audace avec laquelle il attaqua Cléon dans les *Chevaliers*, et le patriotisme constant de sa Muse. Au blâme il fait adroitement succéder l'éloge. Le dard de chacune de ses guêpes chantantes devient l'emblème de la valeur athénienne : de là, le glorieux souvenir des guerres médiques. « Terrible alors était notre bravoure : montés sur nos trirèmes, inaccessibles à la peur, nous exterminâmes nos ennemis. Un seul soin nous travaillait : c'était, non de tourner artistement un discours, non de faire le métier de sycophantes, mais de devenir d'excellents rameurs. Ainsi nous arrachâmes des mains du Mède des cités nombreuses ; ainsi, grâce à nous, elles apportent ici ces tributs que pillent de jeunes insensés. »

Ce bel épisode lyrique terminé, Philocléon, après une faible résistance, consent à apprendre de son fils ce qu'il faut faire pour être causeur de bon ton, chanteur agréable, bon convive. Puis, résolu à mettre au plutôt en pratique les leçons qu'il reçoit comme le vieillard écolier de Théophraste, il part avec son instituteur, va souper en bonne fortune chez un ami, et ne reparaît dans une dernière scène que pour porter dans ses désordres tout l'entêtement de sa première manie.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de citer Racine : ce n'est pas qu'il faille pousser loin le rapprochement entre le poëte français et le poëte grec. Dans maint en-

droit, Aristophane parodie Homère et Euripide; Racine, Malherbe et Corneille. Lorsque, par exemple, l'Intimé appliquait à *feu son pauvre père* ce vers du vieil auteur du *Cid*, qui en fut attristé,

Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits,

ce fut une petite espièglerie du jeune Racine, qui, avec un cœur fort tendre et fort sensible, eut toujours l'esprit très-malin. Aristophane, dans une farce toute politique, fait souvent allusion à des personnages, à des événements publics; Racine, dans une esquisse de mœurs privées, où l'esprit français s'égale à tout ce que l'atticisme put jamais avoir de finesse et de vivacité, butine légèrement sur des anecdotes de la salle des Pas-Perdus. Du reste, entre la pièce grecque et la pièce française, entre le modèle et la copie, il y a toute l'énorme distance qui sépare les mœurs de l'une et de l'autre nation, la démocratie athénienne de la monarchie de Louis XIV.

LES OISEAUX.

Nous passons à l'une des comédies les plus fantastiques d'Aristophane, à celle où tout est prodige, et dont il dit lui-même par l'organe d'un de ses personnages : « Tout cela vraiment ressemble à des fables. » La pièce des *Oiseaux* remporta le second prix aux Dionysies de la Ville, olympiade XCI, 2; 415 ans avant notre ère; la 17e année de la guerre du Péloponnèse.

Un paysage pierreux était devant les yeux du spectateur; on voyait, sur l'un des côtés, un grand rocher, et, dans le fond, une forêt dont les arbres sont dépouillés : on est en hiver.

Deux Athéniens déjà grisonnants, Evelpide et Pisthé-

tère (Bon-Espoir et Compagnon-Enjôleur); cheminent dans ce lieu aride, tenant sur le poing, le premier un geai, l'autre une corneille, dont ils observent les mouvements. Ils sont munis, pour toutes provisions, d'une corbeille, d'une cruche, et d'un rameau de myrte, « bagage ordinaire, dit plaisamment le docte Boivin, des pèlerins de ce temps-là. » Dégoûtés de la vie que mènent leurs compatriotes; *éternels chanteurs perchés sur les procès,* ces deux singuliers touristes sont décidés à aller vivre parmi les Oiseaux. Ne vous y trompez pas, ceci est sérieux : la gent ailée, d'après la croyance publique, a commerce avec le ciel; et d'ailleurs, plus d'un oiseau n'est-il pas un homme illustre, un héros métamorphosé? Dans cette étrange pérégrination, ils ont déjà parcouru plus de mille stades. Leurs guides les mènent enfin au pied du rocher, demeure de la Huppe, qui fut jadis le roi Térée, parent mythologique de la nation athénienne. Pisthétère, le plus entreprenant, le plus résolu des deux bannis volontaires, lui conseille de bâtir une ville. La Huppe et Philomèle, sa compagne, dans des vers d'une délicieuse mélodie, suivis d'un solo de flûte qui imite le chant du rossignol, convoquent les Oiseaux pour leur faire part de cette proposition. Toute la race aérienne accourt, et le nom de chaque volatile est une maligne allusion à quelque personnage vivant et bien connu. A la vue des deux étrangers, cette multitude sautillante et chantante sur tous les tons s'écrie :

Ah! nous sommes trahis! l'infidèle Térée,
Violant les droits les plus saints
Et la foi qu'il nous a jurée,
Nous livre aux perfides humains [17]!

Dans sa fureur, elle va fondre sur eux bec baissé; la Huppe les arrête. On entre en composition :

Hommes, parlez ! Cette haute fortune
Dont vous venez flatter nos vœux
Avec nous vous sera commune ;
Vous aurez part à nos destins heureux.

Pisthétère leur apprend que les Oiseaux ont existé avant la terre, avant les dieux. A eux donc le sceptre du monde ! Jupiter l'a usurpé ; il faut le lui arracher, et comment? Construisez une ville dans les airs. Vos remparts élevés, sommez le tyran du ciel de vous rendre l'empire. S'il n'obéit à l'instant, la guerre, la guerre sacrée ! Défendez aux dieux d'aller, vrais Priapes, à travers votre domaine, souiller, comme autrefois, de leurs amours adultères les Sémèle et les Alcmène. Ainsi seront arrêtés au passage l'encens et les dons que les Athéniens envoient aux dieux. Aux Oiseaux toutes les offrandes pieuses, tous les sacrifices ! ils seront moins chers et plus efficaces. Ce sage projet est adopté : c'en est fait, la gent volatile a reconquis ses titres, perdus dans la nuit des siècles ; elle ressaisit ses droits imprescriptibles ; les deux Athéniens sont naturalisés ; il leur pousse même des ailes, et, membres de ce peuple-dieu, les voilà métamorphosés en Oiseaux.

Alors le Chœur, c'est-à-dire cette troupe de musiciens ailés, chante un long morceau lyrique soutenu des sons d'une flûte dont joue Progné, comme une courtisane dans un festin. Il célèbre l'origine des nouveaux dieux, leur puissance, leurs bienfaits :

Qu'on ne te vante plus, impuissant Apollon !
On trouve ici Delphes, Dodone, Ammon.
Sur la foi des Oiseaux chacun tente fortune,
De l'hymen serre le lien,
Court aux armes, s'expose aux fureurs de Neptune ;
Sans notre auguste aveu l'on ne hasarde rien.

Suivant l'usage des édits qu'on publiait pour peupler

une ville nouvelle, le Chœur, dans une suite de personnalités mordantes, fait un appel à plusieurs insignes misérables. Cependant on bâtit la cité : est-ce à l'aide du procédé inventé par Esope? je ne sais. Que de travailleurs à l'ouvrage! Trente mille grues d'Afrique déposent des pierres dans les fondations; dix mille cigognes font des briques; les Oiseaux aquatiques montent de l'eau; les hérons aux longs pieds détrempent le mortier dans les auges; les hirondelles maçonnent. C'est comme une des pages les plus burlesques de Callot. La magique cité s'appellera *Néphélococcygie* (la Ville aux Coucous dans les Nuages). « C'est là, dit le poëte par parenthèse, que s'étendent les immenses propriétés de Théagène et d'Eschine, » deux hâbleurs d'Athènes, possesseurs de châteaux dans les espaces imaginaires. On offre le sacrifice de consécration, en mariant, dans une invocation bizarre, le nom d'un dieu avec celui d'un Oiseau : Apollon-Cygne, Latone-Caille, Diane-Chardonneret, Bacchus-Pinson, Cybèle-Autruche. Quant aux *enfants des héros*, c'est-à-dire aux Athéniens, race crédule, vaine, avide, babillarde, ils sont travestis, dans cette folle revue, en pintades, en paons, en hérons, en mésanges. Les chercheurs de fortune grimpent en foule à la cité nouvelle. On entend, même avant qu'il paraisse, la voix d'un poëte :

Chantez, Muses, chantez Néphélococcygie;
Publiez sa grandeur chez cent peuples divers;
Que du bruit de son nom la terre soit remplie
Par vos hymnes, par vos concerts.

L'harmonieux mendiant, tout transi, continue sur ce ton pindarique : on s'en débarrasse en lui jetant un manteau. Un devin accourt, les mains pleines d'oracles : Pisthétère le chasse, un autre oracle le veut ainsi. Mé-

ton vient, avec ses formules, *arpenter l'air et le partager en rues :* le célèbre géomètre est expulsé à coups de bâton : qu'il toise de nouveau le chemin par où il est monté! Un inspecteur des villes tributaires, réclamant l'intendance de la cité des Oiseaux, un crieur de décrets s'offrant à publier des lois arbitraires qu'il saura vendre à beaux deniers comptant, reçoivent le même accueil. Autant de fâcheux, qu'on devrait, dans la pensée de l'auteur, bannir pareillement d'Athènes! Libre enfin, le Chœur, dans un chant lyrique, promulgue des décrets contre tout sacrilége qui attenterait à la majesté du peuple-oiseau; puis, se rapprochant des spectateurs, il demande sans façon pour le poëte la palme si enviée du concours dramatique; chaque suffrage sera convenablement payé :

Financier qu'Athènes emploie
A contrôler ses revenus,
Souris-nous : les Oiseaux de proie
Te muniront d'ongles crochus.

Cependant la merveilleuse enceinte est achevée; nous apercevons, comme à travers un léger brouillard, des tours et des murs bâtis sur les nues : emblème d'un gouvernement solidement établi. Soudain Pisthétère, chef provisoire, apprend qu'une jeune déité a paru aux environs : bientôt, en effet, la brillante Iris, portée sur un arc-en-ciel, traverse les airs. Elle veut continuer sa route : mais, ne pouvant exhiber un passeport des cigognes, chargées de la police des voyageurs, la messagère céleste est arrêtée, et subit un interrogatoire. « Jupiter mécontent, répond-elle, m'envoie signifier aux hommes de sacrifier aux dieux de l'Olympe. — Apprends, lui dit Pisthétère, qu'il n'y a plus d'autres dieux que les Oiseaux. Si ton Jupiter fait

le mutin, annonce-lui que j'enverrai les aigles, porteurs du tonnerre, incendier son palais. Sa foudre n'est plus que fumée : va autre part en effrayer quelque jeune cervelle. »

Alors un héraut, descendu sur la terre par ordre de ce fier gouverneur, remonte, et lui apporte une couronne d'or, hommage de la reconnaissance des peuples. Sparte était à la mode ; maintenant c'est le tour de Néphélococcygie : aussi, plusieurs milliers de colons vont escalader les nuages pour devenir citoyens de la ville nouvelle ; vite, qu'on fasse provision d'ailes et de griffes ! Arrive, en effet, un adolescent qui, émule du jeune coq plutôt que de la cigogne, a formé le projet d'étrangler son père. Comme le Diphile de La Bruyère, ce vaurien est déjà oiseau par la pensée : il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il mue ou qu'il couve. On ne repousse pas une vocation si décidée ; discipliné, ce bandit fera peut-être un brave soldat : Pisthétère l'arme d'ergots, et l'envoie à la frontière. Le boiteux Cinésias, poëte dithyrambique, en quête de *préludes aériens, nébuleux, volatiles*, veut devenir rossignol :

Je tente vers l'Olympe une route inconnue,
Et sur les ailes de mes vers,
Je plane hardiment dans l'empire des airs,
Je veux me perdre dans la nue !

Il étourdit l'Athénien de sa poésie bouffie, comme le docteur Pancrace harcèle Sganarelle à force de ratiociner. Pisthétère le bat, comme Sganarelle bat Marphurius. Enfin, de guerre lasse, on admet le poëte bavard : il sera maître de chœur. « Des ailes ! je veux des ailes d'épervier ! s'écrie un sycophante parodiant au beau mouvement d'Achille qui, dans les *Myrmidons* d'Es-

chyle, s'écriait, *Des armes! donnez-moi des armes!* — Et qu'en feras-tu de ces ailes? — Je poursuivrai plus rapidement mes délations. » Ce misérable est chassé à coups de fouet d'une ville où l'on vient d'accueillir même un fils dénaturé.

Cependant Aristophane veut, parmi ses fictions badines, en venir à la négation de la souveraineté de Jupiter. Comment s'y prendre? Le poëte, accusateur de Socrate, osera-t-il assumer sur lui-même la responsabilité de tout ce qui lui reste à dire? Non; mais il y a dans la mémoire, et même dans le respect de tout le monde, Prométhée, le prévoyant, le rebelle, à qui tout est permis, même contre le fils de Saturne. Aristophane se met à l'abri derrière ce personnage. Le Titan qui avait prédit la chute du roi des dieux accourt donc furtivement, caché sous un parasol. Il apporte, tout effaré, une grande nouvelle : les Immortels sont réduits à la famine; c'est l'effet du blocus établi par les Oiseaux, qui interceptent les offrandes. Neptune, Hercule et un dieu barbare descendent du ciel : ce sont des plénipotentiaires, venus pour traiter de la paix. Hercule ne parle d'abord que d'étrangler l'impie qui ose affamer l'Olympe. Mais soudain, voyant Pisthétère habillé en cuisinier et occupé d'aprêts culinaires : « Mortel, lui dit-il d'un ton radouci, trois dieux viennent te saluer; » et, pour faire un bon dîner, le bâtard de Jupiter vend le sceptre paternel. Neptune, après un peu de résistance, acquiesce aux conditions dictées par l'ex-athénien. Le dieu Triballe répond aussi d'une manière favorable, en un mauvais patois qu'Hercule traduit, comme Covielle explique à M. Jourdain le turc de Cléonte. Le fondateur de la nouvelle capitale obtient la reconnaissance de l'empire suprême rendu aux Oiseaux, et lui-même re-

cevra Souveraineté pour épouse. On part pour ratifier le traité dans le ciel. Bientôt le triomphant Pisthétère redescend avec grand appareil, costumé en Jupiter et armé de la foudre; près de lui, Souveraineté brille sous les attributs de Junon. Le Chœur chante l'épithalame :

Depuis cet heureux jour où la reine des dieux,
Pompeusement ornée,
Par les sœurs du Destin fut au maître des cieux
En triomphe amenée,
L'univers n'a point vu d'hymen si glorieux ;
Hymen ! ô Hyménée !

Et le spectacle se termine par une sublime invocation au tonnerre, qui vient de passer en de nouvelles mains. Boivin présume, avec vraisemblance, qu'ici la musique était accompagnée d'un grand bruit, semblable à celui de la foudre, et que des feux artificiels imitaient les éclairs.

De toutes les pièces d'Aristophane qui nous sont parvenues, voilà, nous le répétons, celle où il a donné la plus libre carrière à son imagination. Les deux lieux où il place tour-à-tour la scène; le costume allégorique, la mystérieuse mascarade des principaux acteurs; les trois espèces de personnages, animaux, hommes et dieux; la métamorphose de Pisthétère et d'Evelpide sur le théâtre même; le jeu des machines; des effets de musique plus marqués, et dont les scholies ont conservé la tradition; l'action principale enfin, qui se passe entre le ciel et la terre, tout concourt à faire de ce drame singulier une sorte d'opéra-féerie. Quelle en était l'intention secrète, le sens caché ? Blâmer la vie agitée des Athéniens, et leur passion pour les procès [18]? poursuivre par la satire l'humeur fanfaronne, l'intrépide

confiance avec laquelle, tout-puissants en Grèce après la paix de Nicias, ils se laissaient séduire aux plus brillantes chimères [19] ? railler les poëtes tragiques, auteurs de drames chargés d'aventures monstrueuses et invraisemblables [20] ? montrer aux Athéniens le besoin d'une réforme dans leurs mœurs, dans leur gouvernement, même dans leur culte [21] ? faire une patriotique allusion à Décélie, ville sur les confins de l'Attique, que les Lacédémoniens, par les conseils d'Alcibiade disgracié, avaient convertie en une place d'armes redoutable aux Athéniens [22] ? présenter une sorte d'utopie comique, une république imaginaire comme celle de Platon, réalisée d'une manière bouffonne : cadre ingénieux, où l'esprit satirique du poëte se joue à l'aise, et passe en revue tous les ridicules [23] ? Voilà, de compte fait, six interprétations différentes ; toutes ont été plus ou moins savamment développées. Le dirai-je ? aucune ne me satisfait, mais loin de moi d'en proposer une septième ! Dans cette poésie aérienne, ailée, bigarrée comme les êtres qu'elle dépeint, je ne saurais voir, avec W. Schlegel, que le jeu innocent d'une imagination pétulante et badine, qui touche légèrement à tout, effleure de sa baguette les charlatans de toute espèce, et raille les dieux et les hommes sans viser à aucun but déterminé.

La comédie des *Oiseaux* est, avec le *Plutus*, celle où Aristophane semble avoir poussé le plus loin l'audace irréligieuse : car l'un et l'autre drame se termine par la déchéance de Jupiter, et par l'avénement d'une nouvelle dynastie de dieux. On rappelle le procès de Socrate, et l'on se demande comment un tel spectacle pouvait exciter les applaudissements des Athéniens ? comment il pouvait être sans danger pour le poëte ?

Pour résoudre cette difficulté, rappelons d'abord que

la licence, même envers les dieux, était, à Athènes, une des conditions essentielles du drame comique. « Du moment, dit M. Raoul-Rochette d'après W. Schlegel et O. Müller, du moment qu'on avait conçu la comédie comme l'idéal de la folie, le premier rôle y était nécessairement dévolu aux dieux; et, puisqu'on les mettait en scène, on leur devait en conscience les premiers honneurs du ridicule [24]. » Et qu'on ne s'y trompe pas, Aristophane, génie éminemment conservateur, ne voulait pas plus innover en religion qu'en politique. Doutait-il, comme homme? Je ne sais; mais, poëte, il croyait; poëte, il s'abandonnait, sur les choses de religion, à un rire exigé, donc innocent. La raillerie de Socrate était tout autre chose : découlant d'une intention différente, elle avait une force singulièrement corrosive. Viendra Lucien, cette espèce de Voltaire grec, qui rira aussi des dieux, et aidera le christianisme naissant, qu'il méconnaît et calomnie, à porter le dernier coup au polythéisme chancelant. Voilà les vrais démolisseurs : pour Aristophane, il aurait plutôt prêté sa main à restaurer le vieux monument. Il nous semble le renverser sous ses sarcasmes, mais il ne l'ébranlait même pas. Si son humeur bouffonne nous représente Jupiter détrôné, c'est uniquement pour transporter dans le ciel, selon l'esprit de son temps, les vicissitudes royales. La Grèce avait vu renverser tant de tyrans, que cette répétition de leur chute dans l'Olympe la trouvait toute préparée à écarter d'un tel spectacle le scandale et le danger. L'esprit démocratique bien compris suffirait pour expliquer une telle licence. La jalouse égalité athénienne n'épargnait aucun genre de supériorité. Sous son inflexible niveau passaient même les dieux de l'Etat, obligés, comme les Eupatrides, de

courber la tête, et d'entendre la plaisanterie, si cruelle qu'elle fût en apparence. Les Immortels aussi, sur la scène du moins, et par une fiction bien douce pour l'ochlocratie, pouvaient être atteints par l'ostracisme.

PLUTUS.

Habitué à jeter des regards pénétrants sur tous les principes de la corruption publique, sur tous les vicieux penchants de ses compatriotes, Aristophane, plus sérieux cette fois et plus saisissable dans ses intentions, s'aperçut que la soif de l'or et l'appât du gain précipitaient la décadence de sa patrie; et il voulut guérir cette contagion destructive de la liberté et de la vertu dans tous les gouvernements. Aussitôt l'allégorie, système auquel s'attacha sa muse, amena sur le théâtre l'aveugle dieu des richesses, sous la figure d'un vieillard craintif et consterné de l'approche des intrigants qui le dépouillent, des voleurs qui lui coupent la bourse, des avares qui le veulent enterrer chez eux, des prodigues qui bientôt le mettent tout nu à la porte; il ne sait plus où rencontrer la probité qui le dédaigne. Mais suivons pas à pas le poëte.

Chrémyle, homme de bien, mais pauvre, va consulter l'oracle d'Apollon sur les moyens de s'enrichir. Le dieu lui répond d'emmener chez lui la première personne qu'il rencontrera en sortant du temple. Il rencontre un aveugle, et se met à le suivre.

C'est ici que commence l'action de cette comédie. Le vieil Athénien arrive tout poudreux de Delphes; il voit sa maison, située dans le faubourg; il en approche, conduit par ce merveilleux inconnu, couvert de haillons, sur qui ses yeux sont attachés. Carion, son esclave, le

devance un peu, couronné de laurier, comme le maître, et portant un quartier de la victime qui a été immolée au dieu. Il se plaint de la conduite bizarre du patron dans des vers dont les premiers sont un *a parte :*

« Oh ! le rude métier, par Jupiter et tous les dieux ! que d'être l'esclave d'un fou ! Si le serviteur vient à dire les meilleures choses, et qu'il plaise au maître d'agir autrement, force est au premier d'en souffrir pour sa bonne part. Ce corps qui nous appartient, le sort nous défend d'en disposer ; il l'abandonne à qui l'achète. Mais laissons ce propos. Le dieu entortillé qui chante ses oracles sur un trépied d'or, mérite que je lui fasse un reproche. Médecin et prophète habile, ce dit-on, il a renvoyé mon maître possédé d'une étrange lubie. Le voilà qui chemine derrière un aveugle, au rebours de ce qu'il devrait faire. N'est-ce pas à nous, qui avons de bons yeux, de guider ceux qui n'y voient goutte ? Lui, il les suit, il me force à les suivre, et cela sans que j'ose souffler ! (*A Chrémyle :*) Non, maître, je ne saurais me taire, si vous ne dites pourquoi nous marchons derrière les talons de cet homme. Je vous tourmenterai, car vous ne me battrez pas : j'ai la couronne sur la tête [25].

CHRÉMYLE.

Non, parbleu ! mais je t'ôterai ta couronne, si tu me fâches, et tu enrageras d'autant.

CARION.

Chansons ! je ne cesserai point que vous ne m'ayez dit quel est cet individu. Si je le demande, voyez-vous ? c'est que je vous aime terriblement.

CHRÉMYLE.

Allons, je ne te le cacherai point : aussi bien, de mes serviteurs tu es le plus fidèle et le plus discret.

Moi, religieux et honnête homme, j'étais pauvre et malheureux.

CARION.

Je le sais de reste.

CHRÉMYLE.

Je voyais s'enrichir sacriléges, orateurs, sycophantes, scélérats.

CARION.

C'est encore vrai.

CHRÉMYLE.

J'allai donc consulter le dieu; non pour moi, qui me voyais déjà sur la fin de ma triste carrière, mais pour mon fils unique. Je voulais savoir s'il devait, changeant de mœurs, devenir fourbe, injuste, vaurien, cette voie me paraissant mener à une vie plus douce.

CARION.

Qu'a répondu Phébus, du milieu de ses couronnes?

CHRÉMYLE.

Ecoute; le dieu m'a dit formellement :

Suis le premier qui tout-à-l'heure
A tes yeux va se présenter;
Tâche surtout, sans le quitter,
Qu'il chemine vers ta demeure.

CARION.

Et quel est le premier que vous avez rencontré?

CHRÉMYLE.

Cet homme-ci.

CARION.

Quoi! vous ne comprenez pas mieux la pensée du dieu? Pauvre esprit! il vous dit fort intelligiblement de le former, ce fils, aux mœurs du pays.

CHRÉMYLE.

Qui te fait croire cela?

CARION.

Un aveugle même y verrait clair : n'y a-t-il pas gros à gagner au moyen du vice, par le temps qui court?

CHRÉMYLE.

Ce ne peut être là le sens des paroles sacrées; elles doivent viser plus haut. Si cet homme nous apprenait qui il est, pour quelle nécessité il est venu ici avec nous, nous pourrions pénétrer la pensée de notre oracle.

CARION, *à l'aveugle :*

Or çà, qui es-tu? parle vite, ou j'agis en conséquence. As-tu dit? »

Cette vive entrée en scène pique la curiosité du spectateur, et déjà les caractères du maître et du valet s'y dessinent. Après quelques difficultés, l'aveugle se nomme : c'est Plutus, le dieu de la richesse, Plutus en personne. « Toi, Plutus! ainsi déguenillé! » s'écrie Carion, qui ne sait pas que le poëte expose d'abord ce dieu sous les haillons et dans le dénûment absolu d'un gueux, afin de manifester que l'or n'est rien par soi, et n'a de valeur que dans l'idolâtrie des hommes qui en relèvent le néant. La joie de Chrémyle égale son étonnement : « Qui t'a privé de la vue? dit-il à son hôte.

PLUTUS.

C'est Jupiter, dans sa jalousie pour les hommes. Fort jeune encore, je le menaçai de ne visiter que les justes et les sages : alors il me rendit aveugle, pour m'empêcher de les reconnaître, tant il porte envie aux gens de bien!

CHRÉMYLE.

Pourtant ces gens de bien, ces justes, sont les seuls qui l'honorent.

PLUTUS.

Il est vrai.

CHRÉMYLE.

Eh bien, voyons : si tu recouvrais la vue, fuirais-tu aussitôt les méchants ?

PLUTUS.

Assurément.

CHRÉMYLE.

Irais-tu chez les gens de bien ?

PLUTUS.

Sans doute : il y a si longtemps que je n'en ai vu !

CHRÉMYLE.

Belle merveille ! moi, qui ai de bons yeux, je n'en vois pas un. »

Ainsi Jupiter lui-même n'est pas épargné. Du reste, en représentant ce dieu jaloux du bonheur des hommes, Aristophane se conformait à une croyance populaire fort ancienne, mise en œuvre par les poëtes tragiques.

Le nœud et l'intention morale de cette allégorie dramatique s'aperçoivent dès la première scène : il faut rendre la vue à Plutus, il faut que cette vue devienne plus perçante que celle de Lyncée ; c'est-à-dire, désormais l'or doit être distribué d'une manière éclairée, équitable ; les richesses (écoutez, illustres réformateurs de nos jours !), les richesses deviendront le partage exclusif du mérite et de la vertu. Succès difficile ! car la lutte s'engage avec Jupiter même.

Plutus, qui redoute un tel adversaire, résiste d'abord, et veut rester aveugle. Chrémyle et Carion s'évertuent à lui prouver qu'il est plus puissant que Jupiter, que tous les métiers lui doivent leur origine. C'est le prestige de l'or qui revêt les fripons d'un lustre honorable ; c'est lui qui attire des respects à l'ignorance, inspire l'amour, l'amitié, fonde les temples ; enfin le grand roi ne tient sa majesté que du pouvoir de l'or. Le maître et l'esclave

ont presque autant de peine à convaincre Plutus de sa propre puissance, que Valère et Lucas à prouver à Sganarelle qu'il est le plus habile médecin du monde. Si ce dernier s'écrie enfin, avec plus de raison, *Diable emporte si je le savais!* écoutez la réponse de Plutus émerveillé, à qui la crainte de Jupiter ôtait seule le sentiment de sa force :

« Quoi! seul, je puis tant de choses?

CHRÉMYLE.

Oui, parbleu! et bien d'autres encore. Aussi, personne ne s'est jamais rassasié de toi. On se lasse de tout le reste, d'amour......

CARION.

De pain,

CHRÉMYLE.

De musique,

CARION.

De friandises,

CHRÉMYLE.

De gloire,

CARION.

De gâteaux,

CHRÉMYLE.

De bravoure,

CARION.

De figues,

CHRÉMYLE.

D'ambition,

CARION.

De bouillie,

CHRÉMYLE.

Du commandement militaire,

CARION.

De lentilles.

CHRÉMYLE.

Mais de toi, jamais nul ne s'en est lassé. Possède-t-on treize talents? on désire d'autant plus en avoir seize. Les a-t-on gagnés? on en veut quarante; sans quoi, l'on s'écrie qu'on ne vit pas. »

Dans cette plaisante énumération, maître et valet tiennent chacun leur langage; nous trouvons ici en germe cet art si habilement développé par Molière, de faire dire les mêmes choses, sur deux tons différents, par deux personnages de différente condition.

Carion, sur l'ordre de Chrémyle, va querir les laboureurs, voisins et amis de son maître; et le bonhomme entre chez lui, précédé de Plutus: il veut le présenter à son fils, l'être qu'il chérit le plus... après ce dieu.

L'esclave revient avec les laboureurs, qui composaient le Chœur de cette pièce. Après avoir tenu leur curiosité en haleine par force lazzis, qui retombent par contre-coup sur l'auteur d'un drame ridicule et sur un infâme débauché, il leur apprend l'heureuse nouvelle : Plutus est chez son maître; ce dieu va les enrichir tous. « Serait-il vrai? s'écrient-ils; nous deviendrions tous riches? — Par les dieux! répond le malin valet, vous serez même des Midas. »

Chrémyle sort du logis, et prie ses amis de lui prêter main forte : ils le promettent du ton le plus résolu. En effet, dans le reste de la pièce, le Chœur sert d'escorte à Plutus. Soudain accourt, le nez au vent, Blepsidème, autre ami du vieillard; et il s'engage entr'eux un dialogue vif et fort bien conduit.

BLEPSIDÈME.

« Qu'y a-t-il donc? Chrémyle tout d'un coup enrichi! Où? comment? Je ne puis le croire; et pourtant, par Hercule! parmi les habitués des boutiques de barbiers,

il n'est bruit que de cette fortune subite. Pour comble de prodige, dans son bonheur il envoie chercher ses amis : c'est le rebours de l'usage.

CHRÉMYLE.

Ce n'est pas à toi, parbleu! que je m'en cacherai. Oui, Blepsidème, hier pauvre, aujourd'hui nous sommes riche; si riche que nous pouvons partager avec toi, car tu es de nos amis.

BLEPSIDÈME.

Toi riche! ce qu'on dit serait vrai?

CHRÉMYLE.

Je le serai bientôt, s'il plaît à Dieu : car l'affaire est encore un peu chanceuse.

BLEPSIDÈME.

En quoi?

CHRÉMYLE.

C'est que......

BLEPSIDÈME.

Dis, achève.

CHRÉMYLE.

Si nous réussissons, nous sommes heureux à jamais; si nous échouons, perdu sans ressource!

BLEPSIDÈME.

Ouais! cela paraît louche, et ne me sourit nullement. Faire si vite grosse fortune, et craindre encore, sent furieusement l'homme qui a commis une méchante action.

CHRÉMYLE.

Comment, une mauvaise action?

BLEPSIDÈME.

Mon Dieu! peut-être as-tu volé de l'argent, même de l'or, chez la divinité que tu es allé consulter; puis sera venu le repentir.

CHRÉMYLE.

Apollon préservateur! moi? non, parbleu!

BLEPSIDÈME.

Pas de détours, mon cher : je sais tout.

CHRÉMYLE.

Toi, me soupçonner d'un acte si coupable!

BLEPSIDÈME.

Il n'y a donc plus un seul véritable honnête homme! Tout le monde succombe à l'appât du gain!

CHRÉMYLE.

Par Cérès! je crois que tu perds l'esprit.

BLEPSIDÈME.

Quelle différence de lui à lui-même!

CHRÉMYLE.

Pauvre homme! tu es fou, par le ciel!

BLEPSIDÈME.

Voyez : son regard même est égaré; décidément, il a fait quelque mauvais coup.

CHRÉMYLE.

Je comprends ce qui te fait croasser : tu veux que j'aie volé, pour en avoir ta part.

BLEPSIDÈME.

Ma part! de quoi?

CHRÉMYLE.

Il ne s'agit pas de cela, mais de bien autre chose.

BLEPSIDÈME.

Je vois, ce n'est pas un larcin, c'est un vol avec effraction.

CHRÉMYLE.

Tu es enragé!

BLEPSIDÈME.

Çà, n'as-tu fait tort à personne?

CHRÉMYLE.

Non vraiment.

BLEPSIDÈME.

Hercule, aide-moi! de quel côté l'attaquer?..... Tu caches si obstinément la vérité!

CHRÉMYLE.

Et toi, tu m'accuses si précipitamment!

BLEPSIDÈME, *tirant Chrémyle à part :*

Ecoute, mon cher : je veux, à très-peu de frais, assoupir l'affaire avant que le bruit ne s'en répande. Quelques écus fermeront la bouche aux orateurs.

CHRÉMYLE.

Ce bon ami! il m'avancerait, par les dieux! trois mines pour m'en compter douze.

BLEPSIDÈME.

Je vois déjà mon homme assis devant le tribunal, le rameau des suppliants à la main, et entouré de sa femme et de ses marmots : il ne ressemblera pas mal aux Héraclides de Pamphile [26] !

CHRÉMYLE.

Non, misérable! mais je n'enrichirai que les honnêtes gens, les hommes droits et sages.

BLEPSIDÈME.

Que dis-tu? As-tu donc volé assez pour cela?

CHRÉMYLE.

C'est trop fort! tu m'assassines !

BLEPSIDÈME.

C'est toi-même qui te perds, ce me semble.

CHRÉMYLE.

Non, encore une fois, puisque Plutus, entends-tu méchant? est chez moi.

BLEPSIDÈME.

Quel Plutus?

CHRÉMYLE.

Le dieu en personne.

BLEPSIDÈME.

Où est-il ?

CHRÉMYLE.

Au logis.

BLEPSIDÈME.

Où ?

CHRÉMYLE.

Eh, chez moi !

BLEPSIDÈME.

Chez toi ?

CHRÉMYLE.

Oui.

BLEPSIDÈME.

Va te pendre, avec tes contes ! Plutus chez toi !

CHRÉMYLE.

Oui, par les dieux !

BLEPSIDÈME.

Dis-tu vrai ?

CHRÉMYLE.

Très-vrai.

BLEPSIDÈME.

Par Vesta ?

CHRÉMYLE.

Par Neptune !

BLEPSIDÈME.

Le dieu des mers ?

CHRÉMYLE.

Et tous les Neptunes qu'il peut y avoir !

BLEPSIDÈME.

Et tu ne l'envoies pas aussi chez nous, chez tes bons amis ?

CHRÉMYLE.

Doucement ! l'affaire n'en est pas là.

BLEPSIDÈME.

Que dis-tu ? pas encore au partage?

CHRÉMYLE.

Non, parbleu ! Il faut auparavant......

BLEPSIDÈME.

Quoi ?

CHRÉMYLE.

Que nous rendions la vue.....

BLEPSIDÈME.

La vue ! à qui ?

CHRÉMYLE.

A Plutus. Il faut, de manière ou d'autre, qu'il voie clair, comme jadis.

BLEPSIDÈME.

Il est donc vraiment aveugle ?

CHRÉMYLE.

Oui, par le ciel !

BLEPSIDÈME.

C'est donc cela qu'il n'est jamais venu chez moi !

CHRÉMYLE.

S'il plaît aux dieux, maintenant il y viendra. »

Voilà, certes, du bon comique. Chrémyle ne s'explique pas, préoccupé de la crainte que lui inspire Jupiter, contre lequel il faudra lutter pour opérer la guérison de Plutus. Blepsidème interprète mal cette réserve : soupçonneux comme un vieillard, querelleur comme un Athénien, jaloux peut-être de la soudaine opulence du voisin, il veut à toute force que celui-ci ait commis un vol énorme, avec accompagnement de sacrilége. Dans l'extérieur du bonhomme inquiet et contrarié, il trouve la preuve flagrante de son forfait prétendu. Tel est le langage de la prévention. C'est ainsi que M. et Mme de Sotenville, prévenus contre George Dandin, qu'ils croient

ivre, l'interrompent en lui disant qu'il pue le vin ; c'est ainsi que les médecins attachés à M. de Pourceaugnac reconnaissent évidemment, dans les marques de son impatience, des symptômes de sa maladie. Chrémyle, à son tour, répondant à l'offre de service de Blepsidème, lui rend soupçon pour soupçon. Il y a dans toute cette scène une grande connaissance du cœur humain, et un trait comique de situation.

Au moment où les deux amis vont entrer chez Chrémyle pour y prendre Plutus, et le conduire au temple d'Esculape, dont l'art doit le guérir, la Pauvreté accourt d'un air farouche, et les arrête. Elle leur reproche, elle leur prouve, dans un plaidoyer très-spirituel, le mal qu'ils vont lui faire, qu'ils vont se faire à eux-mêmes :

Si Plutus clairvoyant, de ses mains libérales,
Prête à tous les mortels des richesses égales,
Qui désormais voudra façonner les métaux,
Elever des palais, et bâtir des vaisseaux,
Tailler le cuir, filer, et teindre vos tuniques,
Parfumer pour l'hymen vos habits magnifiques,
D'un soc laborieux cultiver vos guérêts,
Et combler vos greniers des moissons de Cérès?
C'est moi qui, des humains diligente maîtresse,
Les ranime au travail quand ma rigueur les presse.
Plutus, épaississant votre corps engourdi,
Appesantit vos pas sous un ventre arrondi :
On tient de moi la force et la taille légère,
Qui dompte la fatigue, et triomphe à la guerre.
Plutus dans les cités endort les orateurs,
Et les change en muets, souvent en imposteurs :
Moi, toujours pour le peuple éveillant leur courage,
J'excite leur génie à prévoir l'esclavage ;

Je donne la santé du corps et de l'esprit.
L'honnête Pauvreté vous sert et vous nourrit :
Ne la méprisez plus [27].

Cette excellente morale, applicable (j'en demande pardon à mon siècle) à tous les temps, à tous les lieux, et reproduite avec le même charme par Théocrite et par Lucien, n'est pas plus goûtée de Chrémyle ni de Blepsidème qu'elle ne devait l'être des spectateurs. « Sous les sophismes et les bouffonneries qui égaient l'argumentation banale de ceux qui défendent les abus parce qu'ils en vivent, on voit, dit M. Artaud, percer le bon sens exquis du poëte, qui avait pressenti la nécessité du travail comme condition de notre nature, et qui avait compris que l'or, par lui-même, ne constitue pas la richesse. » Mais Aristophane, avec ces idées si simples, dominait la portée morale de ses concitoyens, de toute la hauteur dont Molière, dans le fameux sonnet d'Oronte, dominait le goût de son parterre : ni l'un ni l'autre ne furent compris.

Chrémyle qui, dans un procès en forme fait à la Pauvreté, et rendu plus solennel par l'emploi du vers anapestique auquel Aristophane donna son nom, a porté les premiers coups, réplique à l'accusée :

Quel monstre est plus hideux que toi dans la nature?
Vante-toi de ce teint qu'enflamment les tumeurs,
De nos enfants rongés par d'infectes humeurs,
De leurs mères pleurant, la tête sur la pierre,
Et qui, sur des grabats, sur la natte grossière,
Aux animaux en proie, entendent en dormant
Mille insectes leur dire en leur bourdonnement :
Debout ! la faim menace..... Et ta main les habille
De lambeaux recousus où ta saleté brille,
Nourrit d'herbages crus leurs estomacs usés,
Et les assied à l'air sur des vases brisés [28].

A la fin de ce long débat, trop long pour le goût moderne, Pauvreté est vaincue, mais non réfutée. « Tu ne me persuaderas point, lui dit Chrémyle, lors même que tu m'aurais convaincu. » Mot d'un sens profond : ce vieillard, entêté de la richesse, est ici le type de l'incrédule de mauvaise foi, qui refoule au dedans de lui une conviction importune. Pauvreté prend la fuite, mais en annonçant à ses ennemis qu'eux-mêmes la rappelleront un jour. Pendant un intermède, que remplissait, à la première représentation, un chant du Chœur, Plutus est censé recouvrer la vue dans la nuit, par les soins du dieu de la médecine. De bon matin Carion arrive, et apprend à la femme de son maître comment la merveille s'est opérée. Ce récit bouffon, entremêlé de détails qui rappellent que c'est un esclave qui parle, a une haute portée : de la façon la plus naturelle, Aristophane y met à nu devant les Athéniens les fraudes pieuses et l'avidité de leurs prêtres, le charlatanisme de leurs médecins; et, dans la personne de ce Néoclide, atteint d'une ophthalmie qu'Esculape rend à dessein plus aiguë, parce que ce voleur public est plus adroit que les clairvoyants, il flagelle les orateurs concussionnaires. Myrrhine répond en bonne femme fort entêtée de sa religion, et que les impiétés un peu ordurières de son valet scandalisent fort.

Plutus revient guéri. Chrémyle, qui l'accompagne, rappelle, avec moins de bouffonnerie pourtant, l'entrée en scène de M. de Pourceaugnac. Se tournant du côté par où il est venu, et se frottant les jambes :

> La peste vous étouffe ! Au diantre les amis
> Qui surgissent sitôt qu'on nous sait enrichis !
> Ils m'ont brisé, je pense, à force de caresse.
> Ces vieillards impotents, comme ils fendaient la presse !

Sur la place aujourd'hui qui ne m'a point parlé?
Qui ne m'a point fêté, complimenté, foulé?

Après avoir salué le soleil, et promis de réparer toutes les erreurs qui égaraient son choix, le dieu rentre chez le bourgeois enrichi, où l'on prépare un festin splendide. Chassé par la fumée de la cuisine, Carion, devenu délicat, reparaît, et conte tous les merveilleux changements que Plutus, par sa présence, a produits au logis : les esclaves mêmes jouent à pair ou non avec des statères d'or. Cependant Plutus, sans agir visiblement, même sans parler, a reçu les réclamations de la foule : il ôte aux scélérats qu'il avait gorgés d'or ; il donne aux gens de bien que leurs scrupules avaient appauvris. La dernière partie de la pièce met en contraste plusieurs incidents de cette révolution sociale, annoncée dès la première scène. Un homme juste vient remercier le dieu de la douce aisance qu'il lui a rendue. Un de ces misérables qui, dans la démocratie athénienne, vivaient de délations, et qu'on appelait *sycophantes*, jette les hauts cris de ne plus être payé de son espionnage et de ses calomnies. Cette scène, une de celles où se déploie le plus largement l'intention patriotique du poëte, est aussi une des plus belles de la pièce. Le Sycophante arrive, suivi d'un homme, personnage muet ici,

Qui lui sert de témoin,
Et qui jure pour lui lorsqu'il en a besoin.

« Malheureux! s'écrie-t-il, je suis perdu! Ah! trois fois, quatre, cinq, douze fois, dix mille fois malheureux [29] ! Hélas! hélas! que d'infortunes m'accablent!

CHRÉMYLE.

Apollon préservateur! dieux tutélaires! qu'est-il donc arrivé à cet homme?

LE SYCOPHANTE.

Ah ! quel coup ! je suis ruiné par ce misérable dieu. Mais patience ! il redeviendra aveugle, s'il est encore des tribunaux.

L'HOMME JUSTE.

Je crois à peu près comprendre l'affaire. Cet individu, coulé à fond, m'a tout l'air d'un franc coquin.

CHRÉMYLE.

Oui dà ; et c'est bien fait, qu'il ait tout perdu.

LE SYCOPHANTE.

Où est-il, où est-il, celui qui, seul, à l'instant, devait nous faire tous riches, s'il recouvrait la vue? Que de gens il a complétement ruinés !

CHRÉMYLE.

Qui donc a-t-il si maltraité?

LE SYCOPHANTE.

Moi, qui vous parle.

CHRÉMYLE.

Ah ! c'est que tu étais un fripon, un hardi voleur.

LE SYCOPHANTE.

Non, par Jupiter ! c'est vous-mêmes qui êtes des fripons ; c'est vous, je gage, qui avez mon argent.

CHRÉMYLE.

Avec quel air féroce, ô Cérès ! se ruait sur nous ce sycophante !

CARION.

Voyez-vous? il est affamé.

LE SYCOPHANTE, *à Carion :*

Allons, vite ! marche devant moi vers la place publique : là je veux que la roue et les tortures t'arrachent l'aveu de tes crimes.

CARION.

Malédiction sur toi !

L'HOMME JUSTE.

Par Jupiter Sauveur! Plutus a bien mérité de tous les Grecs : il persécute les sycophantes, nos persécuteurs.

LE SYCOPHANTE.

Quelle indignité! toi aussi, complice du vol, tu m'insultes! Oui, complice : car qui t'aurait donné ce beau vêtement? Hier encore, j'ai vu sur ton dos un manteau troué.

L'HOMME JUSTE.

Tarare! je porte un anneau qu'Eudème m'a vendu une drachme [80].

CHRÉMYLE.

Mais ton anneau n'est point à l'épreuve de la morsure du sycophante.

LE SYCOPHANTE.

N'est-ce pas là une injure effroyable? Vous me narguez; mais que faites-vous ici? vous ne le dites point. Vous n'y êtes assurément pour rien de bon.

CHRÉMYLE.

Non, parbleu! rien de bon pour toi; sois-en sûr.

LE SYCOPHANTE.

C'est à mes dépens, par Jupiter! que vous allez souper.

CHRÉMYLE.

Puisses-tu, aussi bien, crever d'inanition, avec ton témoin!

LE SYCOPHANTE.

Vous le niez? mais, scélérats, il y a là dedans quantité de poissons et de viandes rôties. (*S'approchant de la porte de Chrémyle, et flairant :*) Hum! hum! hum! hum!

CHRÉMYLE.

Tu sens quelque chose, misérable?

CARION.

C'est le froid peut-être : son manteau est si rapé !

LE SYCOPHANTE.

Peut-on supporter pareilles choses? Par Jupiter et tous les dieux! moi, être insulté par ces gens-là! O désespoir! un honnête homme, un bon citoyen, traité ainsi!

CHRÉMYLE.

Toi, bon citoyen? toi, honnête homme?

LE SYCOPHANTE.

Plus que personne.

CHRÉMYLE.

Çà, réponds à mes questions.

LE SYCOPHANTE.

Qu'est-ce?

CHRÉMYLE.

Es-tu cultivateur?

LE SYCOPHANTE.

Pas si fou!

CHRÉMYLE.

Marchand?

LE SYCOPHANTE.

J'en prends le titre, au besoin [51].

CHRÉMYLE.

Enfin, as-tu appris quelque métier?

LE SYCOPHANTE.

Non, par Jupiter!

CHRÉMYLE.

Comment et de quoi vivais-tu donc, fainéant?

LE SYCOPHANTE.

Je suis le curateur de toutes les affaires publiques et privées.

CHRÉMYLE.

Toi! de quel droit?

LE SYCOPHANTE.

Du droit de ma volonté.

CHRÉMYLE.

Il te sied bien de jouer l'honnête homme, détestable voleur, qui mets la main sur ce qui ne te regarde pas!

LE SYCOPHANTE.

Cela ne me regarde pas, vieux goëland, de faire à ma patrie tout le bien que je puis?

CHRÉMYLE.

Lui faire du bien, en fouillant dans les affaires des autres!

LE SYCOPHANTE.

Comment donc? je défends les lois, je veille à la répression des crimes.

CHRÉMYLE.

N'est-ce pas pour cela que la république établit des juges?

LE SYCOPHANTE.

Mais qui accuse?

CHRÉMYLE.

Celui qui veut.

LE SYCOPHANTE.

Celui qui veut, c'est moi. A moi donc les affaires de l'Etat!

CHRÉMYLE.

Par Jupiter! elles ont là un faquin de ministre. Dis-moi, n'aimerais-tu pas mieux vivre dans un paisible repos?

LE SYCOPHANTE.

Vie de la brute! Est-ce vivre que de n'avoir pas quelque industrie?

CHRÉMYLE.

Ainsi, tu ne changeras point?

LE SYCOPHANTE.

Non, me donnerais-tu Plutus lui-même.

CHRÉMYLE.

Tôt donc, habit bas!

CARION, *au Sycophante, qui feint de n'avoir pas entendu :*

Holà! c'est à toi qu'on parle.

CHRÉMYLE.

Ote tes souliers.

CARION.

Encore à toi.

LE SYCOPHANTE, *se mettant dans l'attitude de la défense :*

Eh bien! que l'un de vous approche; celui qui veut.

CARION.

Celui qui veut, c'est moi. (*Il s'élance sur le Sycophante, et lui arrache son manteau.*)

LE SYCOPHANTE.

Malédiction! on me dépouille en plein jour!

CARION.

Ah! tu veux boire et manger sur les affaires d'autrui!

LE SYCOPHANTE, *à l'homme qui le suit :*

Tu vois comme on me traite! je te prends à témoin. (*L'homme s'enfuit.*)

CARION.

Il est déjà loin, le témoin qui t'escortait.

LE SYCOPHANTE.

Hélas! on m'enveloppe, et je suis seul!

CARION.

Tu beugles maintenant?

LE SYCOPHANTE.

Malheur, malheur à moi!

CARION, *à l'Homme Juste :*

Donne ce vieux manteau, que j'en affuble ce calomniateur.

L'HOMME JUSTE.

Non pas : il est consacré à Plutus.

CARION.

Où serait-il mieux accroché qu'à l'échine d'un gredin, d'un brigand? Il faut une plus noble toilette à Plutus.

L'HOMME JUSTE.

Et les souliers, qu'en ferons-nous?

CARION.

A l'instant je les cloue à son front, comme au tronc d'un olivier sauvage.

LE SYCOPHANTE.

Je me retire, car je me sens beaucoup trop faible contre vous. Mais que je trouve un compagnon, fût-il mou comme bois de figuier, je punirai aujourd'hui même ce dieu si fort qui, seul, renverse à notre barbe la démocratie, sans l'aveu du Conseil et du peuple assemblé. »

Ce sont là, pour la comédie républicaine, pour la comédie antique, des beautés du premier ordre. A la censure des mœurs politiques succède celle des mœurs privées. Une vieille courtisane vient se lamenter à la porte de Chrémyle. Le bonhomme, voyant partout des sycophantes, comme Pourceaugnac des lavements, la prend d'abord pour une délatrice. Depuis que Plutus a recouvré la vue, la vie est un fardeau pour la belle enfant : pourquoi? parce qu'elle s'est ruinée en folles dépenses, afin d'acheter l'amour d'un jeune libertin qui mit ses ardeurs à gages, et qui, dans la scène suivante, courant les bonnes fortunes après boire,

et venant offrir des couronnes à Plutus, se moque impitoyablement de celle qui l'a paré de ses dons. « Leçon comique, dont l'application, dit Lemercier, atteindrait de nos jours l'extravagance de nos Laïs surannées, et la lâcheté de ces industrieux chevaliers qui réparent noblement leur infortune aux frais de leurs dupes insensées [52]. »

« Tant de scènes marquantes, ajoute le même critique, ne sont pas encore les plus fortes; la vigueur d'Aristophane pousse toujours les choses au plus loin : tous les citoyens, épris du dieu des richesses, changent de mœurs dès qu'ils le possèdent; ils oublient leurs parents, leurs amis, leurs devoirs, même leur religion; les dieux n'ont plus d'encens ni de sacrifices; Plutus lui seul est adoré. Que voit-on alors? Mercure, mourant de faim, implorant d'un valet quelque emploi qui le sauve de la disette, et l'avantage de servir de loin le nouveau dieu. Or, que désigne ici Mercure, si ce n'est le cortége des talents, des arts et des sciences, accourant se vendre, se prostituer à l'or, se prosterner devant l'or, jurer d'être les vils esclaves de l'or, et subir, au vestibule du palais où l'or se dispense, les insolents dédains et les rebuts d'un méprisable et bas introducteur qui les repousse? Cette dure nécessité contraint bientôt les prêtres eux-mêmes et le grand sacrificateur, tout saints qu'ils se disent, à quitter les autels de Jupiter pour brûler l'encens et chanter les hymnes au dieu de l'or, tout-puissant sur leurs consciences. Quels emblêmes plus ingénieux et plus clairs pourrions-nous substituer à cette dernière allégorie d'Aristophane, si nous avions malheureusement lieu, comme lui, d'insinuer que notre nation n'a plus que l'intérêt de l'or pour seule divinité? »

Dans le *Club des Femmes*, notre poëte traitera à sa manière la question de la communauté des biens : il présentera sous des formes ridicules les inconvénients pratiques de ce système. Dans le *Plutus*, il aborde une question qui touche de près à la première : c'est l'inégale répartition des richesses, et la manière capricieuse dont la fortune dispense ses faveurs, faisant prospérer les méchants, et donnant la misère en partage à la probité. Cette comédie, semée de traits fins et spirituels, est conduite avec un art qui ne se retrouve peut-être pas au même degré dans les autres, si l'on excepte les *Nuées*. L'événement se prépare dès le commencement, et la vue rendue à Plutus opère tout ce qui arrive dans la suite, le bonheur des gens de bien et le désespoir des méchants : toutes les parties se réunissent à ce seul point, pour lequel tout le reste semble fait. L'art non moins difficile, de faire ressortir par le contraste les caractères et les situations, s'y développe à un degré remarquable. Le naïf Chrémyle et le madré Blepsidème, l'Homme Juste et le Sycophante, la vieille coquette et le jeune libertin, Plutus et Pauvreté, Carion, valet d'un homme, devenu riche, Mercure, valet des dieux, mourant de faim, sont tous habilement groupés. Parler des qualités du dialogue et du style, ce serait répéter que l'un est toujours naturel, l'autre toujours d'une élégante précision. La fiction n'a point ici cette froideur qui glace trop souvent le genre allégorique. Cependant les personnalités ne sont plus si nombreuses, et ceux que l'auteur attaque sont traités avec plus de ménagements. Il n'y a pas de parabase ; le Chœur joue un rôle beaucoup moins important qu'à l'ordinaire, et ses sarcasmes sont moins mordants. Par là, le *Plutus* se rapproche du caractère de la comédie moyenne, plus

que de la vieille comédie politique. Entre cette pièce et les premières du même auteur, on sent, dit un judicieux critique, qu'une révolution a passé sur le théâtre comme sur l'Etat [33]. Elle fut représentée à deux époques différentes : d'abord, olympiade, XCII, 4 ; 409 ans avant notre ère, la même année peut-être que les *Femmes de Lemnos* ; la seconde fois, vingt ans plus tard, en concurrence avec les *Lacédémoniens* de Nicocharès, l'*Admète* d'Aristomène, l'*Adonis* de Nicophon, et la *Pasiphaé* d'Alcée. Aristophane fit alors donner la pièce sous le nom de son fils Araros, si l'on en croit l'auteur du troisième sommaire grec. Il pouvait bien y avoir là, comme le prétendent les grammairiens, un calcul de l'amour paternel ; et rien n'empêche de croire qu'Aristophane voulait produire son fils avant sa mort, et le faire débuter dans la carrière dramatique sous ses auspices. Toutefois ce dut être un triste moment pour un poëte, vieilli dans ces luttes du théâtre, encore plus politiques que littéraires, quand il vit sa tribune lui échapper ; et il se trouva heureux, je le suppose, qu'il lui fût permis de voiler sa honte sous l'honnête prétexte de se donner lui-même un successeur.

L'examen attentif de quelques faits historiques et de plusieurs noms propres cités dans cette comédie ; un passage, d'ailleurs assez insignifiant, du premier *Plutus* rapporté ailleurs par le Scholiaste, et qu'on chercherait en vain dans le texte que nous possédons ; enfin la suppression regrettable des chants lyriques du Chœur, remplacés par des danses et des pantomimes, tout atteste que les deux *Plutus* furent réunis par quelque grammairien ; et c'est sous cette forme mixte que cette pièce, monument de deux âges différents de la comédie grecque, nous a été conservée. Il est facile de recon-

naître que la seconde *édition* primitive y entre pour une plus grande part.

Aristophane a souvent inspiré Lucien, et le dialogue intitulé *Timon* est un reflet du *Plutus*. Le but de ces deux ouvrages est le même : ils tendent l'un et l'autre à blâmer l'injuste répartition des richesses ; et quelques interlocuteurs du dialogue, *Plutus*, *Pauvreté*, *Mercure*, sont empruntés de la comédie. Le Beau a fait de ces deux ouvrages un judicieux parallèle, auquel je renvoie le lecteur [34].

« *Plutus*, dit La Harpe, est une froide allégorie, dont on a pourtant emprunté les idées dans quelques pièces du théâtre italien. » C'est là tout ce que l'injuste dédain de ce critique veut bien nous apprendre. La plus remarquable de ces imitations est le *Triomphe de Plutus*, joué le 22 avril 1728 : pièce dont Marivaux craignit de s'avouer l'auteur, et que Panard enrichit d'un bon vaudeville. La plus ancienne traduction française du *Plutus* est due à Ronsard. Jeune encore, et volontairement enfermé au collége de Coqueret, où il devint grand, trop grand helléniste, Ronsard fit jouer cette pièce en présence de ses doctes maîtres, Jean Daurat et Adrien Turnèbe. Cette version, que je n'ai pu me procurer, fut publiée en 1549.

LE CLUB DES FEMMES.

Les folies impolitiques du gouvernement d'Athènes, les folies systématiquement immorales de la République imaginaire de Platon, voilà le double but des attaques d'Aristophane dans l'une de ses comédies les plus folles en apparence, *les Femmes politiques*, ou *les Harangueuses*, ou *le Club des Femmes*. On en fixe la date à

l'année 393 avant notre ère, fin de l'olympiade XCVI, année glorieuse pour les Athéniens, grâce aux victoires de Conon et d'Iphicrate.

Le poëte avait montré, dans sa *Lysistrata,* les femmes conspirant, s'emparant de la citadelle, prenant une résolution extrême pour forcer leurs maris à faire la paix, puis, ce résultat obtenu, remettant avec respect le sceptre de l'Etat entre les mains viriles. Ici encore, c'est une conspiration féminine; mais, cette fois, il ne s'agit de rien moins que d'une révolution sociale. A ce titre, cette pièce doit piquer aujourd'hui votre curiosité, mesdames; elle s'adresse aussi quelque peu à vous, messieurs, qui allez prêchant, sans doute avec de merveilleux perfectionnements, l'émancipation du beau sexe aux Athéniens du XIX[e] siècle. D'ailleurs, n'avons-nous pas vu, sur notre théâtre, des femmes manier le fusil et citer le code civil? Qu'on se rappelle 94, et la *Société fraternelle* de femmes publiquement honorées pour *avoir balayé les tyrans devant elles.* Dans la rue, sur la scène, des clubs de femmes ne se sont-ils pas rouverts de nos jours? La pièce du vieux poëte grec aurait-elle moins d'à-propos dans cette Angleterre, notre voisine, qui donnait naguère à l'Europe édifiée l'intéressant spectacle d'un *meeting* de dames réformistes?

La scène découverte nous montre un carrefour, situé près du Pnyx, place des assemblées du peuple; l'action commence vers la fin d'une nuit d'été.

Une femme sort mystérieusement de sa maison, tenant à la main une lampe, qu'elle suspend pour servir de signal à ses compagnes. Elle adresse à cette *éclatante lumière* un discours emphatique, parodie de ces monologues où les poëtes tragiques faisaient apostropher le soleil en style pompeux. Aristophane nous fait sentir

aussi par là qu'il prépare de grandes choses : le début d'une pièce si intéressante peut-il être trop magnifique? Ainsi, mais dans une intention différente, Sosie, dans la première scène de l'*Amphitryon* de Plaute et de Molière, harangue sa lanterne. Bientôt arrive une autre femme, puis une troisième; enfin, l'élite des Athéniennes accourt en foule. Que porte chacune d'elles? ce sont de grosses sandales lacédémoniennes, un bâton, une barbe postiche, un manteau d'homme. Praxagora, leur chef, femme entreprenante, comme son nom le fait entendre, commence par s'assurer si elles ont bien pris leurs précautions pour ressembler à leurs époux. Elle serait très-satisfaite de cette revue, n'était que l'une de ses compagnes, rappelant par ce côté nos *tricoteuses* de la Convention, apporte un peu de laine pour occuper ses doigts pendant l'assemblée qui doit se tenir, « parce que, dit-elle en jurant par Diane, ses enfants sont tout nus. » Charmante protestation contre la fiction même du poëte! La femme doit rester femme; la mère ne peut invinciblement abjurer le rôle qu'elle tient de la nature!

Cependant une séance préparatoire est ouverte, avec une imitation burlesque des cérémonies d'usage, et Praxagora, la présidente, rappelle le but de la réunion. « Le peuple va s'assembler : inconnues sous les manteaux de leurs maris, que les femmes se hâtent de prendre place au Pnyx les premières. Pourquoi pas? Agyrrhios, cette femmelette, occupe bien dans l'Etat les plus hautes dignités! Osons donc, je vous adjure par le jour de demain, osons nous saisir du gouvernail, et sauver la république : car, à présent, le vaisseau ne va ni à voiles ni à rames. » Voilà le sujet exposé.

Après avoir mis sur leur tête une couronne, orne-

ment de rigueur pour monter à la tribune, plusieurs femmes se lèvent l'une après l'autre pour haranguer ; mais elles n'y peuvent réussir. Ne connaîtriez-vous pas, sur ce point, bon nombre d'hommes qui sont femmes? Praxagora reprend la parole, et s'énonce d'un ton plus éloquent. Elle représente que le pays est dirigé par des chefs pervers : l'égoïsme ayant paralysé le cœur de chaque citoyen, la chose publique marche comme le boiteux Æsimos; le seul parti à prendre, c'est donc de remettre la conduite des affaires aux mains qui tiennent les fuseaux. La démangeaison d'innover perd Athènes : or la femme est fidèle aux antiques usages. « Elle va au marché, une corbeille sur la tête, comme jadis; elle célèbre les fêtes de Cérès, comme jadis; elle frotte les oreilles à son époux, comme jadis; elle fait danser l'anse du panier, comme jadis; elle aime à boire du meilleur, comme jadis; comme jadis enfin, elle est très-amoureuse, et pas toujours de son mari. »

Ainsi dit le chef de la conspiration, et complices d'applaudir. « Mais, ma chère, à quelle école t'es-tu si bien formée? — Au temps de la fuite [55], j'habitai avec mon mari sur le Pnyx; j'entendis les orateurs, et en retins quelque chose. » De même, Sganarelle joue avec aisance son rôle de docteur, parce qu'*il a servi six ans un fameux médecin.* Cette répétition terminée, Praxagora ordonne à sa troupe de se déguiser : la chose est bientôt faite, et toutes, chantant en chœur, se rendent à la place publique.

Cependant Blépyros, mari de notre héroïne, s'est réveillé : il s'étonne de voir sa femme déjà sortie. Il cherche son vêtement, ses souliers : rien! la surprise du bonhomme redouble. Dans son impatience, il s'ajuste la mante et la chaussure persique de sa femme, et vient

sur la scène en cet équipage, grondant contre sa moitié, contre lui-même : « Malheureux que je suis ! Si vieux, pourquoi ai-je pris femme ? Oh ! que je mériterais bien une volée de coups de bâton ! » Danville, riche armateur, exprime plus noblement le même regret, quand il dit à son ami Bonnard :

Prendre une jeune femme à soixante ans passés,
Pour mourir de chagrin, vois-tu ? c'en est assez !

Pour dormir dans la rue on n'offense personne, dit un personnage de comédie : le vieil Athénien se gêne bien moins encore ; et je me dispenserai d'admirer, avec un savant critique, la manière dont le poëte sait ici garder les bienséances. Des bienséances à cet âge de la comédie attique !... Blépyros est accosté par un voisin qui n'est pas moins surpris de l'évasion de sa propre moitié, et qui court à l'assemblée, pour tâcher de retrouver son manteau. A l'instant survient un autre citoyen, avec lequel s'engage le dialogue suivant :

CHRÉMÈS.

« Que vois-je ! tu as mis la robe de ta femme !

BLÉPYROS.

Oui, j'ai pris dans l'obscurité le vêtement qui m'est tombé sous la main. Mais toi, d'où viens-tu ?

CHRÉMÈS.

De l'assemblée.

BLÉPYROS.

Comment ! déjà dissoute ?

CHRÉMÈS.

Oui, parbleu.

BLÉPYROS.

De si grand matin ?

CHRÉMÈS.

Que nous avons ri, bon Dieu! de la teinture rouge empreinte sur maint assistant [56] !

BLÉPYROS.

Et les trois oboles? tu les a reçues?

CHRÉMÈS.

Plût au ciel! mais je suis arrivé trop tard; et me voilà bien penaud : je remporte mon sac vide [57].

BLÉPYROS.

Qui a pu causer cela?

CHRÉMÈS.

Une affluence prodigieuse, telle qu'il n'y en eut jamais sur le Pnyx. En les voyant, nous les prîmes tous pour des cordonniers [58] : l'assemblée entière, chose étrange! n'offrait que visages blancs. Aussi ai-je eu le sort de bien d'autres, je n'ai rien reçu.

BLÉPYROS.

Je ne toucherais donc pas le salaire en y allant maintenant?

CHRÉMÈS.

Non, par Jupiter! fusses-tu parti dès le second chant du coq.

BLÉPYROS.

C'est avoir du guignon. Mais toute cette multitude, qu'est-ce qui la réunissait dès le point du jour?

CHRÉMÈS.

Pas autre chose que le sujet mis en délibération par les prytanes, savoir, les moyens de sauver la République. Après les deux premiers orateurs, un beau jeune homme, au teint plus blanc encore que les autres, et semblable à Nicias, s'est élancé à la tribune : il a débuté par dire qu'il fallait abandonner aux femmes le gouvernement. Aussitôt la gent cordonnière de crier, de hurler : *Bravo!*

très-bien dit! Mais nos campagnards firent une opposition énergique.

BLÉPYROS.

C'était agir sagement, parbleu!

CHRÉMÈS.

Hélas! ils étaient en minorité. Pour le Nicias, dominant leurs clameurs, il s'étendait sur l'éloge des femmes, et disait pis que pendre de toi.

BLÉPYROS.

Qu'a-t-il donc dit?

CHRÉMÈS.

Premièrement, que tu es un coquin.

BLÉPYROS.

Et toi?

CHRÉMÈS.

Laisse-moi achever. Secondement, un voleur.

BLÉPYROS.

Quoi! moi seul?

CHRÉMÈS.

Troisièmement, un sycophante.

BLÉPYROS.

Moi seul?

CHRÉMÈS.

Toi, parbleu! et tous ces gens-ci. (*Il montre les spectateurs.*)

BLÉPYROS.

Oh! qui prétend le contraire?

CHRÉMÈS.

Mais la femme! elle est, disait-il, toute confite en sagesse; la femme est l'économie, la discrétion, la probité, la franchise même. Bref, il lui accordait toutes les plus belles qualités.

BLÉPYROS.

Enfin, qu'a-t-on résolu?

CHRÉMÈS.

De livrer le gouvernement à ces dames, attendu que c'était la seule nouveauté dont Athènes ne se fût pas encore avisée.

BLÉPYROS.

Un tel décret a passé?

CHRÉMÈS.

Oui.

BLÉPYROS.

Et les femmes vont être chargées de tout ce qui concernait les citoyens?

CHRÉMÈS.

Précisément.

BLÉPYROS.

Et je n'irai plus au tribunal? ce sera ma femme!

CHRÉMÈS.

Sans doute. Tes enfants ne seront plus élevés par toi, mais par ta femme.

BLÉPYROS.

Ce ne sera plus mon fait de soupirer après le lever du jour?

CHRÉMÈS.

Non, par Jupiter! ce soin regardera nos femmes. Tu resteras à la maison, sans gêne, sans souci. Nos anciens disent que nos décrets les plus fous, les plus extravagants tournent toujours à notre avantage. Auguste Pallas, faites qu'il en soit ainsi! Je m'en vais; porte-toi bien.

BLÉPYROS.

Et toi aussi, Chrémès. »

Vous avez bien compris que *le beau jeune homme* n'est autre que Praxagora. Le poëte, d'un seul trait, caractérise les gens de la ville et ceux de la campagne : les premiers ivres de nouveauté; les autres plus

fidèles aux anciennes coutumes. N'est-ce pas un peu ainsi parmi nous? Voyez aussi quel effet de comique Aristophane tire d'un *inconnu*. La femme de Blépyros médit de son mari à la tribune, comme elle en a médit plus d'une fois avec ses voisines; et Chrémès répète à celui-ci, de point en point, toutes ces injures, ignorant, comme Blépyros lui-même, qui a parlé. Que l'art se perfectionne, et ce jeu de l'inconnu, plus divertissant, deviendra une source féconde d'intrigues : nous entendrons, par exemple, le jeune Horace, faisant confidence de ses amours au vieil Arnolphe, lui rapporter des vérités fort dures, parce qu'il parle, sans le savoir, à l'homme qui veut épouser celle qu'il aime, etc. Enfin Blépyros, par un mouvement d'amour-propre finement observé, ne s'exécute de bonne grâce que quand il voit tous ses concitoyens plaisamment enveloppés avec lui dans la même accusation.

Les Athéniennes reviennent de l'assemblée, ayant à leur tête Praxagora, qui leur ordonne de quitter leur déguisement et de se glisser adroitement chez elles. Blépyros lui demande d'où elle vient, et pourquoi elle a pris son manteau : il faut voir, dans le texte même, les ruses que l'épouse madrée imagine pour donner le change au bonhomme. Celui-ci lui dit la nouvelle qu'il tient de Chrémès. Après avoir un instant joué l'étonnement, Praxagora reprend son air impérieux; elle jure par Vénus que désormais le bonheur public est assuré; elle le prouve : « Il n'y aura plus, dit-elle, de faux témoignages, plus de délations. — Au nom des dieux, arrête! ne va pas m'enlever mon pain! » s'écrie, en répétant les paroles de Philoctète, Blépyros qui, tout-à-l'heure, s'est reconnu sycophante. Le Chœur des femmes invite son chef éloquent à développer le nou-

veau programme politique : « Voici le moment : la patrie demande un plan sagement conçu ; essaye d'exécuter ce qui n'a jamais été fait, ce qui n'a jamais été dit. » En d'autres termes,

Platon s'est au projet simplement arrêté,
Quand de sa République il a fait le traité ;
Mais à l'effet entier *il faut* pousser l'idée [59].

Car ici commence une parodie très-spirituelle de la République imaginaire de Platon, et des utopies de ce genre, mises en avant par les philosophes. On sait qu'avant Platon, Protagoras avait déjà rêvé une République idéale. La réforme de la constitution sera fondée sur la triple communauté des biens, des femmes, des enfants. L'entreprenante femme d'Etat proclame son plan, en grands vers anapestiques, avec une assurance imperturbable. Cependant le principe et les conséquences sont terriblement ébranlés par les questions ingénues de Blépyros ; car le poëte fait contraster le bon sens naïf de l'époux avec l'humeur aventureuse et l'esprit romanesque de la femme : c'est, sous ce rapport seulement, comme une première ébauche de Philaminte et de Chrysale. La raison et la prudence sont du côté de Blépyros ; mais il n'imagine pas qu'une femme qui voterait les lois serait tout au plus un homme ; et, fier de l'éclat qui va rejaillir sur lui des brillantes fonctions de son héroïque moitié, le bonhomme se retire avec elle, et lui dit respectueusement : « Je vous suis ; je marcherai à vos côtés, pour attirer sur moi les regards, et entendre dire : Voyez-vous le mari de notre générale ? »

Dans cette scène capitale, le poëte comique semble suivre pas à pas le philosophe : il repousse ses théories avec un enjouement qui en aiguise la réfutation ; et, chose remarquable ! le fond des objections sensées qu'il

met en badinant dans la bouche d'un homme simple se retrouve dans la grave argumentation par laquelle Aristote renversa plus tard le système politique de son brillant rival [40].

Nous allons voir cette gaie réfutation se compléter par l'exécution du décret de Praxagora ; et d'abord nous assistons à une scène où se déploie un contraste piquant. Le poëte introduit deux citoyens : l'un, plein de dévouement, se dispose, à tout prix et de la meilleure foi du monde, à mettre en commun tous ses effets, dont il est chargé ; l'autre, circonspect, égoïste, bien résolu à ne rien livrer qu'à la dernière extrémité, raille la simplicité de son voisin. Mais laissons-les parler :

1er CITOYEN.

« Préparons tout, pour porter notre mobilier sur la place, et faisons l'inventaire de nos richesses.

(*Il range tous ses ustensiles, les personnifie, les harangue, assignant à chacun une fonction, comme pour une procession solennelle.*)

2e CITOYEN.

(*Il entre sans voir le premier.*)

Moi, livrer mon bien! Pas si sot! Il faudrait être poussé par un bien mauvais génie. Non, par Neptune, non! Je veux, avant tout, l'examiner mûrement, ce beau décret. Je ne jetterai pas follement le fruit de mes sueurs et de mes épargnes. Prenons bien d'abord toutes nos informations. (*Apercevant le* 1er *citoyen :*) Eh! voisin! que fais-tu là, entouré de tous ces meubles? déménages-tu? ou portes-tu tes effets en gage?

1er CITOYEN.

Ni l'un, ni l'autre.

2e CITOYEN.

Pourquoi donc tout cela est-il si bien rangé ? est-ce un cortége préparé pour le héraut ?

1er CITOYEN.

Non, parbleu ! je vais les déposer sur la place publique, en exécution du décret.

2e CITOYEN.

Tu vas les déposer ?

1er CITOYEN.

Sans contredit.

2e CITOYEN.

Tu es fou, par Jupiter Sauveur !

1er CITOYEN.

Comment ?

2e CITOYEN.

Comment ? rien de plus simple.

1er CITOYEN.

Quoi donc ? ne dois-je pas obéissance aux lois ?

2e CITOYEN.

A quelles lois, pauvre homme ?

1er CITOYEN.

Aux lois décrétées.

2e CITOYEN.

Décrétées ! que tu es imbécile !

1er CITOYEN.

Imbécile ?

2e CITOYEN.

Oui, de tous les sots le plus sot !

1er CITOYEN.

Parce que j'obéis aux lois ?

2e CITOYEN.

Obéir aux lois, est-ce le fait d'un homme d'esprit ?

1er CITOYEN.

C'est son premier devoir.

2e CITOYEN.

Le premier devoir d'un niais!

1er CITOYEN.

Tu ne songes donc point, toi, à porter au dépôt?

2e CITOYEN.

Je m'en garderai bien, avant d'avoir sondé les intentions de la majorité.

1er CITOYEN.

La majorité peut-elle ne pas être docile à l'ordre d'un dépôt général?

2e CITOYEN.

Je le croirai quand je l'aurai vu.

1er CITOYEN.

On ne parle que de cela dans les rues.

2e CITOYEN.

On en parlera.

1er CITOYEN.

Chacun dit qu'il va apporter son bagage.

2e CITOYEN.

Chacun le dira.

1er CITOYEN.

Tu m'assommes, de ne rien croire.

2e CITOYEN.

On ne croira rien.

1er CITOYEN.

Que Jupiter te confonde!

2e CITOYEN.

On te confondra. Quoi! tu penses qu'un homme un peu sensé livrera son bien? Ce n'est pas la mode ici. Prenons, morbleu! prenons, mais ne donnons point. Ainsi font les dieux; regarde l'attitude de leurs statues:

quand nous leur demandons des grâces, elles présentent le creux de la main : est-ce pour donner? non pas, c'est pour recevoir.

1er CITOYEN.

Vrai possédé, laisse-moi faire mon devoir. Il faut que je lie ce paquet. (*A l'esclave qui l'accompagne :*) Où est la courroie?

2e CITOYEN.

Quoi! sérieusement, tu vas déposer?

1er CITOYEN.

Oui, par Jupiter! Attachons ensemble ces deux trépieds.

2e CITOYEN.

Quelle folie! ne pas attendre ce que feront les autres; et alors......

1er CITOYEN.

Eh bien?

2e CITOYEN.

Attendre encore, encore temporiser.

1er CITOYEN.

A quoi bon?

2e CITOYEN.

Qu'il survienne un tremblement de terre, qu'un météore sinistre apparaisse, qu'une belette vienne à passer, adieu ce bel empressement pour le communisme : entends-tu, nigaud?

1er CITOYEN.

Ouais! il serait plaisant qu'à force d'attendre, je ne trouvasse plus où déposer mon bien.

2e CITOYEN.

Et si tu allais ne pas le retrouver? Sois tranquille : vienne le dernier jour du mois, tu pourras encore déposer.

1er CITOYEN.

Comment?

2e CITOYEN.

Je connais nos gens : ils sont lestes à lever la main pour voter des décrets; mais s'agit-il d'exécuter? serviteur!

1er CITOYEN.

Ils déposeront, mon cher.

2e CITOYEN.

Et s'ils ne déposent pas?

1er CITOYEN.

Sois sûr qu'ils déposeront.

2e CITOYEN.

Encore une fois, s'ils ne déposent pas?

1er CITOYEN.

Nous nous battrons.

2e CITOYEN.

Et s'ils sont les plus forts?

1er CITOYEN.

Je leur échapperai, mais en laissant mon contingent.

2e CITOYEN.

Et s'ils le vendent?

1er CITOYEN.

Puisses-tu crever!

2e CITOYEN.

Le fou! Tout de bon, aurais-tu encore cette rage de déposer?

1er CITOYEN.

Certainement; aussi bien, voilà mes voisins qui portent leurs effets.

2e CITOYEN.

Oui dà, Antisthène portera les siens! Plutôt, dirait-il, pousser une selle pendant plus de trente jours!

1er CITOYEN.

Peste de toi !

2e CITOYEN.

Peste de toi-même ! comme si je ne voyais pas chaque jour de beaux décrets subir ce sort-là !

1er CITOYEN.

Oh ! c'est bien différent. Nous gouvernions alors ; aujourd'hui, vois-tu ? ce sont les femmes. »

Le poëte pouvait-il châtier d'une manière plus sanglante que par ce dernier trait, la mollesse du gouvernement d'Athènes ? Le citoyen qui a cette foi robuste au communisme ordonne à son esclave de porter ses meubles sur la place. Cependant une crieuse publique annonce à haute voix que les tables communes sont servies ; et cet autre Athénien qui refuse de contribuer veut aller s'y asseoir, tant il est soumis aux lois de l'Etat !

Les détails d'application de la communauté des femmes souriaient à la verve licencieuse d'Aristophane : aussi se donne-t-elle carrière dans les dernières scènes de cette comédie, d'ailleurs assez vide d'action. Les Athéniennes qui composent le Chœur se postent, en vertu du nouveau décret, sur le lieu même de la scène, et attendent les passants. Un jeune homme tombe dans leurs filets : aussitôt trois vieilles femmes et une jeune fille se le disputent. Celles-là rappellent impérieusement les termes de la loi qui, pour les préserver de l'abandon, leur accorde la priorité ; celle-ci réclame une préférence plus douce, que rien ne doit effacer. Une servante vient, cherchant son maître : elle le reconnaît, et l'emmène à un banquet auquel elle convie gaiement les spectateurs favorables au poëte, et les juges qui, dans les concours dramatiques, prononcent sans partialité.

Reste la troisième communauté, celle des enfants, conséquence des deux premières. Aristophane l'a repoussée en se jouant dans l'excellente scène entre Praxagora et son mari :

BLÉPYROS.

« Mais avec ce régime, comment chacun pourra-t-il reconnaître ses enfants?

PRAXAGORA.

A quoi bon? les enfants regarderont comme leurs pères tous les hommes plus âgés qu'eux.

BLÉPYROS.

N'étrangleront-ils pas bel et bien tout vieillard, faute de le connaître, puisque, aujourd'hui même qu'ils connaissent leur père, ils l'étranglent?

PRAXAGORA.

Non : dès qu'un vieillard sera battu, chacun, craignant que son propre père ne soit la victime, repoussera cette violence.

BLÉPYROS.

Tout cela est fort bien dit ; cependant si un Leucolophas s'avisait de m'appeler son père, ce serait très-mortifiant [44]. »

Cette comédie, dans laquelle La Harpe daigne reconnaître de l'esprit et une satire de bon goût, n'a point de parabase. Le poëte y communique librement avec le spectateur, et caractérise lui-même son œuvre et les diverses exigences de son immense public, lorsque, dans la dernière scène seulement, il fait dire au Chœur ces simples paroles : « Que les sages me jugent sur ce que j'ai dit de sage, les rieurs sur ce qui les a fait rire : c'est ainsi que je provoque la décision de tout le monde. » L'absence de la parabase non encore

tout-à-fait exclue de la comédie, marque un progrès : on commençait à sentir la nécessité de ménager l'illusion, de respecter la fiction dramatique brusquement interrompue et comme démentie par ce plaidoyer lyrique, surchargé de personnalités, que le Chœur adressait en forme aux spectateurs. A ce signe, nous reconnaissons l'approche du second âge de la Comédie grecque.

NOTES.

[1] *Le Malade imaginaire*, acte II, scène 7.

[2] Eucrate, Lysiclès, Cléon, sont les trois premiers.

[3] Nom que le poëte donne au charcutier, et qui, d'après sa propre explication, v. 1258, signifie *nourri sur la place publique, au milieu des procès.*

[4] *Aristophane; la Comédie politique et religieuse à Athènes*: article de M. Binaut, dans la Revue des Deux Mondes, 1843, p. 689. Ce Recueil a publié sur le célèbre comique grec plusieurs articles estimables, bien que le vrai caractère du théâtre et des institutions d'Athènes n'y soit pas toujours saisi. Nous y avons puisé plus d'une fois.

[5] C'était un usage religieux d'attacher des rameaux aux portes des maisons.

[6] Hyperbolus. Voyez les *Nuées*, la *Paix*, etc.

[7] Lieu ordinaire des assemblées du peuple. La tribune et les siéges étaient taillés dans la roche qui forme ce sol élevé.

[8] Aristophane considère souvent les orateurs comme des roués. Comparez avec Théophraste, qui représente un indécent personnage s'entourant de la populace, l'ameutant, le haranguant d'une voix forte et rauque. (*Caractères*, ch. VI.)

[9] Comme nous dirions, *Va-t-en au diable!*

[10] Lemercier, *Cours analytique de Littérature*, t. II, p. 71 et suiv.

[11] On réglait, au moyen d'une clepsydre, ou horloge d'eau, le maximum du temps accordé à chaque *avocat* pour plaider.

[12] Pour condamner, le juge traçait, souvent avec le doigt, une longue ligne sur une tablette enduite de cire.

[13] Philocléon signifie *ami de Cléon*. Ce démagogue avait une

grande influence dans les assemblées populaires et les tribunaux. — Bdélycléon, *qui a Cléon en horreur.*

[14] *Aulularia,* acte III, scène 4.

[15] Comédies d'Aristophane, traduites par M. Artaud, p. 156; 2e édition, 1841.

[16] Préface de la comédie des *Plaideurs.*

[17] Traduction de Boivin, retouchée.

[18] Troisième Argument grec de la comédie des Oiseaux. Opinion de Poinsinet de Sivry, qui s'en croyait l'inventeur.

[19] Opinion d'Otfr. Müller (*Histoire de la Littérature grecque,* ch. 28; en all.).

[20] Explication citée par l'auteur du second Argument grec.

[21] Second Argument grec. Opinion de Boivin. « Dans les *Chevaliers,* Aristophane renverse Cléon; ici, il renverse Jupiter. » (*Revue des Deux Mondes,* 1843.)

[22] C'est par erreur que cette interprétation a été attribuée à Brumoy. Les auteurs du premier et du second Argument grec la présentent, d'une manière un peu confuse, il est vrai; et le savant jésuite n'a fait que la développer. Lemercier (*Cours analytique de Littérature,* t. II, p. 92 et suiv.) adopte une partie des idées de Brumoy.

[23] M. Artaud, Notice sur la comédie des *Oiseaux.*

[24] Préface du tome XVI de l'édition du *Théâtre des Grecs,* par M. Raoul-Rochette.

[25] On revenait du temple d'Apollon couronné de laurier; et nul ne pouvait, sans commettre un sacrilége, maltraiter quiconque portait cette couronne. Ainsi, le maître qui avait grande envie de battre un esclave revenant d'un sacrifice, au préalable lui ôtait sa couronne, « à peu près, dit D. Lobineau, comme les Moscovites d'aujourd'hui ôtent respectueusement la calotte de leurs *Papas* avant que de les rosser. » (Préface sur Aristo-

phane, dans les *Mélanges* de Chardon de La Rochette, tome III, page 215.)

[26] Pamphile, peintre célèbre, dont Poinsinet de Sivry fait un poëte, avait représenté les Héraclides implorant le secours des Athéniens, dans une des peintures qui ornaient le Portique.

[27] Imitation de Lemercier, *Cours analytique de Littérature*, tome II, p. 107. Cet habile critique, qu'il faut consulter avec réserve, nous a dirigé dans une partie de l'examen du *Plutus*.

[28] *Id.*, tome II, p. 106.

[29] Cette charge est une critique en action de l'abus que faisaient certains poëtes tragiques des exclamations de ce genre.

[30] Un de ces anneaux magiques auxquels on attribuait la vertu de guérir certains maux, de préserver de la rage, de la morsure des serpents, etc.

[31] Pour favoriser l'importation des grains, les négociants d'Athènes, que nous appellerions armateurs, étaient exemptés du service militaire et de quelques autres charges.

[32] *Cours analytique de Littérature*, tome II, p. 108. « Le caractère de cette vieille, dit madame Dacier dans la Préface de sa traduction, est aujourd'hui assez reconnaissable. »

[33] M. Magnin, *De la Mise en scène chez les Anciens*, 1er article, dans la Revue des Deux Mondes. Voyez notre Tableau synoptique.

[34] *Mémoire sur le Plutus d'Aristophane*, 3e partie (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome XXX, p. 77).

[35] La première année de la guerre du Péloponnèse, les habitants de l'Attique vinrent se réfugier dans l'intérieur de la ville. Chacun s'établit où et comme il put. Voyez Thucydide, livre II, chap. 17.

[36] Lorsque les citoyens tardaient à se rendre à l'assemblée, les archers de la garde scythe, sur l'ordre des magistrats, tendaient sur la place du marché une corde fraîchement teinte en

rouge pour envelopper la foule, et la ramener au Pnyx par cette sorte de *presse*. La corde, en déteignant sur les vêtements des retardataires, dénonçait ceux qui devaient payer une amende. Voyez Schömann, *de Comitiis Atheniensium*, p. 62 et suiv.

[37] Chaque citoyen qui siégeait à l'assemblée recevait un salaire, qui fut successivement d'une, de deux, enfin de trois oboles. Le sac dont parle Chrémès est celui dans lequel il devait rapporter de la farine achetée avec son droit de présence. Fi donc! s'écrierait ici tel de nos représentants qui coûte un peu plus cher.

[38] Cela vient, dit le Scholiaste, du travail sédentaire de ces artisans, qui empêche leur teint de brunir. Explication insuffisante, puisque la même particularité ne se rencontre pas chez ceux qui exercent les autres métiers sédentaires. Les émanations continuelles des peaux que l'ouvrier travaille sont la principale cause de cette blancheur mate de son teint.

[39] *Les Femmes savantes*, acte III, scène 2.

[40] Aristote, *Politique*, livre II, chap. 1, 2 et 3.

[41] Malgré le silence des scholies, on peut croire que ce Leucolophas était un des jeunes roués d'Athènes.

Terminons en rappelant que Cailhava donna le premier l'exemple d'imiter les *Harangueuses* d'Aristophane dans sa comédie intitulée *Athènes pacifiée*.

411. Oligarchie des Quatre-Cents.
Quatre mois plus tard, celle des Cinq-Mille.

Dionysies

404. Tyrannie des Trente.
Huit mois plus tard, Oligarchie des Dix.

402. Gouvernement
démocratique rétabli.

NOTICE
SUR M. L'ABBÉ LACOSTE,

PAR M. STIÉVENART.

On rencontrait dans les rues de Dijon, il y a peu d'années encore, un petit vieillard, coiffé d'une épaisse perruque ronde, en habit ecclésiastique, au regard de feu sous les glaces de l'âge, et tenant, peu s'en faut par le milieu, une canne presque aussi grande que lui. Confiné dans une retraite profonde par ses quatre-vingts ans et ses infirmités, ce vieillard, dont notre cité, peu oublieuse de ceux qui l'honorent véritablement, se montre fière à juste titre, disparut de la scène du monde assez longtemps avant de mourir. Nous croyons faire acte de patriotisme en essayant d'esquisser sa vie noble et simple.

Philibert-Augustin Lacoste naquit à Dijon le 8 août 1762, d'un père originaire du Languedoc, homme d'esprit, dont on n'a pas oublié les mordantes reparties, et avocat distingué au Parlement. Dieu le doua dès ses jeunes années d'une vive intelligence, d'un sens droit, et du plus précieux de ses dons, d'une foi qui, loin d'être ébranlée par l'étude, en recevait une force nouvelle. Il se destina de bonne heure au saint ministère. Tonsuré dès l'âge de quinze ans, grâce à une dispense qui semblait commandée par ses étonnants progrès dans les études ecclésiastiques, le pieux enfant entra avec joie dans l'ordre de l'Oratoire. Cette docte et sainte congrégation, placée en dehors des ardentes disputes qui troublèrent souvent la paix de l'Eglise, et rapprochée, par l'esprit qui l'animait, du mouvement du siècle, avait pour mission principale la prédication et l'instruc-

tion de la jeunesse. Elle devint, pour le jeune lévite, une seconde famille, et il en fut bientôt l'un des membres les plus éclairés. Professeur, il débuta, comme débutaient alors les plus habiles, par le plus modeste emploi; et, parcourant avec un égal succès tous les degrés de l'enseignement, heureux des progrès des jeunes élèves qu'il suivait avec une tendre sollicitude et une sévérité douce durant les longues années du collége, il les entretint tour-à-tour de grammaire, d'humanités, de rhétorique, de philosophie, même de théologie. Après de brillantes épreuves, il fut nommé docteur en cette Faculté: titre d'honneur pour le prêtre savant, dont le jeune clergé de nos jours, malgré ses lumières, n'est pas assez jaloux. La suppression des ordres religieux, en 1792, les persécutions suscitées l'année suivante contre les membres du sacerdoce, forcèrent M. Lacoste à cacher sa vie. Il n'émigra pas : il avait trop de grandeur dans les idées, et il aimait trop la France! La respectable famille de Grammont l'abrita pendant quelque temps. Mais il fallait un aliment à son zèle, impatient de ce timide repos. La ville de Lyon, pendant sa lutte héroïque et malheureuse contre la Montagne, offrait aux prêtres un asile qui n'était pas sans danger. M. Lacoste s'arracha des bras de ses hôtes généreux, accourut à Lyon, et s'enrôla dans une de ces missions saintement hardies qui, pendant ces temps désastreux, consolaient le malheur, soulageaient la misère, et soutenaient la foi chancelante devant l'échafaud. Devenu le chef de ses courageux collaborateurs, il fit plus d'une fois entendre, dans la chaire de saint Irénée, des paroles de paix et d'amour, tandis que de sanguinaires menaces tonnaient contre lui à la tribune française.

La Providence le tira comme par la main de ces périls, que ses amis seuls redoutaient pour lui; et le mis-

sionnaire de 93 vit bientôt avec bonheur relever, au nom de la loi et de la vraie liberté, un culte pour lequel il avait intrépidement combattu. Genève, devenu, dès les premières années de l'Empire, le chef-lieu d'un département fançais, demandait un curé. Ce poste, que de graves dissentiments politiques et le calvinisme dominant rendaient doublement difficile, exigeait surtout un esprit éclairé et conciliant : M. Lacoste fut choisi. Il ne se dissimula pas qu'il fallait marcher sur des charbons ardents. La veille de la prise de possession de sa cure, il écrivait : « Pouvais-je et devais-je m'y attendre? Quel énorme fardeau! Combien il écrase ma faiblesse!.... Je ne me le suis pas imposé à moi-même; celui qui m'appelle saura bien me soutenir. Oh! je puis tout en celui qui me fortifie. » Là, il sut faire le bien sans irriter l'envie, et dire la vérité sans armer contre lui l'erreur. Plus d'une famille génevoise a conservé le souvenir des bienfaits qu'il sut répandre sans distinction de culte, grâce à la confiance qu'il inspirait aux riches catholiques, et à son glorieux titre de trésorier des pauvres. Dans la modeste chaire qui, à une époque plus heureuse, avait entendu la voix de François de Sales, il se plaisait à répéter les instructions simples et pleines d'onction du saint évêque; il entreprit aussi de développer, dans un cours suivi, qui dura deux ans, tout le système des grandes vérités du catholicisme. Des protestants même accouraient pour entendre cette parole pleine de tact, de lumière et de charité; et le bon pasteur eut la joie de voir grossir un peu le troupeau confié à ses soins. Estimé du clergé calviniste, recherché de madame de Staël qui l'attirait souvent à Coppet, et voulait, disait-elle, le convertir, il conquit surtout d'honorables amitiés dans le clergé romain : M. Fournier de la Condamine, qui fut depuis évêque de Montpellier; M. de Varicour, ce curé de Gex

qui écrivait ses homélies à Ferney avec les plumes et sur le pupître de Voltaire, et fut appelé, sous un autre régime, à l'évêché d'Orléans; M. Burnier-Fontanelle, doyen de la Faculté de théologie de Paris, devinrent et restèrent toujours ses amis dévoués.

Dès 1809, sa santé, qui ne fut jamais robuste, commençait, il nous l'apprend lui-même, à décliner. Réorganisée par le génie de l'Empereur, l'Université de France offrit à l'ancien Oratorien un poste moins fatigant; et, un peu d'inconstance aidant, il devint inspecteur de l'Académie de Grenoble, fonction qu'il exerça pendant trois années. Presque tout était à faire : M. Lacoste prit avec succès une part active dans la formation de plus d'un collége, aujourd'hui florissant. Nous le voyons ensuite grand-vicaire de l'évêque nommé de Saint-Flour; puis, de 1814 à 1818, professeur de théologie au séminaire de Dijon, et membre du chapitre de la cathédrale. Beaucoup de curés de son diocèse natal, et même plusieurs prêtres parvenus aujourd'hui à l'épiscopat, étaient alors ses élèves. Ils se rappellent avec bonheur la satisfaction qu'ils avaient à entendre le savant professeur, tantôt exposant avec clarté, précision et méthode les questions les plus compliquées comme les plus simples, tantôt détruisant en un clin d'œil les objections qui leur semblaient les remparts inexpugnables de l'incrédulité (1). Pour tous ses disciples, il demeura le reste de sa vie un ami sûr, un conseiller éclairé. Mais l'Université n'oubliait pas qu'elle avait compté M. Lacoste dans ses rangs : elle le redemanda, et lui confia bientôt les fonctions d'inspecteur de l'Académie de Clermont : là, comme partout, il laissa les plus honorables traces de son passage. Sans être un savant linguiste, M. Lacoste

(1) Notice sur M. l'abbé Lacoste, par M. Séné, curé d'Is-sur-Tille.

fut un inspecteur excellent. Son instruction, très-variée, touchait à toutes les parties, moins encombrées alors, de l'enseignement universitaire, et en avait approfondi quelques-unes. Il possédait une qualité bien rare pour diriger un examen : je veux dire le *tact*, cette faculté délicate et innée, ce puissant moyen d'agir à la fois vite et bien ; et ce tact, appliqué aux maîtres et aux élèves, ne le trompait jamais. Homme de goût et d'aimables manières, il savait tempérer l'aridité et le ton officiel de ces séances par des réflexions judicieuses, même enjouées, qui, toutes, avaient une portée morale. Combien il aimait à encourager, combien il excellait à soutenir, dans leurs premiers essais, les jeunes professeurs! Celui qui trace ces lignes peut en rendre témoignage, et ce témoignage est pur même de la flatterie involontaire qu'inspire la reconnaissance. Après avoir visité les classes et les détails de l'administration, M. Lacoste ne croyait pas sa tâche terminée : il montait dans la chaire de la chapelle du collége, et adressait aux élèves de tout âge, avec une onction pénétrante, en présence de leurs familles, ses exhortations religieuses et ses adieux. De pareilles tournées d'inspection étaient de véritables visites pastorales.

Etrangement oublié du pouvoir, qui reléguait dans des fonctions secondaires cet ancien serviteur également capable de bien gouverner un diocèse ou une académie, M. Lacoste dit un dernier adieu à l'Université en 1822. Dijon, qu'il ne quitta plus depuis cette époque, l'a vu, honoré de la confiance de son évêque, consacrer aux fonctions de vicaire-général ce qui lui restait de forces et d'ardeur.

Il publia en 1823 ses *Discours de piété* (1). Dans ce

(1) *Discours de piété choisis ;* par M. Lacoste, ci-devant curé de Genève. Lyon et Paris, Rusand, 1823 ; 1 vol. in-12.

recueil, parmi plusieurs morceaux qui honorent également le théologien et l'écrivain, nous avons remarqué surtout un *Discours sur les vertus de l'enfance*, prononcé au collége de la Trinité, à Lyon. C'est une homélie pleine de charme, d'onction, et empreinte d'une élégante simplicité. Sept ans plus tard, parurent, pour la seconde fois, les *Projets d'instructions et de conférences sur les vérités de la Religion* (1). Ce sont des canevas disposés de manière à former un cours de religion à peu près complet. L'auteur, en les développant par une sorte d'improvisation, avait suivi, pendant plus de trente années, la méthode que conseille Fénelon dans ses Dialogues sur l'éloquence de la chaire. Il les publia sur les instances de beaucoup de pasteurs vénérables et d'élèves ecclésiastiques qu'il avait dirigés dans leurs études et formés à la prédication, où il excellait. « J'acquitte, dit-il lui-même dans sa Préface, p. 13, l'engagement que j'ai pris avec nombre de personnes. Combien je m'estimerais heureux de pouvoir consolider leurs principes, animer leur ferveur, et leur parler encore de Dieu, après même qu'il me faudra garder le silence de la vieillesse et du tombeau ! »

Cependant les progrès de l'âge commençaient à se faire tristement sentir ; de graves mécontentements survinrent, et M. Lacoste se retira même de l'administration ecclésiastique. Vainement, après 1830, Casimir Périer, dont il avait élevé les neveux, chercha-t-il à le retenir par l'offre de l'épiscopat : M. Lacoste s'obstina

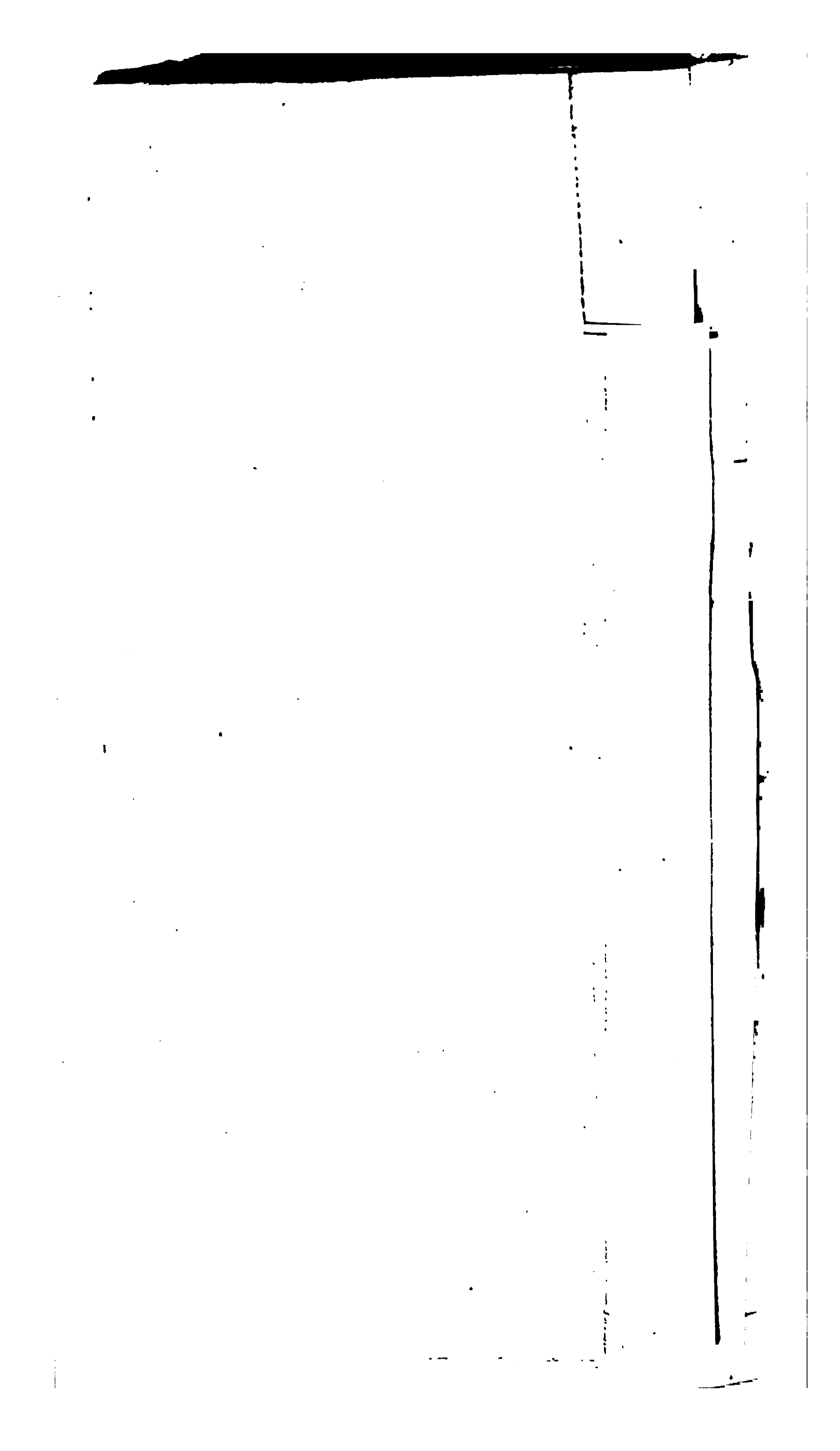
(1) *Plans de Discours, ou Projets d'instructions et de conférences sur les vérités de la Religion ;* par M. l'abbé Lacoste, ancien curé de Genève, théologal et vicaire-général du diocèse de Dijon. Ouvrage dédié à Mgr. l'évêque de Dijon. Seconde édition ; Dijon, Victor Lagier, 1830 ; 3 vol. in-12 ; imprimerie de Frantin.

saintement à placer un salutaire intervalle entre la vie active et la mort. Mais à ce vieil et laborieux ouvrier de sa parole Dieu réservait encore de longues années de retraite. Il les a passées au sein d'une existence modeste et entourée des soins pieux de M. Nault, son respectable neveu, de ses amis, de ses fidèles serviteurs. Il se levait de grand matin, comme à l'Oratoire; il retouchait quelques écrits, œuvre de son âge mûr, relisait l'Ecriture-Sainte et les Pères, remontait parfois dans la chaire chrétienne, où sa mémoire était encore ferme et sa parole élégante; il confessait, instruisait les élèves de l'Ecole Normale primaire, cultivait, édifiait ses nombreux amis; surtout il songeait à l'éternité.

Toutefois sa pensée ne demeurait pas étrangère aux événements du jour, ni à ce qu'on est convenu d'appeler le mouvement social; et son langage incisif faisait innocemment justice des sottises publiques. Pourquoi le dissimuler? Les libres jugements que lançait son franc-parler s'élevaient haut et portaient loin; mais ils n'altérèrent jamais son exquise politesse. Combien, d'ailleurs, ils étaient inoffensifs, comparés à tant de médisances calculées qui circulent aujourd'hui, monnaie courante de l'esprit de parti, trop souvent de la haine! M. Lacoste n'était pas non plus de ces gens dont la suprême raison et l'arrogante infaillibilité s'arment de défiance contre tout ce qui est nouveau ou généreux, et se montrent aveuglément hostiles à toute tentative d'amélioration. Le large patriotisme, le libéralisme du vieil Oratorien était pour tous une leçon vivante : aux esprits timides et rétrogrades, il inspirait, comme en se jouant, la foi dans l'avenir et dans la perfectibilité de notre nature par le christianisme; aux génies ardents, qui s'érigent en précurseurs de l'humanité, et veulent dévorer en un jour les lents progrès que les siècles recèlent dans leur

sein, il apprenait à modérer ce fol essor, à ralentir leur marche pour la mieux assurer. Gallican, grand admirateur de Bossuet, M. Lacoste fut toujours (position difficile alors!) impartial entre l'Université et le Clergé. Oh! s'il avait plu à la Providence de nous conserver jusqu'à la fin ce prêtre octogénaire aussi sain d'esprit que de corps (1), avec quel amour eût-il salué l'avénement, de quels vœux eût-il accompagné les patients et magnanimes efforts de Pie IX, ce pontife déjà illustre, déjà si cruellement éprouvé, digne de replacer, à travers les plus rudes obstacles, la papauté à la tête de la civilisation, et de qui la postérité dira : *Res olim dissociabiles miscuit, fidem ac libertatem !* La foi, la liberté, telles furent toujours, dans une juste mesure, les deux passions de ce noble cœur. Aussi, quelle était sa douleur en pensant à l'affaiblissement de l'une, et aux fébriles excès de ceux qui ne savent pas comprendre l'autre! Parfois le découragement vint attrister ses dernières années; et la conversation si aimable de cet homme chargé de jours et d'expérience se terminait par ces mots, prononcés avec une douce amertume : « Où allons-nous? où allons-nous? » Triste et désolante question, que, dans l'ardeur de nos espérances pour le triomphe définitif d'une liberté forte et sage, nous n'appliquerons pas à notre patrie! Mais vous, prêtre vénérable, où est maintenant allée votre ame, que Dieu avait si noblement douée? Ah! sans doute, elle repose au sein de l'éternelle paix. Puisse du moins cette pensée consoler les amis que vous laissez sur cette terre, vain théâtre de luttes sans cesse renaissantes!

(1) M. Lacoste s'est éteint lentement le 13 janvier 1848, âgé de 85 ans, 5 mois et 5 jours.



CARTE

U PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE,

AVEC UN COMMENTAIRE

SUR L'ÉTENDUE ET LES FRONTIÈRES DE CET ÉTAT,

APRÈS LES VINGT-CINQ SIGNATURES ÉPISCOPALES DU CONCILE D'ÉPAONE,

EN 517,

PAR ROGET DE BELLOGUET,

ANCIEN OFFICIER DE CAVALERIE.

NOTE PRÉLIMINAIRE

S DIFFÉRENTES CARTES DU PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

---

imites diocésaines portées sur cette carte répondent na-
nent aux circonscriptions primitives; elles ont été tracées la grande édition de la *Gallia Christiana*, le tome IV *lia sacra*, et la Géographie ecclésiastique et civile de sette (1). Je me suis servi encore de quelques cartes par-es comme celles du diocèse de Langres (en 3 feuilles) gouvernement de Languedoc, ou d'ouvrages spéciaux le Pouillé de l'église de Besançon par Dunod (2), etc. artes que D. Plancher, Legouz de Gerland, D. Bouquet, Rizzi-Zannoni, d'Anville, Brué, Kruse et MM. Dus-t de Gingins ont jointes à leurs ouvrages, soit sur l'his-articulière de la Bourgogne, soit sur la géographie histo-de la France ou de l'Europe, ne m'ont été d'aucune uti-uoiqu'elles se rapportassent toutes, d'une manière plus ou directe, au concile d'Epaone, aucun de ces auteurs n'a les diocèses pour base de son tracé; aucun n'a fait une

(1) 4 vol. in-4°, 1755.

(2) Histoire de l'Eglise de Besançon, à la fin du 2e vol.; in-4°, 1750.

étude spéciale des frontières bourguignonnes, et l'on peut dire hardiment qu'ils les ont figurées au hasard. Mille (1) s'est même dispensé tout-à-fait de ce soin; son royaume de Bourgogne n'a d'autres limites que l'encadrement même de sa carte. C'est on ne peut pas plus commode en vérité. Je crois néanmoins convenable de faire connaître au lecteur dans quel état j'ai trouvé la question, en mettant sous ses yeux, d'une part, le tracé de ces différentes cartes qu'il pourra suivre sur la mienne; et de l'autre, les opinions des savants qui ont particulièrement déterminé les limites dans lesquelles ils renfermaient la première monarchie bourguignonne.

1. Carte de Mille.

2. Carte de D. Plancher et de Legouz de Gerland.

D. Plancher (2) et Legouz de Gerland (3), car celui-ci n'a fait que reproduire le travail du Bénédictin, partent de la Loire, au-dessous et tout près de Nevers, se dirigent en ligne droite sur Vézelay (inclus) et par le sud-est de Noyers et de Bar-sur-Seine, qui restent par conséquent en dehors; ils se portent ensuite vers l'est à 3 ou 4 lieues au-dessous de Langres, en laissant également en dehors Bar-sur-Aube et Chaumont. Cette ligne s'arrondit en se prolongeant pour joindre les Vosges et les côtoyer jusqu'à la hauteur de Bâle; reprend la direction de l'est, tombe sur le Rhin entre cette ville et Huningue (Legouz laisse Bâle en dehors); remonte le fleuve jusqu'au confluent de l'Aar, le franchit de manière à renfermer Schaffouse; revient sur la rive gauche à l'extrémité occidentale du lac de Constance; la suit jusqu'à la source du Rhin; se replie obliquement vers le sud-ouest pour longer le St.-Bernard; tourne, à l'est d'Aoste et à l'ouest de Suze, directement au sud en comprenant Embrun; joint la Durance auprès et à l'ouest de Digne, la descend jusqu'au Verdon, et aboutit perpendiculairement à la mer entre Marseille et Toulon. En nous reportant à Nevers, nous voyons la frontière occidentale gagner, après avoir enfermé cette ville, mais en excluant Moulins, la crête des montagnes qui séparent

(1) Abrégé chronol. de l'hist. de Bourgogne, 1er vol. in-8°, 1771.
(2) Histoire de Bourgogne, etc., 1er vol. in-fol., 1739.
(3) Essai sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne; in-4°, 1770.

les bassins de la Loire et de l'Allier, suivre cette chaîne jusqu'au Puy qui reste en dehors; se diriger ensuite obliquement entre Alais et Uzès, et sous les murs de Nîmes (exclus), pour joindre le Rhône auprès d'Arles, et la mer en descendant ce fleuve.

On voit que D. Plancher a pris la monarchie bourguignonne dans sa plus grande extension du côté de la Provence, où elle posséda pendant quelques années Marseille (1). Il était maître de choisir ce moment, mais il ne rend au lecteur aucun compte des limites qu'il a tracées suivant son bon plaisir, et dont nous vérifierons la fausseté sur un grand nombre de points.

La principale critique de la carte de D. Bouquet, *Franciæ status sub regibus primæ stirpis* (2), est dans ce titre même qui prétend renfermer dans un seul cadre tous les changements qu'a subis l'Empire Franc pendant trois siècles, et qui les mêle par conséquent les uns avec les autres, de manière que cette carte ne répond plus à aucune époque précise. Si l'on suit pas à pas le plus gros pointillé qui dessine les limites de sa *Burgundia*, on la voit s'alonger au nord d'Andelot et de Bar-sur-Aube jusqu'auprès de Vassy, comprendre le Tonnerrois, mais s'arrêter aux montagnes du Morvan, de manière à perdre Nevers, et à n'atteindre la Loire qu'au-dessus de Decize. De ce point jusqu'aux environs d'Embrun, la frontière suit à peu près le même tracé que sur ma carte, si ce n'est qu'elle enveloppe le Puy; mais à partir d'Embrun, elle se lance à travers les Alpes jusqu'au cœur de la Lombardie, le long du Tanaro, du Pô et du Tessin, et court entre le lac Majeur et celui de Come chercher les sources du Rhin. Descendant ensuite ce fleuve et le lac de Constance, elle traverse la Souabe, repasse le Rhin à peu près à la hauteur d'Ettenheim et d'Andlau (3), enferme la haute

3. Carte de D. Bouquet.

(1) Massiliensis provincia, dit Grég. de Tours, Hist. II-32.

(2) Par G. Robert. Recueil des historiens de France, etc., tom. 3.

(3) A *Faverniacum*, suivant la carte, qui s'est conformée à ce qu'on lit dans une note du 2e volume, p. 423, sur un village de Souabe nommé aujourd'hui Favernach, et que je n'ai trouvé ni dans Busching, ni sur aucune des cartes extrêmement détaillées de cette province et du cours du Rhin que j'ai sous les yeux.

Alsace, et se replie vers le sud pour joindre les limites de Besançon entre Remiremont et Luxeu. Je me contente d'indiquer ces étranges usurpations sur la Souabe et la Lombardie; elles sont, dans tous les cas, complétement étrangères, comme nous le verrons, au premier royaume de Bourgogne.

4. *Carte de d'Anville.* J'en demande pardon à notre célèbre d'Anville; mais la critique que j'ai faite de la carte de D. Bouquet, s'applique entièrement à celle qu'il a mise en tête d'un exposé beaucoup trop rapide des *Etats formés en Europe après la chute de l'Empire romain* (1). Elle porte un titre aussi vague que la précédente et encore plus illusoire : « Germanie, France, Italie, Espagne, Iles-» Britanniques, dans un âge intermédiaire de l'ancienne géo-» graphie et de la moderne. » — Quel âge? Je répondrai nettement : aucun. A quelle époque en effet, répond une *Burgundia* qui s'arrête aux limites de Langres, du côté de Troyes et de Sens, et qui renferme Auxerre; qui comprend à la fois Nevers et la Suisse jusqu'à la Reuss; que borne le diocèse de Bâle, et qui ne possède ni Viviers, ni Valence, ni Embrun? Cette Bourgogne fantastique n'est celle ni de Gondebaud, ni de Gontran, ni du règne de Louis-le-Pieux, ni des rois Cis ou Trans-Jurans. D'Anville dit, il est vrai, mais d'une manière qui trahit l'embarras de sa pensée, que sa carte* « ne lui fournissait pas » le champ que demanderait un grand détail, mais que les cir-» constances principales sont néanmoins figurées dans ce ta-» bleau, et que selon *leur état le plus décidé entre des varia-» tions que quelques parties ont éprouvées*, elles s'y déve-» loppent aisément. » Ceci, malgré tout le respect qu'on doit à son nom, me paraît un véritable non-sens en géographie historique. Une carte ne peut figurer qu'un état de choses déterminé par une date précise. Hors de là, et surtout pour une époque de changements continuels comme l'âge intermédiaire où s'est placé d'Anville, ce n'est plus qu'un guide embarrassant et trompeur. Aussi n'en ai-je tiré aucun service.

* Avertiss., p. vij.

(1) In-4°, en 1771.

Je ne m'arrêterai pas aux cartes en miniature de Rizzi (1), mais je rapporterai immédiatement, à défaut de cartes dressées par eux, les opinions que Fréret, Lebœuf, Schœpflin et Schœll ont émises sur les premières limites de la Bourgogne. Je pourrais citer beaucoup d'autres auteurs, comme Fenel (2), Foncemagne (3) et la plupart de nos historiens; mais je m'attache uniquement à ceux qui ont posé la question d'une manière toute spéciale. Fréret dit que « les Bourguignons, à l'avénement de » Clovis en 481, étaient maîtres de tous les pays depuis les Al» pes jusqu'au Rhône, et s'étendaient en quelques endroits jus» qu'à la Loire et vers l'Allier qui les séparait des Wisigoths. » Au midi la Durance faisait la frontière de leur état, et au nord » ils atteignaient les sources de la Moselle, de la Saône et de la » Meuse, assez loin au-delà de Langres. Nevers était la der» nière place qu'ils possédaient sur la Loire. Siagrius et les Ro» mains...... occupaient Soissons, Reims, Chalons, Melun, » Sens, Auxerre, etc. Tout le reste du pays situé au-delà de la » Loire (c'est-à-dire au nord) obéissait aux Francs, si l'on » excepte l'extrémité de l'Armorique, etc. (4). » — On reconnaît dans cette rapide esquisse le coup-d'œil de Fréret.

5. Limites assignées par Fréret, Lebœuf, Schœpflin et Schœll.

L'abbé Lebœuf, dont les nombreuses dissertations ont rendu tant de services à notre histoire, après avoir donné aux Bourguignons « l'église de Langres, aussi bien que tout ce qui est » au-delà vers le *sud-ouest* (lisez sud-est), c'est-à-dire la Suisse » et la Franche-Comté, » et indiqué « Troyes et Auxerre comme » dernières villes de France de ce côté-là, » ajoute, « la ligne qui » terminait les états de Clovis prenait aux environs du Rhin près » de Strasbourg, et passait ensuite par les pays qui sont à pré-

(1) Atlas historique et géographique pour l'histoire de France, soit de Vély, soit du président Hénault, deux éditions différentes, 1764 et 1766.

(2) Dissertation sur les agrandissements successifs du royaume de Soissons, collection de Leber, t. 2e, p. 289, 293 et suiv.

(3) Mémoire sur l'étendue du royaume de France sous la première race, ibid., p. 257 et suiv.

(4) Dissertation sur l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules, collection de Leber, t. 2e, p. 103 et suiv.

» sent appelés Joinville, Vandœuvre, Tonnerre, Moutier-St.-
» Jean, et suivait le cours de la rivière du Serain..... Mais je
» crois que dans le diocèse d'Auxerre, les états de Clovis n'al-
» laient point au-delà du ruisseau d'Andrie, que l'on appela en-
» core longtemps après, *Rivulum Burgundionum*..... La source
» de ce ruisseau est à neuf lieues de la Loire; ce qui est entre
» deux appartenait à Clovis. » Il donne également à ce prince le Tonnerrois, Nevers et le Bourbonnais (1). Le sujet de l'abbé Leboeuf ne l'amènerait à discuter que cette partie des frontières bourguignonnes, et nous verrons qu'il s'est trompé sur les points principaux, l'Alsace, Tonnerre et Nevers.

Suivant Schœpflin (2), la Bourgogne, au temps des Mérovingiens, avait pour limites, au nord les Vosges, à l'est les Alpes et le Rhin, au couchant la Loire, au midi le Rhône, et comprenait ainsi le Nivernais, le duché et le comté de Bourgogne, la Bresse et l'Helvétie Cis-Ursane. Il y a une erreur ou plutôt un inconcevable oubli dans cette mutilation de la première Bourgogne, que Schœpflin diminue du Lyonnais, du Dauphiné, etc.; et une contradiction non moins grande de lui donner le Rhin pour limite orientale, et de lui retirer en même temps la partie de la Suisse qui est de l'autre côté de la Reuss. Nous savons d'ailleurs, par le reste de son livre, qu'il attribuait aux anciens Bourguignons cette contrée tout entière.

Dans son Histoire des Etats de l'Europe moderne, Schœll assigne à ce peuple* « la Provence septentrionnale, le Dauphiné,
» les Cévennes, le Lyonnais, le Nivernais, la Bourgogne, la
» Franche-Comté, avec Langres en Bassigny, et les pays sui-
» vants situés hors de France, savoir : la Suisse dite française
» (ou plus exactement bourguignonne, observe-t-il en note),
» le Valais et la Savoie. » Il donne, deux pages plus loin, aux *Alemanni*, l'Alsace, la Souabe, etc., et oublie de parler de leurs possessions helvétiques; mais on voit par la suite* « que le

* Tome 1er, p. 143.

* Ib., p. 148.

(1) Dissertation sur le nom de France et son étendue progressive dans les Gaules, etc., couronnée par l'Académie de Soissons, en 1740. Ibid., p. 203 et suiv.

(2) Alsatia illustrata, t. 1er, p. 620, n.

» duché d'Alémannie, qui resta vassal de Clovis, se composait » de ces deux provinces, et de la partie de la Suisse entre l'Aar, » le Valais et la Rhétie. » — Cette description ne présente qu'un trait remarquable, mais fugitif; la distinction de la Suisse française et de la Suisse allemande, distinction lumineuse dont l'auteur lui-même ne paraît pas avoir senti l'importance en la faisant.

6. Carte de Brué.

L'atlas géographique et historique de France par Brué (1), nous donne à comparer trois cartes du premier royaume de Bourgogne : avant le règne de Clovis; à la mort de ce prince, et du temps de ses fils. Elles diffèrent très-peu l'une de l'autre, mais elles sont toutes les trois tellement vides de noms et d'indications géographiques, qu'elles ne présentent souvent que des lignes vagues aux yeux du lecteur. La plus détaillée est la deuxième, nº IV, datée de 511. La limite septentrionale partant à peu près de la Charité-sur-Loire, gagne directement l'Yonne et le confluent de cette rivière et de la Cure, puis, se repliant du côté de Flavigny, se dirige par le nord de Langres en laissant évidemment en dehors Châtillon-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Chaumont. Elle joint le Rhin en passant au sud des sources de la Moselle et de l'Ill, remonte ce fleuve et la Thur Helvétique, après laquelle, faisant face à l'orient, elle tourne les sources de la Limmath, enferme le Valais, coupe par le milieu les vallées de Tarentaise et de Maurienne (2), et s'attache au cours entier de la Durance qui forme seule la limite méridionale. Devenue occidentale, elle remonte le Rhône, l'Ardèche, prend l'Allier à sa source, descend cette rivière de manière à envelopper le Puy et le Velay quand elle la quitte pour chercher la Loire, qu'elle rejoint à la hauteur de Montbrison et accompagne ensuite jusqu'à la Charité. Ce tracé, sauf sa partie méridionale, est tout-à-fait arbitraire, et l'auteur du texte, M. Guadet, n'a pas écrit une seule ligne pour le motiver.

7. Carte de M. de Dussieux.

M. Dussieux enferme la monarchie bourguignonne (3) entre la Durance au-dessous d'Embrun, le Rhône, l'Ardèche et la Loire

(1) In-folio, 1828. Le texte est de M. Guadet.

(2) La 3ᵉ carte a évité cette faute en arrondissant la limite autour des sources de l'Isère.

(3) Géographie historique de la France, in-8°, 1843.

jusqu'au bec d'Allier ; — les Alpes depuis Embrun jusqu'aux sources du Rhin, et ce fleuve jusqu'aux environs de Bâle ; — enfin une ligne brisée, qui, laissant en dehors cette ville et toute l'Alsace, fait une pointe vers le nord entre Epinal et Langres (inclus), puis serpente vers l'ouest jusqu'à la hauteur d'Auxerre (exclus), pour se rabattre sur la Loire à ce même bec d'Allier.

8. *Carte de Kruse.* Kruse, dans sa carte de l'Europe à la fin du 5e siècle (1), donne à peu près la même frontière septentrionale, entre la Loire et le confluent de l'Aar et de la Reuss. Il remonte ensuite cette rivière tout le long de son cours, enveloppe le Valais et suit la crête des Alpes jusqu'à la Méditerranée, au-delà de Nice. La limite occidentale remonte aussi la Loire jusqu'à la hauteur de Vienne, va joindre le Rhône au-dessous de cette ville, de manière à laisser en dehors le Vivarais, et côtoie ensuite ce fleuve jusqu'à la mer. Il faut observer : 1° que cette possession de a Provence maritime, fausse au point de vue général de la carte de D. Plancher, est véritable pour l'époque que Kruse a représentée sur la sienne ; 2° qu'il nous avertit dans son texte, qu'on ne sait pas au juste à qui, des Alamans ou des Bourguignons, échut le pays de Bâle.

9. *Carte de M. de Gingins.* Enfin M. de Gingins, s'appuyant, dit-il, sur la savante dissertation que j'ai citée de l'abbé Lebœuf, dont il se sépare néanmoins à Joinville et pour la Haute-Alsace, nous a donné le premier, si je ne me trompe, une carte véritablement motivée, mais qui n'est pas toujours d'accord avec le texte de son livre (2), et peu commode par l'économie d'un trop grand nombre de noms et de localités. En le suivant, le compas à la main, on voit qu'il part de la Seine un peu au-dessous de Bar, se dirige au sud vers Tonnerre qu'il laisse en dehors, remonte l'Armançon jusqu'auprès de Semur, passe entre cette ville et Moutier-Saint-Jean, gagne les hauts sommets du Morvan à l'est de Château-Chinon, et joint enfin la Loire au-dessus de Bourbon-

(1) Atlas historique, traduit par M. Phil. Lebas, de l'Institut. Les cartes ont été reproduites dans un autre atlas publié par M. Ansart.

(2) Essai sur l'établissement des Bourguignons dans les Gaules, et sur le partage des terres entre eux et les régnicoles, in-4°.

Lancy. Il retranche par conséquent de la Bourgogne Tonnerre, Avalon, Nevers et Moulins. S'attachant ensuite à la crête des montagnes qui séparent les bassins de la Loire et de l'Allier, depuis les Cimes de la Magdeleine jusqu'aux environs du Puy qu'il laisse en dehors, il franchit le Mézen, et descend l'Ardèche et le Rhône qu'il abandonne pour la Durance, mais en conservant à la Bourgogne Avignon. Cette dernière rivière et la Blanche marquent sa frontière méridionale jusqu'aux Alpes, où commence celle de l'est, un peu au sud de Barcelonnette. Après avoir côtoyé le Mont Genèvre et fait le tour de la Maurienne qu'elle exclut, celle-ci enveloppe la Tarantaise, puis le Valais, et descend la Reuss et le Rhin. La limite du nord ne quitte ce fleuve qu'au-dessous de Bâle, gagne les Vosges par le sud de Belfort, fait avec les Monts Faucilles le tour des sources de la Saône, se replie du côté de Langres pour passer entre cette ville et Chaumont, et suit l'Aube jusqu'auprès de Vandœuvre, mais en nous laissant incertains si elle doit ou non renfermer Bar-sur-Aube qui n'est point porté sur la carte. La même omission existe pour Bar-sur-Seine, mais la frontière rejoint ce fleuve assez près de Troyes pour donner cette ville aux Bourguignons.

Il faut observer que M. de Gingins a laissé en blanc, c'est-à-dire sans possesseurs certains à ses yeux, tout le territoire qu'enferment d'un côté la Reuss, la Lutschène et l'Aar, et de l'autre l'Aar, le Mont Terrible et le Rhin. Aussi verrons-nous que dans le texte de son ouvrage * il donne aux Alamans la partie orientale de la Séquanie jusqu'à l'Aar, et le pays des Rauraques, etc. * P. 24.

Ce n'est qu'en prenant la patience de comparer entre eux tous ces tracés divers, que le lecteur pourra se rendre compte des étranges dissentiments qui existaient parmi tant d'auteurs, sur l'étendue et les frontières du premier royaume de Bourgogne. J'ai tenté de fixer enfin cette page de l'histoire du 5e siècle, histoire qui serait aujourd'hui si curieuse avec les ressources de la science et de la critique actuelles, et si importante à la fois pour l'ethnographie, la religion et la philosophie.

SOMMAIRE DE CE MÉMOIRE.

Observations générales.

1. Motifs et plan de ce Commentaire. — 2. Des signatures du concile d'Epaone. — 3. Il faut y lire Avenche au lieu d'Avignon ; — 4. Et en admettre 25, ni plus, ni moins. — 5. Le premier royaume de Bourgogne comprit cependant 26 ou 27 diocèses, mais non 28, et encore moins 60. — 6. De la position d'Epaone ; 17 opinions à ce sujet ; résumé de cette discussion. — 7. Conclusion en faveur d'Albon au diocèse de Vienne. — 8. Principes fondamentaux de cette dissertation.

1re PARTIE. Frontière Alémannique.

— Principe particulier pour cette frontière. — I. Diocèse de Besançon. — 1. Limite du nord en partie Franke, Bourbonne, Darney, Luxeu, etc. ; désert des Vosges. — 2. Diocèse limitrophe de Bâle ; il appartenait aux Alamans. — 3. Anciennes limites de Bâle et de Strasbourg. — 4. Véritable position des *Campanenses* d'Alsace. — 5. Etendue et identité des trois territoires des Campanenses, de l'Alségaudie et du comté de Montbéliard. Décanat d'Ajoie. — 6. Le territoire des Campanenses faisait partie du duché d'Alsace. (En note : Rétablissement d'une branche perdue de la Maison d'Alsace.) — 7. Canton des Warasques ; leur origine alémannique. — 8. Tracé définitif de la frontière alémannique dans le diocèse de Besançon. — 9. Des deux cantons *Colerensis* et *Suentensis* de Frédegaire.

II. Diocèse d'Avenche. — 1. Suite du diocèse de Bâle ; l'Alsace et les Alamans s'étendaient jusqu'à l'Aar. — 2. Ils occupaient Seckingen et Soleure. — 3. Le comté *Bargensis* et le duché d'Alsace s'étendaient jusqu'à la Reuss. — 4. Position de *Nugerolis* et de la vallée *Nugerolensis*. — 5. Etendue du comté *Pippinensis*. — 6. Identité des comtés Bargensis et Pippinensis. — 7. Distinction absolue de l'Alségaudie et du comté Bargensis ; limites septentrionales de ce dernier. — 8. La Suisse presque entièrement déserte au 7e et au 8e siècle. — 9. Des sept *pagi* bourguignons de la Suisse, par M. de Gingins. — 10. La Suisse appartenait presque toute aux Alamans. — 11. Elle fut repeuplée à la fois par l'Alamannie, l'Alsace et la Bourgogne. — 12. Principe fondamental tiré des idiômes des peuples ; étendue de la langue française en Suisse. — 13. Les limites de la langue française en Suisse sont celles du premier royaume de Bourgogne.

III. Diocèse de Vindonisse, *in partibus infidelium*. — 1. Il est faux que la Reuss ait été la limite des premiers Bourguignons. — 2. Elle ne devint qu'au 9e siècle la frontière de la Bourgogne.

COMMENTAIRE

SUR L'ÉTENDUE ET LES FRONTIÈRES DU PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE,

D'APRÈS LES VINGT-CINQ SIGNATURES ÉPISCOPALES DU CONCILE D'ÉPAONE, EN 517.

Contentus paucis lectoribus.
Hor.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

1. Motifs et plan de ce Commentaire.

L'honneur que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a fait aux *Questions Bourguignonnes*, en décernant à ce Mémoire une des médailles dont l'Institut disposait en 1847, imposait à l'auteur, encouragé par une aussi haute approbation, le devoir de compléter des recherches auxquelles on promettait *une trace durable dans l'étude de notre histoire* (1). Quelques personnes ayant exprimé le regret qu'il n'eût pas joint à la discussion de l'étendue et des frontières du premier royaume de Bourgogne, une carte de cet Etat, la justesse de cette observation l'a décidé sur-le-champ à combler cette lacune involontaire. Mais autre chose est de discuter en

(1) Termes du Rapport fait à l'Académie; voyez le *Moniteur* du 2 août 1847. Les Questions Bourguignonnes, ou Mémoire sur l'origine et les migrations des anciens Bourguignons, ont été publiées comme introduction à la nouvelle édition de Courtépée: *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne;* 4 vol. in-8°, à Dijon.

général la possession d'une province, ou de fixer sur une carte le tracé d'une frontière. Ici plus d'indécision possible; il faut à chaque difficulté une solution quelconque, et trancher par un trait, en avant ou en arrière, les doutes restés dans le texte. J'ai dû reprendre une à une toutes les questions secondaires; à chaque pas il s'en est présenté de nouvelles; et de discussion en discussion, je suis arrivé à remplacer en entier, par le commentaire de cette carte, la 12ᵉ de mes *Questions Bourguignonnes*. Ce commentaire, généralement conforme aux résultats de mes recherches précédentes, servira tantôt de complément, tantôt de rectification à cette partie de mon premier Mémoire, et le lecteur me pardonnera, en conséquence, de l'y renvoyer quelquefois. Je devrais peut-être demander la même faveur pour la sécheresse de toutes ces discussions; mais à quoi bon ? Le lecteur, qui ne sera pas repoussé par le titre de cet ouvrage, sait d'avance qu'il n'y trouvera qu'une étude sévère et peu récréative. Lancé comme sur une mer ténébreuse, dans la topographie historique du 6ᵉ siècle, obligé d'assurer à chaque pas ma route en sondant nos chroniques primitives, nos plus anciennes chartes, les traditions locales et les Vies des Saints, mon voyage ne peut offrir qu'une longue exploration de vieux textes et d'opinions souvent contradictoires. Mais je dois dire aussi, pour être juste, que les esprits curieux de nos antiquités recueilleront peut-être de cette lecture aride quelques démonstrations nouvelles et des faits oubliés jusqu'à présent dans notre histoire.

Mon intention est de passer successivement en revue les 25 diocèses représentés au concile d'Epaone, et de constater, autant que le permettra l'insuffisance des documents qui nous restent, si chacun de ces diocèses

fit, en entier, partie du premier royaume de Bourgogne, et si chaque évêché limitrophe appartint réellement à un autre Etat.

Les signatures que portent les principales éditions des conciles *, sont, dans l'ordre où elles se suivent, celles des évêques de

2. *Des signatures du concile d'Epaone.*

* Labbe, Hardouin, etc.

Vienne,
Lyon,
Chalon-sur-Saône,
Vaison,
Valence,
Sisteron,
Grenoble,
Besançon,
Langres,
Autun,
Octodorus (Martigny), siége transféré à Sion,
Embrun,
Darandasia (Moutier en Tarantaise),
Genève,
Vindonissa (Windisch), siége transféré à Constance,
Die,
Carpentras,
Gap,
Orange,
Tricastina civitas (Saint-Paul-Trois-Châteaux),
Cavaillon,
Alba (Alps), siége transféré à Viviers,
Apt,
Nevers ou Nyon,
Avignon ou Avenche.

Total, 25. (1)

De ces deux signatures incertaines, celles de Nevers et d'Avignon, la première, comme j'espère le démon-

(1) Ces 25 diocèses appartenaient, dans l'Empire romain et dans le siècle dernier, aux provinces suivantes, en allant du nord au sud : Langres (Champagne et Bourgogne), Autun et Chalon (Bourgogne), et Lyon (Lyonnais, Forez, Beaujolais et Bresse) à la première *Lugdunensis* ou Lyonnaise.

Nevers (Nivernais) à la IV[e] *Lugdunensis* ou Sénonaise, (dern. Notices des Gaul.)

Besançon (Franche-Comté), Avenche et Vindonisse (Suisse)

trer, doit être maintenue telle que la donnent toutes les éditions des conciles, *Nivernensium*. Quelques-unes seulement, et D. Bouquet avec elles, indiquent la correction proposée par l'abbé Lebœuf, *Nivedunensium*. Pour la seconde de ces signatures, il faut nécessairement lire, comme le portent plusieurs manuscrits, *Aventicæ* au lieu d'*Avennicæ*, et substituer Avenche à Avignon. Cette leçon suivie par Valois, Schœpflin, etc., est consacrée par la dernière édition de la *Gallia Christiana* *, qui raie Salutaris de la liste des évêques d'Avignon, et blâme les deux premiers Sainte-Marthe pour avoir attribué l'un des signataires du concile bourguignon d'Epaone à un siége qui était visigoth dès l'an 506, l'évêque Julien ayant figuré au concile d'Agde qui se tint cette année. Ce ne serait pas une preuve sans réplique, puisque Dunod, qui s'était d'abord prononcé pour Avenche *, imagina par la suite que les Bourguignons pouvaient avoir recouvré Avignon en 517, et voulut rétablir cet évêché parmi ceux d'Epaone *. Mais cette ville était tombée, dès l'an 508, dans les puissantes mains du grand Théodoric, et nous possédons encore une lettre de ce prince * adressée à l'un de ses officiers, Wandil, gouverneur d'Avignon. Vaissette rapporte

8. *Il faut y lire Avenche au lieu d'Avignon.*

* Tom. 1er, col. 798.

* Hist. d. Séquan., t. 1er, part. 1re, p. 276.

* Ibid., 2e partie, p. 75; Hist. de l'Eglise de Besançon.

* Cassiod., III - 38.

à la *Maxima Sequanorum*, ou grande Séquanie.

Octodore (Valais) et Tarantaise (Savoie) aux Alpes *Graiæ et Penninæ*, ou Grecques et Pennines.

Genève (Suisse et Savoie), Vienne, Grenoble, Valence, Die et St.-Paul (Dauphiné), Viviers (Vivarais), Orange (Principauté réunie au Dauphiné), enfin Vaison, Carpentras et Cavaillon (Comtat Venaissin) à la *Viennensis* ou Viennoise.

Embrun (Dauphiné) aux Alpes Maritimes.

Gap (Dauphiné), Sistéron et Apt (Provence) à la IIe *Narbonnensis* ou Narbonnaise.

cette épître à l'an 510, et en 524, 527 et 529, le successeur de l'évêque Julien, Eucher, assistait aux conciles ostrogoths d'Arles, de Carpentras et d'Orange. Il est donc de toute invraisemblance que les Bourguignons, toujours vaincus avec les Francs par Théodoric, aient possédé Avignon en 517, tandis qu'il est incontestable qu'Avenche fit partie de leur royaume *. Hardouin et les autres éditeurs des conciles ont donc, à tort, laissé *Avennicæ* à la place d'honneur dans leur texte, et relégué en marge la variante *Aventicæ*. C'est l'inverse qu'ils auraient dû faire.

* Frédég., Chron. 37 et al. Voy. ci-dessous.

Je ne m'arrêterai pas à la date du concile que Chifflet et Baronius avaient placé en 509; d'autres, à ce que dit Busching *, l'avaient remonté jusqu'à 494 ou même 490. Mais il est reconnu depuis longtemps, par la signature même de l'évêque de Vienne, Avitus, et par la lettre de convocation de Viventiole, évêque de Lyon; lesquelles portent l'une et l'autre la date du consulat d'Agapet *, que ce concile se tint en 517. Des difficultés plus réelles se sont élevées sur le nombre des évêques qui se réunirent à Epaone, et relativement à cette ville même qui s'est perdue. Quoique les principales éditions des conciles nous donnent, comme je l'ai dit, 25 signatures, D. Plancher n'en comptait encore que 24; Dunod en admettait 26 *; Lecointe ** et Pagi 27 ***. Ces dissentiments datent de loin, et chacun de ces chiffres peut s'appuyer sur une autorité respectable. Celui de 24 est donné par Agobard, archevêque de Lyon, dans sa lettre à l'empereur Louis-le-Pieux; *de Judaïcis superstitionibus*, chap. IV *. On pourrait ajouter, d'après Hardouin **, qu'un manuscrit de Paris ne porte que 24 signatures; il y manque précisément celle qui constitue le débat entre Avenche et Avignon, la dernière

4. *Et en admettre* 25, *ni plus ni moins.*

* T. XVI, trad. franç., p. 476.

* Hardouin, Concil., t. 2.

* Hist. Sequan. loc. cit.

** Ann. Eccles. Franc., t. 1er, an 586-ccxxviij.

*** Crit. histor. chron., t. 2, an 509-xxj.

* Biblioth. Max. Patrum, t. 14.

** Concil., t. 2.

des 25. Mais ce n'est pas de cette manière que Binius, un des éditeurs de conciles qui précédèrent * la grande collection royale, s'était renfermé dans ce nombre de 24 ; ce fut en supprimant l'un des deux Florentius, celui d'Orange, qui lui parut sans doute faire double emploi avec son homonyme de St.-Paul-trois-Châteaux. Le chiffre 26 a pour lui un passage du *Decretum* de Gratien* qui date du 12e siècle ; et celui de 27, avec le titre entier du concile qu'on lit dans un recueil manuscrit d'Isidore, appartient, suivant Hardouin *, à l'auteur même de cette collection antérieure au 9e siècle. Mais il faut observer sur ces trois témoignages : 1° qu'Agobard ne nomme pas le concile d'Epaone ; il rapporte seulement un canon rédigé par Avitus de Vienne, St. Apollinaire de Valence, St. Grégoire de Langres, Viventiole de Lyon, et vingt autres évêques ; canon qu'on a effectivement retrouvé parmi les actes de l'assemblée d'Epaone. Ce n'est point une citation expresse et complète qu'on doive prendre au pied de la lettre ; elle ne contredit même pas, à la rigueur, l'existence d'une 25e signature, la plupart des manuscrits donnant pour le siége d'Avenche, non le seing de l'évêque, mais celui de son mandataire, le prêtre Peladius. Au surplus D. Plancher ne s'est appuyé, pour son chiffre 24, ni sur Agobard, ni sur Binius, ni sur aucune autre autorité. Il n'a pas même pris la peine de transcrire dans son énorme histoire de Bourgogne une liste aussi importante ; il nomme, par aventure, Lyon, Autun, Langres, Chalon, et Mâcon qui n'est indiqué par aucun document. Il est vrai que dans leurs listes, Lecointe et le P. Pagi * l'ont substitué à Autun. C'était avoir la main malheureuse, car S. Placide, le premier évêque connu de cette ville, ne remonte qu'au 3e con-

* 1636, 10 vol. in-fol.

* 1re part., Dist. xvi-ch. 11. Lyon, 1624, fol.

* Loc. cit.

* Loc. cit.

cile d'Orléans en 538, et il serait fort possible qu'en 517 Mâcon ne fût pas encore séparé d'Autun. Le savant P. Lecointe* lui-même avait fixé l'érection de cet évêché vers 534, ce qui rattacherait ce fait à la révolution qui renversa le royaume de Bourgogne, et peut-être à la part que l'évêque d'Autun prit dès 533 au concile Frank d'Orléans. En second lieu, les deux chiffres donnés par Gratien et par Isidore, sont entourés dans le texte de l'un et de l'autre, de tant d'erreurs de noms et de choses, comme celles d'attribuer à Césaire d'Arles une part principale à la rédaction des canons, et de transporter à Auxerre Pragmatius d'Autun, qu'on ne peut réellement s'armer de leurs témoignages dans cette circonstance pour porter à 26 ou à 27 diocèses les 25 dont les noms ont été seuls admis dans les plus savantes éditions. Aussi les auteurs qui ajoutaient le 26e n'étaient-ils pas d'accord entre eux; Dunod voulait que ce fût celui de Bâle; d'autres celui de Belley, qu'a également préféré le P. Pagi. Ce savant complétait ses 27, en conservant à la fois Avenche et Avignon, et c'est avec ces trois noms et celui de Mâcon cité plus haut qu'il transcrit, nous dit-il (1), les *vingt-sept* signatures du concile d'Epaone. Je n'ose donner un démenti à un critique aussi célèbre, mais j'ai sous les yeux cinq éditions des conciles *, où je ne trouve pas la moindre trace soit de Belley, soit de Mâcon.

* Ann. eccles. Franc., an 534-XII.

* Sirmond, Binius, La Royale, Labbe et Hardouin.

5. *Le premier royaume de Bourgogne comprit cependant 26 ou 27 diocèses, mais non 28, et encore moins 60.*

Il est certain néanmoins que ces deux évêchés, enfermés dans le royaume de Bourgogne, ont fait partie de cet Etat; mais nous ignorons pour quelles causes, ni

(1) Quam late patuerit regnum Burgundiæ colligitur ex ejusdem concilii subscriptionibus, ubi memorantur sedes episcopales xxvij, scilicet, etc. (t. 2, an 509-XXI).

évêques, ni mandataires épiscopaux ne les représentèrent à l'assemblée d'Epaone. La première monarchie bourguignonne ne comprenait donc véritablement que vingt-sept diocèses, en supposant que celui de Mâcon fût déjà créé. Valois disait 28, parce qu'il comptait en plus celui de Bâle; mais cette opinion, qu'aucun texte ne soutient (1), a contre elle des faits qui ne me permettent point de l'adopter, comme on s'en assurera par la suite.

Ce nombre de 27 serait plus que doublé, s'il fallait accepter aveuglément un texte fourni par l'acte de fondation ou plutôt de restauration du monastère d'Agaune ou de St.-Maurice en Valais. Le roi Sigismond réunit en 516 (2), pour cette solennité, un grand nombre de comtes et d'évêques dont l'acte parle en ces termes : ...... *a LX episcopis, totque comitibus, habito concilio in Dei nomine Agauni publice.* Ce document fut reproduit par les frères Sainte-Marthe *, et par Labbe **, sans observation aucune sur ce nombre extraordinaire d'évêques bourguignons. Hardouin et la grande édition de la *Gallia Christiana*, au sujet de la fondation de St.-Maurice *, citent le même texte sans remarquer davan-

* Gall. Christian., 1re éd., t. IV, p. 12.
** Concil., t. IV.
* T. XII. Col. 785.

(1) J'ai montré dans mes *Questions Bourguignonnes*, p. 181, que le seul qu'on ait fait valoir, relatif à l'évêque Adelphius du 2e concile d'Orléans en 533, ne prouverait absolument rien, fût-il exact, et Sirmond a prouvé qu'il était corrompu. Lecointe, Schœpflin, les dernières éditions des conciles et de la *Gallia Christiana* ont, d'un commun accord, rendu cet évêque au siége de Poitiers.

(2) Suivant la *Gall. Christ.* On verra que Grégoire de Tours et Marius d'Avenche condamnent la date 515 acceptée par Mabillon (Ann. Bened., t. 1er, p 27). D'autres sont descendus jusqu'en 523.

tage ce qu'il présente d'invraisemblance ou, pour mieux dire, d'impossibilité. Il faudrait donc que les princes franks, ostrogoths ou visigoths, au milieu de leurs querelles avec les Bourguignons, eussent permis à 33 évêques, pour le moins, de se rendre en Bourgogne auprès du roi Sigismond? Mais ce serait une exception incroyable, n'en déplaise à Mabillon que je vais citer, au principe fondamental que nous poserons tout-à-l'heure, principe reconnu par les savants et proclamé par la *Gallia Christiana* elle-même. Il me paraît donc évident que ce texte est altéré, soit qu'il faille rejeter le chiffre LX, et lire IX, comme elle l'indique dans un autre endroit *, soit que l'acte ait primitivement parlé de 60 *évêques ou comtes* réunis par Sigismond. De ces deux suppositions, la seconde devient presque une certitude, quand on lit un peu plus bas, dans la même pièce, les propres paroles de ce prince * : *Consideravi unà cum supra dictis LX episcopis, comitibus, de jam dicto monasterio*, etc. Elle ne présente au surplus que onze signatures, dont trois seulement appartiennent à des évêques, celles de Viventiole de Lyon, de Maxime de Genève, et de Victorius de Grenoble; l'on n'y voit même pas celle de Théodore de Sion, dont elle rapporte cependant un discours tout au long.

* T. XII, Instrum. col. 421.

* Gall. Christ. loc. cit. Labbe porte : Episcopis *et* com.

La difficulté que suscite ce chiffre de 60 évêques serait bientôt levée si l'on s'en rapportait à la critique du P. Lecointe, l'un des plus judicieux et des plus savants hommes qui se soient occupés de notre histoire. Il prononce sans hésiter la fausseté de cette charte *; et cette annonce fastueuse de 60 évêques, comparée surtout au petit nombre de signatures qui la suivent, est précisément l'une des raisons qu'il apporte pour prouver cette fausseté. Mabillon estimait cette pièce, sinon comme

* Annal. eccl. Francor., an 586, cccxxvj.

absolument authentique, au moins comme très-respectable par son antiquité (1); mais de toutes manières, il ne croyait point qu'il eût existé plus de 27 évêchés bourguignons.

6. De la position d'Epaone; 17 opinions à ce sujet; résumé de cette discussion.

Il était moins difficile de fixer le nombre des évêques du concile d'Epaone que la position même de cette ville. Elle devrait naturellement figurer sur une carte dont l'assemblée qui porte son nom fournit les principaux éléments, mais il faudrait savoir où la placer. Ce n'est pas un petit embarras, quand on voit les savants promener ce concile jusque dans 16 ou 17 localités différentes, et lancer à la recherche de cette cité mystérieuse des dissertations (2) qui se sont combattues, sans

(1) Quod ut generinum non sit, certè antiquissimum est, nec levi momenti ad illustrandam Acauni historiam (Ann. Bened., t. 1er, p. 28). Il y a loin de ce langage aux *preuves victorieuses* que M. Bachet (*Rech. sur Salins*, t. 1er, p. 16) trouve dans ce passage en faveur de cette charte, qu'il dit en outre *consignée* dès l'an 773, dans une bulle non contestée du pape Adrien Ier. Cela prouverait seulement que cette pièce existait en 773, mais elle ne démontre pas qu'elle soit l'œuvre du roi Sigismond, ni même de son siècle. On conserve, ajoute-t-il, dans les archives du monastère, des copies de ce titre qui remontent au 10e. Droz, *Mém. sur Pontarlier*, pag. 40, tient aussi pour suspects les actes du *prétendu* concile de 516, à Agaune, tout en maintenant, comme nous le verrons, la réalité des donations de Sigismond. D'Anville s'exprime également sur cette pièce d'une manière fort dubitative (*Not. d. Gaul.*, p. 671).

(2) J.-J. Chifflet : De loco legitimo concil. Epaun. Observatio, 1621. — Labbe : Dissert. phil. de conc. Epaun. — Cl. Castellanus (Chastelain), Martyrol. roman., 1705, not. 5 février. — Séb. Briguet, chanoine de Sion : Concil. Epaunense.... loco

qu'aucune opinion soit restée maîtresse du champ de bataille. J'ai cru devoir résumer tous les éléments de cette discussion séculaire; mais comme elle n'intéresse nullement les frontières bourguignonnes, objet spécial de nos recherches, le lecteur peut franchir à son gré cette question épisodique, et passer immédiatement à la section suivante, où je pose les bases de ce commentaire.

Les premières difficultés vinrent des nombreuses variantes que présentaient les manuscrits, *Epaonense, Epaunense, Eponense, Pounense, Pomense, Eupanense, Empanense* (1). Ces deux dernières leçons se trouvaient à la fois, chacune en son lieu, dans les anciennes éditions du *Decretum* de Gratien *. Ortelius ramena *Eupanense* et toutes les variantes précédentes à la forme d'*Empanense*, et pensa qu'Epaone devait être l'*Apamia* des Gaules, ou Pamiers qu'il avait, disait-il, vue nommée quelque part, *Empana* *. C'était transporter notre concile bourguignon en pleine Wisigothie, au pied des Pyrénées, moins loin toutefois que ceux qui l'envoyèrent à Pau en Béarn. Ces deux opinions étaient d'autant plus extravagantes, que ces deux villes n'existaient pas au 6e siècle; Pau, qui se dit en latin *Palum*, et nullement *Epauna*, ne remonte qu'au 10e; et l'ancien village de *Frédelas* dut son nom syrien d'Apamée au comte de Foix, Roger II, revenu de la première croisade. Ces savants auraient pu se dispenser de chercher aussi loin d'aussi fausses ressemblances; la vie

* 1re part. Diss. XVI, ch. 11; et 2e part. Caus. II. Voy. les not. de l'éd. de Lyon, 1624.

* Thes. Geograph., 1596, fol. verbis *Epaunense concil.* et *Empanensis*.

suo ac proprio fixum, etc.; 1741. — Voyez encore *Rivaz*: Eclaircissements sur le martyre de la Légion Thébéenne, etc., 1779. — Didier : Mém. de Trévoux, nov. 1737.

(1) Je ne sais où Dunod a pris la variante *Epaonium*.

de St. Marien, à l'époque même du concile d'Epaone, leur eût indiqué, au pays de Combrailles, un *Evaonensis vicus* où il mourut *, aujourd'hui Evaux dans la Creuse.

* Grég. de Tours, Glor. Conf., ch. 81.

Binius suivit aveuglément l'opinion d'Ortelius; mais les auteurs qui vinrent après eux, se renfermèrent du moins dans l'ancien royaume bourguignon. Les uns, guidés par les nombreuses variantes que j'ai citées, s'arrêtèrent à Pesmes * près de Gray, ou à Baume, à Beaune, à Thonon en Savoie, à Evian **, à Moutiers l'ancienne *Darantasia*. Les autres, rebutés par tant d'incertitudes et de mystère, finirent par considérer Epaone comme une ville imaginaire, et se mirent à corriger le texte de différentes façons, pour en tirer un nom plus connu. Ainsi *Epaonense* devint une simple abréviation du nom véritablement formidable d'*Epamanduodurense*, et désigna Mandeurre près de Montbéliard. Pap. Masson pensa qu'il fallait lire *Agaunense*, et réunir ainsi le concile d'Epaone à celui d'Agaune * dont je viens de parler. J.-J. Chifflet eut à lui seul trois opinions successives : il pencha d'abord pour Agaune *, puis pour le voisinage de Soleure où l'on avait trouvé une inscription latine à la déesse Epona ; enfin il corrigea aussi le texte à sa manière, et en tira *Nivedunense*, Nyon au pays de Vaud (2). Bouche l'a suivi sur ce point *, ainsi que Berthius et Sanson.

* Guillim. De reb Helv., pag. 442. Il a écrit Besme.

** Valois, Not. Gall., p. 609. (1)

* Valois, Not. Gall., p. 609.

* Vesuntio, p. 154 ; édit. de 1618.

* Hist. de Provence, t. 1er, p. 627.

Toutes ces suppositions faites au hasard s'évanouirent devant la première opinion qui parut escortée du moins de quelque preuve scientifique ou locale. Sirmond releva * un passage important de la vie de St. Guillaume

* Oper., t. 2, p. 120, n.

(1) Pour les autres, voy. le Moréry, art. Epaune, et Albon.

(2) Sans doute dans sa Dissertation particulière que j'ai déjà citée; j'en parle d'après Pagi, le Moréry, etc.

Firmat, écrite environ cent ans après sa mort en 1190, et qui rapporte que ce saint, ayant quitté la ville de Tours et traversé les Gaules, arriva au bord du Rhin dans un lieu qu'on nommait *Eona*, etc. (1) Sirmond posa en fait l'idendité de cette Eona du 11e siècle avec l'Epaona du concile qu'on chercha dès-lors près du Rhône. J. Colombi, auteur d'une Histoire des évêques de Valence et de Die, publiée peu de temps après, en 1638, conclut de plusieurs inscriptions latines adressées à cette même déesse Epona, et trouvées parmi les ruines assez étendues qui entouraient Yenne en Savoie, que cette ville, située sur le Rhône, était cette Epaona tant cherchée, et dont le nom se serait modifié d'abord en *Epiena*. Labbe, le P. Pagi qui fit à tort honneur de cette découverte au chanoine Chastelain, Hardouin, D. Bouquet et D. Plancher adoptèrent cette opinion qui est encore aujourd'hui la plus répandue. Elle repose néanmoins sur des fondements bien faibles. Un culte aussi général qu'a dû l'être, principalement dans la cavalerie romaine, celui d'Epona, la déesse des chevaux, a dicté en beaucoup d'endroits, comme on l'a déjà vu à Soleure, des inscriptions en l'honneur de cette divinité. D'un autre côté, l'ancien et véritable nom d'Yenne est parfaitement connu ; c'est, comme le dit Chastelain lui-même, l'*Etanna* de la carte de Peutinger. Il paraîtrait d'après Busching *, Bischoff et Mœler **, etc., que ce nom s'était modifié dans le moyen âge en *Ejauna, Jauna,* ou *Eona*. Il est à croire dès-lors que cette ville, auprès

* T. XIV, Trad. franç., p. 64.

** Vergl. Worterb., Geogr., v° *Eauna*.

(1) Per Gallias iter accelerans pervenit locum qui dicitur Eona super Rhodanum. Ibi autem in insula quadam quam circumcirca Rhodanus allustrabat, in rupe quadam sibi complacens invenit habitaculum. (Bolland., 24 avril, par. 21. Ils n'ont fait aucune note sur ce passage.)

de laquelle les grandes cartes de Cassini et du dépôt de la guerre indiquent plusieurs îles, est l'*Eona* de St. Firmat; mais il est très-peu probable, indépendamment des raisons qui militent, comme on va le voir, en faveur d'autres localités, que le concile d'Epaone se soit tenu à Yenne qui faisait partie du diocèse de Belley, quand ce siége ne se trouve représenté d'aucune manière à cette assemblée.

Aussi l'historien du Dauphiné, Chorier, émit bientôt une nouvelle opinion. Avitus, évêque métropolitain de Vienne, dans une lettre de convocation qu'il écrivit aux évêques de sa province (1), indique le lieu de l'assemblée par ces simples termes : *in parochia Epaonensi*. Chorier en tirait cette conséquence, que l'endroit qu'on désignait d'une manière aussi brève et aussi modeste, ne pouvait être qu'une paroisse du diocèse même de Vienne, et connue des évêques auxquels Avitus s'adressait. Il la retrouvait dans l'ancien village de *Ponas*, à quatre lieues de Vienne et de Lyon, le même que Ponay sur la route de Bourgoing (2). Une autre lettre de Viventiole, évêque de Lyon, publiée depuis Chorier, et relative à cette même convocation, indique Epaone exactement de la même manière; ce qui suppose éga-

(1) La lettre est adressée, dans les Mss., à Quintianus, évêque de Clermont; mais Sirmond a démontré la fausseté de ce titre, et rétabli le véritable, adopté par Labbe, Hardouin, etc. Le texte, d'ailleurs, est positif : Idcircò cunctos poscimus fratres ut Deo favente, octavo Iduum septembrium in parochia Epaonensi, adesse dignemini. (Sirmond, *Opera*, t. 2, p. 119.)

(2) Voyez les Atlas de Jaillot, de Vaugondy, etc. Ponay ne se trouve plus sur les cartes modernes; mais c'était encore, au siècle dernier, un relai de poste avec un vieux château en ruines dont Mille parle dans son Histoire de Bourgogne.

lement que cette localité était bien connue dans ce second diocèse, et fortifie l'indication de Ponas qu'adopta Expilly *. Baudrand ** n'osa se prononcer entre les partisans d'Yenne et Chorier; mais le célèbre abbé Lebœuf, dans une dissertation qui nous occupera bientôt, dit nettement qu'Epaone était dans le diocèse de Vienne.

* Dict. géographique des Gaul.

** Geographia.

Toutefois Ponas était déjà bien délaissé. Valois avait fait connaître * un *Ebao* du 9e siècle, qui figure, avec les villages de *Mantula* et de *Geniciacum*, dans un acte de l'archevêque Bernouin, comme fiefs de l'église de St.-Maurice de Vienne (1). Il y avait transporté le concile d'Epaone qu'il plaçait auparavant à Evian. Baillet avait cité * un capitulaire de Louis-le-Pieux, où cet Ebao, qui conservait encore le nom d'*Eppaonis*, était rendu par le comte Abbon à cette métropole avec les deux églises de St.-André et de St.-Romain. C'était un vaste territoire, car un peu plus tard, sous Charles-le-Chauve, Arlulfe et sa femme donnèrent encore à la même cathédrale leurs propriétés situées à Anarion, dans la terre d'Ebbaon, au canton de Vienne (2). M. Didier, doyen de cette ville, s'empara de ces divers documents, pour réunir * notre concile sur un autre point du même diocèse, à Aneyron dans le comté d'Albon, où se trouvent encore un village de St.-Romain (3) et un ruisseau de Mantol. Le Moréry * et l'Art

* Not. Gall., p. 608.

* Topogr. des Saints, verbis *Epaona* et *Yenne*. Voy. D. Bouq., t. VI, p. 570.

* Mém. de Trévoux. Nov. 1737. Voyez Mille, t. 1er.

* Art. Epaune, Albon, etc.

(1) Ebaonem sive Tortilianum; voyez aussi d'Achery, Spicil., t. 3, fol., pag. 363.

(2) Ego Arlulfus et conjux mea Adoara.... res consistentes in pago Viennensi, in agro Ebbaonensi, in villa et loco ubi dicitur Anarioni, etc. (Mille, t. 1er, preuves.)

(3) Le Moréry, en parlant de ce village, a confondu la charte de Louis-le-Pieux avec les canons du concile d'Epaone.

* T. 1er. Conciles.

de vérifier les Dates * ne s'arrêtèrent point, comme Mille, à cette obscure localité, et préférèrent avec pleine raison Albon même, ce château d'où sortirent les premiers princes du Dauphiné, et voisin de ce Mantale (*Mantula?*) où fut érigé le royaume de Boson (1). Quant à *Geniciacum*, les noms analogues qu'on rencontre dans le Dauphiné moderne, Génissieux, Gensac, etc., sont trop éloignés d'Albon pour intervenir dans cette démonstration.

* Déjà cités plus haut (2).

Quelque fortes que paraissent ces preuves, elles n'empêchèrent point le Valais de disputer au diocèse de Vienne cette ville insaisissable d'Epaône. Un chanoine de Sion, M. Briguet *, et Rivaz *, auteur des *Eclaircissements sur le martyre de la Légion thébéenne*, réclamèrent ce nom et notre concile pour Epenassex ou pour Evionnaz, villages situés sur la rive gauche du Rhône, au-dessus de St.-Maurice, et voisins par conséquent du célèbre monastère d'Agaune, où nous avons vu que le roi Sigismond avait déjà réuni les évêques et les comtes de son royaume en 516. Les environs de ce lieu, consacrés par un martyre aussi célèbre et par cette auguste assemblée, devaient être bien connus des évê-

(1) Le Moréry donne à entendre, et Mille dit nettement que le nom même du comté d'Albon vient de ce comte Abbon qui en était possesseur en 831. C'est assez probable, *comitatus Abbonis*. Nous aurions ainsi deux comtes d'Albon dès le 9e siècle; le second serait ce Thutbert qui reçut ce fief de l'archevêque Bernoin, en 886, et qui reparaît trois ans plus tard dans l'assemblée de Varennes, convoquée par Hermengarde, veuve de Boson.

(2) Voy. aussi la Biographie univers. à leurs noms; la *Gall. Christiana*, t. XII, et le Journ. des Savants, août 1780 et juin 1781.

ques qui s'y étaient déjà rendus une première fois, et l'on s'expliquerait ainsi qu'Avitus et Viventiole eussent indiqué aussi sommairement la *paroisse* d'Epaone, quoiqu'elle fût étrangère à leurs provinces respectives. M. Briguet appuyait principalement son opinion sur les deux preuves suivantes : il produisait d'abord, d'après un vieux missel manuscrit à moitié réduit en lambeaux, un fragment d'office de St. Sigismond, où il était dit que son royaume avait été retiré des ténèbres de l'hérésie par les Pères du concile d'*Epone des Agaunes* (1). Cette *Epone* était donc une dépendance, et par conséquent fort rapprochée de St.-Maurice; et elle disparut, suivant Briguet, en 563, écrasée par la chute d'une montagne voisine d'Epenassex. Ces terribles commotions n'ont été que trop fréquentes dans la haute vallée du Rhône; et celle-ci, qui faillit noyer Genève sous l'irruption de son lac débordé, nous est connue par Marius d'Avenche * et par Grégoire de Tours **. Le premier donne à cette montagne le nom de *Tauretunensis*; et le second y place un *Castrum Tauredunum*. Montagne et Chateau ont voyagé l'un et l'autre, au gré des savants (2), le long du Rhône et du lac de Genève, et même bien au-dessous de cette ville; ce qui était, d'une part, absurde en présence du récit que nous ont laissé les deux historiens; et de l'autre, con-

* D. Bouquet, t. 2.
** Hist., liv. IV-31.

(1) Regnum a tenebris infidelitatis ad lumen sanctæ Fidei omni studio, vigilantia ac sollicitudine Patrum concilii Eponensis Agaunorum perduxit (*Gall. Christ.*, t. XII, coll. 786).

(2) Labbe, D. Bouquet, Jean de Muller, Ad. Joanne, etc. M. Taranne, traducteur de Grégoire de Tours pour la Société de l'Histoire de France, a fait sur ce passage (t. 2, p. 85) une note peu satisfaisante.

traire au texte même de Marius qui place cette montagne dans le Valais (1). J'ajouterai que les trente moines qui périrent dans cette catastrophe, appartenaient nécessairement au monastère d'Agaune, le seul qui existât dans cette contrée à cette époque. D'un autre côté, la description des lieux convient parfaitement aux environs de St.-Maurice, où les montagnes des deux côtés du fleuve se rapprochent de manière à étrangler la vallée du Rhône. Aussi Busching* et M. Ad. Joanne dans son précieux Itinéraire de la Suisse**, ont-ils adopté l'opinion des savants du Valais en faveur d'Evionnaz ou d'Epenassex (2), noms qui représentent assez bien celui d'*Epaona*.

* T. XVI, Trad. franç., p. 476.

** Descript. et hist., 1841.

La *Gallia Christiana* reproduit avec un complet assentiment les principaux arguments de Briguet, entre autres la seconde preuve que j'ai annoncée *. Celle-ci, étrangère à la géographie, est très-ingénieusement tirée d'un tout autre ordre d'idées. Elle consiste dans un rapprochement curieux entre la date du 15 septembre 517, à laquelle le concile fut convoqué, et celle du 22 septembre de la même année où Avitus consacra, comme évêque métropolitain *, l'église de St.-Maurice d'Agaune, commencée en 515 par le roi Sigismond. Ce fut même, pour donner plus d'éclat à cette solennité, dit la *Gallia Christiana* *, que ce prince réunit cette au-

* T. XII, col. 786.

* Homil. fragm. dans Ruinart, Act. Martyr., pag. 286, in-4°.

* T. XII, col. 786.

(1) In territorio Vallensi.

(2) Un nouvel éboulement arrivé en 1714 a encore fait disparaître, dit-on, avec l'ancienne église d'Epenassex, des preuves matérielles de l'identité de ce village et d'Epaone. Quant à Evionnaz, ce lieu porte habituellement sur nos cartes modernes le nom de Juviana. Busching dit Evianna ou Yenne. Il existe encore un village de Vionnaz, au-dessous de St.-Maurice, et non loin du lac.

guste assemblée à Epaone. Il est certain que pour ouvrir un concile, y discuter 40 canons, puis aller dans une autre ville consacrer, avec toutes les pompes du culte, une église nouvelle, le tout en huit jours, cette église et l'endroit où se tenait le concile ne pouvaient être qu'à une très-petite distance l'un de l'autre. Yenne, Ponas, Albon étaient dès-lors également hors de cause; mais l'inauguration de ce monastère et la consécration de son église auraient donc été, suivant la *Gallia Christiana*, l'objet de deux conciles consécutifs, celui des 60 évêques d'Agaune * en 516, et celui d'Epaone en 517. * T. XII, col. 785.
Cela me paraît bien peu vraisemblable. Tout ce raisonnement est d'ailleurs ruiné par une erreur matérielle qu'on s'étonne de rencontrer dans un ouvrage aussi recommandable. Le 15 septembre n'est pas la date de la réunion du concile, mais celle de sa clôture, d'après la signature même d'Avitus (1); cette réunion dut avoir lieu le 6, comme le porte sa lettre de convocation (2). Enfin je ne vois aucune preuve que cette consécration ait eu lieu dans le mois de septembre 517, et postérieurement à la cérémonie d'inauguration placée tout aussi arbitrairement (3) en 516. Les Sainte-Marthe répètent plusieurs fois ces deux dates *, mais sans citer aucune * T. XII,
autorité qui les distingue l'une de l'autre, ou qui certifie p. 785, 771, 785, etc.

(1) Die XVII Kalend. mensis octavi. L'année bourguignonne commençait en mars, comme l'observe Mabillon.

(2) Ut octava Iduum septembrium, in parochia Epaonensi, adesse dignemini. La lettre de Viventiole indique les premiers jours de septembre.

(3) La charte d'Agaune ne porte en effet que le nom du roi régnant, Sigismond, et deux dates mensuelles : celle de l'ouverture du concile, 1er mai, *sub die Kalend. maii;* et celle de sa clôture, 15 mai, *sub die Idus maii.*

l'une des deux. Le monastère fut commencé en 515, et achevé après la mort de Gondebaud, dans un mois d'avril; voilà tout ce que nous apprennent Marius d'Avenche *, Grégoire de Tours ** et la fameuse charte d'Agaune (1).

* An 515, D. Bouquet, t. 2.
** Hist. III-5.

7. Conclusion en faveur d'Albon au diocèse de Vienne.

Pour résumer tout ce qui précède, je ne pense pas qu'il existe dans la géographie ancienne ou moderne un nom qu'on ait autant ballotté que celui d'Epaone, et en définitive sans résultat certain pour la science. Quant à moi, je me défie involontairement du vieux missel manuscrit de Briguet, et je ne vois dès-lors aucune preuve qui l'emporte sur les chartes qui désignent Albon, d'autant plus qu'elles nous présentent Ebao et les lieux voisins qu'elles nomment, dans un état de dévastation et de solitude, qui pourrait expliquer, jusqu'à un certain point, la disparition d'Epaone, et le profond oubli dans lequel cette ville était tombée. Il est même une dernière preuve, décisive suivant moi, et qui me paraît avoir échappé à tous les yeux, c'est que la lettre d'Avitus donne non-seulement à penser, comme on l'a vu, qu'Epaone était dans le diocèse de Vienne, mais dit positivement que cette paroisse (ou ce territoire, si l'on préfère cette autre acception du mot *parochia*) était, quant aux distances, le point le plus convenable pour tous les évêques de la Province (2), c'est-à-dire au centre de

(1) Mabillon a groupé tous ces faits sous l'an 515, ce qui n'est pas non plus fort exact (Ann. Bened., t. 1er, pag. 27 et suiv.)

(2) Qui locus omnium fatigatione perpensa, conventui satis opportunus electus est. Il existe, ce me semble, entre les deux lettres de convocation qui nous sont parvenues pour ce concile, une grande différence. La première, celle d'Avitus, est exclusivement provinciale, et motivée par les reproches du pape sur

la Viennoise. Cette indication exclut autant Yenne, Evionnaz ou Epenassex, qu'elle favorise Albon, située à peu près à égale distance de Genève et de Carpentras, les deux siéges les plus éloignés de cette métropole sur le territoire bourguignon. Au surplus, j'ai indiqué sur ma carte les localités auxquelles se rapportent les trois ou quatre opinions principales. Le lecteur choisira.

Sorti de ces difficultés préliminaires, il ne me reste plus qu'à poser les principes sur lesquels je m'appuierai dans tout le cours de cette discussion. Le premier, sans lequel il serait impossible de se reconnaître dans le dédale géographique de cette époque, est cet axiome proclamé par Sirmond (1), et généralement admis par les savants, Labbe, Pagi, Hardouin, D. Bouquet, les derniers Sainte-Marthe, Lebœuf, Vaissette, d'Anville (2), etc., « que dans les premiers siècles qui suivirent l'invasion des Barbares, les évêques n'assistaient qu'aux conciles tenus dans les royaumes aux- *8. Principes fondamentaux de cette dissertation.*

sur la désuétude où les métropolitains laissaient tomber les synodes annuels de leurs provinces. La seconde, celle de Viventiole, paraît profiter d'une occasion offerte par la précédente, pour réunir un concile plus général, provoqué sans doute par la piété du roi Sigismond. Elle est datée du 4e jour des ides du 4e mois, c'est-à-dire du 10 avril ou juin.

(1) *Opera*, t. 2, col. 119, à l'occasion de cette même lettre d'Avitus, adressée aux évêques de sa province, comme le prouve une note précédente.

(2) Conciles de Labbe et d'Hard.; — Pagi, cité p. 5, n.; — Sainte-Marthe, cités p. 3; — Lebœuf, coll. Leber, t. 2, p. 197 et suiv.; — d'Anv., Etats mod. de l'Europe, p. 96; — Vaissette, Hist. du Lang., t. 1er, p. 253, 256; etc.; — D. Bouq., t. IV, p. ij, 105.

» quels appartenaient leurs diocèses. » — On voit en effet, par une lettre d'Avitus de Vienne à deux sénateurs romains, en 503, et par celle de Léon de Sens au roi Childebert Ier, vers 540, que non-seulement ils n'osaient pas se rendre aux conciles indiqués en pays étrangers, mais qu'ils ne pouvaient même pas, sans l'agrément du souverain, visiter les parties de leurs diocèses comprises dans un autre royaume (1). C'est d'ailleurs une conséquence obligée de ce qu'on lit dans les actes des conciles de cette époque, comme ceux d'Agde en 506, d'Orléans en 511, et de Clermont en 535, qui ne s'assemblèrent que par l'ordre ou la permission expresse des rois Alaric, Clovis et Théodebert Ier (2).

(1) Primum fuerat talis status rerum desiderandus ut ipsi per nos Urbem Orbi venerabilem (Rome) pro dependendis divinis humanisque expeteremus officiis. Sed quia istud jam dudum per rationem temporis fieri posse cessavit, etc.... Sed quoniam hujus quoque nos voti non potes reddit provincia præfixis regnorum determinata limitibus, etc. (Avitus, dans Hardouin, t. 2, col. 982). Quod primum sine jussu gloriosissimi Domni principis nostri filii vestri Theudoberti regis, cujus sumus regni ordinatione subjecti, injungitis, etc.... Nos interclusis itineribus ad eos (Melun) nec visitatorem mittere possumus, nec venire; ista culpa nos non respicit, quia si iter a vestra parte, sicut optime nostis, interclusum tanto tempore non fuisset, etc. (Léon, dans Hardouin, t. 2, col. 1433, 1434.)

(2) Le procès-verbal du concile d'Agde porte en tête : Ex permissu D. N. gloriosissimi magnificentissimique regis, — et à la fin : Gratias Deo primitùs et Domno nostro regi agamus. — La signature du président, Césaire d'Arles, donne le nom de ce prince : Anno XXII regni D. N. Alarici regis.

Le concile d'Orléans se dit rassemblé : Ex evocatione gloriosissimi regis Chlothovæchi, — et adresse à ce prince ces mots : Omnes sacerdotes quos ad concilium venire jussistis, etc.

Les actes du concile de Clermont portent : Cum in nomine

Il est à remarquer toutefois que c'est précisément à l'occasion du concile d'Epaone et du sujet même qui nous occupe, que la plupart des savants que j'ai nommés ont émis ce principe, confirmé d'ailleurs par tout ce que l'histoire nous apprend sur les rapports réciproques des Bourguignons, des Goths et des Francs. Je ne vois guère que Mabillon qui ait admis la possibilité contraire (1), mais dans une circonstance tout exceptionnelle, et pour justifier ce chiffre étonnant que nous avons discuté plus haut, de 60 évêques rassemblés à Agaune. J'ai dit ce qu'en pensait Lecointe et la correction indiquée par la *Gallia Christiana*. Cette possibilité qui n'est, après tout, qu'une simple présomption de l'illustre Bénédictin, n'est fondée sur aucun fait positif jusqu'aux deux conciles d'Orléans qui se tinrent en 533 et en 538, et ces deux exceptions confirment justement notre principe. On vit dans ces deux assemblées des évêques des divers royaumes francs ; mais le procès-verbal de la première dit formellement que ce

Domini..... conseutiente D. N. gloriosissimo piissimoque rege Theodeberto, in Arverna urbe sancta synodus convenisset. Voyez encore le synode de Rome rassemblé en 501 par l'ordre du grand Théodoric. (Conciles, édit. d'Hardouin, t. 2.)

(1) Quasi ex finitimis regnis et provinciis, alii plures istuc invitari, atque ex civilitate ut regi ad catholicam fidem recens converso gratificarentur, adesse non potuerint. (Ann. Bened., t. 1er, p. 28.) L'abbé Dubos, qui avait besoin d'une dérogation à ce principe pour le concile d'Agde, dit aussi, t. 2, p. 143, que ce n'était pas une règle sans exception ; ce qui ne l'empêche pas de l'appliquer, d'une manière absolue, aux conciles d'Epaone et d'Arles en 524. (Voyez le t. 2, p. 298, 299 et al.) Quand on invoque une exception, il faut la prouver, et le protocole du concile d'Agde ne porte que le nom d'Alaric, ne remercie que ce prince.

fut par l'ordre des princes qui les gouvernaient (1); et le 1er canon rédigé par la seconde, en rétablissant l'ancienne règle des synodes annuels dans chaque province ecclésiastique, prescrit aux évêques de se réunir sur la convocation de leur métropolitain, sans égard aux partages politiques qui les auraient assujettis à des souverains différents (2). Mais cette loi ne concernait que les provinces et les évêques soumis aux Franks; et leurs princes, bien loin d'en étendre le bénéfice aux peuples voisins, n'étaient pas toujours disposés à l'observer entre eux, comme le prouve la lettre de l'évêque de Sens*, postérieure au 3e concile d'Orléans. Je crois donc pouvoir en toute sûreté prendre pour base de mon travail cette formule de Sirmond : « De même que le con- » cile d'Agde ne fut composé que d'évêques soumis aux » Wisigoths, et le 1er d'Orléans de ceux qui obéissaient » aux Francs; de même celui d'Epaone ne réunit que » les évêques dont les diocèses appartenaient à la mo- » narchie bourguignonne (3). »

* Voy. ci-dessus.

Nous avons donc à opposer l'un à l'autre trois con-

(1) Cum ex præceptione gloriosissimorum regum, in Aurelianensem urbem, de observatione legis catholicæ tractaturi, Deo auxiliante, convenissemus. (Conc. Hard.)

(2) Qui tamen et hanc excusationem sibi noverint esse sublatam, si absentiam suam divisione sortis, crediderint excusandam. — Voyez dans les Annal. Eccles. Franc., an 538-IX, le Commentaire de Lecointe sur ces mots, *Divisione sortis*.

(3) Ut Agathense concilium eorum tantum fuit qui Wisigothorum imperio parebant, et Aurelianense primum eorum duntaxat qui sub Francorum erant potestate; sic ad Epaunense ii tantummodo convenerunt qui Burgundionum finibus continebantur. — Voyez aussi dans le 2e vol. de la Collection de Leber, les Mémoires de Fenel et de Foncemagne.

ciles tenus à la même époque chez trois peuples voisins. Mais les noms de quelques évêchés manquant à ces assemblées, et l'épée des conquérants n'ayant pas toujours respecté les limites ecclésiastiques, nous aurons à vérifier en outre, comme je l'ai annoncé, si chacun des diocèses représentés à Epaone fit en entier partie de la monarchie bourguignonne, et si chaque évêché limitrophe appartint réellement à un autre état. C'est ainsi que nous verrons le territoire de Vindonisse, changé en désert par une nation païenne, faire une exception toute particulière au principe que nous avons posé, et que nous arriverons à fixer, autant que le permettra l'insuffisance de nos renseignements historiques, le contour général du premier royaume de Bourgogne, adoptant comme second principe celui de ranger chaque diocèse entièrement sous la même domination que son chef-lieu, toutes les fois qu'aucun indice ne viendra soulever une question de partage avec quelque état voisin.

Les frontières bourguignonnes faisaient en 517 face à trois peuples : les Alamans soumis au royaume d'Austrasie, les Franks, et les Wisigoths unis aux Ostrogoths sous le sceptre du grand Théodoric. Je diviserai de la même manière cette dissertation en trois parties, et je commencerai par la frontière alémannique qui doit nous présenter à la fois les questions les plus difficiles et les solutions les plus nouvelles.

PREMIÈRE PARTIE.

FRONTIÈRE ALÉMANNIQUE.

Principe particulier pour cette frontière.

La discussion de cette frontière, comprise entre les Vosges et le Saint-Gothard, roule sur les quatre diocèses de Besançon, d'Avenche, de Vindonisse et d'*Octodorus* ou de Sion. Nous allons les parcourir dans cet ordre géographique. Mais le lecteur me permettra d'abord de rappeler en peu de mots ce que j'ai dit dans mes *Questions Bourguignonnes* * sur l'occupation du Jura par les Alamans, dans la seconde moitié du ve siècle. Je crois avoir démontré (1) par le témoignage d'un auteur contemporain, et par divers passages de Grégoire de Tours, qu'ils s'étaient même avancés dans notre Franche-Comté, jusqu'aux environs de Saint-Claude et de Salins (2). La vie de St. Colomban nous les montre

* P. 185 et suiv.

(1) Je ne connaissais encore que de nom les Recherches sur Salins par M. Bechet, publiées en 1828. L'auteur y était arrivé au même résultat que moi, en étendant sa *colonie allemande* du pays de Vaud jusqu'au Val de Miéges, près de Salins, parce que ce val, dit-il, faisait encore partie du diocèse d'Avenche au 14e siècle (t. 1er, p. 21).

(2) Voici les deux principaux textes dont je parle : 1° Inter illa jurensis deserti secreta, quæ inter Burgundiam Alamanniamque sita, Aventicæ adjacent civitati...., fecerunt sibi monasterium quod Condatiscone vocitari voluerunt. (Grégoire de Tours; Vie de St. Lupicin, etc., par. 1.) Condatiscone est aujourd'hui la ville de St.-Claude.

2° Dum diros metuunt (les moines de Condatiscone) ac vicinos Alamannos incursus, qui inopinatis viantibus.... solerent irruere....., è limite Tyrrheni maris potius quam de vicinis

encore aux portes de Luxeu vers la fin du VIe siècle *. Cependant la participation au concile d'Epaone des évêques d'Avenche et de Vindonisse, et l'assurance avec laquelle des auteurs tels que Guilliman *, Valois **, Kruse et la carte de M. de Gingins, assignaient pour limite helvétique au premier royaume de Bourgogne la Reuss qui sépara effectivement par la suite les Alamans des Bourguignons, m'avaient fait penser et dire comme Muller *, que ces derniers profitant de la bataille de Tolbiac, avaient enlevé à leurs voisins le Jura et la Suisse occidentale, et s'étaient dès cette époque avancés jusqu'à la rivière que je viens de nommer. Nous verrons ce qu'il faudra rabattre de cette opinion, surtout en présence des faits qui démontrent combien les Austrasiens, auxquels l'Alamannie appartint

* Voyez plus bas.

* De reb. Helvet., p. 15 et 209.
** Rer. Francic., t. 2, p. 550. Not. Gall., p. 554.

* Hist. Suisse, t. 1er, p. 230, trad. franç.

Heriensium locis, coctile decernunt petere sal. (Vit. S. Eugend. Bolland., par. 10, 1er janv.) St. Oyan mourut en 510, et sa vie fut écrite par un de ses disciples. Quant aux *Herienses* que Mabillon envoyait dans l'île de Noirmoutiers, et Pagi vers l'embouchure de la Loire (voy. D. Bouq., t. 3, pag. 396), leurs salines, ai-je dit dans mes *Questions Bourguignonnes*, pag. 188, désignaient visiblement Lons-le-Saulnier ou Salins; et j'indiquais comme trace de leur existence dans les environs de St.-Claude le village de Chiriat et le ruisseau d'Heiria qui prend sa source à Villars d'Heiria. J'aurais dû citer préférablement le *Pont d'Héry*, d'où la Furieuse descend à Salins. Chifflet avait depuis longtemps appliqué le nom d'*Herium* au château de cette ville (Illustr. Claud., ch. 1er, Bolland., 6 juin), et Droz et Chevalier rattachaient même cet Héry à l'ancienne *Ariarica* qu'il ne fallait plus dès-lors chercher à Pontarlier, mais auprès de Salins, ou vers la montagne d'Aresche nommée dans un acte de 941 *Potestas Arescii*. Voyez, au surplus, les Mémoires sur Poligny, t. 1er, pag. XI, et sur Salins, pag. 11. M. Béchet place Ariarica à Salins même. (T. 1er, pag. 26.)

dans le VIe siècle, furent jaloux de l'intégrité de leur territoire. On les voit constamment réclamer avec énergie, sous Théodebert II, au sujet de l'Alsace *, comme sous Clotaire II, au sujet des Ardennes et des Vosges *, et plus tard, sous Dagobert, réclamer **, dis-je, et ressaisir, au besoin par la force, toutes les parties qu'on voulut à diverses reprises détacher de leur France orientale. Aussi n'hésite-je pas à poser, relativement à la frontière alémannique ou austrasienne, ce 3e principe, que les limites de la Bourgogne franke restèrent, de ce côté, généralement les mêmes que sous les rois bourguignons; et qu'à moins d'indication contraire, on peut attribuer avec confiance à leur royaume, dès le commencement du VIe siècle, tout canton limitrophe qu'on voit possédé par Gontran et ses successeurs à la fin de ce même siècle ou dans le VIIe. C'est un fait qu'ont reconnu avant moi Valois * et Sismondi, en affirmant que Gontran reçut en partage, d'après nos anciens auteurs, le royaume de Bourgogne tel que les Franks l'avaient conquis (1). Nous verrons d'ailleurs par l'affreuse solitude qui enveloppait à cette époque les Vosges, du côté de la Bourgogne, qu'une limite aussi naturelle était peu susceptible de changements. Kruse s'est donc exprimé avec peu d'exactitude dans son Atlas, en disant que le traité d'Andelot (en 587) fixa les frontières de la Bourgogne et de l'Austrasie : il régla une chose très-différente, le partage du royaume de Paris entre Childebert et Gontran.

* Frédég., Chron. 37.

* Ibid., 47 et 53.

** Ibid, 76.

* Rer. Francic., t. 2, p. 3.

(1) Sauf peut-être quelques cessions du côté de l'Aquitaine, dit Sismondi, t. 1er, pag. 306; mais en confrontant ce passage avec la page 311 et autres, les cessions paraissent plutôt avoir été faites par le royaume d'Orléans également échu à Gontran.

Je commence donc par Besançon.

Claudius in Christi nomine episcopus ecclesiæ Vesuntionensis, etc. Ce Claude n'est point le Saint particulièrement révéré dans les deux Bourgognes, et qui, 2e du nom, ne gouverna cette église que dans le siècle suivant.

I. Diocèse de Besançon.

Ce vaste diocèse couvrait presque toute la Franche-Comté, et dépassait même en quelques endroits ses limites; car il possédait dans l'Alsace Delle, ainsi que Belfort; et chose bizarre! Porentruy, la capitale du prince évêque de Bâle, en faisait également partie. Entouré des évêchés bourguignons de Langres et de Chalon-sur-Saône à l'ouest, de Lyon et de Genève au midi, il était borné au nord, depuis Bourbonne-les-Bains jusqu'à Château-Lambert, au pied du ballon des Vosges, par l'évêché de Toul qui était, comme nous le verrons, une province franke. La limite commençait auprès de La Marche, extrémité du territoire de Toul, tournait au nord de Darney, et passait au sud de Plombières. Une ligne qui serpentait à travers les Vosges et le Mont-Terrible, jusqu'au grand angle du Doubs qu'elle atteignait au-dessus de St.-Ursanne (1), pour remonter le long de cette rivière, jusqu'au point où commence le canton suisse de Neufchâtel, séparait ensuite Besançon du diocèse de Bâle. Enfin la rive droite du Doubs jusqu'auprès de Morteau, et la grande chaîne du Jura par l'est de Pontarlier et la Landoz jusqu'à la

(1) En comprenant cette ville dans le diocèse de Besançon, comme le disent Urbain II (charte de 1096 dans l'Hist. des Séquan., par Dunod, t. 2, pag. 585), et Irminon cité par Mabillon (Ann. Bened., t. 2, pag. 218) : In pago Vesuncensi, abbatia S. Ursini super Duvium fluvium, etc. Mabillon rectifie ainsi son erreur du 1er vol., pag. 400.

rivière de Bienne, formaient la limite orientale du côté d'Avenche.

1. Limite du Nord en partie franke; Bourbonne, Darney, Luxeu, etc. Désert des Vosges.

J'ai peu de choses à dire sur celle du nord qui faisait face à la frontière franke. Il nous importe peu que Bourbonne ait appartenu au diocèse de Besançon ou à celui de Langres; cependant il est singulier que Dunod l'ait comprise dans le Pouillé du premier (1), et que Valois *, D. Calmet ** et Expilly l'attribuent au second. Dans l'un comme dans l'autre, elle se trouvait toujours sur le territoire bourguignon; nous n'avons, du moins, aucune raison pour penser le contraire. Il est question dans Aimoin * d'un fort construit tout récemment sur la route que suivit Théodoric, roi de Bourgogne, en marchant contre son frère Théodebert. Valois et d'Anville * ont lu le nom de ce fort *Vervona*, et l'ont rapporté avec peu de vraisemblance à Bourbonne, qui n'est guère sur le chemin d'une armée qui se porte de Langres sur Toul. Mais on lit dans l'édition de D. Bouquet * *Vernona*, que les chroniques de St.-Denys ont traduit par Verdun, ce qui est absurde (2). Nous n'a-

* Not. Gall., p. 280.

** Traité hist. des Eaux de Plomb. Bourb. etc. 1748, p. 151.

* Liv. III-97.

* Not. Gaul., p. 280 et 75.

* T. 3.

(1) Hist. de l'égl. de Besançon, t. 2, pag. 145, 461, 464. Dunod est encore plus positif dans son Hist. des Séquan. ou de la Franche-Comté, t. 2, pag. 453, où il dit de Bourbonne et même de Plombières qu'on peut compter leurs eaux minérales « parmi celles du comté de Bourgogne, parce que Bourbonne est situé dans le diocèse de Besançon, ainsi que l'une des sources chaudes de Plombières. Or ce diocèse était la limite ancienne et naturelle de la Franche-Comté. » — Dunod est un peu trop absolu dans ces dernières paroles, puisqu'il a reconnu lui-même, deux lignes plus haut, que Bourbonne était *en Champagne* et Plombières *en Lorraine*.

(2) Ce passage copié de Frédégaire pourrait bien être entièrement corrompu dans cette partie du texte d'Aimoin; cepen-

vons pas plus de renseignements sur Darney qui faisait une pointe dans ce dernier royaume, avec les abbayes touloises de Droiteval et de Flabemont derrière lui; il est probable que les Franks et les Bourguignons ne s'étaient pas enchevêtrés de cette manière les uns dans les autres, et que Darney, qui resta au duché de Lorraine, appartint dès le principe à l'Austrasie. C'est ce qu'il m'a été impossible de vérifier; mais j'aurai occasion de revenir sur cette ville, en parlant des frontières de Langres. Dunod comprend encore dans son Pouillé de l'église de Besançon Valdageot * ou le Val d'Ajol qui faisait aussi partie de la Lorraine, et qu'il faut probablement laisser hors de nos limites comme Darney. Tout document nous manque également pour Bains et pour Plombières, sur le territoire de Toul; mais nous trouvons un terrain plus ferme en arrivant à Remiremont et à Luxeu. Les deux vies de St. Romaric le conduisent *, comme sujet austrasien, de son couvent à la cour de Sigebert II et du fameux Grimoald qui lui accorda avec empressement toutes ses demandes; et c'est de ce monastère même qui a gardé son nom qu'est datée, au 8e siècle, la charte de fondation de l'abbaye de Murbach, par un prince alsacien dont je reparlerai. D'un autre côté, la vie de St. Columban par son contemporain Jonas de Bobbio *, celles de St. Deicole et de St. Walbert **, et la chronique de Frédégaire (1), nous donnent la pleine

* Hist. de l'Egl. de Bes., t. 2, p. 475.

* Act. S. Ben. t. 2, p. 419.

* Act. S. Ben. t. 2, par. 33, 34.

** Bolland. 18 janv. et 2 mai.

dant une charte de Louis-le-Pieux (D. Bouq., t. VI, pag. 533) parle d'un *Verbonensis pagus*, que les termes de cet acte placent évidemment en Lorraine. M. Guérard l'attribue, mais dubitativement, à la cité de Metz.

(1) Ch. 36 et 94. In Burgundiam Loxovium monasterium. Voyez encore la Chroniq. de Bèze dans le Spicil. de D'Ach., t. 3, fol. pag. 400.

certitude que Luxeu appartenait à la Bourgogne. Au surplus, toute cette partie des Vosges n'était qu'un vaste désert depuis Senones et St.-Dié, comme nous l'apprennent et Jonas (1), et les diverses biographies des SS. Agile *, Romaric **, Arnould ***, Gundelbert (2) et Déodat *. Celle de St. Déicole, dit Schœpflin, ** donne à la Bourgogne tout ce qui était de l'autre côté des Vosges. Ces montagnes couvertes de forêts formaient ainsi, comme l'affirme Valois (3), et comme l'indique Frédégaire (4), une limite naturelle entre ce royaume et l'Austrasie. Il est certain, d'après les mêmes auteurs

* Act. S. Ben. t. 2, par. 2.
** Id. par. 5.
*** Id. par. 19, 21.
* Id. t. 3, part. 2, p. 472.
** T. 1er, p. 631.

(1) Erat enim tunc vasta eremus Vosagus nomine, in qua castrum erat dirutum olim, quod Antiquorum traditio Anagrates nuncupabant... aspera vastitati solitudinis loca aspera. (Vie de St. Colomban, part. 12.) Cœpit cogitare ut potiorem locum in eadem eremo quæreret...., invenitque castrum firmissimo munimine olim cultum....., priscis temporibus Luxovium nuncupatum, etc. (par. 17), Act. S. Ben., t. 2.

(2) In hujus igitur eremi vasta solitudine.... primus subintravit (par. 3), Act. S. Ben., t. 3, part. 2. Il s'agit de Senones dans les Vosges.

(3) Sylva Vosagus, ingenti magnitudine, Austriam à Burgundia dividebat. (Not. Gall., pag. 622.) Ce qui doit s'entendre non des Vosges proprement dites aujourd'hui, mais de cette branche qui se détache du Ballon d'Alsace pour courir à l'ouest jusqu'aux sources de la Meuse, et qui porte le nom particulier de Monts-Faucilles, ou même de *Montagne de Bourgogne,* comme Valois l'explique un peu plus bas.

(4) Chron. 47. Cet auteur dit plus loin, il est vrai, chap. 53, que les Austrasiens obtinrent de Clotaire II le rétablissement de leurs anciennes frontières; mais cette branche des Vosges avec ses déserts formait à cette époque une barrière trop naturelle pour que les changements tentés par ce prince aient eu lieu de ce côté.

et Dunod, qu'il renfermait du côté de Bourbonne Faverney où Théodoric II fit tuer le patrice Wulf(1). S'étendait-il ensuite vers l'est jusqu'à Château-Lambert? Il serait peu probable que la frontière bourguignonne eût fait un angle aussi aigu entre Plombières et Champagney, pour revenir auprès de Lure, comme l'exigeait la position des *Campanenses* dont je vais parler; mais je puis dire plus, c'est que le désert qui s'étendait jusqu'à Luxeu et Lure (2) descendait naturellement des sommités des Vosges, et devait régner tout autour du Ballon et du Behrenkopf, aux lieux où existent aujourd'hui Château-Lambert, comme Giromagny.

2. Diocèse limitrophe de Bâle; il appartenait aux Alamans.

J'ai donné les raisons qui m'empêchaient d'admettre, avec Valois, Bâle parmi les évêchés bourguignons, et qui avançaient en outre la frontière alémannique en deçà de Montbéliard et de Porentruy. C'étaient : 1° le défaut absolu de toute indication historique en faveur de ce premier fait; 2° la certitude qui nous est acquise par Frédégaire, que l'Alsace proprement dite et les trois cantons du Sundgau, de la Thur alsacienne et des Campanienses ou de Montbéliard, appartenaient à l'Austrasie sous le règne de Childebert II, mort en 596, et furent réclamés par son fils Théodebert II, comme

(1) Vulfus patritius.... Fauriniaco villa, jubente Theodorico, occiditur. (Frédég., chron. 29.) Voyez Valois, Not. Gall., pag. 193; Dunod, Hist. de Fr.-Comté, t. 2, pag. 18.

(2) Les ruines d'*Anagrates*, où St. Colomban s'établit d'abord, étaient, dit Jonas, à 8 milles de Luxeu; Mabillon retrouve cet endroit à Anegray; et c'est, d'après la ressemblance des noms et la tradition même de Luxeu, à Saucy, à 3 lieues de cet Anegray et à une de Lure, qu'il place le couvent de *Salicis* dont l'abbé secourut Colomban et ses compagnons dans leur affreuse solitude. (Voy. Ann. S. Ben., t. 1er, pag. 211.)

injustement réunis au royaume de Bourgogne ; 3° le nom même de l'ancien Sundgau ou canton du Sud, donné, dès cette époque, à la partie méridionale de l'Alsace. Ces raisons, que je résume en peu de mots, se fortifiaient de l'étendue qu'avait jadis ce duché, qui comprenait au 7e siècle Mcutier-Grandval et Saint-Ursanne, et s'approchait ainsi de Soleure et de Porentruy. Ce que j'ajouterai tout-à-l'heure à ce sujet et relativement aux Campanenses de Montbéliard, leur donnera encore plus de poids. Mais un nouveau motif à joindre aux précédents, serait probablement l'inexistence même de cet évêché à l'époque qui nous occupe. La critique judicieuse autant que hardie du P. Lecointe * et de Schœpflin ** a fait justice des deux ou trois noms d'évêques qu'on voyait seuls figurer sur ce siége pendant quatre siècles entiers, depuis Justinien, en 346 ou 352, jusqu'à Walon, sous le règne de Pepin-le-Bref. Elle a relégué dans nos légendes fabuleuses Pantalus et ses onze mille vierges, et renvoyé Adelphius à Poitiers. De sorte que Rachnacaire, bien contesté lui-même (1), reste seul vers l'an 650, dans cette lacune de 400 ans. Quelque parti que l'on prenne dans cette question qui a divisé les plus savants, toujours est-il que les évêques d'*Augusta Rauracorum* sont couverts, pendant tout ce temps, des mêmes ténèbres que ceux de Spire et de Strasbourg sous la domination païenne des Alamans. Aucun d'eux ne figure à ces nombreux conciles des Gaules (2) où l'on voit assister, avec plus

* Ann. Franc. t. V, an 748, p. 209 et suiv.
** Alsat. ill. t. 1er, p. 339 et al.

(1) Voy. la vie de St. Eustaise, par Jonas, Act. S. Ben., t. 2, et la Gall. Christ., t. IV.

(2) Quelques auteurs étonnés de voir dès 533 Agrippinus, évêque d'Autun, participer au concile frank d'Orléans, ont transféré de leur chef cet évêque à Augst. (Augusta pour Au-

ou moins d'exactitude, mais enfin sans lacune prolongée, les titulaires de tous les évêchés franks, wisigoths et bourguignons. Et par une coïncidence remarquable, c'est à peu près à la même époque, dans le 7ᵉ siècle, sous les rois austrasiens, que ces trois siéges reparaissent avec quelque certitude (1). N'est-il pas naturel d'en conclure que la même infortune les avait enveloppés et livrés à la barbarie alémannique? N'aurions-nous pas, d'une manière ou d'une autre, connaissance de quelque évêque des Rauraques sous la domination bourguignonne, si leur diocèse avait fait partie de ce royaume chrétien? Cependant nous avons vu * l'abbé Lebœuf porter, au temps de Clovis, la frontière de cet Etat jusqu'auprès de Strasbourg; et Lecointe * et l'Art de vérifier les Dates * adjugent aux Bourguignons, l'un ce pays des Rauraques, l'autre les comtés de Ferrette et de Montbéliard. J'achèverai, je l'espère, malgré ces puissants appuis, de ruiner cette opinion; mais dans le cas où le lecteur conserverait quelque doute, j'ai tracé sur ma carte les limites du diocèse de Bâle, avec d'autant plus de raison que les auteurs qui contestent l'existence de cet évêché au 6ᵉ siècle, pensent que la Rauracie était alors réunie à celui de Besançon.

* Note préliminaire.

* Ann. Franc. t. 1er, p. 274 et t. V, p. 209.

* T. 3, éd. in-4°, 2ᵉ part.

3. *Anciennes limites de Bâle et de Strasbourg.*

Bâle étendait sa juridiction ecclésiastique entre les Vosges et le Rhin, au nord des montagnes de Soleure et de la rivière d'Aar. Il est difficile d'en fixer du côté

gustodunum.) M. Guadet, traducteur de Grégoire de Tours, a fait mieux; il installe à la fois dans ce concile les évêques d'Augst et d'Autun. Voyez son 1er vol., pag. 374.

(1) En adoptant pour Bâle l'opinion de la *Gallia Christiana* sur Raebnacaire (t. IV, pag. 348, gr. éd.), on a vu que Lecointe retardait la création de cet évêché jusqu'en 748.

de Strasbourg les limites primitives. Tschudi cité par
* P. 1re, not. Hist. d'Als. p. viij. Schœpflin *, Laguille * et Schœpflin lui-même à di-
* P. 4, 21, 130, 141, etc. t. 1er. verses reprises *, assignent formellement pour frontière,
soit à la grande Séquanie qui comprenait les Rau-
raques, et avait pour métropole Besançon, soit à la
Haute-Alsace, soit enfin à l'évêché de Bâle, tantôt l'Ec-
kenbach ou ruisseau de St.-Hippolyte, qui se jette dans
l'Ill, au-dessus de Schelestadt, tantôt un grand fossé
plus rapproché de cette dernière ville, et creusé jadis du
pied des Vosges jusqu'à la même rivière. On l'appelait
le *Landgraben* ou Fossé du pays, en latin *Fossa pro-*
* P. 21, ibid. *vincialis*. Schœpflin ajoute * qu'entre l'Ill et le Rhin le
diocèse de Strasbourg s'avançait jusqu'auprès de Bri-
sach, où il possédait Weidensol, tandis que Biessen
était du ressort de Bâle. Il est certain que l'opinion gé-
nérale, qu'appuient les noms de deux villages voisins,
Markenheim (1) et Marckholtzheim, place la sépara-
tion des deux Alsaces à l'Eckenbach ou au Landgraben,
et la délimitation des deux départements du Haut et du
Bas-Rhin répond encore de nos jours à cette ancienne
division. Cependant la *Gallia Christiana*, avançant
* Carte du t. IV, 1re éd. et celle du t. V, gr. édition. bien plus au midi l'évêché de Strasbourg *, lui attribue,
d'accord avec D. Vaissette *, la ville de Colmar et
* Géogr. ecclés. quatre monastères voisins, entre autres celui de St.-
Grégoire ou Munster. Le fragment d'une charte de
Childéric II rapporté dans les Annales des Bénédictins
* T. 1er, p. 457. à l'an 660 *, et relatif à la fondation de ce couvent,
donne effectivement à penser, en constatant la présence
de l'évêque de Strasbourg, que ce territoire dépendait
alors de son diocèse. C'est un fait prouvé pour la fa-

(1) C'est ainsi que les anciennes cartes écrivent le nom actuel de Mackenheim.

meuse abbaye de Murbach, par la charte de fondation qu'octroya en 727 l'évêque Widegerne*, et ce fait resserre encore les limites de Bâle. Enfin une 3e charte citée par Schœpflin lui-même (1), porte encore plus au midi celles de Strasbourg. Elle contient une description de la marche ou frontière de l'ancien comté d'Illiche, partie septentrionale de la Haute-Alsace, description faite par l'empereur même Louis-le-Pieux, qui dit « que cette marche commence au mont *Peleus,* » au-delà du lieu nommé Breidenbrunn, et descend » jusqu'au milieu de *Reteresheim,* occupant en largeur » le territoire qui s'étend depuis le milieu d'*Alreswilre* » jusqu'à l'ancien lit de la *Laufaha;* elle est située » dans le comté d'Illiche et dans l'évêché de Stras» bourg (2). » Or le mont *Peleus* n'est autre que le *Bælchen* ou Ballon de Guebwiller; la *Laufaha* est la Lauch qui en reçoit les eaux; *Reteresheim* a conservé à peu près le même nom près de Bollwiler, et *Alreswilre* existe toujours sous celui d'Amertswiler entre Altkirch et Masevaux. L'évêché de Strasbourg remontait donc jusqu'auprès de ces deux villes, et celui de

* Ann. Bened., t. 2, p. 702.

(1) Il est tombé au sujet de ces limites dans d'étranges contradictions. Confrontez celles qu'indique sa carte du duché frank d'Alsace dans son 1er vol. avec les passages que j'ai cités plus haut. A la pag. 663, il comprend dans la *Basse*-Alsace le comté de Berckheim qui est au midi de l'Eckenbach. Peut-être n'est-ce qu'une méprise de mots.

(2) T. 1er, pag. 661. Quæ Marcha orditur in jugo montis qui Peleus dicitur, ultra locum qui Breidenbrunno vocatur, et pertingit in descensum usque per medium villæ, quæ Reteresheim vocatur; in latitudine vero a medietate villæ quæ Alreswilre dicitur, usque in antiquum alveum fluvii qui Loufaha dicitur, et est sita in comitatu Illechik et in episcopatu Argentinensi.

Bâle ne possédait encore en Alsace en 824, qu'une portion du Sundgau proprement dit. Lecointe s'est donc trompé en disant que dès 748, époque où il soutient que ce diocèse fut détaché de celui de Besançon, Strasbourg lui avait cédé, avec Masevaux, Murbach et St.-Grégoire. Mabillon * et le *Gallia Christiana* ** qui parlent de ces concessions, n'en fixent point la date; mais cela n'importe plus à notre sujet.

* Ann. Bened., t. 2, p. 76.
** T. V, col. 884.

Ces limites primitives du diocèse de Bâle qui dessinent probablement l'ancienne Rauracie (1), enlèvent déjà à l'opinion qui ajoutait cet évêché aux provinces bourguignonnes, les trois quarts de la Haute-Alsace. Elles sont à peu près celles que les cartes de D. Plancher et de M. de Gingins assignaient, comme je l'ai dit, à ce royaume entre les Vosges et le Rhin. Je dois, s'ils les ont connues, retirer le reproche que je leur adressais *, d'avoir coupé ce diocèse arbitrairement en deux, pour laisser en dehors sa partie septentrionale qui appartenait réellement alors à l'évêché de Strasbourg. Mais je répèterai que la carte de M. de Gingins est, dans tous les cas, en opposition formelle avec son texte qui exclut des possessions bourguignonnes * tout le pays des Rauraques, c'est-à-dire l'autre partie.

* Questions Bourg., p. 181.
* P. 24.

C'est son texte qu'il faut croire, car ce pays formait déjà le canton alaman du sud, ou des *Suggentenses* de Frédégaire *, l'ancien Sundgau. Une charte de Charlemagne, citée par Schœpflin **, place dans le *Sundgewe* l'abbaye de Moutier-Grandval, et Seb. Munster n'hésite pas plus que Tschudi * à y comprendre la ville

* Chron. 37.
* T. 1er, p. 634.
* Ibid. Voy. p. 1, n.

(1) Voyez l'erreur attribuée à Ptolémée par Schœpflin, t. 1er, pag. 37, 38. M. Walkenaer conserve aux Rauraques toute la Haute-Alsace. (Géogr. histor. et comp. des Gaul.)

4. Véritable position des Campanenses Alsaciens.

de Bâle. Nous allons voir ce canton intimement uni à celui des *Campanenses* ou *Campanienses*, dont les Alamans ne firent probablement la conquête qu'en dernier lieu (1), et que Perreciot a enfin retrouvé dans le territoire de Montbéliard. Cette position a pour elle le voisinage immédiat du Sundgau dont parle en même temps le chroniqueur; elle fait corps avec ce canton, l'Alsace proprement dite et le pays de la Thur alsacienne que réclamait également le roi d'Austrasie, ce qui est beaucoup plus vraisemblable que d'isoler au loin cette annexe dans la Champagne de Troyes, comme ont fait Lecointe* et Valois** (2). Elle présente en outre

* Ann. Eccl. Franc., t. 2, p. 602.

** Conf. Not. Gall., art. Alcsatia et Campania.

(1) Parce que le nom de Sundgau a dû précéder la possession d'un canton aussi méridional que le Sundgau même, mais plus avancé dans les Gaules.

(2) Et dernièrement encore Luden et Kruse, et même M. Guizot, malgré l'avertissement de Ruinart, Greg. Tur. *Opera*, pag. 617, n. C'est du moins sous le nom de M. Guizot que la traduction de Frédégaire se trouve dans une collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. 2. On y lit, pag. 187 : « Théodoric entouré de toutes parts, contraint et saisi de frayeur, assura l'Alsace à Théodebert par un traité. Il perdit aussi le pays de Sundgau, la *Thurgovie* et la Champagne *qu'il* réclamait souvent. » Sur quoi j'observerai : 1° que depuis le temps de Lecointe et de Valois, la *Thurgovie* qui est en Suisse, a fait place au canton de la Thur alsacienne. Ce canton qu'on voit confondu dans l'Alsegaudie dès le temps d'Eberhard de Murbach, (voyez sa charte de 728), et le Sundgau proprement dit, formèrent par la suite le comté du Sundgau ou de la Haute-Alsace ; 2° cette traduction attribue étrangement à Théodoric les réclamations faites, au contraire, par son frère, ainsi que l'ont compris tous nos historiens, malgré l'ambiguité du texte : Theodoricus per pactionis vinculum Alsacios ad partem Theodoberti firmavit, etiam et Suggentenses et Turenses et Campanenses

un territoire distinct et proportionné à l'importance des deux autres, ce qui est impossible au Kembs de Schœpflin trop voisin de Bâle, et qui n'est indiqué nulle part comme ayant jamais formé un canton particulier. La place lui manquait certainement entre les *Thurenses*, le Rhin et le Sundgau. Laguille et Schœpflin furent séduits par une faible analogie entre le nom latin de *Cambete* et celui des Campanenses; mais l'ancien comté de Montbéliard offre des rapports bien plus positifs, Champey, Champagney (*Campaniacum*), et aux portes mêmes de cette ville *Campaniolæ*, dans la vie de St. Walbert.

J'ai glissé trop légèrement dans mes *Questions Bourguignonnes* sur cette indication si importante, et sur ce nom que Perreciot traduisait probablement en parlant des *Champagnes de Montbéliard*, à moins qu'il ne fît allusion à une plaine au couchant de cette ville, qu'on appelle encore *la Champagne de Buvans* (1). Voici ce que rapporte le biographe de St. Walbert *, Adson, abbé de Luxeuil à la fin du 10e siècle. Les moines de ce riche monastère ayant à défendre leurs propriétés

* Bolland., 2 mai.

quos sæpius repetebat; idemque amisisse visus est. — Aimoin, lui seul, fixerait le sens de cette phrase s'il en était encore besoin; ne dit-il pas: Theodebertus aliqua sibi de fratris Theodorici possessionibus adjungere parans,... Theodoricus perterritus, *quæ ille cupiebat*, quamvis non sponte, concessit,... ut Alesatio et Sugitensi, Turonensi quoque ac Campanensi comitatu Theodoricus cederet, et ad Theodebertum jus omnium horum transiret. (III-95. D. Bouq., t. 3e.)

(1) Ces noms de Champagne, *Campania, Campinia*, étaient très-communs dans notre ancienne France, et l'on rencontre encore en Franche-Comté, en Normandie, en Belgique, des plaines qui l'ont conservé.

5. *Etendue et identité des trois territoires des Campanenses, de l'Alsegaudie et du comté de Montbéliard. Décanat d'Ajoie.*

dans le *Pagus Alsgodiensis*, résolurent de s'y rendre avec leur abbé Autoicus, prédécesseur d'Adson. Ils couchèrent le premier jour au village de Sainte-Marie peu éloigné de leur couvent, et arrivèrent le cinquième dans un lieu nommé *Campaniolæ*, contigu, dit le texte, à une petite ville dont le château portait depuis longtemps le nom de *Mons Biliardæ* (1). Telle est la première mention authentique de l'existence de Montbéliard (2). Elle fortifie singulièrement notre opinion sur l'emplacement des Campanenses, dont le pays avait pris, à cette époque, de la rivière qui le traverse, l'Alle (3), le nom d'Alsgau, en latin *Pagus-Alsgodiensis*, ou *Alsegaudia*, avec les variantes *Alsegaugensis*, *Elisgaugium*, *Elisgaudium*, *Elisangium*, *Elisgowe* ou *Elischowe*. La synonymie de tous ces noms est établie par les indications géographiques les plus précises. Ainsi nous voyons dans la charte de fondation de l'abbaye de Murbach, par Eberhard d'Alsace en

(1) . Deinde locum qui Campaniolas vocatur aggressi, quarto demum die illuc perveniunt. (Ch. 18.)... Huic itidem loco castrum cernitur esse contiguum, quod priori tempore Montem Biliardæ novimus esse cognominatum. Hujus oppidi incolam, etc. (ch. 19.)

(2) D'après un manuscrit cité par Chifflet (*Vesuntio*, 2e part.), il existait dès 690 environ un comte de Montbéliard qui aurait protégé Félix, évêque de Besançon, poursuivi par la haine populaire. Lecointe a accepté ce fait, mais les comtes antérieurs au 11e siècle, nommés par Dunod et par d'autres historiens, n'en sont pas moins apocryphes.

(3) Les cartes et les géographies modifient étrangement ce nom, *Allan*, *Allain*, *Alaine*; la carte réduite de Cassini a fini par en faire *la Laine*; une autre, de Vaugondy, porte *Albanie*.

728 *, que le *Pagus Alsegaugensis* comprenait, dans le voisinage de Montbéliard, la ville de Delle située pareillement sur l'Alle, et le double village de Haut et Bas St.-Disier (1). Ainsi, dans une vie de St. Wandrégisile *, l'*Elisgaugium* ou *Elisgaudium* s'étend (2) jusqu'à St.-Ursanne sur le Doubs, directement au midi de Delle et de Porentruy; mais Schœpflin s'est trompé * quand il a dit que cette biographie plaçait dans le même territoire Fontenelle près de Belfort; il a confondu avec ce village d'Alsace, le fameux Fontenelle de Normandie véritablement fondé par St. Wandrégisile. Il n'a pas été plus heureux en attribuant à Valois d'a-

* Laguille, Hist. d'Als., pr., p. 11.

* Bolland., 22 juill., 2e vie.

* T. 1er, p. 638.

(1) « Donatum quidquid in perpetuum esse volumus in ducatu Alsacensi, seu in pago Troningorum et in pago Alsegaugensi loca indominicata, nuncupantes ... Datira, cum basilica ubi S. Desiderius in corpore quiescit... seu quidquid in ipso fine Dadarinse... continetur. » La position du *Pagus Troningorum* étant parfaitement connue au-dessous de Colmar, tous les lieux que cette charte nomme au-dessus de cette ville appartiennent à l'autre *pagus*. Or nous savons par Schœpflin (t. 1er, pag. 719, et 2e, pag. 50), et par Busching, etc., que *Datira* et le territoire *Dadarinsis* indiquent Delle, en allemand Dattenried. Quant à St.-Disier, ce village porte le nom d'un évêque de Rennes, tué sur cette frontière à son retour d'Italie. Voyez les Bolland., 18 septembre.

(2) Chron. « In Elisgaugium commigravit territorium, ubi monasterium struxit... Ibi namque B. Ursicinus requiescit venerabiliter humatus. » — Ce monastère, devenu la ville de St.-Ursanne (en allemand *St.-Ursitz*), voisine de Moutier-Grandval, dépendait jadis de cette abbaye comprise dans l'ancien Sundgau et dans le duché d'Alsace, comme nous l'apprend une charte de l'empereur Lothaire que je cite plus bas. Voyez encore la vie de St. Germain de Grandval, ch. 10 (Bolland., 21 février).

voir identifié l'Elisgaugium avec l'Alsegaudia ; car l'illustre auteur de notre *Notitia Galliarum* en flagrante contradiction avec lui-même et avec le biographe cité par lui, rapporte l'Elisgaugium d'abord à l'Alsace comme Mabillon (1), et plus loin au pays de Luxembourg *. Quant à l'Elisgowe des Annales de St. Bertin **, il a judicieusement reconnu que ce pays ne pouvait être l'Alsace, nommée deux lignes plus bas, dans la suite du partage des états de Lothaire, et qu'il devait être le même que l'Elisgaugium de St. Wandregisile dont il faisait une partie du Luxembourg. D. Bouquet a adopté cette dernière opinion dans ses notes, sans réfléchir, non plus que Valois, que l'Elisgowe, placé dans le texte du partage entre le Bassigny et les cantons de la Franche-Comté, ne peut être cherché que dans ce double voisinage. C'est effectivement là que ce nom existe encore, mais renfermé de nos jours dans l'ancien territoire de Porentruy (2), que l'allemand moderne appelle l'Elsgau *. Il avait conservé jusqu'au siècle dernier, sous sa forme française d'*Alanjoye* ou d'*Ajoie*, une étendue beaucoup plus considérable, et désignait un grand décanat de l'archevêché de Besançon qui comprenait, outre Porentruy, Delle, Mont-

* Art. Alesatia et Alisontia.

** An 870. D. Bouq., t. VII.

* Busching, trad. franç., t. X, p. 175.

(1) Voyez les Ann. Bened., t. 3, pag. 348. Mabillon avait lu dans son ms. *Elisangium* ; dans le fait il le trompait pour l'Alsace proprement dite, plutôt que pour le duché d'Alsace qui s'étendit en effet jusqu'à Ste.-Ursanne.

(2) Je n'ai dans les mains aucune histoire de cette ville, mais quelques auteurs lui donnent le nom latin de *Pons Ragnetrudis*. Ne l'aurait-elle pas reçu de cette Ragnetrude que Dagobert parcourant son royaume d'Austrasie, *cum Austriam regionem circumiret*, rendit mère de Sigebert II? Voyez la vie de ces deux princes, D. Bouquet, t. 2.

béliard, St.-Hippolyte du Doubs, Vyt-lès-Belvoir, Vaucluse, etc., jusqu'à Cerneux-Monot près de Russey, au-dessous de Monteau *.

* Dunod, Hist. de l'égl. de Besançon, t. 2, p. 481 et suiv.

Il résulte de ce qui précède que les Campanenses, le Pagus Alsgodiensis, et le comté de Montbéliard dans leur étendue primitive, ont successivement occupé, sauf la différence de leurs limites respectives, le même territoire. Ce qui va suivre, en démontrant que ce territoire a fait partie du duché d'Alsace (et par conséquent de l'Austrasie), achèvera, je l'espère, d'établir cette identité, et d'éclaircir un point de géographie historique assez curieux échappé à Valois, et dont Sismondi a dernièrement encore éludé les difficultés d'une manière peu digne de lui. Des trois cantons que le roi d'Austrasie réclamait avec l'Alsace, sa volumineuse histoire *, n'en nomme que deux (1), le Sundgau et le Thurgau, et omet les Campanenses, dont sans doute il ne savait que faire. C'est par trop sommaire en vérité.

* T. 1er, p. 432.

6. Le territoire des Campanenses faisait partie du duché d'Alsace.

Commençons par rappeler que vers la fin du 6e siècle, quand St. Colomban habitait Anegray près de Luxeu, les *Suèves*, dit son biographe Jonas de Bobbio, (2) poussaient leurs brigandages jusqu'aux environs de sa demeure. Ces Suèves ne peuvent être que les Alamans de l'Alsace, maîtres par conséquent du revers méridional des Vosges. Conçoit-on qu'un fait pareil n'ait pas été remarqué dans une vie aussi connue que celle de St. Colomban? Nous sommes ensuite certains par la

(1) D. Calmet a fait la même faute, Hist. de Lorr., t. 1er, pag. 371.

(2) Cumque haud procul abiisset, audit vocem Suevorum multorum per avia oberrantium, qui eo in tempore iisdem locis latrocinia exercebant.

charte du premier Eberhard d'Alsace que j'ai citée tout-à-l'heure, que le *Pagus Alsegaudiensis* était compris dans ce duché, et tellement uni au Sundgau proprement dit, que son nom s'était étendu à tout ce canton. Elle attribue, en effet, à ce pagus, outre Delle et St.-Dizier dont j'ai parlé, plusieurs villages qui embrassent ce même Sundgau tout entier, Lehmen et Blotzheim du côté de Bâle, Hunningen sur la Larg, Gotweiler près de Masevaux, etc. (1). Deux autres actes émanés, l'un de Charlemagne, comme je l'ai dit, l'autre de Lothaire Ier en 849, constatent que le Sundgau et le duché d'Alsace comprenaient alors St.-Ursanne et Moutier-Grandval, sur les confins de Soleure (2). Mabillon a publié une quatrième charte donnée en faveur de l'abbaye d'Honau près de Strasbourg en 749, par le prince alsacien Boronus, cousin d'Eberhard, et datée de Mandeure (3) au sud de Mont-

* Laguille, pr., p. 20.

* Ann. Bened., t. 2, pr. p. 696.

(1) Guldoulfouviler, Chuntilingas..., Flobotesheim, Leimone. Voyez dans Schœpflin, t. 1er, les *vici* de l'Alsace franke. D'autres villages désignés dans cette charte franchissent même les limites du Sundgau proprement dit, et s'avancent jusqu'à la Basse-Alsace.

(2) Quia Lutfridus, illuster comes, [illegible] cujus vocabulum est Grandis-Vallis, quod est in ducatu Helisacensi, etc. Ipse et antecessores ejus, priores patres præfatum monasterium in cellulis sibi subjectis, una scilicet quæ nuncupatur Cella, et est constructa in honore S. Ursicini, confessoris, et alia quæ vocatur Vertuna, et est dicata in honore S. Pauli Apostoli, etc. Celle-ci est devenue St.-Paul-dans-l'Ile, en allemand *Zu-Werd*.

(3) Actum Mandouro (al. Mandrodero) castro publice. Boronus était arrière-petit-fils d'Atticus. Voyez Schœpflin, t. 1er, pag. 753, 785.

béliard. Enfin, le savant auteur des Annuaires du Doubs, M. Laurens, en cite* une dernière du siècle, où Bethoncourt (*Bethonis curtis*) qui touche presque à cette ville, se trouve placé dans le duché d'Alsace et dans le canton d'Elsgau. Tous ces documents ne font que confirmer ce que rapporte un auteur encore plus ancien, Bobolenus*, dans la vie de St. Germain de Grandval, sur l'autorité qu'exerçaient dans ces contrées les ducs d'Alsace avant l'an 666. Ce biographe, presque contemporain des événements dont il parle, nous apprend que le fameux duc Atticus irrité contre les moines de Grand-val installés par ses prédécesseurs, et contre les habitants de la vallée, l'envahit avec ses soldats allemands, d'un côté par le nord, dit le texte, et de l'autre par St-Ursanne, puisque St Germain fut tué près de cette ville après son entrevue avec ce terrible duc (1). Des preuves aussi péremptoires nous dispensent de recourir aux raisonnements par lesquels l'Art de vérifier les dates a établi* : 1° que sous les premiers comtes connus de Montbéliard, au 11e siècle, la partie occidentale de l'ancien Sundgau, c'est-à-dire le territoire de Ferrette, d'Altkirch, etc., était unie à ce comté ; 2° qu'il comprenait en outre Belfort, Porentruy, Blanmont et Granges près de Lure ; 3° que ces

* An 1838, p. 73.

* Act. S. Bened., t. 2, et Bolland., 21 févr.

* Dern. éd. in-4°, t. 3, 2e part.

(1) Qui (Cathicus) cœpit nequiter opprimere populum illum vicini monasterii, cœpitque imputare quod ejus antecessori semper rebelles fuissent. . . assumsit secum phalanges Alamanorum gentis bellicosæ. (Ch. 11.) Quod cum nuntiatum esset Beato Germano quod Cathelmundus a partibus Aquilonis cum magno exercitu ingrederetur super valle illa, et Cathicus ab alia parte cum ingenti exercitu adveniret. (Ch. 12.) Fere hora tertia noctis invenerunt eum jam defunctum. . . et levantes corpus ejus cum ejulatu magno, deferunt in Basilicam S. Ursicini suo opere constructam. (Ch. 14.)

comtes tiraient leur origine paternelle de la famille des ducs d'Alsace, dont les différentes branches s'étaient partagé les vastes possessions (1).

(1) Les Bénédictins, comme on le voit, n'ont pas produit toutes les preuves qu'ils pouvaient réunir, ni même les meilleures. Ils ont même adopté pour les comtes de Nortgau ou de l'Alsace inférieure, dans la généalogie de la maison d'Alsace (t. 4e, même éd.), le système de Schœpflin qui me paraît confondre deux branches et des personnages très-différents les uns des autres, confusion dans laquelle sont aussi tombés, plus ou moins, Laguille, Mabillon et D. Calmet. Comme tout ce qui concerne l'illustre souche de laquelle sont sorties les maisons d'Autriche, de Lorraine, de Bade, etc., est entouré d'un grand intérêt historique, et que la distinction que je veux rétablir entre ces personnages [illegible] [illegible] Montbéliard), je demande au lecteur la permission de faire passer rapidement sous ses yeux cette discussion généalogique.

La maison d'Alsace descendue d'Atticus, se partagea, au 8e siècle, en deux branches principales : celle des comtes de Haute-Alsace ou du Sundgau, nommés généralement Luitfrid, et celle des comtes de Nortgau ou de l'Alsace-Inférieure, à laquelle on rapporte tous les Eberhard alsaciens du 9e et du 10e siècle ; mais le fil généalogique de cette branche se rompt dès le premier de ces princes, mort vers l'an 800, et petit-cousin de l'ancien Eberhard de Murbach dont j'ai parlé précédemment. Ce fil ne se retrouve qu'à un autre Eberhard principalement connu par la charte d'Hérimuot en 898. Schœpflin remplit aventureusement (t. 1er, p. 784) cette lacune d'un siècle avec un Ebrachard qu'il nomme Eberhard II, et dont la Chronique de St. Gall indique la mort en 864, parmi celles de plusieurs *principes regni* (voyez Duchesne, t. 3).

(Rétablissement d'une branche perdue de la Maison d'Alsace.)

Comtes de la Basse-Alsace.

—

Eberhard Ier, m. vers 800.

—

Eberhard II, m. en 864.

—

Eberhard III, viv. 898, m. vers 900.

|

Hugue Ier, dit le Parricide, m. vers 940.

|

Eberhard IV, m. av. 966, enterré à Altorf.

|

Hugue II, fondateur d'Altorf, y est enterré.

Etc.

béliard, Granges, Porentruy, St.-Ursanne, pays de langue française et du diocèse de Besançon, se trouvaux, si ce n'est par le fait d'une ancienne conquête

C'est tout ce qu'elle en dit. Cet Eberhard, qu'on suppose fils du premier, serait père du troisième, celui de 898, lequel mort vers l'an 900, aurait eu lui-même pour fils Hugue Ier, que quelques historiens ont surnommé le Parricide, ce qui indique assez la manière dont mourut son père. Ce Hugue, dit l'Art de vérifier les Dates, vendit en 920 un domaine à l'évêque de Strasbourg, etc. Il eut pour fils Eberhard IV, qui voulant, suivant une Bulle du pape S. Léon IX, son arrière-petit-fils, fonder le couvent d'Altorf près de Strasbourg; mais il mourut sans avoir effectué ce projet qui fut accompli en 966 par le comte Hugue II son fils. L'un et l'autre furent enterrés dans ce monastère, comme l'atteste un nécrologe tenu par les moines. (Schoepflin, t. 2, p. 477.)

Cela posé, on lit dans la vie de S. Deicole, écrite dans la seconde moitié du 10e siècle par un moine de Lure, sous les yeux de l'abbé Werdolf (Act. S. Bened., t. 2), que la fameuse Waldrade, concubine du jeune roi Lothaire, donna (avant 869) l'avouerie de cette abbaye à son cousin le puissant comte Héberard; que celui-ci s'empara peu après du monastère même dont il chassa les religieux, qu'il enleva ensuite une nonne d'Erstein, et mourut au bout de trois ans, rongé par les vers comme un autre Hérode, *penè triennio Herodiana peste percussum*, etc., ch. 34. Schoepflin et l'Art de vérifier les Dates chargent de tous ces faits leur Eberhard III, sans réfléchir que, d'après le récit même de cet auteur, ils ont dû suivre d'assez près l'an 869, où la mort de Lothaire emporta la puissance de Waldrade, et en second lieu que le genre de mort de son cousin ne peut se concilier avec le parricide reproché à Hugue, fils d'Eberhard III.

Comtes du pays de Montbéliard, et usurpateurs de Lure.

—

Boronus de Mandeure viv. 747, grand-oncle d'un Egerhard.

—

Héberard Ier, cousin de Waldrade, m. vers 873.

—

Héberard II, viv. 925.

|

Hugue rend Lure, et s'y fait moine en 958.

|

Héberard III. moine de Lure en 959, avec ses frères.

—

Louis, premier comte certain de Montbél. (et de Ferrette), issu de la Maison d'Alsace, vivait en 1034.

Etc.

Le même biographe nous dit dans un autre endroit, ch. 20,

vèrent-ils unis au Sundgau et au duché d'Alsace, pays de langue allemande et soumis à d'autres siéges épiscopaux, si ce n'est par le fait d'une ancienne conquête qu'après l'invasion des Hongrois un comte Hebérard, *belli potens de Alsatiæ partibus, qui regnum Burgundionum frequentare erat solitus*, s'empara des ruines de Lure comme d'un héritage qui lui appartenait, *in hæreditatem sibi nefarie vindicavit*. Je ne crois pas qu'on puisse entendre différemment *in hæreditatem*, et je ne m'explique pas que Laguille, Mabillon (Ann. S. Bened., t. 3, pag. 156), et D. Calmet (Hist. de Lorraine, t. 1er, pag. 850) aient pensé que ce second usurpateur de Lure était le même personnage que le premier. La fameuse incursion des Hongrois en Alsace est placée en 925, et 56 ans après la mort du roi Lothaire. Albert de Stade ne date même l'invasion de la Bourgogne par ces Barbares que de l'an 927 ; mais voulût-on, en exagérant un fait antérieur, remonter à l'an 909, époque où ils insultèrent pour la première fois, suivant Luden (Hist. d'Allem.), la rive gauche du Rhin, on se trouverait encore à 9 années de distance de celle où Schœpflin et les Bénédictins fixent au plus bas la mort d'Eberhard III. — Mais continuons. Ce second Heberhard de Lure, mort dans l'impénitence finale relativement à l'usurpation de l'abbaye, laissa un fils nommé Hugue, qui, enfin touché de repentir, rendit aux moines toutes leurs propriétés, et prit même l'habit dans leur monastère avec ses trois fils Heberard, Hugue et Gontran. Nos auteurs identifient ce Hugue avec le parricide du Nortgau, et l'aîné de ses fils avec Eberhard IV. C'est fouler doublement (*) aux pieds le témoignage d'un contemporain qui

(*) D. Bouquet à qui appartient encore le t. IX des Hist. de France, a encore enchéri sur ces fautes en faisant de ce dernier Héberard et de son frère Hugue (pag. 385, n.) les pères de l'empereur Conrad II et du pape St. Léon IX, nouvelles confusions que rend plus choquantes la distance qui existe entre les époques respectives de ces quatre personnages.

alémanique ? M. de Gingins veut que l'Alsace ait été détachée du royaume de Bourgogne pour être réunie à l'Austrasie. M. Laurent va plus loin, et [illegible]

* Ann. du Doubs, an 1835, p. 75.

écrivait sur les lieux mêmes, et peut-être en présence des trois fils de Hugue. L'Héberard devenu moine de Lure ne peut être Eberhard IV enterré à Altorf, et le père de celui-ci mort vers l'an 940, disent les mêmes savants, ne peut avoir restitué Lure à ses légitimes possesseurs en 959, époque où Mabillon que j'ai cité, a placé ce fait d'après une charte de l'empereur Otton Ier. Ce prince y déclare que les fils de Hugue lui ayant cédé ce domaine, il en fait don aux moines. Il est à remarquer : 1° que Hugue lui-même ne figure point dans cet acte; peut-être était-il mort dans l'intervalle; 2° que c'est à l'empereur que ses fils abandonnent Lure, évidemment pour le rendre aux religieux; ce fut sans doute une garantie de plus dont ces bons pères voulurent fortifier leur rétablissement. Tout ce qui précède ne prouve-t-il pas clairement que les Héberard de Lure sont une branche particulière de la maison d'Alsace, qu'il ne faut plus confondre avec celle du Nortgau, laquelle ne pouvait guère, ajouterai-je, séparée de la Bourgogne par toute la Haute-Alsace qui appartenait à d'autres maîtres, prendre en Franche-Comté le rôle dominant que le biographe attribue surtout au deuxième usurpateur de Lure? Et quand nous voyons, d'une part, le prince alsacien Boronus cité plus haut, dater ses chartes du château de Mandeure, et, de l'autre, les comtes de Montbéliard, certainement sortis de la même famille, n'est-il pas de toute probabilité que les Héberard de Lure furent les héritiers de Boronus dont le rameau se perd dès le 8e siècle, et les ancêtres de ces comtes qui reparaissent au 11e? Il est vrai qu'Ulric de Ferrette, issu de ces derniers au commencement du 13e, nomme les fondateurs d'Altorf ses *progenitores* dans un acte cité par l'Art de vérifier les dates. Cela indique seulement que ces comtes descendaient à la fois des deux branches, chose très-naturelle, une héritière des Héberard pouvant avoir épousé

un de ses parents de la Basse-Alsace. Ajoutez enfin, pour dernière considération, que, d'après la division ecclésiastique de l'ancien diocèse de Besançon, Lure, quoique faisant partie du comté de Bourgogne, était compris dans le décanat de Granges qui partageait avec celui d'Ajoie le territoire de Montbéliard.

Je pourrais, en adoptant une opinion de M. Laurens, rattacher encore à cette branche que je crois avoir retrouvée, un autre personnage; ce comte Atton qui figure dans une charte du jeune roi Lothaire (Dunod, Hist. des Séquan., t. 2, pr., pag. 584) comme son parent et l'usurpateur de trois domaines de l'église de Besançon, savoir : *Cavennacum, Campaniæ* et *Alsiacum*. M. Laurens rapportant sans doute le nom de Campaniæ aux anciens *Campanienses*, pense qu'Alsiacum pourrait être Alanjoie, village voisin de Montbéliard (Ann. du Doubs, 1836, pag. 125.) Cette étymologie n'est pas d'une acceptation facile, mais nous aurions en revanche un Chavanne près d'Héricourt, qui représenterait parfaitement Cavennacum. L'historien de Poligny, Chevalier, et après lui M. Gaspard dans son Histoire de Gigny, ont placé ces trois domaines d'une manière plus complètement heureuse par le rapport des noms, du côté de Lons-le-Saunier et de Gigny, où se rencontrent Alièze, Champagne et un autre Chavannes, ainsi qu'un Chavagnat près d'Orgelet. Or ces villages se trouvent précisément voisins des lieux où nous savons qu'un comte d'outre Saône, nommé Audon, donna l'hospitalité aux reliques de St.-Maur en 863 (Ann. S. Bened., t. 2, pag. 86, 87). Il est donc bien plus probable que l'Atton de Lothaire et cet Audon sont le même personnage, et que les domaines usurpés par le premier n'appartenaient pas à notre frontière alémannique.

que ce prince rentra en possession de tout ce qui portait le nom de *Burgondia* (1). Je répondrai à cette démonstration contre Sismondi et M. Henri Martin quand il sera question du Tonnerrois; mais je puis dire sur le champ qu'on ne trouve ni dans Grégoire de Tours, ni ailleurs, aucune mention de cession territoriale faite par la Bourgogne à l'Austrasie, soit avant, soit après la conquête de ce royaume par les Franks, jusqu'à l'époque où Théodebert II réclama (en 610) l'Alsace et les trois annexes. Et de ces trois cantons, quand nous savons que les deux premiers étaient le Sundgau et celui de la Thur alsacienne, il est déjà plus évident que le troisième n'est autre que le pays de Montbéliard (2), contrée [illegible] qui s'appelle [illegible] plusieurs points [illegible] le nom [illegible] Campaniens, [illegible] peut-être à l'Alsace [illegible] même Sundgau? Il est facile de comprendre, en effet, que les Alamans,

(1) Ipse vero regionem omnem quæ nunc Burgundia dici-[illegible] (Hist. II, 33) [illegible] Il [illegible] de Grégoire de Tours [illegible] observer qu'il [illegible] c'est Gondebaud, du moins son frère Godegisèle, [illegible] partie de la Bourgogne à son allié (ibid. 32). Marius répondra (an 500; D. Bouq. t. 2) que Gondebaud : *regnum quod perdiderat, cum eo quod Godegeselus habuerat, receptum usque in diem mortis suæ feliciter gubernavit*. — Et Frédégaire ajoutera (Epitom. 24) que ce prince fit tuer son frère et les Franks restés auprès de lui, *nihil postea Chlodoveo reddere disponens*. — Au surplus l'opinion de MM. Laurens et de Gingins n'a pas une grande importance relativement à l'Alsegaudie, puisqu'elle aboutit en définitive au même résultat que moi.

(2) C'est ce qu'a bien reconnu M. de Gingins, mais en s'appuyant à tort, p. 37, n., sur l'autorité de Schœpflin, qui renferme les Campanienses à Kembs.

[illegible] du Jura [illegible] Vosges, [illegible] le long du Lomont Franc-Comtois [illegible] contrée [illegible] particulièrement [illegible] Montbéliard [illegible] Besançon, [illegible] Franches-Montagnes [illegible] Bourgogne [illegible] frontière [illegible] la ligne, [illegible] Reuss [illegible] l'Aar [illegible] le Sundgau et celui de la Thur alsaciens. [illegible]

Il ne reste cependant aucun doute [illegible] dans l'esprit du lecteur. D'un côté, l'A(rt) de vérifier les dates adjuge à la première Bourgogne les territoires de Montbéliard et de Ferrette*. D'un autre côté Dunod renferme** dans le comté ou canton bourguignon des Warasques tout l'Ajoie, Montbéliard, comme Porentruy. Les historiens de Salins et de Poligny, Droz et Chevalier, étendent (même jusqu'à Bâle*) et aux sources de l'Ill** ce comté qu'ils font commencer aux environs de Poligny et de Pontarlier. Il comprenait ainsi une portion considérable du Jura. Le célèbre Muller affirme* que Montbéliard en fit partie, et M. de Gingins pense que le *Pagus Varesco* peut avoir renfermé primitivement cette ville avec Ferrette, Porentruy et les Franches-Montagnes à l'est du Doubs*. Que deviendrait alors notre Alsegaudie alémannique? Tous ces auteurs fondaient probablement cette grande extension du Waras-

7. Canton des Warasques. Leur origine alémannique.

* T. 3, dernière édition in-4°, 2e part.

** Hist. des Séq., t. 1er, p. 294, 1re part.

* Droz, p. 29.

** Chevalier, t. 1er, p. XIV.

* Hist. Suiss., t. 2, p. 207, trad. franç.

* P. 37.

(1) S. Déicole, fondateur de Lure, dit au pape, « Contigit autem me subsistere, ... in Galliarum partibus apud Burgundiones in loco qui Luthra vocatur (par. 26, Bolland., 18 janv.).

que sur ce que rapportent la vie de St. Walbert * et particulièrement celle de St. Ermenfroid **, dans lesquelles ce nom paraît effectivement s'étendre jusqu'à Montbéliard ; mais rien que je sache n'autorisait à le porter plus loin. Il faut même observer qu'aucun de ces passages, non plus que la vie de Ste. Salaberge *, où il est aussi question des Warasques *des deux rives du Doubs*, ne dit positivement que Montbéliard leur ait appartenu. Les indications qu'ils nous donnent ne dépassent pas Mandeure ; et le voyage du warasque Bernéric, qui vint se faire guérir dans la première de ces villes par les reliques de St. Walbert (1), ne prouve rien de plus que la proximité du pays qu'il habitait. L'objection n'en serait pas moins très-forte, appuyée par les savants que j'ai nommés, si le nom des Warasques était réellement bourguignon d'origine ; mais je pense qu'il était alaman. La contradiction qu'on peut trouver entre ces biographies et les documents précédents ne serait alors qu'apparente. Il se pourrait même que, bien comprise, cette difficulté nous fournisse une preuve de plus de la conquête du Jura par les Alamans.

* Bolland., 2 mai.
** Bolland., 25 septemb.
* Bolland., 22 septembre, par. 7.

A travers les fables d'origine grecque ou romaine dont le biographe de St. Ermenfroid a enveloppé la tradition barbare, on démêle facilement que les *Waresci* vinrent des bords du Rhin et du côté de l'orient, c'est-à-dire de la Suisse déjà conquise par les Alamans, occuper les territoires de Mandeure, de Cuisance et d'Hièvre sur les deux rives du Doubs (2). Il donne le

(1) In pago siquidem rusticorum usu Warascum nuncupatum.... Bernericus nomine, qui audita virtute Sancti, juncto bove ac ministro præmisso carpento impositus, pervenit ad locum quo se duci fuerat deprecatus. (Vit. St. Walb., par. 20.)

(2) Varescos... qui olim de pago, ut ferunt, qui dicitur Sta-

nom de Bourguignons au peuple que vainquirent ces nouveaux-venus; peut-être faut-il entendre par ce mot les Romains qui habitaient le pays avant l'arrivée de tous ces Barbares? Toujours est-il que cette circonstance et le point de départ des Waresci les désigne positivement à mes yeux comme une horde alémannique qui forma l'avant-garde de sa nation. La vie de St. Eustaise par Jonas de Bobbio, son contemporain, nous les montre encore en partie païens au milieu du 7e siècle (1); ce qui me paraît fort invraisemblable pour des Bourguignons. Le reste des Warasques était chrétien, mais hérétique comme ces derniers; ces deux religions, en face du catholicisme général des Gaules, n'indiquent-elles point la présence de deux races germaniques dans ce pays divisé entre les Alamans et les Bargundes? Je ne crains donc point d'avancer que ce sont les premiers qui ont apporté ce nom (2) dans le Jura, où il est resté attaché au sol après leur expulsion; comme en Italie, en Allemagne et en France survé- * Act. S. Bened., t. 2.

devanga (al. Stadenaugo) qui situs est circa Regnum (Rhenum) flumen partibus Orientis fuerunt ejecti; quique contra Burgundiones pugnam inierunt... victoresque effecti in eodem pago Warascorum consederunt. (par. 1.) Les par. suivants nomment dans leur pays *Mandatum durum*, Mandeure; *Ebriis Villa ad Dovem fluvium*, Hièvre près du Doubs, etc.

(1) Warascis prædicat, quorum alii idolatriæ cultibus dediti, alii Photini vel Bonosi errore maculati erant (par. 3).

(2) Droz, pag. 29, le fait dériver avec beaucoup de vraisemblance du tudesque *waren*, garder, observer, en donnant pour raison que les Warasques occupaient les passages du Jura. Nous verrons effectivement les Bourguignons étendre ce nom à leur frontière d'Avenche. Je compléterais cette étymologie en la tirant des deux mots *waren-asche* (*war-asche*) lances de garde ou d'observation.

curent aux Lombards, aux Boiens et aux Goths les noms de Lombardie, de Bohême et de marquisat de Gothie.

C'est ainsi que je pense concilier des témoignages qui semblent au premier coup-d'œil si contradictoires, et maintenir dès les premiers temps l'union du comté de Montbéliard et de l'Alsace, union qui ne fut brisée que par les rois Transjurans quand Rodolfe Ier, vers 895, s'empara de Bâle et du Sundgau *. La partie allemande de Montbéliard, obéissant à ses affinités naturelles, retourna par la suite à l'Empire, et devint le comté de Ferrette; la partie française resta seule un fief de la Franche-Comté.

* Voyez Schœpflin, t. 2, p. 4 et 5.

8. *Tracé définitif de la frontière allemannique dans le diocèse de Besançon.*

Ainsi, pour revenir à la frontière bourguignonne que j'ai fait passer entre Lure et Champagney, elle se prolongeait probablement entre Lure et Granges jusqu'au Doubs, qu'elle traversait au-dessus de Pontpierre près de l'Isle. Telles étaient du moins les anciennes limites de Montbéliard, en négligeant les seigneuries détachées de Clerval, Passavant, etc. Il est vraisemblable qu'elle se confondait ensuite, et j'en dirai autant pour le *Pagus Alsgodiensis*, avec la ligne de démarcation du décanat d'Ajoie, telle que je l'ai indiquée ci-dessus, jusqu'au Doubs, entre Morteau et Cerneux-Monot. Nous savons par une charte de l'empereur Charles-le-Gros * que ce pagus qui fut l'intermédiaire géographique entre les Campanenses et le comté de Montbéliard portait déjà ce titre de *comitatus* en 884. Ce document y place une ferme dont le nom défiguré en *Quin etiam* dans le Spicilège de d'Achery *, et rétabli par Schœpflin, *Metiam* (1), ne peut certaine-

* Citée plus haut.

* T. 3, fol. p. 365.

(1) T. 1er., pag. 638. D. Bouquet, t. IX, pag. 334, a mis *Quinetiam* en un seul mot, comme nom propre.

ment, comme il le proposait, désigner Metten près de Bienne, et avancer ainsi l'Alsegaudie jusqu'au lac de cette ville ; car la vallée de St.-Imier et celle de Grandval, en deçà de Metten, appartenait, comme nous le verrons, au comté *Bargensis*. La frontière bourguignonne aboutissait donc au Doubs, presqu'en face des limites des diocèses de Bâle et d'Avenche, vers le point où se termine aujourd'hui celle des cantons de Berne et de Neufchâtel. M. Laurens que j'ai déjà cité, assure dans un de ses Annuaires * qu'on voit encore dans le Doubs, près du bief d'Etoz qui dépend de la commune de Charmauvilliers, au-dessous d'un lieu qu'on appelle Beaufond, une grande borne, monument historique qui a servi, dit-il, de limite à l'Helvétie, la Rauracie et la Séquanie proprement dite, et plus tard aux royaumes de Bourgogne et d'Austrasie (1). Il ne donne aucune preuve de cette double assertion ; la seconde me paraît une simple conséquence qu'il tire de la première. C'est ce que nous verrons plus loin. * Ann. 1835, p. 74.

Je n'ai tiré aucun parti d'un passage de Frédégaire, malheureusement trop corrompu pour qu'on puisse le discuter avec quelque confiance. Je veux parler de son *9. Des deux cantons* Colerensis *et* Suentensis *de Frédégaire.*

(1) C'est sans doute la borne dont parle D. Jourdain, page 321, n., des *Eclaircissements* que j'ai déjà cités, borne qui marquait les confins des trois diocèses de Besançon, Bâle et Lausanne. Lui-même était alors sujet Watteville, et une séance de l'Acad. de Besançon, du 24 août 1771. J'ai dit qu'il existait dans les Mémoires de cette Académie, année 1772, une Dissertation sur les frontières de la Franche-Comté. Je n'ai pu, à mon grand regret, en prendre connaissance. Je sais seulement qu'elle adjugeait l'Alsace méridionale aux Bourguignons, et que l'Académie, tout en lui décernant le prix, protesta contre cette opinion.

35e chapitre, et de l'entrevue que les reines de ces deux royaumes devaient avoir en 608, dans un lieu situé, suivant le texte de D. Bouquet (1), entre *Colerensis* et *Suentensis*. Il était naturel de penser que ces deux noms se rapportaient l'un à la frontière bourguignonne, et l'autre à l'austrasienne; il est peut-être moins sûr, malgré leur forme adjective, qu'ils désignent, comme on l'entend généralement, deux *pagi* limitrophes, car on se figure assez difficilement un lieu placé entre deux cantons contigus, sans appartenir à l'un ou à l'autre. Mais villes, rivières ou cantons, dans l'état où se trouve ce texte, nous n'en serions pas plus avancés. On a généralement rapporté le Suentensis aux Suggentenses du même auteur *; Schœpflin préférait ** le Saintois lorrain (pays de Vaudemont et de Mirecourt) nommé *Suentisii* (2) dans les Annales de St.-Bertin *. Le Colerensis serait alors un canton de la frontière bourguignonne, qu'il faudrait chercher du côté de Moutier-Grandval et de Soleure, par rapport au Sundgau, ce qui n'est guère probable dans l'état de la Suisse à cette époque, ou du côté soit de Luxeu, soit de Langres, par rapport au Saintois. *Incolecensis* ou *Colerensis* pourraient se rapporter, dans ce dernier cas, au pagus *Decolatensis*, que nous rencontrerons par la suite, et dans lequel était située, si je lui rends sa véritable position, la maison royale de Faverney dont j'ai

* Ruinart, Grég., Op., p. 611, etc.
** T. 1er, p. 634, n.
* An 870.

(1) Inter Colerensem et Suentensem. — Ou Colorense et Soitense vel Segintense; — ou Colerense et Sogintense; — ou Sointensem; — ou Incolecensi et Soznitensi; — ou Colecensi et Solnitensi.

(2) On lit *Suetensis* dans la charte de Childéric II pour l'abbaye de Senones, datée de 661. (D. Calmet, Hist. de Lorr., T. 1er, pr., pag. 258.)

parlé précédemment. Mais ce mot peut tromper toutes les conjectures, et l'on est forcé de l'abandonner avec le texte qu'il achève de défigurer (1).

II. Diocèse d'Avenche.

Passons au diocèse d'Avenche. J'ai donné les raisons qui me faisaient rejeter péremptoirement la leçon d'*Avennice* et l'admission d'Avignon. Nous allons vérifier qu'une partie au moins du *pagus Aventicensis* appartenait positivement à la Bourgogne primitive.

Pelatius presbyter jussu Domini Salutaris episcopi civitatis Aventicæ, etc. Cet évêché dont le siége fut quelque temps après transféré à Lausanne, s'étendait entre Besançon et Vindonisse, depuis le Doubs jusqu'au bord de l'Aar, qui lui servait de limite orientale dans toute la longueur de son cours jusqu'aux environs d'Arau. Borné au sud par le lac de Genève et le Valais, il l'était, du côté du nord, par cette branche du Jura qui, se détachant des Franches-Montagnes vers l'extrémité du canton de Neufchâtel, côtoie la rive gauche de la Suze et de l'Aar, sous le nom principal de Mont-Vauge ou Boetzberg, le *Vocetius* des Anciens. Mais les limites d'Avenche ne dépassaient pas du côté de l'est le canton de Soleure qui se termine également auprès d'Aarau. Tout le territoire qu'elles n'enfermaient point entre l'Aar et le Rhin, appartenait au diocèse de Bâle, dont

(1) La leçon *Calcensi* m'avait fait penser au *pagus Salecensis* des Annales de St. Bertin, an 870, que D. Calmet a reconnu pour le Souloss ois ou pays de Soulosse qui remontait la Meuse autour de Neufchâteau, jusqu'aux limites de Langres. (Idem, carte et pag. 549.) Cela s'arrangeait parfaitement avec le Saintois qui est contigu à ce canton; mais l'un comme l'autre ont appartenu de tout temps à l'évêché de Toul et à la Lorraine, et il n'existe pas le moindre indice qui rattache l'un ou l'autre à la Bourgogne de Sigismond ou de Gontran.

[illegible] par les Alamans ; [illegible]
il leur adjugea [illegible] partie [illegible] cette
lisière du territoire [illegible] jusqu'à [illegible]
tenait à la frontière du royaume de Bourgogne. La chose
ne paraît certaine jusqu'aux sources de la Birse, [illegible]
fameux passage de Pierre-Pertuis [illegible]
de Moutier-Grandval. Nous en avons la preuve par
tout ce qui précède, soit dans l'autorité que le duc
d'Alsace Chaticus et ses prédécesseurs exerçaient au
siècle, comme nous l'avons constaté, sur le pays où
St. Germain vint s'établir, [illegible] dans cette charte de
Charlemagne qui place Moutier dans le Sundgow,
soit enfin dans le diplôme de l'empereur Lothaire,
qui reconnaît les ancêtres de l'illustre comte Luitfrid
seigneur du monastère de Grandval, pour les protec-
teurs héréditaires de cette abbaye située, dit-il, dans
le duché d'Alsace. Or le chef de cette famille était le
même duc Chaticus ou Atticus dont on vient de parler.*

* Voy. les citations précédentes.

Cette délimitation était d'ailleurs la conséquence d'un
fait connu par les Romains, d'après l'inscription latine
que porte encore le rocher de Pierre-Pertuis, savoir
que ce passage servait, dès l'époque romaine, de borne
au territoire des Rauraques et de celui des Helvétiens
dont Avenche était le chef-lieu (1).

1. *Suite du diocèse de Bâle. L'Alsace et les Alamans s'étendaient jusqu'à l'Aar.*

Il est ainsi certain que l'Alsace, et par conséquent
l'Alamanie, se soit étendue au sud et à l'est de la Birse.
On voit dans Schœpflin * que le père de l'histoire suisse,
Tschudi, reconnaissait cette rivière comme la limite
primitive de l'Alsace. Les historiens de cette province
ont généralement embrassé cette opinion. Quelques-

* Tome 1er, p. 1, n.

(1) Voyez Busching, t. 4, pag. 3 [illegible] ; De rebus Helvet., III, 11 ; Schœpflin, t. 1er, pag. 52 [illegible]

teurs ajoutent à l'Alsace le Sisgau ou canton de Sissach, [illegible] jusqu'à la [illegible] d'autres ont poussé plus loin jusqu'à [illegible] jusqu'à l'Aar, et même [illegible] jusqu'au [illegible] la Suisse. Schoepflin prend une sorte de juste milieu; il pense que le duché s'étendait plus loin que l'Alsace proprement dite; il ne borne pas celle-ci à la Birse, mais il comprend dans l'autre toute cette branche du Jura qui court à l'est depuis Soleure jusqu'au Rhin, c'est-à-dire toute la partie orientale de l'ancienne Rauracie, divisée par la suite en trois ou quatre *pagi*, le Sisgau, l'Augstgau, le Frickgau et le Buchsgau. La carte qu'il a faite du duché d'Alsace, marque dans cette partie, porte cependant ces mots: *Antiqui ducatus Alsatiae limes*. Mais dans tous les textes qu'il cite pour constater l'existence de ces quatre cantons il n'y a pas un mot qui les rattache positivement au duché, et qui prouve que la limite de l'Aar. Les divers documents dont il les tire ne remontent même pas au-delà du [illegible] siècle, excepté une charte d'[illegible] datée de 794, et qui nomme le pagus *Augustaugiensis* ou canton d'Augst (*Augusta Rauracorum*) [illegible] que ce passage servait, dès l'époque romaine, de [illegible] [illegible] dit Schoepflin aucun argument décisif [illegible] [illegible] des Bourguignons jusqu'au Rhin, soit contre [illegible] [illegible] donné aux Alemans tout le pays des Rauraques, mais l'opinion de ce dernier est de beaucoup la plus probable par cela seul que les Alemans étaient maîtres de la possession de [illegible] jusqu'à [illegible] et Pierre-Pertuis. On ne peut supposer qu'étant maîtres de St.-Ursanne et de la vallée de Grandval, ils aient laissé les Bourguignons presque [illegible] derrière eux, entre eux et

le Rhin. Cette improbabilité va s'accroître encore par les recherches qui suivent, et qui me paraissent assurer aux Suggentenses de Frédégaire ou au Sundgau primitif tout le territoire compris entre la Birse et l'Aar.

2. *Ils occupaient Seckingen et Soleure.*

* Bolland., 6 mars.

On voit dans la vie de St. Fridolin*, refaite sur d'anciens documents par un moine du x[e] siècle, qu'il fonda le célèbre monastère de Seckingen dans une île de l'Alémannie formée par les eaux du Rhin (1). Il est vrai que dans l'opinion de Lecointe ce fleuve séparait, dans cet endroit même, les Alamans des Bourguignons; mais les expressions du biographe, le détour que fait le Saint par les monastères de la Bourgogne (2) pour se rendre de Strasbourg à Coire, enfin le procès qu'il dut soutenir devant le landgrave de Rhétie (3), prouvent que l'auteur entendait parler d'une île située en pleine Alémannie, et non sur la frontière de ce pays. Ce fait, d'après l'époque où vivait St. Fridolin suivant son biographe et le P. Lecointe, appartient au règne même de Gondebaud.

* P. 184.

J'ai cité dans mes *Questions Bourguignonnes** le célèbre passage de Walafrid Strabon, qui atteste que les Alamans s'établirent autour de l'Aar. Schoepflin comprenait que cette rivière leur servit de limite; mais il

(1) Ad quamdam insulam Alamanniæ, Rheni ejusdem fluminis undique lymphis circumdatam. (Liv. 1[er], par. 24.)

(2) Ab eadem autem dum pergeret civitate, per monasteria regni Burgundionum suum direxit iter in quamdam regionem Rhætiam vocatam, etc. (par. 28). Une note des Bollandistes dit qu'il n'existait alors de monastères bourguignons que ceux de St.-Romain et de St. Lupicin à St.-Claude.

(3) Beatus igitur Fridolinus cum construeret claustrum Sanctimonialium in Secanis (Seckingen), etc. Voyez le par. 8, liv. 2.

ne l'entendait que de la partie de son cours au-dessous du confluent de la Reuss*, c'est-à-dire pendant 5 ou 6 lieues. * T. 1er, p. 629. Cette interprétation me semble tout-à-fait inadmissible, et Walafrid parlait certainement du cours général de l'Aar, et même de ses deux rives, *circà*. Il rappelle un état de choses ancien, mais dont les conséquences, comme nous le verrons, subsistaient encore de son temps. Nous en avons une autre preuve dans la vie de Ste. Vérène*, écrite assurément à une époque * Bolland., 1er septembr. où Soleure appartenait depuis longtemps à la Bourgogne. L'auteur place auprès de cette ville (et on la montre encore au pied des montagnes de la rive gauche) la caverne de cette Sainte, fidèle compagne de la fameuse légion thébéenne; elle vint s'y réfugier, dit-il, au milieu d'une population alémanique qu'elle convertit à la foi chrétienne (1). Cela n'empêche pas le biographe de la présenter un peu plus loin en butte aux persécutions d'un gouverneur romain. Cette contradiction historique, et la fausseté de l'occupation du pays de Soleure par les Alamans à la fin du 3e siècle, démontrent combien le souvenir de ce peuple avait laissé une trace profonde dans les traditions locales. Guillimann* et Plantin** veulent cependant que Soleure ait * De reb. Helv., p. 377. appartenu aux premiers Bourguignons. La reine Sede- ** Abr. de l'Hist. Suisse, leube, disent-ils, fit transporter à Genève le corps de p 48. St. Victor, l'un des héros de la Légion Thébéenne, martyrisé dans la première de ces villes avec St. Ours qui en est encore le patron. Mais l'auteur qu'ils citent,

(1) Nam Alamannorum gens diabolo subdita, etc.... Excrescentibus itaque miraculis, multitudo Alamannorum ad Christum moveri cœpit... et exultantes baptizati sunt. (Par. 3.) — Inde nomen Christi dilatari in fines Alamannorum exorditur, etc. (Par. 4.)

* Hist. III-89. [illegible] beaucoup moins positif dans son récit [illegible]
* Chron. [illegible] Frédégaire. Cette reine Sedeleube [illegible]
d'ailleurs [illegible] fit
construire dans le faubourg de Genève une église où
l'on retrouva [illegible] le corps de St Victor dans un
cercueil d'argent. Voilà tout ce que rapportent ces deux
chroniqueurs; Guillimann et Plantin ont tiré de ces pa-
roles une induction fort exagérée et qui ne peut [illegible]
[illegible]
que nous [illegible] les reliques de St Victor ont pu
être transportées à Genève de bien des manières,
sans qu'on en puisse conclure, dans [illegible]
qu'à l'époque [illegible] de cette reine Sedeleube [illegible]
* Voyez Laguille, etc. Mais des documents [illegible]
Nous sommes donc arrivés de proche en proche [illegible]
[illegible] du territoire [illegible]
et nous pouvons répéter avec assurance que le diocèse
de Bâle leur appartint tout entier. Mais [illegible]
[illegible] nous sommes obligés [illegible]
[illegible]
[illegible]
3. *Le comté Bargensis et le duché d'Alsace s'étendaient jusqu'à la Reuss* diatement l'évêché de Vindonisse. Une charte de Dagobert II, datée de 662, concède à l'église de Strasbourg trois fermes royales, dont deux étaient certainement situées en Alsace, et la troisième dans le *pagus Speries* (al. *Species*) et le comté *Bargensis* (2). En

(1) [illegible]

(2) [illegible] in pago qui nuncupatur Speries et in comitatu Bargensi. (Laguille, Hist. d'Als., preuv., pag. 3.)

[illegible] pièce [illegible] par Schœpflin [illegible] Hist. T. 1er, p. 686.
[illegible] les documents [illegible] Chron. T. 3, p. 748.
eût une certaine antiquité, [illegible] pas moins [illegible]
le premier [illegible] après Mabillon, très-précieux par
les renseignements [illegible] sur les temps [illegible]
[illegible] commentaires [illegible]
[illegible] de la vieille chronique [illegible] Kœnigshoven [illegible]
par Schœpflin, [illegible] explication plus [illegible]
du *Topographie* d'Eberstein [illegible] (e) [illegible] et l'autre
[illegible] de Speries [illegible] de l'Aar. On
ignore la position de ce pagus [illegible] les premiers histo-
riens de l'Alsace cherchèrent, avec le comté de *Bargas*
dans [illegible] autour de [illegible] (*). [illegible]

Mais des documents postérieurs constatent que le Bar- * Voyez Laguille, etc.
gensis [illegible] effectivement [illegible] territoire à [illegible]
et à gauche de l'Aar. En rapprochant ces témoignages
[illegible] traditions [illegible] Ebe-
hard de Murbach les droits de cette abbaye sur [illegible]
[illegible] attribuent au prince alsacien [illegible]
[illegible] la fondation du bourg voisin de Munster, dans
le comté de Lenzbourg (?) [illegible]

(1) Tertia vero ultra Atarim in comitatu Barga ita est, quæ Species dicitur (Thesaur. Martene, t. 3, pag. 1128. C'est Schœpflin qui a rétabli la véritable leçon, *Speries*, t. 1er, pag. 636, n.)

(2) Voy. Schœpfl., t. 1er, pag. 785, citant Guilliman, etc.

Cette seconde tradition est infirmée par un document qui fait de Bero [illegible] fondateur de Munster, un comte [illegible] du 9e siècle. Voyez Müller, t. 2, pag. 61. Mais la première trouve [illegible] appui dans une charte d'un seigneur alsacien, Wighard, qui fonda vers 697 [illegible] un établissement religieux en l'honneur de St. Maurice et de St. Léger, martyr, le proche parent des ducs d'Alsace et le patron

rappelle si vivement les Alamans Lentiens du 4e siècle, — on est conduit à ce résultat, que la famille du duc Atticus avait réellement des propriétés sur la rive droite de l'Aar, et que le canton de Spekies devait exister entre cette rivière et Lucerne; peut-être dans l'ancien comté du Rohr, dont le nom semble aussi remonter aux vieux Rauraques de la rive gauche. C'est dans cette même contrée, entre l'Aar et la Reuss, que nous voyons plus tard la branche la plus célèbre de la maison d'Alsace, les Habsbourg, en possession de biens patrimoniaux dont l'origine se perd dans les temps antérieurs. Or, comme l'animosité héréditaire des deux peuples rend très-peu vraisemblables ces propriétés alémaniques sur le territoire bourguignon ; il faut bien les rattacher plus ou moins directement au duché d'Alsace, comme nous le verrons tout-à-l'heure, après avoir déterminé l'étendue du comté Bargensis.

Une charte de Conrad, roi de la Transjurane, donnée en 957 (lisez 962, dit Schœpflin) en faveur de l'abbaye de Moutier-Grandval, nous apprend que (f) ce comté

de cette même abbaye de Murbach érigée par Eberhard quelques années après. Voyez Guillman, *de reb. Helv.*, pag. 336. Maller dit que cette pièce est suspecte, t. 1er, pag. 337; mais elle est au moins d'une grande ancienneté. Wighard s'y dit frère d'un duc Robert, fondateur de Zurich, et qui me semble bien le même personnage qu'un comte de ce nom qui gouvernait le Sundgau en 673 (voyez Schœpflin, t. 1er, pag. 786) sous le fameux duc d'Alsace, Atticus. Nous voyons de même au XIe siècle un frère de Louis d'Alsace, comte de Montbéliard (et de Ferrette), posséder, dans le canton de Zurich, le comté de Wulflingen près du Winterthur. (Art. de vér. les dates, t. IV, in-4b.)

(f) In ipsa valle capellæ duæ in honore S. Stephani et S. Martini; villa in Bargensi comitatu, quæ Nugerolis dicitur,

renfermait *Nugerolis* avec les chapelles d'Ursicin et de l'apôtre Pierre, les villages d'Ulvingen, de *Summa Vallis* et de *Thesvenna*, la chapelle de St-Imier, la ferme (*curtis*) d'Aleric, *Bideric* avec la chapelle *Roconvillare*. Schœpflin commentant ce texte qui nous est si précieux*, dit que Nugerolis aujourd'hui perdue, était au bord du lac de Bienne auquel de vieux documents donnent le nom de *Neurols* ou de *Nairvil*. Il a oublié la chapelle de Pierre, et pense que les autres localités indiquées, chapelles ou villages, répondent à St-Ursanne, Ilfingen (en français Orvin), Sachvelier, Tavanne, St. Imier, Malency, Bentry et Reconvillier. Tous ces noms appartiennent aux vallées de Grandval et de St-Imier, entre Délemont, le lac de Bienne et le Doubs. Je pense que Schœpflin s'est trompé dans la plupart de ces applications. D'abord il n'a fait aucune attention à la phrase qui précède toute cette topographie et dans laquelle les mots *in ipsa valle* qui la commencent, en se rapportant aux deux seules chapelles de St. Etienne et de St. Martin, excluent naturellement de la vallée de Grandval tous les lieux placés ensuite dans le comté Bargensis. Ainsi *Summa Vallis, Thesvenna, Curtis Alerici* et *Roconvillare* doivent être cherchés dans une autre partie de ces montagnes, et précisément la plupart de ces noms se retrouvent, avec plus de bonheur encore, dans ceux de Sombeval, Do-

* T. 1er, p. 658.

4. Position de Nugerolis *et de la vallee* Nugerolensis.

cum capella Ursicini et capella Apostoli Petri, cum villa Ulvingen nomine, in eodem comitatu, villa Summæ Vallis quæ censetur cum capella sibi subjecta, et alia capella cum villa Thesvenna nomine; capella S. Imerii et curtis Alerici, Bideric, cum capella Roconvillare. (D. Bouq., t. IX, pag. 698; il a omis Bideric. — Schœpflin, t. 1er, pag. 657.)

vanne (1). Gottstatt et Buellen sont près de Bertry. Quatre de ces villages sont situés dans la même vallée, celle de St.-Imier, et Dovanne touche au lac de Bienne. Il est impossible au lieu de Nugerols, s'il existait réellement au bord de ce lac, d'envoyer aussi loin que St.-Ursanne la chapelle d'Ursicin qui lui est attachée dans le texte par la préposition cum. Cette dépendance que confirme une autre charte qui va nous occuper à l'instant, était si bien comprise par Müller, qu'au milieu des nombreuses contradictions dans lesquelles il est tombé sur ce nom mystérieux de Nugerolis *, il l'a aussi appliqué à la ville même de St.-Ursanne. C'est encore une chose impossible. Le lac n'aurait pas emprunté le nom d'une ville dont il était séparé par une double chaîne de montagnes et une distance de dix lieues. Aussi la plupart des savants de la Suisse (2) le placent-ils, soit à la Neuveville vers l'extrémité méridionale du lac, soit près d'un village voisin, Neureux, dont Plantin fait une ancienne colonie romaine du temps de Néron. Il est certain, d'une part, qu'on y a retrouvé les vestiges d'un lieu considérable qui s'étendent jusqu'à Landeron, et de l'autre, que la vallée même du lac et peut-être tout le comté Bargensis portent dans des actes du moyen âge le nom de *Nugerolensis*. Celui d'Ursicin est populaire par lui-même; on a pu dédier à ce Saint plusieurs chapelles dans ces contrées où il a vécu, et l'on retrouverait peut-être son

Voy. t. 1er, p. 2e part., 189, etc.

* Abr. de l'Hist. Suisse, p. 72.

(1) Il est bon de remarquer que le nom allemand de Dovanne est *Twann*, tandis que celui de Tavanne est *Tachsfelden*. Schœpflin a confondu ces noms les uns avec les autres dans sa page 658.

(2) Voyez Schœpflin cité, M. de Gingins, pag. 57, etc.

[illegible] paroisse voi- [illegible] qui n'aurait [illegible]. Nous avons vu [illegible] qu'une [illegible] du territoire au- [illegible] Charles-le-Gros, [illegible] abbaye de Mou- [illegible] Conrad n'était que [illegible] comme légitimes [illegible]: *Cella Sti Pauli quae Vertunna dicitur*, [illegible] *Nugerolis dicitur, cum capella sibi subjecta* [illegible] *in eodemque comitatu villa Summae Vallis* [illegible] *subjecta*, [illegible] *in pago Sornegaudiensi*, *Rendelana curtis cum capella sibi subjecta*, [illegible] *in eodem comitatu*, [illegible] *curtemque Quinetia* [illegible] *Alsaugensi comitatu*, etc. (1) Il résulte formellement de ce texte : que Nugerolis avec la chapelle qui en dépendait, se [illegible] l'Alsegau- [illegible] die, et appartenait au comté Pippinensis ; que ce- [illegible] le nom du château de [illegible] comme [illegible]. Il s'éten-

5. Étendue du comté *Pippinensis*.

(1) Vertuna nous est déjà connu pour être St-Paul [illegible] (*Zu werd*) ; Ulminc n'est qu'une variante d'*Ulvingen* de la charte précédente. Quelques lignes plus bas, Charles nomme encore, comme appartenant aux moines, d'autres lieux également rappelés dans la charte de Conrad : Cellam S. Imerii cum suis adjacentiis, et villam Bidericam cum capella, atque Rechovis-villare cum adjacentiis suis. Quant à *Quinetia*, j'en ai déjà parlé comme d'un nom perdu, que Schœpflin corrigeait en *Metia*.

[illegible]

des limites d'Avenche; c'est ce qu'il faut examiner.

6. *Identité des comtés Bargensis et Pippinensis.*

Une troisième conséquence à tirer de nos deux chartes, c'est l'identité des comtés Bargensis et Pippinensis, dont le premier, comme on l'a vu, remonte peut-être au 7e siècle, et s'étendait à la droite de l'Aar. Le second est moins ancien, on n'en a point connais-

sance avant l'an 850*. Ce que je viens de dire montre que Schœpflin n'admettait pas cette identité. Sa carte du comté de Pippinensis avec une telle distinction qu'elle enlève à ce comté Nugerol que la charte de Charles-le-Gros y place de la manière la plus expresse. En revanche, il étend le Bargensis jusqu'au Bipp même, sur le Sornigau, et tout le long de l'Aar jusqu'à Montbéliard, comprenant ainsi dans ce comté une grande partie de l'Alsegaudie*, mais sans apporter aucune preuve qu'il ait jamais franchi, du côté de l'Elsgau, Pierre-Pertuis et les limites de Bâle. Le Pippinensis n'est plus dans ce système qu'une petite partie du Bargensis. Un savant, dont les vives lumières m'ont souvent guidé dans mes recherches, a été plus loin; il a distingué absolument les deux comtés, plaçant le dernier dans la cité de Bâle, et le premier dans celle de Lausanne ou d'Avenches*. Mais le célèbre historien de la Suisse dit positivement** que l'ancien comté de Bipp portait au 11e siècle le nom de Bargen. De ces trois opinions laquelle choisir? La dernière, et voici mes raisons: Une charte de Rodolfe III, successeur de Conrad, gratifie un certain Amizon de deux manses situées dans le comté Bargensis, *autrement la vallée de Nugerol* (1). Elle est datée de *Pinpeningis* qui, selon Schœpflin, pourrait être ce même château de Bipp (2) dont j'ai parlé; mais Muller affirme* que ce lieu est aujourd'hui Bumplitz, près de Berne, et voisin de Bar-

* Schœpfl., t. 1er, p. 659. Muller, Hist. Suiss., t. 2, p. 59.

* Tom. 1er, p. 659.

* M. Guérard, Essai sur les divis. territ. des Gaul.

** 2e vol., trad. franç., p. 126.

* Hist. Suiss., t. 2, p. 125, n.

(1) Mansos duos conjacentes in comitatu Bargensi, sive in valle Nugerolensi. (Guichen, Hist. généal. de Savoie, t. 3, pr., pag. 13.) Actum Pinpeningis, an. 1016.

(2) M. de Gingins confond même, pag. 63, ces deux noms de Pippinensis et de *Pimpeningis*, en disant: *Vallis Neurolensis* nommé depuis *comitatus Pimpeningis*.

gen près d'Aarberg, d'où Schœpflin lui-même tire, ainsi que Muller, le nom du *Bargensis*. Une autre charte de l'Empereur Henri III indique encore dans ce comté une colonie de *Lanha* (1) qu'on retrouve dans le même voisinage, à Kalanch ou Kalnach. Enfin un dernier acte de son fils Henri IV étend le Bargensis jusqu'au pied des Alpes, au-delà du couvent de Ruggisberg (2), entre Thun et Fribourg. Le lecteur voit le chemin que nous avons parcouru dans ces quatre étapes, depuis le bord occidental du lac de Bienne, sans quitter, il est vrai, la rive gauche de l'Aar; mais nous savons déjà que le Bargensis possédait sur la rive droite un canton de Speries qui s'étendait probablement du côté de Lucerne. Si nous consultons maintenant les auteurs du 9e siècle, ils nous disent que le roi Lothaire céda en 859 à son frère, l'empereur Louis II, la partie de son royaume située au-delà du Jura, savoir : les cités de Genève, de Lausanne et de Sion, avec leurs évêchés, monastères et comtés, excepté l'hospice de St-Bernard et le comté *Pipincensis* (3). Il est étrange que le président Cousin* et D. Calmet** aient traduit par *en deçà* le *præter* du texte, interprétation qui place le comté [illegible]

* Hist. de l'Emp. d'Occ., t. 1er, p. 468.

** Hist. de Lorr., t. 1er, p. 697.

(1) Meginradi Cellæ (Einsidlen) dedit dimidiam coloniam in villa Lanha, in comitatu Bargensi. (Hartmann, Annal. Eremi Deiparæ, etc., cité par Schœpflin, t. 1er, pag. 658.)

(2) Hoc monasterium fundatum erat in regno meo, in Lausonensi episcopatu, in pago nomine Uffgou, in comitatu Bargensi. (Mercure suisse, septembre 1716, cité par Schœpflin, ibid.)

(3) Eam videlicet quæ ultra Juram montem habebat, id est Genuam, Lausonnam et Sedunum civitates cum episcopatibus, monasteriis et comitatibus, præter Hospitale quod est in monte Jovis, et Pipincensem comitatum. (Ann. S. Bertin, an. 859. D. Bouq., t. VII.)

Pipincensis en dehors des trois évêchés cédés par Lothaire, et le renverrait par conséquent dans celui de Bâle. Nous arriverions ainsi à un résultat précisément inverse de ce que pensait M. Guérard. Mais le véritable sens de *prœter*, tel que l'a compris Muller, nous est donné par l'histoire contemporaine, et j'ajouterai par D. Calmet lui-même qui dit, quelques lignes plus loin, que Lothaire remit à son beau-frère Huchert le gouvernement du duché entre les Monts Jura et St. Bernard (1). Il est évident que ce duché ne pouvait être situé que dans les diocèses de Lausanne (2) et de Sion; et puisqu'il ne restait à Lothaire au-delà du Jura que le comté Pipincensis, il est clair que le gouvernement d'Huchert, restauration du duché Ultrajuran du 7e siècle, fut formé de ce même territoire. Conrad qui succéda, après l'avoir vaincu, à ce prince révolté, porte dans la chronique de l'abbaye de Lobes le titre de duc des contrées jurannes ou rhétiques (3), et nos annalistes nous disent qu'Huchert fut tué auprès d'Orbe *, qui paraît avoir été le principal lieu de ce duché au temps de Lothaire comme au temps de Brunehault (4).

* Ann. Met. 866. D. Bouquet, t. VII.

(1) Ducatum inter Juram et montem Jovis commisit. (Ann. Met. 859. — Ann. Verdun., 863. D. Bouq., t. VII.)

(2) Muller, t. 2, pag. 68, n., cite, en effet, une donation de Lothaire en 866, dans le diocèse de Lausanne; il n'indique pas l'endroit où elle se fit.

(3) Conrado Ræticarum vel Jurensium partium duce. (Spicil. d'Ach., t. 2, fol., pag. 734.) Muller, t. 2, pag. 68, rapporte par erreur ce texte à Huchert qu'il fait duc de Rhétie, ne remarquant pas la confusion faite, ce me semble, par le chroniqueur entre la Rhétie et le Jura qui appartenaient à des rois différents.

(4) Voyez Frédégaire, chron. 42. Ann. St. Bertin, 856, 865, 877. (D. Bouq., t. VII.)

Nous sommes maintenant certains, je pense, que le comté Pipincensis n'était pas simplement une petite partie du Bargensis, ni un territoire différent, mais bien ce dernier comté tout entier auquel on avait réuni le *Pagus Aventicensis* (1). Nous les voyons l'un et l'autre enfermer d'abord Nugerol et la vallée de la Suze ou de St.-Imier, franchir ensuite le lac de Bienne et s'étendre, d'un côté, sur la plus grande partie du diocèse d'Avenche, et de l'autre jusqu'aux environs de Lucerne. Leur identité enfin reconnue, il devient facile de répondre à la double question que j'ai posée plus haut, d'abord : si le Pagus Sornegaudiensis, nommé dans l'acte de Charles-le-Gros, devait être attribué au comté Pipinensis. Non, dirai-je, puisque ce canton rentrait, d'une part, dans le Sundgau que nous avons vu se confondre au 8e siècle avec l'Alsegaudie, et que, d'autre part, Charles-le-Gros distingue positivement du Pipinensis ce même comté d'Alsegaudie, dans le passage que j'ai cité. Il est faux dès-lors que le Bargensis, pareil au premier, se soit avancé, comme le voulait Schœpflin, sur le territoire du second jusqu'à St.-Ursanne et à la rivière d'Alle; et ses limites, répéterai-je, deviennent celles du diocèse d'Avenche et de l'Elsgau, c'est-à-dire Pierre-Pertuis et les Franches-Montagnes. Il ne lui reste donc entre l'Aar et l'évêché de Bâle que Bipp, Soleure, St.-Imier et la vallée de Nugerol ou du lac de Bienne. C'est cette partie cis-arolane que Schœpflin disait * avoir seule appartenu au duché d'Alsace, comme si un comté mérovingien, c'est-à-dire un simple commandement administratif et militaire avait pu dé-

7. Distinction absolue de l'Alsegaudie et du comté Bargensis. Limites septentrionales de ce dernier.

* Tome 1er, p. 659.

(1) On a vu que telle était l'opinion de Muller, et le comté de Bipp comprenait, suivant lui, t. 2, pag. 59, le territoire qui s'étend depuis l'Aar et les Alpes jusqu'au Jura.

rendre à la fois de deux duchés et peut-être de deux royaumes différents. Étrange idée de la part d'un si savant homme! Muller raisonne mieux quand il reconnaît* que l'Alsace s'avançait autrefois jusqu'au pied des Alpes. Le comté de Bargen la portait, d'un autre côté, jusqu'à la Reuss, et les Bourguignons, au lieu d'atteindre cette rivière, ne possédaient même qu'une partie du diocèse d'Avenche. Que devient alors, dira-t-on, le duché Ultrajuran de Frédégaire? Que devient la fameuse frontière de la Reuss, que j'avais moi-même acceptée précédemment? Question curieuse sous plusieurs rapports, et la plus importante de toutes celles que j'avais à traiter dans ce Mémoire.

* T. 2, p. 65.

L'histoire depuis Grégoire de Tours jusqu'à Muller nous présente à diverses reprises l'ancienne Helvétie comme changée par les dévastations des Barbares, et surtout des Alamans, en une vaste solitude qui existait encore dans les cantons du centre au 8e et au 9e siècles. Notre vieil historien étend* *les déserts du Jura* depuis Avenche jusqu'à St-Claude, c'est-à-dire sur la plus grande partie du pays de Vaud. Ce nom même sous sa forme latine, *pagus Waldensis*, dérivée de l'allemand *Wald*, forêts, atteste encore de nos jours l'ancienne dépopulation de cette riche contrée. Muller agrandit dans tous les sens ce triste tableau. « Depuis les lacs » qui baignent le pied du Jura jusqu'à l'Aar s'étendait, » nous dit-il*, un pays presque désert appelé » l'OEchtland (1), et couvert de forêts marécageuses. » La contrée où est aujourd'hui Berne appartenait au » roi, ainsi que le reste des déserts. — Aucune ville » n'embellissait alors* cette contrée; on l'appelait *la*

8. *La Suisse presque entièrement déserte au 6e et au 7e siècle.*

* Cité plus haut.

* Hist. Suiss., trad. franç., t. 2, p. 124.

* Id., t. 1er, p. 304. Voy. aussi p. 171.

(1) On trouve encore *desertum* traduit par Uechtland dans les documents du 15e siècle. (Muller, t. 1er, pag. 171.)

» *Vallée Noire* (Nugerol (1), Nerval, *Nigrum Vallis*) ;
» d'épaisses forêts l'obscurcissaient ; le seul canton de
» Morat offrait par intervalles une cabane isolée.
» Ainsi*, sous Dagobert, le pays habité par les
» Suisses... était un désert aride, hérissé de bois, où
» l'on ne trouvait que peu d'habitations, près d'une
» tour, dans le voisinage d'un couvent, ou à l'entour
» d'une métairie, etc. » — En effet, tous les Saints
que les légendes amènent dans ce pays n'habitent que
des cavernes, ne vivent que dans les bois, ou ne sont
occupés que de défrichements. C'est Fridolin à Sæckin-
gen, Germain dans la vallée de la Birse, Imier dans
celle de la Suze, Donat dans la Gruyère, Wickard à
Lucerne*. Le duc Robert, frère de ce dernier, fonda
Zurich « au milieu d'épaisses forêts qui ne faisaient de
» tout le comté d'Arbonne qu'un immense désert (2). »
— Muller partage néanmoins* ces vastes solitudes en
Helvétie bourguignonne et Helvétie alémannique. La
première, suivant lui, consistait dans les déserts d'A-
venche et la partie riveraine de l'Aar, y compris, sur
la rive droite, l'ancienne Argovie dont il attribue, sans
aucune preuve, la conquête à Gondebaud*. Il n'avait
d'ailleurs sur ce partage aucune idée précise ; car il
portait néanmoins, comme on l'a vu, l'Alsace jusqu'au

* Ibid., p. 338.

* Voy. plus haut.

* Tome 1er, p. 230, 313.

* T. 2, p. 103.

(1) Le nom moderne qu'on donne à ce qui reste de la ville même de Nugerolis, Neureu, loin de remonter à Néron, comme le voulait Plantin, n'est autre, suivant M. de Gingins, que l'allemand *Neu-reute*, nouveaux défrichements. (P. 57.)

(2) Voyez pour les deux premiers leurs vies que j'ai déjà citées. Je parle des autres d'après Muller, t. 1er, pag. 302, 303, 311, 336, 337. On peut encore voir, pour la Suisse orientale, les vies de St. Gall et de St. Pirmin ; l'arrivée de St. Sigebert à Dissentis, Mull., t. 1er, pag. 327, de Meinrad à Einsidlen, t. 2, pag. 54, etc.

pied des Alpes, et dans un autre endroit il dit nettement qu'on ne sait pas quelles étaient en Suisse les limites réelles de l'Alamannie *. * T. 2, p. 111, n.

Suivant M. de Gingins *, les Alemanni s'étaient emparés de toute l'Helvétie orientale jusqu'à la Reuss, et ne cessaient de porter leurs dévastations jusqu'à l'Aar, et même en deçà. De leur côté les Burgunden occupèrent la partie occidentale * entre le Jura, le Léman et le Rhône, depuis l'Aar, à l'est, jusqu'au pas de l'Écluse à l'ouest, et divisèrent tout ce pays en sept pagi ou comtés, le *Waldensis* ou pays de Vaud, le *Villiacensis* ou pays d'Avenche, le *Pimpeningis* ou vallée *Nerolensis*, l'*Uchilandia* ou comté de Fribourg, le *pagus in Ogo* ou pays de Gruyère, le *Capullacense* ou Chablais primitif à la tête du lac de Genève; enfin l'*Equestricus* ou pays de Nyon à l'autre extrémité du lac. * P. 50. * P. 63.

9. *Des sept Pagi bourguignons de la Suisse par M. de Gingins.*

Ce partage, avec quelques différences, se trouve déjà dans Plantin * qui l'avait tiré des chroniques du pays de Vaud, chroniques souvent fabuleuses auxquelles un autre savant de la Suisse, Faber, ne s'est point arrêté; car les Bourguignons ne divisèrent, suivant lui, leur territoire helvétique qu'en quatre cantons (1). Muller revient aux sept hordes du roi Gundioch, mais il dit simplement * qu'elles se partagèrent le pays sans difficulté. M. de Gingins, développant un nouveau système avec beaucoup de science et parfois de sagacité, * Abrégé de l'Hist. Suiss., p. 47. * Tome 1er, p. 202.

(1) Suivant cet auteur, la limite de la Reuss remonterait à Vitellius qui aurait divisé l'Helvétie en deux provinces, Soleure et Zurich, réunies par la suite, la première à la Séquanie qui échut plus tard aux Bourguignons, et la deuxième à la Rhétie dont s'emparèrent les Alamans. Les quatre régions bourguignonnes de Faber sont l'*Ambronie* entre l'Aar et la Reuss, la Nuithonie dans l'Uchtland, la Vandalie au pays de Vaud et le Valais. (40 Tabl. polit. de la Suisse, 1746, pag. 3.)

distribue le territoire dont parle Marius d'Avenche*, de la manière suivante entre le roi, les Burgondes et les Gallo-romains : le premier eut l'Uechtland et l'E-[illegible], les Barbares le Villiacensis, le Neuroleusis et l'Ogo ; les anciens habitants ne conservèrent que le Waldensis et le Capuliacense. « L'Uechtland et l'Ogo, » dit-il encore*, furent repeuplés par les Bourgui- » gnons ; mais les ravages continuels des Alamans les » obligèrent souvent à abandonner les établissements » formés vers l'Aar, et à se retirer même dans les » quartiers réservés aux Gallo-romains. » Je crois que M. de Gingins a renversé l'ordre des événements, et que les Bourguignons, en repeuplant les déserts de la Suisse occidentale, ne reprirent point un territoire déjà perdu par eux, mais qu'ils s'avancèrent à mesure que reculèrent les Alamans. C'est un fait déjà reconnu par d'Anville, que ces derniers s'étant établis dans « la » grande Séquanaise*, ce qui est entre le Mont Jura » et la rivière d'Ursa, où Russ était réputé Ale- » manie (1). » Il est positif qu'ils occupaient encore le Jura vers la fin du 5e siècle*, de manière à intercepter les communications entre St.-Claude et Salins. Nous savons par le passage de Grégoire de Tours*, qui aurait dû dès le principe dominer toute la question, qu'un désert qui s'étendait depuis cette même ville de St.-Claude jusqu'aux environs d'Avenche, séparait la

* Chron., an 456.

* P. 59 et 51.

10. *La Suisse appartenait presque toute aux Alamans.*

* États form. en Eur., p. 69.

* Voy. plus haut.

* Déjà cité.

(1) Ce passage s'accorde assez mal avec ce qu'il dit, pag. 93, de l'étendue du premier royaume de Bourgogne, dans lequel il paraît comprendre *la Suisse* presque entière. La manière dont il détermine cette étendue est tellement vague et ambiguë, que ce passage ne fixe aucunement les incertitudes à cet égard. C'est pour cela que je n'ai point eu recours dans la note préliminaire.

Bourgogne, de l'Alamannie. Celle-ci occupait donc à l'est du Jura toute la partie septentrionale de la Suisse, Nugerol, Berger, Soleure, Moutier-Grandval, etc., de même qu'elle avait envahi à l'ouest une partie du diocèse de Besançon. Mais nous savons que l'Helvétie entière n'était pas moins déserte que la contrée dont parle notre vieil historien. L'animosité héréditaire des deux peuples (1) et leurs craintes réciproques conservaient entre eux, comme on en trouve d'autres exemples parmi les Barbares, ces profondes solitudes qui leur servaient de frontières, et c'est uniquement par la manière dont ces solitudes se sont repeuplées que nous pouvons reconnaître jusqu'où s'étendaient la puissance et l'action de chacun des deux.

Si nous consultons les documents qui nous restent, les vies des Saints, les chartes des vieux monastères, le peu que nous apprennent les chroniques, nous voyons la population revenir dans ces contrées de trois côtés différents. Les Bourguignons, les premiers, profitant de l'affaiblissement de leurs ennemis (après la bataille de Tolbiac), s'avancèrent entre les lacs de Genève et de Neufchâtel. Déjà St Romain et St Lupicin* avaient fondé St-Claude et Romain-Motier (2). L'évêque d'Avenche, St Protais, commençait à bâtir, du temps de Gondebaud, la nouvelle ville de Lausanne*, et son deuxième successeur, Chelmigisèle, y était en-

11. *Elle fut repeuplée à la fois par l'Alamannie, l'Alsace et la Bourgogne.*

* Voy. Grég. de Tours cité plus haut.

* Muller, t. 1er. p. 307, 245.

(1) La Loi bourguignonne constate encore cet état d'hostilité au 6e siècle. Si quis servum [illegible] in Alamanniam [illegible], dit le titre LVI. 1. Cæterum si ingenuus [illegible] redemptus fuerit, dit le paragraphe suivant.

(2) C'est l'opinion de Mabillon et de Ruinart. (Greg. Tur. Op. p. 1148.) D'autres attribuent la fondation de Romain-Motier à St. Donat; cela revient à peu près au même résultat.

terré sous le règne de Gondomar *. Deux ermites, Pontais et Sigonius, se fixèrent ; le premier sur la rive orientale du lac de Joux, où s'éleva par la suite l'abbaye du Lieu, et le second à la Baume près d'Iverdun *. La famille bourguignonne de Marius d'Avenche s'établissait près des ruines de cette cité, et lui-même fondait plus tard la ville de Payerne *, pendant que le comte Wivilo se fortifiait au milieu des débris de l'antique Aventicum (2). Enfin, si l'on pouvait se fier à la charte d'Agaune, telle que nous l'a donnée Guillaume dans son histoire de Salins *, elle nous indiquerait dès l'an 516 les fermes royales de Lustri, d'Oron, de Morat, de Lulli près d'Estavayer, etc., c'est-à-dire l'occupation de presque tout le pays de Vaud et d'une partie du canton de Fribourg. Mais ce texte diffère étrangement de celui qui se trouve dans les *Illustrationes Claudianæ* de Chifflet *, et dans l'une et l'autre édition de la *Gallia Christiana* des Ste Marthe. Mille a reproduit cet acte pour la quatrième fois avec de nouvelles variantes dans son Abrégé chronologique *. Cette diversité de textes n'est certainement pas favorable à l'authenticité de cette charte si vivement attaquée par le P. Lecointe *. Celui de la *Gallia Christiana* ne nous laisse en définitive que Morat, peut-être Commugny près de Coppet, et les deux territoires particuliers de Lausanne et d'Avenche (3).

* Voy. M. de Gingins, p. 52, n. (1).
* Muller, t. 1er, p. 246.
* Muller, t. 1er, p. 305.
* T. 2.
* Bolland., 6 juin.
* Tome 1er, p. 328.
* Voyez ci-dessus.

(1) Les Annal. *Flaviniensés et Lousonnienses*, dont le ms. date du 8e siècle, placent ces deux évêques, le premier en 492, le second en 535. Voyez Pertz, t. 3, pag. 150, Script.

(2) Nommé en allemand Wiflisbourg. Cette assertion de Guillimann, *De reb. Helv.*, pag. 19, n'est pas généralement admise.

(3) On lit dans les Recherches sur Salins de M. Béchet, pag. 6,

les rois austrasiens (car il est impossible que des rois bourguignons aient appelé dans leurs états des colonies alémaniques) ne tardèrent pas à suivre cet exemple. L'heureuse alliance de Gontran et du jeune Childebert, et la réunion des deux royaumes sous ce dernier, ayant achevé la pacification de ces contrées, on vit la colonisation arriver par deux courants, l'un venant du duché d'Alamannie par Schaffouse ou Constance, l'autre du duché d'Alsace en franchissant, comme nous l'avons indiqué, d'un côté le Jura, et de l'autre la rivière d'Aar. Tous ces mouvements se lient avec une circonstance qu'on n'a point remarquée, le déplacement presque simultané des trois sièges épiscopaux de l'Helvétie, qui se portèrent, dans la seconde moitié du 6e siècle, d'Avenche à Lausanne, de Martigny à Sion et de Vindonisse à Constance. Ces diverses colonies, comme il est facile de le comprendre, restaient liées au pays dont elles sortaient, et c'est ainsi que les desbiènes avancèrent au cœur de la Suisse, les unes le territoire alémannique, et les autres le comté Bargensis et la domination alsacienne. Ces deux courants se rencontrèrent

préf., et 16, T. 1er, que Guillaume employait de fort mauvais copistes, et que le *fragment très-abrégé* qu'il a donné de cette charte a été pris dans la plus ancienne des diverses copies possédées par le couvent de St. Maurice. Voici son texte. Sigismond donne à St. Maurice d'Agaune : Et in pago Waldense in fine Aventicense seu Juranense, alias curtes sic nominatas Muratum, Auronum, Bo...., Wadingum, Lulliacum, Lustriacum. — La *Gallia Christiana* porte, t. XII, pag. 423 : et pago Genevensi, Valdensi, et fine Aventicensi et Lausanensi et Visuntiensi, curtes sic nuncupatas : Briegia, Olona, Cacusa, Ruhregio, Staties, Communiaco, Mariniaco, Muratto, — localités qu'il faut répartir entre les cantons nommés antérieurement.

au bord de la Reuss qui devint ainsi, dans le 7e siècle, une limite véritable, non pas entre les Bourguignons et les Allemans, mais entre les deux duchés austrasiens d'Alsace et d'Allemanie. Je crois pouvoir le dire hautement, on ne trouve pas dans les temps antérieurs de limite de la domination bourguignonne entre l'Aar et la Reuss. Les chroniques fabuleuses du canton de Vaud rendent elles-mêmes témoignage de cette vérité, en assignant, dans le partage qu'elles racontent de l'Helvétie entre les Barbares (1), l'Argau aux [illegible]. Sismondi et [illegible]** ont donc avec pleine raison abandonné toute la Suisse aux Allemans du 6e siècle, et si la Bourgogne s'approcha de l'Aar au commencement du 6e, ce ne fut que par les démembremens de l'empire carlovingien qu'elle s'avança jusqu'à la Reuss. Aucun des actes cités relativement à cette frontière, par Guillimann ou par Schœpflin ou par Muller, n'est antérieur aux fils de Louis-le-Pieux.

* Voy. plus haut.

** Gregor. Tur., Op., p. 1146.

Je ne crois même pas, malgré l'autorité de Bucherius, de Moller, de Schœll, de Kruse et de M. de Gingins, que le royaume de Gondebaud et de Sigismond se soit étendu jusqu'à l'Aar. Un principe que je n'ai point encore invoqué, mais qui m'a réellement dirigé dans cette difficile investigation, c'est celui qui éclaire d'une manière si lumineuse, grâce aux travaux de la critique moderne, les origines des peuples. C'est celui qui fonde la distinction des races sur la différence des langues que ces peuples parlaient ou qu'ils ont conservées. Il est certain que partout où la domination bourguignonne est démontrée, les populations parlent une langue latine. Partout l'élément germanique a disparu dans la fusion que le petit nombre des vainqueurs opérait rapidement avec les habitans des provinces gallo-

12. Principe fondamental tiré des idiomes des peuples. Étendue de la langue française en Suisse.

romaines. Les peuples soumis à l'Austrasie ont, au contraire, conservé généralement la langue allemande que d'anciennes invasions avaient déjà portée de proche en proche sur la rive gauche du Rhin. Cette victoire de l'idiome germanique ne fut contrariée que dans les cantons où, comme en Alsegaudie, l'élément gallo-romain avait gardé trop de puissance. Mais dans la Suisse déserte, rien ne gêna le libre établissement et la perpétuité des idiomes. Les colonies austrasiennes ont apporté leur tudesque (1) et les colonies bourguignonnes leur latin *rustique* devenu de français ou le roman. C'est donc sur la ligne de démarcation de ces langages qui diffèrent comme les lois, les mœurs, les physionomies des populations qui les parlent, qu'il faut chercher la véritable frontière des Bourguignons (2).

La langue française n'atteint point les bords de l'Aar. L'allemand s'avance du côté de Bienne jusqu'à Neuveville; il s'arrête, sur les bords du lac de Morat, aux rivières de la Sauge et du Chandon; celle-ci tourne autour d'Avenche pour se jeter dans ce lac dont la Sauge porte les eaux à celui de Neufchâtel. Cette ligne se prolonge dans la direction du sud-est, en passant par

(1) Excepté celles qui s'établirent avec St. Germain et St. Imier dans les vallées de la Birse et de la Suze, et qui sortaient de l'Alsegaudie. Nous en sommes du moins certains pour celle-ci; voyez Muller cité.

(2) Aucun auteur, que je sache, n'a rattaché cette question à la différence des idiomes de la Suisse occidentale. Un seul peut-être, comme on a pu le voir dans la Note préliminaire, semblerait en avoir eu quelque idée; mais Schœll s'empresse d'expliquer sa pensée, et d'assigner l'Aar comme limite au duché d'Allemanie. M. de Golbéry est tombé dans une contradiction plus positive, comme on le verra plus loin.

13. *Les limites de la langue française en Suisse sont celles du premier royaume de Bourgogne.*

Fribourg, Corbière, Vanel près de Sanen (ou Gessenay), et aboutit aux environs de Siders dans le Valais (1). Et que le lecteur veuille bien remarquer comme tout concourt au même résultat. C'est vers l'extrémité des limites de Neufchâtel, à Cerneux-Monot près de Russey, ou au Bief d'Etoz, suivant M. Laurens, que nous avons laissé la frontière bourguignonne dans le diocèse de Besançon. La différence entre ces deux points n'est que de trois lieues, mais le bief nous ferait perdre une partie du décanat d'Ajoie, contre les probabilités qui s'attachent à l'ancienne limite de cette circonscription ecclésiastique. La frontière, en effet, ne peut descendre le Doubs; il faut qu'elle remonte au sud, pour tourner les vallées de St.-Imier et de *Nugerol* ou du lac de Bienne, qui faisaient partie du comté alsacien de Bargen ou de l'Austrasie. Elle venait ainsi directement aboutir à l'extrémité septentrionale du lac de Neufchâtel et à l'embouchure même de la Sauge. C'est autour de cette rivière et du Chandon que se groupent, d'un côté, Avenche, certainement bourguignonne, et de l'autre ces noms, évidemment germaniques, que nous

(1) A prendre depuis les Alpes, dit Muller, t. 2, p. 189, l'allemand et la langue romande partagent le Valais, le comté de Gruyère, l'Œchtland et le Nugerol. Presque partout ce sont de petits ruisseaux qui marquent les limites de l'un et de l'autre idiome, et souvent on rencontre dans la même ville, dans le même village (comme à Fribourg et à Douanne sur le lac de Bienne), une différence sensible quant aux mœurs, aux lois, au langage et à la physionomie. On peut faire la même remarque dans le pays des Grisons et dans l'Engadine, où des ramifications du romand se montrent sur les limites de l'allemand et de l'italien. On lit déjà dans Tite-Live : Itinera quæ ad Penninum ferunt obsepta gentibus semi-germanis, xxi-38.

à présentes l'ancien comté Bargensis, Bargen, Kalnach, et un peu plus loin Bumplitz. Un document cité par Muller (1) prouve que les Bourguignons avaient étendu au territoire particulier de *Wiflisbourg* ou d'Avenche le nom des Warasques qui signifie, ai-je dit, les hommes de la frontière. Une charte de Roger, évêque de Lausanne, indiquée par M. de Gingins, constate que les deux rivières dont je viens de parler séparaient au 12ᵉ siècle le droit teutonique du droit bourguignon (2). Une charte plus ancienne de l'évêque Gérard donne à Sanen ou Gessenay le nom de *Terra Alamannorum* *, à une époque où ce pays était depuis longtemps bourguignon. C'est le même où St. Donat de Besançon porta la Foi chrétienne vers le milieu du 7ᵉ siècle, quand les vieux Burgondes avaient depuis deux cents ans renoncé à leurs erreurs païennes. Enfin c'est l'état de choses que constatait encore Walafrid Strabon, trop peu cru jusqu'ici, quand il donnait à la Suisse le nom des Alamans établis sur les deux rives de l'Aar, *circa Ararim* *. Le duché Ultrajuran de Frédégaire, ou la partie bourguignonne du diocèse d'Avenche, se réduisait donc, comme on aurait pu le soupçonner à la manière dont s'exprime cet auteur dans son 37ᵉ chapitre, au *pagus Aventicensis*, qui renfermait sans nul doute le pays de Vaud, et d'une manière presque aussi certaine le territoire de Neufchâtel. Mais ce duché avait pour annexe en Franche-Comté le vaste canton de Scodingue *, qui s'étendait jusqu'aux rivières du Doubs et de l'Ain **, mais qui paraît s'être formé dans

* Muller, t. 2, p. 260, 262.

* Vie de St. Gall., prol.

* Frédég., Chron. 24.

** M. de Gingins, p. 34.

(1) Pagus *Villiacensis* in comitatu Varasco, dit une charte de 1074. (T. 1ᵉʳ, pag. 291.)

(2) Jus teutonicæ terræ.... jus romaniæ terræ. (M. de Gingins, pag. 56, d'après le *Schweizer Museum*, t. IV.)

le principe autour de la vallée de Salins (1). Passons au diocèse de Vindonisse.

III. Diocèse de Vindonisse, *in partibus infidelium.*

Bubuleus in Chr. nom. episcopus civitatis Vindonissæ, etc. Cet évêché, dont le siége nommé aujourd'hui Windisch n'est plus qu'un village situé vers le confluent de la Reuss et de l'Aar, était adossé aux diocèses de Bâle et d'Avenche dont le séparait la seconde de ces rivières dans toute la longueur de son cours. Borné au midi par le Valais, et à l'orient par l'évêché de Coire qui était passé, comme nous le verrons, des Alamans aux Ostrogoths, il prit au nord, par la conversion des Alamans, une extension considérable de l'autre côté du Rhin, et renferma presque toute la Souabe. Il dut cet immense agrandissement aux rois austrasiens qui transférèrent le siége épiscopal à Constance vers la fin du 6e siècle, pour combattre de plus près, comme le pense avec raison Guilliman *, les ténèbres de l'Alamannie païenne. Avant cette puissante intervention, leur malheureux troupeau, tombé sous le glaive ou dans les fers de ces Barbares, était réduit à quelques restes de population éparse ou cachée dans les ruines des forts et des cités romaines. Vindonisse même n'existait plus, et les prédécesseurs, comme les premiers successeurs de Bubuleus, n'étaient probablement que des évêques *in partibus*, réfugiés chez les Bourguignons. Sa présence au concile d'Epaone, ainsi comprise, n'embarrasserait plus ceux qui ont avancé l'Alamannie avec tant de rai-

* De reb. Helv., p. 23.

(1) On lit dans les deux vies de St. Anatole de Salins (Bolland., 3 févr.) In archiepiscopatu Bisunticensi.... est quædam regio nomine Scodinge..... quæ Salinis bene suo nomine dicitur, eò quod sal ibi sufficienter conficitur. (1re, par. 5.) — Cum ad Sequanos venisset, in territorium Scodingorum felici omine juxta Salinas substitit. (2e, par. 2.)

son jusqu'au bord de l'Aar ou de ce côté-ci du Jura. J'avais tenté dans mes *Questions Bourguignonnes* de concilier ces faits en apparence contradictoires et de satisfaire en même temps l'opinion dominante qui maintient les Bourguignons sur la Reuss, en faisant conquérir par Gondebaud l'Helvétie occidentale après la bataille de Tolbiac. Mais forcé par tout ce qui précède de modifier cette partie de mon travail; j'ai examiné de plus près les preuves sur lesquelles on fondait la réalité de cette frontière primitive. J'ai vu qu'on démontrait fort bien par la vie de St. Gall et par d'autres documents au besoin, que la rive droite de cette rivière appartenait au duché d'Alamannie; mais je n'ai pas connaissance d'un seul témoignage qui constate la présence des Bourguignons sur la rive gauche. Nous avons, au contraire, rencontré des colonies alsaciennes qui avaient franchi l'Aar, et quand Fredégaire rapporte * la terrible invasion des Alamans dans le duché Ultra-juran en 610, il leur fait immédiatement ravager, non le territoire de Vindonisse qu'ils auraient dû saccager le premier (1), mais uniquement celui d'Avenche.

1. Il est faux que la Reuss ait été la limite des premiers Bourguignons.

* Chron. 37.

(1) Ils n'ont certainement pu envahir Avenche que par la Suisse Trans-arolane, Théodoric se trouvant lui-même en Alsace pendant cette incursion. Je ne m'arrête point à la faute des Mss. d'Aimoin qui, dans ce passage emprunté à Frédégaire, portent *Veneticorum* au lieu d'*Aventicorum*. (III-96.) Les grandes Chroniques de France ont fidèlement traduit ce nom par les *Vénitiens* (IV-16, D. Bouq., t. 3). Guilliman l'a appliqué (de reb. Helv., pag. 250) aux riverains du lac de Constance, *lacus Veneticus*, ce qui eût assuré aux Bourguignons plus que la rive gauche de la Reuss, peut-être la Suisse entière, et fait triompher Schœpflin. Mais Ruinart a rétabli la véritable leçon qui n'est plus mise en doute par personne. (Voy. Greg. Tur. *Op.*, etc.)

La longue discussion dans laquelle je suis entré au sujet de ce dernier diocèse me dispense de plus longs détails sur celui de Vindonisse, qui n'appartint jamais au premier royaume de Bourgogne. Muller * parle vaguement d'un rocher des Alpes d'Uri, *frontière de la Bourgogne*, dans lequel Dagobert, roi des Francs, fit tailler une demi-lune pour marquer, dit M. de Golbéry *, la limite de la Rhétie. Le premier indique en note, à ce sujet, une lettre qu'il reconnaît lui-même comme très-douteuse, attribuée à l'empereur Frédéric Barberousse, et dans laquelle il est question d'un accord entre Grimoald, roi des Lombards, et Dagobert, roi des Franks, qui ne peut être que le deuxième du nom. La brièveté de cette note la rend obscure; il y avait longtemps, à cette époque, que la Rhétie appartenait aux Francs, et Dagobert n'avait de limite à débattre avec les Lombards que du côté de l'Italie. Je n'ai retrouvé nulle part, ni dans Guilliman, ni dans Plantin, ni dans Busching, ce rocher qu'on aurait taillé d'ailleurs 150 ans après le concile d'Epaone, et qui était sans doute à l'extrémité du Valais (1).

* Tom. 1er, p. 215.

* Suisse, dans l'Univ. pittor., p. 11.

2. *Elle ne devint qu'au 9e siècle la frontière de la Bourgogne.*

J'ai dit que la Reuss avait été probablement, dans l'Helvétie déserte du 7e et du 8e siècle, la limite extrême des deux duchés d'Alsace et d'Alamannie, et non celle des Alamans et des anciens Bourguignons. Je ré-

(1) C'est après avoir parlé de ce rocher d'Uri, *limite de la Bourgogne*, que M. de Golbéry dit qu'au 5e siècle la *Suisse romane* était bourguignonne, et la Suisse *allemande* alémannique et franke. M. de Golbéry n'avait point sa carte suisse sous les yeux en écrivant cette page (12, Suisse, Univ. pittor.), car il y a loin de Fribourg et de Vanel aux limites d'Uri, à l'extrémité orientale de Berne et du Valais. Il n'a, comme Schœll, entrevu la vérité, que pour reculer devant elle.

pèterai encore qu'elle n'apparaît nulle part comme frontière politique avant le démembrement de l'empire carlien. Les deux provinces que je viens de nommer étant alors échues l'une à Lothaire, l'autre à Louis-le-Germanique, cette rivière marqua naturellement la séparation de leurs Etats. On en a la preuve par les concessions qu'ils firent l'un et l'autre au chapitre de Lucerne, Lothaire disposant d'un domaine situé près de cette ville à Emmen sur la rive gauche de la Reuss *, et Louis d'une autre terre au pied du Mont-Albis, sur le bord opposé **. Ces documents sont les plus anciens que l'on cite relativement à cette fameuse frontière. Les populations allemandes et bourguignonnes de la Suisse occidentale, réunies ainsi sous un même prince, eurent bientôt des intérêts communs qui leur inspirèrent une même pensée politique; et quand les évêques de Sion, de Lausanne et de Besançon voulurent à leur tour fonder un nouveau royaume de Bourgogne, les Alsaciens, des deux côtés de l'Aar et de la Birse, acceptèrent ce nouveau maître et le nom de Bourguignons. Ce fut ainsi, et seulement alors, que ce nom s'étendit sur toute l'Helvétie occidentale, et refoula de l'autre côté de Bâle l'Alsace de Dagobert II et d'Atticus.

* Guillim., de reb. Helv., p 338.
** id., p. 259.

IV. Diocèse d'Octodorus.

Constantius in Chn. nom.: episcopus civitatis Octodorensis, etc. Nous rencontrerons à Gap un autre évêque de ce nom.

Octodorus ou *Octodurus*, déjà cité par César comme le chef-lieu des *Veragri*, l'un des quatre peuples qui habitaient la Vallée-Pennine, porte aujourd'hui le nom de Martigny, dans le Valais. Mais la vallée ne s'arrêtait pas, comme le canton suisse, au contre-fort des Monts-Diablerets qui l'étrangle au-dessus de St.-Maurice; elle descendait jusqu'à la Dent de Jaman et au poétique

* D'Anv., Not. d. Gaul., p. 513 et cart. M. Walckenaër, Géogr. des Gaul., t. 1er, p. 317 et cart.

** P. 60.

château de Chillon *, illustré par le cachot de Bonnivard et les vers de Byron. Cette partie qui s'en détacha forma d'abord, suivant M. de Gingins **, le *pagus Caputlacense* (1) ou Chablais primitif, devenu plus tard le gouvernement bernois d'Aigle, et réuni aujourd'hui au canton de Vaud. L'évêché d'Octodorus s'étendait donc depuis le lac jusqu'au pied du St.-Gothard, entre les hautes montagnes qui dessinent la vallée supérieure du Rhône. Voisin à l'ouest de l'évêché bourguignon de Genève, il avait au nord ceux d'Avenche et de Vindonisse qui étaient alamans, sauf la partie française du premier, resserrée près du Valais sur la rive droite du lac. Le grand St.-Bernard, le Mont-Rose et le Simplon le séparaient au midi des diocèses d'Aoste et de Novarre; et il touchait à l'est ceux de Côme et de Coire que nous verrons, comme les précédents, soumis au grand Théodoric. Le territoire bourguignon, s'il embrassait toute la Vallée-Pennine, faisait donc une longue pointe entre les Alamans et les Ostrogoths. C'est ce qu'il faut vérifier.

1. L'évêché de Sion fut-il dans le principe différent de celui d'Octodorus?

Une première question se présente; le siége épiscopal du Valais était fixé à Sion avant le 2e concile de Mâcon (2) qui date de 585. Fût-ce de la part des évêques d'Octodorus un simple changement de résidence, ou le Valais était-il, avant cette époque, divisé en deux diocèses qui se réunirent? Divers auteurs, parmi lesquels, si je ne me trompe, l'illustre bénédictin D. Vaissette, dans son Histoire du Languedoc, et M. Wiltsch dans son

(1) Ou Tête du lac, en vieux romand *Cabo-laï*. Ces mots ne sont que la traduction du celtique *Penn-loch* dont les Romains avaient fait *Pennilocus*.

(2) Le représentant de l'évêque Héliodore y signa : *Missus Heliodori episcopi a Sedunis*. Rufus signait encore *Octodorensium* au concile d'Orléans de 549. (D. Bouquet, t. IV, etc.)

Manuel de Géographie ecclésiastique *, ont embrassé cette dernière opinion. Guillimann, après l'avoir admise, en indiqua une troisième *, juste milieu qui faisait alterner dans le principe les deux cités pour la possession du siége épiscopal. Le fait est qu'on ne rencontre à aucune époque un évêque de Sion nommé concurremment avec un évêque d'Octodorus. La *Gallia Christiana* qui s'est prononcée *, comme les Bollandistes (1), pour une simple translation, dit ** que cette dernière ville ayant été renversée par le fleuve, l'évêque Elie se retira vers le commencement du 5e siècle à Sion, où ses successeurs restèrent jusqu'à Constantius, le signataire d'Epaone, qui revint précisément à Octodorus. Ce n'est là qu'une hypothèse, car elle n'en donne aucune preuve. On peut même observer que la charte d'Agaune, admise dans les *Instrumenta* du même volume, donne à l'évêque Théodore qu'elle reconnaît pour prédécesseur de Constantius (2), le titre d'*episcopus Sedunensis* *. L'auteur de la *Vallesia Christiana*, le chanoine Briguet dont j'ai déjà parlé, dit *, de son côté, que l'évêque Hélias fut chassé, non par une catastrophe matérielle, mais par les Ariens, c'est-à-dire les Bourguignons, et se retira dans la ville de Sion. Ce fait serait arrivé après l'an 455, et ferait croire que cette ville et le Haut-Valais n'appartenaient donc point aux Bourguignons. Mais la *Gallia Christiana* place l'épiscopat d'Elie longtemps avant leur arrivée. On ne peut donc rien conclure d'un

* En allemand. Voyez le tom. 1er, p. 168.

* De rel. Helv., p. 440 ou 448.

* Tom. XII, p. 732.

** Ibid., p. 735.

* P. 422.

* Voy. M. de Gingins, p. 65.

(1) Voyez la vie de St. Théodore de Sion, 16 août. C'est Jos. Simler qui signala le premier, dans sa Description du Valais, l'opinion des évêchés distincts d'Octodorus et de Sion.

(2) Elle place sa mort immédiatement après le concile d'Agaune en 516. D'autres le font successeur de Constantius; Lecointe le rejette tout-à-fait, et son nom est même une des raisons qu'il fait valoir contre la charte d'Agaune.

récit aussi incertain. Je ne m'appuierai pas davantage sur cette autre assertion de Guillimann*, que la signature des évêques Constantius et Rufus aux conciles d'Epaone et d'Orléans V° portait ces mots : *Octodurensis hoc est Valensium episcopus*, c'est-à-dire évêque du Valais, car cette formule n'est reproduite ni par Sirmond, ni par Hardouin, etc. Mais l'opinion de la *Gallia Christiana* n'en reste pas moins la plus probable, et elle s'accorde avec la remarque que j'ai faite sur la translation à la même époque des trois siéges épiscopaux d'Octodurus à Sion, d'Avenche à Lausanne et de Vindoniste à Constance, changements qui durent avoir une même cause politique et religieuse, car ces motifs ne se séparaient guère aux temps dont nous parlons.

* Ibid., p. 442.

2. Tout le Valais appartint-il aux Bourguignons?

Il ne nous vient pas, comme on le voit, beaucoup de lumière de ce côté. Serons-nous plus heureux avec Frédégaire et Marius d'Avenche? Il est certain par le témoignage du premier (1) et par une des signatures du 2e concile de Mâcon rapportée ci-dessus, que le territoire et l'évêché de Sion faisaient partie du royaume de Gontran en 585 et dans les années précédentes. Marius nous donne la même certitude en 574, si ce n'est précisément pour Sion qu'il ne nomme pas, du moins pour ce qu'il appelle *la Vallée* (2); mais nous savons par ce qui précède, qu'il faut y comprendre cette ville, aussi

(1) Duces Langobardorum per ostiola in Sidonense territorium cum exercitu sunt ingressi, ad monasterium sanctorum Agaunensium nimiam facientes stragem. Baccis villa, nec procul ab ipso monasterio..... sunt interfecti, etc. (Frédég., Epitom. 68.)

(2) Longobardi in valle ingressi sunt, etc. (Marius, Chron. an. 574.) Il fait le même récit, et place la défaite des Lombards *in Baccis*.

bien qu'Agaune que saccagèrent les Lombards, et que Bex où ils furent punis de leur incursion par une sanglante défaite. Quant à la partie haute, toute indication nous manque absolument au-dessus de Sion. Nous sommes donc obligés de recourir au principe ethnographique que nous avons déjà invoqué, celui de la différence des langues et des mœurs. Tous les auteurs que j'ai pu consulter, Guilliman, Plancher, d'Anville, M. de Gingins, etc., ne mettent pas en doute que le Valais ait appartenu tout entier à la première monarchie bourguignonne. Cependant nous voyons ce pays scindé en deux parties, haute et basse, l'une allemande, l'autre française, et les deux populations divisées en outre par une haine séculaire. Le Haut-Valais descend plus bas que Sion, jusqu'à la rivière de Morsée sur la rive droite du Rhône, et jusqu'à la chaîne de rochers qui, sur la rive gauche *, vient du haut des Alpes Pennines se baigner dans le fleuve à peu près à la même hauteur. Mais la langue romande remonte plus haut que ces limites parmi les villages allemands, et l'usage exclusif de ce dernier idiome ne commence qu'à la Dala, entre Siders et Louèche, précisément au point où aboutit, comme je l'ai rapporté, la ligne de démarcation des deux langues dans le diocèse d'Avenche. Cette rencontre est un fait important qui nous indique que des circonstances semblables ont présidé à l'établissement des populations allemandes des deux côtés du Mont-Gemmi. Le Valais a très-probablement subi la même désolation que l'Helvétie. La solitude se sera faite également dans la partie la plus haute et la plus sauvage de la Vallée, qui sera restée déserte du temps des premiers rois bourguignons, puisque nous la voyons

* Guillim., p. 444.

plus tard (1) occupée par une horde germanique, descendue, dit M. de Golbéry*, des montagnes où sont les cantons primitifs de la Suisse. On ne peut supposer, je le répète, que les anciens Burgondes aient jamais appelé sur leur territoire des colonies alémanniques. On peut donc fixer hardiment la frontière de leur royaume auprès de Louèche. Les Allemands se sont avancés par la suite jusqu'à la Morsée, et ont occupé la capitale du pays, mais sans pouvoir chasser la population gallo-romaine encore établie avec eux sur cette zône du langage mêlé. Cette zône nous présente, en effet, deux indications précieuses de l'ancien état des choses. Je ne parle pas du nom de *marche* ou de frontière que portait encore au temps de Plantin* un petit territoire au-dessous de Sion; ce nom se rapporte évidemment à une division postérieure à l'époque bourguignonne, où cette ville était comprise dans la partie inférieure de la vallée. Mais ceux de Pfyn (*Finis*) et surtout de Pfynwald ou Forêt-Limite, qui existent encore sur la rive gauche en face de Louèche (2), me paraissent tout-à-fait démonstratifs. Nous retrouvons là un débris de ces vastes forêts qui couvrirent sans doute le Haut-Valais abandonné comme l'Helvétie dé-

* Suisse de l'Univ. pittor., p. 398.

3. *Limites du Valais bourguignon.*

* Abr. de l'Hist. Suisse, p. 696.

(1) M. de Gingins pense aussi que les Allemands ne peuplèrent le Haut-Valais qu'après la domination burgonde, pag. 66. En admettant la tradition qui concerne le rocher d'Uri dont il a été question plus haut, cette colonisation aurait précédé l'époque du second Dagobert, et pourrait dater à peu près du règne du premier, vers 630.

(2) Le nom allemand de ce bourg, Leuk, qui reproduit si fidèlement le nom latin *Leuca*, offre lui-même une présomption de plus; car c'est un mot celtique bien connu pour signifier pierre ou borne, et par extension l'ancienne *lieue* gauloise.

serte. Et pour achever de nous convaincre, on rencontre de l'autre côté du Pfynwald un torrent qui porte le nom d'*Illgraben*, ou fossé, comme le Landgraben ou *Fossa provincialis*, limite des deux Alsaces, dont j'ai parlé précédemment.

Si nous étions plus certains de l'authenticité de la charte d'Agaune, ou seulement de son véritable texte, je ferais valoir à l'appui de mon opinion cette considération puissante, que toutes les localités du Valais nommées dans cet acte se renferment dans la limite que je viens de fixer. La plus avancée est Louèche. Ce n'est pas ce que prétend M. de Gingins *, qui a lu dans le texte donné par Guillaume ** les noms de *Natrix* et de *Briggia*, qu'il place à Naters et à Brigg, dans la partie supérieure de la vallée. Mais au lieu de Briggia, c'est *Briogia* que j'y vois (1), et dans un tout autre pagus que le Valensis. Quant à Natrix, le texte de Guillaume porte *Contextis*, celui de Millé * *Contestrix*, et la Gallia Christiana *alias curtes* (2), ces autres fermes. Nous pouvons donc congédier hardiment Naters et Brigg, quoique M. de Gingins ait ajouté que l'abbaye d'Agaune possédait encore au 11e siècle les trois *Dixains*

* P. 67.

** Hist. de Salins, t. 2, pr. Voy. ci-dessus.

* Voyez ci-dessus.

(1) Chifflet est encore moins exact quand il fait dire à Guichenon, Biblioth. Sebus., pag. 22, que *Briogia* est le château de Bracon près de Salins. (Illustr. Claud. Bolland., 6 juin, pag. 674.) Guichenon range, il est vrai, ce château parmi les donations de Sigismond, mais il ne parle pas de Briogia. Bracon et Salins sont en toutes lettres dans le texte de Guillaume.

(2) Sans cette dernière variante, on pourrait rapporter Contextis ou Contextrix au double village de Contey ou Gundis, en latin ordinaire *Contegium*, au-dessous de Sion. Voyez Busching, trad. franç., t. 14, pag. 474. Ce serait, dans tous les cas, une lecture beaucoup plus vraisemblable que Natrix.

où sont situés ces deux bourgs et Louèche. Cela ne suffit pas pour rétablir le texte et l'autorité de cette charte, et ce savant se trompe d'ailleurs sur les Dixains auxquels il rapporte ces trois localités *. Du reste on reconnaît aisément parmi tous les noms que produisent Guillaume, Mille ou la *Gallia Christiana* (1), outre Louèche, Siders, Bremis, Olon du côté d'Aigle, et Vouvry près du lac. *Bernona* peut désigner Vernez dans la partie française, et non pas Ernen ou mieux OErnen, dans la partie allemande, qui se disait en latin *Aragnum* *. Mais quelle assurance peut-on fonder sur un acte affaibli par tant de doutes et tant d'incertitudes ?

* Voy. Busching, trad. franç., t. 14.

* Busching, ibid., p. 467.

Le Valais bourguignon finissait donc autour de Louèche et de la forêt de Pfyn. Je n'ai rien vu qui puisse faire préjuger à quelle époque les colonies allémanniques vinrent peupler la partie haute; les aventures de l'évêque Leudemond, dans Frédégaire *, ne nous apprennent rien à cet égard. J'ignore également quand et de quelle manière ces colonies se réunirent au reste du Valais et au royaume de Bourgogne. L'étroitesse et l'isolement de leur pays, l'influence de l'unique évêque de la vallée, ont dû les détacher promptement du du-

* Chron. 44.

(1) Voici le texte de Guillaume : Et in pago Valensi, alias curtes ita nominatas Contextis, Sidnum, *Leucam*, *Bramosium*, Bernonam, *Aulonum*, Williacum, *Wouregium*, Actanni, Octunellum cum Sylvano, et omnes Alpes a capite Laci usque ad Martiniacum. — La *Gallia Christiana* porte : Et in Vallense pago, et in Valle Augustana quæ est a finibus Italiæ, *alias curtes*, (Mille a écrit *Contextrix*), *Sidrio*, Bernona, Leuca, Bromusio duodecimo paterno. — Chifflet et Mille ont séparé ces trois derniers mots, Bromusio, Duodecimo, Paterno. — Le fait est que le texte de Guillaume est beaucoup moins confus que l'autre.

ché d'Alamannie d'où elles étaient venues, et les joindre à la *petite Bourgogne* qui se forma ainsi de la Suisse occidentale et de tout le Valais.

§ 1. Résumé de la frontière alémannique.

La forêt de Pfyn couvre le pied du puissant contrefort qui, séparant les vallées transversales d'Anivier et de Turnange (Turtmann), s'élève jusqu'aux épaules du Mont-Cervin, le troisième géant des Alpes. Il continue naturellement jusqu'aux portes de la vallée d'Aoste et des états de Théodoric, la limite du Valais bourguignon et la frontière alémannique que nous avons prise dans les Vosges à l'est de Plombières, et dirigée toujours au sud-est par le Coudhant de Montbéliard, Gerneux-Monot près du Doubs, l'extrémité septentrionale du lac de Neufchâtel, Fribourg et Loèche. Nous la rejoindrons en achevant notre voyage autour des États bourguignons, dont nous allons parcourir à son tour la frontière franke en nous reportant au nord de Besançon.

DEUXIÈME PARTIE.

FRONTIÈRE FRANKE.

Cette frontière s'étendait depuis l'Alsace jusqu'aux montagnes de la Lozère, par les sept diocèses de Besançon, Langres, Autun, Nevers, Lyon, Valence et Viviers. Je rattacherai à cette ligne les deux évêchés intérieurs de Chalon-sur-Saône et de Die, le premier limitrophe d'Autun dont il ne fut qu'un démembrement, le second longtemps réuni à celui de Valence. Besançon appartenait plus particulièrement, comme on l'a vu, à la frontière alémannique, et je rappellerai simplement qu'à partir des environs de Lure j'ai tracé les limites bourguignonnes par le sud du Val d'Ajol, de Plombières

et de Darney. Elles se rattachaient, comme je l'ai dit également, d'après Frédégaire et Valois, aux montagnes des Vosges, c'est-à-dire à ce grand rameau qui court à l'ouest, sous le nom moderne et peu connu de Monts-Faucilles, jusqu'aux sources de la Meuse et aux limites particulières du diocèse de Langres. Obliquant alors vers le sud, il va joindre les montagnes du Morvan. Le vaste évêché de Langres couvrait dans cette direction ses deux versants et ses nombreux embranchements, depuis le voisinage de Bourbonne-les-Bains jusqu'aux environs d'Auxerre.

V. Diocèse de Langres. *Gregorius in Chr. nomine episcopus civitatis Lingonicœ*, etc. Cet évêque fut le bisaïeul de notre plus ancien historien, le célèbre Grégoire de Tours.

Enfermé dans des limites purement conventionnelles, ce diocèse comprenait, d'un côté, Dijon, où Gondebaud fut vaincu par Clovis (1), et de l'autre Tonnerre, les deux Bar, sur la Seine et sur l'Aube, et Chaumont. Les évêchés limitrophes de Toul, de Châlons-sur-Marne, de Troyes, de Sens et d'Auxerre, faisaient tous les cinq partie de l'empire des Franks; sur tous les autres points, du côté d'Autun, de Châlon-sur-Saône et de Besançon, il s'unissait au territoire bourguignon. Il faut donc nous occuper d'abord des cinq diocèses précédents.

1. Les évêchés limitrophes de Toul, Troyes et Auxerre appartenaient aux Francs. Celui de Toul, encore plus étendu que ceux de Besançon et de Langres, bordait leur front septentrional, depuis le pied des Vosges alsaciennes jusqu'à la vallée de la Marne. C'était certainement une province franke, puisque Clovis traversa cette ville en 496,

(1) Aucun de nos vieux auteurs ne place cette bataille du côté de Fleurey, dont Grégoire de Tours parle, il est vrai (*Floriacum*, Hist., III-35), mais dans une toute autre circonstance.

à son retour d'Alamannie, et y choisit, pour se faire instruire dans la religion chrétienne qu'il allait embrasser, un prêtre, depuis célèbre, sous le nom de St.-Waast *. Nous savons, d'ailleurs, par l'histoire générale **, que Toul faisait partie du royaume d'Austrasie. Nous avons, pour Troyes, des garanties non moins sûres : 1° dans le séjour que Clovis, attendant l'arrivée de Clotilde, fit en 493 à *Villariacum*, village du territoire de cette ville, dont je reparlerai tout-à-l'heure; et 2° dans la présence successive des évêques Camélianus et Vincent au 1er et au 2e concile d'Orléans, rassemblés, comme je l'ai dit, l'un en 511, par les ordres de ce prince, l'autre en 533, par la volonté de ses fils. On pourrait faire valoir encore une confirmation que St. Léon ou Lyé de Mantenay près de Troyes, aurait demandée à Clovis pour des concessions faites à son monastère, si cette assertion était exacte; mais l'élévation de ce saint à la dignité abbatiale ne date que de 533, et c'est le roi Clotaire, et non Clovis, qui figure dans sa biographie *. La participation des évêques d'Auxerre Théodose et Eleuthère aux deux conciles franks que je viens de citer, et la nomination que Clovis fit de St. Eptadius à l'évêché de cette ville, en 500 *, nous donnent les mêmes certitudes pour ce diocèse. Cependant la carte de d'Anville, que j'ai analysée dans ma Note préliminaire, et Mabillon placent Auxerre dans la Bourgogne. Je ne répéterai pas ce que

* Vie de St. Waast, D. Bouq., t. 3, p. 372. — Aimoin Ier, 16.

** Voyez Frédég., Chr. 38, 54, etc.

* Bolland., 25 juin.

* Bolland., 24 août (1) : Lecointe, Ann. Franc., an 500.

(1) Eodem tempore quo se ad fluvium Quorundam, pacis mediante concordia, etc... à rege Gundobado, præcellentissimus rex Francorum suppliciter exoravit, ut hunc beatissimum virum Dei Eptadium civitatis suæ Autissiodorensis præstaret antistitem ordinandum, etc. (par. 6). Je reviendrai plus loin sur ce texte important.

j'ai dit de la carte de notre grand géographe, elle n'a point de date et ne répond à aucune époque de l'histoire de Bourgogne; mais Mabillon précise les temps*. C'est en 516 et en 526 qu'il compte parmi les monastères déjà fondés *en Bourgogne*, St.-Germain d'Auxerre, St.-Pierre-le-Vif de Sens et St.-Pierre-de-Ferrières, près de Montargis (1). L'illustre bénédictin a confondu la Bourgogne primitive avec la Bourgogne de Gontran, à laquelle ce prince avait effectivement réuni Sens et Auxerre. Aussi, en quittant la frontière d'Austrasie pour nous placer sur celles des royaumes de Paris et d'Orléans, ne pouvons-nous plus arguer de la Bourgogne mérovingienne qui s'agrandissait sans cesse de ce côté, pour fixer les limites du royaume de Gondebaud. C'est un appui que nous perdons.

* Ann. S. Ben., t. 1er, p. 34 et 46, et al.

Les textes relatifs au territoire de Sens ne sont pas aussi convaincants, et nous n'en possédons aucun sur Châlons; mais la position de ces deux cités, en arrière d'Auxerre et de Troyes, celle de leurs diocèses, enclavés, l'un entre ces deux derniers, l'autre entre ceux de Troyes et de Toul; enfin l'ensemble des faits historiques ne permettent pas de douter de leur réunion à l'empire de Klovis. Je m'étonne cependant du détour que ce prince, assez pressé d'arriver à Reims, fit en partant de Toul, en 496. Au lieu de prendre la route directe par Châlons, il côtoya en dehors les limites de ce diocèse, et gagna Reims par le territoire de Vouziers et par Rilly, sur la rivière d'Aisne*. Mais, quelque motif qu'il ait eu, personne n'a jamais pensé

2. *Châlons-sur-Marne et Sens également provinces frankes.*

* Vie de St.-Waast, ch. 3. D. Bouq., t. 3.

(1) Il nomme encore St.-Jean-de-Réome, St.-Michel de Tonnerre et St.-Pierre de Molosme, dont j'aurai occasion de parler plus loin.

que l'évêché de Châlons-sur-Marne ait fait partie du premier royaume de Bourgogne. Il dut, à la mort de Clovis, échoir à Théodoric Ier, comme l'affirmait une tradition consacrée par la préface de la Loi des Bavarois, qui dit que cette loi et celles des Franks et des Alamans furent rédigées à Châlons (1), sous les yeux de ce prince.

Le laconisme dont Grégoire de Tours a usé en rapportant la révolte de Munderic*, nous laisse dans le * Hist. III-14. doute relativement au château de *Victoriacum*, où ce rebelle fut assiégé par le roi d'Austrasie. Valois*, * Not. Gall. Ruinart, D. Bouquet, Sismondi, veulent que ce fort soit Vitry en Champagne, ce qui dissiperait toute incertitude au sujet de Châlons; mais le récit d'Aimoin*, * Liv. II-8. suivi par M. Henri Martin**, place *Victuriacum* sur ** Hist. de Fr., tom. 1er, les confins de l'Auvergne, du côté de Brioude. Il est 1re édit., p. 218. du moins certain que cet évêché appartenait au second royaume d'Austrasie, puisque Sigebert et Brunehault possédaient une maison royale et donnaient des ordres souverains à *Pontico** ou Ponthion, près de Vitry. * Greg. Tur., IV-23 et VI-37. Au surplus, Châlons ne confinait avec Langres que par un étroit prolongement de son territoire entre Joinville et Doulevent. C'est là que j'arrêterai l'application du principe que j'avais posé relativement à la frontière austrasienne. La vie de St. Fal (*Fidolus*), traîné en captivité à Troyes par Théodoric Ier, quand ce prince punit l'Auvergne par une dévastation générale en 533, me prouve que cette ville où le jeune prêtre fut ra-

(1) Theodoricus, rex Francorum, cum esset Catalaunis, elegit viros sapientes.... jussit conscribere legem Francorum et Alamannorum et Bajuvariorum. (Collect. de Lindenbrog, p. 899. Voyez aussi Baluze, *Capitul.*, tom. Ier. — Ruinart, Grégoire de Tours, *Append.* — D. Bouquet, tom. IV.)

cheté par St. Aventin, appartenait à l'Austrasie (1); mais ce diocèse et celui de Sens, ayant été certainement détachés de ce royaume, dans le partage de 561, pour être réunis au lot de Gontran, nous perdons de ce côté, je le répète, l'appui que nous donnait l'immutabilité matérielle et politique de la frontière des Vosges.

Quant au diocèse de Sens, l'évêque Léon se fit représenter au concile d'Orléans (2) en 533, et nous avons

(1) Voyez dans les Bollandistes (16 mai), la première Vie de St. Fidolus, écrite dès le 6e siècle. Une autre Vie, publiée par Labbe (Nov. Biblioth. Mss., tom. 2, p. 552), et dont les Bollandistes ont donné un extrait dans une note de la biographie de St. Aventin de Troyes (4 février), fait de Théodoric Ier, le roi de Bourgogne petit-fils de Brunehault, confusion que démontre, sans aller plus loin, le nom seul de l'évêque de Troyes alors siégeant, Camélianus. Les auteurs ecclésiastiques rapportent ce ravage de l'Auvergne à la conquête de cette province en 507; mais on ne voit point que l'armée de Théodoric l'ait alors dévastée. La chose est même fort peu probable; tandis que Grégoire de Tours parle souvent (Hist. III-11, 12 et al.) de la barbare expédition commandée en 533 par ce prince alors régnant, comme l'exigent ces mots du premier biographe de St. Fidolus, par. 2 : *Theodorico rege sceptra Francorum dispensante.* Il est à remarquer que la plupart de nos historiens, Valois, Vély, Simondi, M. H. Martin et même l'abbé Lebeuf, dans sa Dissertation déjà citée, ont complétement oublié Troyes dans le partage des Gaules entre les fils de Clovis. L'auteur des *Mémoires hist. et critiq. sur l'histoire de cette ville*, dit, tom. Ier, pag. 158, qu'elle était sur la frontière du royaume d'Austrasie, phrase par trop ambiguë. Lecointe cependant n'avait pas craint de se prononcer, an 511-LVI, en comprenant cette cité dans les États de Théodoric. D. Bouquet l'a placée, au contraire, en Neustrie, dans la carte de son 3e volume.

(2) Ce concile seul ne suffirait pas pour nous convaincre,

de lui une lettre dont j'ai déjà parlé, adressée au roi Childebert Ier, et qui prouve que cette ville appartenait au royaume d'Austrasie, dans les années qui suivirent, mais depuis longtemps, *tanto tempore*. J. Vignier * et Mabillon ** se sont donc trompés en comprenant Sens dans le premier royaume de Bourgogne. On pourrait encore en alléguer d'autres preuves. La première, qui peut être bonne, nous vient de l'ancien bréviaire sénonais, dans lequel se trouve un éloge de l'évêque St. Héraclius, où l'on dit, entre autres, qu'il assista St.-Remy au baptême de Clovis *. On en trouverait une seconde dans la Chronique de St.-Pierre-le-Vif de Sens, dont l'auteur, Clarius, attribue la fondation à Téchilda, fille de Clovis, du vivant de son père et de l'évêque Héraclius. Mais ce témoignage est combattu, suivant Lecointe * et la *Gallia Christiana* ** (1), par une chronique plus ancienne, celle d'Odorannus, qui ne fait remonter cette fondation qu'au temps où Clotaire Ier resta seul roi des Franks, c'est-à-dire au plus tôt en 559. Enfin une troisième preuve serait fournie par l'acte même de cette fondation, souscrit par Clovis lui-même, sa fille Théodechilde et St. Héraclius. Elle serait sans réplique, si elle était vraie; mais la *Gallia Christiana*, qui l'avait admis, col. 6 du tom. XII, l'existence de cette charte, la déclare entièrement fausse (2), parce qu'on y voit déjà figurer des évêques bourguignons. La conquête du royaume fut achevée l'année suivante.

* Chron. Lingon., p. 80.
** Voy. ci-dessus.

* Lecointe, Ann. Franc., an 507-xiv.

* Id., an 564, t. 2.
** T. XII, col. 133.

(1) Je dis suivant ces deux autorités, car ce passage manque à la chronique d'Odorannus, telle que l'a donnée Duchesne, tom. 2, où elle ne commence qu'à l'an 675.

(2) Je n'ai point à me mêler de l'épineuse discussion des reines ou princesses Théodechilde et de la véritable fondatrice de St.-Pierre-le-Vif. Je n'en tirerais aucune certitude pour la

col. 183. Lecointe avait déjà fait justice de cette pièce absurde, dont les dates accumulées se contredisent, et qui porte, ajouterai-je, la signature des trois fils de Clotilde, dont l'aîné, d'après ces mêmes dates, avait au plus cinq ans. Il résulterait également de cet acte que le territoire de Sens faisait partie des états de Chilpéric, roi des Bourguignons, et de l'héritage de sa fille, mariée à Clovis (1); mais cette assertion, loin de prouver la vérité de ce fait, dépose encore, observe Lecointe*, contre l'authenticité de ce document.

* T. 2, an 564-xxxvi.

* Ibid.

Je crois à peine nécessaire de rappeler une objection qu'on pourrait tirer de la vie anonyme de St. Séverin d'Agaune. On y lit que ce saint, revenant de Paris, où il avait été guérir le grand Clovis d'une maladie dont il était affligé depuis deux ans, mourut* en Bourgogne, *in hac Burgundia*, dans la ville de *Castrum Nantonis* (Château-Landon du diocèse de Sens, près de Nemours). On a répondu depuis longtemps* que cette biographie, écrite à la fin du 8e siècle, quand la Bourgogne s'étant accrue de tout le royaume d'Orléans, il était [illegible]

* Boll. 11 févr.

* En 508.

* Ibid. et Pagi, tom. 2, an 508-xi.

tient précisément à la possession de cet ancien monas-

question qui nous occupe; mais je ne puis me dispenser de relever également une faute grave de l'abbé Lebeuf. Ce savant, qui a rendu tant de services à notre histoire, a cru trouver que Sens appartenait aux Francs d'un passage de Grégoire de Tours où cet historien rapporte (*de Glor. Confess.* c. 41) qu'un tribun portait *dans la ville de Sens* à la reine Theudechilde *sœur de Thierry* Ier sa part des tributs de l'Auvergne. Le texte ne parle ni de Sens, ni de Thierry, et l'Académie de Soissons, qui couronna cette *Dissertation sur le nom et l'étendue de la France*, etc., ne paraît pas s'en être aperçue. (Voyez la Collection de Leber, tom. 2, p. 186).

(1) Voyez Mathoud, *de vera Senonum origine christiana*, etc., 1687.

quelques changements ou quelques additions, qu'une copie d'un ouvrage plus ancien, composé par Faustus, disciple de St. Séverin lui-même; et que les mots: *in hac Burgundia* n'existent point dans le texte original, non plus que la ville même de *Castrum Nantonis*, qui n'y paraît être encore qu'une montagne inhabitée. Mabillon alla plus loin: il suspecta * une grande partie de la première biographie, et renvoya, dans tous les cas, au jeune roi Clovis II cette maladie de deux ans, si peu vraisemblable dans la vie du grand Clovis, où elle aboutirait à la fameuse bataille de Vouillé.

* Ann. S. Ben., t. 1er, p. 28.

3. *Le diocèse de Langres était-il en entier bourguignon? Opinions diverses.*

Le diocèse de Langres formait donc l'extrémité septentrionale du royaume de Sigismond; mais s'y trouvait-il compris tout entier? question difficile à résoudre. D. Plancher a laissé sur sa carte, en dehors des frontières bourguignonnes, sans rendre compte de ses motifs, Tonnerre, les deux Bar, sur la Seine et sur l'Aube, et Chaumont. Notez qu'il conservait néanmoins en Bourgogne Moutier-St.-Jean, véritable inconséquence, puisque la question particulière du Tonnerrois tient précisément à la possession de cet ancien monastère. On peut voir, dans la Note que j'ai placée en tête de ce Mémoire, que Brué enchérissait encore sur D. Plancher, en enlevant à la Bourgogne primitive jusqu'au Châtillonnais. Les distances que comporte la carte de d'Anville, à laquelle manquent justement les quatre villes exclues par D. Plancher, les renferment, au contraire, dans ce royaume, et confondent absolument ses limites avec celles du diocèse de Langres, jusqu'à la hauteur d'Auxerre. Le tracé de M. de Gingins, qui a également oublié les deux Bar, paraît les admettre, tandis qu'il exclut positivement, par un véritable *mezzo termine*, Tonnerre et Chaumont.

Deux motifs me paraissent avoir influencé ceux qui démembraient ainsi au hasard, je puis le dire, le diocèse de Langres. D'abord, la fameuse charte de Clovis, donnée à l'abbaye de Moutier-St.-Jean, et dont je m'occuperai tout-à-l'heure; puis la configuration du sol où les montagnes couvertes de forêts, jadis immenses, du Châtillonnais et du Barrois de l'Aube, ferment comme une barrière les grandes plaines nues de la Champagne. Il était naturel de penser que les Franks ne s'arrêtèrent qu'au pied de ces montagnes qui protégeaient les Bourguignons, et dont une partie continua, par la suite, de marquer les confins des deux provinces. Voyons si les témoignages historiques confirment cette supposition.

4. Andelot et Chaumont appartenaient à la Bourgogne.

J'observe d'abord qu'elle ne peut s'étendre au Chaumontois, pays directement au nord de Langres, et défendu par les ramifications des Vosges. Je n'ai rencontré le nom de Chaumont dans aucun document relatif à cette époque; mais un passage célèbre de Grégoire de Tours, que D. Plancher ne devait pas oublier, porte certainement la frontière bourguignonne au-delà d'Andelot, et y renferme par conséquent le Chaumontois. On lit en effet, dans cet historien, que Gontran, roi de Bourgogne, ayant appelé auprès de lui son neveu Childebert, roi d'Austrasie, et ce dernier s'étant rendu à l'invitation de son oncle (1), les deux

(1) Greg. de Tours, Hist., IX. : Iterum misit Guntchramnus rex ad nepotem suum Childebertum dicens : Moræ omnes abscedant, et veni ut te videam.... Hæc ille audiens,... ad occursum patrui destinat, etc. (ch. 10). — Cum in Christi nomine præcellentissimi domni Guntchramnus et Childebertus reges... Andelaum caritatis studio convenissent, etc. (Ch. 20).

princes firent à *Andelaum* le fameux traité de 587. Les termes d'Aimoin font saisir encore mieux, ce qui est d'ailleurs indiqué par l'ensemble des faits, que le jeune prince se rendit chez son oncle (1), et qu'Andelaum, où il fut reçu, appartenait en conséquence à Gontran. C'était sans doute une de ces grandes fermes royales que M. Aug. Thierry nous a si bien fait connaître dans ses *Récits mérovingiens*. Ce nom a été appliqué à trois de nos villes : les Andelys, qu'il était absurde d'aller chercher en Normandie, Andlau dans la Basse-Alsace, et Andelot dans le diocèse de Langres. Les auteurs qui ont songé à la ville alsacienne oubliaient qu'elle n'existait pas encore à cette époque (2), et que l'Alsace n'a jamais fait partie des états de Gontran. Notre Andelaum est donc celui dont parle Frédégaire *, et qu'il place positivement entre Langres et *Nasium*, c'est-à-dire Naix, près de Ligny *, à la gauche de Toul. Aussi l'opinion générale s'est-elle prononcée pour Andelot **, dont la position aux confins de la Bourgogne et de l'Austrasie convenait parfaitement à cette entrevue royale. Il est donc certain que cette ville appartenait, comme l'a dit Lecointe *, au premier de ces royaumes en 587, et que, suivant le principe que j'ai posé relativement à la frontière austrasienne, les états de Sigismond s'étendaient, de ce côté, jusqu'aux limites, ou, peu s'en faut, de l'évêché de Langres.

* Chron. 38.

* D'Anv., Not. d. Gaul. M. Walckenaer, Géogr.

** Voy., Valois et d'Anv., Not. d. Gaul, etc.

* Tome 2, an 587-xvij.

D'autres témoignages du 7e siècle, moins concluants pour Chaumont, confirment néanmoins ce qui précède,

5. *Couvent fondé sur l'extrême frontière par Ste. Salaberge.*

(1) Hist., III-75 : Unde (Gunthcramnus) eum (Childebertum) cum Brunechilde matre ejus ad se evocans, iterum hæredem sui designavit. Acta sunt hæc loco nuncupato Andelao, etc.

(2) Elle doit son origine au couvent fondé, vers 880, par l'impératrice Richarde. Voyez Laguille, etc.

en achevant de dessiner cette frontière au nord est de [illegible] compacte. [illegible] Salaberge. La première, écrite par un contemporain, nous apprend* qu'elle était née dans le diocèse de Toul, sur la limite du territoire de Langres, que son père Gondoin, homme illustre, habitait [illegible]; D. Calmet place Meuse près des sources [illegible] (1); qu'elle fonda dans le diocèse de Langres, sur ses biens patrimoniaux, à 40 milles à peu près de Luxeu, un couvent de femmes qui se trouvait précisément sur l'extrême frontière de la Bourgogne et de l'Austrasie (2). Les inconvénients d'une semblable position la firent bientôt abandonner. Il est fâcheux que les commentateurs n'aient pu s'accorder sur le lieu qu'avait choisi cette Sainte; les plus savants ne sont pas d'accord avec eux-mêmes. Ainsi Mabillon qui avait d'abord indiqué* le monastère de Poulangey, au-dessus de Chaumont, revint par la suite au village de Meuse qu'a désigné Valois*. Ainsi D. Calmet, après avoir accepté Poulangey, dit un peu plus loin** que le couvent de Salaberge fut bâti dans de Goudoin (*in hæreditate paterna*) et pour la distance

* Act. S. Ben., t. 2, p. 423, 424, 426.
* Not. Gall.— Hist. de Lorr., [illegible]
* Act. S. Ben., 4e siècle, part. 2e, p. 598. Ann. S. Ben., t. 1er, p. 350.
* Not. Gall., vo *Mosa*.
** Hist. de Lorr., t. 1er, col. 437 et 453.

(1) D'Anville (Not. de la Gaule), s'appuyant sur les distances marquées dans l'Itinéraire d'Antonin, préfère Meuvy, qui est un peu plus bas. M. Walckenaer est du même avis (Géogr., t. 3, p. 88). Cette différence est peu importante, mais le texte du biographe indique plutôt Meuse: Qui (Gundoinus) eo tempore manebat apud villam quamdam Mosam nomine, ob amnem eo in loco fluentem (al. defluentem). Conçoit-on que Lecointe soit descendu jusqu'à Mouzon?

(2) Cœnobium puellarum in suburbio Lingonicæ urbis, in hæreditate paterna, conatur extruere. Qui locus, licet Austrasiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ erat, distans à Luxovio monasterio paulo minus millibus quadraginta.

les faubourgs de Langres, prenant à la lettre le mot *suburbio* qui ne peut néanmoins se comprendre de cette manière avec les 40 milles indiqués comme distance depuis Luxeu dont Langres est bien plus éloigné. Les Bollandistes attribuent même au savant abbé de Se-nones une troisième opinion que je n'ai pas trouvée : l'endroit qu'ils ont choisi serait, disent-ils, le prieuré de Richecourt en Ornois, qui suivait la règle de Ste. Salaberge et reconnaissait l'autorité de St. Jean de Laon, fondation définitive de cette pieuse abbesse. D. Calmet sans doute préoccupé de la fausse idée de retrouver le premier établissement abandonné de cette Sainte parmi ceux qui lui survécurent, serait tombé dans une double faute, par l'éloignement de la frontière, d'une part, et de l'autre parce que Richecourt n'a jamais fait partie du diocèse de Langres. Quant à Poulangy que défendait encore l'abbé Mangin (1), c'était aussi une idée doublement malheureuse, ce couvent étant à la fois beaucoup trop loin de Luxeu et de la frontière qui passait de l'autre côté d'Andelot. Mosse au contraire y conviendrait et comme propriété connue de Goudoin (*in hæreditate paternâ*) et pour la distance voulue de Luxeu, et comme voisine de l'extrême frontière. Il faut observer avec Le Cointe que cette fondation avortée de Ste. Salaberge, quoique située dans le

* Act. S. Ben., t. 2, p. 423, 424, 426.

* Not. Gall. — Hist. de Lorr., Vie de Ste. Salab., note y, p. 453.

* Act. S. Ben., 4e siècle part. 2e, p. 598. Hist. ecclés. et civ. de Langres, tom. 1er.

Ann. Ben., t. 1er, p. 350.

* Not. Gall., vo Mosa.

** Hist. de Lorr., t. 1er, col. 437 et 453.

* T. 3, an 640-XLV.

(1) Mangin s'appuyait sur ce fait, que le couvent de Poulangy existait dès le règne de Théodoric II, sous lequel l'évêque de Langres fit rendre aux religieuses la moitié de ce village. J'observe : 1° que la jeunesse de Salaberge à cette époque tourne précisément ce fait contre l'auteur qui le cite ; 2° que la *Gallia Christiana*, t. IV, col. 522 et 715, n'en dit pas un mot, et ne connaît même rien de l'histoire de ce couvent jusqu'au règne de Henri Ier.

diocèse de Langres, se trouvait sur le territoire austrasien. Mais il résulte aussi des termes du biographe que la Bourgogne s'avançait jusque là; et comme, tout examiné, ce couvent, s'il n'était pas à Meuse, devait en être fort rapproché, nous arrivons toujours à peu de chose près aux extrémités du diocèse de Langres.

6. Du Pons-Petreus de Grégoire de Tours.

Les termes du biographe qui trace positivement la frontière des deux royaumes en dedans de ce diocèse, ne nous permettent pas de comprendre dans la Bourgogne Pompierre sur le Mouzon (près de Neufchâteau dans les Vosges), où Valois * place le *Pons Petreus* de Grégoire de Tours. Notre vieil historien, en rapportant l'entrevue qu'eurent en ce lieu Gontran et son neveu Childebert, ne nous a point dit auquel des deux rois il appartenait. Valois l'indique vaguement sur les confins de la Bourgogne et de l'Austrasie. Pour moi, il me semble que les convenances et les termes de Grégoire de Tours (1) donnent également à penser que le jeune roi vint trouver son oncle qui lui promettait son royaume. *Pons Petreus* ne peut être en ce cas le Pompierre des Vosges désigné par Valois : j'en trouve un autre, *Pontpierre* sur le Doubs, entre Clerval et Montbéliard, en pays bourguignon, mais précisément sur la frontière que j'ai tracée dans le diocèse de Besançon. C'est à celui-ci que le biographe de Ste. Salaberge renvoie forcément l'entrevue des deux princes qu'on placerait avec peu de probabilité dans les forêts et les déserts des Vosges du 6e siècle.

* Not. Gall.

(1) Gunthchramnus rex ad Childebertum nepotem suum legatos mittit, pacem petens ac deprecans eum videre. Tunc ille cum proceribus suis ad eum venit. Qui ad Pontem quem *Petreum* vocant, conjuncti sunt, etc. (Hist. V-18.)

Une autre vie de Salaberge, citée dans les notes de Mabillon *, mais que les Bollandistes ne nous ont pas donnée, fait naître cette Sainte : *In confinio Lingonicæ urbis, in terra quam Uternensem nuncupant.* L'illustre bénédictin a aussi varié sur ce point ; il pensa d'abord avec son collaborateur d'Achéry, que cette terre *Uternensis* dont on fait ordinairement, dit-il, la baronnie de Darney aux sources de la Saône, serait mieux placée à Meuse. Il remarquait néanmoins dans le voisinage de Darney un village de Gendoncourt qui semble précisément porter le nom de Gendoin. Mais dans les corrections qu'il a rejetées à la fin de son 4e siècle *, Uternensis n'est plus qu'une variante d'*Odornensis*, c'est-à-dire l'Ornois barrois qui avait pour chef-lieu Gondrecourt. C'est l'opinion à laquelle se sont rangés les Bollandistes, Baillet *, D. Calmet et après eux l'abbé Mangin que je viens de nommer **. Les Bollandistes ajoutent que l'Uternensis est encore le même que l'*Vonensis* dont parlent Innocent II et Louis le Gros, dans des actes émanés de leurs chancelleries. D. Calmet retrouvait en outre dans l'Ornois plusieurs domaines connus pour avoir appartenu à S. Bodon, frère de Salaberge, et évêque de Toul ; mais j'en reviendrai toujours à dire que l'Ornois s'éloigne trop des limites de Langres. Il me semble aussi que *confinium*, dans la phrase que j'ai rapportée, s'entend plus naturellement du territoire même de Langres que d'un territoire voisin, surtout à pareille distance. Il est vrai que pris dans ce sens, ce mot contrarie la première biographie qui fait naître Salaberge dans le diocèse de Toul (1). L'un des deux

* Act. S. Ben., t. 2, p. 423.

7. *De la terre* Uternensis *où naquit Salaberge.*

* 2e part., p. 598.

* Topogr. des Saints.

** Voyez t. 1er, p. 281.

(1) Salaberga in suburbano Leucorum oppido, territorio Lingonico confini... extitit oriunda. (Chr. 4.)

biographes s'est trompé, voilà tout. Darney et l'Ornois sont donc également à rejeter dans la pensée du dernier, l'un dépendant de Toul et l'autre de Besançon. L'*Uternensis* ou *Urnensis* ne pourrait-il donc pas désigner Arnecourt, (pour Urnecourt,) sur la lisière de Langres, entre Meuse et Gondrecourt?

8. *Le pagus Decolatensis rendu à la Franche-Comté.*

Les cartes lorraines donnent au petit territoire à peu près compris entre Meuse et Darney le nom de *Portois* et D. Bouquet, dans la carte de son [illegible] volume, applique en conséquence à cette partie de l'Austrasie jusqu'à Remiremont ce que la chronique de St. Bénigne de Dijon dit d'un *Pagus Decolatensis* qu'on nommait également *Portuensis* (1). C'est à l'occasion du domaine d'*Albiniacus* que Godin, l'un des Grands de la Bourgogne, donna à cette abbaye vers [illegible], que Valois a tout fait oublié dans sa *Notitia Galliarum*, ce pagus Decolatensis que M. Guérard * a classé, comme D. Bouquet, parmi ceux de la cité de Toul. Il me semble cependant, malgré son imposante autorité, que la patrie de Godin et le terme *generaliter* du texte nous indiquent un canton bourguignon bien plus anciennement connu, et beaucoup plus considérable que le Portois lorrain ; c'est le *Portuensis* de la Franche-Comté dont il est déjà question dans la vie de St. Agile écrite au 7e siècle, et citée plus haut. Je trouve précisément près de Gray un village d'Aubigney qui répondrait à Albiniacus. D. Calmet, dans sa grande histoire de Lorraine, ne dit mot de ce pagus dont le nom me paraît altéré. La charte

* Essai sur les divis. terr. de la Gaule, etc.

(1) In tempore Godini qui fuit ex primatibus Burgundiæ... dedit Sancto Benigno [illegible] juris sui, cui vocabulum est Albiniacus, situm in pago Decolatense, quod nunc *generaliter* Portuensis dicitur. (D. Bouq., t. 3, pag. 317. — Spicil. d'Achery, t. 2, fol., pag. 370.)

même de Godin, publiée dans le Recueil de Pérard, porte *Collatinense* (1) que M. de Gingins lit encore *Collatense*. Il tire ce nom du latin *Collatio*, tributaires, sans parler de la leçon *Decolatensis* que je rapporterais volontiers au château de Vesoul, *Vesolense* (*Vesola-tense?*) *castrum*, que la Vie de St Urbain, évêque de Langres, signale déjà comme siége d'une seigneurie dans le 9e siècle (2). * P. 41.

Si des environs de Chaumont nous passons à Bar-sur-Aube, nous trouvons sur cette ville la même absence de documents. On dit qu'elle fut détruite, ainsi qu'une autre toute voisine, nommée *Florentia* *, par les Huns qui martyrisèrent Ste Germaine de Bar (3) au 5e siècle, et que les ruines de ces deux cités se voient encore auprès de la ville actuelle. Celle-ci se releva seule de cette catastrophe, mais je n'ai rencontré son nom nulle part aux 6e et 7e siècles. Le *Bahnum* * de Frédégaire et d'Aimoin **, par où Childeric Ier exilé rentra dans son

9. Bar-sur-Aube doit être donné à la Bourgogne.

* Voyez Expilly.

* Epitom. 11.

** Hist. 1er-7.

(1) Rem juris nostri, ubi vocabulum est Albiniacum in pago de Collatinense. (Perard, Recueil de pièces bourguign., 1664, pag. 5.)

(2) Bolland., 23 janvier, par. 4. Accidit igitur..... ut milites quidam in vicinia Divionensis pagi manentes, Richardus scilicet Vesolensis et Winlencus Salitiensis, etc. Voyez encore *Vesolense castrum* au par. 9. et Valois, *Not. Gall.* — Art de vérif. les dat., Comt. de Chalon. — L'époque de Richard nous est donnée par celle de l'abbé Lanterius, nommé un peu plus loin.

(3) Chastelain, dans son *Martyrologe universel*, place le martyre de Sainte Germaine à Bar-sur-Seine. Baillet ne parle ni de l'un ni de l'autre dans sa *Topographie des Saints*; la vie de cette Sainte ne se trouve pas dans Surius; et les Bollandistes d'octobre nous manquent encore.

royaume en 464, ne peut être ni Bar-sur-Aube ni Bar-sur-Seine, disait l'abbé de Longuerue*, parce que ces deux villes n'appartinrent aux Francs qu'après la conquête de la Bourgogne. On voit que ce savant n'hésitait pas sur la question qui nous occupe. J'ajouterai, ce qui serait moins susceptible de discussion, que le royaume de Childéric était renfermé dans le nord des Gaules, et que ni l'un ni l'autre Bar champenois ne pouvaient se trouver sur sa route en revenant de la Thuringe. Je ne vois donc aucune raison pour enlever le Barrois de l'Aube aux Bourguignons qui s'étaient avancés sur la droite au-delà d'Andelot, et que protégeaient ici de vastes forêts dont celle de Clairvaux n'est qu'un débris.

* D. Bouq., t. 3, p. 681.

10. *Doutes sur Bar-sur-Seine et Châtillon.* Pagus Latiscensis.

Il n'en est pas de même pour Bar-sur-Seine, déjà plus engagé dans le plat pays, et que des indications contradictoires, à défaut de textes formels, peuvent placer en dehors ou en dedans de la frontière bourguignonne : cela dépend en grande partie du côté où l'on range le Tonnerrois. En effet, cette frontière peut, d'après le choix des documents, suivre les limites de Langres, près de Vandœuvre, Montieramé, Chaource et Pontigny, ou rentrer dans ce diocèse, à partir du Barrois de l'Aube, en longeant Châtillon-sur-Seine, Montbar et Semur. Les uns adjugeraient à la Bourgogne le Barrois de la Seine et le Tonnerrois, les autres lui enlèveraient même plus que ces deux cantons et que la carte de D. Plancher. Commençons par ceux-ci.

On lit dans la vie de St. Valentin*, qu'il naquit d'une famille noble et d'origine romaine, dans le *Latiensis*, partie du territoire de Langres. Quand il atteignit son adolescence, le roi Théodebert, dit le texte, Thierry suivant la correction de D. Bouquet, gouvernait pais-

* Bolland., 4 juillet.

samment, *avec ses frères*, le royaume des Francs (1), et la naissance de Valentin le fit entrer dans la garde militaire de ce prince. Il est naturel d'en conclure que cette famille romaine était sujette de Thierry, et que le Latiensis faisait en conséquence partie de l'Austrasie. Or le Latiensis ou *Latiscensis* est ce canton qu'on nomma depuis la Montagne ou le Châtillonnais; et si nous donnons aux Franks le territoire de Châtillon-sur-Seine, il est certain que Bar ne peut rester aux Bourguignons. Mais cette exclusion de Châtillon n'est admise par aucun historien; ils s'accordent tous pour laisser le Châtillonnais à la Bourgogne primitive, et sans en connaître aucune preuve directe; car nous manquons de tout renseignement sur cette ville. J'incline à penser qu'ils ont raison. J'ai cité, en me conformant à cette opinion, dans mes *Questions bourguignonnes**, un passage de la chronique de Vézelay, qui place dans la Bourgogne l'abbaye de Pothières ou Poultières, fondée par le fameux Gérard de Roussillon. C'était une mauvaise preuve, d'après l'extension considérable que ce nom avait reçue, comme je l'ai démontré moi-même dans la *Question* suivante, à la fin du 6e siècle et dans le 9e. J'aurais pu m'appuyer plus naturellement sur la Vie de St. Vorle (*Verolus*), dans laquelle on voit Gontran agir en maître dans le village de *Marcennacum*, Marcenay, près de Châtillon, dont ce Saint était curé*. Mais il est dit que Gontran était en voyage (2),

* P. 184.

* Bolland., 17 juin.

(1) Beatus Valentinus in Latiensi suburbano Lingonensium oriundus, etc... Per idem tempus Theodebertus rex una *cum fratribus* Francorum regnum potenter regebat.

(2) Eo tempore... contigit venerandum regem dominum Gonderamnum per Marcennacum villam transitum fecisse, etc.

et l'obéissance qu'on montre autour de lui, accompagnant sans doute les rois franks hors de leurs propres états, ne prouve pas absolument qu'il fût encore dans son royaume. Ce texte ne nous offre donc qu'une indication peu concluante, et Châtillon risquerait fort de suivre St. Valentin en Austrasie, avec Bar-sur-Seine et tout le Latiensis (1), si la correction de D. Bouquet était plus certaine; car Thierry I[er] ne survécut point à la première monarchie bourguignonne. Mais les savants, à commencer par le P. Lecointe, ne s'accordent pas sur les dates précises que peut comporter la Vie de St. Valentin. Nous ne pouvons donc tirer aucun parti de ce renseignement. Le lecteur remarquera que j'ai dit tout le Latiensis, parce qu'il n'est pas supposable qu'un *pagus* ait été partagé entre deux peuples différents, sans se briser aussitôt en deux *cantons* distincts. Un auteur contemporain affirme*, il est vrai, que le Latiensis comprenait jadis tout le Barrois de la Seine; mais il n'en détache le *pagus Barrensis* qu'au temps de Charles-le-Chauve. Je trouve la même affirmation dans l'histoire toute récente de Châtillon, par M. Lapérouse. Il attribue à l'ancien Lassois non-seulement ce canton de Bar, mais encore le Duêmois et une partie du Mesmont et de l'Auxois*. Du reste, il n'hésite pas à donner à la Bourgogne primitive la ville même de Châtillon, et fonde cette opinion* sur l'existence distincte et l'antique et proverbiale inimitié des deux quartiers qui la divisaient autrefois : le Bourg qu'il

* Chart. Bourguign., p. 74.

* Tom. 1er, p. 109, 115.

* Id., p. 117.

(1) La vie de ce Saint dit qu'il se retira dans une partie déserte de son patrimoine, *qui patris fundus erat*, où son ermitage, *ecclesiola*, est devenu le village actuel de Griselles, près de Marcenay.

croit d'origine romaine, et Chaumont que les Bourguignons auraient fondé pour couvrir leur royaume du côté du nord. Il ajoute que d'anciennes traditions, conservées dans deux manuscrits de Pothières, rapportent, en effet, que le château de Châtillon (le Châtelet) fut fondé vers le 5e siècle, et devint la résidence des anciens comtes de la Montagne ou du Lassois, après la ruine successive de *Landunum* et de *Latiscum* ou Roussillon. Il est à regretter que M. Laperouse n'ait pas produit les documents originaux qui eussent mis le lecteur en mesure d'apprécier par lui-même ces différentes probabilités. J'en dirai autant des légendes dont il parle un peu plus loin *, et qui font de St. Vorle un descendant des rois Burgundes, et l'ami et le conseiller de Gontran.

* Id., p. 137.

XLI. Question du Tonnerrois. Des fameuses chartes de Clovis et de Clotaire Ier, pour le Moutier-St.-Jean.

Nous voici arrivés au point culminant de la discussion de cette frontière, à celui dont dépend presque tout son tracé, depuis la vallée de la Marne jusqu'au Morvan : je veux parler du Tonnerrois. Une charte fameuse par les querelles qui se sont élevées sur son authenticité, et par sa disparition qui a laissé ce procès sans issue, constatait le pouvoir que Clovis exerçait en 497 sur le territoire de Moutier-Saint-Jean près de Semur. Ce monastère, par sa position à l'extrémité méridionale du Tonnerrois (1), entraînait avec lui dans les États de Clovis ce canton tout entier. Cette charte, qui joua un rôle en 1324 dans une contestation du roi de France et du duc de Bourgogne, au

(1) In Tornodorensi pago, sub parochia Lingonicensi... Johannes abbas, cum monasterium ædificare vellet, quod Reomaus nuncupatur. (Greg. Turon., Glor. Confess., 87.) La vie de St. Seine, par. 5 (Bolland., 19 sept.), donne au monastère même le nom dc Tornodorense.

sujet de ce même Moutier-St.-Jean, fut publiée en 1637 par Roverius, auteur de *Reomaus,* ou Histoire de ce monastère. Perard, qui l'a placée en tête de son *Recueil de pièces bourguignonnes*, en 1664, disait l'avoir vue à la Chambre des Comptes de Dijon; mais elle en avait disparu quand D. Plancher écrivait son 2e volume * daté de 1741. Le président Bouhier doutait fort ** qu'elle y eût jamais été, et avant lui, Lecointe *** et le P. Labbe avaient élevé bien des doutes sur la sincérité de cet étrange document, qui serait la plus ancienne pièce de notre diplomatique. La grande édition de la *Gallia Christiana* l'a rangée parmi les preuves de son 4e volume *. D. Bouquet, tout en faisant ses réserves, l'a également admise **, ainsi qu'une autre charte datée de 516, et attribuée à Clotaire Ier, qui en aurait gratifié St. Sylvestre, successeur de St. Jean de Réome. Ce prince y rappelle formellement l'acte signé par son père. Mille, les ayant déclarés tout crûment faux l'un et l'autre, et fabriqués par des moines, deux bénédictins, D. Merle et D. Jourdain, prirent feu et défendirent vivement ces deux pièces et leur robe (1). Profitant d'une énorme bévue de leur adversaire, ils écrasèrent ce pauvre Mille, à qui sa défaite fit, si je ne me trompe, abandonner la continuation de son ouvrage et même le séjour de sa province. Elle ne m'empêcherait pas de relever, au moins

* Voyez la p. 172.
** Voy. Mille, Lettres en tête du t. 2, etc.
*** T. 1er, an 496-CLIII.

* Voy. aussi le texte, col. 658.
** Tom. 4.

(1) On peut lire cette polémique dans le second volume de Mille, ou plus complète dans un recueil qui forme comme le 4e volume de son Abrégé chronologique. D. Jourdain publia en outre en 1774 ses *Eclaircissements* de plusieurs points de l'histoire ancienne de France et de Bourgogne, ou Lettres à M. (Mille); in-8o, Liège.

dans la première de ces chartes, des choses fort suspectes ; mais je ne renouvellerai point une discussion que Mabillon lui-même finit par abandonner (1). Tout ce qu'on peut affirmer, c'est d'abord que le premier biographe de St. Jean, qui écrivait peu de temps après sa mort, nous fait entendre qu'il passa immédiatement de la domination romaine sous celle des Francs : des Bourguignons, pas le moindre mot (2) ! Secondement, qu'il existait en 658, dans les archives du couvent de Réome, des chartes octroyées par des rois francs. Le second biographe de St. Jean, qui en parle pour les avoir vues (3), Jonas de Bobbio, ne nomme point ces

(1) Mille avait cité comme jugement de Mabillon sur cette pièce, un passage que ce savant avait transcrit précisément pour le réfuter. Voy. *De re Diplom.*, liv. 1er, ch. 3, pag. 11. Merle prouva en outre par un autre passage de la Diplomatique (ch. 4, art. 2) que Mabillon regardait ces chartes comme vraies. Est-ce par oubli ou par manque de sincérité qu'il n'a pas dit aussi : 1° que l'illustre Bénédictin avait gardé, 20 ans après, un silence très-significatif sur ces deux actes, dans ses Ann. S. Ben., t. 1er, pag. 45 et al., lui qui venait précisément de transcrire comme authentique, pag. 34, le diplôme de Clovis pour le couvent de Micy près d'Orléans. Ruinart a fait de même dans l'Appendix des OEuvres de Grégoire de Tours, col. 1328.— 2° Que Mabillon a reculé jusqu'en 539 la mort de St. Jean de Reôme, au mépris de la charte de Clotaire Ier adressée dès l'an 516 à son successeur ?

(2) Adeò ut a tempore Valentiniani Cæsaris, etc... usque ad tempora Justiniani Augusti, permaneret. Quo etiam tempore Franci cum Clodovæo rege, post posita republica, militari manu terminos Romanorum irrumpentes, Galliam invasere. (Prologue, Act. S. Ben., t. 1er.)

(3) Quanto jam honore et veneratione regum Francorum at-

* Par. 11, Act. S. Ben., tom. 1er.

princes ; mais il dit dans le livre des Miracles* du même Saint, que son successeur Sylvestre était chéri des rois Clotaire et Childebert. Le biographe précédent prolonge sa vie jusqu'à une époque où le premier royaume de Bourgogne avait cessé d'exister. Ces chartes peuvent donc avoir été données après la conquête de cet Etat par les fils de Clovis, et le témoignage même de Jonas peut avoir suggéré l'idée d'en fabriquer d'autres, ou de plus anciennes, quand elles furent détruites ou perdues.

Une des fautes de Mille fut de vouloir prouver par un passage d'Adrévald qui écrivit au 9e siècle l'histoire des miracles de St. Benoit, que le Tonnerrois appartenait aux Bourguignons du temps de Clovis. On lit dans cet auteur : « Un château de Bourgogne nommé Ton- » nerre, etc. (1) » Mille aurait dû voir que ce mot jeté en courant, après tous les accroissements que la Bourgogne occidentale avait reçus depuis trois siècles, ne prouvait rien contre la charte de Clovis et pour la possession du Tonnerrois à l'époque de Gondebaud ; mais il s'appuyait, et cette fois sans se tromper, sur l'imposante autorité de Mabillon dont j'ai signalé plus haut l'inadvertance au sujet de Sens et d'Auxerre. Aussi la rude critique de D. Jourdain ne s'est pas appesantie sur cette page de son adversaire qui lui brûlait les doigts.

que nobilium fulciretur virorum, ambigit nemo qui beneficia a prædictis regibus præstita per præcepta chartarum quæ usque nunc in publicis archivis prædicti condita sunt monasterii, relegere cupit. (Liv. 2, par. 10. Bolland., 28 janvier.) Nous savons par une note préliminaire de Jonas qu'il rédigea cette vie dans le couvent même.

(1) Castrum quoddam in Burgundiæ partibus, etc... A Tornodoro vicina regio Tornodorensis dicitur. (Ch. 32. Voy. Act. S. Ben., t. 2.)

En définitive, Lecointe, Lebœuf, M. de Gingins et d'autres savants ont étendu le royaume de Clovis jusqu'aux portes de Semur qu'ils reconnaissent tous pour une ville bourguignonne de cette époque. Je n'en connais cependant aucune autre preuve que la tradition constante des moines de St. Jean-l'Evangéliste de cette ville, laquelle affirmait que l'emplacement de leur couvent avait été donné par le roi Sigismond au célèbre monastère d'Agaune. Cette tradition était confirmée par l'autorité qu'il exerça longtemps sur celui de Semur * qui se reconnut toujours fils de cette célèbre abbaye (1). Expilly et Courtépée * citent encore à l'appui, des bulles papales que je n'ai pas retrouvées dans le *Bullarium romanum* de Coquelin *. Je dois ajouter qu'il n'est aucunement question de Semur dans les nombreuses donations qu'énumère la fameuse charte d'Agaune; mais je n'ai aucune raison pour rejeter une tradition locale aussi ancienne, et pour retirer cette ville du royaume de Sigismond. Elle fit certainement partie de celui de Gontran (2), puisqu'Epoisses (*Spinsia*) qui est au couchant fut une des résidences royales * de Théodoric II.

12. *Semur était-il bourguignon au 6e siècle?*

* Voy. Expilly.

* T. 3, p. 474, nouv. éd.

* De 1739, t. 1er.

* Frédég., Chron. 36. Voy. Valois, Not. Gall., etc.

D'après ce qui précède, le désert de la Réome (3) où St.

(1) L'ancienne église était même placée, comme elle, sous le patronage de St. Maurice. C'est la seconde qui a pris le nom de St. Jean. (Courtépée.)

(2) Semur était le chef-lieu de l'Auxois qui figure déjà dans la vie de St. Germain de Paris par Fortunat, sous le nom de *pagus Alisiensis*, mais sans aucune indication politique. (Voy. le par. 7, Bolland., 28 mai.)

(3) Voyez la biographie contemporaine de St. Jean, par. 3 : In deserto quod sub axe Lingonico jacet, et à castro cui Tarnodaro nomen est... monasterio constructo. — Par. 4 : in deserto Tarnoderense.

13. *Prétentions non justifiées des couvents de Molosme et de Flavigny.*

Jean vint s'établir au 5e siècle, dans le canton de Tonnerre, aurait marqué la frontière des Francs, et ce canton eût creusé dans celle des Bourguignons une courbe qui s'avançait jusqu'aux limites d'Autun. Lecointe ajoute * que Clovis aimait tellement le Tonnerrois, qu'on lui attribue la fondation du couvent de Molosme auprès de Tonnerre. Cette prétention admise par les Sainte-Marthe dans la première édition de la *Gallia Christiana* *, était partagée par un autre couvent dans cette ville, celui de St.-Michel. Mais la grande édition de la *Gallia Christiana*, moins crédule, s'exprime au sujet de Molosme d'une manière fort dubitative. Elle ne connaît point d'abbés de ce monastère avant le XIe siècle *, et l'illustre et sincère Mabillon dit nettement ** qu'il en est de ces deux couvents comme de beaucoup d'autres que les modernes ont fait remonter jusqu'à Clovis, parce que leur origine était inconnue. Parmi ces antiquités fabuleuses, il faut ranger celle du monastère de St.-Pierre de Flavigny, dont la *Gallia Christiana* attribue, dans ce même volume *, la fondation à Clovis Ier. La frontière bourguignonne reculerait cette fois en arrière même de Semur, et le Châtillonnais, ainsi que le Barrois de la Seine seraient plus que jamais compromis; mais on ne sait rien de ce couvent jusqu'à sa restauration par Widerade ou Waré qui le rebâtit en 721 (1). Des assertions aussi dénuées de

* An 496-CLIV.

* T. 4.

* T. 4, col. 720.

** Ann. S. Ben., t. 1er, p 49.

* Col. 454, 455.

(1) Nous avons de ce Widerade deux testaments que leurs dates rapportent aux années 606 et 719 ou 720. D. Plancher les a bravement imprimés (pr. de son 1er vol.) avec cet intervalle de 114 ans, quoique Labbe eût déjà démontré la fausseté de la date du premier, qu'il faut descendre à l'an 721. Voyez la *Gall. Christ.*, t. IV, pag. 455, n. Si elle eût été véritable, ce testament, où Waré dispose en faveur de son abbaye, de ses

fondement ne peuvent servir de preuves pour aucun fait ; c'est, au contraire, aux faits à venir au secours de pareilles prétentions.

Irons-nous, après cela, nous soumettre sans appel à la sentence de Lecointe, et exclure, sur des preuves aussi contestées, le Tonnerrois du premier royaume de Bourgogne ? J'observe premièrement que l'abbé Dubois, si résolu d'ordinaire, a évité de se prononcer sur ce point *. Il pense que St. Jean, placé entre les Bourguignons et les Franks, a pu, sans être sujet de Clovis, lui demander une protection de voisin. Cela serait assez probable de la part d'un zélé catholique, sujet d'une monarchie arienne, et assez conforme à l'esprit qui dicta à St. Avitus de Vienne sa lettre de félicitation à Clovis nouvellement baptisé. La fameuse charte qu'on attribue à ce prince s'exprime de manière (1) à autoriser une semblable interprétation. Mais si l'on fait

* Hist. crit., liv. IV-ch. 8.

nombreux domaines dans les pagi *Ternodrinsis, Latincensis, Barrinsis, Avalinsis*, et même *Neverninsis sive Ammoniæ* et *Pauliacensis* (Pouilly-sur-Loire), nous eût rendu service pour le Tonnerrois, le Châtillonnais et le Barrois. Mais ces renseignements curieux du 8e siècle nous sont malheureusement inutiles sur cette partie de la frontière, et c'est en pure perte que D. Merle a voulu en tirer parti dans sa première lettre à Mille. Un autre document du même genre, le testament de Vigile, évêque d'Auxerre en 666, publié par Mabillon (Ann. St. Ben., t. 1er, append.), parle encore du *Tornotrinsis pagus*, de *Pauliacus*, etc., de manière à nous donner les mêmes regrets.

(1) Quia dominus Johannes... locellum suum in pago Tornotrinse... nostræ celsitudini tradidit et commandavit, ut *sub nostra emunitate et mundiburdio*, nostrorumque successorum regum semper maneat, etc. — La charte de Clotaire dit que son père Clovis : Monasterium domini nostri Joannis ex *dono ipsius sub sua emunitate* recepit, tenuit et honoravit.

attention que le Moutier-St.-Jean était dans ce cas séparé des Franks par toute la longueur du Tonnerrois, il me semble plus naturel de rattacher au besoin cette charte à l'invasion de la Bourgogne par Clovis, ou au projet qu'il en avait déjà formé. Je remarque ensuite dans la vie de ce Saint une circonstance qui prouve du moins combien il est difficile de se faire une idée nette des choses que rapportent ces écrivains barbares, et de la liaison de leurs idées. On y voit que St. Jean faisait, en priant, de fréquentes promenades autour des remparts du château de Semur (1) qui appartenait, dit-on, aux Bourguignons. Je puis bien affirmer que si j'avais reçu le commandement d'un fort situé sur l'extrême frontière de mon pays, j'aurais été fort peu disposé à souffrir ces rondes pieuses d'un moine dévoué à une religion ennemie, et sujet d'un voisin ausi entreprenant que Clovis favorisé par tous les catholiques des Gaules. Cela seul me ferait penser que Semur et St.-Jean devaient être soumis au même prince.

14. Voyage de Clotilde qui prouve que le Tonnerrois appartenait aux Bourguignons.

Le fait est que ce vaste canton appartenait en 493 à la monarchie bourguignonne. Cela résulte évidemment pour moi de l'histoire du mariage de Clotilde, Grégoire de Tours dit sommairement que Gondebaud n'osant refuser à Clovis la main de sa nièce, la remit aux envoyés de ce prince qui l'amenèrent en toute diligence à leur maître (2). La rapidité de ce voyage est attestée par la plupart de nos vieux auteurs, et Frédégaire nous en a transmis * les curieuses circonstances. Quelques histo-

* Epitom. 18 et 19. Voy. aussi Aimoin, I-14.

(1) Castrum Sinemurum... dum adviveret, solitus fuerat ad orationum munus perlustrare, sicut in vita ejusdem propalatum est. (Bolland., 28 janvier. Mirac. St. Jean, II-5.)

(2) Accipientes puellam, regi velocius repræsentant. (Hist. II-18.)

riens modernes les ont rejetées comme romanesques; mais cet abréviateur qui n'a pas inventé la célérité du voyage, n'a certainement changé ni le point de départ, ni celui de l'arrivée. Ce fut à Chalon-sur-Saône que les Franks reçurent des mains de Gondebaud la jeune princesse et ses trésors. Elle fit en char la première partie du chemin; mais avertie du retour d'Aridius, le plus sage conseiller de son oncle, et prévoyant qu'il s'opposerait immédiatement à la continuation de son voyage, elle se fit placer sur un cheval, et commanda aux Franks qui l'accompagnaient de la conduire le plus rapidement possible hors du territoire bourguignon. C'était une résolution fort prudente, car Gondebaud avait effectivement lancé à sa poursuite des soldats qui arrêtèrent son char et ses trésors. De son côté Clovis s'était avancé, pour la recevoir, jusqu'à *Villariacum*, dans le canton de Troyes, et tout-à-fait à l'extrémité de son royaume, puisque Clotilde approchait déjà de cette maison royale avant d'avoir franchi la frontière bourguignonne (1).

Aucun des auteurs qui ont adjugé le Tonnerrois aux Franks n'a songé aux difficultés que ce récit opposait à

(1) Chrotechildis verò, cum adpropinquasset Villariaco in quo Chlodovæus residebat, in territorio Trecassino, adhuc antequam terminos Burgundiæ Chrotechildis præteriret, etc. L'abbé Lebœuf, dans sa Dissertation déjà citée (Leber., t. 2), continue le voyage de Clotilde jusqu'à Soissons, et cite à ce sujet St. Nizier, évêque de Trèves, dans Duchesne, t. 1er, pag. 885. Lisez d'abord 855. Il n'y a ensuite pas un mot de Soissons dans ce passage, où *Nicetius* écrit à la reine Chlodoswinde, fille de Clotaire Ier : Audisti ab avia tua domina bonæ memoriæ Rodhildi qualiter in Francia venerit, quomodo dominum Chlodovæum ad legem catholicam adduxerit, etc.

* Dissert. déjà citée, p. 204.

son opinion. L'abbé Lebœuf en a simplement conclu * : « Que le territoire bourguignon s'étendait jusqu'aux » environs de Bar-sur-Seine, et allait aussi loin que le » diocèse de Langres, *Villariacum* devant être Villery » près de Bouilly, à 4 lieues de Troyes. » — C'est-à-dire que Clotilde, qui était si pressée de sortir des Etats de son oncle, aurait, en venant de Chalon-sur-Saône, 1° obliqué sur sa droite, au lieu de prendre le chemin direct de Villery; 2° côtoyé pendant une quinzaine de lieues, depuis Moutier-St.-Jean, cette frontière du Tonnerrois qu'elle pouvait franchir en arrivant à la hauteur de Semur, et qui lui présentait sur ce point la protection immédiate d'un Saint révéré dans toute la contrée. Cela est-il croyable? Peut-on supposer ensuite que Clovis, s'il eût été maître du pays jusqu'à Semur, se fût arrêté à Villery, et n'eût pas abrégé encore d'une grande journée la course aventureuse de sa fiancée?

Il s'est trouvé cependant un homme, savant du reste, qui a vu dans ce récit un argument de plus pour donner le Tonnerrois aux Franks. Cet homme, qui a relevé si rudement chez Mille une citation à contre-sens et quelques fautes de critique, est tombé lui-même dans des fautes analogues dont l'une est énorme. Voici à quelle occasion. D. Bouquet a emprunté à Valois *, au sujet de *Villariacum*, une note où il désigne *, dans le territoire de Troyes (1), deux villages auxquels peut se rapporter ce nom, *Villers* qui est à peu de distance d'Arcis ainsi que de Troyes, et *Villori* un peu plus éloigné de cette dernière ville du côté de Bar-sur-Aube. Il demande néanmoins s'il ne faudrait pas lire

* Not. Gall.

* T. 2, p. 309.

(1) Duo supersunt *apud Tricassinos* loca quæ huc revocari possunt, etc.

en deux mots *Villa-Riacum*. Je remarquerai d'abord que D. Bouquet a mal écrit et mal placé ces noms et ces villages : 1° au lieu de *Villers*, je n'ai trouvé qu'un *Villiers* près d'Arcis, mais non près de Troyes, puisqu'il est situé au nord de la première, c'est-à-dire du côté opposé. Comme il est séparé des limites de Langres par l'épaisseur presque entière du diocèse de Troyes, il est impossible que ce soit le Villariacum de Frédégaire. D. Bouquet aurait pu se dispenser d'en parler. 2° Je n'ai pu découvrir ni sur les cartes, ni dans les divers dictionnaires des communes et hameaux de France, aucun *Villori* appartenant au diocèse de Troyes, ni même voisin de Bar-sur-Aube. D. Bouquet a sans doute confondu les deux Bar, et voulu parler de Villery qui n'est effectivement pas éloigné de Bar-sur-Seine. Enfin il n'a pas dit ce que pourrait être *Riacum*, si on adoptait cette leçon. Cela posé, qu'a fait de cette note D. Jourdain *, ce critique si rigoureux? Il l'a transcrite d'abord avec une telle négligence qu'elle est devenue inintelligible dans son livre (1), puis il conclut avec une logique dont le lecteur va juger : « Si cet en- » droit était Villori près de Bar-sur-Aube, comme » quelques savants le conjecturent, ou le bourg des » Riccys, *ce serait une nouvelle preuve* que le domaine » de Clovis s'étendait sur quelques parties du diocèse » de Langres. » — O Mille! quelle revanche tu aurais pu prendre! C'était peu d'emprunter à D. Bouquet son prétendu *Villori*; D. Jourdain transporte ce village, au

* Eclaircissements, etc. 2e lettre, p. 104.

(1) Voici la copie de D. Jourdain : Villers scilicet haud procul ab Arciaco et ipsis Trecis remotior Barro ad Albam propinquus, an villa Riaco. — Il a passé après *Trecis* les mots *et Villori vicus paulò*, etc., et n'a pas séparé de ce qui précède, comme question faite à part : *An villa Riaco?*

mépris des limites posées par la note même (*apud Tricassinos*), dans le territoire de Langres. Les Riceys qui appartenaient réellement à ce diocèse (dans le canton de Bar-sur-Seine), et qui répondent sans doute à la leçon proposée de *Riacum*, font une violence pareille au texte de Frédégaire qui porte en toutes lettres : *Villariaco in territorio Trecassino*. Et c'est ainsi que D. Jourdain achevait d'enlever le Tonnerrois aux Bourguignons !

Il ne manque assurément en Bourgogne, ainsi qu'en Champagne, ni de Villers, ni de Villiers, ni de Villars, qui rappellent le nom de *Villariacum* ; mais le lieu dont parle Frédégaire doit se retrouver absolument dans le diocèse de Troyes, et tout ce territoire ne présente que le Villery de l'abbé Lebœuf, qui convienne à la fois par sa position et par son nom. Il est certain, dès-lors, que la frontière bourguignonne s'avançait de ce côté jusqu'aux limites de cet évêché ; mais il résulte non moins évidemment de la direction prise par Clotilde, que cette frontière enfermait le Tonnerrois en 493.

16. Il est faux que Clovis ait gardé aucune partie du royaume de Bourgogne.

La question est actuellement de savoir si ce canton appartenait au même royaume en 517. J'ai déjà dit, au sujet de l'Alsegaudie, qu'il n'existait dans nos vieux auteurs aucun indice d'une cession de territoire, faite par Gondebaud à Clovis, et j'ai montré que les pères de notre histoire, Grégoire de Tours, Frédégaire, Marius d'Avenche, s'accordaient pour rendre à ce prince, définitivement victorieux de son frère, la monarchie entière des Bourguignons. Cependant nous avons vu MM. Laurens et de Gingins émettre l'opinion contraire, et nous la retrouverons encore dans les historiens du Nivernais. Elle paraît en outre partagée par

Sismondi et par M. Henri Martin (1). On lit effectivement dans le premier * : « Le royaume des Burgundes, » auxquels les Franks avaient déjà enlevé quelques » provinces. » Mais, d'après le récit qui précède * et ce qu'il dit, p. 265, des quatorze évêchés conquis par les Franks à la chute de ce royaume, il est évident que ces derniers sont nommés dans la phrase que j'ai citée, par méprise pour les Goths. L'opinion de M. Martin est plus positive. Adoptant celle de D. Bouquet sur une seconde campagne, également victorieuse, que Clovis aurait faite contre les Bourguignons, il ajoute que * « le ressentiment que ce prince conçut de » l'inaction de ses alliés ostrogoths, sauva le vaincu, » *dont les Etats ne furent pas complétement démem-* » *brés.* » D. Bouquet avait été plus loin ; il n'avait pas craint d'affirmer * que le grand Théodoric partagea dès-lors avec les Franks *le pays des Bourguignons.* Il se réfute lui-même, deux lignes plus bas, en disant, à l'an 501 : « Gondebaud, roi de Bourgogne, établit » des lois. » La contradiction est par trop criante. Le fait est que cette seconde campagne de Clovis n'est qu'une pure supposition, peut-être fort logique, mais dont on ne retrouve pas le moindre mot dans nos anciens historiens ; et que Procope s'est trompé en rapportant à Clovis l'alliance de Théodoric avec les Franks, à moins

* Hist. de Fr., t. 1er, p. 264.

* P. 262.

* T. 1er, p. 186, 1re édit.

* Index chronolog. du tom. 2, p. lxviij.

(1) Je n'ajoute pas l'abbé Lebœuf, quoiqu'il ait dit dans la Dissertation que j'ai déjà citée (Leber, t. 2, pag. 220), que Clodomir eut dans son partage « tout le pays où Clovis avait étendu ses armes entre Auxerre et Dijon, et notamment le Tonnerrois, etc. » —La manière dont il a tracé quelques pages plus haut (voyez ma Note prélimin.) cette partie de la frontière bourguignonne, prévient tous les doutes que suggère cette phrase ambiguë.

de supposer que ce prince ait employé deux fois de suite avec eux la même ruse, et acquis, l'une et l'autre fois, de la même manière, une partie des provinces bourguignonnes (1). Cette erreur saute aux yeux dans la lettre * où son petit-fils Athalaric fait l'éloge du général Tolonic. La conquête toute pacifique dont il lui attribue l'honneur, y est évidemment postérieure à la guerre que les Ostrogoths firent aux Franks en 508. Aussi, la plupart des historiens modernes, Muratori en tête, ont-ils renvoyé à la guerre bourguignonne de 523 ou 524 cette cauteleuse alliance de Théodoric avec les Franks. Quelles provinces, d'ailleurs, Clovis aurait-il démembrées du royaume de Bourgogne? Il ne pouvait l'entamer que par sa frontière septentrionale, puisque les Visigoths, les Ostrogoths et les déserts de l'Helvétie l'entouraient des trois autres côtés. Il ne lui enleva, nous en avons la preuve la plus certaine par le concile même d'Epaone, ni Besançon, ni Langres (2), ni Autun,

* Cassiod., Var. VIII-10.

(1) Procope place effectivement dans son récit (Guerre Goth., 1er liv., pag. 342, fol.) la guerre des Franks contre les Bourguignons et leur alliance avec Théodoric, avant l'expédition de Clovis contre les Visigoths. Il ajoute que Théodoric eut en partage la moitié du pays des Bourguignons. Or il est certain qu'entre les deux conciles d'Epaone en 517 et d'Arles en 524, la Bourgogne perdit les évêchés de Cavaillon, d'Apt, de Carpentras, d'Orange, de St.-Paul-Trois-Châteaux, etc., qui passèrent aux Ostrogoths. Telle est la conquête faite sans combat dont parle Athalaric dans la lettre que je cite à ce sujet.

(2) Quelques auteurs l'ont cependant affirmé pour cette ville et son territoire. Son dernier historien, M. Migneret, a eu raison de repousser ce fait, mais il a été bien mal inspiré en appuyant son opinion sur une bévue de D. Plancher, qui plaçait en 506 l'exil de l'évêque Aprunculus, mort 15 ans auparavant. (Précis de l'Hist. de Lang., pag. 54.)

ni même Nevers, comme je le démontrerai plus loin. Seraient-ce alors les évêchés limitrophes de Toul et de Troyes? Mais ceux-ci appartenaient aux Franks avant 496. Il vous reste Châlons-sur-Marne, Sens et Auxerre. Prouvez, si vous le pouvez, que ces diocèses étaient bourguignons avant l'an 500. Quant à moi, cela ne me regarde pas; je n'ai affaire qu'aux évêques du concile d'Epaone en 517. Mais nos trois auteurs, Grégoire de Tours, Frédégaire, Marius d'Avenche, vous empêcheront toujours d'établir que la Bourgogne ait perdu, à la défaite de Gondebaud, ni provinces, ni cantons, pas plus l'Alsegaudie dont parle M. Laurens, que Dijon, qu'a rêvé M. Du Roure (1), ou le Tonnerrois qui a ramené cette discussion.

16. Conférence oubliée de Clovis et de Gondebaud au bord de la Cure.

J'ajouterai à ce triple et incontestable témoignage encore une indication contemporaine, moins pour le fortifier que pour remettre au jour un fait oublié, si je ne me trompe, dans toutes nos histoires modernes, malgré l'importance que lui reconnaîtra sans doute le lecteur. Il était assurément fort logique, ai-je dit, de supposer que Clovis reprit les armes contre Gondebaud révolté; mais il est encore plus certain qu'il n'y eut point de guerre, ou du moins d'hostilités dignes d'être rapportées, et que le héros frank se soumit, par des

(1) Hist. du grand Theod., t. 1er, pag. 417. Gondebaud abandonna à Clovis *Dijon et rien de plus,* dit cet auteur; mais Théodoric s'empara, suivant lui, du pays des Salasses, *aujourd'hui la Savoie.* Double erreur; les Salasses habitaient la vallée d'Aoste et non la Savoie; et celle-ci était encore bourguignonne en 517, comme nous le verrons aux diocèses de Grenoble et de Genève. Quant à Aoste, nous verrons aussi que Théodoric la possédait depuis longtemps quand Clovis fondit sur les Bourguignons.

motifs qui nous sont inconnus, à perdre tout le fruit de sa victoire et du traité d'Avignon. Un document beaucoup trop ignoré, la vie de St. Eptadius, que j'ai déjà citée, et qui nous fournira encore un autre fait important oublié par nos historiens, nous apprend du moins de quelle manière se termina cette lutte, renouvelée avec tant d'audace par le vaincu. Elle nous dit (1) que les deux rois traitèrent en personne de la paix, sur les bords de la Cure, rivière qui se jette dans l'Yonne, près de Vermanton, et non loin des limites d'Autun et d'Auxerre. Comme il est évident que ce traité ne peut être celui que signa Gondebaud réfugié dans Avignon, à l'autre extrémité de ses Etats, il faut nécessairement le rapporter au renouvellement d'hostilités qui dut éclater entre Clovis et lui. Cette entrevue nous montre Gondebaud sur sa frontière du nord, dans l'attitude

(1) Eodem tempore quo se ad fluvium Quorundam, pacis mediante concordiâ, duorum regum superstitiosa est complexa potentia, id est Burgundionum gentis et Francorum, a rege Gundobado præcellentissimus rex Francorum *suppliciter exoravit*, etc.... cui petitioni vel electioni prædicti regis ita restitit voluntas offensa, tanquam sibi maximas vires deposceret possidendas tamen propter præsentis concordiam pacis, *charitatis intuitu*, ut petebat negare non potuit. (Bolland., 24 août, par. 6.) D. Bouquet, qui a supprimé dans ce texte (t. 3, page 380) quelques mots importants, a écrit *Quorandam*, et pense avec toute raison que cette rivière est la Cure, nommée *Chora* dans la vie de St. Columban. Conçoit-on un P. Papebrock qui est allé chercher la Garonne, *Garumnam*. Les Bollandistes du moins sont restés au bord de l'Ouche (*Oscaram*) qui baigne les murs de Dijon; mais Quoranda n'est réellement qu'une variante ou un diminutif de Chora; et Clovis, pour s'occuper si vivement de l'évêché d'Auxerre dans une pareille circonstance, devait être sur les lieux.

d'un prince entièrement relevé de sa défaite, et que Clovis *supplie instamment* de lui accorder, pour l'évêché vacant d'Auxerre, un de ses sujets qui habitait les environs d'Autun, St. Eptadius. Cette sollicitude particulière du prince frank, au milieu d'une semblable conférence, prouve qu'il n'était pas éloigné du diocèse d'Auxerre, et la fuite immédiate du Saint dans les montagnes désertes du Morvan, achève de nous indiquer entre cette ville et Autun le lieu où les deux rois se réunirent, probablement sur la limite des deux évêchés et la frontière de leurs royaumes. La narration de ce biographe, contemporain des événements (1), ne présente pas du tout, je le répète, Gondebaud comme un prince réduit à céder une partie quelconque de son royaume, et la possession définitive du Tonnerrois reste acquise, ce me semble, aux Bourguignons, malgré les chartes du Moutier-St.-Jean, qu'il faut décidément ou regarder comme fausses, ou interpréter comme l'abbé Dubos, ou reporter aux époques des invasions frankes.

La possession du Tonnerrois (2) décide de toute la

(1) Voyez le par. 9, et le t. 3 de l'Histoire littéraire de France.

(2) Il y a dans la vie de St. Fal dont j'ai parlé, un passage qui pourrait relier ensemble Tonnerre et la ville de Troyes. Il s'agit d'un esclave qui ayant insulté son maître, se sauva chez le saint abbé qui habitait dans les environs, ou même dans un des faubourgs de cette cité. Son maître vint l'y chercher, et manquant à ses promesses, fit jeter ce malheureux dans un cachot du château de Tonnerre, *in Castro Tornotero in carcere obscurissimo* (par. 8). Ce fait est certainement postérieur à la conquête de la Bourgogne par les Franks. Voyez plus haut ce qui est relatif à la captivité de St. Fal, qui n'appartient pas à l'an 507, mais à l'an 533.

partie septentrionale du diocèse de Langres, depuis Bar-sur-Aube jusqu'aux limites d'Autun. Il est impossible, en gardant Tonnerre, d'abandonner Bar-sur-Seine, Châtillon et Noyers. Nous avons vu, d'ailleurs, toutes les probabilités qui rattachent Châtillon au premier et au second royaume de Bourgogne. Nous sommes certains, d'un autre côté, par l'histoire de l'évêque Mundéric dans Grégoire de Tours *, que Tonnerre appartint au roi Gontran. Je n'ai rien à dire de Montbar, qui se trouve tout-à-fait en arrière de cette ligne, et qui n'apparaît qu'au 9e siècle. Passons au diocèse d'Autun.

* Hist. V-5.

VI. Diocèse d'Autun.

Pragmatius in Chr. nomine episcopus civitatis Augustodunensis, etc. Je ne m'arrête point à une observation qu'on a faite, qu'Agrippin, successeur de Pragmace, donna en 513 le diaconat à St. Germain de Paris. La durée de l'épiscopat de son prédécesseur, jusqu'en 517, n'est pas absolument inconciliable avec ce fait, et, dans tous les cas, la signature officielle de Pragmace doit l'emporter.

L'évêché d'Autun confinait à l'intérieur avec ceux de Langres, de Châlon-sur-Saône et de Lyon (1). Dans sa forme toute irrégulière, il s'alongeait au nord-est et au sud de Nevers, touchant, d'un côté, au territoire d'Auxerre, et de l'autre aux provinces également frankes de Bourges et de Clermont. Le premier de ces prolongements, qui s'avançait le long du Serain et sur les deux rives de l'Yonne, s'arrêtait à une ligne tirée au-dessus de Vermanton, dans la direction de Noyers à Clamecy. Il renfermait Avalon, Vezelay et Corbigny. Le second prolongement traversait la Loire au-dessus

(1) Je ne parle pas de Mâcon qui ne figure pas au concile d'Epaone.

de Decize, et arrivait jusqu'à l'Allier, dont il occupait la rive droite, entre St.-Pierre-le-Moutier et Bessay, près de Neuilly-le-Réal. La limite d'Autun et de la Ire Lyonnaise abandonnait, sur ce point, cette rive, dont s'emparaient l'Aquitaine et le diocèse de Clermont; elle se repliait en arrière de Jaligny et de La Palisse, et regagnait, avec celle de Lyon, la Loire au-dessus de Marcigny. Cette pointe, qui entamait le Bourbonnais, comprenait Moulins et le Donjon.

Pour revenir aux limites de Langres, Semur nous est déjà connu comme ville bourguignonne de la première monarchie. Il est plusieurs fois question d'Avalon, *Avalo Castrum*, dans la vie de St. Germain de Paris par Fortunat *, et du *pagus Avalensis* dans celle de St. Jean de Réome **; mais ni l'une ni l'autre ne nous disent à quel royaume appartenait ce canton, et à qui obéissait le comte Nicaise. Nous retrouvons encore ce château dans la vie de St. Columban *, et nous sommes sûrs par ce passage qu'Avalon faisait partie des Etats de Thierry II; mais nous n'en pouvons rien conclure de plus. La chronique de Vézelay * et une ancienne histoire des évêques d'Auxerre publiée par Labbe (1) nous laissent dans la même incertitude et pour l'Avalensis et pour Vezelay même qui en dépendait.

1. *Des cantons d'Avalon et du Morvan.*

* Par. 1 et 19. Bolland., 28 mai.

** La 1re, par. 12.

* Par. 38.

* Spicil. d'Achery, t. 2, fol., p. 499.

(1) Biblioth. Manuscr., t. 1er, fol. On y lit que l'évêque St. Aunaire, mort au commencement du 7e siècle, légua à cette église les domaines qu'il possédait dans ce pagus à *Decimiacum, Vidiliacum et Calminiacum*. Les Bollandistes (25 septembre) pensent, d'après Lebœuf, que ces noms répondent à Domecy-sur-Vault, Vezelay et peut-être Clamecy (*Clamiciacum;* mais la *Gall. Christ.*, t. XII, col. 362, écrit *Calviniacum*). Ces renseignements sont précieux, mais sans utilité pour notre sujet.

Courtépée donnait à ce canton la maison royale de *Brucariacum* ou *Brocariaca*, dans laquelle St. Columban vint trouver Brunehault, comme le rapportent Jonas et Frédégaire *. Valois et Mabillon** plaçaient ce palais à Bourcheresse, entre Autun et Chalon, mais sans dire à quel diocèse appartenait cet endroit que je n'ai retrouvé ni sur mes cartes, ni dans les dictionnaires des villes et des hameaux de France (1). Courtépée avait oublié la position indiquée par ces deux savants, quand il combattit cette opinion qu'il appliquait à la Boucherasse, hameau de la paroisse de Trévilly près d'Avalon. Il n'y avait pas vu, dit-il *, le moindre vestige de château, et aucune tradition du pays ne pouvait en faire soupçonner l'existence. C'est en conséquence à Montréal qu'il plaçait Brocariaca, se fondant sur le nom de ce bourg, *Mons regalis*, sur l'antiquité du château et sur le voisinage d'Epoisses (*Spinsia*), autre maison royale dont j'ai déjà parlé. Mais, d'un côté comme de l'autre, ce ne sont que des conjectures.

* Vit. S. Columb., par. 32 et Chron. 36.

** Not. Gall. et De Re Diplom., p. 254.

* T. 3, nouv. édit., p. 623.

Fortunat n'est pas plus explicite pour *Lausia* (Luzy) qu'habita St. Germain, ni pour le *Murvinnus* et le village de *Cervedo* qu'il place dans cette contrée *. Celui-ci, selon Valois, est Cervon près de Corbigny qui se trouve ainsi renfermé dans le Morvan primitif **. On a vu dans la vie de St. Eptadius, que son biographe présentait les montagnes du *Morvinnus* comme un désert (2), où il alla se cacher quand Clovis voulut le

* Vie de S. Germ., par. 18 et 20.

* Not. Gall.

(1) Sur la carte du 3e vol. de D. Bouquet, Brocariaca se trouve à 3 lieues environ à l'est d'Autun, à peu près à la place qu'occupe Epinac.

(2) Vir beatus.... cellula sua derelicta, omni pernicitate se proripuit ad deserta Morvinni et ad montanam solitudinem pro-

faire évêque d'Auxerre, ce qui doit s'entendre des hautes cimes qui entourent Château-Chinon. Je n'ai rien trouvé sur cette ville; mais la fuite d'Eptadius nous confirmerait au besoin dans la pensée que ces montagnes, si voisines d'Autun, appartenaient certainement aux Bourguignons.

Le pays d'Avalon se trouvait ainsi placé en avant des deux déserts de Réome à sa droite et du Morvan à sa gauche, entre le Tonnerrois et le diocèse de Nevers dont la possession est également contestée aux anciens Bourguignons. Il est évident pour moi qu'il doit suivre le sort de ces deux territoires, et la frontière s'arrondir, si la Bourgogne les conserve, au-delà de Vezelay pour les unir l'un à l'autre; ou se diriger depuis Semur, si elle les perd, droit sur Château-Chinon, par les hauteurs de Saulieu, comme l'a tracée M. de Gingins. Telle n'est pas l'opinion de l'abbé Lebœuf qui, dans la Dissertation que j'ai déjà citée, adjugeant à Clovis Réome et le Nivernais, laisse aux Bourguignons cette partie étranglée du diocèse d'Autun *. Après avoir borné les possessions frankes par une ligne qui aboutissait à Moutier-St.-Jean, et qui descendait ensuite le long du Serain, il continue en disant : « L'Auxerrois était cer» tainement du royaume de Clovis... Mais je crois que » dans le diocèse d'Auxerre qui s'étend jusqu'à cinq » lieues de Nevers, les Etats de Clovis n'allaient point

* Leber, t. 2, p. 204 et 205.

2. *Frontière marquée, suivant Lebœuf, par le* rivulus Burgundionum.

peravit. (Par. 6.) —Tam diù in solitudinem deserti permansit, etc. (Par. 7.) Le dernier historien du Nivernais (Album, etc.) dit qu'Eptadius fonda dans sa retraite le couvent de Cervon qui était sous son invocation. Il n'en est pas question dans la vie de ce Saint, ni dans la *Gall. Christ.* (voy. t. IV, pag. 445), et ce n'est pas dans cette partie du Morvan qu'il a dû se retirer, puisque Fortunat nous la montre habitée à cette époque.

» au-delà du ruisseau d'Andrie, que l'on appela encore » longtemps après *rivulum Burgundionum*. C'est le nom » que lui donne Nithard (1), petit-fils de Charlesmagne. » La source de ce ruisseau est à neuf lieues de la » Loire; ce qui est entre deux appartenait à Clovis.» — Si l'on jette les yeux sur une carte assez détaillée pour nous montrer ce ruisseau de deux ou trois lieues de cours, et qui tombe dans l'Yonne un peu au-dessous de Clamecy, on voit que Lebœuf terminait de ce côté les Etats de Clovis aux limites mêmes d'Autun. Il est difficile de comprendre, pour le reste, ce qu'il a voulu dire. Si les possessions de ce prince qui s'étendaient *entre la Loire et l'Andrie, n'allaient pas au-delà de ce ruisseau dans le diocèse d'Auxerre*, le reste de ce diocèse au nord de l'Andrie n'appartenait donc plus à Clovis? Ce n'est assurément pas la pensée que voulait exprimer le savant abbé. Il faut donc s'en tenir à cette simple observation, que le nom de *rivulus Burgundionum* indiquait, suivant lui, une ancienne frontière bourguignonne, précisément sur la limite des diocèses d'Auxerre et d'Autun.

3. *Incertitudes sur Moulin et le Bourbonnais autunois.*

Si nous nous reportons au sud de Nevers, nous verrons le sort de Moulins et du pays à gauche de la Loire lié de la même manière à la question du Nivernais. Avec cet évêché, la Bourgogne arrive naturellement à l'Allier; le lui enlever, c'est lui retrancher en même temps le Bourbonnais autunois qui resterait sans appui au milieu des possessions frankes. La frontière partant des hautes montagnes du Morvan près de Château-Chinon, irait dans ce cas joindre directement à l'est

(1) A la fin de son 2e livre, en racontant la bataille de Fontenay.

de la Palisse et en traversant la Loire au-dessus de Bourbon-Lancy, les Cimes de la Magdeleine, extrémité septentrionale de cette branche des Cévennes qui sépare les bassins de la Loire et de l'Allier. D. Jourdain se tenait encore dans des bornes plus étroites, car il sacrifiait toute la partie du diocèse d'Autun entre ces deux rivières*, parce qu'on lit dans Grégoire de Tours que les Visigoths dominaient de l'autre côté de la Loire. Si Mille n'avait pas abandonné le combat, il aurait pu tancer à son tour ce bénédictin tombé dans la double faute d'indiquer inexactement ce passage et de le citer tout de travers. Grégoire de Tours parle (1) des Goths par rapport aux Romains encore maîtres du pays au nord de la Loire; il expose l'état des Gaules à l'époque des premières conquêtes de Clodion, quand les Bourguignons étaient encore enfermés de l'autre côté du Rhône, *trans Rhodanum,* dans la Savoie. Privé de tout renseignement sur le territoire de Moulins, comme sur le canton d'Avalon, c'est de la possession de Nevers que dépend donc le tracé de toute cette partie de la frontière, depuis les bords du Serein jusqu'aux Cimes de la Magdeleine. Quant aux évêchés limitrophes de Bourges et de Clermont, j'ai dit qu'ils faisaient partie de l'empire frank. Leurs évêques, Tetradius et St. Euphrase, qui avaient assisté au concile visigoth d'Agde en 506, se trouvèrent, après la victoire de Clovis, à celui d'Orléans en 511; nous savons en outre par Grégoire de Tours que Bourges appartenait en 531 à Chil-

* Eclaircissements, etc., 2e Lettre contre Mille.

4. Les évêchés limitrophes de Bourges et de Clermont appartenaient aux Franks.

(1) In his autem partibus.... habitabant Romani usque Ligerim fluvium. Ultra Ligerim verò Gothi dominabantur. Burgundiones quoque... habitabant trans Rhodanum qui adjacet civitati Lugdunensi. (Hist. II-9.)

* Hist. III-12. debert *, et Clermont à Théodoric d'Austrasie ** en 515.
** Ibid. III-2, et al. La conquête de l'Auvergne par le plus illustre des princes visigoths des Gaules est d'ailleurs assez connue (1).

VII. Diocèse de Nevers. *Tauricianus in Chr. nomine episcopus civitatis Nivernensium*, etc. Quelques manuscrits portent *Taurentianus*.

Avant de nous occuper du territoire de cet évêché, nous avons à vérifier la signature de l'évêque, puisqu'on l'a contestée. J'ai parlé dans mes *Questions bourguignonnes* * de l'effet qu'avait produit l'abbé Lebœuf, en corrigeant *Nivernensium* par *Nivedunensium*, et en substituant ainsi au siège de Nevers celui de Nyon au pays de Vaud. N'ayant pas alors sous les yeux la Dissertation où il a proposé ce changement, je n'avais pu soumettre ses raisons au lecteur, ni me prononcer définitivement sur ce point. Je puis le faire aujourd'hui, mais avec un véritable regret du souci que m'avait donné une difficulté aussi mal fondée. Voici ce qu'oppose Lebœuf à toutes les éditions des conciles, et par conséquent à tous les manuscrits qui portent *Nivernensium* * : 1° Nyon et Nevers ont été désignés l'un et l'autre sous le nom de *Nivedunum*, mais la première de ces villes, située dans le centre de la Bourgogne, était bien plus anciennement connue par ses évêques et ses martyrs ; 2° au lieu de *Niveduno*, Nevers, que quelques éditeurs de conciles attribuaient comme siège épiscopal à un Evotius qui figurait au concile d'Autun en 314, Labbe a constaté que les manuscrits portent : *de Lucduno*, ce qui montre combien il a été facile de substituer pour Tauricianus, *Nivernensium* à *Nivedunensium* ; 3° Le Nivedunum des Séquanais, Nyon, était

* P. 177.

1. *Réfutation de l'abbé Lebœuf qui substituait Nyon à Nevers.*

* Leber, t. 2, p. 205, texte et note.

(1) Voyez Jornandès, Sidoine Apollinaire, etc.

si célèbre dans cette province, qu'elle en était réputée la première ville après Besançon. Des exemplaires de la *Notitia Galliarum* répètent ce nom comme s'il avait appartenu dans la Séquanaise à deux cités différentes, l'une dite *Nivedunum Equestrium* ou *Equestris Noïodunus* qui est Nyon, et l'autre simplement Nivedunum; 4° la vie de St. Lauthein, citée par Dunod*, parle d'un évêque Amandus qui ne peut être que celui de la Nivedunum séquanaise, dont il est question dans les Bollandistes, sous la date du 6 juin; 5° il n'y a pas d'apparence que la métropole de Besançon n'ait eu qu'un seul suffragant, celui de Windisch, et qu'il n'existât que ces deux seuls évêchés dans tout le vaste territoire entre le Rhône et le Rhin; 6° les Dyptiques de l'église de Nevers, écrits au XIe siècle et vus par l'abbé Lebœuf, ne font aucune mention de Tauricianus; 7° enfin, lorsque les troupes des rois Childebert et Clotaire déclarèrent la guerre à la Bourgogne en 523 (lisez 533), elles ne commencèrent point leur attaque par la ville de Nevers, « mais la première ville que leurs armées » crurent devoir prendre et qu'elles prirent en effet, » fut celle d'Autun, sans songer à Nevers, » et l'évêque de la première assista dès l'année suivante au 2e concile d'Orléans. J'ai classé les objections de l'abbé Lebœuf en conservant le plus possible ses propres expressions.

* Hist. des Séquan., tom. 1er, part. 2e, p. 78.

A part le silence des Dyptiques, je demande au lecteur ce que tout cela prouve. J'en suis encore à comprendre qu'un si savant homme ait mis en avant de pareilles raisons, et qu'il se soit trouvé d'autres savants pour les admettre, contre les textes et l'accord des manuscrits. Quand la Nyon romaine eût été cent fois plus célèbre que Nevers; quand ses évêques et ses martyrs eussent brillé de cent fois plus d'éclat; quand il aurait

existé dans la Séquanaise deux *Nivedunum* (1); quand l'une d'elles aurait eu pour évêque l'Amandus de St. Lauthein, tout cela prouve-t-il que Tauricianus n'était pas évêque de Nevers? Que les premiers collecteurs de conciles se soient trompés sur le siège d'Evotius en 314, cela prouve-t-il que les manuscrits présentent une faute pareille pour Tauricianus en 517? Parce que Grégoire de Tours qui rapporte en deux lignes (2) la conquête de la Bourgogne par les Franks ne cite que la prise d'Autun, s'ensuit-il que Nevers appartenait antérieurement aux conquérants plutôt que Langres ou Lyon que cet historien a enveloppés dans le même silence? Observez bien que Lebœuf avoue lui-même qu'il n'y eut point d'évêque de Nevers au concile frank d'Orléans en 511, et qu'il n'indique aucun fait dont on puisse déduire que cette ville ait appartenu soit à Clovis, soit à ses enfants avant l'an 533. Et ce n'est pas tout. Ces raisons qui ne valent rien sont encore mêlées d'anachronisme et d'erreurs positives. Lebœuf confond dans un seul personnage l'évêque Amandus qui ordonna prêtre St. Lauthein, moine du 6e siècle, et un Amandus, évêque de Nivedunum, martyrisé par un proconsul romain (3). Il affirme que cette Nivedunum est

(1) Il me semble effectivement, en confrontant l'une avec l'autre les diverses Notices des Gaules qui sont réunies en tête du 2e vol. de D. Bouquet, que le nom de Nivedunum a appartenu à une seconde ville de la Séquanaise (pag. 5), laquelle est désignée, pag. 11, sous celui de *civitas Belicensium*, ou Belley, et qui fut détachée de la Viennoise.

(2) Chlotarius verò et Childebertus in Burgundiam dirigunt, Augustodunumque capiunt; cunctam, fugato Godomaro, Burgundiam occupaverunt. (Hist. III-11.)

(3) Ce proconsul n'a pas empêché Lecointe (an 534-xxviii),

celle de la Séquanaise, quand les Bollandistes sur lesquels il s'appuie ne savent eux-mêmes où la placer, et rapportent les opinions qui font voyager cette ville depuis l'Afrique jusqu'à Nevers *. Comment encore a-t-il pu oublier, en parlant des suffragants de Besançon et des évêchés placés entre le Rhône et le Rhin, celui d'Avenche que la chronique de Marius devait rendre bien présente à sa mémoire, et celui de Belley dans lequel l'opinion dominante de son temps plaçait le concile même d'Epaone? Le fait est que l'évêché de Nyon est passablement problématique (1); qu'on n'en cite aucun titulaire au 5e et au 6e siècle, et que s'il est vrai, comme le veulent Chifflet et Guichenon, que ce siége ait été remplacé par celui de Belley, ce changement est antérieur de cent et quelques années au concile auquel assista Tauricianus. Cet évêque, dans tous les cas, n'aurait donc pas signé *Nivedunensium*, mais *Belicensium*, comme le fit, quelques années plus tard, l'évêque Vincent au 2e concile de Paris. La seule de toutes ces raisons qui mérite un instant d'examen, est le silence des Dyptiques de Nevers. J'ignore s'il existait plusieurs de ces vieilles listes épiscopales, et quelle est, dans ce cas, celle qui tomba sous les yeux de Lebœuf; mais, d'après

* Voyez au 6 juin.

qui donne à cet Amandus le nom d'*Amantius*, de placer ce fait en 493. Amantius serait alors tout simplement l'évêque de ce nom qui précéda Claude Ier sur le siége de Besançon.

(1) Lecointe et M. Wiltsch que j'ai déjà cité ne disent mot de cet évêché, et ne parlent même pas des évêques de Belley pendant le 5e siècle. Il faut observer en outre que Nyon ne faisait point et n'a jamais pu faire partie du diocèse de Belley, dont il était séparé par le territoire entier de Genève qu'il terminait du côté opposé. M. Wiltsch maintient l'évêque de Nevers parmi ceux d'Épaone, t. 1er, pag. 110, n.

l'époque qu'il assigne à ce document, ce doit être la même que Ste. Marie a transcrite dans ses *Recherches historiques sur Nevers**. Il la date également du XIe siècle et l'attribue à l'évêque Hugues II. Il est vrai qu'on n'y trouve pas le nom de Tauricianus, mais cette omission qui peut provenir de plusieurs causes suffit-elle pour annuler le témoignage positif, uniforme, officiel des signatures qui nous sont restées du concile d'Epaone? Il faudrait donc effacer aussi des deux conciles d'Orléans de 538 et de 541 celle de l'évêque Rusticus, car il est pareillement oublié sur cette liste, dont les omissions et le désordre général détruisent toute l'autorité. On en peut dire à peu près autant de plusieurs autres qui ont été successivement produites ou dressées par les historiens du Nivernais, et qui diffèrent beaucoup entre elles jusqu'au 9e siècle.

* P. 252.

2. Les Bourguignons avaient certainement atteint la Loire.

Je pense donc que l'abbé Lebœuf a fort mal justifié la correction qu'il proposait pour la signature de Tauricianus, et qu'il faut laisser cet évêque à Nevers, comme a fait la *Gallia Christiana**, et son diocèse dans le premier royaume de Bourgogne. J'ignore si cette bonne Académie de Soissons qui couronna sa Dissertation a fait quelques réserves sur cette partie et sur d'autres non moins paradoxales, du Mémoire qu'il lui avait adressé, mais elle ne peut décliner sa part de responsabilité dans l'erreur où son jugement et la réputation de cet auteur ont entraîné un assez grand nombre d'écrivains. Je citerai parmi eux M. de Gingins, Dom Jourdain (1) et la plupart des historiens du Nivernais qui

* T. XII.

(1) Deuxième lettre contre Mille. A l'erreur de son guide, D. Jourdain en ajoute de son chef une seconde, celle de compter Rusticus comme le 1er évêque de Nevers en 538 (concile d'Or-

se sont partagés à ce sujet, entre trois opinions *, celles de la conquête du pays par les Franks sur les Romains, ou par les Franks sur les Bourguignons, ou d'une cession toute pacifique de la part de ces derniers, Clotilde l'ayant apporté en dot à Clovis. La première de ces opinions a contre elle le concile d'Epaone et ce passage de Jornandès qui rapporte que le roi des Bretons, Riothime, allié des Romains, ayant perdu une grande bataille contre les Wisigoths (en 470), s'enfuit chez les Bourguignons, nation voisine et confédérée de l'Empire (1). Cet historien met la bataille aux environs de Bourges. Grégoire de Tours précise l'endroit à Déols * près de Château-Rou. Pour être voisins du Berry où luttèrent les deux armées, les Bourguignons devaient être arrivés sur la Loire, dont la rive gauche ne peut à cette époque avoir appartenu qu'à ce peuple ou aux Romains, et ce ne sont point ces derniers que Riothime rencontra en fuyant les Wisigoths. Je crois avoir complétement réfuté la seconde opinion à l'occasion du Tonnerrois; et la troisième qui se reproduira pour le Forez, ne peut se soutenir devant le silence de Grégoire de Tours et de Frédégaire. Le premier ne parle d'aucune espèce de dot *, et le second ne fait consister celle de Clotilde qu'en trésors **.

* Voy. les Quest. Bourguign., p. 178.

* Hist. II-18.

* Hist. II-28.

** Epitom. 18 et 19.

3. Le Nivernais auxerrois appartenait aux Franks.

L'évêché de Nevers, logé pour ainsi dire dans le diocèse d'Autun, s'adossait, dans le voisinage même de cette ville, aux montagnes du Morvan. Sa limite orientale suivait la vallée de l'Yonne, et rencontrait celle

léans 3e.) Il oubliait au moins Euladius qui nous est connu par la vie de St. Séverin d'Agaune.

(1).... Ad Burgundionum gentem vicinam, Romanis in eo tempore fœderatam, advenit. (Ch. 45.)

d'Auxerre au-dessous de Tannay. Une ligne conventionnelle qui serpentait vers l'ouest séparait ensuite les deux territoires, et aboutissait à la Loire près de *La Marche*, au-dessus de La Charité. L'évêché d'Auxerre renfermait donc la partie septentrionale du Nivernais, Clamecy, Varzy, Donzy, Cone, Pouilly ou le *pagus Pauliacus* d'Adrevald*, et l'ancien village de *Seyr* devenu le monastère et la ville de La Charité-sur-Loire**. Le continuateur de Frédégaire nous apprend que Pepin-le-Bref fit passer la Loire à son armée, près du village de *Masua*, dans le *pagus Autisioderensis* *. Ce Masua, l'ancienne *Massava* romaine, est aujourd'hui Mève entre Pouilly et La Charité *. Je n'ai trouvé aucune observation à faire sur cette partie du Nivernais qu'il faut laisser aux Franks, maîtres du diocèse d'Auxerre.

* Mirac. S. Ben., par. 37. (Act. S. Ben., t. 2.)
** Gall. Christiana, t. XII, col. 403.
* Ch. 124.
* Valois, Not. Gall. D'Anv., id.

4. Le diocèse de Nevers était bourguignon, ainsi qu'Avalon au nord-est et Moulins au midi.

Nevers était donc une ville de la frontière bourguignonne, à l'angle nord-ouest du royaume. Son évêché, du côté du midi, était borné par une autre ligne qui s'attachait près de Luzy au cours de la Cressonne, petit affluent de la Loire, et aboutissait directement à l'Allier, au-dessus de St.-Pierre-le-Moutier. Les noms de Lucenay-les-Aix, de Lucenat et de Lucenay-en-Valet qui se rencontrent dans ce pays boisé, limite du Bourbonnais, ont porté M. Morellet * à y placer la forêt *Leccenna*, dont Aimoin signale la vaste étendue sur les confins des Bituriges et des Arvernes en Aquitaine (1). On y voyait encore, dit-il, un château de Bru-

* Le Nivernais, Album, etc.

(1) Est in ea (Aquitania) et silva vocabulo Leccenna, non contemnendæ magnitudinis, Biturigibus atque Arvernis confinis; in qua usque hodie ostenditur lapidea domus Brunichildis... ut nos quoque aspeximus, etc. (Præf. 4, D. Bouq., t. 3.)

nehault. Ces rapprochements sont spécieux, et Valois dit effectivement que la forêt Leccenna ou *Leccentia* devait être dans le Bourbonnais *; mais je doute fort que ce fût dans sa partie Autunoise qui n'a jamais appartenu à l'Aquitaine, et où les Bituriges de la Gaule romaine, confinés sur la rive gauche de l'Allier, ne possédaient pas un pouce de terrain. L'évêché de Nevers empiétait même sur cette rive en face de St.-Pierre-le-Moutier, et le long de la Loire jusqu'aux environs de Mève. Cette étroite lisière qui renfermait quelques villages et l'abbaye de Cours-les-Barres (1) n'en appartint pas moins, suivant toute probabilité, aux Wisigoths et aux Franks, dont la frontière était si naturellement marquée sur ce point par la Loire et l'Allier.

* Not. Gall.

J'ai dit que la possession d'Avalon et de Moulins, ou des deux prolongements du diocèse d'Autun au nord-est et au midi de Nevers, tenait à celle de ce dernier évêché qui ne laisse plus, je l'espère, aucun doute dans l'esprit du lecteur. La frontière bourguignonne allait donc de Vermanton à La Charité, sans comprendre ces deux villes, et remontait ensuite jusqu'aux limites de l'Auvergne, les deux puissantes rivières que je viens de nommer. Elle reculait alors vers les Cimes de la Magdeleine pour s'attacher à cette branche avancée des Cévennes qui borde à l'occident la vallée de la Loire, et séparait jadis l'Aquitaine de la première Lyonnaise.

(1) On ignore d'ailleurs à quelle époque l'abbaye de *Curtis ad Ligerim* qui entraîna sans doute cette bande de terre dans la dépendance de Nevers fut soumise à cet évêché. On ne sait guère que le nom de ce monastère dont la possession, ainsi que d'autres abbayes aussi obscures, fut confirmée à ce siège épiscopal comme propriété, par Charles-le-Gros, en 886. Voyez la *Gall. Christ.*, t. XII.

VIII. Diocèse de Chalon-sur-Saône.

Sylvester episcopus ecclesiæ Cabillonensis, etc. On a contesté la réalité de cette signature, et prétendu qu'il fallait transférer St. Sylvestre à Cavaillon (*Cabellicæ*) pour ce motif qu'évêque en 517, il n'aurait pu, comme on l'affirme, ordonner prêtre St. Césaire qui, dès l'an 502, avait pris possession de l'évêché d'Arles. Cette chicane avait plusieurs torts, mais le principal était d'oublier que Grégoire de Tours attribue 42 ans d'épiscopat à St. Sylvestre *, qui a donc pu connaître St. Césaire et le faire prêtre longtemps avant 502. Mais il y a plus, c'est que, d'après l'histoire des évêques d'Arles *, ce serait non St. Sylvestre, mais Œonius, le prédécesseur de St. Césaire, qui l'aurait ordonné. Quant au diocèse de Chalon, enfermé entre ceux d'Autun et de Besançon, de Langres et de Lyon, il ne touchait par aucun point à la frontière, et ne donne lieu à aucune observation.

* Glor. Confess., 85.

* Gall. Christ., t. 1er, nouv. édition.

IX. Diocèse de Lyon.

Viventiolus episcopus ecclesiæ Lugdunensis, etc. Ce grand diocèse qui comprenait à la fois St.-Etienne, Roanne et St.-Claude, s'étendait à droite de la Loire entre ceux de Mâcon, de Chalon et de Besançon, au nord, de Genève et de Belley à l'est et de Vienne au midi; il descendait sur la rive gauche depuis les montagnes du Vélay jusqu'aux environs de La Palisse, confinant de ce côté aux territoires du Puy, de Clermont et d'Autun. Il était séparé de celui-ci par une ligne conventionnelle qui s'arrondissait au-dessous de la Pacaudière, entre la Loire et les Cimes de la Magdeleine. Cette branche des Cévennes dont j'ai déjà parlé, le bornait à l'ouest et au sud jusqu'au bord de la Loire qu'elle traverse en face d'Aurec et du confluent de la Semène. L'évêché du Puy occupait l'étroit espace qui restait de l'autre côté de cette petite rivière, entre le fleuve et la

source de la Cance du côté de Satillieu qu'atteignait à droite du Rhône le territoire de Vienne.

Les Cimes de la Magdeleine qui descendent du pic de Montoncelle, et les montagnes du Forez qui rejoignent les groupes du Vélay, formaient pour l'évêché de Lyon une limite naturelle qui dut également servir de frontière au premier royaume bourguignon, conservant ainsi l'ancienne division de l'Aquitaine et de la Celtique romaines. Le Forez et le Beaujolais appartenaient donc aux Bourguignons du 6e siècle, quoique La Mure ait affirmé * que le premier revint à Clovis, du chef de sa femme Clotilde. Nous avons déjà rencontré quelque chose de pareil dans le Nivernais. Cette seconde assertion est aussi dénuée de preuve que la précédente. Elle a également contre elle le silence absolu de Grégoire de Tours et de Frédégaire, et de plus ce passage de notre vieil historien, où il dit que Clovis, vainqueur des Visigoths, ayant chargé son fils Théodoric de la conquête de l'Auvergne, celui-ci soumit à son père toutes les villes depuis la frontière des Goths jusqu'au territoire des Bourguignons (1). Il n'existait donc point de possessions frankes entre celles de ce peuple et Clermont. Le seul doute qu'autoriseraient nos auteurs serait au bénéfice des Wisigoths, et résulterait du passage où Sidoine Apollinaire dit * que leur roi Euric voulait donner pour limites à ses Etats le Rhône et la Loire. D. Vaissette étend positivement * sa domination jusqu'à ces deux fleuves, en laissant, il est vrai, le Vivarais aux Bourguignons. C'est déjà une exception par

1. Le Forez appartenait aux Bourguignons.

* Hist univ. du Forez.

* Epit. VII-1re.

* Hist. Langued., t. 1er, p. 223.

(1) Chlodovechus verò filium suum Theudericum per Albigensem ac Rutenam civitatem ad Arvernos dirigit. Qui abiens urbes illas à finibus Gothorum usque Burgundionum terminum, patris sui ditionibus subjugavit. (Hist. II-37.)

rapport au Rhône; Grégoire de Tours vient de nous en indiquer une seconde, du moins après la mort d'Euric, entre l'Auvergne et la Loire; et l'illustre historien du Languedoc n'était pas lui-même bien assuré de ce qu'il avait dit sur ces limites des Wisigoths, car il indique
* P. 247. un peu plus loin * celles des Bourguignons d'une manière très-vague, *vers le Rhône et la Loire*. Il ne faut pas toujours, en fait de limites, prendre à la lettre le nom des fleuves pour leur cours. Il faut quelquefois s'arrêter au bord de leur bassin; le Rhône même nous en fournira tout-à-l'heure une preuve dans le partage de l'Empire Carlien en 843.

Je n'ai trouvé, du reste, dans le Forez aucun renseignement local, rien sur aucune de ses villes, et rien de plus à dire sur le diocèse de Lyon, si ce n'est que la célèbre conférence de Gondebaud avec quelques évêques catholiques de son royaume, nous fait connaître auprès de cette métropole une résidence royale nommée *Sarbiniacum* *, dont la position n'est indiquée ni par Ruinart, ni par D. Bouquet **. J'ignore où Mille *** a pris le nom moderne de Servigny que j'ai vainement cherché autour de Lyon, sur plusieurs cartes et dans les dictionnaires des villes et des hameaux de France.

* Voy. Ruinart, Gregor. Tur. Opera, Appendix, p. 1323.

** Tom. IV, p. 99.

*** T. Ier, p. 90.

Je n'ai pas dit à qui appartenait le dernier évêché limitrophe de Lyon, celui du Puy ou le Vélay. Fut-il définitivement conquis par Clovis, ou repris par le grand Théodoric dans le naufrage de la monarchie wisigothe? c'est ce que nous examinerons quand nous serons arrivés au Vivarais. En attendant, le lecteur peut être certain que le Vélay n'appartenait point aux Bourguignons qu'il combattit sous le règne de Gondebaud *. Leur frontière venait donc rejoindre la chaîne principale des Cévennes et la pointe septentrionale du

* Grég. de Tours, Mir. Mart., ch. 7 et 8.

Vivarais auprès de Satillieu. Cette pointe faisait partie du diocèse de Vienne.

Avitus episcopus constitutiones nostras, id est sacerdotum provinciæ Viennensis, etc. Ce diocèse placé à gauche du Rhône entre ceux de Lyon, de Belley et de Grenoble, occupait encore à droite du fleuve l'extrémité du Vivarais jusqu'à Tournon, et touchait ainsi aux limites du Vélay. Il avait au sud les évêchés bourguignons de Valence et de Die, et se trouvait par conséquent enfermé de toutes parts, sauf un seul point, dans notre ancienne Burgundie. C'est ici que se présente une des principales antilogies que j'ai reprochées à la carte de l'Europe du moyen âge par d'Anville. La frontière qu'il attribue à ce royaume tombe brusquement sur le Rhône au pied du Mont-Pilat, avec la limite de Lyon. Elle en exclut non-seulement le diocèse de Viviers, mais encore tout ce que Vienne et Valence possédaient à gauche du fleuve, dans le Vivarais. Je ne m'explique pas comment d'Anville qui invoque en plusieurs endroits l'autorité des signatures d'Epaone, a pu retrancher de l'ancienne Bourgogne cette province (1) qui resta pendant plusieurs siècles politiquement unie à la rive gauche du Rhône. Elle faisait déjà sous les Romains partie de la Viennoise, et dans le démembrement de l'empire frank en 843 elle fut encore adjugée à l'empereur Lothaire et à ses fils, quoique le Rhône fut en principe désigné comme limite occidentale de ses Etats (2). Aussi, quoique nous manquions de preuve

X. DIOCÈSE DE VIENNE.

1. *Erreur de d'Anville relativement au Vivarais.*

(1) Le principe de cette faute remonte peut-être à Roderic de Tolède, dont la chronique semble donner le Vivarais aux Wisigoths. (III-21.) Mais D. Vaissette a bien reconnu, je le répète, qu'il fallait laisser le Vivarais aux anciens Bourguignons.

(2) Voyez les Capitul., t. 2, p. 224; — Ann. S. Bertin,

*Tome 1er, p. 276, 675.

positive. Vaissette n'hésite pas à croire * que le Vivarais continua d'appartenir à la Bourgogne sous Gontran et ses successeurs mérovingiens. La possession du diocèse de Viviers entraîne forcément celle des deux petits territoires qui dépendaient dans cette province de Vienne et de Valence, et la frontière doit évidemment quitter la limite de Lyon et descendre le long des Cévennes et du Vélay, comme celle de la Viennoise romaine.

2. Position de Viserontia et de Mantala.

C'est dans l'évêché de Vienne que se trouvaient Ponas, Aneyron et Albon, où nous avons vu placer successivement la mystérieuse ville d'Epaone. Le même diocèse comprenait encore les lieux les plus célèbres de l'histoire bourguignonne, *Mantala* aujourd'hui Mantaille, et *Viserontia, Visorentia* ou *Virontia,* dont le nom tourmenté par les manuscrits se retrouve à Vézeronce, au nord de la Tour du Pin. C'est dans cette vaste plaine que Chorier avait placé le champ de bataille où périt Clodomir. Labbe, suivi par Mille et quelques autres historiens, le transportait à Voiron; mais cette ville appartenait au Graisivodan et au diocèse de Grenoble; et Grégoire de Tours dit expressément que *Virontia* était une dépendance de Vienne (1). Valois a donc eu raison de se prononcer pour Vézeronce. Il n'a pas rencontré tout-à-fait aussi juste pour *Mantala* dont il assignait l'emplacement à Mante, lieu

an 870; — D. Vaissette, t. 1er, pag. 536, etc. C'est donc à tort que la plupart des histoires de France bornent les Etats de Lothaire au cours même du Rhône dans sa partie inférieure, car il posséda encore le diocèse d'Uzès. Nous retrouvons également ces deux évêchés dans la Bourgogne de Boson et de son fils Louis.

(1) Virontiam locum urbis Viennensis. (Hist. III-6.)

situé, dit-il *, à égale distance de Tournon et de Vienne, et auquel Pierre de Cluny donne le nom de *Mantula*. Il s'y trouvait un prieuré dépendant de son abbaye. Toutefois l'erreur n'est pas grande, car Mante qui porte sur nos cartes le nom de Mantol ainsi qu'un ruisseau voisin, n'est pas éloigné de Mantaille près d'Albon, auquel se sont ralliés presque tous les savants. Ce qui est certain, c'est que Boson fut élu roi par un concile rassemblé sur le territoire de Vienne (1). * Not. Gall.

XI. Diocèse de Valence.

Apollinaris episcopus civitatis Valentinæ, etc. Le territoire de Valence s'étendait sur les deux rives du fleuve, à gauche entre ceux de Vienne, de Grenoble, de Die et de St.-Paul-Trois-Châteaux, à droite entre les rivières du Doux et de l'Eyrieux. Il comprenait donc une seconde partie du Vivarais, au midi du diocèse de Vienne et au nord de celui de Viviers qui descendait jusqu'auprès de Soyons. Enfermé de cette manière dans le royaume, il ne touchait au territoire étranger du Puy que par son extrémité occidentale, du côté de St.-Agrève. La frontière bourguignonne continuait donc le long de la principale chaîne des Cévennes depuis Monistrol jusqu'au Mezen qui en forme le point culminant, sur la limite de Viviers.

(1) Le titre du concile porte : Synodus Mantalensis territorii Viennensis, expression répétée plus bas. Ce lieu était par conséquent différent du *Mantala* de la Table de Peutinger, placé entre *Lemincum* (Chambéry) et *Ad Publicanos* (Conflans). Le savant dictionnaire de Bischoff et Mœler donne à cette station romaine le nom moderne de Montailleu, et ce village de la Savoie se rapproche beaucoup de la position indiquée par M. Walckenaer, près de St.-Pierre-d'Albigny. (Géogr. des Gaul.) Mais le véritable nom est plus vulgaire, c'est tout simplement *Montailleur*. Montalieu est plus bas en suivant le cours de l'Isère, dans le Dauphiné.

XII. DIOCÈSE DE DIE.

Seculasius in Chr. nomine episcopus civitatis Deensis, etc. Au siège de Valence fut longtemps réuni par la suite le petit évêché de Die dont je n'ai rien à dire, sinon qu'il était tout-à-fait intérieur, entouré des territoires de Valence, de Vaison, de Gap et de Grenoble.

XIII. DIOCÈSE DE VIVIERS.

Venantius in Chr. nomine episcopus civitatis Albensium sive Vivariensis, etc. Ces deux noms se trouvent déjà identifiés dans les anciennes Notices des Gaules, *Vivarium* ou *Vivariœ* ayant succédé comme siège de cet évêché à l'ancienne *Alba Augusta* des *Helvii*, aujourd'hui Alps à deux lieues de Viviers (1).

Le diocèse de Viviers renfermé dans la partie méridionale du Vivarais, et borné à l'est par le Rhône qui le séparait des territoires bourguignons de Valence et de St.-Paul-Trois-Châteaux, était entouré à l'ouest et au midi par ceux du Puy, de Mende et d'Uzès. Sa limite septentrionale quittait l'extrémité de Valence au pied du Mézen, franchissant le Gerbier de Jonc et les sources de la Loire, et atteignait au-dessous de Pradelles le bord de l'Allier. Devenue occidentale, elle remontait la rive droite de cette rivière, et rejoignait celle de Borne et le Chassezac. Une ligne conventionnelle gagnait ensuite, par la montagne de Barjac, la partie inférieure de l'Ardèche qui achevait de clore cet évêché jusqu'au Rhône. Il embrassait ainsi à l'ouest de la grande arrête des Cévennes (2), entre le Mézen et la

(1) Dans la Dissertation de Foncemagne sur l'étendue de la France sous la 1re race (Collect. de Leber, t. 2, pag. 258), on lit Alby, ce qui ne peut être qu'une faute d'impression.

(2) Celle qui prend la direction de Montpezat et de St.-Etienne-de-Lugdarès.

Lozère, une partie des bassins du Vélay et du Gévaudan. La carte des Gaules de Lapie n'admet point cet empiétement pour les *Helvii*, l'ancien peuple du Vivarais, et les retient sur le versant oriental. Celles de Vaissette, de d'Anville et de M. Walckenaer les étendent au contraire aussi loin que le Vivarais moderne. Aucun des trois ne s'est d'ailleurs expliqué sur cette question qui me semble devoir être résolue conformément à la configuration du sol et aux limites indiquées par la montagne même. Il ne faut pas perdre de vue que la rive droite du Rhône ne fut sans nul doute annexée aux provinces de la rive gauche que pour assurer à celles-ci l'entière possession du fleuve. Il suffisait pour cela d'occuper toute la largeur de la vallée. Telle a dû être, ce me semble, l'antique délimitation dont parle César, entre la province romaine et les Arvernes, et qui couvrait ces derniers *comme un mur.* (1). Telle est aussi, dans l'absence de tout renseignement local, la direction que je donnerai à la frontière bourguignonne, abandonnant aux Wisigoths et aux Franks cette petite partie du Vivarais, entre les sources de la Loire et Pradelles.

1. Limite naturelle du Vivarais; sa partie occidentale n'était probablement pas bourguignonne.

On a vu que d'Anville retirait à la Bourgogne cette province tout entière. D. Plancher, au contraire, lui donnait en outre la plus grande partie du Vélay, plus

2. Le Velay appartenait aux Wisigoths.

(1) Mons Cevenna qui Arvernos ab Helviis discludit.... Quibus (Arvernis) oppressis inopinantibus, quod se Cevenna, ut muro, munitos existimabant. (Bell. Gall., VII-8.) J'ignore quelles circonstances auront donné aux Helvii, sous la domination romaine, une partie des bassins de la Loire et de l'Allier; mais le *mur* de César n'en resta pas moins dressé pour retenir de chaque côté, comme autrefois, les maîtres différents de l'Auvergne et du Vivarais,

excusable du moins, puisqu'aucun texte ne s'opposait péremptoirement à cette libéralité. Aucun évêque du Puy ou des *Vellaves* ne figure dans les nombreux conciles de cette époque (1), et l'on ne rencontre le nom de ce peuple ni dans les conquêtes, ni dans les partages des Wisigothts, des Bourguignons et des Franks. Néanmoins, en remontant à Sidoine Apollinaire, et en fortifiant son témoignage par le récit d'un miracle intéressant que rapporte Grégoire de Tours, nous saurons à qui l'adjuger. Sidoine nous dit dans une de ses lettres* qu'Euric avait soumis toutes les villes de la première Aquitaine, excepté Clermont qui ne tarda pas à subir le même sort. On lit dans Grégoire de Tours que ce prince donna le gouvernement de l'Auvergne à Victorius qu'il avait déjà fait duc de sept cités*. D. Vaissette a fort bien vu que ces cités étaient celles qui formaient avec Clermont les huit de la première Aquitaine*, et je ne comprends pas que M. Guadet ait introduit dans la traduction de ce chapitre et dans ses notes la première Narbonnaise dont il n'est aucunement question dans le texte (2). Il était certainement bien plus naturel de penser d'abord à la première Aquitaine. Le Vélay qui comptait parmi les huit cités de cette province, était donc une conquête des Wisigoths.

Le miracle dont j'ai parlé confirme ce raisonnement. Notre vieil historien raconte * qu'au temps du roi

* Liv. VII-5.

* Hist. II-20.

* Hist. de Lang., t. 1er, p. 223.

* Mirac. Martyr., 7 et 8.

(1) On n'en connaît que trois de 451 à 591, pendant 140 ans; encore ne sait-on d'eux que leurs noms.

(2) Dans la 1re Narbonnaise, dit la traduction de M. Guadet (t. 1er, pag. 185), « Victorius fit construire des chapelles souterraines qu'on voit encore aujourd'hui dans la basilique de St.-Julien. » — Et la note 2 place cette basilique à Clermont, ce qui met cette cité dans la 1re Narbonnaise.

Gondebaud, les Bourguignons étant venus fondre sur Brioude, emmenèrent de cette ville un grand nombre de captifs qu'ils se préparaient à tirer au sort quand St. Illidius ou Allyre, averti par une colombe, accourut du Vélay (1) avec une poignée de braves. Tombant sur l'armée ennemie, il en fit un grand carnage, et rentra dans Brioude comme un autre Moyse, à la tête de tout ce peuple qui chantait sa délivrance. Ce fait qui prouve que le Vélay appartenait aux Wisigoths, est rattaché par Vaissette à la guerre de 507 * comme une attaque des Bourguignons combinée avec l'invasion de Clovis. C'est fort possible, et les grandes histoires de France publiées de nos jours ont admis sous cette date cet épisode héroïque oublié dans les précédentes; mais toutes, si je ne me trompe, et D. Vaissette lui-même, ont négligé jusqu'ici un autre fait bien plus important, parce qu'il nous indique, entre les Bourguignons et les Wisigoths, une guerre particulière dont on n'a point encore parlé. Dans cette même vie de St. Eptadius, où nous avons déjà retrouvé un second traité de paix entre Clovis et Gondebaud, on lit que peu de temps après l'expédition de ce dernier en Italie (vers 491), il porta ses armes jusque dans le Limousin, et y prit d'assaut le château d'*Idunum,* d'où il emmena une foule considérable de captifs (2). Eptadius obtint du *roi* Sigismond

* Ibid., p. 247.

3. D'une guerre oubliée jusqu'ici entre Gondebaud et les Wisigoths.

(1) Tunc Hillidius quidam à Vellavo veniens, et, ut aiunt, commonitione Columbæ alitis incitatus, super eos inruit, etc. (Ch. 7.)

(2) Iterum parvo post tempore castrum provinciæ Lemovicinæ, Idunum nomine, jussu regis Burgundionum a Romanis effractum est, in quo non minima enormitas facta est captivorum. (Par. 8.) Valois a oublié Idunum dans sa Notice des Gaules. Les Bollandistes et D. Bouquet (t. 3) n'en donnent ni la posi-

la liberté de 3,000 de ces malheureux. Le titre de *roi* n'est donné ici à ce prince que par honneur ou par une anticipation évidente, puisque ces faits sont placés par cet auteur contemporain avant la guerre de Clovis et d'Alaric. Cette invasion du Limousin paraît donc tout-à-fait indépendante de celle de Clovis, et je pense que l'expédition de Brioude faite dans la même direction, doit se rattacher à cette première lutte plutôt qu'à celle des Franks et des Wisigoths, dans laquelle les Bourguignons n'apparaissent que tardivement et du côté de la Provence. Grégoire de Tours n'aurait certainement pu garder le silence sur la coopération de Gondebaud, si ce prince s'était porté sur Limoges pendant que Clovis marchait vers Poitiers. C'est encore à cette guerre particulière de Gondebaud qu'il faut probablement rapporter la conquête de Marseille dont on le voit tout-à-coup possesseur en 499, conquête aussi peu expliquée que sa perte presque immédiate, et que la possession d'Avignon par les Wisigoths en 506.

4. *Le Vélay et le Gévaudan restèrent aux Franks, Uzès aux Ostrogoths.*

* Concil., édition d'Hardouin.

* Rer. Franc., t. 1er, p. 268.

** T. 2, p. 471.

Le Vélay faisait donc partie du royaume d'Alaric, ainsi que le diocèse de Mende ou des *Gabales*, dont l'évêque Leonicus assista au concile rassemblé par l'ordre de ce prince dans la ville d'Agde *. Mais à quel peuple appartenaient en 517 ces deux provinces que les Franks avaient conquises avec le reste de l'Aquitaine, dix ans auparavant? Valois * et Pagi ** ont démontré que le grand Théodoric s'était rendu maître de Rodèz après la mort de Clovis (1). La vie de l'évêque St. Delmace,

tion, ni le nom moderne qui peuvent être Dun au nord de Guéret, ou bien au sud de cette ville, Ahun, l'ancienne *Acitodunum*.

(1) Grégoire de Tours, en plaçant (Hist. II-36) l'expulsion de Quintien avant la guerre de Clovis contre Alaric, a interverti

élu en 524, prouve effectivement qu'il était sujet du roi wisigoth Amalaric *, et nous savons par Grégoire de Tours que les Goths reprirent aux fils de Clovis une partie de ses conquêtes (1). D. Vaissette part de là pour ajouter au Rouergue l'Uzège, l'Albigeois, le Gévaudan et le Vélay. « Il paraît certain, dit-il, que tout le pays » qui se trouve depuis les frontières de l'Auvergne jus- » qu'au Rhône et à la mer Méditerranée (2) fut du do- » maine de Théodoric et des Wisigoths depuis l'an » 512 *. » — La position géographique d'Uzès et d'Alby rend la chose peu contestable pour ces deux villes ; elle me paraît douteuse pour Mende et fort peu vraisemblable pour le Puy. Dans l'absence de toute preuve positive, l'assertion de D. Vaissette n'est qu'une simple conjecture. Est-il probable dès-lors que les Wisigoths se soient enfoncés dans une impasse comme le Vélay, entre les montagnes de l'Auvergne et les Cévennes du Vivarais occupées les unes par les Franks et les autres par les Bourguignons? Je ne le crois pas. Je pense que les hauts sommets de la Lozère dont les ramifications se prolongent au nord de Rodèz, marquent naturellement

* D. Bouq., t. 3, p. 420.

* Tome 1er, p. 257.

l'ordre des faits, puisque ce Saint figura comme évêque de Rodèz au concile wisigoth d'Agde en 506 et au concile frank d'Orléans en 511. Retiré à Clermont, il en devint évêque en 515. (Hist. III-2.)

(1) Gotthi verò cum, post Chlodovechi mortem, multa de his quæ ille adquisierat, pervasissent, etc. (Hist. III-21.)

(2) M. Guadet restreint, de son côté, ces conquêtes de Théodoric à gauche du Rhône, entre la mer et la Durance. (Traduct. de Grég. de Tours, t. 1er, pag. 325, n.) Il n'a pas fait attention que Théodoric possédait tout ce territoire avant la mort de Clovis, et ne s'est pas rappelé que ce prince reconquit au moins Rodèz.

la barrière où s'arrêta la réaction gothique. Je continuerai par conséquent d'assigner à la frontière franke toute la face occidentale du royaume de Bourgogne depuis Nevers jusqu'à l'extrémité du Vivarais. Cette province était bornée du côté du midi par le territoire d'Uzès dont je viens de parler, et dont l'évêque Probatius avait déjà pris part au concile wisigoth d'Agde en 506. Ces deux diocèses étaient séparés par le Chassezac et l'Ardèche, limite trop rapprochée de Viviers pour douter que les Bourguignons aient atteint ces deux rivières, avec lesquelles commençait par conséquent leur frontière méridionale ou gothique.

TROISIÈME PARTIE.

FRONTIÈRE GOTHIQUE.

Cette frontière décrivait à travers les Gaules et les Alpes un vaste demi-cercle depuis les montagnes de la Lozère jusqu'au Valais. Elle faisait face aux deux empires fondés par les Goths, et réunis dans la main du grand Théodoric qui avait porté des Alpes sur le Rhône leur ligne de démarcation. Ainsi les Ostrogoths occupaient à gauche du fleuve tout le littoral de la Provence, et les Wisigoths, à sa droite, tout le pays compris entre l'Ardèche et les Pyrénées. Cette frontière se composait, à elle seule, d'autant d'évêchés que les deux autres. Nous sommes sortis des grands diocèses du nord, et nous allons voir s'entasser dans un étroit espace d'insignifiantes circonscriptions qui échapperont par leur petitesse (1) à toute discussion de territoire, et ne nous

(1) Non-seulement pour cette raison, mais encore parce que les renseignements que nous trouvions du moins à glaner dans

donneront souvent que la peine de transcrire leurs noms. Nous rencontrons d'abord, en partant de Viviers, l'angle sud-ouest de St.-Paul-Trois-Châteaux, puis Orange auquel s'adossait dans l'intérieur le diocèse de Vaison, ensuite Carpentras, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap, Embrun, Grenoble, Tarantaise et Genève.

Florentius in Chr. nomine episcopus civitatis Tricastinæ, etc. Cette signature est précédée d'un *item*, parce qu'elle suit celle d'un autre Florentius, évêque d'Orange. Presque en face de l'embouchure de l'Ardèche se trouve celle du Louzon, faible rivière qui bornait au sud le petit évêché de St.-Paul, enfermé sur la rive gauche du Rhône entre ceux de Viviers, de Valence, de Vaison et d'Orange, tous les quatre bourguignons. Point d'observation à faire sur ce territoire qui ne touchait la frontière que par le sommet de l'un de ses angles, au-dessus du Pont-St.-Esprit. XIV. Diocèse de Saint-Paul-Trois-Chateaux.

Florentius in Chr. nomine episcopus civitatis Arausicæ, etc. Ce diocèse resserré entre St.-Paul et Vaison, territoires bourguignons, Uzès et Avignon, territoires étrangers, était borné à l'ouest par le Rhône devenu frontière du royaume. La limite d'Orange cessait de s'appuyer sur cette barrière naturelle à deux lieues de cette ville, et devenait une simple ligne conventionnelle qui, se dirigeant à l'est par le midi de Courteson, rencontrait à peu de distance, au bord de l'Ouvèze, l'évêché de Carpentras. Je n'ai aucune raison pour tracer différemment cette partie des confins de la Bourgogne qui bordait l'évêché d'Avignon. XV. Diocèse d'Orange.

les diocèses du nord vont nous manquer entièrement. Je n'ai pas rencontré une seule indication locale dans tous ces petits évêchés de la Provence et du Dauphiné.

XVI. Diocèse de Vaison.

Orange et St.-Paul s'appuyaient à l'orient contre celui de Vaison, *Gemellus in Chr. nomine episcopus ecclesiæ Vasensis* (al. *Vasionensis*), etc.; territoire tout-à-fait intérieur, et borné sur ses autres faces par ceux de Die, de Gap et de Carpentras.

XVII. Diocèse de Carpentras. *Celui d'Avignon appartenait aux Goths.*

Julianus in Chr. nomine episcopus civitatis Carpentoratensis, etc. L'Ouvèze et le bras de la Sorgue qui reçoit cette rivière à Bédarrides, séparaient à l'ouest ce diocèse de celui d'Avignon, et devenaient ainsi frontières du royaume, à partir de Courteson jusqu'aux limites de Cavaillon près de Thouzon. Le lecteur se rappelle que j'ai démontré dans mes observations préliminaires qu'Avignon était tombé au pouvoir des Wisigoths, puis du grand Théodoric. Nous ignorons comment les premiers enlevèrent aux Bourguignons cette cité, dernier refuge de Gondebaud poursuivi par les vainqueurs de Dijon, ainsi que la province de Marseille qui appartenait certainement à ce prince à la fin du 5e siècle *. Cette province renfermait au moins le diocèse de cette ville et celui d'Aix. Quant au territoire d'Avignon, il comprenait dans sa forme bizarre les trois angles formés par la Durance et le Rhône, vers l'embouchure de la première. Partant des limites d'Orange au-dessous de Caderousse et de Courteson, il occupait à l'est de ces deux rivières une bande de terre fort étroite jusqu'à Bonpas, où commençait le territoire de Cavaillon. C'était, à bien prendre, une simple banlieue qu'il faut évidemment laisser aux Ostrogoths, maîtres de la ville. Le reste de cet évêché, à droite du Rhône d'abord, puis au midi de la Durance, confinait avec ceux d'Uzèz et d'Arles, conquête célèbre de Théodoric. Le territoire de Carpentras, enveloppé sur tous les autres points par ceux de Vaison au nord, de Sisteron

* Greg. Tur., Hist. II-32; etc.

et d'Apt à l'est, et de Cavaillon au midi, rentrait dans l'intérieur du royaume, et ne présente rien qui puisse nous arrêter plus longtemps.

Philagrius in Chr. nom. episcopus civitatis Cabellicæ, etc. J'ai relevé plus haut la confusion qu'on voulait établir entre cette signature et celle de Chalon-sur-Saône.

XVIII. DIOCÈSE DE CAVAILLON. *Forts de la Durance construits par le grand Théodoric.*

Ce tout petit diocèse qui avait celui d'Avignon au couchant et au midi, en était séparé d'abord par une ligne conventionnelle tirée de la Sorgue à la Durance, à l'ouest de Thouzon et de Bonpas, ensuite par cette seconde rivière devenue ainsi la frontière des Bourguignons, et sur laquelle Théodoric avait élevé une chaîne de forts pour se garder (1). Les deux territoires d'Avignon et de Cavaillon se terminaient ensemble au sud et au nord de la Durance, au-dessus de Mérindol, où l'évêché d'Aix s'emparait des deux rives. Il bornait Cavaillon à l'est jusqu'au sommet des Monts-Liberon, au-delà desquels Apt et Carpentras achevaient de l'enfermer.

XIX. DIOCÈSE D'APT.

Prætextatus in Chr. nom. episcopus civitatis Aptensis, etc. L'évêché d'Apt adossé à celui de Carpentras avait sur ses flancs Cavaillon et Sisteron, terre égale-

(1) Ce prince écrit à Gemellus : Tritici itaque speciem.... ad castella suprà Druentiam constituta de Massiliensibus horreis constat esse portandam. (Cassiod., Var. III-41.) D. Vaissette donne à cette lettre la date de l'an 510, ce qui est conforme à la place qu'elle occupe dans le Recueil de Cassiodore. On a vu que D. Plancher, sous le prétexte de la domination éphémère de Gondebaud à Marseille, avait compris sur sa carte, dans le premier royaume de Bourgogne, cette ville et la Provence maritime déjà perdues pour ce prince en 506, année où l'évêque d'Arles, St. Césaire, présida le concile d'Agde.

ment bourguignonne; mais il ne s'avançait pas de même jusqu'à la Durance, et la petite chaîne des monts Luba et Leberon qui forme la corde de l'arc décrit par cette rivière au sud d'Apt le séparait du diocèse d'Aix. Celui-ci qui s'étendait sur la rive gauche entre Rièz et Avignon, occupait donc à droite le versant méridional de cette chaîne depuis Manosque jusqu'à Mérindol. Il faisait même du côté du nord une pointe jusqu'à Reillane. Il est certain, par tout ce qui précède, à défaut de preuves plus directes, qu'Aix et son territoire, au moins jusqu'à la Durance, tombèrent au pouvoir de Théodoric, maître d'Arles et des forts bâtis sur cette rivière. Faut-il lui adjuger encore ce qui était au-delà? Je ne le pense pas. Il me paraît fort invraisemblable que les Ostrogoths se soient logés entre une rivière large et impétueuse, et les Bourguignons qui les auraient entourés de tous les autres côtés, à Cavaillon sur leur gauche, aux limites de Sisteron sur leur droite, et Apt devant eux. Il serait encore moins croyable, en admettant ce fait, que les Bourguignons eussent conservé sur la Durance, autour de Cavaillon, un territoire de quelques lieues avec les Ostrogoths d'Avignon et des Monts Leberon en arrière sur leurs flancs. Cette partie de l'évêché d'Aix a dû par conséquent rester à Gondebaud, et la Durance continuer de séparer les deux royaumes, comme elle divisa par la suite les deux grands comtés de Provence, Arles et Forcalquier.

1. La partie du diocèse d'Aix au nord de la Durance revient aux Bourguignons.

XX. DIOCÈSE DE SISTERON. *Celui de Riez très-probablement ostrogoth.*

Valerius in Chr. nom. civitatis Segestericæ, etc.

La Durance que nous avons remontée jusqu'ici en marchant vers l'est, nous arrive maintenant du nord, et nous quittons le midi pour reprendre la frontière orientale que nous avons laissée dans le Valais, au pied du Mont-Cervin. Le diocèse de Sisteron s'alongeait, à

droite de cette rivière, depuis son chef-liéu jusqu'au-dessous de Manosque, entre ceux de Gap, de Vaison, d'Apt et d'Aix. Il avait, en face de lui sur la rive gauche, le territoire de Riez. Nous n'avons aucune preuve que ce diocèse ait appartenu aux Wisigoths non plus qu'aux Ostrogoths; mais nous avons vu que Théodoric avait garni de châteaux le bord de la Durance; nous pouvons en conclure qu'elle était devenue la frontière de ses Etats dès le point où cesse tout indice de possession bourguignonne sur la rive gauche, c'est-à-dire depuis les limites de Gap.

XXI. Diocèse de Gap. Celui de Digne était wisigoth en 506.

Constantius in Chr. nom. episcopus civitatis Vappincensis, etc. Nous avons déjà vu un Constantius à *Octodorus*.

Le diocèse de Gap confinait, dans sa forme irrégulière, avec ceux de Sisteron au midi, de Vaison et de Die à l'ouest, et de Grenoble au nord. Il était au levant limitrophe d'Embrun, des deux côtés de la Durance jusqu'au territoire de Digne. Sa limite suivait alors vers le sud, entre Seyne et Bayons, le rameau (1) que les montagnes de la Blanche envoient vers Sisteron, s'attachait à la petite rivière d'Eduye, puis à la Blépne qui la ramenait à la Durance en côtoyant l'évêché de Riez. Celui de Digne, sur lequel s'appuyait cette partie orientale de Gap, était wisigoth, puisque son chef Pentadius assista au concile d'Agde. Nous pouvons donc en toute sûreté l'adjuger à Théodoric. Mais la frontière de ses Etats s'attachait-elle aux limites de ce diocèse, ou l'avait-il déjà portée sur la Durance à partir d'Embrun? C'est ce que j'ignore. Cette question dépend principalement du partage que nous ferons de l'évêché d'Embrun;

(1) Le Mont Laupia.

mais il me semble que les Bourguignons durent conserver les deux bords de cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Bléone, où finissait le territoire de Gap. C'était l'ancienne limite des Alpes maritimes, et ce diocèse leur resterait ainsi tout entier.

XXII. DIOCÈSE D'EMBRUN.

Catulinus in Chr. nom. episcopus civitatis Ebredunensis, etc. De l'évêché d'Embrun dépendait, comme je l'ai dit, une grande partie de la frontière du sud-est. Son territoire s'étendait depuis le flanc de la Maurienne jusqu'au midi des montagnes de la Blanche près de Digne; il confinait à l'ouest avec ceux de Grenoble et de Carpentras, et du côté oriental avec Nice et Turin. Il empiétait en plusieurs endroits sur l'Italie actuelle, s'approchant de Suze au-delà du Mont-Genèvre, enveloppant les vallées méridionales du Viso, et pénétrant même par un angle aigu dans la vallée de la Tinea, entre les montagnes de Penche et de Bougniou. De tout temps les limites de la France et de l'Italie ont singulièrement varié le long des Alpes; et dans le siècle dernier, le fameux traité d'Utrecht y apporta encore d'importantes modifications. Ainsi Barcelonnette, tout près d'Embrun, faisait à cette époque partie des Etats de Savoie, et la France s'avançait en revanche jusqu'aux portes de Suze et non loin de Saluces. Ces changements et le dénuement où nous sommes de toute indication précise, soit de l'un, soit de l'autre côté des Alpes, me laissent dans l'incertitude sur le partage de ces montagnes entre les Bourguignons et les Ostrogoths. Nous savons seulement qu'aux premiers appartenaient Sisteron, Gap et Embrun (1); aux seconds, Digne,

1. Difficulté d'établir la frontière des Alpes; partage des évêchés provençaux; Turin aux Ostrogoths.

(1) Je n'ai pu trouver nulle part ce que dit d'Anville, qu'Euric, roi des Wisigoths, enleva Embrun aux Bourguignons. (Etats form. en Eur., pag. 99.)

Sénez, Fréjus et Antibes (1). Ces trois derniers diocèses qui prirent part au concile d'Agde par leurs chefs Marcel, Victorin et Agræcius, tombèrent nécessairement dans les mains de Théodoric quand il s'empara en 508 d'Arles et d'Avignon. A plus forte raison Glandèves et Nice qui se trouvaient en arrière, de même que Vence, et qui formaient avec Senez la limite méridionale d'Embrun. Elle se détachait du territoire de Gap au sud de Seyne et des montagnes de la Blanche; se dirigeait, après les avoir traversées, entre Alloz et Colmars pour joindre, au nord de Guillaume, le Mont-Bougniou, et franchissait la Tinea au-dessous de Monars et au pied du Confort qui ferme la partie supérieure de sa vallée. Faisant alors face à l'orient, elle remontait jusqu'au col de l'Argentière, où commençait le diocèse de Turin, dont l'évêque Victor fut envoyé par Théodoric, en 494, avec St. Epiphane de Pavie, en ambassade auprès de Gondebaud *. Son successeur Tigridius assista aux divers conciles de Rome, rassemblés de 501 à 504 par les ordres du même prince (2).

* Ital. sacra, t. IV. Voyez Ennod. Vie de St. Epiph.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour juger que ce prolongement du territoire d'Embrun entre les montagnes de la Blanche et la principale arête des Alpes, a dû, suivant toute probabilité, rester à Théodoric, maître des deux côtés de cet angle qui comprenait encore toute la vallée de Barcelonnette. Il était fermé au nord par une chaîne transversale qui lie précisément les montagnes de la Blanche au Mont-Viso (3), et qui

2. Premier tracé possible.

(1) Siége transféré par la suite à Grasse.

(2) On lit dans les actes du concile de 501 : Ex præcepto gloriosissimi regis Theodorici...; regia præcepit autoritas, etc. (édit. Hardouin).

(3) Où se trouvent les sources du Pô.

formait avec ces dernières la limite de la Provence et du Dauphiné. Cette chaîne dont le principal sommet est, je crois, le *Joug de l'Aigle*, nous donne le tracé le plus probable de cette frontière; il abandonne aux Ostrogoths, dans le diocèse d'Embrun, le canton de Seyne et Barcelonnette, mais il conserve aux Bourguignons la partie du territoire de Gap à l'est de la Durance. Au surplus ces différentes parties de la Provence, avec Nice et *Cémélia* dont les évêchés furent promptement réunis, ne tardèrent pas à se joindre à l'empire des Franks. Ces deux villes envoyèrent en 549 leurs évêques au concile d'Orléans, et nous voyons dans Paul Diacre * que Nice était France au temps des ducs lombards et du roi Gontran. Ce fut sans doute en vertu du traité par lequel Vitigès céda en 536 aux enfants de Clovis tout ce que les Ostrogoths possédaient dans les Gaules.

* Hist. Longob. III-1.

3. *Les Alpes Cottiennes appartenaient aux Ostrogoths.*

Au-delà du Mont-Viso où commençaient les Alpes Cottiennes, Embrun et Turin se partageaient cette province qui s'étendait en longueur jusqu'au Mont-Cénis, et comprenait en largeur * Suze et Briançon (1). Nous avons une lettre du grand Théodoric dans laquelle il annonce au gouverneur Faustus qu'il accorde une remise d'impôts à cette province qu'avait foulée le passage de ses troupes *. Il est évident que cette lettre appartient à l'époque où il traversa ces montagnes pour s'emparer de la partie des Gaules qui leur était contiguë, c'est-à-dire en 523 ou 524. Elle ne peut dater de 508, parce que la Provence maritime dont il fit alors la conquête n'est pas du tout, par rapport à l'Italie, dans la

* Valois, Not. Gall., p. 97.

* Cassiod. Var. IV-36.

(1) Embrun même en fit partie dans le principe. Voyez d'Anville, Not. des Gaul. *Alp. Cott.*

direction de Suze et de Briançon. Je crois cependant qu'on peut inférer des expressions de cette lettre que les Alpes Cottiennes, ou du moins leurs principaux débouchés appartenaient aux Ostrogoths avant 523, car ce prince ne veut pas que les habitants qui ont ouvert un passage aux défenseurs de l'Italie puissent se plaindre d'avoir été sacrifiés *à la défense commune* (1). Quant à décider si la frontière bourguignonne était au pied du Mont-Genèvre ou en deçà de Briançon, c'est ce qui m'est impossible. Ni Théodoric, ni Procope qui parle aussi des Alpes Cottiennes soumises aux Ostrogoths *, ne nous apprennent jusqu'où s'étendait cette province de leur royaume. Les avancer jusqu'à Briançon, c'est leur donner tout le cours de la Durance, et à peu près tout le diocèse d'Embrun. La chose est possible, mais elle ne serait, dans tous les cas, nullement prouvée par l'ordre de Théodoric que j'ai cité relativement aux forts de la Durance, car ce n'est assurément pas de Marseille qu'il eût tiré les approvisionnements de ceux qui étaient dans les Hautes-Alpes et si près de l'Italie. Quoi qu'il en soit, c'est un second tracé qui se présente à nous (2).

4. *Deuxième tracé.*

* Goth. II-28.

(1) Provincialibus Alpium Cottiarum assem publicum... nos relaxasse... Nec ingrati dicant se perisse solos pro defensione cunctorum... qui viam Italiæ defensoribus præstiterunt. Tributa enim non debent tristes exigi, per quos tributarios feliciter acquisivi. — Souverain admirable et trop peu connu! On trouve à chaque instant des traits du même genre dans les lettres de ce *Barbare.*

(2) L'historien du grand Théodoric, M. Du Roure, n'admet que le premier, quand il dit, t. 1er, pag. 227, que Gondebaud ne conserva de son invasion en Italie que le revers intérieur des Alpes Cottiennes.

Le choix entre celui-ci et le précédent dépend beaucoup d'une autre question qui nous arrive, celle de la Maurienne, si nous pouvons la résoudre.

XXIII. Diocèse de Grenoble. *Victurius* (*al. Victorius, Victorinus*), *in Chr. nom. episcopus civitatis Gratianopolitanæ*, etc. L'évêché de Grenoble, entouré par ceux de Genève, de Vienne, de Valence, de Die, de Gap et d'Embrun, tous bourguignons, avait au levant la Maurienne dont le séparaient les *Grands-Glaciers* et le Mont-Thabor, qui marqueraient par conséquent la limite du royaume, si cette dernière province devait en être retranchée. C'est ce qu'il faut examiner.

1. *Incertitude sur la Maurienne.* La partie méridionale de la Savoie se compose de deux longues vallées, à peu près concentriques et profondément encaissées dans les Alpes qui déterminent rigoureusement leur contour. Isolées l'une de l'autre par les montagnes de la Vannoise, chacune d'elles forma un diocèse particulier. La première, ou celle de l'Isère, porte le nom de Tarantaise; nous la verrons représentée au concile d'Epaone. La seconde, celle de l'Arc, est la Maurienne qu'entourent la Vannoise, le Mont-Thabor et le grand et petit Cénis qui la séparent de l'Italie et de la partie orientale des Alpes Cottiennes. M. Walckenaer dit* qu'elle formait, avec la vallée d'Aoste, la petite province des Alpes Graies; il faut y comprendre la Tarantaise qui se trouvait entre les deux. Aucun témoignage historique ne nous dit à qui appartenait particulièrement la Maurienne au temps de Gondebaud. Le savant ami de Muratori qui a traité pour lui la géographie de l'Italie au moyen âge, range toutes les Alpes sous la domination des Ostrogoths, excepté les Graies et les Pennines que possédaient les Bour-

* Géogr. d. Gaul., t. 2, p. 491.

guignons (1). Il n'en donne aucune preuve, et n'assigne aucune date à cette assertion. Elle est certainement, comme nous le verrons, fausse pour Aoste jusqu'au règne de Gontran. C'est ce prince, dit Frédégaire *, qui acquit des ducs lombards cette ville et celle de Suze et la vallée d'*Ametigis* (2); mais Théodebert, suivant Procope *, avait déjà enlevé les Alpes Cottiennes aux Ostrogoths vers l'an 545. St. Marc, dans son Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie *, refuse de croire à cette cession d'Aoste et de Suze, dont il n'est question, dit-il, que dans Frédégaire. Il ajoute que Suze, particulièrement, appartenait encore à l'Empire romain, d'après ce que rapportent Grégoire de Tours * et Paul Diacre **. Enfin il attribue plus loin la conquête de cette cité au roi lombard Rotharis, mais ce n'est qu'une conjecture. Paul Diacre, en parlant * des villes du littoral ligurien conquises par ce prince, et Frédégaire qui en nomme quelques-unes *, ne font aucune mention de Suze. D'un autre côté, Sirmond et Valois * affirment, d'après un manuscrit du Puy, que Gontran annexa à l'évêché de Maurienne toute la vallée de Suze et le fameux monastère de Novalèse. C'est ce que disent aussi Lecointe et l'auteur de la Chorographie italienne du moyen âge *. Il est incontestable, par la chronique

* Chron. 45.
* Goth. IV-24.
* Tom. 1er, p. 160.
* Hist. IV-45.
** Lomb. III-8.
* Id. IV-47.
* Ch. 71.
* Not. Gall., p. 325 et 511.
* Muratori, t. X, col. cvij.

(1) Voyez Muratori, Scrip. rer. Italic., t. X, col. xvj; Dissertatio chorographica de Italiâ medii ævi, etc. 1727.

(2) Ni Valois, ni D. Bouquet ne font d'observation sur le nom de cette vallée inconnue. L'auteur cité dans la note précédente rapporte ce nom, mais sans s'appuyer sur aucun témoignage, à la vallée d'Aoste (col. CXII). C'est positivement contraire au texte de Frédégaire, où les Lombards cèdent à Gontran d'abord Aoste et Suze; puis (*post hæc*), par une nouvelle négociation, la vallée d'Ametigis.

même de ce couvent, que Suze a fait partie de la province ecclésiastique de Vienne et du diocèse de Maurienne dont les évêques avaient leurs sépultures dans cette illustre abbaye (1). Si l'on s'en rapportait à la chronologie de l'auteur, cet état de choses et la fondation de Novalèse remonteraient au règne du grand Théodoric, qui resterait, d'après ce texte, le possesseur le plus probable de la Maurienne; mais il est positif* qu'Abbon ne fonda ce monastère qu'en 726, et sous le règne d'un Théodoric français, celui qui porte le nom de Chelles.

* Voyez Pertz, Scriptor., tom. VII, p. 79.

2. *L'évêché de St.-Jean existait-il avant Gontran?*

Les documents ecclésiastiques ne nous en diront pas davantage sur le point que nous discutons. On ne peut rien conclure de l'absence d'un évêque de Maurienne au concile d'Epaone, puisque cet évêché n'existait point encore. Il est certain que cette vallée faisait partie du

(1) Et cum Abbo resideret in civitate Secusina, in terra dicta Viennensis. (Liv. 1er, ch. 1er; Pertz, Scrip., t. VII.) Je ne cite point la vie de Ste. Tygris qui est pleine d'erreurs grossières (Bolland., 25 juin); mais je pourrais produire encore une charte du roi Boson datée de 886 ou 87, si elle ne m'était suspecte, quoique D. Bouquet l'ait admise dans son 9e vol., pag. 672, et M. Champollion aîné dans les *Documents inédits* sur l'Hist. de France, t. 3 des Mélanges, etc., pag. 428, d'après une copie conservée dans une bibliothèque de Carpentras. Mon doute est fondé sur le titre d'*Ausonorum rex* qu'y prend Boson, titre par trop poétique d'une part, et que n'autorisent, de l'autre, à ce qu'il me semble, ni les faits contemporains, ni même les projets avortés du pape Jean VIII. Cette copie au moins doit être postérieure à la réunion momentanée des royaumes de Bourgogne et d'Italie. Quoi qu'il en soit, à l'époque de ce document Suze et la Maurienne formaient un seul évêché : Asmundus Secusinæ civitatis vel Maurianorum episcopus, etc.

diocèse de Turin avant le règne de Gontran (1). Ce fut ce prince qui l'en détacha ; une Notice des Gaules lui attribue même la fondation de la ville de St.-Jean (2). Il soumit à ce nouveau siége tout ce que les Franks possédaient dans le territoire de Turin. Hiconius, qui assista au concile de Mâcon de 581 ou 583, paraît en avoir été le premier évêque. Cependant quelques auteurs * ont pensé que Gontran n'avait fait que rétablir cet évêché qui existait, disaient-ils, dans le 4e siècle. Il est vrai qu'on rencontre en 341, suivant la première édition de la *Gallia Christiana*, un *Lucianus Maurianensis* au concile de Rome ; mais ce titre est fort suspect à l'édition des conciles de 1644, qui porte en marge * cette observation, que *Marianensi* peut désigner un archevêque de Calabre, et *Maranensi* un évêque de Dalmatie (4). En second lieu, le concile au-

* Voyez entre autres l'Annuaire histor., etc. 1846.

* T. 2, p. 613 (3). Voy. aussi Labbe.

(1) Et quia locus ille Mauriennensis ad Taurinensem quondam urbem pertinebat, tempore illo quo Rufus erat episcopus, ait archidiaconus ejus ad eum : Non est æquum ut hoc pignus in loco viliori teneatur. (Greg. Tur., Glor. Mart. 14.) — Il s'agissait du pouce de St. Jean-Baptiste. L'*Italia sacra*, t. IV, place l'épiscopat de Rufus vers 550. Les Bollandistes pensent que ces faits et l'érection de l'évêché de Maurienne sont antérieurs au règne de Gontran, mais du même siècle. (Voyez la vie de Ste. Tygris, 25 juin.)

(2) Civitas Morienna a Gundranno rege Burgundionum constructa. (D. Bouquet, t. 2, pag. 11.)

(3) Ce concile s'y trouve à l'an 337, mais la date que donne l'année des empereurs régnant est 341. Dans tous les cas, il ne faut pas confondre ce concile douteux de 121 évêques, dit le 1er de Rome, avec celui de 341 ou 342 parfaitement authentique, où il ne s'en trouva que 50.

(4) Ces villes manquent dans nos Dictionnaires et dans Bus-

quel assista ce Lucien est fort douteux. J'observerai, pour mon compte, que parmi cent vingt et un évêques qui composèrent cette assemblée, suivant l'acte qui nous en est parvenu, cette pièce n'en nomme que cinq, les quatre grands métropolitains de Carthage, d'Aquilée, de Ravenne et de Milan, et ce Lucien qui n'eût été qu'un petit évêque des Alpes. Ce serait, pour ce dernier, une exception tout-à-fait singulière. On ne lui connaît d'ailleurs point de successeur en Maurienne, si ce n'est un Voconius dont on jette au hasard le nom, (c'est tout ce qu'on cite de ce personnage), au milieu des 240 ans qui séparent Lucien d'Hiconius (1). Enfin l'auteur du savant Manuel de géographie et de statistique ecclésiastiques que j'ai déjà cité, M. Wiltsch, n'admet point d'évêché de Maurienne avant le premier concile de Mâcon *. Il est au moins certain par le récit de Grégoire de Tours, par l'expression de *locus vilior* appliquée à la ville de St.-Jean, et par les réclamations que l'évêque de Turin, Ursicin, élevait encore à la fin du 6e siècle contre le démembrement de son diocèse, que le souvenir de cet ancien évêché était entièrement perdu. Dénué, comme on le voit, de tout renseignement sur la Maurienne au commencement du 6e siècle, placé entre D. Plancher qui la donne aux Bourguignons et M. de Gingins qui la leur refuse *, je ne puis que conjecturer, d'après la carte et les probabilités militaires, à qui cette vallée dut appartenir, de ce peuple

* Voy. aussi Lecointe, an 536. VI.

* P. 80.

ching. Wiltsch ne parle pas de ces évêchés, mais il y en avait un en Frioul, à Marano, et un autre à Monte Marano près de Bénévent.

(1) Je serais bien tenté de croire que ce Voconius est le même personnage qu'Hiconius, dont le nom se trouve quelquefois écrit *OEconius*.

ou des Ostrogoths. Or, en la voyant pénétrer par une entaille étroite et profonde entre la Tarantaise et le territoire d'Embrun, isolée de l'Italie par le Mont-Cénis, il me paraît bien peu probable que Théodoric se soit enfoncé dans une pareille impasse, avec les Bourguignons en face et sur ses flancs. Ceux-ci, d'un autre côté, n'auraient guère pu se maintenir dans la Tarantaise avec les Ostrogoths dans Aoste, et derrière eux au confluent de l'Arc et de l'Isère. Je pense donc que la Maurienne doit revenir aux Bourguignons, soit que leur frontière ait suivi dès sa source le cours de la Durance, soit, comme je le préfère, que nous la portions sur le Mont-Genèvre et au col de Lautaret (1). *3. La Maurienne fut probablement bourguignonne.*

XXIV. DIOCÈSE DE TARANTAISE.

Sanctus in Chr. nom. episcopus civitatis Darandasiensis, etc. Cette cité porte aujourd'hui le nom de Moutier, et la vallée, comme je l'ai dit plus haut, a gardé celui de Tarantaise. On lit dans la vie de St. Jacques, premier évêque de ces montagnes, un naïf récit de la pauvreté et de l'exiguité primitive de ce diocèse qui dut son agrandissement à un roi de toute la Bour-

(1) La charte de Boson dont je viens de parler dans une note précédente, et la chronique de Novalèse renferment deux passages importants pour les frontières bourguignonnes; mais ils n'ont d'autorité que pour le x[e] et le xi[e] siècle. On lit dans la première : Ecclesiam proprii episcopi S. Johannis Baptistæ (St.-Jean-de-Maurienne) in confinio Burgundiæ dispositam. — Et dans la seconde : Hic ergo Mons (Romuleus) ad dexteram, ut diximus, circumcingit prædictum cœnobium (Novalèse) ad cujus radicem pergit iter qua vehitur Burgundiam. — Le nom de *Romuleus* désigne le Roccamelon, montagne qui domine Novalèse du côté du nord-est, et au pied de laquelle on commence à gravir le Mont-Cénis pour se rendre en Maurienne. Voyez Pertz, Scriptor, t. VII, pag. 84, n.

gogne, *monarque des Gaules* (1). C'est de Gondicaire qu'il est question, suivant les Bollandistes. Mais la *Gallia Christiana* date la mort de St. Jacques du même jour que celle de son maître St. Honorat de Lerins, le 16 janvier 429 *. Il n'y avait point à cette époque de Bourguignons en Savoie, ce qui n'a pas empêché les Sainte-Marthe d'accepter pour St. Jacques les donations du roi des Burgundes. C'est une contradiction; ils devaient ou changer leur chronologie, ou repousser le témoignage du biographe qu'on dit être le pape Callixte II. La tradition, dans ce cas, a eu tout le temps de s'altérer avant d'arriver jusqu'à lui.

* Tome XII, p. 701.

1. Les évêchés d'Ivrée et d'Aoste appartenaient aux Ostrogoths.

Située au nord de la Vannoise, entre la Maurienne et l'évêché bourguignon de Genève, la Tarantaise est fermée à l'est par le petit St.-Bernard et le Mont-Iseran qui la séparaient, le premier du diocèse d'Aoste, et le second de celui d'Ivrée. Nous manquons de preuve directe pour décider à quel royaume appartenait ce dernier; mais l'étroite extrémité de ce territoire resserrée entre la vallée d'Aoste et les Alpes Cottiennes que possédaient les Ostrogoths en avant d'Ivrée, n'a pu avoir d'autre maître que Théodoric. Il n'est pas aussi facile de se prononcer sur l'évêché d'Aoste qui s'arrondissait entre la Tarantaise et le Valais, au pied de l'Iseran, du Mont-Blanc et du grand St.-Bernard, des deux côtés de la Doire-Baltée, jusqu'au défilé gardé par le célèbre fort de Bard. Si nous ajoutions une foi entière à la charte d'Agaune, nous serions obligés de com-

(1) St. Jacques avait guéri le *princeps Galliarum* qui lui demande ce qu'il désire pour récompense : O mi gloriose monarche Galliæ totiusque Burgundiæ, répond le Saint, etc. (Bolland., 16 janv., par. 13.)

prendre dans les Etats de Sigismond cette partie de l'Italie, car ce prince donne par cet acte au monastère de St.-Maurice plusieurs domaines situés dans la vallée d'Aoste, et même une tour de cette ville (1). Aussi D. Plancher l'a-t-il comprise dans les limites de la Bourgogne. D'Anville, au contraire, l'en a exclue, mais à tort peut-être, puisque sa carte se rapporte principalement à une époque où cette ville, comme on l'a vu précédemment, avait été cédée avec Suze aux rois bourguignons de la dynastie franke. Le fait est qu'on peut opposer à la charte d'Agaune des preuves sans réplique : 1° l'évêque d'Aoste, Jocundus, assista de 501 à 504 aux conciles de Rome rassemblés par les ordres de Théodoric *. 2° Nous avons de ce prince lui-même une première lettre adressée à Eustorge, métropolitain de Milan, dans laquelle il proclame l'innocence de l'évêque d'Aoste accusé de trahison (2), et lui remet le soin de punir les calomniateurs. L'*Italia sacra* place * les huit années d'épiscopat d'Eustorge en 514-522. 3° Une autre lettre de Théodoric prescrit l'entretien perpétuel de 60 soldats dans le passage qui ouvre à la frontière l'entrée de la vallée d'Aoste (3). Il est

* Voy. ci-dessus.

* T. IV.

(1) De rebus meis dono, donatumque in perpetuum esse volo, hoc est in pagis vel territoriis Lugdunensi, etc., — et in valle Augustana quæ est a finibus Italiæ alias curtes, etc., — in civitate Augusta turrem unam quæ respicit ad orientem, etc. (Gall. Christ., t. XII, pr., pag. 423.)

(2) Præsenti tenore declaramus Augustanæ civitatis episcopum proditionis patriæ falsis criminationibus accusatum. Qui a nobis honore pristino restitutus, jus habeat episcopatus omne quod habuit, etc. (Cassiod., var. 1er-9.)

(3) Præsenti auctoritate præcipimus sexaginta militibus in Augustanis clausuris jugiter constitutis annonas... sine aliqua

donc impossible que cette ville et son diocèse aient fait partie des Etats de Sigismond. Comment s'expliquer dès-lors les donations contenues dans la charte d'Agaune? Les derniers Sainte-Marthe ont été bien embarrassés, car ils donnent à la fois, en moins de vingt pages, le pays d'Aoste à Gondebaud et aux Ostrogoths (1). Lecointe aurait dû voir dans ces dispositions de cette charte un motif de plus pour l'arguer de faux; cependant il concédait* la possession d'Aoste aux Bourguignons comme 28e diocèse de leur royaume. D'un autre côté, Mabillon reconnaissant pour le moins à cet acte une grande ancienneté*, il faudrait toujours chercher pourquoi, à une époque plus ou moins rapprochée du règne de Sigismond, les moines d'Agaune ont cru que la vallée d'Aoste lui avait appartenu. Ne serait-ce point parce que ce prince, qui épousa la fille de Théodoric, aurait reçu de son beau-père, comme dot de sa femme, la propriété privée des domaines dont il disposa en faveur de St.-Maurice? Nous avons la preuve dans la loi wisigothe (2) et dans Grégoire de Tours*

* Voy. son 1er vol., an 536-ccxxviij.

* Voy. ci-dessus.

* Hist. IX-20. Traité d'Andelot.

dubitatione præstare... Decet enim cogitare de militis transactione, qui pro generali quiete finalibus locis noscitur insudare, et quasi a quadam porta provinciæ gentiles introitus probatur excludere. (Ibid., II-5.)

(1) *Gall. Christ.*, t. XII, col. 785 : Sciendum absque interpellatione possedisse Burgundionum reges civitatem Augustanam totamque Vallesiam, quæ jam jam vi occupaverat Gundebaldus ab anno 490, ex quo Sigismundus filiam Theodorici Italorum regis in uxorem duxit. — Ibid., col. 804 : Ruente autem romano imperio, hæc civitas in Gothorum tum Longobardorum ditionem venit.

(2) Liv. IV, tit. 5-3. Le texte vient d'énumérer ce qu'on

que les peuples germaniques admettaient en faveur des femmes des concessions de territoire. Ce même Théodoric dota sa sœur Amalafrède d'une manière autrement remarquable, en lui cédant, quand elle épousa Thrasamond, roi des Vandales, la ville et le promontoire de Lilybée (1). Je ne vois pas d'autre moyen de concilier des documents aussi contradictoires. Je soupçonnerais même que cette accusation lancée contre l'évêque d'Aoste eut pour fondement les rapports particuliers que Sigismond, prince catholique, pouvait avoir entretenus avec lui, comme propriétaire d'une partie de son diocèse. Mais je ne pense pas que cette partie de l'Italie, non plus qu'aucune autre, ait jamais été comprise dans le royaume des Nibelungen. C'est donc bien à tort que la carte de D. Plancher et de Legouz de Gerland enferme Aoste dans les possessions bourguignonnes. Je ne pense pas que ces auteurs se soient trompés au *Cisalpinis* de Frédégaire, Epitom. 9. Il est évident que cet auteur, écrivant en France, applique ce nom à la Transalpine romaine, qui était pour lui en deçà des Alpes.

XXV. DIOCÈSE DE GENÈVE.

Maximus in Chr. nom. episcopus civitatis Genavensis, etc. Ce diocèse qui renfermait une grande partie de la Savoie, était compris entre celui d'Avenche au

donne en mariage : in mancipiis, terris, vineis, ædificiis, etc., et il ajoute : Nuptiarum tempore filius vel filia a parentibus.... possidendum accepit.

(1) Ἐδωρήσατο δὲ τὴν ἀδελφὴν Θευδέριχος καὶ τῶν Σικελίας ἀκρωτηρίων ὄντων ἕν, ὃ δὴ καλοῦσι Λιλύβαιον. (Procop. Vandal. Ier-8.) Le premier passage de la *Gallia Christiana*, cité dans l'avant-dernière note, semble admettre quelque chose de pareil pour Aoste et le Valais.

nord du lac, et ceux de Lyon, de Belley, de Grenoble, de Tarantaise et d'*Octodorus*, tous bourguignons. Mais il touchait entre ces deux derniers à l'évêché d'Aoste, dont il était séparé par le Mont-Blanc qui continuait ainsi la frontière entre le grand et le petit St.-Bernard. Genève ne nous arrêterait pas plus longtemps, si ce n'était cette *villa* de *Quatruvium*, où Gondebaud fit proclamer roi son fils Sigismond. Frédégaire paraît unir ce lieu à la ville même de Genève (1). Spon et ses annotateurs * ont oublié de s'en occuper. Muller dit que c'est un endroit nommé aujourd'hui Quarre, voisin d'une terre marécageuse et de ruines qui ont retenu le nom de *Rolbaud* qu'il croit dérivé de celui de Gondebaud *. Ce grand historien ne donne pas d'autre raison à l'appui de son opinion adoptée de confiance par M. de Golbéry *. Rolbaud et Quarre sont à l'orient du lac, à une distance déjà grande de Genève. Pourquoi ne pas s'arrêter à Carouge, dont le nom me semble avoir bien mieux conservé le souvenir de *Quatruvium* ?

* Hist. de Genève, 1re et 2e édit.

* Tom. 1er, trad. franç., p. 247.

* Suisse, dans l'Univ. pittor.

Complément de la frontière gothique. Novarre, Come et la Rhétie étaient aux Ostrogoths.

Nous avons parcouru le cercle entier des 25 évêchés du concile d'Epaone, et la frontière gothique nous a ramenés au diocèse d'Octodorus, où nous avions laissé la frontière alémannique. Le Valais confinait du côté de l'Italie avec les évêchés de Novarre et de Come, audelà desquels se trouvaient Coire et les Rhéties qui bornaient à l'orient celui de Vindonisse resté au pouvoir des Alamans. Les trois autres appartenaient aux Ostrogoths. Nous en avons la preuve pour Novarre et pour Come dans Procope * et dans Cassiodore ; celui-ci nous

* Goth. II-12.

(1) Gundobadi filius Sigimundus apud Genevensem urbem, villa Quatruvio, jussu patris, sublimatur in regnum. (Epit. 34.)

a conservé la curieuse ordonnance royale qui accorde à cette dernière ville une exemption du service des postes motivée par la beauté de ses environs (1). Je ne connais pas beaucoup de gouvernements qui aient poussé aussi loin l'enthousiasme de la belle nature. Quant aux Rhéties, on trouve dans ce même recueil de Cassiodore * la formule des pouvoirs délégués au duc de cette province, *formula ducatus Rhetiarum*, et une ordonnance de Théodoric adressée à l'un de ces gouverneurs militaires nommé Servatus.

* VII-4, et Ier-11.

Tracé général des frontières bourguignonnes; territoires et populations qu'elles embrasseraient aujourd'hui.

Parvenu au terme de cette longue et épineuse carrière, je n'ai plus qu'à résumer le tracé général des frontières bourguignonnes, et à mettre sous les yeux du lecteur l'étendue de ce royaume que se partagent aujourd'hui la France, la Suisse et la Savoie. La frontière du nord partant de la Loire au-dessus et près de La Charité, allait traverser l'Yonne entre Tannay et Clamecy, et la Cure au-dessus de Vermanton, en passant près du ruisseau d'Andric. Elle suivait la vallée du Serain jusqu'aux environs de Pontigny, franchissait cette rivière et l'Armançon, séparait Chaource et Villery, comprenait Bar-sur-Seine, Vandœuvre, Bar-sur-Aube et Andelot, tournait autour des sources de la Meuse et au nord de Bourbonne, et se dirigeait obliquement vers le Doubs, entre Plombières et Luxeu, Champagne et Lure, Granges et Pontpierre. Devenue

(1) Var. XI-14. L'ordonnance contient une description poétique des environs de Come, et conclut : Quapropter incolis harum rerum jure parcitur; quoniam amœna omnia delicata sunt ad labores ; et facile onus afflictionis sentiunt qui uti suavibus deliciis consueverunt. — Il est encore question de cette ville, II-35.

tout-à-fait orientale, elle passait au couchant de Vaucluse, franchissait une seconde fois le Doubs entre Cerneux-Monot et Russey, gagnait la rive septentrionale du lac de Neufchâtel, remontait la Sauge, puis le Chandon, et se dirigeait par Fribourg, Corbière et Gessenay vers les confins du Valais qu'elle traversait du côté du Mont Gemmi et au-dessous de Louèche, pour aboutir au Mont-Cervin. S'attachant alors aux Alpes, elle côtoyait le grand St.-Bernard, le Mont-Blanc, le petit St.-Bernard, l'Iseran, et probablement les Monts Cénis et Genèvre, puis les chaînes transversales du Joug de l'Aigle et de la Blanche, qui la conduisaient à la Bléone et à la Durance. Du côté du midi, les Bourguignons avaient positivement pour limites cette dernière rivière jusqu'à Bonpas, la Sorgue et l'Ouvèze autour d'Avignon, et au-dessus de cette ville le Rhône, puis l'Ardèche, le Chassezac et la Lozère. Enfin les Cévennes du Vivarais, la Semène, les montagnes du Forez, les Cimes de la Magdeleine, l'Allier et la Loire jusqu'à La Marche près de La Charité, achevaient d'enfermer du côté de l'occident cette Burgundie primitive, dont les Vosges, les Alpes et les Cévennes dessinaient et protégeaient à la fois le vaste et riche bassin. Elle pouvait avoir, en ligne directe, 120 lieues de long (de Bar-sur-Aube à la Durance), sur 75 de large entre Fribourg et l'Allier. Trois de ses cités se partageaient la résidence des rois, Genève, Lyon et Vienne.

La partie aujourd'hui française du royaume des Nibelungen comprend en entier ou à peu près douze départements, et des portions plus ou moins considérables de sept autres.

Les premiers sont ceux de :
La Côte-d'Or (Dijon),
La Haute-Saône (Vesoul),
Saône-et-Loire (Mâcon),
Le Jura (Lons-le-Saulnier),
L'Ain (Bourg),
La Loire (Montbrison),
Le Rhône (Lyon),
L'Isère (Grenoble),
L'Ardèche (Privas),
La Drome (Valence),
Vaucluse sans Avignon,
Et les Hautes-Alpes (Gap).

Dans les seconds, c'étaient :

Le département du Doubs, moins l'arrondissement de Montbéliard ;

La partie est de l'Yonne (arrondissements de Tonnerre et d'Avalon) ;

La partie sud-est de l'Aube (Bar-sur-Seine et portion sud de Bar-sur-Aube);

La partie sud de la Haute-Marne (Chaumont et Langres);

La partie sud de la Nièvre (Nevers, Château-Chinon et portion de l'arrondissement de Clamecy);

La partie nord-est de l'Allier (portion orientale de l'arrondissement de Moulins et fraction nord de celui de La Palisse);

La partie ouest des Basses-Alpes (Sisteron, Forcalquier et portion de l'arrondissement de Digne).

Ces dix-neuf départements ou fractions de départements renferment aujourd'hui une population de 5,600,000 ames.

La partie suisse se compose des trois cantons de Genève, de Vaud et de Neufchâtel, excepté la Neuveville et les villages environnants; elle contient en outre les trois quarts occidentaux de Fribourg et la moitié occidentale du Valais. Ces cinq cantons ou portions détachées comptent environ 400,000 habitants.

Enfin le duché de Savoie, qui se divisait jadis en sept

petites provinces, le Chablais, le Faucigny, le Génevois (à Annecy), la Savoie propre (à Chambéry), le Bugey savoyard (à Yenne), la Tarantaise et la Maurienne, est peuplé d'environ 580,000 habitants.

Les anciennes frontières bourguignonnes renfermeraient donc aujourd'hui 6,580,000 ames. Je présente ces chiffres comme un simple élément de comparaison, sans vouloir entrer dans les systèmes qu'on a fort aventureusement tentés d'établir sur l'ancienne population des Gaules, qu'un paradoxe du 18e siècle présentait comme supérieure à celle de cette époque. C'est un problème dans lequel se rencontrent trop d'inconnues, pour qu'on puisse avec quelque utilité, ce me semble, en aborder la solution. Je me renferme donc dans cette étude purement géographique que j'ai soumise au lecteur, abandonnant comme désespérées des questions de statistique d'un intérêt supérieur sans doute, et que j'aurais aimé à traiter sous le triple point de vue des populations, des finances et de l'administration civile et militaire du premier royaume de Bourgogne, s'il était possible de percer d'aussi épaisses ténèbres, et

Pandere res *Burgundorum* caligine mersas.



POÉSIE.



DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS PAR LEUR MÈRE.

Tu recueilles les fruits de ton jeune hyménée,
Ma chère fille ; épouse et mère fortunée,
Tu vois de frais enfants un gracieux essaim,
Des genoux paternels s'abriter en ton sein,
Et te payer le prix de trois jours de souffrance
En un triple trésor de joie et d'espérance.
Avec ses grands yeux bleus, son beau front de penseur,
Son regard plein de calme et de noble douceur,
Ton grave premier-né, d'un pas égal et ferme,
De sa course ici-bas doit atteindre le terme ;
Cet autre aux traits si purs, d'un blanc-rose azuré,
Ange échappé du Ciel, sur la terre égaré,
Aux blonds cheveux bouclés, à la grâce ingénue,
Se fera pardonner sa trop prompte venue ;
Hélas ! c'est bien assez que d'un lait étranger,
Ce corps si délicat ait subi le danger.
Leur sœur, aux fins yeux noirs, à la taille élancée,
Fort distraite à l'étude, au jeu fort empressée,
Vive, facile aux pleurs qu'elle sèche gaiement,
Sera de ta maison la grâce et l'ornement,
Ou de la grand'maman la copie illustrée.

Mais à les élever es-tu bien préparée ?
De ce nouveau devoir sache porter le poids ;
Ta tâche est importante, et plus que tu ne crois,
Leur donner la science est l'office du père ;
Former l'homme moral appartient à la mère,

Et c'est la noble part. Si ta pieuse main,
Sur leurs fronts purs encor pose le sceau divin,
Le vice ne saurait en effacer l'empreinte:
Ils pourront s'égarer.... bien loin; calme ta crainte,
Ce long égarement, de remords combattu,
N'est qu'un circuit qui doit les rendre à la vertu.

D'un long siècle d'erreur le célèbre sophiste,
Tour-à-tour protestant, catholique, déiste,
Prétend qu'à nos enfants nous laissions ignorer
Qu'il est au Ciel un Dieu qu'ils doivent adorer,
De peur que, nous dit-il, leur jeune intelligence
Ne s'en explique mal l'inexplicable essence,
Que de l'aveu de tous ne s'expliquait pas mieux
L'impuissante raison du rhéteur orgueilleux.
Garde-toi d'un système extravagant, coupable;
Et quel âge en effet serait plus favorable
Au sentiment inné de la Divinité,
Que celui d'une heureuse et sainte pureté?
Les orages du cœur ou les fureurs du crime
N'y peuvent altérer la notion sublime
D'un Dieu présent partout, juste autant que puissant,
Effroi de l'homicide, espoir de l'innocent.
L'enfant avec candeur en reconnaît l'empire;
Le printemps qui lui rit, la rose qu'il respire
Sont de nouveaux bienfaits dont il cherche l'auteur;
Il le trouve en ce Dieu du monde ordonnateur,
Qui depuis qu'il est né protège sa faiblesse,
Qui de ses bons parents lui donne la tendresse,
Un père vigilant et prodigue de soins,
Une mère attentive à ses moindres besoins;
Son cœur reconnaissant en garde la mémoire;
Il aime et puis il prie; aimer, prier, c'est croire.

Et vainement de Dieu tu lui tairais le nom;
Aux premières lueurs de sa faible raison,

Il s'en créerait lui-même une image grossière,
L'astre éclatant du jour recevrait sa prière ;
Il serait idolâtre au lieu d'être chrétien,
C'est-à-dire au-dessous du sauvage indien
Qui dans sa forêt sombre ou sur ses froids rivages,
Adresse au Grand Esprit ses bizarres hommages.

Si l'homme en soi, malgré sa dégradation,
Retrouve encor d'un Dieu la révélation,
Il ne saurait sans guide en sonder le mystère.
Sois pour tes jeunes fils ce guide nécessaire ;
Qu'ils apprennent de toi, que par de là les Cieux
Ce maître qui voit tout échappe à tous les yeux ;
Que dans son immuable, incorruptible essence,
Il ne peut être vu que par l'intelligence.
Enseigne-leur encore, avec son unité,
Sa grandeur infinie et son éternité ;
Puis comme il créa tout ; sa volonté féconde,
Du néant en six jours faisant sortir le monde ;
La lumière à sa voix inondant l'univers,
Les eaux se renfermant dans le bassin des mers ;
Le soleil s'élançant sur l'invisible trace
Que lui marque son doigt au milieu de l'espace ;
L'homme seul animé d'un immortel esprit,
Libre en obéissant aux lois qu'il lui prescrit.
Annonce-leur alors sa suprême justice,
Redoutable au cœur double, au cœur simple propice ;
Et d'ailleurs toujours prête à se laisser fléchir
Par les naïfs accents d'un touchant repentir :
Dis surtout sa bonté, non moins que sa puissance,
Non moins que sa justice, infatigable, immense.
De ce père céleste, à leurs esprits distraits,
Retrace incessamment les incessants bienfaits ;
Exerce sur leurs cœurs une noble contrainte ;
Conduis-les par l'amour plutôt que par la crainte ;
Que leur plus vif regret soit d'avoir offensé
Ce protecteur près d'eux d'autant plus empressé ;

Qu'à ses préçeptes saints leur prompte obéissance
Naisse du sentiment de la reconnaissance.

N'allons pas cependant, stoïques orgueilleux,
Impatients du joug du Monarque des Cieux,
Dénier à l'Enfer ses criminelles proies
Et supprimer du Ciel les ineffables joies;
Ce serait là l'erreur source de tous nos maux,
Supprimer Dieu lui-même en marchant ses égaux.
Cette altière Vertu, tirant tout de soi-même,
N'est point faite pour nous; la Sagesse Suprême,
En nous laissant l'espoir de la félicité,
N'a point voulu jouer notre crédulité.
Est-ce là nous soumettre à d'ignobles entraves?
D'un sordide intérêt nous rendre les esclaves?
Triompher de ses sens et d'un fatal orgueil,
N'aspirer au bonheur qu'à travers son cercueil,
Au devoir, s'il le faut, sacrifier sa vie,
N'est point d'un cœur timide ou d'une ame avilie.

Si de Dieu, notre aveugle et folle vanité
N'a pu que dégrader la sainte majesté,
Lui fera-t-elle entendre une digne prière?
Nous eûmes pour prier besoin de la lumière
Que nous t'avons transmise : à tes fils, à ton tour,
Redis ces purs accents de filial amour,
De noble confiance à de hautes promesses
Et d'espoir de pardon pour toutes nos faiblesses.
Mais qu'ils ne prennent pas un imprudent essor;
Retiens-les sur ton sein, à leur premier effort;
Bientôt l'âge et tes soins fortifiant leurs ailes,
Ils pourront au séjour des splendeurs éternelles,
Soutenus, animés par tes regards pieux,
Elever avec toi leur vol silencieux.

Autrefois la famille à genoux réunie
Faisait monter au Ciel une sainte harmonie.

Ramène un peu chez toi ces primitives mœurs;
Dans le sein de ton Dieu tâche d'unir les cœurs.
Puissent tes chers enfants surprendre un jour leur père
Priant aussi pour eux à côté de leur mère !
Ce tableau leur vaudrait d'éloquentes leçons.
Ne les fatigue pas de longues oraisons;
Je l'ai dit, contiens même une ardeur indiscrète;
D'un mot sorti du cœur montre-toi satisfaite;
Ne prétends pas surtout à la perfection.
Ah ! si Dieu s'offensait d'une distraction,
Pourrions-nous, renfermés dans le temps et l'espace,
Nous-mêmes en priant devant lui trouver grâce ?

De l'éducation le principe et la fin
Sont en Dieu; mais de Dieu, descends jusqu'au prochain.
Le divin Rédempteur l'enseigne à ses Apôtres;
Des devoirs envers Dieu découlent tous les autres.
Tes enfants pourraient-ils l'aimer et l'adorer,
Sans chérir leurs parents et sans les honorer ?
C'est la seconde loi que tu dois leur redire;
Tu ne l'imposes pas, mais ta bonté l'inspire;
Ils l'auront au berceau sucée avec ton lait;
Et tes soins parlent haut, lorsque le sang se tait;
Ah ! cette voix du sang trop souvent est muette !
De la loi du travail indulgente interprète,
Laisse-les folâtrer en toute liberté;
N'assombris pas d'un mot leur charmante gaieté;
Qu'ils goûtent près de toi le bonheur de leur âge;
Le temps viendra trop tôt d'un dur apprentissage;
Ne hâte point le cours de ces jours merveilleux
Qui sous tes doux regards doivent briller pour eux.

Mais la bonté n'est point la lâche complaisance ;
Sinon le dur mépris, la froide indifférence,
De ce coupable excès serait le fruit amer.
Sache appliquer au mal et la flamme et le fer;

Garde-toi de faillir à ce devoir pénible.
Au mensonge surtout montre une ame inflexible;
Que menacé par toi d'un trop juste abandon,
Le menteur démasqué ne doive son pardon
Qu'à des signes certains de vive repentance;
Pour les jouets brisés réserve ta clémence.

En des discussions vides de dignité,
Ne compromets jamais ta sainte autorité :
Que l'amour dans l'enfant à la crainte s'allie;
Que dans la mère il soit non le roseau qui plie,
Mais l'aviron puissant qui dirige et conduit
Au port dont nous sépare une orageuse nuit.

Evite un autre écueil où sont tombés nos pères :
Sans affecter pour eux des formes trop sévères,
De ce *toi* familier aux cœurs bien nés pesant,
Ne fais pas à tes fils le terrible présent;
Conserve à vos rapports leur sacré caractère.
Des enfants aux parents, de la fille à la mère,
Ce n'est point l'amitié voulant l'égalité,
Mais l'amour filial qui vit d'autorité;
L'on ne sait obéir qu'à celui qui commande;
L'on accepte encor moins la dure réprimande
D'un égal qui ne veut ni ne peut être craint;
L'affection alors elle-même s'éteint.
L'amour et le respect ne se séparent guère;
L'enfant aime toujours les parents qu'il vénère.
Elève donc bien haut le sceptre paternel.

De l'amour filial à l'amour fraternel,
Il n'est qu'un pas. Aimant et respectant sa mère,
Ton aîné pourrait-il ne pas aimer son frère,
Ce frêle enfant, hélas ! nourri d'un autre lait,
Mais comme lui ton sang et ton vivant portrait?

De cet autre lui-même offenser la faiblesse,
Ne sait-il pas que c'est affliger ta tendresse ?
N'auront-ils pas dès-lors et les mêmes désirs,
Et les mêmes chagrins et les mêmes plaisirs ?
Ne va pas dans leur sein, semant la jalousie,
Changer en fiel amer la céleste ambroisie ;
Que l'aîné devant Dieu se place à ton côté ;
C'est son droit ; hors de là, maintiens l'égalité.
Aimer plus l'un, n'est pas sans doute un bien grand crime ;
Si du Ciel c'est l'élu, rien de plus légitime ;
Mais le manifester serait toujours cruel,
Et souvent périlleux. Le père d'Israël
Ne pouvait trop chérir ce fils de sa vieillesse,
Prodige de beauté, de précoce sagesse ;
Mais il veut que parmi des frères envieux,
Un riche vêtement le distingue à ses yeux ;
Jacob en est puni. La tunique imprudente
S'offre bientôt à lui déchirée et sanglante ;
Et sa tendresse veuve aura longtemps pleuré
Cet enfant, par son cœur, justement préféré,
Lorsque Joseph, couvert de la pourpre éclatante,
De nouveau, dans son sein et sous sa main tremblante,
Vivra pour son amour, heureux de son malheur,
Mais non pour ses regards éteints dans la douleur.

Du frère, de la sœur, à la grande famille,
C'est un troisième pas que tes fils et ta fille,
Par tes soins éclairés, doivent encor franchir.
Le temps n'est pas pour eux venu de réfléchir ;
Mais la réflexion trop souvent nous égare ;
De conseils généreux le cœur est moins avare.
Frappe donc vivement aux cœurs de tes enfants ;
Que du vil égoïsme en sortent triomphants,
Et prêts à s'élever jusques au sacrifice,
Le sentiment du vrai, l'amour de la justice,

La haute bienfaisance et la tendre pitié,
Le noble dévouement et la sainte amitié.
Des hommes montre-leur l'origine commune,
L'étroite parenté, l'inégale fortune;
Les plus vils ne seront à leurs yeux attristés
Que le prochain privé des célestes clartés.
De ces êtres déchus, dont le sort les effraie,
A leurs nobles parents, la différence vraie,
Le signe distinctif de leur condition,
Sera le grand bienfait de l'éducation.
De là, sans se targuer d'une vaine richesse,
Ils auront envers tous la digne politesse
Que ne doit altérer ni le ton familier,
Ni le reproche amer ou le dédain altier.
Ces haillons repoussants pour eux couvrent un frère,
Dont ils voudront d'abord soulager la misère;
Car ton enseignement donne à la charité
Le haut et ferme appui de la fraternité,
Dont en des jours mauvais d'affamés empiriques,
Ou des fous vaniteux, aux projets chimériques,
Veulent faire un levier à renverser l'Etat,
Ou le drapeau du vol et de l'assassinat.

Opposant un œil calme au noir taureau qui beugle,
Tes fils compatiront au pauvre chien aveugle
Que son infirmité condamnait à mourir;
De leur pain dans sa niche ils iront le nourrir;
Ils savent que par Dieu, créé pour notre usage,
L'animal doit subir un terrible esclavage,
Mais qu'il faut épargner des inutiles coups
A l'être inoffensif, sensible comme nous.
Raconte-leur comment un écrivain candide (1),
D'esprit original, de morale solide,

(1) L'irlandais *Sterne*, auteur du Voyage sentimental.

D'un insecte importun se faisait lé patron,
Disant : *Pars, prends ton vol, mon frêle moucheron;*
Sous ce brillant soleil, il est assez d'espace
Pour que nous y trouvions tous les deux notre place.

Mais par tes actions ne vas pas révoquer
Ce qu'à l'esprit, au cœur, ta voix doit inculquer.
Ce n'est pas une vaine et menteuse hyperbole,
L'exemple parle encor plus haut que la parole.
Ne montre pas toi-même une ingrate hauteur
A cet héréditaire honnête serviteur
Dont tu veux que tes fils respectent la vieillesse.
Quand tu réclames d'eux et décence et noblesse
Dans leurs rapports avec la domesticité,
N'écris pas sur ton front : *Familiarité.*
En leur dictant la loi d'une franchise austère,
Sois jusques au scrupule à leur égard sincère;
Ne leur enseigne pas le mensonge innocent;
Sur ce terrain fangeux le pas est trop glissant;
Enfin ne punis pas, aveuglément sévère,
Avec emportement un accès de colère.

En terminant ici ma longue instruction
Sur ton rôle élevé dans l'éducation,
J'en résous en deux mots le sublime problême :
L'homme agit comme il pense, et pense comme il aime :
Fais donc aimer le bien, et le bien adviendra;
Et fécondant tes soins, le Ciel adoptera,
[Car bien plus que pour toi, pour Dieu tu les élèves (1)],
Ces enfants dans tes bras bercés de si beaux rêves.

(1) Les époux ne doivent songer qu'à avoir des enfants; et moins *à en avoir,* qu'à en donner à *Dieu.*
(Fénelon, *Œuvres spirituelles. Du Mariage,* n° XXVI.)

Ces rêves seront-ils la loi de l'Eternel ?
Non.... les plus chers peut-être à ton cœur maternel.
N'espère pas, ma fille, un été sans orage;
Et contre un coup de foudre affermis ton courage.
De ces êtres charmants, aussi purs que le jour,
N'en sera-t-il aucun qui manque à ton amour?
Ne fermeras-tu pas, d'une main amaigrie,
Les yeux de ton Joseph, de ta fille chérie ?
Et, dis-le-moi, serait-ce un deuil immérité?
N'as-tu pas murmuré de ta fécondité?
Le Juge de là haut, plus souvent qu'on ne pense,
Ici-bas, dans le temps, punit et récompense.
Les verras-tu tous trois disparaître? Non, non;
Ton Dieu, de ta faiblesse ayant compassion,
Ne t'accablera point d'un triple sacrifice;
Mais si pour t'éprouver, dès demain, sa justice
Te faisait visiter par l'ange de la mort,
Que le bon Isaac prenne au Ciel son essor
Sans que ton désespoir accroisse sa souffrance;
Ah ! charme-le plutôt d'un chant de délivrance;
Que la voix qui naguère égaya son berceau,
Le délivre expirant des terreurs du tombeau;
Et place en un cercueil scellé par la prière
Ton enfant qui n'est plus qu'une froide poussière,
Mais que le Dieu clément te rendra dans un lieu
Où l'on n'a pas à craindre un douloureux adieu,
Où l'union des cœurs ne sera plus brisée,
Où de nos pleurs enfin la trace est effacée.

L. R. Morelot.

ÉPITRE JURIDIQUE

SUR LE DROIT DE TESTER,

ET EN PARTICULIER DE FAIRE ENTRE SES ENFANTS LE PARTAGE DE SA SUCCESSION,

A un ancien bien-aimé Condisciple.

> L'on ouvre un testament, ces premiers mots sont lus :
> « Je veux, » l'on dit encor *je veux,* quand on n'est plus !
> COLIN D'HARLEVILLE (*Vieux Célibataire*).

D'où vient, cher condisciple, à l'homme le pouvoir
D'imposer par sa mort, aux vivants un devoir ;
De leur donner pour loi sa volonté dernière,
Lorsqu'il n'est à leurs yeux qu'une vile poussière ?
Le testament fut-il par le Code inventé ?
N'aurait-il pour appui que son autorité ?
Est-ce enfin de ce Code un précepte arbitraire
Qui nous rendrait sacré le droit du légataire ?
Du grand dogme chrétien l'intime sentiment
A pu seul ériger en loi le testament.
Est-il le dernier son d'un timbre qui se brise ?
Comme le néant même, il faut qu'on le méprise ;
Ce qui n'est plus, peut-il, en despote, ordonner,
Et d'une main de fer à son joug enchaîner ?
Mais si l'homme en mourant se survit à lui-même,
Nous devons respecter sa volonté suprême,
Empreinte alors du sceau de l'immortalité.
Du droit du Ciel est né le droit de la cité.

Ordonner de ses biens au-delà de sa vie,
Est donc un droit *civil* que le Ciel ratifie ;

Ainsi sort par la Foi de la nuit du tombeau,
De la propriété l'attribut le plus beau,
Et le plus cher à l'homme, alors que se dénoue
Le drame douloureux que sur la terre il joue.
Récompenser un bon et loyal serviteur,
D'un ami malheureux être le bienfaiteur,
Enrichir noblement une épouse chérie,
Qui nous rendit léger le fardeau de la vie,
Et par ses longs regrets, son pieux souvenir,
Doit nous associer à tout son avenir,
C'est après le secours qui nous vient de Dieu même,
La consolation de notre heure suprême.

De ce saint droit d'ailleurs, gardons-nous d'abuser;
Contre la charité n'allons pas disposer.
Est-ce à toi, digne ami, que ce conseil s'adresse?
Ce serait de ton ame insulter la noblesse.
Un donataire ingrat t'aurait-il outragé?
C'est par d'autres bienfaits que tu serais vengé.
L'on ne te verrait point, oublieux d'une fille,
Par un legs plein d'orgueil, diviser ta famille;
Tu n'aurais point non plus de haineuse rigueur
Contre un fils malheureux égaré par son cœur;
Entre tous tes enfants, partageant ta tendresse,
Tu dois encore entr'eux partager ta richesse.
Mais tu voudras peut-être, en ta haute équité,
Brisant le faux compas de la légalité,
Distribuer tes biens de ta pleine puissance;
Contrains, par ta sagesse, à la reconnaissance.
Du manoir paternel lottir un premier fils,
A des cœurs généreux doit paraître permis;
Ces portraits enfumés d'honorables ancêtres,
Iront-ils s'égarer aux mains de plusieurs maîtres?
Tu recules les murs du séculaire enclos;
Un caprice d'experts en fera-t-il deux lots?

Dans ces bosquets plantés pour ta noble lignée,
Un gendre industriel mettra-t-il la cognée?
Mais notre pauvre siècle est fou d'égalité;
Et si tu dois, usant de ton autorité,
Au sein de tes enfants faire germer la haine,
Laisse-leur morceler ton modeste domaine.
Dans son foyer désert, l'héritier exilé,
Par de muets tableaux serait-il consolé?
De l'antique salon possesseur sans partage,
A quel prix aurait-il ce funeste héritage?
Ah! perdre l'amitié d'un frère, d'une sœur,
De leurs embrassements l'ineffable douceur,
L'appui de leurs conseils en de vives alarmes,
En des chagrins profonds le secours de leurs larmes,
En mourant, leurs adieux pour une éternité,
N'est-ce pas là plutôt être déshérité?

D'une lutte sordide ayant conçu la crainte,
Un père pourra-t-il recourir à la feinte?
Par un écrit menteur, à l'enfant préféré,
Faire un don qui de tous resterait ignoré?
Entacher d'imposture un acte légitime,
Est une grave erreur; c'est en morale un crime.
Du souverain *je veux*, dans le dol s'embourber,
Ce n'est point faire un don, c'est plutôt dérober;
Recevoir par ce lâche et coupable artifice,
C'est d'un honteux larcin se rendre le complice.
Et ce père qui trompe est-il sûr du secret?
S'est-il fait garantir d'un hasard indiscret?
La Sagesse l'a dit: *Crains-tu qu'on ne le sache?*
Ne le fais point. En vain ta prudence se cache,
S'enferme et croit n'avoir que la nuit pour témoin;
Les murs pour te trahir parleront au besoin.
De l'intérêt blessé l'œil avide et sagace,
En toi du projet même aura saisi la trace;

Ta bouche, je le sais, n'a rien articulé;
Mais un geste, un regard aura tout révélé.
De l'amour paternel aveuglement funeste!
Rien n'est désespéré tant que l'estime reste;
Du sentiment jaloux qui n'a pu l'étouffer,
Elle doit tôt ou tard saintement triompher.
Mais si le froid mépris vient se joindre à la haine,
Qu'on ne se flatte pas d'une espérance vaine;
C'est l'abîme. Ainsi donc, faiblesse et fausseté
Sont des guides moins sûrs que franche fermeté.
D'une donation lâchement déguisée,
C'est trop que d'avoir eu la coupable pensée :
En vain de prompts regrets, un refus généreux,
Auront fait avorter un projet ténébreux;
Le respect filial, l'amitié fraternelle,
En recevront peut-être une atteinte mortelle.

De ces réflexions, aucune n'est pour toi,
Mon honorable ami; si jamais à la loi
Tu dois substituer ta volonté de père,
Ce sera d'une voix digne, équitable, austère;
Et tes vœux proclamés avec solennité,
De la loi même auront la sainte autorité;
Ou sans qu'il soit besoin d'un acte de puissance,
Ces vœux rencontreront partout l'obéissance,
Et chez toi, ce partage, ailleurs si redouté,
Ne sera qu'un combat de générosité.
Oui, de tes sentiments respirant la noblesse,
Tes fils ne s'armeront que de délicatesse,
Et sous le sceau sacré de l'honneur paternel,
Signeront sur ta tombe un accord éternel.

L. R. Morelot.

TABLE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES LETTRES.

POÉSIE.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES SCIENCES.

DOCUMENTS
SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE
ET LES ERUPTIONS VOLCANIQUES
DANS LE BASSIN DE L'OCÉAN ATLANTIQUE,

PAR M. ALEXIS PERREY,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES
DE DIJON.

L'histoire physique des principaux bassins océaniques serait un travail d'une haute importance scientifique et commerciale; malheureusement elle ne saurait être l'œuvre d'un seul homme.

Comme grande route entre l'Europe et le Nouveau-Monde, l'Océan Atlantique mérite, sous ce point de vue seulement, une étude générale et approfondie que réclame d'ailleurs l'état actuel de la science. Nous possédons déjà de nombreux renseignements. Des travaux considérables ont été publiés sur la distribution de la température, sur la pression atmosphérique et leurs variations dans ce vaste bassin. Les marées y ont été sérieusement, consciencieusement étudiées; les cou-

rants réguliers tant de l'air que des eaux y ont été soigneusement observés, et leur marche générale est assez bien connue. Cependant il reste encore beaucoup à faire : les marées doivent être observées encore sur certains points des côtes ; les courants marins, le *Gulf-Stream*, par exemple, dont l'allure générale est déterminée, ne prennent-ils pas un développement plus ou moins considérable suivant les diverses saisons de l'année ? Certains courants *superficiels* ne se transforment-ils pas, à certaines époques, en courants *de masse* et *vice versa* ? En d'autres termes, ces courants ont-ils toujours la même vitesse, la même étendue et la même profondeur, en un mot la même puissance ? C'est là une question importante à résoudre.

Les vents alizés y manifestent une marche régulière et constante, mais ils étendent plus ou moins leur empire suivant les diverses saisons ; quelles sont les limites mobiles dans lesquelles ils se trouvent contenus ? Quelle est la vitesse et l'amplitude de progression de ces limites variables ? Sont-elles les mêmes dans toute l'étendue de la zône qu'embrassent les alizés, ou changent-elles avec la longitude ? La région des calmes, la région des vents variables, la région des pluies sporadiques sont-elles fixes ? Quels sont leurs rapports de situation et d'étendue ? etc., etc. Que de questions intéressantes !

Dans ce vaste bassin océanique, il n'y a pas de moussons proprement dites, mais les *Virazones* du Golfe de Mexique, les *Vendavales* de la mer des Caraïbes mériteraient une étude spéciale. Ils règnent à l'ouest de la région des ouragans, dont un seul, celui du 23 juin 1831, est cité comme ayant envahi leur empire, et semblent ainsi posséder exclusivement, avec les *Tornados* de l'Yucatan, cette immense baie occi-

dentale de l'Atlantique ; encore est-il à remarquer que cet ouragan du 23 juin s'est manifesté à une époque peu avancée de l'année, qu'il s'est propagé en ligne droite, et s'est arrêté à la Vera Crux, contrairement à l'allure ordinaire de ces météores qui presque toujours suivent la chaîne des Antilles jusqu'à la Floride, et de là se reportent au N.-E. du côté du Banc de Terre-Neuve, en suivant le Gulfstream. Ces phénomènes redoutables feraient aussi le sujet intéressant d'un chapitre de l'histoire physique de l'Océan Atlantique.

Le sol lui-même, que je n'ai étudié que sous un seul point de vue, mériterait, même en dehors des considérations purement géologiques, de fixer les méditations des savants. On sait depuis longtemps que les côtes de la Péninsule scandinave sont dans un état constant d'oscillation ; récemment on a *soupçonné* l'existence d'un mouvement analogue dans le Banc de Terre-Neuve. Les faits que nous avons cités dans ce travail et dans un Mémoire antérieur (*sur les tremblements de terre aux Antilles*), montrent évidemment que le sol de ce bassin n'est pas doué encore d'une stabilité parfaite. Maintenant, l'Océan Atlantique ne serait-il qu'un continent affaissé, envahi par les eaux de l'Océan, et dont la *mer de Vareo* ou *mar de Sargasso*, nous représenterait le plateau le plus élevé, ou une chaîne méridienne ? C'est là une idée qui est très-ancienne et qu'on a peut-être eu grand tort de rejeter sans examen. Il me semble qu'elle mérite une étude attentive et suivie.

J'ai décrit, dans le dernier volume de nos Mémoires, les tremblements de terre ressentis aux Antilles. Dans un travail antérieur (1), je me suis occupé des manifes-

(1) Sur les tremblements de terre dans la Péninsule scandi-

tations du phénomène en Islande; et dans un autre Mémoire, récemment présenté à la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, j'ai étudié les Iles Britanniques sous ce point de vue de la physique terrestre.

Mes recherches actuelles embrassent le bassin de l'Océan Atlantique compris entre l'Islande au nord et Tristan d'Acunha au sud. Laissant de côté tout ce qui est relatif aux continents qui le limitent à l'est et à l'ouest, je me suis efforcé de rassembler les *documents* qui peuvent éclairer l'histoire des éruptions volcaniques dans les trois principaux archipels des Açores, des Canaries et des îles du Cap-Vert, ainsi que les tremblements de terre ressentis au large.

Les trois archipels que je viens de citer renferment des volcans actifs.

I. Dans les Açores, surgit à 2789 m. de hauteur, le Pico (île du même nom), qui paraît être la principale communication entre l'intérieur du globe et l'atmosphère. Plusieurs autres bouches se sont plus d'une fois ouvertes, et ce Mémoire en offre des exemples remarquables. Tout cet archipel, l'Ile Sainte-Marie exceptée, paraît constituer un ensemble volcanique placé sur une faille unique dirigée du S.-E. au N.-O.

II. Dans les Canaries domine le Pic de Teyde (Ile de Ténériffe), qui s'élève à la hauteur de 3706 m., suivant les dernières mesures de M. Deville. La série volcanique suit ici une direction qui coupe la précédente à angle droit; elle court du N.-E. au S.-O.

nave, Mémoire inséré dans le t. I, partie II de la 6e division, des voyages en Scandinavie....., publiés par la Commission scientifique du Nord.

III. Dans les îles du Cap-Vert, le Fuego ou Fogo est probablement le seul volcan enflammé. M. Deville, qui l'a étudié en 1842, lui attribue une hauteur de 2790 m. Ce volcan aurait ainsi la même élévation que le Pico des Açores. Il paraît avoir été autrefois, comme le Stromboli, en éruption continuelle, au moins c'est ainsi qu'en parlait Roberts en 1721. Il reposait depuis cinquante ans, lorsqu'il fit éruption au mois d'avril dernier.

Dans ce groupe, le relief orographique paraît être du N.-O. au S.-E., ou parallèle à celui des Açores qui se trouvent d'ailleurs à peu près sous le même méridien. Dans les Canaries au contraire, il affecte une direction qui coïncide à peu près avec celle des volcans d'Islande placés aussi sous le 20ᵉ degré de longitude ouest.

Plus au sud et un peu à l'est, à une distance des îles du Cap-Vert, égale à celle qui sépare cet archipel de celui des Açores, surgit l'île isolée de l'Ascension (par lat. 8° S.). Elle porte les traces évidentes d'un volcan actif; mais on n'en connaît aucune éruption. La crête la plus élevée atteint à peu près la hauteur de l'Epoméo dans l'île d'Ischia, c'est-à-dire 890 mètres seulement.

Sous le même méridien d'environ 14° 20' de longitude O., mais par 37° 5' lat. S., surgissent du sein des eaux, quatre petites îles connues sous le nom unique de Tristan d'Acunha. La principale, qui s'élève à sept ou neuf mille pieds (2500 m.), présente à un haut degré les caractères d'un volcan. Le cratère est rempli d'une eau très-pure et bonne à boire.

Outre ces volcans et ceux des Antilles où M. de Buch en compte quatre seulement, ceux de Granada, de St.-

Vincent, de Ste.-Luce et de la Martinique, et M. Berghaus quatre de plus, ceux de la Dominique, de la Guadeloupe, de Nevis et de St.-Christophe ou St.-Kitt's (1), il faut reconnaître aujourd'hui un autre centre ou foyer volcanique dans l'Océan Atlantique. Celui-ci ne s'est pas encore fait jour au-dessus des eaux, mais il s'est manifesté par de nombreuses secousses sous marines que je cite dans mon travail (2). M. Daussy a le premier signalé l'existence de ce volcan sous-marin; il en fixe la position par 0° 22' lat. S. et 22° long. O. Ce nouveau centre volcanique se trouverait ainsi à peu près au milieu de la ligne qui joint l'Ascension aux îles du Cap-Vert et sur celle qui joint les points les plus rapprochés de l'Ancien et du Nouveau Monde, mais au tiers de cette ligne du côté de l'Afrique.

Nota. Dans les *Documents* qui suivent, j'ai indiqué les sources auxquelles j'ai puisé, par les mêmes symboles que dans mes précédents Mémoires.

DOCUMENTS.

1430. — Eruption latérale du Pic de Ténériffe : elle donna naissance à *la Montanita de la Villa* (de Humboldt, Relat. hist., t. 1, p. 246, édit. in-8°).

1432. — Entre 1432 et 1434, il paraît y avoir eu une éruption volcanique aux Açores (V. H. cite v. Buch in Poggendorff's Annalen, 2e série, t. VII, (1836), p. 186).

Voici ce que je lis dans le même auteur, *Description*

(1) Ne peut-on y ajouter encore Montserrat et St.-Eustache?

(2) Aux années 1747-54-58-61-71-1806-16-31-32-35-36 et 1842.

physique des Iles Canaries, trad. de M. C. Boulanger (1836), p. 365 :

« Peu d'îles présentent des phénomènes volcaniques aussi variés que l'île St.-Michel, quoiqu'un vrai volcan ne s'y soit jamais ouvert. Après que Gonzalo Velho Cabral eut réussi à établir une colonie dans l'île Sainte-Marie, découverte en 1431, il aborda en 1444 sur la côte nord-ouest de Saint-Michaël, et la plaine qu'il vit s'étendre devant ses yeux lui parut si capable d'une haute culture, qu'il retourna de suite à Sainte-Marie pour y préparer une colonisation de la partie nouvellement découverte. Mais quand il aborda de nouveau à cet endroit, en 1445, avec tout ce qui était nécessaire pour établir sa colonie, quel ne fut pas son étonnement lorsqu'au lieu d'une plaine, il ne trouva plus qu'une énorme montagne qui s'était élevée au-dessus de cette plaine; un immense cratère descendait de sa cime; des torrents d'eau, de boue, des pierres, des scories et des cendres s'étendaient sur les flancs et dévastaient les alentours. Cette montagne qui s'était formée était le cratère de soulèvement de *Alagoa las sete cidades*; son fond est occupé maintenant par deux lacs. La circonférence de ses bords est de 15 milles anglais, celle du fond de 9 milles, et sa hauteur au-dessus de la mer surpasse 2000 pieds. Depuis cette époque il n'y a pas eu d'éruption, ni par ce cratère, ni sur les flancs. Voilà donc un cratère de soulèvement des plus décidés, formé presque sous nos yeux; s'il s'était fait jour à travers les flots de la mer, il aurait formé une île aussi grande que celle de Graciosa et peu inférieure à celle de Fayal. Cette montagne n'est donc que le résultat d'une grande action volcanique qui ne s'est exercée qu'une seule fois

et qui n'a point établi de communication continue entre les foyers intérieurs et l'atmosphère. »

1505. — Eruption du Pic de Ténériffe, la première dont les Européens aient été témoins (V. H. cite Humboldt, Rel. hist., t. 1, p. 174, 175).

Voici ce que je trouve dans cet ouvrage, t. 1, p. 386 de l'édition in-8° :

« De tous les témoignages écrits, le plus ancien que j'aie trouvé de l'activité de ce volcan date du commencement du seizième siècle. Il est contenu dans la relation du voyage d'Aloysio Cadamusto, qui aborda aux Canaries en 1505. Ce voyageur ne fut témoin d'aucune éruption ; mais il affirme positivement que, semblable à l'Etna, cette montagne brûle sans interruption, et que le feu en a été aperçu par les Chrétiens retenus comme esclaves par les Gouanches de Ténériffe. Le Pic n'était donc point alors dans cet état de repos dans lequel nous le voyons aujourd'hui ; car il est certain qu'aucun navigateur et aucun habitant de Ténériffe n'ont vu sortir de la bouche du Pic, je ne dirai pas des flammes, mais seulement une fumée qui fût visible de loin. Peut-être serait-il à désirer que le soupirail de la *Caldera* s'ouvrît de nouveau ; les éruptions latérales en seraient moins violentes, et tout le groupe d'îles aurait moins à craindre les effets des tremblements de terre. »

Puis l'auteur ajoute en note :

« A Ténériffe, les secousses ont été jusqu'ici peu considérables, et de plus limitées à de petites étendues de terrain. On observe la même chose à l'Ile Bourbon, et presque partout au pied des volcans actifs. A Naples, les tremblements de terre précèdent les éruptions du Vésuve ; ils cessent lorsque la lave s'est fait jour, et ils sont en général très-faibles en comparaison de

ceux que l'on éprouve sur la pente des Apennins calcaires. »

1522. — A l'île Saint-Michel, une éruption lança en l'air les deux collines de Lorical et de Rubacal, et couvrit de débris la ville de Villa-Franca, qui fut entièrement détruite; 4000 habitants perdirent la vie sous les décombres. L'*Alagoa de las sete cidades* ne donna aucun signe d'activité (de Buch, l. c., p. 366).

1538. — Tremblement aux Açores, entre lesquelles s'éleva une île nouvelle de 12 milles de tour (C. A.).

Le fait n'est-il pas de 1638?

1558. — 15 avril, un volcan s'ouvre dans l'île de Palma, près d'une source, dans le Partido de los Llanos. Une montagne sort de terre; il se forme un cratère à la cime, qui vomit un courant de laves de cent toises de largeur et de plus de 2500 toises de longueur. La lave se jette à la mer; et en élevant la température de l'eau, elle fait périr les poissons à de grandes distances à l'entour (de Humboldt, Voy. aux rég. Equin., Relat., t. I, in-8°, p. 391).

Ce phénomène n'est-il pas de 1585? *Voir à cette date.*

1563. — Eruption dans l'île de Fuego (archipel du Cap-Vert). (Voy. de Fenner, dans la Coll. de Walckenaer, t. II, p. 62).

— La même année, à l'île Saint-Michel, éruption du Pico Sapadéiro. Un courant de lave très-large se précipita vers la mer du côté du nord, près de Rébeira Secca. On le voit encore actuellement (de Buch, l. c., p. 367).

1572. — Eruption du Pic (Açores); la lave s'échappa du côté de l'est. Dans ce siècle, deux autres éruptions furent accompagnées de courants de lave, l'un vers le nord et l'autre vers le sud (*Ibid.*, p. 368).

1580. — A l'île St.-Georges (Açores), à une demi-lieue du port de Velhas, une éruption dura plusieurs jours, et de nombreux courants de lave se jetèrent dans la mer où ils forment aujourd'hui une côte extrêmement raboteuse et escarpée (*ibidem*).

1585. — 18 avril, vers 2 h. du soir, à l'île de Palma, la terre fut secouée si effroyablement dans le district de los Llanos, que ce phénomène jeta toute l'île dans une entière consternation. Il se forma une puissante montagne. Une gorge s'ouvrit, vomissant du feu, de la fumée et des pierres embrasées, et enfin il en sortit trois torrents de feu, éloignés entre eux d'une portée de fusil, qui se précipitèrent dans la mer sur une étendue d'une *legua* (lieue de 20 au degré?). La mer seule mit des bornes à leur cours, et jusqu'à une distance de deux milles, on trouva des poissons morts à la surface des eaux. Cette lave, ajoute de Buch, est basaltique et renferme du péridot (de Buch, Description des Iles Canaries, trad. de Boulanger, p. 274, cite, d'après Viera, le P. Francisco Alonso de Espinosa, témoin oculaire du phénomène).

1591. — 26 juillet, aux Açores, tremblement qui dura dans l'île de Saint-Michel jusqu'au 12 du mois suivant. Il fut accompagné d'un orage effroyable. Tercère et Fayal furent agitées le lendemain avec tant de violence, qu'elles paraissaient tourner. Mais ces affreuses secousses n'y recommencèrent que quatre fois, au lieu qu'à Saint-Michel elles ne cessèrent point un moment pendant plus de quinze jours. Les insulaires ayant abandonné leurs maisons, qui tombaient d'elles-mêmes à leurs yeux, passèrent tout ce temps exposés aux injures de l'air. Une ville entière, nommée *Villa-Franca,* fut renversée jusqu'aux fondements, et la plu-

part de ses habitants écrasés sous ses ruines. Dans plusieurs endroits, les plaines s'élevèrent en collines, et dans d'autres, quelques montagnes s'aplanirent ou changèrent de situation. Il sortit de la terre une source d'eau vive qui coula pendant quatre jours, et qui parut ensuite sécher tout d'un coup. L'air et la mer, encore plus agités, retentissaient d'un bruit qu'on aurait pris pour le mugissement d'une infinité de bêtes féroces. Plusieurs personnes moururent d'effroi. Il n'y eut point de vaisseau dans les ports mêmes qui ne souffrît des atteintes dangereuses, et ceux qui étaient à l'ancre ou à la voile, à 20 lieues aux environs des îles, furent encore plus maltraités.

Les tremblements de terre sont fréquents aux Açores. Vingt ans auparavant, il en était arrivé un dans l'île de St.-Michel, qui avait renversé une montagne fort haute (Linschoten dans Prévost, Hist. gén. des Voy., t. 1, p. 325; Raspe, de nov. Insulis, p. 111).

1614. — 4 mai, dans l'île de Terceire, tremblement qui détruisit presque entièrement la ville de Praya et renversa en la ville d'Angra 11 églises et 9 chapelles (C. A.).

1624. — A l'île St.-Michel, tremblement qui produisit une île d'une lieue et demie de longueur (C. A.).

1628. — 16 juin, dans l'île St.-Michel, tremblement qui fit sortir du sein de la mer, en un lieu où il y avait plus de 150 brasses d'eau, une île de plus d'une lieue et demie de long et 60 toises de hauteur (C. A.).

Gueneau de Montbeillard, auquel j'emprunte ce fait, ainsi que le précédent, fait observer qu'il pourrait y avoir identité. Bertrand (2e Mém. sur les trembl. de terre, p. 57) ne parle que du premier et Raspe du second, *de novis Insulis*, p. 111.

1630. — 2 septembre, 2 h. du matin, tremblement et éruption volcanique. Voici la relation qu'en a donnée un nommé Fernandez Franca, témoin oculaire.

« L'isle de Sainct-Michel est une des sept des Ossores, autrement dites Tercères, laquelle est dans la mer Oceane, entre 39 degrez : c'est la plus voisine à ce royaume (Portugal) desdictes sept; elle a 18 lieuës de longueur et trois lieuës plus ou moins de largeur; elle va de l'est à l'ouest et est fort fraische en esté; bon air, à des eaux cristallines, fort fertile....... Il y a 5 villes et 32 paroisses, toutes près de la mer et au circuit...... Cette isle a deux fort hautes montagnes : aux deux poinctes et au milieu est si basse que les navigeans la voyent bien souvent submergée : au-dessus d'une de ces montagnes, tirant sur la coste de l'est, se fait une vallée fort profonde, et au-dessous d'icelle il y a une spacieuse campagne qui a force ruisseaux et force bois et arbres. Il y a aussi un ruisseau d'eau chaude ou tiède, fort bonne pour beaucoup de maladies, où les malades font forces bains. Auprès de ce ruisseau il y a un couvent...... Un peu esloigné de ce couvent, il y a un lieu dans la mesme vallée, où se trouvent force fournes d'où sortent de la fumée, eau chaude, claire et desliée; d'autres sort comme une paste couleur de cendre. Les unes sont fort grandes, les autres plus petites : des unes sortent un grand bruit et heurlement; des autres un peu moins, avec mauvaise odeur de souffre et salpestre, avec autres particularités qui n'ont point de lieu icy. Il y a aussi dans ceste vallée une notable quantité d'eau retenue fort claire, et très-froide, ayant en longueur 2 lieuës, et demie de largeur, là où peuvent nager et se retourner des navires de grand port. Au bord de ceste eau il y a quelques petites fournes, d'où sort force eau

chaude avec senteur de souffre. De ces petites fournes est sortie si grande quantité de feu qu'il a espouventé toute l'isle, ayant esté précédé d'un tremblement de terre.

» Le lundy 2 de septembre, deux heures après minuict, ce feu s'est levé en nuées au ciel, et avec des estincelles si horribles et hautes, qu'ils se descouvroient de toute l'isle. De ceste eau retenue a coulé un grand ruisseau de feu jusques à la mer, qui est à deux lieuës de là, et a emporté tout ce qu'elle a trouvé devant et une montagne nommée O Pico da Cruzi, laquelle la rivière de feu a mis dans la mer, la faisant oster d'où elle es'oit de la portée d'un mousquet renforcé. Le bruit et h'urlement que faisoient les rayons de feu, causoient un très-grand estonnement et estoient en si grande quantité, que l'on croyoit que le ciel s'estoit converty en feu. Les maisons d'un lieu que l'on appelle O Foxiuinho où il y a force vignes et aussi de deux paroisses qui estoient à l'un et l'autre costé, qui sont Ponta da Graca et Pouoaca, sont tombées à terre, sans y en demeurer aucune en pied, et beaucoup aussi au Fayal, qui est une paroisse plus esloignée, et y est mort quantité de monde, d'où ne se sçait le nombre certain, que de 52 personnes qui estoient dans une hutte de bergers, lesquels s'en sont enfuys *d'eux* (deux), et l'une arrivant à sa maison, elle tomba et la tua : et l'autre a dit que pour les 50 il estoit impossible qu'ils eschapassent du ruisseau de feu.

» Le jour suivant qui estoit le mardy, toute l'isle s'est commencée à couvrir de cendres et pierres ponces; le ciel s'est obscurci, et tousiours de plus en plus, jusques au mercredi, où depuis 11 heures et demie jusques à 2 heures après midy, le soleil a nié tout-à-fait sa lumière

et sa clarté, et est demeuré une nuict si obscure et noire, comme s'il eust esté au milieu de l'hyver. Le monde marchoit tout estonné, et se rencontroient les uns les autres, sans se voir ny se congnoistre : et pour voir une procession qui alors passoit, il a esté de besoin d'allumer des chandelles et les mettre aux fenestres : le mary ne sçavoit nouvelle de sa femme, ny la femme du mary, les enfants n'avoient nouvelles de leurs pères, ny les pères de leurs enfants ; tout estoit en confusion, et notables clameurs au ciel, demandant miséricorde et pardon de leurs fautes, estant dans les églises nuict et jour, avec force disciplines, pénitences et prières. Ils s'y sont faites beaucoup de processions, de sorte que l'on croyoit estre au dernier jour du jugement, et jusques aux animaux se trouvoient tous estonnez. Le comte et gouverneur assistoit à toutes avec grand soing, faisant amis plusieurs qui se vouloient du mal, eslargissant des prisonniers qui estoient en prison pour des crimes légers, obtenant aux criminels pardon de leurs parties, accordant ceux qui devoient avec leurs creanciers, et payant de son propre bien les debtes de ceux qui n'avoient pas de quoy payer.

» Le vendredy le jour apparut un peu plus clair, et le samedy encore plus, nonobstant qu'il y avoit tant de cendres par les rues, qu'il estoit quasi impossible de marcher qu'avec grande incommodité, et dans Villa-Franca, estoit la poussiere et pierres ponces sur la terre en hauteur de quatre doigts. Et mesme du costé du Nort, terroir de ceste ville, l'on craint que le bestial meure tout, par manque de pasture, laquelle il n'y a point espoir d'avoir, si Dieu n'y pourvoit par sa miséricorde. La quantité d'eau retenue, dont nous avons fait mention, s'est toute seichée par la grande violence et ap-

prochement du feu, lequel duroit encore le 7[e] de septembre, mais avec moindre rigueur.

» Le capitaine major de l'isle Santa-Maria a envoyé des batteaux sçavoir s'il y avoit encore isle, ou si elle estoit toute bruslée à cause du grand feu qu'ils y ont veu, à 18 lieuës qu'elle est de là : de l'isle Tercera est venu un batteau sçavoir s'il y avoit eu du monde eschappé du grand feu qu'ils avoient veu et ouy. » (Mercure français, an 1630, pag. 506 et suiv.; C. A.; J. Gaultier, Table chronogr., p. 869.)

1636. — 25 janvier, à l'île St.-Michel (Açores), tremblement qui dura huit jours; il sortit de la mer un prodigieux tourbillon de flammes, de terre, de sable et d'eau qui s'éleva jusqu'aux nues, avec un bruit horrible; il se forma une île nouvelle qui, au bout de 14 jours, avait cinq milles d'Italie de longueur; l'odeur de soufre se fit sentir à la distance de vingt-quatre milles (C. A.).

1638. — Commencement de juillet, formation d'une île nouvelle dans les Açores qui furent violemment ébranlées : cette île s'éleva, dit-on, jusqu'à 400 pieds. Suivant quelques-uns, il tomba une pluie de feu sur l'île St.-Michel (Raspe, de novis Insulis, p. 114; C. A.; Humboldt, Voy. cité, t. 1, p. 187). M. de Buch (trad. de M. Boulanger, ouv. cité, p. 361) donne la date du 11 juin. Il donne à l'île deux lieues et demie de largeur et plus de 360 pieds de hauteur, d'après Wicquefort's Mandelsloh, II, 707. Et plus loin, p. 367 : une île considérable parut à 15 milles vers l'ouest de St.-Michel, resta tranquille pendant plusieurs années, puis disparut tout à coup et laissa à sa place un abîme sans fond.

1646. — 13 novembre, dans l'île de Palma, une

bouche volcanique s'ouvre près de Tigalate. Deux autres se forment au rivage de la mer. Les laves qui sortent de ces crevasses font tarir la fameuse source de Foucaliente ou Fuente Santa, dont les eaux minérales attiraient les malades qui s'y rendaient même de l'Europe. Selon une tradition populaire, l'éruption cessa d'une manière assez étrange. L'image de Notre-Dame-des-Neiges de Sainte-Croix fut portée à l'ouverture du nouveau volcan, et soudain il tomba une si énorme quantité de neige, que le feu en fut éteint. Dans les Andes de Quito, les Indiens croient avoir observé que l'abondance des eaux de neige infiltrées augmente l'activité des volcans (Humboldt, l. c., p. 391).

M. de Buch ne parle pas de cette éruption (voir à 1677).

1652. — A l'île St.-Michel, les collines Pico do Foro, Romos et Pico do Paya, au N.-E. du Rosto de Cao, près de Punta Delgada, rejetèrent une grande quantité de pierres et de cendres, et dévastèrent les environs (de Buch, l. c., p. 367).

— La même année, dans l'île de Palma, il s'ouvrit un volcan après un tremblement de terre qui fut ressenti dans toutes les Canaries (Langlois, Dictionn. de géogr., t. 1, p. lx).

MM. de Humboldt et de Buch ne font nulle part mention de ce phénomène. Y aurait-il erreur de date? ou l'auteur aurait-il fait erreur de lieu? Cependant je trouve encore dans Prévost, *Hist. générale des voy.*, t. 11, p. 243):

Dans l'île de Palma, à 18 lieues de Ténériffe, secousses accompagnées de l'éruption d'un volcan dont l'embrasement dura six semaines.

L'auteur de la *Collection académique* donne pour ce fait la date de 1655.

1672. — Eruption à l'île de Fayal; le courant s'est fait jour par les flancs d'un pic non loin de la ville de Praya, et ne descendit pas des côtés du cratère de soulèvement du milieu où il n'y a point de courants de lave. (De Buch, l. c., p. 360 et 369.)

1673. — Dans les Canaries, tremblements accompagnés de tonnerres souterrains, de pluies de feu et de pierres. (Michele del Bono, Discorso sull'origine de' tremuoti, p. 45.)

1677. — 13 novembre, éruption de Fuen-Caliente, dans l'île de Palma. Voici ce que je trouve sur ce phénomène dans de Buch, l. c., p. 286-290 :

« Viera parle peu de cet événement, Glas pas du tout; mais il se trouve consigné dans un manuscrit du licencié Don Juan Pinto de Guisla, fait à Palma, le 17 janvier 1678, qui est encore conservé à Ténériffe et où toute la suite des phénomènes est racontée avec assez de détails.

» Les premiers signes de l'éruption du volcan, dit Don Juan Pinto, furent des tremblements de terre, qui commencèrent le samedi 13 novembre 1677, dans la partie méridionale de l'île, éloignée de six *leguas* de la capitale, là où sortait cette source qui, à cause des propriétés médicinales de ses eaux, était nommée *Fuente-Santa*; et, comme celles-ci jaillissaient chaudes du sein de la terre, tout le district avait reçu le nom de Fuente Caliente. Les tremblements de terre continuèrent jusqu'au 17; puis il se forma, avec un violent bruit souterrain, plusieurs ouvertures, desquelles il sortait des vapeurs brûlantes accompagnées d'une forte odeur de soufre : la plus grande de toutes se fit sur la montagne los Corrales, à une demi-legua de la mer.

» Le même jour, une heure avant le coucher du so-

leil, la terre s'ouvrit avec un grand fracas dans la plaine, au-dessus de la Fuente-Santa, sur la Cuesta Canrada. Immédiatement ensuite se formèrent, les unes après les autres, dans l'espace d'une heure, sur la pente de la montagne, dix-sept autres ouvertures par lesquelles jaillirent des masses épaisses, fluides et incandescentes, qui se réunirent en un courant de feu dirigé vers la mer. Trois nouvelles ouvertures se formèrent plus haut, au-dessus de la montagne, et il en sortit une masse fluide semblable, qui se joignit à celles provenant des autres ouvertures, et atteignit avec elles la mer au Porto Viejo, là où les Espagnols abordèrent pour la première fois dans le pays pour faire la conquête de l'île. Un bras se précipita sur la Fuente-Santa, et la recouvrit d'une telle quantité de débris, que maintenant on a perdu toute espérance de jamais la revoir. La destruction de cette source chaude a été une perte considérable pour l'île de Palma.

» Le 21 novembre, la grande ouverture de la montagne (los Corrales) dégagea beaucoup de fumée; puis elle s'agrandit brusquement avec un bruit considérable; des flammes en sortirent et s'élevèrent jusqu'à une très-grande hauteur; elles étaient mêlées de pierres incandescentes en si grande quantité, que par leur accumulation autour du nouveau cratère, la montagne s'éleva d'une quantité notable. Mais aucun courant ne jaillit de cette ouverture.

» Plus tard, entre cette montagne et la mer, dans la partie de la contrée qui a été appelée *Fenianya*, la terre se fendit, et il se forma de nouvelles ouvertures éloignées de plus de 50 *brazas* des premières, et il en sortit des courants de laves. Ils se dirigèrent également vers le Puerto Viejo, et, se joignant avec ceux des au-

tres ouvertures, ils formèrent une sorte de Malpays d'une demi-legua de largeur. La mer fut repoussée de plus de 200 brazas par ces courants.

» Dans l'intérieur même de la montagne, on entendait un pétillement continuel, comme de matières enflammées, entremêlé de plus fortes détonations qu'on entendait dans toute l'île, et qui ressemblaient tantôt au bruit du tonnerre, tantôt à l'explosion d'une batterie. De temps en temps les flammes cessaient de jaillir de la grande ouverture du sommet; mais elles étaient immédiatement suivies par une épaisse fumée, et par une éruption d'une si énorme quantité de sable, que tout le pays environnant en fut recouvert jusqu'au-delà de la hauteur de huit palmes, et qu'une grande partie du Malpays, près de la mer, formant un rivage rocailleux, fut changé en une plage sableuse, en une *Playa*. Au milieu de cette fumée épaisse, il se produisait des éclairs si éclatants, qu'on les voyait jusque dans la ville; comme les éclairs des orages, ils étaient suivis de violents coups de tonnerre.

» Aujourd'hui 18 janvier 1678, dit le licencié, tous les phénomènes n'ont pas encore cessé. La montagne dégage toujours de la fumée et des vapeurs, et, dans les environs du nouveau volcan, il y a maintenant des endroits qui émanent des exhalaisons si pestilentielles, qu'on y a trouvé un homme asphyxié, ainsi qu'un grand nombre d'oiseaux morts aux environs. Plus tard, 27 chèvres y périrent en même temps, pour s'être approchées de cet endroit où les vapeurs émanent de la terre sans fumée apparente. Des tremblements de terre continuèrent à se succéder, et on les ressentit surtout très-fortement le 3 janvier, vers 5 h. du matin. Toutefois le monticule du sommet resta seul dans un état d'éruption;

mais de nouveaux courants de laves, sortis de quelques ouvertures plus profondes, recouvrirent complétement plusieurs orifices situés encore à de plus grandes profondeurs, d'où étaient sortis auparavant d'autres courants. D'après Viera, tous ces phénomènes cessèrent complétement le 21 janvier.

» D'après cette relation, ajoute M. de Buch, la suite des phénomènes de cette éruption remarquable est encore conforme à ce qu'on observe si souvent dans les volcans. D'abord la terre s'agite, ensuite il se produit une fente, qui, ici, se trouve représentée par 18 petits cratères, et cette fissure donne issue à des courants de lave fluide. Puis un cratère plus élevé répand des pierres, des cendres et du sable, et enfin des mofettes pestilentielles se dégagent du sein de la terre ébranlée.

» La masse de la lave sortie du volcan est extrêmement remarquable. Elle est complétement basaltique, renferme des cristaux d'augite et de très-gros morceaux de péridot, de la grosseur d'un citron. Ceux-ci se trouvent dégagés de la masse et s'élèvent au-dessus comme des pointes soutenues par de petites colonnes de laves. Lorsqu'ils sont entièrement entourés, ils ne sont cependant pas solidement renfermés dans la masse, mais ils sont environnés comme d'une bordure de cavités. On ne voit pas du tout le feldspath dans cette lave : elle dérive certainement de roches basaltiques, et vraisemblablement elle provient du basalte de l'enceinte la plus voisine, car jamais les laves ne paraissent être formées des matières sorties des profondeurs de la terre. Elles semblent n'être rien autre chose que des portions de la roche la plus voisine de la surface que traversent les vapeurs dégagées de l'intérieur du volcan. »

M. de Humboldt (Rel. l. c., p. 392) ne dit qu'un

mot de cette éruption qu'on trouve aussi mentionnée dans l'Hist. génér. des Voyages, t. 11, p. 246.

1691. — A l'île St.-Michel, après de violents tremblements de terre, on vit s'élever plusieurs îlots non loin de la côte (de Buch, l. c., p. 367).

1692. — L'Ile de Fer essuya pendant six semaines une éruption plus terrible que celle de 1677; elle fut accompagnée de plusieurs tremblements de terre (Prévost, Hist. gén. des Voy., t. 11, p. 246, d'après Atkins, Voy. en Guinée, p. 30).

MM. de Buch et de Humboldt ne parlent pas de ce fait que je ne retrouve d'ailleurs nulle part.

1704. — 24 décembre, dans l'île de Ténériffe, violentes secousses; les commotions se succédaient avec une telle rapidité, qu'on en compta 29 dans l'espace de trois heures. Le 27, elles deviennent plus violentes encore.

Le 31, éruption près de Guimar, dans Llano de los Infantes, au-dessus de Icore, et par conséquent, suivant toute probabilité, dit M. de Buch, dans les parties basses de la contrée. Voici la description du phénomène d'après Georges Glas (p. 244) et telle qu'elle se trouve dans M. de Buch :

« L'intensité des secousses allait toujours croissant, lorsque le 31 décembre on aperçut au-dessus de *Manja*, du côté de la montagne blanche, une lumière extrêmement vive. La terre s'entr'ouvrit, et il se forma deux volcans qui rejetèrent une si grande quantité de fragments, que ceux-ci en s'accumulant produisirent deux montagnes.

» Le 5 janvier 1705, continue Glas, le soleil fut caché par des nuages de vapeurs et de fumées, et avant la nuit, tout ce qui se trouvait dans un cercle de trois *leagues* fut éclairé par un courant incandescent sorti

d'un nouveau volcan, et qui s'était fait jour par trente ouvertures différentes dans un espace d'un demi-mille vers Orotava (à partir de Guimar). Les secousses qui accompagnaient ces phénomènes renversaient les maisons et continuèrent aussi longtemps que dura l'éruption. Le bruit qui en résulta se faisait entendre à 20 milles en mer.

» Le 2 février, s'ouvrit le volcan, dont la lave arriva jusqu'à Guimar et détruisit l'église. Les phénomènes volcaniques se manifestèrent jusqu'au 26 février.

» Le récit que Viera fait de cette dernière éruption, continue M. de Buch, est encore plus circonstancié. Le 5 janvier, dit-il, le second volcan s'ouvrit à la distance d'une *legua* du premier, auprès de la Canada de Almerchiga. La lave se précipita dans le *baranco* de Areza ou de Fasnia, et combla ce ravin extrêmement profond, dans l'étendue d'une legua et demie, d'une manière si complète, que le fond de la vallée se trouva ne plus former qu'une seule plaine avec les bords. Le volcan s'éteignit le 13 janvier. Probablement nous n'avons pas observé cette coulée de lave. Fasnia se trouve au S.-E. de Guimar, au-delà d'une série de rochers escarpés nommés le *Ladera de Guimar* et du côté de Rio, et toute la partie de l'île située entre Rio et Guimar nous est tout-à-fait inconnue. La troisième éruption eut lieu le 2 février, à deux leguas de la précédente, dans une gorge resserrée entre des rochers. La coulée de lave se divisa bientôt en deux bras : l'un d'eux suivit pendant une legua le baranco de Arafe, et se dirigea ensuite vers la mer; l'autre branche du courant s'étendit dans Melosar, se divisa en plusieurs autres parties et s'avança même vers Guimar, jusqu'à une éminence située à peu de distance, qui força la lave de prendre une autre di-

rection. Les commotions se firent sentir d'une manière si violente dans la contrée, que la miraculeuse madone de Candellaria fut transportée jusqu'à Laguna. Au-delà de la Cumbre, à Villa Orotova, les secousses étaient encore telles, que les habitants abandonnèrent leurs maisons, et qu'on fut même obligé de sortir *el santissimo* de l'église et de le porter au milieu des champs. » (De Buch, l. c., p. 208; Humboldt, l. c., p. 392; Berthelot, Miscellanées canariennes, p. 121; C. A.; J. H., juin 1705, p. 401.)

1706. — 5 mai, autre éruption latérale du Pic de Ténériffe. La bouche s'ouvre au sud du port de Garachico qui était alors le port le plus beau et le plus fréquenté de l'île. La ville populeuse et opulente était bâtie au bord d'une forêt de lauriers, dans un site très-pittoresque. Deux courants de laves la détruisirent en peu d'heures: aucun édifice ne resta sur pied. Le port, qui avait déjà souffert en 1645, par les atterrissements qu'avait causés une grande inondation, fut comblé au point que les laves accumulées formèrent un promontoire au milieu de son enceinte. Partout, dans les environs de Garachico, la surface changea d'aspect. Des monticules s'élevèrent dans la plaine; les sources disparurent, et des rochers, ébranlés par de fréquents tremblements de terre, restèrent nus, sans végétation et sans terreau. Les pêcheurs seuls conservèrent l'amour du site natal. Courageux comme les habitants de Torre del Greco, ils reconstruisirent un petit village sur des amas de scories et sur le roc vitrifié. (Humboldt, l. c., p. 393; Berthelot, l. c., p. 147.)

Ce cratère, dit M. de Buch, l. c., p. 209, se trouve si exactement vis-à-vis le volcan de Guimar, qu'une ligne qui les joindrait tous les deux, passerait par le

cône du Pic et serait même peu éloignée du sommet. Il est étonnant que cet événement soit aussi peu connu..... Depuis la conquête de l'île, vers la fin du quinzième siècle, on n'avait vu, à Ténériffe, aucune éruption ; on ne trouve, au moins, aucun document qui fasse mention d'un pareil événement. Les deux derniers phénomènes montrent une recrudescence remarquable de chaque côté du Pic ou du cratère principal.

1718. — 1er février, à Fayal (Açores), tremblement accompagné d'un bruit effroyable ; ce tremblement dura un jour entier, et fut suivi d'une éruption de flammes qui dura quelque temps.

—Mai ou juin, grand tremblement à l'île de Feu, à l'île Brave et à l'île Sans-Fond, qui sont comptées parmi les Canaries ; la terre s'ouvrit en plusieurs places et ces ouvertures étaient très-profondes ; le tremblement se fit sentir dans l'île Canarie proprement dite, et dans une autre île appelée Cores.

— Juillet, aux îles Canaries, et principalement dans les îles de Fer, Forteventura et celle de Canarie proprement dite, tremblement qui dura 15 jours consécutifs ; il s'ouvrit un gouffre dans la terre, plusieurs rochers sautèrent. Le tremblement se fit sentir ensuite dans les Açores. (C. A.)

En 1718, la dernière éruption du Pic (Açores) eut lieu du côté de l'ouest (de Buch, l. c., p. 368). *Voy. à* 1572.

1719. — 31 décembre, apparition d'une île nouvelle à 15 lieues à l'ouest de St.-Michel ; son diamètre était de 9 milles : elle disparut en 1723, et laissa un fond de 70 brasses (*Ibid.*; p. 361 et 367 ; de Humboldt, l. c., p. 187).

1720. — 10 octobre, nouvelle île formée près de

Tercère, ce qui fut accompagné d'un tremblement de terre et d'une grande quantité de pierres ponces qui parurent sur la terre autour de la nouvelle île. (C. A.)

Dans les *Transactions philosophiques*, tom. LI, pag. 577, on donne la date du 20 novembre. Puis je retrouve encore :

— Nuit du 7 au 8, grand tremblement à Tercère et à St.-Michel, éloignées de 28 lieues l'une de l'autre, et apparition de l'île Neuve. On remarqua en même temps que la pointe de l'île du Pic, qui en était à 30 lieues et qui auparavant jetait du feu, s'était affaissée et n'en jetait plus. Mais l'île Neuve jetait continuellement une grosse fumée, et effectivement elle fut vue d'un vaisseau tant qu'il en fut à portée. Le pilote assura qu'il avait fait dans une chaloupe le tour de l'île en l'approchant le plus qu'il avait pu. Du côté du sud il jeta la sonde et fila 60 brasses sans trouver fond. Du côté de l'ouest, il trouva les eaux fort changées; elles étaient d'un blanc bleu et vert, qui semblait du bas fond et qui s'étendait à deux tiers de lieue. Elles paraissaient vouloir bouillir. Au nord-ouest, qui était l'endroit d'où sortait la fumée, il trouva 15 brasses d'eau, fond de gros sable; il jeta une pierre à la mer et il vit à l'endroit où elle était tombée l'eau bouillir et sauter en l'air avec impétuosité. Le fond était si chaud qu'il fondit deux fois de suite le suif qui était au bout du plomb. Le pilote observa encore de ce côté-là que la fumée sortait d'un petit lac borné d'une dune de sable, et que la mer étant agitée y pouvait entrer. L'île était à peu près ronde, et assez haute pour être aperçue de 7 à 8 lieues d'un temps clair.

Par une lettre de mars 1722, on a appris que l'île Neuve avait considérablement diminué et qu'elle était

presque à fleur d'eau. (C. A.; Acad. des Sc., an 1721, p. 26, et 1722, p. 12; Raspe, de nov. insulis, p. 115; Wonders of nature, t. III, p. 115; Comptes-Rendus de l'Acad., t. IV, p. 302.)

N'est-ce pas le même fait que ceux que j'ai cités pour 1718 et 1719? Cependant l'Académie des Sciences de Paris devait être bien renseignée. Je regrette de n'avoir pu me procurer le Voyage de l'Isis, par Fleurieu, qui décrit le phénomène, t. I, p. 562-566. Comme on dit encore que cette île disparut le 17 novembre 1723, je ne doute pas que ces faits ne soient une suite du phénomène des années précédentes, des manifestations successives de la volcanicité récemment développée dans ces parages.

1730. — 1er septembre, entre 9 h. et 10 h. du soir, la terre s'entr'ouvrit tout-à-coup auprès de Chimanfaya, à deux lieues de Yaisa, dans l'île de Lancerote. Dès la première nuit, dit le curé de Yaisa, Don Andrea Lorenza Curbeto, témoin oculaire, une énorme montagne s'était élevée du sein de la terre, et de son sommet s'échappaient des flammes qui continuèrent à brûler pendant 19 jours. Peu de jours après, un nouvel abîme se forma probablement au pied des cônes d'éruption qui venaient de se produire, et un torrent de laves se précipita sur Chimanfaya, sur Rodeo et sur une partie de Mancha Blanca. Cette première éruption eut lieu ainsi à l'est de la montagne de Fuego, à moitié chemin à peu près, entre cette montagne et Sobaco. La lave s'écoula sur les villages vers le nord, d'abord avec autant de rapidité que l'eau, mais bientôt sa vitesse se ralentit et elle ne coula plus que comme du miel. Mais le 17 septembre un rocher considérable se souleva du sein de la terre, avec un bruit semblable à celui du tonnerre, et,

par sa pression, il força la lave, qui d'abord se dirigeait vers le nord, de changer de route et de se porter vers le N.-O. et le O.-N.-O. La masse de lave atteignit enfin et détruisit en un instant les villages de Macetas et de Santa Catalina, situés dans la vallée.

Ce rocher dont parle le curé de Yaisa, dit M. de Buch, et dont on ne voit aucune trace, n'aurait-il pas été produit par le relèvement d'une portion non fondue de la couverture basaltique supérieure qui se serait soulevée pendant un certain temps ? Mais poursuivons.

Le 11 septembre, l'éruption se renouvela avec plus de force, et la lave recommença à couler. De Santa Catalina elle se précipita sur Maso, incendia et recouvrit tout ce village et poursuivit son chemin jusqu'à la mer; elle coula pendant six jours de suite avec un bruit effroyable et en formant de véritables cataractes. Une grande quantité de poissons morts surnageaient à la surface des eaux de la mer ou venaient mourir sur le rivage. Bientôt tout se calma, et l'éruption parut avoir complétement cessé. Malgré l'énorme masse de lave qui s'était étendue de là jusqu'au rivage de la mer, en recouvrant plusieurs villages, il était évident que jusqu'ici l'éruption n'avait eu lieu que par un seul orifice situé à peu près entre Tinguaton et Tegoyo.

Mais, le 18 octobre, trois nouvelles ouvertures se formèrent immédiatement au-dessous de Santa Catalina qui brûlait encore, et de ses orifices s'échappèrent des masses d'une fumée épaisse qui s'étendit sur toute l'île; elles étaient accompagnées d'une grande quantité de *rapilli*, de sables et de cendres qui se répandirent tout autour, et de tous les points on vit tomber des gouttes d'eau en forme de pluie. Les coups de tonnerre et les explosions qui accompagnèrent ces phénomènes, l'obs-

curité produite par la masse de cendres et de fumée qui couvrait l'île, forcèrent plus d'une fois les habitants de Yaisa et des lieux circonvoisins à prendre la fuite, mais ils revenaient bientôt, car ces détonations ne paraissaient accompagnées d'aucun autre phénomène de dévastation. Le 28 octobre, l'action volcanique s'était exercée de cette manière pendant dix jours entiers, lorsque tout-à-coup le bétail tomba mort, asphyxié dans toute la contrée, par un dégagement de vapeurs pestilentielles qui se condensèrent et tombèrent sous forme de gouttelettes. Le 30, tout redevint tranquille. Cette éruption paraît n'avoir été accompagnée d'aucune éjection de lave.

Mais deux jours après, le 1er novembre, les fumées et les cendres recommencèrent à paraître, et elles se dégagèrent constamment jusqu'au 10 : alors parut une nouvelle coulée ; toutefois celle-ci causa peu de dommages, car tout, dans les environs, était déjà brûlé, ravagé et couvert de lave. Le 27, une autre coulée se précipita avec une incroyable vitesse vers les bords de la mer ; elle atteignit le rivage le 1er décembre, et forma au milieu des eaux une petite île tout autour de laquelle on trouva beaucoup de poissons morts (Curbeto).

— Le 30 novembre, suivant un journal du temps (J. H., mai 1731, p. 350), dans l'île de Graciosa, on ressentit deux violentes secousses ; à peine eurent-elles cessé que la terre s'ouvrit en cinq endroits différents, et il en sortit des flammes, des matières calcinées et bitumineuses ; cette éruption ne cessa que le 1er décembre vers neuf heures du soir, pour recommencer le lendemain : elle durait encore le 8 dans cette île la plus éloignée de Ténériffe.

Le 6 décembre, à la pointe occidentale de Téné-

riffe, tremblement pendant lequel la terre s'entr'ouvrit; le gouffre s'agrandit encore le lendemain et absorba une petite montagne (*ibid.*).

Je reviens à la description du curé Curbeto, reproduite par M. de Buch.

Le 16 décembre, la lave, qui jusqu'alors s'était précipitée vers la mer, changea de direction, et, se détournant vers le sud-ouest, atteignit Chupadero qui bientôt, le 17, ne fut plus qu'un vaste incendie. Elle ravagea ensuite la fertile Vega de Ugo, mais ne s'étendit pas au-delà.

1731. — Le 7 janvier 1731, de nouvelles éruptions vinrent bouleverser toutes les précédentes. Des courants incandescents, accompagnés de fumées très-épaisses, sortirent par deux ouvertures qui s'étaient formées dans la montagne. Les nuages de fumée étaient fréquemment traversés par de brillants éclairs d'une lueur blanche et rouge, suivis de violents coups de tonnerre comme dans les orages, et ce spectacle était aussi effrayant que nouveau pour les habitants, *car on ne connaît pas les orages dans ces contrées.* Le 10 janvier, on vit se soulever une immense montagne qui le même jour s'abîma dans son propre cratère avec un fracas épouvantable, et couvrit l'île de cendres et de pierres. Des coulées de lave brûlante descendaient comme des ruisseaux à travers le Malpays jusqu'à la mer. Le 27 janvier, cette éruption était terminée.

Les montagnes qui se sont formées pendant cette éruption, existent probablement encore : plusieurs d'entre elles, situées près les unes des autres, et ayant de grands cratères échancrés sur un côté, presque jusqu'à leur fond, appartiennent au septième groupe et s'élèvent à l'ouest du côté de la mer. On m'a assuré au

moins, dit M. de Buch, que c'est un cône de 400 pieds de haut, faisant partie de ce groupe qui a détruit la grande et florissante bourgade de Santa Catalina.

Le 3 février, un nouveau cône fut soulevé; il brûla le village de Rodeo, et après avoir traversé toute la contrée qui environne ce village, la lave atteignit les bords de la mer; elle continua à couler jusqu'au 28 février.

Le 7 mars, s'élevèrent d'autres cônes, et la lave qui en sortit se dirigea du nord vers la mer et atteignit Tingafa qui fut complétement dévasté. Les cônes se disposèrent presque régulièrement sur un même alignement de l'est à l'ouest, comme si les éruptions produisaient dans l'intérieur une immense fracture qui trouvait moins de résistance à s'effectuer vers l'ouest. De nouveaux cônes, terminés par des cratères, se soulevèrent le 20 mars, à une demi-lieue vers le nord, et par conséquent faisant toujours partie de la même série volcanique : ces cônes furent en éruption jusqu'au 31 mars.

Le 6 avril, ils recommencèrent avec plus de violence, et rejetèrent un courant incandescent qui s'étendit obliquement du côté de Yaisa, sur le champ de lave déjà formé. Le 13, deux montagnes s'affaissèrent avec un fracas épouvantable, et le 1er mai, cet incendie volcanique paraissait éteint; mais il se renouvela (le 1er mai) à un quart de lieue plus loin; une nouvelle colline se souleva, et une coulée de lave vint menacer le village de Yaisa.

Le 6 mai, ces phénomènes avaient cessé, et pendant tout le reste du mois, cette immense éruption parut être entièrement terminée.

Mais le 4 juin, trois ouvertures s'ouvrirent à la fois,

et ce phénomène, accompagné de violentes secousses et de flammes qui se dégageaient avec un bruit épouvantable, vint de nouveau plonger les habitants de l'île dans la consternation. Cette éruption se fit de nouveau auprès de Tingafaya, à peu près dans la partie où s'élève la Montana de Fuego. Les orifices se réunirent bientôt en un seul cône, très-élevé, duquel sortit une lave qui se précipita jusqu'à la mer. Le 18 juin, un nouveau cône se souleva entre ceux qui s'élevaient déjà sur les ruines de Mato, de Santa Catalina et de Tingafaya; c'est vraisemblablement la même montagne à laquelle on donne encore actuellement le nom de volcan, qui a rejeté la lave dirigée vers le N.-O. Un cratère, ouvert sur le flanc de ce cône, lançait des cendres et des éclairs, et d'une autre montagne, située au-dessus de Mazo, se dégagea une vapeur blanche qu'on n'avait point encore observée jusque-là.

Vers le même temps, à la fin de juin 1731, toutes les plages et le rivage de la mer, du côté de l'ouest, se couvrirent d'une quantité incroyable de poissons morts de toutes sortes d'espèces, et quelques-uns de formes qu'on n'avait jamais vues. Vers le N.-O. on voyait, de Yaisa, s'élever du sein de la mer une grande masse de fumée et de flammes, accompagnées de violentes détonations, et on observa la même chose sur toute la mer, du côté de Rubicon, sur la côte occidentale.

Ces flammes, qui jaillissaient du côté de la mer, paraissent surtout avoir jeté l'épouvante dans cette contrée. Chaque relation de cette éruption cite la sortie de ces flammes, en ajoutant qu'elles furent accompagnées en même temps du soulèvement d'un rocher considérable qui s'éleva dans la mer, à une grande distance du rivage. Le curé de Yaisa ne parle point de ce rocher

qu'il devrait avoir vu, et je ne l'ai trouvé, dit M. de Buch, indiqué sur aucune carte.

Si la mer, ajoute-t-il, eût été couverte de pierres ponces, ce fait eût été très-important et aurait pu faire supposer que les flammes provenaient d'une grande profondeur. Les éruptions qui ont eu lieu par les cônes n'ont certainement apporté à la surface aucun fragment de pierres ponces, et aussi loin que j'ai étudié l'île de Lancerote, je n'en ai nulle part trouvé sur les rivages; toutefois je n'ai vu la côte de Rubicon que du pont du vaisseau......

En octobre et en novembre, de nouvelles éruptions vinrent renouveler les angoisses des habitants de l'île; la position des cônes d'éruption qui se produisirent alors n'est pas déterminée d'une manière précise.

Mais le 23 décembre, l'île fut ébranlée par le tremblement de terre le plus violent qu'on eût jamais ressenti depuis les deux années désastreuses qui venaient de s'écouler, et le 28, un courant de lave sortit d'un cône qui s'était soulevé, se dirigea vers Jaretas, incendia le village, et détruisit la chapelle de St. Jean-Baptiste, auprès de Yaisa. Les habitants commencèrent alors à désespérer de voir cesser jamais ces affreux désastres, et ils abandonnèrent l'île avec leur curé pour se réfugier à la Grande-Canarie. L'action volcanique ne cessa pas de s'exercer de la même manière pendant cinq années consécutives, et on ne vit le terme de ces éruptions que le 16 avril 1736. Pendant cet espace de temps, les éruptions paraissent avoir eu lieu de nouveau, par les points où elles avaient d'abord commencé, car la belle vallée de Tomara avait déjà été ravagée, peut-être en 1732 ou 1733, et ensuite les coulées de lave s'étendirent de nouveau dans cette vallée, jusqu'à un mille

plus bas, tout près de Puerto de Naos. Tel est le récit de Don Andrea Lorenzo Curbeto (de Buch, l. c., p. 300-310; de Humboldt, l. c., t. 1, p. 165, 170 et 394; J. H., septembre 1731, p. 187).

M. de Buch discute ensuite ce phénomène, et conclut qu'après tant de cônes d'éruption, de cratères et de laves, il n'y a encore aucun volcan à Lancerote, et qu'il n'y en a jamais eu !

1732. — Mai, incendie de terre pendant 24 heures à l'île Jean Meyen. Ce phénomène ne présenta rien de volcanique (C. A.; Hist. gén. des Voy., t. XVIII, p. 64).

Je cite ce fait quoique en dehors de la partie du bassin, que je considère.

1747. — 17 octobre, par 1° 35' lat. S. et 20° 10' long. O., le vaisseau *le Prince*, cap. Bobriant, allant aux Indes, ressentit une ou deux secousses, comme s'il eût touché sur un haut fond (Daussy, dans les Comptes-Rendus de l'Acad., t. VI, p. 514).

1748. — A Madère, fort tremblement (V. H. cite les Philos. Trans., t. XLIX (1755), p. 435). N'y a-t-il pas erreur de date ?

1754. — 5 février, 5 h. du soir, par 20' lat. S. et 23° 10' long. O., le vaisseau *la Silhouette*, cap. Pintaul, ressentit une secousse ou tremblement extraordinaire, comme s'il eût touché sur un haut fond (Daussy, l. c.).

1755. — 1er novembre, vers 9 h. 30 m. du matin, à Funchal (dans le sud de l'île de Madère), violente secousse dont les ondulations présentèrent deux phases d'accroissement et de diminution bien caractérisées dans l'intensité qui fut plus grande dans la première. L'ébranlement dura une minute entière : la direction fut de l'est à l'ouest.

Ces vibrations très-rapides avaient été immédiate-

ment précédées d'un bruit sourd et aérien semblable à celui des voitures; ce bruit se prolongea pendant quelques secondes après la commotion.

Les portes et les fenêtres des maisons vibrèrent rapidement, surtout dans la première phase du phénomène.

Une heure et demie après la commotion, par un temps tout-à-fait calme, sans le moindre souffle de vent, la mer se retira tout à coup, puis revint avec une vitesse excessive et sans le moindre bruit. Elle s'éleva de 15 pieds au-dessus des plus hautes eaux et inonda la ville. Elle se retira presque aussitôt, et après quatre flux et reflux semblables à ceux de la marée, elle redevint aussi calme qu'auparavant. Au nord de l'île, l'inondation fut plus terrible encore; il y eut aussi de grands dégâts à Machico (à l'est) et à Porto da Cruz, au N.-E. A l'ouest de l'île on ne remarqua rien ou presque rien.

La saison avait été extraordinairement sèche; les pluies qui commencent ordinairement à tomber dans les premiers jours d'octobre, n'avaient pas encore paru le 10 novembre. Le ciel avait été beau, et ne se couvrit que dans la soirée du premier, pour redevenir clair le lendemain. Le baromètre, stationnaire à 29 p. 28 depuis plusieurs jours, s'éleva le 2 à 30 p. 1. (Philos. Trans., t. XLIX, p. 432-436.)

Le tremblement de ce jour s'étendit au nord jusqu'au Groënland, à l'est jusqu'à Milan, au sud dans l'intérieur de l'Afrique, et à l'ouest il se manifesta jusqu'aux Antilles.

Là en effet, moins de huit heures après la catastrophe de Lisbonne, le phénomène fut indiqué à la Martinique et à la Barbade (à plus de 1,100 lieues) par l'agitation subite des eaux de la mer. Vers 2 h. du soir, une heure

après que la mer eut commencé à descendre, les eaux remontèrent tout à coup de plus d'une brasse, et se retirèrent avec la même rapidité. Ces flux et reflux se continuèrent ensuite et se renouvelèrent tous les demi-quarts d'heure. On en compta 64 de 2 à 10 h.

La secousse paraît avoir ébranlé toute la masse des eaux de l'Océan, car divers navires ressentirent le choc sur plusieurs points (J. H., juin 1756, p. 463; G. F., 10 janv. 1756; Philos. Trans., t. XLIX, p. 668, etc.).

1757. — En avril, un volcan de l'île Fuego (Iles du Cap-Vert), qui vomissait sans cesse des flammes, s'est subitement affaissé, et le village dos Mosteiros a été enseveli sous les débris du mont. Les habitants ayant été avertis de l'événement par plusieurs signes, se sont heureusement sauvés. Deux bergers seulement ont péri avec leurs troupeaux (J. H., 1757, décembre, p. 467; G. F., 12 nov. 1757; Journ. Encyclop., déc. 1757).

— 9 juillet, 11 h. 45 m. du soir, dans la plupart des Açores, une secousse affreuse dont la durée fut d'environ deux minutes. Toutes les maisons d'Angra (Tercère) furent violemment ébranlées. L'impulsion du tremblement, qui d'abord était verticale, devint bientôt horizontale et suivit la direction de l'ouest à l'est. Pendant ces deux minutes la terre fut agitée d'une telle force, que si la secousse eût duré quelques instants de plus, tous les bâtiments s'écroulaient et étaient engloutis.

Le 10, vers 10 h. du matin, nouvelle secousse, suivie, vers 4 h. du soir, d'une autre qui fut aussi forte que celle de la veille, mais plus courte.

Dans l'île St.-Georges (à 12 lieues de Tercère), la terre trembla le même jour et aux mêmes heures; mais la secousse fut si violente, que 1,053 personnes furent écrasées sous les ruines des maisons. La frayeur des ha-

bitants redoubla le 10 au matin, à la vue de 18 îles nouvelles qui s'élevèrent à la distance de 100 brasses et au nord. Aux Fayans-des-Vismes, la même secousse renversa tous les édifices; on n'y reconnaît plus ni maisons ni temples, ni rues; on ne voit que des décombres et des monceaux de pierres. En quelques endroits la terre s'est détachée du sol et a roulé dans la mer. On voit encore des langues de terre éloignées du rivage et entourées d'eau, conserver leur forme avec tout ce qu'elles contenaient. Sur une de ces îles flottantes est une maison entourée d'arbres, qui n'est point du tout endommagée. Monte-Formoso, situé à l'E.-S.-E. de cette île, s'est séparé en deux parties : l'une s'est écroulée dans la mer, et se trouve éloignée de l'autre de près de 100 brasses.

Depuis la pointe de l'est de l'île de Topo, jusqu'au bourg de la Culetha, on ne voit encore que des ruines; aucun bâtiment n'a résisté. La terre s'est même ouverte en plusieurs endroits, et un terrain de près d'un quart de lieue d'étendue s'est précipité dans la mer. Quelques montagnes ont changé de place, d'autres ont entièrement disparu; de sorte que la communication entre quelques-unes de ces îles, qui était impraticable autrefois par l'aplomb ou l'escarpement des rochers, est maintenant libre; une plaine a succédé aux montagnes. Une partie du village de Norte Grande s'est aussi séparée du reste et a été former une île nouvelle à la distance de 150 brasses. Tous les habitants de ces îles, consternés, remplis de terreur, vivent dans les bois; la terre toujours agitée leur montre de tous côtés des tombeaux. D'énormes masses de pierre se détachent continuellement des rochers; il s'est ouvert de toutes parts des gouffres profonds qui les engloutissent, et l'on voit

presque tous les jours des roches entières s'affaisser et s'anéantir.

L'île du Pic a faiblement senti ces diverses secousses, si ce n'est dans la partie qui répond à l'île St.-Georges. Ce quartier a beaucoup souffert et 11 personnes y ont péri. Le jour de la première secousse, la mer était dans une agitation extraordinaire; les flots entrèrent avec fureur dans l'île St.-Georges en suivant la direction de l'ouest à l'est; dans l'île du Pic, leur direction fut de l'est à l'ouest et du *sud à l'ouest* dans l'île Gracieuse.

L'île de Fayal n'a éprouvé qu'une légère secousse, et le mouvement de la mer y a été presque insensible. Dans les îles de St.-Michel et de Ste.-Marie on a senti seulement l'effet d'une secousse ordinaire : les îles des Fleurs et du Corbeau ont été seules entièrement exemptes du malheur général.

Ces mouvements paraissent s'être ainsi prolongés jusqu'au 2 septembre (Dulac, Mélanges d'hist. nat., t. IV, p. 333-336; J. H., décembre 1757, p. 465; G. F., 12 nov. 1757; Journ. Encyclop., décemb. 1757; de Buch, l. c., p. 368).

1758. — 13 avril, la frégate *la Fidèle,* cap. Lehoux, éprouva des secousses par 0° 20' lat. S. et 23° 20' long. O. (Daussy, l. c.).

1761. — 31 mars, 11 h. 35 m. du matin, à Funchal (île de Madère), fort tremblement précédé d'un bruit sourd dans l'atmosphère, semblable à celui de voitures roulant rapidement sur le pavé. Les vibrations, qui étaient très-rapides, manifestèrent deux périodes d'accroissements et de décroissements sensibles. La direction parut être de l'est à l'ouest, et la durée de trois minutes. Des rochers se détachèrent du rivage oriental et tombèrent dans la mer, dont les eaux furent d'ailleurs très-

agitées. Des fontaines furent troublées, des murs de deux pieds d'épaisseur, et courant nord-sud, furent endommagés. Il régnait une brise légère qui persista pendant et après le phénomène.

A Tercère, on remarqua que le même jour la mer s'éleva à une très-grande hauteur tout autour de l'île, et reprit son niveau ordinaire quelques minutes après. Dans l'intervalle de trois heures, elle monta et baissa ainsi plusieurs fois successivement. On ne parle pas de secousses. (Philos. Trans., t. LII, p. 155 et 426; J. H., oct. 1761, p. 309; Journ. Encyclop., 15 sept. 1761, p. 153; G. F., 26 et 30 mai 1761.)

Le même jour, tremblement désastreux à Lisbonne.

— 14 avril, à Tercère, trois secousses légères.

Le 15, à 1 h. du matin, une secousse très-violente, et jusqu'au 17 au soir, la terre trembla presque continuellement. Ce jour-là, deux secousses furent encore plus terribles.

Le 18, une épaisse fumée parut à trois lieues au nord-ouest d'Angra. Pendant trois jours on entendit des bruits souterrains semblables à des coups de tonnerre.

Le 20, la terre s'entr'ouvrit, et il se forma trois volcans, d'où sortirent autant de torrents de matière sulfureuse et enflammée. Le premier parcourut un espace de deux lieues et réduisit en cendres presque tout le village de Biscoutes. Les deux autres allèrent se jeter dans la mer. (Mêmes sources que pour le 31 mars.)

M. Boyd cite pour cette année une éruption du pic de Bagacina (de Buch, l. c., p. 368).

— 3 mai, par 0° 23' lat. S. et 21° 30' long. O., le cap. Bouvet, du navire *le Vaillant*, vit une île de sable. (Daussy, l. c.)

M. Daussy la regarde comme l'effet d'un soulèvement non persistant.

1769. — Eruption du volcan de Fogo, aux îles du Cap-Vert (Comptes-Rendus de l'Acad. des Sc., t. XXII, 1846, p. 1134).

1770.—(sans date mensuelle), choc ressenti en mer par un navire parti la veille de Lisbonne : il dura deux à trois minutes ; les canons furent remués (Férussac, Bull. des Sc. nat., t. IX, p. 21).

1771. — 3 octobre, à 8 h. du soir, par 0°42' lat. S. et 22° 47' long. O., la frégate *le Pacifique*, cap. Bonfils, dans le trajet de la Côte-d'Or à St.-Domingue, ressentit une secousse extraordinaire, un tremblement pareil à celui qu'éprouve un vaisseau en échouant, ou, pour mieux dire, à celui que l'on ressent dans un vaisseau qu'on met à l'eau. On fit sur-le-champ carguer les voiles et sonder sans rencontrer le fond. La mer était très-agitée (Daussy, l. c.).

1775. — En juin, plusieurs secousses à Fayal, dans les Açores. (Cook, Voy. à l'hémis. austr., tom. IV, p. 206.)

1785. — Une des trois grandes éruptions du volcan de Fogo dans les îles du Cap-Vert. (Comptes-Rendus, t. XXII, 1846, p. 1134.)

1786. — Eruption du Pic de Ténériffe, avec éjection de lave. (V. H. cite le Hamb. Corr., 1787, n° 10.)

M. de Buch n'en parle pas. Voir à 1798.

1787. — En cette année, un violent tremblement de terre ébranla les Açores ; les flots de l'Océan furent soulevés, inondèrent les rivages ; du sein des eaux, à 10 mètres seulement de l'île *San Jorge*, sortirent 18 petites îles, qui, bientôt après, avaient absolument disparu. (Eyriès, Nouvelles Annales des Voyages, t. XVII, janvier 1823, p. 53.)

1798. — 9 juin, éruption latérale du Pic de Téné-

riffe, par le flanc de la montagne de Chahorra ou Venge, dans un lieu entièrement inculte, au sud d'Icod, près du village de Guia, l'ancien Isora. Cette montagne adossée au Pic, a été de tout temps regardée comme un volcan éteint. Quoique formée de matières solides, elle est par rapport au Pic, ce que le Monte-Rosso élevé en 1661, ou les Boche Nuove ouvertes en 1794, sont à l'Etna et au Vésuve. L'éruption de Chahorra dura trois mois et six jours. Les laves et les scories furent lancées par 4 bouches placées sur une même ligne. La lave amoncelée à trois ou quatre toises de hauteur, s'avança de 3 pieds par heure. Cette éruption n'ayant précédé que d'un an mon arrivée à Ténériffe, dit M. de Humboldt, l'impression en était encore très-vive parmi les habitants. Don Bernardo Cologan avait visité ces bouches huit jours après leur ouverture, et il avait décrit les principaux phénomènes de cette éruption dans un Mémoire dont il me remit une copie pour l'insérer dans la Relation de mon voyage. Treize années se sont écoulées depuis cette époque, et M. Bory de St.-Vincent, m'ayant devancé dans la publication de ce Mémoire, je renvoie le lecteur à son intéressant *Essai sur les îles Fortunées* (1). Les bouches lancèrent des pierres à environ 1000 mètres de hauteur, car Don Cologan compta 12 à 15 secondes pendant la chute de ces pierres, c'est-à-dire en commençant à compter de leur maximum de hauteur.

M. de Buch, qui donne la date du 17 juin, fait remarquer qu'il s'était écoulé presque un siècle entre cette éruption et la dernière, celle du 5 mai 1706. (Il ne parle pas de celle de 1786.) Il paraît donc évident,

(1) Cet ouvrage manque à la Bibliothèque de Dijon.

ajoute ce savant, que les éruptions sont en relation avec le grand cratère du Pic, qui est la principale communication entre l'intérieur et l'atmosphère, et qu'elles ne sont pas dues à des sources volcaniques tout-à-fait indépendantes. Il résulte de là que, pour parler plus exactement, on ne doit considérer dans l'île qu'un seul volcan qui est le dôme trachytique auquel on a donné le nom de Pic de Teyde (de Humboldt, ouvr. cité, p. 394; de Buch, l. c., p. 209).

1799. — Une des trois grandes éruptions du volcan de Fogo, dans les îles du Cap-Vert. Lorsque M. Deville le visita sur la fin de 1842, il vit s'échapper du flanc du volcan, à quelques mètres au-dessous du bord du cratère, une vapeur, sans aucune odeur, qui sortait librement et sans bruit d'une large ouverture communiquant probablement avec quelque grotte profonde. La température de cette vapeur était de 50°. Celle qui sortait des *narines* du Pic de Ténériffe, le 19 septembre 1842, en avait 84, et était accompagnée d'une odeur piquante d'acide sulfureux.

M. Deville trouva la hauteur du Pic de Fogo de 2790 mètres, et celle du Pic de Teyde, de 3706 m. (Comptes-Rendus, tom. XXII, 1846., pag. 1116, 1118, 1133 et 1134.)

1806. — 19 mai, M. de Krusenstern, étant par 2° 43' lat. S. et 22° 55' long. O., aperçut à 12 ou 15 milles dans le nord-nord-ouest, une colonne de fumée qui, à deux reprises différentes, s'éleva très-haut; il pensa, ainsi que le Docteur Horner, que ce pouvait bien être l'effet d'une éruption volcanique (Daussy, l. c.).

1808. — 1er mai, à l'île St.-Georges (Açores), le sol, à trois *leagues* au N.-E. de Vellas, dans la partie N.-O. de l'île, vis-à-vis de Pico, s'est entr'ouvert avec

un bruit semblable à celui du canon, et il se forma au milieu des champs cultivés un immense cratère de 24 acres d'étendue. Dans l'espace de deux jours ce cratère rejeta une telle quantité de scories, de pierres ponces, que le sol en était recouvert sur une épaisseur d'un à quatre pieds, dans une étendue de 3 leagues de long et une de large.

Le 2, il se forma une autre ouverture à une league au nord de la précédente et à une distance de deux leagues de Vellas : on pouvait approcher de cet orifice qui se trouvait formé par une grande quantité de fentes ayant souvent six pieds de largeur, traversant le sol dans toutes les directions. Cette ouverture avait environ 150 pieds de circonférence.

Le 5 et les jours suivants, il se forma dans ce sol ainsi crevassé 12 ou 15 petits cratères, d'où il sortit une grande masse de lave qui se dirigea vers Vellas. Cette masse était-elle de l'obsidienne? Elle avait été précédée d'une éruption de pierres ponces.

Le 11, la lave cessa de couler, et alors commença une violente éruption qui s'effectua par le premier cratère, et de Fayal on vit constamment, jusqu'au 5 juin, un courant incandescent descendre sur les flancs de ce cratère et se précipiter dans la mer. Après cela tout redevint tranquille (de Buch, l. c., p. 359, d'après les Philos. Trans. of New-Yorck, 1815, p. 315 et suiv. Description de M. Dabney).

1810. — 25 mars, à l'île de Ténériffe, tremblement très-violent; plusieurs personnes ont péri sous les ruines des maisons. (Huot, Cours de Géol., t. 1, p. 114; J. D., 4 juin 1810.)

— En juillet et août, à San Miguel (île Saint-Michel, Açores), fortes secousses. Le 11 août, le village

de Las Casas disparut et un lac d'eau sulfureuse en occupa l'emplacement. Il y eut une petite éruption du pic de Génétas, dans sa partie S.-O.

Les secousses continuèrent, mais légèrement, jusqu'en janvier 1811.

1811. — Le 28 et le 30 janvier, elles furent plus fortes. Le 31, un épouvantable tremblement de terre ébranla la ville de Ponta Delgada.

Le premier février, une forte odeur de soufre, des nuages de cendres portés par le vent d'ouest, et des monceaux de lave lancés en l'air jusqu'à deux mille pieds de hauteur , ne laissèrent plus de doute sur l'éruption d'un volcan à deux milles de la côte. On voyait sortir de la mer une colonne surmontée de fumée et d'où s'élançaient des matières enflammées. L'éruption cessa au bout de huit jours, ayant produit un écueil sur lequel la mer venait se briser.

Le 13 juin suivant, une vive odeur de soufre et des secousses fortes et répétées annoncèrent que l'éruption avait recommencé; elle eut lieu deux milles et demi plus loin que la première. Le vent éloignant la fumée, on put jouir de ce spectacle en se tenant sur les hauteurs de la côte, dont le sol éprouvait une forte *trépidation* plus ou moins prononcée, suivant que l'éruption était plus ou moins violente, et dont un rocher se détacha et s'élança dans la mer. On vit alors le volcan dans toute sa grandeur, lançant au milieu des flots des matières enflammées, mais à des intervalles réguliers.

Le 17, une masse immense de fumée blanche reposait sur la surface de l'eau ; tout-à-coup, il en jaillit des colonnes de cendres d'un noir foncé, et mêlées de pierres qui s'élevaient perpendiculairement à près de 800 pieds de hauteur au-dessus de la mer; rencontrant ensuite

dans leur chute la fumée blanche dont elles s'imprégnaient, elles produisaient une variété de teintes plus ou moins sombres, et s'arrondissaient comme les branches pendantes d'un saule pleureur. Ces explosions étaient accompagnées d'éclairs d'une vivacité éblouissante et d'un bruit semblable à celui d'un feu d'artillerie et de mousqueterie bien nourri. Chassés par le vent, les nuages de fumée aspiraient de la surface de la mer une multitude de trombes qui ajoutaient à la grandeur et à la magnificence de cet étonnant spectacle. On distingua graduellement un cratère qui s'était formé au-dessus de la surface de la mer, quoique le volcan n'eût que quatre jours d'existence. Quelques observateurs courageux tentèrent de s'en approcher en bateau, ils ne purent y réussir ; ils trouvèrent qu'au point le moins éloigné la mer avait 150 pieds de profondeur.

Le 4 juillet, l'éruption apaisée laissa apercevoir une petite île dont on estima la circonférence à 1,000 pieds et l'élévation au-dessus de la mer, à peu près à 300 pieds. L'île s'accrut graduellement, son extrémité nord-est avait une forme conique ; à l'extrémité opposée était un cratère profond d'environ 500 pieds de diamètre, où la marée précipitait ses flots, et dont, pendant quelques jours, sortirent des flammes accompagnées d'explosions. Le ressac fut d'abord trop violent pour permettre à personne d'en approcher. Le 4 juillet, le cap. Tilliard, commandant la frégate anglaise *la Sabrina,* y aborda. La chaleur du sol et le peu de consistance des cendres sur lesquelles il fallait marcher, l'empêchèrent de pénétrer bien avant. Toutefois il prit possession de cette île nouvelle au nom de Sa Majesté britannique, et y arbora le pavillon de la Grande-Bretagne. A peu de distance du rivage, la mer avait 35 pieds

de profondeur, et à une demi-encablure elle en avait 125.

Plus tard les éruptions et les secousses cessèrent, et bientôt après l'île disparut graduellement depuis le mois d'octobre; enfin on ne la vit plus; elle laissa néanmoins à la place qu'elle avait occupée un banc que la violente agitation des vagues n'a pas permis d'examiner avec la sonde.

Vers la fin de janvier 1812, l'on observa de la fumée qui sortait encore de la mer, à l'endroit même où le phénomène s'était montré. (J. W. Webster, dans Eyriès, Nouv. Ann. des Voy., t. XVII, janv. 1823, p. 48-52; Humboldt, Voyage aux régions équin., t. I, p. 187, 377 et 391, t. V, p. 7; J. D. 11 oct. 1810 et 27 sept. 1811.)

M. de Buch (ouv. c., p. 367) ne dit qu'un mot de ce phénomène, et ajoute que depuis cette année jusqu'en 1835, l'île n'a plus été inquiétée.

M. Berghaus a tracé sur la carte n° 7, partie géologique de son Atlas physique, un triangle dont le sommet s'appuie aux Açores et la base repose sur Caraccas et le bassin du Mississipi. Suivant ce savant, toute la surface de cet immense triangle aurait été ébranlée de 1811 à 1813. Il y eut en effet à cette époque de grandes secousses que j'ai décrites ailleurs.

1816. — 2 février, à l'île de Madère, on ressentit un tremblement qui fut violent à Lisbonne. (Garnier, Météorol., p. 116.)

— 18 décembre, par 0° 23' lat. S. et 20° 6' long. O., le cap. Proudfoot, du navire *le Triton*, passa sur un écueil qui paraissait avoir environ trois milles d'étendue de l'est à l'ouest, et un mille du nord au sud; on trouva dessus 26 brasses d'eau, fond de sable brun; aucun

brisant n'était visible autour. M. Daussy rapporte ce fait parce que dans ces parages il soupçonne l'existence d'un volcan sous-marin.

1817. — 2 février, à Madère, secousse violente. Elle fut également ressentie en mer par des bâtiments qui étaient à plus de 200 lieues de cette île. (Annales de Chim. et de Phys., t. XXX, pag. 411; Garnier, l. c., pag. 118.)

1821. — 22 octobre, étant par 38° lat. N. et 44° 20' long. O, estimée; faisant route à l'est du Compas, les vents variables de l'O. au N.-O., le temps couvert et la mer très-belle; à 4 h. après midi, nous avons eu connaissance, dans le nord du navire, à une très-petite distance, d'un phénomène à la surface de la mer, dans la direction du nord au sud, sur une étendue de 15 à 20 toises. Nous supposâmes d'abord que ce pouvait être le remous produit par une baleine; mais nous n'avons pas tardé à nous apercevoir de notre méprise. Le vent changeant tout-à-coup vint jusqu'au nord et nous força de laisser arriver, puis de revenir au vent pour éviter cette espèce de tourbillon qui ressemblait absolument à de la fumée. Nous fûmes d'ailleurs confirmés dans l'idée que c'en était, par l'odeur du soufre dont nous fûmes affectés dans un moment et qui dura plusieurs minutes. Le temps n'était nullement à l'orage.

Depuis cette époque jusqu'au 12 novembre, nous avons tous les jours éprouvé de très-grandes différences sur le nord. Notre longitude doit être regardée comme défectueuse, parce que le temps constamment couvert ne permettait pas d'observer. (Extrait du Journal de M. Brunneteau, capitaine de *l'Alligator* armé par MM. Eyriès frères, du Hâvre, inséré dans les Nouv. An. des Voy., t. XIII, p. 142.)

1823. — 27 juillet, 11 h. 30 m., en mer, dans le voisinage de Tristan d'Acunha (Océan Atlantique, par 47° 5' lat. S. et 13° 14' long. O.), secousses resenties par plusieurs navires. (Ann. de Ch. et Phys., t. xxx, p. 411 ; Garnier, Météor., p. 137.)

1824. — 1er mai, par environ 7° lat. N. et 24° 10' long. O, le lieutenant John Evans entendit tout-à-coup un sifflement, un bruissement des vagues qu'il crut pouvoir comparer à celui que produit l'eau dans une forte ébullition. D'ailleurs tout autour du navire s'étendait une écume blanche. (Berghaus, Allgmeine Lander und Völkerkunde, t. i, p. 427.)

L'auteur cite ce fait à la suite de la plupart de ceux que j'ai rapportés d'après M. Daussy, et lui attribue une origine semblable. Du reste il ne parle pas ici de secousse sous-marine.

— 19 juin, à Ste.-Hélène, du côté de Loddes-Hill, une forte masse de rochers est tombée. La secousse a vivement alarmé les habitants de St.-James. (Constitutionnel, 27 août 1824.)

— 29 août, dans la matinée, au port du Rescif (Lancerote), et dans les environs, quelques secousses qui devinrent plus terribles dans la nuit. Elles augmentèrent de force le 30, avec accompagnements de bruits souterrains ; la nuit fut plus affreuse encore ; les bruits souterrains, par leur extension, jetèrent l'épouvante dans la population qui abandonna les habitations. Le 31, 7 h. du matin, à la suite d'un tremblement de terre des plus violents et d'un bruit souterrain plus fort encore, un volcan éclata à une lieue du port et à une demi-lieue de la montagne dite *la Famia.* Il vomit par son cratère de terribles flammes qui éclairèrent toute l'île, et des pierres d'une grandeur énorme rougies par le feu,

et en si grande quantité qu'en moins de 24 heures elles formèrent par leur réunion une montagne considérable.

Cette éruption dura jusqu'au 1er septembre 10 h. du matin ; alors le volcan parut se fermer et ne laisser que des crevasses d'où s'échappait une fumée épaisse. Le 2, au matin, il se forma trois grandes colonnes de fumée, l'une d'une blancheur parfaite, l'autre noire et la troisième, qui était plus éloignée, paraissait rouge. Le 3, tout était encore dans le même état ; beaucoup de puits et de citernes avaient tari ou étaient entièrement salés.

Le 22, 7 h. du matin, le volcan éclata de nouveau et vomit une si grande quantité d'eau qu'elle forma un ruisseau considérable. Ce ruisseau diminua le 23 et jusqu'au 26 où l'on n'apercevait plus qu'un filet d'eau. Les bruits souterrains et les tremblements de terre continuaient encore à cette époque (Annales de Ch. et Phys., t. XXVII, p. 382 ; Constitutionnel, 23 octobre 1824).

Le *Moniteur*, du 24 janvier 1825, et le *Bull. des Sc. nat.* de Férussac, t. V, mai 1825, p. 45, et t. X, janvier 1827, p. 45, donnent la date du 29 juillet. Suivant le *Moniteur* (n° cité), le nouveau volcan continuait encore le 6 octobre à jeter des torrents de lave, qui se précipitaient dans la mer. Le même jour a été un des plus terribles par ses résultats ; plusieurs nouveaux cratères se sont formés en d'autres endroits de l'île, sans que ces éruptions nouvelles eussent été précédées des bruits souterrains qui avaient annoncé la première.

— Novembre, l'éruption paraît s'être renouvelée à l'île de Lancerote, au nord-ouest de Puerto de Naos, et non loin du cap de los Ancones. (V. H. cite de Buch, Beschreib. der Canar. Inseln, p. 325 ; je ne trouve pas ce fait dans la traduction de M. Boulanger.)

1827. — Le capitaine Le Sauvage, de la goëlette *la Bonne Emma*, rapporte que le 29 juin 1827, se trouvant à 20 lieues dans l'est des Açores, il a parcouru un espace de trois lieues couvert de pierres volcaniques, de cannes à sucre et de morceaux de bois : il présume que ces débris proviennent de l'éruption d'un volcan (Férussac, Bull. des Sc. nat., t. XVII, juin 1829, p. 351; C. P., t. XXXVI, p. 418).

1828. — 1er octobre, dans la matinée, à la Grande Canarie, tremblement violent, les maisons sont lézardées; les navires ont éprouvé la secousse dans le port comme s'ils avaient touché sur un haut fond (Annal. de Ch. et Phys., t. XXXIX, p. 411; Férussac, Bull. des Sc. nat., t. XVII, p. 353; M. U., 20 décembre 1828).

1830. — 12 septembre, par 55° 55' lat. S. et 27° 53' long. O. (de Greenwich), le cap. James Brown vit la fumée d'un volcan dans une île qu'il appela *Prince-Island*.

Le 22, par 56°25' lat. S. et 27° 43' long. O. de Greenwich, il vit un autre volcan dans une île à laquelle il donna le nom de Welleys (V. H. cite Berghaus's Annalen, t. IV (1831), p. 660 et 661).

1831. — 12 avril, à midi, par 0° 22' lat. S. et 23° 27' long. O., le navire *l'Aigle*, cap. J. Taylor, ressentit une secousse exactement comme si le bâtiment eût glissé sur un rocher : le gouvernail fut fortement agité et l'on entendit un bruit sourd sous l'eau. Le temps était beau et la mer calme (Daussy, l. c.).

1832.—En novembre, par 0° 22' lat. S. et 21° 15' long. O., le navire *la Seine*, cap. Le Marié, filant quatre à cinq nœuds, éprouva à 11 h. du soir une secousse tellement forte, qu'on crut avoir touché sur un banc (Daussy, l. c.).

1835. — 9 février, à dix h. 45 m. (du soir ou du matin?), par 0° 57' lat. S. et 25° 39' long. O., la barque *la Couronne*, de Liverpool, après avoir traversé l'équateur, en filant 6 nœuds, avec une jolie brise d'est-sud-est, toucha et râcla avec le fond de sa quille comme si elle eût passé sur un récif de corail. Aussitôt qu'on fut dégagé, un canot fut mis à la mer, et l'on sonda, sans trouver le fond, par 135 brasses (Daussy, l. c.).

1836. — 28 janvier, 9 h. du soir, par 0° 40' lat. S. et 22° 30' long. O., *le Philanthrope*, de Bordeaux, capitaine Jayer, ressentit un tremblement de terre qui fit trembler le navire pendant trois minutes, comme s'il râclait sur un banc, au point que le capitaine crut le navire échoué. — On lit encore dans le journal de ce bâtiment :

Du 13 au 16 mars, beau temps, en vue d'un navire américain, *le St.-Paul*, de Salem, allant à Manille; ce navire, que nous avions vu sous la ligne, a éprouvé le même tremblement que nous avons ressenti, à la même heure, étant à dix milles dans l'ouest de nous.

A ces renseignements donnés par M. Daussy (V. aux années 1747-1754-1758-1761-1771-1806-1816-1831-1832-1835), ce savant ajoute encore l'extrait suivant du Journal de la Société asiatique du Bengale, n° de novembre 1836 :

« M. L.-T. Huntley a présenté (à la Société de Calcutta) des cendres volcaniques recueillies en mer par le cap. Fergusson, du navire *Henry-Tanner*.

» Ces cendres étaient noires et avaient la consistance de cendres de charbon de terre ou de ponce.

» Le point où elles furent recueillies est par 0° 35' latitude sud et 15° 50' longitude ouest de Greenwich (18° 10' de Paris); la mer était dans une violente agitation.

» Dans un précédent voyage fait par le même commandant, et presque à la même place (1° 35' lat. S. et 20° 45' long. O. de Greenwich, ou 23° 5' de Paris), on eut à bord une alarme très-vive en entendant un très-grand bruit. Le capitaine et les officiers croyaient que le bâtiment avait touché en ragnant sur un rocher de corail; cependant on n'eut pas le fond avec la sonde. »

Il me semble, dit M. Daussy, qu'on peut conclure de tous ces faits, dont plusieurs se rapportent à très-peu près à la même position, qu'il existe dans ces parages, c'est-à-dire vers 0° 20' lat. S. et 22 long. O., un foyer volcanique qui quelquefois lance au-dessus de la mer des cendres et de la fumée, et qui souvent produit des mouvements semblables à ceux qu'occasionnent les tremblements de terre (Daussy, dans les *Comptes-Rendus de l'Acad. des Sc.*, t. VI, 1er semestre 1838, p. 512-516).

1837. — 25 novembre, le brick *le César*, du Hâvre, en passant sur le banc de Bahama, aperçut un feu qui devint énorme, et s'accrut au point que le ciel et l'horizon semblaient être enflammés. Ce phénomène, dont le brick fut témoin pendant 4 heures, parut être, au capitaine et aux passagers, une éruption volcanique sous-marine.

1838. — 3 janvier, le capitaine de *la Sylphide*, du Hâvre, étant dans le même parage, y trouva troubles et blanchâtres les eaux de la mer, qu'il avait toujours vues limpides, en 12 voyages qui l'avaient conduit sur le banc de Bahama. Il attribue ce phénomène à quelque éruption volcanique sous-marine, notamment à celle signalée par le capitaine du *César* (Comptes-Rendus, t. VI, p. 302).

— 27 septembre, par 31° 40' lat. N. et par 44° 30' long. O., le navire *la Claudine,* du Hâvre, cap. Blouet, ressentit la première secousse d'un tremblement sous-marin dont la durée fut de trois quarts d'heure.

Cette première secousse fut la plus forte et la plus longue, elle dura 30 secondes; le navire fut mis en mouvement d'une manière effrayante : tout l'équipage fut éveillé et monta sur le pont, croyant le navire touché. Il y en eut ensuite deux autres un peu moins fortes que la première, entrecoupées par plusieurs petites de la durée de cinq à six secondes, très-souvent répétées et à peu près à un intervalle de cinq minutes; la dernière eut lieu à 4 h. 5. m.

Le bruit accompagnant chaque secousse ressemblait parfaitement à celui que produit de loin le tonnerre.

Le temps était clair et fin, la mer très-belle et presque calme. Ce tremblement parut n'avoir imprimé à la mer aucun mouvement particulier, du moins on n'en aperçut aucun.

— 9 octobre, étant par 27° 37' lat. N. et 31° 7' long. O., à 2 h. du soir, le même navire ressentit encore trois petites secousses (Comptes-Rendus, tom. VIII, p. 32; Leonhard, Taschenbuch für Freunde der Geologie, 1846, p. 210).

1841. — 12 juin, à Tercères (Açores), premières secousses qui se continuèrent tout le jour et le lendemain.

Le 15, trois heures du matin, la ville de Praya de Victoria fut ruinée complétement. Il ne resta plus, dit-on, pierre sur pierre, et les eaux mêmes disparurent.

Plusieurs villages dans les environs de Praya ont été détruits de la même manière. La ville d'Angra a ressenti de violentes secousses, mais sans désastre. Les se-

cousses continuaient encore le 24, au départ du bâtiment qui a rapporté cette nouvelle (J. D., 15 et 16 juillet; M. U., 16 juillet 1841; Lamont, Annalen für meteor. und Erdmag., I. 162; v. Leonhard, Taschenbuch für Freunde der Geologie, 1er jahrgang, 1846, p. 205).

1842. — 5 février, par 0° 57' lat. S. et 23° 7' long. O. de Paris (20° 47' de Greenwich), le capitaine Th.-H. Mason, du navire *le Neptune*, venant de Chine en Angleterre, ressentit une secousse et un tremblement semblable à ce qu'éprouverait un bâtiment en passant sur un récif de corail. L'équipage et les passagers montèrent en toute hâte sur le pont, s'imaginant que le navire avait touché. Ce mouvement dura pendant près d'une minute, et fut accompagné d'un bruit sourd semblable à un roulement.

Vingt-huit jours après, le Neptune communiqua avec *le Harrison* qui venait de l'Inde. On avait ressenti à bord de ce bâtiment une secousse semblable à la même heure, et lorsqu'on était par 0° 30' lat. S. et 24° 15' long. O. (21° 55' de Greenwich).

Le 5 février, à 5 h. du matin, par 0° 26' lat. S. et 22° 21' long. O. (position calculée), dit le capitaine Rackham, commandant le navire *Anne-Marie*, la brise étant légère, la mer calme et le temps beau, je fus réveillé par une secousse violente du navire et par un bruit sourd imitant un roulement. Ma première idée fut que le bâtiment avait touché sur un danger; la seconde, qu'il avait été foudroyé et que les mâts étaient tombés. Etant monté sur le pont et ayant regardé de tous côtés, je vis le navire parfaitement sur l'eau, mais éprouvant un ébranlement comme s'il allait être mis en pièces, de telle sorte que le timonnier ne pouvait pas tenir la barre.

Tout l'équipage fut bientôt sur le pont, frappé d'une terreur panique par cet effrayant tremblement de terre qui dura près d'une minute.

A 5 heures 50 minutes, on ressentit un choc plus léger; à 9 heures 45 m., un autre encore plus faible; enfin, à près de midi, un dernier à peine sensible.

A midi, la latitude fut observée de 0° 44' sud et la longitude de 20° 16' ouest de Greenwich (22° 36' de Paris); de 5 heures à midi, la route avait été le sud-ouest 26 milles. Il est probable que cette éruption sous-marine pourrait avoir laissé quelque nouveau danger comme trace de cet événement (Daussy, dans les Comptes-Rendus, t. xv, p. 447, cite l'*United service Journal,* avril 1842, p. 577, et le *Nautical Magasine,* août 1842; v. Leonhard, l. c., p. 210).

Ces faits me paraissent confirmer l'existence du volcan sous-marin supposé par M. Daussy. Cependant ce savant annonce (l. c.) que quelques navigateurs ont cherché à s'assurer, en sondant dans ces parages, si la profondeur de la mer était moindre que dans d'autres points, mais ils n'ont rien trouvé qui pût indiquer un soulèvement du fond.

1843. — 16 janvier, par 35° 44' lat. N. et 34° 5' long. O., le navire Brêmois, *l'Emma,* a ressenti 3 secousses, chacune d'environ 20 secondes de durée (le National du 16 mars 1843).

— 8 février. Le fameux tremblement de la Pointe-à-Pitre s'est étendu jusque dans la Caroline du sud. Le navire *l'Alexandre* a également ressenti des secousses violentes en mer, à 200 lieues de la Guadeloupe (National, l. c.).

Le 22, au large, à l'est de Saint-Domingue, trois fortes secousses. La position n'est pas signalée; le

même jour, 9 secousses à la Pointe-à-Pitre (National du 14 avril).

1844. — 27 mars, 10 h. du matin, à la hauteur des Açores, *la Cérès*, cap. Espitalier, éprouva de fortes secousses: chacune de ces commotions sous-marines était accompagnée d'un bruit intense semblable à celui d'une grosse artillerie entendue à distance. Pendant 40 min. le phénomène se renouvela toutes les six à sept minutes. Le temps était magnifique. Le thermomètre marquait 16° et le baromètre 767 millim. (Constitutionnel, 18 mai 1844).

1846. — 25 février, par 38° 45' lat. N. et 38° 51' long. O., le navire *le Cayennais* sentit par trois fois le bâtiment frémir sous les pieds et le gouvernail s'agiter vivement sous ses ferrures. On sonda pour s'assurer que le navire n'avait pas donné contre un corps flottant, et il fut impossible de rien découvrir. Jusqu'au 9, le Cayennais avait navigué avec de jolies brises de l'E.-N.-E.; de ce jour jusqu'au 25, le ciel se couvrit et la brise fraîche souffla du sud au sud-ouest (*l'Epoque*, 8 mai 1846).

— 8 mars, à 2 h. du soir, par 38° 23' lat. N. et 38° 30' long. O., à 51 lieues dans l'O.-S.-O. de l'île de Flore (Açores), dont le navire *la Louise*, cap. Botte, eut connaissance le lendemain matin, première commotion qui a imprimé au navire un mouvement violent de vibration, lequel a augmenté et fini graduellement. Ce mouvement, qui a duré environ trois secondes, était accompagné d'un bruit sourd, semblable au roulement lointain d'un chariot pesamment chargé. Après avoir parcouru 9 milles, seconde commotion moins forte que la première; vent est et S.-E., temps couvert, bonne brise, mer belle, pas de fond (Constitutionnel, 11 avril).

Le même jour, vers 2 h., dans les mêmes parages, le capitaine Joyaux avait éprouvé une secousse sous-marine de trois secondes : le mouvement peut être comparé à celui que produirait une pièce de bois entre deux eaux, sur laquelle passerait la quille du navire. Nouvelle secousse semblable dix secondes après, et une minute plus tard, troisième secousse moins sensible et moins longue (J. D., 26 mars).

1847. — 9 avril, 7 h. 7 m. du soir, à l'île Fuego (Cap Vert), un roulement souterrain a fait trembler la terre, et s'est répété à 7 h. 24 m., puis à 8 h. 7 m. avec plus de violence. En un moment le volcan a ouvert ses cratères, une épaisse fumée s'en est échappé et a couvert l'horizon ; puis au milieu de roches énormes lancées en l'air et d'une pluie de cendres, il a versé par ses sept bouches des fleuves de laves ardentes qui ont pris la direction du couvent du St.-Sacrement, en dévorant sur leurs passages les animaux, les établissements et les plantations de manioc et de vigne. De là ils ont poursuivi leur chemin jusqu'à la mer, en employant environ quatre heures pour parcourir trois milles de distance, et s'y sont jetés en continuant d'y verser leurs torrents embrasés dont le flot grossissait de plus en plus. Fermés depuis 50 ans, les cratères du volcan ne laissaient même plus échapper de fumée.

Un enfant a péri, 4 personnes ont été blessées (J. D., 21 juill.; Constitutionnel du 22).

Tels sont les faits que j'ai pu recueillir et dont la discussion, vu leur petit nombre, serait prématurée. Espérons que les nombreux bâtiments qui sillonnent sans cesse les eaux de l'Océan Atlantique, et dont les capi-

taines enregistrent dans leurs journaux tous les phénomènes météorologiques observés, serviront désormais la science en publiant des extraits de leurs livres de loch. C'est un appel qui plus d'une fois a été fait, je ne puis que joindre ma faible voix à celle des savants distingués qui déjà ont réclamé cette publicité.

Dans son bel *Atlas physique* (1), M. Berghaus, de Berlin, a consacré la carte n° 7, de la partie géologique, aux manifestations seismiques et volcaniques. Le Groënland est marqué d'une teinte très-faible et comme se trouvant dans le cercle d'ébranlement qui aurait son centre en Islande. Cette manière de voir ne me paraît nullement appuyée sur les faits, l'auteur me semble avoir ici devancé l'observation, car en Islande les commotions constituent un phénomène presque local, rarement même l'île est ébranlée simultanément dans toute son étendue, et les secousses n'y sont que d'une intensité médiocre.

Quant au Groënland, je ne sache pas qu'on y ait éprouvé d'autre tremblement que celui du 1er novembre 1755. Celui-ci y fut violemment ressenti; il y causa une terreur d'autant plus grande que les secousses de ce genre y étaient tout-à-fait inconnues. Cependant il est probable qu'on y en éprouve quelquefois.

Le 22 septembre 1757, il y eut un ouragan violent, avec vent du sud, grêle et pluie; les éclairs étaient

(1) Je dois la connaissance de ce précieux ouvrage à la bienveillance de l'ancien Conseil municipal de Dijon, qui, sur la proposition de notre président, M. Dumay, alors maire de la ville, m'accorda qu'une partie des fonds attribués à l'Observatoire, serait consacrée à l'achat de livres d'Astronomie, de Météorologie et de Physique terrestre.

épouvantables, mais sans tonnerre. *On crut avoir ressenti un tremblement de terre* (Prévost, Hist. gén. des Voy., t. XIX, p. 23 et 209).

Les tremblements de terre, ajoute l'auteur, sont rares dans ce pays.

Deux ans après, en septembre 1759, à Newherrnhut (Groënland), la maison de Lichtenfels éprouva des secousses *comme* de tremblement de terre, quoiqu'elle fût très-basse et qu'elle eût des murailles épaisses de 4 pieds. Les maisons d'alentour eurent leur toit fendu, les bateaux à sec furent emportés par l'ouragan qui se fit ressentir au loin.

Cet ouragan fut précédé et suivi de météores ignés dont un brûla une maison.

La veille de Noël, un phénomène semblable se renouvela à midi (Prévost, l. c., t. XIX, p. 208).

Ce sont là les seuls faits que je puisse citer relativement à ce pays qui, je le répète, malgré son rapprochement de l'Islande, ne me paraît pas devoir être placé dans la sphère d'activité volcanique et seismique de cette île.

M. Berghaus a marqué d'une teinte plus sombre les Açores et les Canaries, et ce Mémoire viendrait au besoin confirmer l'idée de l'auteur qui teinte aussi l'Archipel du Cap Vert et surtout les Antilles. Mais il laisse en blanc tout le reste du bassin; et certes il est difficile de ne pas admettre une teinte, quelque faible qu'elle soit, dans les parages signalés dans ces derniers temps par M. Daussy.

Répétons-le donc encore, les tremblements de terre qui devraient former une partie notable dans l'étude de la physique terrestre et de la géographie physique ont été jusqu'ici trop négligés. Ils ont été, pour ainsi dire,

livrés à la géologie à laquelle ils ne me paraissent se rattacher que fort indirectement. Mais poursuivons.

L'Algérie porte sur la carte de M. Berghaus une teinte très-foncée que ne semble pas justifier entièrement la Note que j'ai publiée dans nos derniers Mémoires. Toutefois, l'illustre physicien que je viens de citer, comprend encore les Açores et les Canaries dans la région seismique de la Méditerranée. Elles semblent former la partie occidentale d'un axe qui se prolongerait jusqu'à l'Hindostan, avec des teintes variables, et relierait ainsi l'Océan Atlantique à la grande chaîne volcanique de l'Archipel de la Sonde qui, comme on le sait, se rattache par les Courilles et les îles du Japon, à l'Archipel Aleutien et par ce chaînon à la grande série volcanique des deux Amériques. Cette idée est ingénieuse, est-elle vraie? C'est un point que je ne saurais discuter aujourd'hui. Toutefois on peut déjà admettre que les Açores et même les Canaries semblent faire partie des sphères de commotions souterraines dont le centre se trouverait près de la verticale de Lisbonne et à l'extrémité occidentale de cette grande zône seismique qui s'étendrait par les péninsules Ibérique, Italique et Turco-Hellénique jusqu'aux volcans de l'Asie Mineure, et qui là se relierait à la chaîne centrale de l'Asie. C'est dans cette zône en effet, étendue au nord jusqu'aux monts Carpathes, que se trouvent les principaux centres d'ébranlement et les axes seismiques les plus remarquables de l'Europe.

Prolongée à l'ouest, suivant le 40e parallèle, cette zône arriverait aux Etats-Unis d'Amérique, où elle embrasserait New-Yorck et Boston, que M. Berghaus a marqués d'une teinte peut-être un peu trop noire, mais où cependant les tremblements de terre ne sont pas

rares, et de là viendrait aboutir au Kentucky, au Tennessée et au Missouri, auxquels les phénomènes de 1811 ont valu une teinte un peu foncée dans la belle carte de M. Berghaus.

Cependant M. Berghaus figure une région linéaire dans l'Arabie, de Médine à l'Yémen, le long de la côte orientale de la Mer Rouge. Serait-ce un axe partiel d'ébranlement? Cet axe serait-il indépendant de l'axe méditerranéen? Ou bien celui-ci s'y rattacherait-il par un axe secondaire, l'axe syrien parallèle à la côte orientale de la Méditerranée? Mais les pays voisins de l'isthme de Suez paraissent peu sujets aux tremblements de terre; y aurait-il solution de continuité entre ces deux axes? ou bien cet espace qui les sépare et sur lequel on a jusqu'ici remarqué si rarement ce phénomène présenterait-il d'une manière constante une particularité constatée plus d'une fois en Amérique? Dans le Nouveau Monde, à Caraccas, par exemple, on a observé que certaines régions peu étendues jouissaient d'un calme parfait, pendant que le pays voisin éprouvait d'épouvantables catastrophes. C'est ce que les historiens de ces désastres ont caractérisé par une expression pittoresque, en disant que la partie du sol non ébranlée *a fait pont.* Remarquons néanmoins qu'on n'a, à ma connaissance, signalé aucunes commotions simultanées aux deux extrémités de cette région linéaire Syro-arabique.

Si pourtant on considère que les monts Himalaya sont assez sujets aux commotions souterraines, que nos Alpes, nos Pyrénées surtout sont assez souvent ébranlées, que le Caucase l'est plus souvent encore, et que les Andes américaines sont dans un état de mouvement presque continuel; n'est-il pas à regretter que nous ne possédions encore aucun renseignement sur ce phéno-

mène dans la haute chaîne Ethiopienne? N'est-il pas à désirer que nos voyageurs en Afrique prennent sur ce point des documents qui seraient d'un si haut intérêt pour la science?

Depuis quelques années, l'Abyssinie (fortement teintée dans la carte de M. Berghaus) a été étudiée par de nombreux explorateurs français; déjà plusieurs relations de leurs vastes et utiles travaux ont paru, et je n'y trouve pas un mot sur les tremblements de terre! Hélas! l'Académie des Sciences vient de donner de nouvelles instructions à M. Rochet (d'Héricourt), sur le point d'entreprendre un troisième voyage dans ce pays, et le phénomène n'est pas même mentionné par M. Duperrey! Naguère encore, j'éprouvais le même étonnement douloureux en lisant les instructions données à M. Raffenel (1).

L'Abyssinie formerait-elle un axe d'ébranlement perpendiculaire à l'axe arabique? Ou bien ne serait-elle que l'extrémité orientale d'un axe unique formé par la grande chaîne Ethiopienne et qui traverserait tout le continent africain dans sa plus grande largeur? A peu près à la même latitude que l'Abyssinie, mais sur les côtes occidentales de l'Afrique, nous trouvons les sources du Sénégal et de la Gambie, fortement teintées dans la carte de M. Berghaus. Quels sont les témoignages sur lesquels l'auteur s'est appuyé? Je ne con-

(1) En faisant mes adieux à M. Raffenel, je l'ai prié de prendre des renseignements sur les tremblements de terre. Ma lettre adressée au ministère de la marine lui sera-t-elle parvenue? J'espère aussi qu'en souvenir de notre bonne amitié, MM. d'Abbadie voudront bien ne pas négliger le phénomène des tremblements de terre.

nais sur cette région que les deux renseignements suivants puisés dans la Collection de M. Walcknaër : on lit, t. VI, p. 181 :

« L'aspect des montagnes du Niokolo et du Bandéia
» montre que ce pays a été bouleversé par des volcans.
» Les tremblements de terre y sont très-fréquents, et
» peu de temps avant le passage de M. Mollien on en
» avait éprouvé un des plus violents dont les secousses
» s'étaient fait sentir jusqu'à Timbo. »

Et plus loin, p. 184 : « Les montagnes couvertes de
» pierres ferrugineuses et de cendres qui entourent le
» vallon où sont les sources de la Gambie, font croire à
» M. Mollien qu'elles occupent le cratère d'un volcan
» éteint. » Le voyageur se trouvait aux sources de la Gambie le 8 avril 1818.

De ce passage, il n'est pas inutile de rapprocher le suivant, emprunté au même Recueil, t. XII, p. 356 : *On ne se souvient pas au Sénégal qu'aucune partie de la colonie ait jamais éprouvé de tremblement de terre* (1).

Souvent ébranlée dans ses contreforts occidentaux (archipels du Cap Vert et des Canaries), l'Afrique paraît l'être aussi au S.-E. dans la grande chaîne méridienne de Madagascar ; voici en effet ce que je lis dans M. Leguérel de la Combe : « Les tremblements de terre
» sont *assez fréquents* à Madagascar. Lorsque ce phé-
» nomène se manifeste, les naturels sortent de leurs

(1) Sans chercher à justifier ici les teintes de M. Berghaus, il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que les Antilles et la République de Guatimala se trouvent sous le même parallèle, c'est-à-dire par environ 15° de latitude nord, comme l'Abyssinie et les sources de la Gambie. Y aurait-il là un axe ou plutôt une immense zône d'ébranlement parallèle à l'équateur?

» cases et se mettent à frapper avec leurs mains de pe-
» tits coups contre les murs ; pour agir ainsi, ils ne
» donnent aucune raison, sinon que c'est la coutume. »
(Voy. à Madagascar et aux îles Comorres, t. I, p. 3.)

Ajoutons toutefois cet autre témoignage d'un ancien voyageur, au sujet même de Madagascar : *Heureusement on n'y connaît point les tremblements de terre.* (Le Gentil, Voy. dans les mers de l'Inde, t. II, p. 367.)

Si de cette contradiction nous rapprochons les faits que nous connaissons en si petit nombre, nous saurons gré à M. Berghaus de ne pas avoir *teinté* le sud de l'Afrique ; voici ces faits :

1786. — 4 août, 6 h. 35 m. du matin, à l'Ile de France, deux secousses vives, mais sans dommage. Le mouvement fut à la fois horizontal et vertical. Le baromètre n'éprouva rien. Les *tremblements de terre y sont rares.*

Le volcan de Bourbon, en éruption depuis le 5 juin, jeta plus de lave ce même jour ; mais l'île ne ressentit pas les secousses (Péron, Voy. aux Terres Australes, 2e édit., t. I, p. 139 ; Ephémér. de Manheim, 1788, p. 397).

1809. — 8 janvier, l'île de Penguin, dans le voisinage du Cap de Bonne-Espérance, fut engloutie par un tremblement de terre. Cette île m'est inconnue, et je ne trouve ce fait que dans l'ouvrage anonyme intitulé : *Mémorial de Chronologie*, t. II, p. 932.

Voici encore sur un autre tremblement de la même année 1809, les détails que M. Barchers, ministre de Stellenbosch (pays des Hottentots), donna à Campbell (fin novembre 1812) sur le premier des tremblements de terre arrivés trois ans auparavant.

« L'église de Paarl était alors vacante. Le gouverneur, dit M. Barchers, me pria d'y prêcher une fois le

mois. Un samedi, veille du jour où je devais me mettre en route, je me sentis extrêmement abattu et indolent; le dimanche matin, ma femme et moi nous partîmes. Arrivé à Paarl, je me trouvai très-faible, je demandai de l'eau, mais je ne pus la boire parce qu'elle était tiède; on me dit qu'elle avait été apportée de la fontaine; j'y envoyai mon esclave : celle qu'il rapporta était chaude; j'y allai moi-même, et je reconnus qu'elle l'était réellement. Nous ne pouvions en concevoir la raison. Pendant que je prêchais, je ressentis un si grand étourdissement que je savais à peine ce que je disais. Après le sermon, je racontai cette particularité à plusieurs personnes qui me dirent qu'elles avaient éprouvé la même impression. Le lendemain matin, nous revînmes à Stellenbosch. Pendant toute la journée, toute ma famille, mes esclaves et moi, nous fûmes mal à notre aise : les chiens étaient dans le même état.

» A 10 h., nous fûmes tous alarmés par un bruit ressemblant à celui de mille chariots qui auraient roulé dans les rues. Nous ne savions ce que c'était, mais toute ma famille fut épouvantée. Une grande lumière brilla dans l'appartement. Supposant que le tonnerre avait éclaté, je recommandai de ne pas s'effrayer, puisque le danger était passé, l'éclair étant disparu. Tandis que je parlais, le même bruit, que nous avions déjà entendu, se répéta et tout trembla. Oh! m'écriai-je, c'est un tremblement de terre! Allez tous dans le jardin. Nous éprouvions la même sensation que s'il n'y eût pas eu de vie en nous, suivant l'expression de l'Ecriture. Une troisième secousse se fit sentir; elle était moins vive que les deux premières. Le bruit était non-seulement terrible à cause de sa force, mais aussi par sa nature qui était une espèce de gémissement ou de hurlement lamentable.

Les chiens et les oiseaux montraient leur peur par les cris qu'ils faisaient. La nuit était très-calme, pas un souffle de vent n'agitait l'air ; mais je remarquai un grand nombre de météores ignés. J'observai de petits nuages de divers côtés, mais leur aspect n'offrait rien de nouveau. Tout le monde s'empressa d'accourir près de moi dans le jardin ; l'inquiétude était excessive ; je dis tout ce que je pus pour encourager les esprits. A la fin, nous nous hasardâmes à rentrer dans la maison, nous essayâmes de dormir un peu pour nous rafraîchir, mais ce fut inutilement (Walcknaër, Collect. des relat. de Voy. en Afrique, t. XVIII, p. 275, d'après Campbell's Travels, p. 13).

1810. — Au milieu de l'hiver, tremblement au Cap de Bonne-Espérance.

1811. — 2 juin, 5 min. avant midi, nouveau tremblement.

La chaleur était plus forte qu'à l'ordinaire dans cette saison ; le thermomètre marquait 16° 8 R. Une vapeur assez épaisse remplissait l'atmosphère, sans intercepter pourtant les rayons solaires ; pas le moindre vent n'agitait l'air : à ces symptômes, les habitants, *qui redoutent beaucoup* les secousses souterraines, se rappelèrent le tremblement de terre de l'année précédente. M. Burchell était occupé chez lui aux préparatifs d'un voyage (dans la mission), lorsque tout-à-coup un fracas comme celui d'une explosion ébranla toute la maison. Trois ou quatre secondes après, un second coup semblable à un coup de tonnerre violent, produisit une autre secousse ; en même temps, on ressentit un mouvement singulier et une vacillation dans l'atmosphère, tandis que le ciel continuait d'être parfaitement serein. M. Burchell courut au dehors pour savoir ce qui s'était passé : il vit

alors tous les habitants se précipiter avec effroi hors de leurs maisons; quelques-uns, pâles et tremblants, couraient çà et là sans savoir ce qu'ils faisaient; les femmes criaient ou restaient immobiles sans pouvoir proférer une parole. Après le second choc, le tremblement de l'atmosphère avait cessé et la température s'était un peu rafraîchie. On se rassura peu à peu, ne voyant pas succéder d'autres secousses aux précédentes; beaucoup de maisons étaient endommagées et les murs lézardés. Ce tremblement avait eu lieu cinq minutes avant midi et pendant l'hiver du Cap; l'année d'avant, il s'était fait sentir pendant la nuit et au milieu de l'été; ainsi ce phénomène ne s'astreint à aucune époque du jour ou de l'année. M. Burchell vit dans tous les symptômes la trace de l'électricité et ne put expliquer ce tremblement que comme une explosion de matière électrique.

Dans la matinée du 19, on ressentit encore une secousse, mais sans explosion et sans autre suite. Elle était accompagnée d'un bruit sourd qui paraissait se diriger du N. au S. et qui dura environ trois secondes (Walcknaër, l. c., t. xx, p. 20-22, d'après Burchell, *Travels in the interior,* etc., t. 1, p. 159).

A ces faits se rapporte peut-être le suivant :

1811. — 7 juin, au Cap de Bonne-Espérance, violente secousse de cinq minutes : les maisons furent ébranlées, les vaisseaux ressentirent le choc jusque dans la baie (J. D., 14 nov.; M. U., 15 nov. 1811).

1818. — Nuit du 28 février au 1er mars, à l'Ile de France, ouragan comparable à celui de 1786; on prétend avoir ressenti des secousses de tremblements de terre (J. D., 21 juin 1818).

1821. — 9 mars, à l'Ile Bourbon, secousse de peu de durée; l'éruption du volcan qui avait commencé le

27 février durait encore (C. P., t. XXXIII, p. 404; Garnier, Météor., p. 129).

1840. — 7 juillet, à l'Ile Bourbon, tremblement cité sans détail, par M. Meister, dans les *Annalen für Meteor. und Erdmag.*, 1er cahier, p. 161.

1844. — 21 février, 8 h. du soir, à l'Ile Bourbon, secousses et vent terrible (Communic. de M. X. Meister).

Si à ces cinq ou six tremblements de terre nous ajoutons les éruptions du volcan de l'Ile Bourbon en 1708-51-66-74-76-86-87-91-93 et 1800, nous aurons toutes les manifestations que je puisse citer de l'activité intérieure du globe dans le sud du continent africain. Ainsi cette partie de l'Afrique paraît peu sujette aux commotions souterraines; mais en est-il de même de l'intérieur du pays? C'est ce qu'il serait très-intéressant de savoir.

NOTE SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE
RESSENTIS EN 1847;

PAR M. ALEXIS PERREY,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES
DE DIJON.

L'Académie a bien voulu admettre dans ses *Mémoires*, mes listes de tremblements de terre constatés en 1844, 1845 et 1846. Je lui présente aujourd'hui un catalogue semblable pour 1847, précédé de suppléments pour les trois années antérieures.

Ces recherches paraissent prendre faveur, car plusieurs savants ont bien voulu me communiquer les faits qu'ils avaient notés : ce sont MM. A. Colla de Parme, F. Pistolesi de Pise, P. Macfarlane de Comrie, X. Meister de Freysing, B. Studer de Berne, P. Mérian de Bâle, T. Kupffer de St.-Pétersbourg, Philadelphine de Tiflis, Quételet de Bruxelles, Fournet et Lortet de Lyon, et M. Alexis Billiet, archevêque de Chambéry. Je leur adresse ici mes remercîments publics, ainsi qu'à MM. A. Ferrat et V. Dumay de Dijon, à l'amitié desquels je dois plusieurs renseignements.

I. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1844.
(2e SUPPLÉMENT.)

JANVIER.—Le 6, vers 5 h. du matin, à Reichenhall, (cercle de l'Isar), fortes secousses venant du S.-O.

Le 7, tremblement signalé pour la même localité, mais probablement avec erreur de date.

— Le 12, 10 heures du soir, à Dornstetten (Wurtemberg, bassin du Rhin), plusieurs secousses.

— Du 20 au 25, à Crieff (Ecosse), deux secousses à demi-heure d'intervalle, accompagnées d'un bruit souterrain. Ne sont-elles pas du 14? M. Macfarlane n'en parle pas.

— Le 29, 5 h. 50 m. du matin, à Montrond (Maurienne), une secousse assez forte.

Février. — Le tremblement du 6 et celui du 23 ont été ressentis à Borgotaro, Reggio, Modène et Bologne.

— Le 18, 4 h. 35 m. du soir, à Raguse, secousses ondulatoires et faibles; durée, 5 secondes.

La nuit suivante, plusieurs secousses avec détonations.

— Le 19, 10 h. 37 m. du matin, nouvelles secousses de 3 secondes de durée.

Le 23, 10 heures 10 minutes du matin, fort tremblement.

Le 26, 10 h. 3 m. du soir, nouvelles secousses faibles. J'avais indiqué ces faits sans détails: celui du 23 n'était pas signalé.

— Le 21, 8 h. du soir, à l'île Bourbon, secousses et vent terrible.

Mars. — Le 2, 1 h. 34 m. du matin, à Raguse, fort tremblement oscillatoire; durée, 3 s. A 2 h. 10 m. du matin, secousse plus courte. Vers 4 h., tremblement saccadé avec tonnerre souterrain prolongé, et à 5 h. 45 m. du soir, nouveau tremblement semblable, de 3 s. de durée.

Le 3, à 6 h. 30 m. du matin, légère oscillation, et à 6 h. 25 m. du soir, les corps vibrèrent pendant 2 secondes, la mer se retira du rivage. Le baromètre demeura invariable. J'avais indiqué ces secousses sans détails.

— Le 5, 10 h. 29 m. du soir, à Montrond (Maurienne), une secousse assez forte, et à 10 h. 32 m., une secousse faible.

Le 7, à 11 h. 52 m, du matin, une nouvelle secousse assez forte, et à 0 h. 44 m. du soir, une secousse faible.

Le 8, à 10 h. 10 m. (du matin ou du soir?), une secousse assez forte. J'en ai déjà signalé une faible à Saint-Jean de Maurienne, le même jour, vers 10 h. 30 m. du soir.

Le 13, à 0 h. 5 m. du soir, une nouvelle secousse légère.

— Le 21, à Zara, tremblement signalé antérieurement sans date précise.

— Le 24, une heure du soir, à Raguse, trois secousses.

La secousse ressentie le 28 à Parme, a été remarquée à Borgotaro.

— Le 27, à 10 h. du matin, le cap. Espitalier, commandant *la Cérès*, éprouva de fortes secousses, à la hauteur des Açores; chacune de ces commotions sous-marines était accompagnée d'un bruit violent semblable à celui d'une grosse artillerie entendue à distance. Pendant quarante minutes le phénomène se renouvela toutes les six ou sept minutes. Le temps était magnifique; le thermomètre était à 16° et le baromètre à 767^{mm}.

— En mars (? sans date de jour), à 11 h. 20 m. du s., à Galashiels (Ecosse), tremblement accompagné d'un roulement; portes, fenêtres et meubles ébranlés. M. Macfarlane ne me dit rien de ce fait que m'a signalé M. Pistolesi, d'après le *Fife sentinel.*

AVRIL. — Le 1er, 10 h. du matin, à Montrond (Maurienne), une secousse légère.

— Le 17, tremblement à Saint-Thomas (Antilles).

— Dans le courant du mois, diverses secousses affligèrent le Portugal; le sol s'ouvrit en plusieurs lieux, et il en sortit des jets d'eau mêlée de pierres et de sable. Quelques-unes de ces ouvertures avaient 30 pieds de largeur. M. Pistolesi m'indique comme source de ce fait : Tanrini, *Alcune notizie sui terremoti, p.* 44; cet ouvrage m'est inconnu.

MAI. — Le 1er, 8 h. 40 m. du soir, à Montrond (Maurienne), une secousse faible.

JUIN. — Les 5, 17, 18, 19 et 20, à Palestrina (Romagne), violentes secousses signalées antérieurement comme légères et sans date de jour.

— Le 17, 2 h. 28 m. du matin, à Montrond (Maurienne), une secousse assez forte : elle a été ressentie à St.-Jean-de-Maurienne et dans toutes les communes des environs. On prétend que le sol a éprouvé une suite de faibles trémoussements pendant près d'un quart d'heure.

— Le 17 et le 18, secousses dans la province de Murcie.

— Le 21, tremblement à la Martinique.

— Le même jour, 9 h. du soir, à Montrond (Maurienne), une secousse forte. Elle a été sensible à Saint-Jean-de-Maurienne, à Jarrier, à St.-Jean, à St.-Sorlin-d'Arves et à Valloire.

Le 22, 0 h. 55 m. du matin, encore une secousse médiocre à Montrond.

— Le 27, éboulement d'une montagne en Géorgie (Russie Asiatique); cette montagne s'écroula presque entièrement avec la forêt qui la recouvrait.

— Dans le courant du mois, à Gorée, coup de mer qui désola l'île entière ; les lames passaient par-dessus les habitations, et on sentait la terre remuer sous l'effet des secousses comme un vaisseau battu des vents. M. Pistolesi me signale ce fait d'après le *Journal des Débats* du 18 mai 1845 ; je ne le trouve pas à la source indiquée.

JUILLET. — Le 1er, vers 4 h. 1/2 (s. ou m.?), par un temps calme et serein, mouvement subit et extraordinaire des eaux du lac situé près du couvent de Lach (Allemagne). Dans l'espace de quelques minutes, les eaux se séparèrent en formant un gouffre immense qu'elles remplirent un peu après. En même temps on entendit un tonnerre souterrain, semblable au bruit de la foudre dans le lointain, et il sortit de l'abîme entr'ouvert une odeur pestilentielle ; les poissons morts apparurent en grand nombre à la surface, les oiseaux furent suffoqués, et les arbres déracinés tombèrent sur les rives avec fracas. — Il est à regretter que le lieu du phénomène ne soit pas plus explicitement signalé.

— Le 17 et le 18, à Orihuela (Espagne), secousses que je serais tenté de confondre avec celles des 17 et 18 juin.

AOUT. — Le 1er, 2 h. du soir, à Slano (Dalmatie), secousse de longue durée.

— Le 29, 3 h. 30 m. du matin, tremblement à la Trinidad, à la Barbade et Démérari.

Le 31, à Démérari, à la Barbade...... Je soupçonne une erreur de date. Ces faits ne sont-ils pas du 30 ?

— Dans le courant du mois (?), à Saint-Jean de Nicaragua, tremblement désastreux ; la ville fut presque entièrement détruite ; des plantations disparurent.

Septembre. — Nuit du 15 au 16, à Constantinople, faible tremblement.

Octobre. — Le 13, 2 h. du matin, à Demonte (Savoie?), trois secousses violentes. Où est cette localité? Je ne connais que Demonte dans l'intendance générale de Coni.

Novembre. — Le 1er, à Erzéroum (Perse), secousses qui se sont renouvelées plusieurs fois dans le courant du mois. Je les ai déjà signalées sans indication de jour.

—Dans le courant du mois, éruption d'eau bouillante à la Solfatare de Pouzzoles.

Décembre. — Le 20, 2 h. du matin, à Tiflis (Géorgie), deux secousses ondulantes du N.-O. au S.-E, qui se suivirent dans un intervalle de deux secondes. Il n'y avait point de vent, et le ciel était serein. Le baromètre et le thermomètre ne montrèrent aucun changement.

La même nuit, entre une et 2 heures, à *Axhalzixh* (Akahltzikh?), tremblement subit qui fit remuer les murs des maisons. Après 2 ou 3 minutes, choc très-fort accompagné d'un bruit épouvantable. Tous les habitants s'enfuirent de la ville; les murs des maisons se fendirent. Un quart d'heure après, encore une secousse moins forte. Les commotions se répétèrent 10 fois jusqu'à 8 h. du matin. Autant qu'on put l'observer, les secousses s'étendirent du sud au nord. D'après ce que disent les habitants d'Artvin (mot peut-être mal lu?), le tremblement venait de cette dernière ville qui souffrit beaucoup. De faibles secousses se firent encore sentir jusqu'au 10 janvier. (Extrait d'un *Mémoire sur les Tremblements de terre dans le Caucase*, rédigé en russe par M. Philadelphine, professeur de physique à Tiflis).

M. Kupffer, directeur des observatoires magnétiques

et météorologiques de Russie, a eu la complaisance de traduire ce Mémoire et de m'envoyer sa traduction manuscrite. Je suis heureux de saisir cette occasion de lui renouveler publiquement mes remercîments.

Comme de nouveaux renseignements ne me sont pas encore parvenus de la part de M. Philadelphine sur les suites de ce phénomène, j'ajouterai, en attendant, la communication suivante que je dois à M. Pistolesi de Pise :

En janvier 1845 et pendant les mois suivants, à Chemakka, dans la province Gauscanka, les secousses se renouvelèrent encore fréquemment plusieurs fois par jour. On ignore si elles avaient cessé en avril (Gaz. di Firenze, n° 57) (1).

II. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1845.

1er SUPPLÉMENT.

Janvier. — Le 21 et le 24, à Rome, secousses et vent violent.

— Le 22 et le 26, à Smyrne, plusieurs secousses faibles.

— Le 27 et le 28, à Rome et aux environs, secousses.

— Avant le 8 février, éruption dans le Legetela (*sans autre indication*).

Février. — Nuit du 3 au 4, à Smyrne, fortes secousses.

Dans la nuit du 7 au 8, phénomène semblable.

(1) L'Annuaire météorologique et magnétique du Corps des Ingénieurs des mines de l'Empire russe, signale encore deux secousses pour le 31 décembre à 11 h. 42 m.; durée, 2 secondes; direction du N.-O. au S.-E.

— Le 19, éruption boueuse du Nevado de Ruiz, décrite par erreur à la date du 19 fév. 1846.

— Le 25, 4 h. du matin, secousse à Nantes, ciel serein.

— Le 28 mars, chute d'un rocher sur la forteresse de Chrenbrenstein.

AVRIL. — Le 7, tremblement à Mexico : on a écrit que le phénomène avait cessé à 5 h. 56 m.; c'est 3 h. 56 m. qu'il faut lire.

— Le 21, à Dinnheim et Oppenheim (Hesse, bassin du Rhin), une secousse.

MAI. — Le 9, un peu avant 2 h. du soir, à Comorn (Hongrie), forte secousse venant du nord; elle se renouvela moins fortement un quart d'heure après.

— Le 31, 6 h. du soir, à Castro-Villari (Cal. cit.), une secousse vibratoire.

JUIN. — Le 1er, 1 h. du matin, à Castro-Villari, une seconde secousse.

— Le 10, 11 h. 33 m. du matin, et 3 h. du soir, puis Le 11, 7 h. 30 min. du matin, dans la vallée de Gastein (cercle de Salzbourg, bassin du Danube), secousses.

JUILLET. — On écrivait de Constantinople, le 23 : Il y a quelques semaines, dit-on, la ville de Magnésie a été presque entièrement détruite par un tremblement de terre. A Broussa, la source thermale d'eau sulfureuse s'est tarie.

SEPTEMBRE. — Le 21, à Sællöe (ou Sellöe, port dans l'évêché de Christiansand, Norwège), une secousse très-forte du sud au nord; elle renversa le clocher de l'église.

— Le même jour, tremblement à Irkutsk en Sibérie.

OCTOBRE. — La secousse du 5, à Comrie, a eu lieu à

7 h. 15 m. du soir et non du matin, comme on l'a imprimé par erreur.

— Le 6, 10 h. du matin, éboulement d'un rocher à Saint-Laurent-des-Bains (Ardèche); deux maisons ont été ruinées.

— Le 12, 1 h. 45 m. du soir (suivant d'autres, 3 h. 30 m.), à St.-Goar et Oberwesel (bassin du Rhin), forte secousse avec très-grand bruit (1).

NOVEMBRE. — Le 26, à Vera Cruz (19° 12' lat. N.), faible tremblement.

— Le 29, 7 h. 30 m. du matin, tremblement à Soleure. Ce doit être celui que j'ai cité à la date du 22, d'après MM. Mérian et Studer.

DÉCEMBRE. — Le 2, dans la soirée, en vue de Ryook-Phyoo (localité non plus explicitement désignée), grande flamme aperçue au loin sur la mer; elle a voltigé plusieurs fois, pendant 15 à 20 m. et a crevé tout-à-coup. Est-ce un gros bâtiment qui a pris feu tout-à-coup ou une éruption volcanique? On manque de données pour résoudre la question.

— Le 4, fortes secousses à Raguse. Cette date n'était pas explicitement signalée dans ma première liste.

— Le 15, 9 h. 4 m. du soir, à Trieste, forte secousse ondulatoire du sud au nord, et de 8 secondes de durée; elle paraît avoir été suivie d'une autre plus légère.

— Nuit du 21 au 22, secousse violente ressentie par un vaisseau allant de Naples à Palerme.

(1) Les principales circonstances en ont été décrites par M. Nœggerath (*Archiv. für Minerologie von Karsten und von Deken*, t. XXI, p. 198).

III. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1846.

(1er SUPPLÉMENT.)

JANVIER. — Le 3 (?), à Chieti, tremblement assez violent.

— Le 11, 6 h. 30 min. du soir, tremblement au glacier de l'Aar.

AVRIL. — Nuit du 22 au 23, à Catane, fortes secousses, suivant M. Meister. Je n'en avais mentionné qu'une seule.

— Le 27, développement extraordinaire de gaz hydrogène dans les mines de cuivre de Monte Calini, en Toscane.

MAI. — Le 15, pluie de cendres, par un vent du N.-O., sur le *Vautour,* en vue des côtes de l'Algérie.

JUIN. — Le 6, à Smyrne, tremblement violent.

JUILLET. — Le 15, 2 h. du matin, à Smyrne, deux secousses faibles.

— Le 31, apparition subite de l'eau dans le *fiume della Fine* (Toscane), alors à sec : elle s'éleva à une brasse au-dessus du niveau du sol avec impétuosité.

AOUT. — Le 9, éruption de lave au Vésuve, après un long repos.

— Le 9 et le 10, secousses à Potenza : je n'avais indiqué que la nuit du 8 au 9.

— Le 10, 4 h. du matin, à Naples, légère secousse *indiquée pour la même nuit.*

— Le tremblement du 17, 7 h. 30 m. du matin, s'est aussi manifesté au Fort de Joux, par une secousse légère. Le mouvement a aussi été observé à Beaujeu, village situé à une lieue de Gray.

A Dijon (7 h. 35 m. du matin), une personne malade

et couchée, assura avoir éprouvé trois *fortes* secousses qui semblaient onduler de l'est à l'ouest pendant 3 secondes consécutives; elle entendit en même temps un bruit sourd semblable à celui produit par une lourde voiture qui se heurterait contre un mur. Cette personne, douée d'une grande sensibilité nerveuse, fut atteinte de vertiges et de palpitations extrêmement pénibles pendant toute la durée du phénomène.

Pour moi, je n'ai pas remarqué ce tremblement que très-peu de personnes paraissent avoir ressenti. Il a dû être extrêmement faible, quoi qu'en dise la personne malade.

— Le 22, 11 h. 30 m. du matin, éruption subite et violente de l'Hékla. Cette recrudescence du phénomène fut accompagnée de plusieurs secousses ressenties dans un rayon d'environ trois milles (7 lieues de France). Cette éruption a duré 40 m. Les flammes (apparences de?) avaient une hauteur immense, et toute la contrée qui environne le volcan a été couverte d'une épaisse couche de cendre. Les nouvelles des îles Ferõe, comme celles de l'Islande, annoncent un été pluvieux. C'est, de mémoire d'homme, le plus désagréable qu'on puisse citer.

— Sur la fin du mois, à Reikiavig (Islande), une secousse. La *Gazetta di Firenze,* n° 130, ajoute qu'une nouvelle éruption aurait jeté beaucoup de cendres. Y a-t-il eu concomitance?

D'après l'examen que M. Ehrenberg a fait des cendres noires rejetées par l'Hékla, il paraît qu'elles renferment, en petit nombre, mais constamment, des Polygastriques d'eau douce bien conservés, et celles d'une fissure près de Storinupr un bien plus grand nombre de ces Polygastriques, et quelques autres répandues dans le

pays et aux environs, un assez grand nombre d'organismes d'eau douce.

— Vu l'importance du tremblement de terre de la Toscane, je donnerai encore ici quelques nouveaux détails que j'emprunte pour la plupart aux ouvrages que MM. Pilla et Savi m'ont fait l'honneur de m'adresser.

Les bruits qu'on avait entendus dans les eaux de la mer à Livourne, remontent au-delà du 25 juillet; mais ils furent plus forts les 12 et 13 août. Peu avant la terrible secousse du 14, l'air présenta un calme remarquable, et au moment de la commotion, il se manifesta sur plusieurs points (Orciano, Scutriano, Lorenzana) une agitation violente et irrégulière dans l'atmosphère.

On observa la commotion souterraine au fond des mines.

Dans l'église de S. Maria del Soccorso, en construction à Livourne, la pierre qui sert de clef à une voûte s'est affaissée de quelques pouces, ce qui prouve qu'il y a eu rupture, fente verticale, presque immédiatement refermée. L'orientation du bâtiment semble indiquer un mouvement du S.-E. au N.-O.

Mais quant à ce caractère du phénomène, sur lequel j'ai déjà signalé des divergences, je dirai seulement ici que toutes les directions ont été signalées. Ainsi, à Livourne, on a indiqué les directions de l'E. à l'O., de l'O. à l'E., du S. au N. et du N. au S. Elle fut N.-O. à Romito, N. 20° E. à Rosignano, N. 40° E. à la Fattoria di Cecina, du N. au S. à Monte Scudajo, du N. 10° O. au S. 10° E. à Guardistallo, du N. 20° O. au S. 20° E. à Casale, du N. 20° E. au S. 20° O. à Orciano, du N. 25° E. au S. 25° O. à Luciana, et de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. à Lorenzana.

M. Pilla admet comme direction générale du mouve-

ment celle du N.-O. au S.-E. ; M. Savi préfère celle du N. au S. suivant l'axe longitudinal du *Val di Fine;* mais pour le pays de Pistoie, le Mugello et le Florentin, il admettrait celle du N.-E. au S.-O. et celle de l'E. à l'O. pour le pays de Volterre.

On voit par ces diverses citations combien cet élément est difficile à constater et combien il serait important que les auteurs de monographies semblables à celles de MM. Pilla et Savi, auxquels j'emprunte ces nouveaux détails, les accompagnassent d'une carte détaillée qui nous fît parfaitement saisir le relief des localités ébranlées. L'orientation des collines, des vallées,..... n'est peut-être pas moins utile à connaître que la nature géologique du sol.

Ordinairement les grandes secousses sont précédées de chocs légers. Ici on ne signale pas de commotions immédiatement antérieures à la catastrophe du 14; cependant je trouve encore :

— Le 7 août, vers 8 h. du matin, à Monte Scudajo, Volterre, Pomarance, Serra, Guardistallo, Casale et Bibbona, une légère secousse qui ne s'étendit pas dans le Val di Fine.

— Le 12, 0 h. 57 ou 59 m. du soir, à Lucques, deux secousses violentes, surtout la seconde. La cloche principale de la tour a sonné. Toutes les sonnettes des maisons ont retenti; des cheminées ainsi que des statues sont tombées. (Ce fait n'est-il pas du 14?)

Voici de nouveaux détails sur les reprises du phénomène. Un journal de ces secousses serait d'une grande importance; malheureusement je ne puis dire si ces nouveaux faits compléteront exactement le catalogue des commotions que j'ai déjà publié.

Le 14, 0 h. 53 m. du soir, à Orciano, une seule se-

cousse qui causa tous les dégâts : on se rappelle qu'ailleurs on en avait distingué trois; on en remarqua une seconde à 5 h. et une troisième à 10 heures du soir; mais toute la nuit, les bruits et les détonations souterraines qui avaient accompagné ces secousses se renouvelèrent à de courts intervalles, et le mouvement fut presque continuel.

Le 15, on y compta, dans les vingt-quatre heures, environ vingt-cinq secousses, dont quatre plus fortes eurent lieu la nuit : bruits souterrains continuels. A Livourne, bruit et secousse à 3 h. du matin; bruits fréquents dans le reste du jour.

Le 16, à Orciano, six petites secousses dans le jour et deux plus fortes dans la nuit, avec bruit souterrain. Pluie impétueuse, tonnerres très-forts. Le même jour, 10 h. 25 m. du soir, secousse très-légère à Livourne.

Le 17, à Orciano, neuf secousses dans le jour, deux dans la nuit. Bruits souterrains, tempête et tonnerre.

Le 18, deux petites secousses dans le jour, et deux dans la nuit. Bruits et mauvais temps comme la veille. A 11 h. du soir, une légère secousse ondulatoire à Livourne.

Le 19, à Orciano, trois petites secousses avec bruits dans le jour; la nuit, une commotion beaucoup plus forte : les bruits furent encore entendus trois fois sans mouvement sensible du sol. Pluie et tonnerre. A 3 h. 20 m. du matin, secousse légère à Livourne.

J'ai déjà signalé une secousse pour le 20. A Orciano, on en ressentit une très-forte à 7 h. du soir, puis une autre violente et de longue durée à 8 h. 30 m., et quatre autres dans la nuit, avec bruits souterrains. Même mauvais temps et tonnerre. Dans la matinée, trombe dans

le Val della Fine : on entendit un fort bruit dans les montagnes de Riparbella, et la terre trembla.

Le 21, la pluie et le tonnerre continuent à Orciano; on n'y ressent que deux légères secousses dans la nuit.

Le 22, une petite secousse à 9 h.; dans la nuit, pluie diluviale et tonnerre.

Le 23, six petites secousses dans le jour et deux dans la nuit, avec bruits ordinaires.

Le 24, deux légères secousses avec bruits (*rombi*) : air brumeux.

Du 14 jusqu'à ce jour inclusivement, mouvement du sol, bruits aériens et souterrains à Castel nuovo della Misericordia.

Le 25, à Orciano, une secousse très-légère avec bruit dans la nuit. A 6 h. 23 m. du soir, assez forte secousse ondulatoire à Castel nuovo della Misericordia.

Le 26, de nuit, une légère secousse à Orciano. A Livourne, bruits et mouvements dans les eaux de la mer : ils continuèrent jusqu'au 3 septembre. Le soir, bolide à Pise.

Le 27, dans la matinée, une très-forte secousse de longue durée à Orciano; deux autres assez faibles le soir; bruits aériens et détonations souterraines.

Le 28, dans la nuit, une secousse avec bruit. A Castel nuovo della Misericordia, on recommença à sentir, vers midi, de petites secousses et à entendre des bruits qui se continuèrent jusque vers 10 h. de la nuit.

Le 29, à Orciano, nouvelle secousse avec bruit dans la nuit.

Le 30, deux petites secousses et bruit ordinaire, *rombo* (1).

(1) M. Savi distingue, avec juste raison, les bruits souter-

Le 31, 3 h. 55 m. du soir, rombo sans secousse.

Septembre. — Du 1er au 7, calme à Orciano.

Le 3, 10 h. du matin, à Livourne, faible secousse.

Le 8, 11 h. 45 m. du soir, à Orciano, une secousse avec rombo; deux autres dans la nuit.

Le 10, 3 h. du matin, deux petites secousses encore, avec rombi.

Le 12, renouvellement des bruits et des mouvements dans les eaux de la mer à Livourne. Le ciel fut serein, et cependant, de temps en temps, les étoiles très-brillantes disparaissaient tout à coup comme si elles eussent été cachées par une brume épaisse.

Le 14, 9 h. du soir, à Orciano, une petite secousse avec rombo. Violent ouragan.

Le 19, le ciel se couvrit, à Livourne, d'une teinte sombre et verdâtre. La mer fut très-agitée, et on entendit des bruits souterrains.

— Le même jour, à Gallipoli (Turquie), deux fortes secousses.

Octobre. — Le 4, 10 h. 15 m. du soir, fort rombo à Livourne; continuation des mouvements des eaux de la mer (1).

rains (qui quelquefois accompagnèrent les secousses, les précédèrent ordinairement et les suivirent rarement) des détonations ou explosions aériennes et des *rombi* qu'il définit *soffi romorosi e cupi, i quali sembrano scorrer per l'atmosfera.*

Ce furent les seuls bruits qu'on perçut en dehors de l'espace central où les ruines furent considérables : en dehors de cet espace on n'entendit point de détonations soit aériennes, soit souterraines.

(1) Le 1er du mois, entre 6 et 8 h. du matin, en vue des côtes de l'Algérie, on avait aperçu une vingtaine de trombes sur la Méditerranée.

Le 5, dans la matinée, à Orciano, secousse avec les bruits accoutumés. A Livourne, un bolide avait traversé le ciel vers 2 h. 30 m., et son apparition avait été suivie d'une faible secousse à laquelle succédèrent quelques légers bruits souterrains.

Le 8, 9 h. 30 m. du matin, une forte secousse à Castel nuovo, où le calme régnait depuis le 28 août, sauf quelques commotions peu sensibles et douteuses. Le même jour, 11 h. du matin, à Orciano, une secousse assez forte avec rombi.

Le 11, 11 h. 55 m. du matin, à Livourne, rombo et secousse légère. Le soleil s'obscurcit pendant un quart d'heure; le vent cessa tout à coup et reprit ensuite : les eaux de la mer s'élevèrent à une grande hauteur à laquelle elles se tinrent le reste du jour. Au lever du soleil on avait vu, du côté du sud et du sud-est, de nombreux nuages linéaires et horizontaux.

Le 19, augmentation du mouvement des eaux de la mer, sans vent; bruits autour des écueils. A 0 h. 17 m. du soir, fort rombo et légère secousse vibratoire dont le trémoussement dura environ quatre secondes.

Le 20, 2 h. de la nuit, autre petite secousse et bruits divers.

— Le 18 et le 19 (St. Julien ou Grégorien?), dans les Steppes des Kirghis (Russie asiat.), plusieurs tremblements.

— Nuit du 30 au 31, à Erivan (Perse), secousses avec bruit souterrain.

Novembre. — Le 7, la *Galatée* (corvette de guerre danoise qui exécute un voyage de circumnavigation) avait quitté Honoloulou, dans l'île d'Hawaï (la plus grande des Sanwhich), et s'était rendue à Wayaka, sur la côte orientale de la même île, pour faire de l'eau,

parce que celle d'Honoloulou ne se conserve pas longtemps. Les membres de la Commission scientifique embarqués sur la Galatée, profitèrent de la relâche du navire à Wayaka, pour aller examiner le volcan de Kilan-Ea, situé à une distance d'environ 9 milles danois (19 lieues et demie de France) de la côte, et qu'aucun Européen n'avait encore visité. Ils montèrent jusqu'au grand cratère de cette montagne, lequel se trouve à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce cratère a une circonférence de 3/8 de mille danois (3500 m.). Au fond de ce vaste gouffre, s'agite une mer furieuse et mugissante, qui sans cesse lance en l'air, à une hauteur considérable, une lave brûlante, des pierres, des matières vitrifiées, et de temps en temps des nuages de fumée qui obscurcissent le jour au point que l'on se croirait au milieu d'une nuit profonde.

— Le 11, 2 h. du matin, à Orciano, faible secousse et léger rombo.

— Le 24, 8 et 11 h. 30 m. du soir, à Livourne, bruits qui se renouvelèrent le lendemain matin, à 3 h. 15 m. Le même jour, 25, après dix heures du soir, fort rombo non suivi de secousse à Orciano. Ainsi ce pays, qui comme Lorenzana était dans un mouvement presque continuel depuis le 14 août, ne fut pas ébranlé le 25 novembre, tandis que toute la région de la Cecina, qui était restée tranquille, fut fortement secouée.

Le 28, 0 h. 55 m. du soir, à Livourne, très-fort rombo: les mouvements irréguliers de la mer continuaient depuis plusieurs jours.

— Le 30 (N. St.?), à Lenkoran, près de la mer Caspienne, plusieurs secousses.

Décembre. — Le 3, 2 h. 50 m. (m. ou s.?), à Alep, une forte secousse.

— Le 6 et le 13, à Volterre, 5 secousses faibles.

— Le 13, à Charlottenbourg (près le Schwerdnitz), une secousse pendant un vent très-violent.

— Nuit du 21 au 22, à Nauheim, en Hesse, plusieurs secousses et grand orage.

— Le 23, à l'île de Ternate (Moluques), 3 secousses dont les deux premières, très-violentes, ont été précédées de coups de tonnerre.

Le 25, 2 h. 20 ou 25 m. du soir, secousse verticale dans le Wurtemberg : on la ressentit avec bruit souterrain, à Kirchberg, Ulm et Echingen. Ces localités n'étaient pas désignées dans mon premier catalogue.

Ce phénomène doit ainsi figurer dans le bassin du Danube.

— Nuit du 26 au 27, éruption volcanique à Unkel, sur la rive du Rhin. Ce phénomène, signalé par quelques journaux, me paraît très-douteux, au moins comme véritable éruption volcanique. Ne s'agit-il pas du fait suivant?

Le 20, vers 5 h. du matin, un énorme glissement est survenu près d'Oberwinter, sur la route de Coblentz. Un *bruit effrayant* en a donné le signal ; tout un côté de la montagne était en mouvement. Ce mouvement assez lent a continué jusque vers midi ; la disposition relative des objets sur la masse détachée, n'a pas changé. La montagne dont il s'agit est appelée le *Birgeler Kopf*, et s'élève sur le Rhin à une hauteur de 380 pieds. De vastes carrières de basalte sont exploitées depuis un temps immémorial sur les bords du fleuve. Sur la pente qui fait face est une épaisse couche d'argile, au sein de laquelle s'est formée une large crevasse qui paraît se prolonger à une grande profondeur. Une surface de 60 acres est aujourd'hui bouleversée sur le flanc de

la montagne. On a là, écrivait-on peu après l'événement, un spectacle tout-à-fait semblable à celui que présentaient les montagnes de la Calabre, après le fameux tremblement de terre de 1783.

Il n'y a pas eu de tremblement de terre proprement dit. C'est un simple glissement, sur lequel le Dr Jacob Nöggerath, de Bonn, a écrit un Mémoire fort intéressant.

IV. TREMBLEMENTS DE TERRE RESSENTIS EN 1847.

JANVIER. — Le Vésuve, dont les éruptions avaient cessé depuis quelque temps, a recommencé le 4 janvier à lancer du feu par intervalles de quelques minutes. Dans la nuit, un magnifique torrent de lave s'est ouvert un passage à 60 pas environ au-dessous du bord le plus élevé du nouveau cratère.

— Le 15, à la Trinité (Antilles), secousses violentes.

Le même jour, aux îles Féröe, pluie de cendres, semblable à celle qui a accompagné la dernière éruption de l'Hékla.

— Le 19, 10 h. 50 m. du matin, à Copiapo (Chili), le plus fort tremblement qu'on ait ressenti depuis longtemps. Beaucoup de maisons sont tombées, plus encore ont été endommagées. On a cru un instant que la ville serait détruite.

Pendant trois jours consécutifs, la terre a tremblé; mais comme à l'ordinaire, les secousses qui suivent vont toujours en diminuant, il est probable que maintenant, écrivait-on alors, nous serons tranquilles assez longtemps.

— Le 20, 3 h. 30 m. du matin, à Comrie (Ecosse), secousse légère.

Le même jour, éboulement d'une montagne près de Montjoie, en Prusse.

— Nuit du 25 au 26, bourrasques violentes dans l'ouest de la France : à Luçon (Vendée), où il y a eu beaucoup de dégâts, on a cru généralement que cette tourmente avait été accompagnée d'une secousse de tremblement de terre. La voûte de l'église de Corps (à 5 kil. de Luçon) est tombée.

— Le 28, à 3 h. et 9 h. du soir, à Comrie, deux légères secousses encore.

FÉVRIER. — Le 1er, à Comrie, une secousse faible.

— Le 7, éruption du volcan de Ternate, qui a duré environ une demi-heure. A cause des nuages qui couvraient le ciel, on n'a été averti du phénomène que par le bruit du tonnerre qui l'accompagnait et par la colonne de cendres qui s'élevait au-dessus des nuages. L'éruption de la lave a eu lieu à la partie septentrionale de la montagne, et n'a causé aucun dommage.

De ce jour au 8 avril suivant, on a ressenti deux secousses de tremblement de terre à Ternate.

— Nuit du 9 au 10, à Tiflis (Géorgie), plusieurs secousses.

— Du 10 au 15, à Reikiawick (Islande) et dans le district de Theriggolden, plusieurs secousses dont quelques-unes assez fortes.

— Le 19, 11 h. 15 m. du soir, à Comrie, un choc très-léger.

MARS. — Le 5, 11 h. 22 m. du soir, à Annecy (Savoie), une secousse verticale assez forte, avec craquement dans les maisons ; meubles agités.

— Le 11, ou peut-être le 8, à Smyrne, trois secousses : la première à 1 h. 30 m. du matin ; la seconde, cinq mi-

nutes après, et la troisième à 11 h. La plus forte a été la première.

— Le 15, vers 5 heures du soir, à Barga (Toscane), secousse légère; à Pistoie (5 heures 10 min.), secousse ondulatoire de courte durée, et peu après, deux autres secousses.

— Le 18, vers 10 h. du soir, aux Eaux-Bonnes (B.-Pyrénées), deux fortes secousses. A Oloron, la première a eu lieu à 10 h. 30 m., et la deuxième à 11 h. du soir. Une chaleur inaccoutumée avait régné les jours précédents.

Le 23, entre 4 et 5 h. du soir, une nouvelle secousse précédée et suivie d'un grand bruit souterrain se dirigeant de l'est à l'ouest avec une grande rapidité.

Le 24, vers 4 h. du soir, à Bagnères, une secousse; l'oscillation a eu lieu de l'ouest à l'est.

— Le 19, tremblement à Weimar, en Saxe.

— Le même jour, 7 h. du soir, à Berghen (Norwège), forte secousse.

Le 24, 7 h. 45 m. du soir, à Berghen et dans les environs, une série de secousses très-fortes, accompagnées d'un grondement sourd et prolongé. Durée totale des secousses, vingt minutes à peu près; direction du S.-O. au N.-E.

En même temps ont paru plusieurs aurores boréales extraordinairement brillantes et qui reflétaient des couleurs d'une beauté admirable. Les eaux de la petite rivière d'Alven bouillonnaient, et trois bateaux qui y naviguaient en ce moment ont chaviré. Les onze personnes qui les montaient sont tombées à l'eau et trois ont péri.

On écrivait de Stockholm (le 3 avril), que de fréquentes et fortes secousses venaient de se faire ressentir sur un grand nombre de points de la Gothie-Orientale

et de la Gothie-Occidentale, notamment dans les districts de Wadstena, Ansla, Almby et Eskau, ainsi que dans la ville d'Oerebro.

— Le 26, 1 h. 30 m. du soir, à Catane, faible secousse.

— Le 30, de nuit, dans le Pendjab (roy. de Lahore), une secousse qui a causé plus d'épouvante que de dommage.

— Dans le courant du mois, la montagne de Nionbeack, située à trois journées de marche de Kolpang (île Timotoo), s'est affaissée, entraînant la ruine d'un grand nombre d'habitations.

— Vers la fin du mois, éboulement considérable sur la route de Téhéran aux Portes Caspiennes. Celui-ci a été attribué aux fontes des neiges.

Avril. — Le 1er, vers 9 h. du soir, à Casciana (campagne de Pise), légère secousse attribuée par quelques personnes au fort vent qui soufflait.

— Le 7, 7 h. 30 m. du soir, sur toute la pointe S.-O. de la forêt de Thuringe, une des plus fortes secousses qu'on ait éprouvées dans ces contrées. A Hildburghausen (bassin de la Werra et du Weser), oscillation du sud au nord; durée, une demi-seconde, avec bruit semblable au canon entendu dans le lointain. Il avait plu et neigé toute la journée; vers le soir le ciel redevint serein. Depuis la secousse, écrivait-on le 9, pluie et mauvais temps continuels; le baromètre a baissé de six lignes.

Ce tremblement très-sensible et ondulatoire sur le versant de la chaîne, a été nul ou peu sensible au sommet. A Eisfeld (bassin de la Werra), à Coburg et à Nuremberg (bassin du Main), à Grabfeld et dans quelques autres localités, la secousse a été si forte que

les habitants effrayés sont sortis précipitamment de leurs maisons ; des meubles ont été renversés, des cheminées et des murailles lézardées.

Cette secousse a ébranlé la Franconie, la Thuringe et une partie de la Bavière !

— Le 8, vers 3 h. 1/2 de la journée, à Ternate, fort tremblement du nord au sud ; il a duré quelques secondes et n'a causé aucun dommage.

— Le 9, 7 h. 7 m. du soir, à l'île Fuego (Cap Vert), un roulement souterrain a fait trembler la terre et s'est répété à 7 h. 24 m., puis à 8 h. 7 m. avec plus de violence. En ce moment, le volcan a ouvert ses cratères, une épaisse fumée s'en est échappée et a couvert l'horizon, puis au milieu de roches énormes lancées en l'air et d'une pluie de cendres, il a versé par ses sept bouches des fleuves de laves ardentes qui ont pris la direction du couvent du St.-Sacrement en dévorant sur leurs passages les animaux, les établissements et les plantations de manioc et de vigne. De là ils ont poursuivi leur chemin jusqu'à la mer, en employant environ 4 heures pour parcourir trois milles de distance et s'y sont jetés en continuant d'y verser leurs torrents embrasés dont le flot grossissait de plus en plus. Fermés depuis 50 ans, les cratères du volcan ne laissaient même plus échapper de fumée.

Un enfant a péri, et quatre personnes ont été blessées.

— Le 15, 11 h. du soir, à Livourne, légère secousse.

La même nuit, à Florence, plusieurs secousses faibles.

— Le 27, vers 1 h. du matin, à Klagenfurt (Carinthie), tremblement accompagné d'un bruit semblable

au roulement du tonnerre. Beaucoup de personnes ont été réveillées.

Mai. — Le 13, 9 h. du soir, à Comrie, une légère secousse. Trois autres ont encore eu lieu entre 10 et 10 h. 15 m.

— Le 18, éboulement d'une montagne sur la route de St.-Goar à Oberwesel, près du Rhin.

— Le 20, 11 h. 30 m. du soir, à Comrie, secousse légère.

— Le 20, vers 8 h. 15 m. du soir, à Chiano di Arezzo (Toscane), secousse très-petite.

— Nuit du 25 au 26, à Rapolano (pays de Sienne), deux secousses ondulatoires très-légères. Dans la matinée du 26, troisième secousse qui, comme les deux premières, fut purement locale. Rapolano possède des eaux minérales assez fréquentées.

Juin. —Nuit du 2 au 3, à Lucques, secousse légère.

—Le 8, 11 h. du matin, à Corsano-alla-Villa (Sienne), légère secousse ondulatoire de l'est à l'ouest. A la Villa, des crépis se détachèrent des murs. Temps mauvais et fort vent.

— Le 18, vers 5 h. 40 m. du matin, à Doueira, une secousse très-forte s'est manifestée par des trépidations et des oscillations horizontales qui ont duré environ 7 secondes. A Koubah, elle a été très-forte : les maisons ont été violemment remuées, et des monceaux (?) de maçonnerie se sont détachés. Il en a été de même à Kol'éah. Blidah a ressenti la secousse, ainsi qu'Alger, mais sans dommage.

A Cherchell (vers 6 h. du matin), tremblement assez violent pour faire tinter les cloches ; mais on y a fait peu attention, parce que, disait-on alors, *il ne se passe pas de jour sans que l'on ressente des secousses plus ou*

moins fortes.... Cherchell est dans cet état de trépidation depuis le mois de novembre dernier.

— Le 22, éruption de lave au Vésuve.

— Le 30, quelques minutes après 9 h. du matin, à Yverdun (Vaud), une secousse.

JUILLET. — Le 2, 1 h. du matin, à Inspruck, assez forte secousse suivie de bruit.

— Le 4, à Gallipoli (Turquie), deux légères secousses.

— Les 9, 10 et 11, à Wavao (Archipel des Tonga), secousse violente à des intervalles réguliers de 15 ou 20 minutes : on les ressentit même à bord des navires mouillés dans le port.

Dans la nuit du 11, on aperçut dans la direction d'Amargoura (à environ 20 kilom. de Wavao), de brillants éclats de lumière qui se réfléchissaient dans le ciel suivant un angle très-ouvert. Dans la matinée du 12, tout était couvert d'une poussière ou cendre impalpable. Les arbres, les champs offraient l'aspect le plus étrange, comme si une neige épaisse de couleur nouvelle les eût recouverts. L'air était saturé d'une odeur suffocante de soufre.

M. Williams (consul américain), partit de Wavao le 13, et se dirigea vers l'île où l'éruption avait lieu. A mesure qu'il approchait, d'immenses colonnes de fumée et de cendres paraissaient dans les airs à une hauteur considérable. Arrivé tout près de l'île, il vit se développer, un peu au-dessus du niveau de la mer, un vaste cratère où la matière incandescente bouillonnait et se soulevait pour s'échapper ensuite par torrents dans les plaines voisines. Personne n'osa descendre à terre, et on ignore quel a été le sort des habitants.

Le 12, à 2 h. du matin, le navire américain *Char-*

les-Morgan, se trouvant à plus de 3° au N.-E. d'Amargoura, fut surpris par une *averse de sable.* Le vent soufflait cependant du N.-E. avec une telle force qu'on avait pris deux ris dans les huniers ; la nuit d'ailleurs était fort belle. Un autre navire , *le Massachusets,* éprouva exactement le même phénomène, et en même temps que *le Charles-Morgan,* quoiqu'il fût à 60 milles plus loin dans le N.-E.

La mousson du N.-E. soufflant alors avec une grande force, ce fait serait à ajouter aux nombreux exemples déjà connus des contre-courants supérieurs, si leur existence n'était admise.

— Le 10, vers 10 ou 11 du soir, à Fécamp, une violente secousse du nord au sud et de 15 secondes de durée. On fait remarquer que le bruit a semblé, à toutes les personnes qui l'ont entendu, provenir des parties supérieures de leurs habitations, de sorte que plusieurs d'entre elles se sont imaginé que les toits de leurs maisons s'écroulaient. Meubles dérangés, portes ouvertes par le choc, oiseaux renversés de leurs perchoirs. On l'a ressentie dans les communes voisines. Dans la vallée de Maromme, particulièrement à Bondeville, Graville, Gerville et Goderville, deux secousses à la même heure. Dans la journée, chaleur assez intense, ciel orageux, le vent, N.-O. tout le jour, a subitement passé au N.-E. lors de l'événement.

La secousse a été ressentie au Hâvre, particulièrement près de l'église ; on cite encore Ingouville, Harfleur, Montvilliers et Orcher. Dans cette région, le mouvement a eu lieu de l'ouest à l'est (suivant l'axe du fleuve ?) et a été accompagné d'un bruit sourd, semblable au roulement d'une voiture. On l'a surtout entendu à la campagne.

On a aussi remarqué le phénomène à Honfleur, à Caen, à Courseulles et sur divers points de l'Eure et du Calvados, avec les mêmes caractères de durée et d'intensité.

— Le même jour, 10 h. du matin, à Vecchiano (campagne de Pise), on avait observé une explosion gazeuse instantanée. Elle fut accompagnée d'un fort bruit, et bouleversa le terrain d'où elle s'échappa.

— Le 28, 11 h. 41 m. du soir, à Séville, une secousse très-forte qui a duré deux secondes (deux minutes, suivant quelques-uns?). Le mouvement a été oscillatoire, mais avec tant de violence qu'il a endommagé quelques édifices, tels que la maison principale d'Albelda à San Lorenzo, et la tour du couvent de la *Mère Dieu*.

A Jaen (11 h. et demie), deux secousses. A Badajoz, où une maison a été renversée, on porte la durée à trois secondes.

A Madrid (minuit moins un quart), trois secousses oscillatoires du N.-E. au S.-O., dans un espace de 25 secondes. Dans plusieurs maisons des sonnettes ont tinté et des meubles ont été déplacés.

Le 30 (ou le 29?), 1 h. du soir, une nouvelle secousse de moindre durée, mais très-sensible sur plusieurs points.

A Séville, on se plaignait, au déclin du jour (le 28), d'une chaleur tout-à-fait suffocante. L'atmosphère était dans un calme absolu; le vent d'est, qui avait soufflé toute la journée, était tombé. A 9 h., le temps se refroidit et des raffales du nord-est soufflaient par intervalles. Quoique le ciel fût sans nuages, la nuit était brumeuse et sombre. Le lendemain, pluie d'orage accompagnée de coups de tonnerre et suivie de chaleur.

On a observé que quelques minutes avant la secousse,

les oiseaux en cage s'agitèrent avec inquiétude, et que ceux qui dormaient sur les arbres des promenades et des jardins, s'envolèrent par bandes.

— (Sans date de jour). A Aix (1), quelques secousses légères, plus sensibles dans le quartier St.-Sauveur; elles n'ont duré que quelques secondes.

Aout. — Le 1er, A la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), une secousse dont la durée a vivement inquiété les habitants. On n'a cependant eu aucun dommage à regretter.

— Le même jour, 5 h. 45 m. du soir, à Parme, assez forte secousse ondulatoire du S.-E au N.-O.; elle a duré quatre secondes environ, et a été précédée d'un bruit sourd prolongé. L'air était parfaitement calme, et l'atmosphère voilée de vapeurs. A 3 h., le baromètre marquait 27 p. 11 l. 2, et immédiatement après la secousse, le mercure est tombé d'une demi-ligne à peu près. Pendant la soirée, on a signalé des éclairs continuels vers le nord et une apparition extraordinaire d'étoiles filantes en diverses directions; en outre, quelques instants avant 9 h., on aperçut vers le S.-E., à la hauteur d'environ 50°, un globe de feu de grandes dimensions et suivi par une colonne de fumée, qui, avec un mouvement très-lent, traversa l'atmosphère du nord au sud, et disparut derrière un amas de nuages.

Le 2, 1 h. 30 m. du matin, autre secousse ondulatoire très-faible, à peu près dans la même direction du S.-E. au N.-O.; durée, 5 à 6 secondes. La première a été ressentie plus faiblement à Guastalla et Reggio; à Modène, elle a été remarquée par quelques personnes seulement.

(1) S'agit-il d'Aix en Savoie ou d'Aix dans le département des Bouches-du-Rhône?

— Le 1er encore, les puits furent à sec à Resina, Portici, Bosco-Reale, etc.

Le 2, au soir, on entendit un grondement du Vésuve. Le nouveau cratère supérieur, à la suite d'un tremblement de terre qui a duré plusieurs heures, a vomi de la lave qui, au bout de 35 minutes, descendit jusqu'au Pigno del Ginistro. Sur plusieurs points de l'ancien cratère, la terre s'entr'ouvrit et lança des masses enflammées. Un autre torrent de lave, large de 15 pieds, se répandit, après le coucher du soleil, du côté de Bosco-Reale; deux nouveaux cratères se formèrent en même temps, lançant des pierres embrasées avec un très-grand fracas.

Le 5, nouvelle éruption de lave.

— Le 7, 8 h. 15 ou 32 m. du matin, à Alexandrie, secousses d'abord verticales, puis horizontales de l'est à l'ouest. Durée, 20 à 25 secondes ou même 50. Maisons lézardées. On s'est retiré à la campagne.

Au Caire (même heure), secousses encore plus violentes. Deux mosquées et un minaret se sont écroulés et ont écrasé plusieurs personnes. On parle aussi de la destruction de plusieurs maisons. Les uns portent leur durée à 5 ou 6 minutes, les autres à deux ou trois seulement. On a remarqué un fort bruit souterrain.

Le 10, deux fortes secousses encore, le matin.

On craignait pour la Syrie, mais je n'ai rien appris sur ce pays.

— Le 9, vers 3 h. 15 ou 20 m. du matin, à Madrid, une forte secousse qui a duré 10 secondes; cinq minutes après, encore une légère oscillation. Beaucoup de personnes ont été réveillées.

— Le 14, 5 h. 45 m. du soir, à St.-Pierre (Marti-

nique), une forte et longue secousse : oscillation du nord au sud. Sans dommage.

— Le 16, 3 h. et 5 h. 50 m. du matin, à Pietra-Santa, Motrone, Forte dei Marnei et Seravezza, deux légères secousses ondulatoires du nord au sud. La seconde fut faiblement ressentie à Pise, où l'on observa encore une légère ondulation momentanée, à 11 h. 30 minutes du soir.

— Le même jour, à Arkangelsk (Russie), assez forte secousse.

— Nuit du 22 au 23, secousses à Rome et dans les environs.

— Le 30, 3 h. 30 m. du soir, à Bruck (Styrie), secousse assez forte; à 10 h., secousse légère.

Septembre. — Le 1er, 5 h. du soir, et le 3, 10 h. 30 minutes du soir, à Stanz (C. d'Unterwalden), deux fortes secousses; le mouvement a été si fort que des bardeaux (schöndeln) tombèrent d'un toit; un tonneau vide fut renversé; des sonnettes se firent entendre, des fenêtres s'ébranlèrent; dans l'arsenal, des ouvriers furent effrayés par le mouvement des gibernes et le cliquetis des fusils.

— Au 2, l'éruption du Vésuve continuait encore sans interruption; seulement, au lieu de couler à gauche, la lave s'échappait à droite.

— Le 7, 1 h. 25 m. du matin, à Téhéran (Perse), tremblement assez fort.

— Le 11, entre 4 et 5 h. du soir, éboulement d'un immense rocher à Helsingguard (Norwège), 34 maisons ont été détruites, 230 personnes ont péri. On ne parle pas de tremblement de terre.

— Le 22, 9 h. 35 m. du matin, à Aiguebelle (Maurienne), une secousse assez forte. La direction a paru

être du N. au S. On a éprouvé deux autres secousses plus faibles à midi et à midi et demi.

Ces mêmes secousses ont été sensibles tout le long de l'Isère, de St.-Jean-Pied-Gauthier au sommet de la Tarentaise, sur une longeur d'environ 15 lieues. On les a ressenties notamment à St.-Jean-Pied-Gauthier, Chateauneuf, St.-Alban, St.-Georges-d'Hurtières, à Argentine, Aiton, aux Millières, à Tournon, Albertville, Mégève, Beaufort, la Roche-Cevins, aux Avanchers, à Moutiers, Salins, Villette et aux Chapelles. Elles n'ont causé aucun dommage nulle part.

— Les 24, 27 et 29, grandes perturbations magnétiques, à Genève. A la même époque, c'est-à-dire vers la fin du mois, on a senti à plusieurs reprises des secousses de tremblement de terre à Yverdun, dans le canton de Vaud et dans le canton du Valais.

Octobre. — le 3, 5 h. 30 m. du matin, à Batavia (Java), plusieurs secousses assez faibles, il est vrai, mais qui cependant ont fait arrêter les horloges de la ville.

— Le 7, 7 h. du soir, à Comrie, secousse légère.

— Le 8, vers 11 h. du matin, tremblement sur les côtes du Chili. A Valparaiso, sa durée a varié de 45 secondes à 2 minutes. La secousse a été assez forte pour mettre les cloches en branle et faire vaciller les édifices élevés : toutefois il n'y a pas eu de dégâts. Ses effets ont été plus désastreux à Coquimbo dont une partie a été ruinée et dans l'intérieur où plusieurs villes ont été complétement détruites. Les oscillations se dirigeaient du nord au sud. — Malheureusement, je ne connais pas encore de détails plus circonstanciés.

— Le 9, 9 h. du soir, à Chateauroux (Indre) et aux environs, une secousse assez violente.

— Le 11, éboulement de l'Armanny, l'un des plus hauts rochers du Valais.

— Le 13, 1 h. 20 m. du matin, entre Rolle et Lausanne, fortes secousses; une personne qui habite près du lac en a compté 5 ou 6 qui se sont succédé dans l'espace d'une demi-minute environ; la direction de l'ébranlement était du S.-O. au N.-E.; le mouvement ne s'est pas étendu jusqu'à Genève.

A Lausanne et sur plusieurs autres points du canton de Vaud, on n'a remarqué qu'une secousse dont les oscillations ont été plus ou moins prolongées, selon les localités.

A Lons-le-Saulnier (Jura), on a remarqué trois secousses très-prononcées, à la même heure (1 h. 20 m.); durée, 2 secondes.

La même nuit, quelques minutes avant 1 h. et demie du matin, à Bâle et à Mulhouse (Haut-Rhin), tremblement dont le mouvement a paru oscillatoire.

— Le même jour, 1 h. 25 m. du matin, à la Rochette (Maurienne), une secousse faible.

— Le 15, 7 h. 52 m. du matin, à Siorac (Dordogne), une secousse.

— Le 17, 9 h. 15 m. du soir, à Berne, secousses qui paraissent avoir duré une minute et s'être dirigées du S. au N.

— Le 20, 4 h. du matin, à Sienne (Toscane), une légère secousse; à 10 h. du matin, autre secousse un peu plus forte.

Le 21, 1 h. 30 m. du soir, troisième secousse, faible. Toutes trois furent ondulatoires et faiblement ressenties à Lorenzana.

— Le 23, au Mexique, tremblement effroyable qui a renversé la ville de Atlixco. Pas une maison n'est restée

debout ; un grand nombre d'habitants ont été ensevelis sous les ruines. Les villages voisins ont beaucoup souffert ; les couvents des environs ont été détruits.

Je ne trouve pas d'autres renseignements !

— Le 25, 2 h. 20 m. du matin, à la Rochette (Maurienne), une secousse faible.

— Le 25 encore, 4 h. du soir, entre Rolle et Lausanne, secousses et grêle. Ces secousses, que je trouve mentionnées dans les tableaux de la *Commission hydrométrique* de Lyon, ne sont-elles pas du 25 septembre?

— Le 26, 8 h. 30 m. du matin, à Port-au-Prince, (Haïti), forte secousse sans dommage : elle a aussi été ressentie en rade.

Novembre. — Le 1er, à la Pointe-à-Pitre, une forte secousse accompagnée d'une violente détonation ; elle a jeté l'alarme dans toute la ville, mais ne paraît pas avoir causé de dommage.

— Le 8, à St.-Pierre (Martinique), secousse légère.

— Le même jour, 3 h. du matin, à Florence, secousse faible.

Le 9, 3 h. 10 m. du matin, à Livourne, Pise, Lucques, Prato, Florence, etc., une secousse de courte durée et dirigée du N. au S. Elle fut plus forte dans les environs de Pistoie, où l'on en ressentit encore une très-faible un peu avant 11 h. 15 m. du soir. Depuis plusieurs jours, le temps était très-chaud pour la saison.

— Depuis le 13, dit-on dans une lettre du 25 novembre, le Vésuve donne de nouveaux signes d'éruption. Dix torrents de lave plus ou moins larges découlent des cratères, dans la direction du sud, vers Ottojano, Bosco-Reale et Torre del Greco et ne s'arrêtent qu'à une très-petite distance des plaines boisées qui avoisinent ces

villes. — Il s'est même formé un nouveau cratère de 18 palmes de diamètre et d'où sortent sans cesse et avec grand bruit, des pierres, des cendres et des gerbes de feu qui répandent une forte odeur de soufre.

— Le 16, à Batavia (Java), tremblement qui, après celui d'octobre 1834, est le plus violent qu'on y ait ressenti depuis trente ans. Ce jour et les deux suivants, à Batavia, et surtout dans les régences de Chéribon, de Bonjoemak, de Caddöe, de Samarang et de Rambay, secousses très-violentes.

A Batavia même, les tours des églises ont été fortement ébranlées ; celle de l'hôtel-de-ville s'est inclinée (à gauche) d'une manière remarquable, et la croix en fonte, qui la surmontait, a été renversée.

Dans la résidence de Chéribon, tous les bâtiments, excepté les magasins proprement dits, dont les murs sont d'une épaisseur extrême, et 200 maisons en pierre, menaçaient ruine.

A Palimang ou Palimanang, la maison du gouverneur a été très-endommagée. Quarante maisons du quartier Chinois se sont écroulées, et 17 personnes ont péri. Aux environs, deux fabriques de sucre ont été ruinées. Dans celle de Glagamidan, 6 personnes ont été écrasées sous les décombres. A Dano-Radja, Pamankira, Radja-Galve, et surtout à Gudramayor, dégâts semblables.

Au 20 novembre, on recevait à Batavia des nouvelles de désastres sur tous les points, et la plus grande inquiétude régnait dans la ville.

Ici s'arrête la correspondance. De nouvelles secousses ont-elles prolongé le phénomène ?

— Le 30, le matin, à Valence (Drôme), une secousse médiocre, presque instantanée, dirigée de l'est à l'ouest avec une légère déviation, ou de Valence à St.-Laurent,

c'est-à-dire parallèlement à l'axe du Thalweg de l'Isère. La secousse a été ressentie sur tous les points de cette ligne et peu ailleurs. Quelques vieux murs sont tombés dans les environs de Roman, de St.-Jean-en-Royans, etc., mais depuis longtemps ils menaçaient ruine. Voici ce que dit de la nature de la commotion une personne qui l'a éprouvée (1) : « Il semblait que quelque fluide passât » dans mes bras et dans mes jambes et me saisît le sys» tème nerveux ; je n'ai rien ressenti ni à la tête, ni à » la poitrine, ni aux articulations, et cela m'a étonné, » car mon premier mouvement a été de rapporter ces » impressions au fluide électrique, et c'est encore mon » sentiment aujourd'hui. Malheureusement, je n'ai pas » eu le temps de chercher ma boussole ; en une seconde, » tout était terminé. »

Décembre. — Nuit du 8 au 9, à St.-Malo et Dinan, secousse très-vive, accompagnée d'une forte détonation qui a été suivie d'un roulement profond et prolongé. Les cloisons ont été fortement ébranlées. Il avait régné une violente tempête pendant trois jours.

— Le 11, 3 h. 20 m. du matin, à Pise, secousse très-faible et de courte durée. Très-peu de personnes l'ont remarquée.

— Le 20, on écrivait de Lisbonne : Notre population est dans la consternation depuis quatre jours. Cinq secousses de tremblement de terre ont eu lieu, et l'on dit que le fameux tremblement de 1755 commença de la même manière.

Ces secousses ont été plus ou moins ressenties sur

(1) M. Duval, ancien élève de l'Ecole polytechnique, aujourd'hui maître de forges dans le pays. Lettre écrite en janvier 1848, à M. Fournet.

toute la superficie du Portugal : à Sabserra, des maisons ont été renversées. Maintenant, écrivait-on le 31, toute crainte paraît avoir cessé.

— Le 27, à Orduna (Biscaye), tremblement qui a duré plus d'une minute. Les oscillations très-sensibles étaient de l'est à l'ouest et accompagnées d'un bruit sourd. A Delica (village voisin d'Orduna), les secousses ont été plus fortes encore et ont ébranlé une église située au pied de la Cordillière d'Orduna.

RESUMÉ.

Les secousses signalées pendant les quatre années qui viennent de s'écouler peuvent se résumer de deux manières relativement à leur manifestation dans les divers mois et dans les différentes saisons de l'année : 1° en ne comptant que pour un seul tremblement de terre les secousses qui se succèdent pendant plusieurs jours dans un même pays, ou qui ne sont séparées que par un intervalle de quelques jours, de moins de huit jours, par exemple. Ainsi, le fameux tremblement de terre de Toscane, commencé le 14 août 1846, ne se serait terminé qu'au 30 septembre. Dans ce mode de supputer, des secousses qui se manifestent sur des points très-éloignés, comme en Ecosse et en Italie, le même jour, constituent des phénomènes distincts. En procédant ainsi, on dressera le tableau suivant :

TABLEAU I.

NOMBRE DES TREMBLEMENTS DE TERRE SIGNALÉS DANS LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
1844	10	9	9	7	7	9	7	8	5	3	4	8	86
1845	11	6	5	5	6	3	6	6	9	11	6	11	85
1846	7	5	10	3	4	4	6	10	5	7	8	8	77
1847	5	4	9	6	2	2	6	9	4	10	5	4	66
	33	24	33	21	19	18	25	33	23	31	23	31	314
	Hiver : 90.			Printemps 58			Été : 81.			Automne 85.			

2° On peut compter encore tous les jours dans lesquels on a noté des secousses. Mais ici se rencontre un autre inconvénient. Ainsi, par exemple, le 21 décembre 1845, où la terre a tremblé dans les Abruzzes, en Illyrie et en Ecosse, ne figurera que comme rappelant une seule manifestation du phénomène. Suivant certaines idées théoriques, cette manière de voir serait très-rationnelle, et les secousses que je viens de rappeler leur serviraient de justification. Mais pour d'autres, il est difficile de ne voir qu'une manifestation unique du phénomène dans des secousses dont les unes ont ébranlé une partie de l'Amérique et les autres quelque faible

région de l'Europe, à des intervalles de temps qui ne surpassent pas vingt-quatre heures. Quoi qu'il en soit de cette difficulté de classement, j'ai dressé ce nouveau tableau en reportant au jour suivant celles qui ont eu lieu dans la nuit, à moins que l'heure, antérieure à minuit, n'ait été explicitement indiquée.

TABLEAU II.

NOMBRE DE JOURS MARQUÉS PAR DES SECOUSSES.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
1844	15	17	24	8	9	12	7	11	9	5	4	7	128
1845	15	7	5	6	7	6	7	9	10	18	6	12	108
1846	7	8	10	5	4	16	8	24	11	13	13	12	131
1847	6	4	9	7	4	4	8	9	4	12	7	4	78
	43	36	48	26	24	38	30	53	34	48	30	35	445
	Hiver : 127.			Printemps 88			Été : 117.			Automne 113.			

Dans ces deux tableaux, l'hiver a une prépondérance marquée pour la fréquence des secousses ; c'est là un résultat que j'ai constamment trouvé dans mes recherches antérieures. Mais l'été, qui occupait ordinairement le dernier rang, s'élève au second dans l'un des tableaux, et l'automne lui est peu supérieur dans l'autre ; c'est

une anomalie que je n'ai guère rencontrée que dans la Péninsule Italique.

Comparons maintenant la fréquence de ce phénomène aux différentes phases du mouvement lunaire.

Comptons d'abord les jours de la lune où le phénomène a été signalé, et nous trouverons qu'il l'a été :

Le 1[er] jour de la lune.	18 fois.	Le 16[e] jour	16 fois.
2[e]	17	17[e]	12
3[e]	13	18[e]	17
4[e]	18	19[e]	15
5[e]	13	20[e]	17
6[e]	16	21[e]	17
7[e]	14	22[e]	15
8[e]	11	23[e]	11
9[e]	12	24[e]	15
10[e]	15	25[e]	10
11[e]	9	26[e]	9
12[e]	11	27[e]	15
13[e]	16	28[e]	16
14[e]	14	29[e]	13
15[e]	18	30[e]	9

L'inspection seule de ce tableau (1) montre déjà une certaine prépondérance dans le degré de fréquence du phénomène vers les Syzygies.

Mais partageons la lunaison de 29 j., 531 en 12 parties égales de 2 j., 461 chacune ; la première comprendra les nombres des deux premiers jours, plus les 461 millièmes du nombre relatif au troisième, ou

$$18 + 17 + 13 \times 0{,}461 = 40\text{j.}, 993.$$

(1) Dans ce tableau ne sont pas comprises les secousses des 29 janvier, 7, 13 mars et 1[er] mai 1844, ainsi que celles des 22 septembre et 25 octobre 1847. Ces jours correspondent aux 10, 19, 25, 14, 13 et 17[es] de la lune.

Le second douzième s'étendant de 2 j., 461 à 4 j., 922, comprendra ce qui reste du 3e jour, plus le nombre du 4e, plus encore les 922 millièmes du nombre relatif au cinquième, ou

$$7,007+18+13\times 0,922=36 j., 993.$$

Le troisième douzième, s'étendant de 4 j., 922 à 7 j., 383, comprendra ce qui reste du 5e, plus les nombres des 6e et 7e jours, plus les 383 millièmes de 11, nombre relatif au 8e, ou

$$1,014+16+14+11\times 0,383=35 j., 227.$$

En continuant ainsi, nous calculerons les nombres relatifs à chacun des douze douzièmes de la lunaison, et représentant par f_n le nombre appartenant à chaque douzième, l'indice n étant égal à son numéro d'ordre, nous dresserons le tableau suivant :

$f_1 = 40$j.,993.	$f_7 = 36$j.,071.
$f_2 = 36$, 993.	$f_8 = 39$, 837.
$f_3 = 35$, 227.	$f_9 = 38$, 943.
$f_4 = 31$, 447.	$f_{10} = 30$, 461.
$f_5 = 27$, 220.	$f_{11} = 29$, 036.
$f_6 = 38$, 908.	$f_{12} = 36$, 864.

Ici les variations qui correspondent aux principales phases lunaires apparaissent déjà plus clairement, et le terme f_7 présente seul une anomalie dans le mode d'accroissement de ces nombres vers les Syzygies : les diminutions sont manifestes après les quadratures. Mais s'il y a une relation entre les deux ordres de phénomènes, comme le mouvement de la lune est périodique, comme les phases se renouvellent après des intervalles de temps égaux, cette relation, quelle qu'elle soit, de-

vra pouvoir s'exprimer aussi par une fonction périodique de sinus et cosinus.

Représentons par t un angle compté à partir du milieu du premier douzième de la lunaison; cet angle n'exprime pas la distance de la lune au soleil, il est seulement lié à cette distance; il en diffère d'une quantité constante, si l'on suppose la lune dans le plan de l'écliptique, ce qui est évidemment permis ici. Ainsi on aura :

$t = 0°$ pour le milieu du 1er douzième,
$t = 30°$ pour le milieu du 2e »
$t = 60°$ pour le milieu du 3e » et ainsi de suite.

Représentons par F la fréquence du phénomène terrestre suivant les diverses phases du mouvement lunaire; elle sera exprimée par une fonction de la forme

$$F = a + b \sin t + c \cos t + d \sin 2t + e \cos 2t + \ldots.$$

dont il s'agit de déterminer les coefficients indéterminés a,b,c,d,e,.....

Pour y arriver, faisons successivement

$t = 0°$ et $F = f_1$
$t = 30°$ et $F = f_2$
$t = 60°$ et $F = f_3$
. . . .

et ainsi de suite. Nous obtiendrons ainsi 12 équations du 1er degré en a,b,c,....

Ne conservons que les cinq premiers termes (les deux suivants ayant une valeur très-petite), et appliquons à ces 12 équ. à 5 inconnues, la méthode des moindres carrés, nous trouverons

a = + 35j.,167.
b = — 0j.,701.
c = — 0j.,044.
d = + 2j.,738.
e = + 4j.,341.

et notre fonction deviendra

$$F = 35j.,167 - 0j.,701 \sin t - 0j.,044 \cos t + 2j.,738 \sin 2t + 4j.,341 \cos 2t$$

que nous écrirons sous la forme plus simple

$$F = 35j.,167 - 0j.,702 \sin(t + 3^\circ 35') + 5j.,132 \sin(2t + 57^\circ 46')$$

Sans discuter ici cette formule qui n'est fondée que sur un intervalle de 4 ans ou de 49 1/2 lunaisons, nous remarquerons que le premier terme variable a une influence très-petite; sa plus grande valeur n'est pas même le septième de celle du second terme, il suffit donc de considérer celui-ci qui constitue une *onde semi-mensuelle* importante.

Elle atteint un premier maximum pour $t = 16^\circ 7'$ c'est-à-dire, 1j.,322 après le milieu du premier douzième, ou à l'âge de la lune 1j,320+1j,322=2j.,642. Mais quand nous comptons un jour pour l'âge de la lune, cet âge n'égale en moyenne que 0j.,5; nous devons donc retrancher un demi-jour au nombre précédent, ce qui réduit à 2 j., 142 l'époque du premier maximum. L'onde semi-mensuelle reprendra évidemment la même valeur après le milieu du 7e douzième; à ces deux époques, ou un peu plus de deux jours après les Syzygies, la fréquence moyenne se trouvera donc augmentée, par l'onde semi-mensuelle, de 5 j., 132, et diminuée de la même quantité deux jours environ après les quadratures. Nous aurons ainsi

35j.,167 + 5j.,132 = 40j.,299, fréquence après les Syzygies,
35, 167 — 5, 132 = 30, 035. . . . . quadratures.

Ces nombres sont entre eux à peu près : : 4 : 3. Les manifestations des commotions souterraines ont donc eu, par rapport aux phases lunaires, une allure analo-

gue à celle des marées océaniques, et beaucoup plus sensible que celle des marées atmosphériques.

J'ai obtenu par la méthode de M. Cauchy (1) la formule

$$F = 35j,167 - 0j,373 \sin(t + 96°32') + 4j,904 \sin(2t + 59°33')$$

qui diffère très-peu de la précédente et conduit aux mêmes conséquences; seulement l'onde semi-mensuelle obtiendrait ses valeurs maxima et minima un peu plus tôt.

Pour obtenir le plus grand écart de ces deux formules, il suffit de prendre leur différence, et d'en égaler la dérivée à o.

On obtient ainsi

1° Pour la fonction différence, la première étant retranchée de la seconde,

(a) $$\bar{1},90938 \sin(t - 23°44') - \bar{1},44159 \sin(2t + 24°15')$$

2° Pour la dérivée première

(b) $$\bar{1},90938 \cos(t - 23°44') - \bar{1},74262 \cos(2t + 24°15')$$

3° Pour la dérivée seconde

(c) $$-\bar{1},90938 \sin(t - 23°44') + 0,04365 \sin(2t + 24°15')$$

fonctions dans lesquelles les coefficients sont des logarithmes.

La dérivée (b) peut s'écrire

$$\cos(t - 23°44') - \bar{1},83324 \cos(2t + 24°15') = 0$$

Elle admet la seule racine $t = 119°0'5''$ entre $-15°$ et $+345°$ qui sont les limites entre lesquelles t varie.

(1) La méthode est celle que M. Cauchy a publiée à Turin en 1833, et qui a été réimprimée d'abord dans le journal de M. Liouville, puis à la fin du 1er volume du Calcul différentiel et intégral de M. l'abbé Moigno.

Cette racine répond à un maximum, car elle rend négative la dérivée seconde (c), et substituée dans la fonction (a), lui donne la valeur numérique

1j.,081.

C'est là le plus grand écart entre les deux formules; il correspond à t = 9 j.,762 ou à l'âge de la lune

10j.,992;

c'est-à-dire en dehors des syzygies et des quadratures; on peut donc regarder les deux formules comme indiquant les mêmes résultats; et comme d'ailleurs elles ont été obtenues par des méthodes essentiellement différentes, on peut en conclure qu'elles représentent convenablement le phénomène.

Poursuivons et voyons si cette analogie se maintiendra. Les marées sont plus fortes au Périgée qu'à l'Apogée; ici nous pouvons compter les jours de secousses qui ont eu lieu à ces deux phases du mouvement lunaire, et nous trouverons les résultats suivants :

Nombre de jours de secousses	
la veille du Périgée	16
le jour même	17
le lendemain	14
la veille de l'Apogée	17
le jour même	10
le lendemain	12

En somme, 47 au Périgée et 39 seulement à l'Apogée.

Bibliographie seismique. — Quelques ouvrages ont encore paru sur ce sujet depuis mon dernier catalogue.

1° J'ai déjà annoncé l'ouvrage du Dr Boegner, (et

non Vogner comme on l'a imprimé par erreur). En voici le titre :

Das Erdbeben und seine Erscheinungen, in-8° de 208 pages. Dans la première partie, l'auteur décrit les caractères généraux du phénomène et signale les principales hypothèses par lesquelles on a cherché à l'expliquer.

La deuxième partie comprend un catalogue des secousses ressenties en Allemagne.

L'ouvrage est enrichi d'une carte représentant l'étendue du tremblement de terre du 29 juillet 1846.

2° Istoria del Tremuoto che ha devastato i paesi della Costa Toscana, il dì 14 agosto 1846, dì L. Pilla. Pisa, 1846. — 226 pages in-8°.

L'auteur décrit le phénomène avec de longs et très-intéressants détails, l'explique comme le résultat d'une éruption volcanique qui n'a pu se faire jour au dehors, et termine par un catalogue des secousses ressenties en Toscane (1).

L'ouvrage est accompagné d'une petite carte géologique du pays ébranlé.

3° Relazione de' fenomeni presentati dai terremoti di Toscana nell' Agosto 1846 e considerazioni teoretiche sopra i medesimi del prof. Cav. Paolo Savi; Pisa, 1846. — 171 pages in-8°.

Le titre indique assez le plan de cet ouvrage. Celui-ci comme celui de M. Pilla, sont l'œuvre de savants qui ont étudié consciencieusement le sujet.

4° Der Bergschlüpf vom 20 December 1846 an den Unkeler Basaltsteinbrüchen bei Oberwinter, von

(1) Ce savant, dont s'honore l'Italie, vient de périr martyr de l'Indépendance.

Dr. Jacob Nöggerath, 57 pages in-4°, avec 3 grandes cartes.

Je dois la connaissance de ces 5 précieux ouvrages aux communications bienveillantes de leurs auteurs.

5° Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie, par Mgr. Alexis Billiet, archevêque de Chambéry; in-8° de 42 pages, inséré dans les Mémoires de l'Académie royale de Savoie, t. xiii, 1848.

6° Beschreibung merkwürdiger Vulkane, von Dr C. W. Ritter; Breslau, 1847.

Cet in-8° de 270 pages m'a paru assez peu intéressant.

7° Mémoire sur les tremblements de terre en Allemagne (texte allemand) par le Dr Heyden. Ce Mémoire contient un aperçu chronologique de toutes les secousses remarquables en Allemagne depuis le viii° siècle jusqu'à nos jours, indiquant leurs rapports avec les éruptions volcaniques des pays lointains.

8° Description des volcans actifs et éteints, des tremblements de terre et des sources thermales (texte anglais), par Mr C. Daubeny; Londres, 1848, in-8°.

Je n'ai pu encore me procurer ces deux ouvrages.

9° M. de Leonhard a consacré les 44 dernières pages (204 à 248) de son Taschenbuch für Freunde der Geologie, Zweiter Jahrgang; Stuttgard, 1846, à la description de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques.

Enfin trois de mes catalogues ont été imprimés au commencement de cette année.

Le premier, *sur les tremblements de terre dans la Péninsule Italique,* a paru dans le t. xxii des Mém. Cour. et Mém. des sav. étrangers de l'Académie royale de Belgique.

Le second, *sur les tremblements de terre dans la Pé-*

ninsule Ibérique, a été inséré dans le t. x des Annales des Sciences physiques et naturelles, de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

Le troisième, *sur les tremblements de terre au Mexique*, a été publié par la Société d'émulation des Vosges, dans le t. vi de ses Annales.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LES INVENTIONS, DÉCOUVERTES ET PERFECTIONNEMENTS
RELATIFS A L'INDUSTRIE,

FAITS DANS LA VILLE DE DIJON ET SON ARRONDISSEMENT,

AINSI QUE SUR LES INSTITUTIONS OU ÉTABLISSEMENTS QUI EN ONT FAVORISÉ LE DÉVELOPPEMENT;

PAR M. VICTOR DUMAY,
CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, ANCIEN MAIRE DE DIJON,
PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

Dans ce royaume de France, le plus beau de tous après le royaume du ciel, il n'y a pas un coin de terre où n'ait germé, comme un glorieux épi, la mémoire d'un de ces élus de la destinée qui portent au front le sceau lumineux du génie. GROTIUS.

L'histoire des découvertes en général est sans contredit l'une des branches les plus curieuses et les plus intéressantes des connaissances humaines, puisque, si on la possédait, elle formerait un tableau instructif et complet des progrès de la civilisation. Malheureusement elle nous manque. Dans les temps anciens, la fable seule nous fournit quelques renseignements qui ont sans doute pour base la vérité, mais que la fiction a tellement obscurcis, qu'ils ne peuvent être que d'un faible secours. Au moyen âge, les ténèbres les plus profondes, créées par un esprit de corps et d'abnégation personnelle qui annihilait l'individualisme, nous cachent les noms des inventeurs, l'époque et le lieu de leurs travaux, ainsi que les moyens qui les ont conduits au résultat. L'imprimerie elle-même, destinée à propager d'une manière

si rapide et si étendue tous les faits et toutes les connaissances, n'a pas échappé au sort des inventions de cette période. Son berceau est encore un objet de discussion parmi les savants. Il en est de même des autres découvertes antérieures au quinzième siècle.

Pour les temps qui se sont écoulés depuis, de nombreux faits et des détails circonstanciés ont été au contraire recueillis et enregistrés ; mais comme aucune méthode n'a présidé à leur recherche et à leur classification, ils n'offrent qu'un faible intérêt au double point de vue de la science et de l'histoire générale ou locale. Disséminés dans de volumineux ouvrages, où ils ne sont mentionnés qu'incidemment, nul lien ne les unit et ne les rattache à une époque, à une branche des connaissances humaines ou à une région géographique quelconque. Il est dès-lors impossible d'en saisir l'ensemble et d'en tirer un enseignement utile,

Quelques auteurs, à la vérité, tels que Polydore Virgile (1), Jean Matthæus (2), Guy Pancirole (3), Georges Pasch (4), Lachesnaye des Bois (5), Dorigny (6), Sabatier et Préfort (7), et Dutens (8), ont essayé de réu-

(1) *De inventoribus rerum libri octo*. Amsterdam. Elzevir, 1671, ou Leyde, 1644 ; in-12.

(2) *Libellus de rer. invent.* Hambourg, 1613 ; in-8°.

(3) *Res memorabiles deperditæ*. Francfort, 1646 ; in-4°.

(4) *De novis inventis tractatus*. Leipsic, 1700 ; in-4°.

(5) *Dictionn. des mœurs, usages et coutumes des Français, etc*. Paris, 1767 ; 3 vol. in-8°.

(6) *Dictionn. des origines ou époques des inventions, etc*. Paris, 1777 ; 6 vol. in-8°.

(7) *Dictionn. des origines, découvertes, inventions et établissements, etc*. Paris, 1777 ; 3 vol. in-8°.

(8) *Origine des découvertes attribuées aux Modernes, etc*. Paris, 3e édit., 1821 ; 2 vol. in-8°.

nir dans un ordre chronologique ou alphabétique les notions éparses qu'ils avaient pu recueillir ; mais leurs ouvrages manquent en général d'exactitude, de précision et d'une saine critique.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, dans les attributions duquel devrait figurer nommément aussi l'industrie qui de fait s'y trouve placée, a senti que sous ce rapport notre histoire nationale présentait une lacune essentielle à combler. Disposé, comme ses collègues de la Justice et de l'Intérieur, à publier une statistique générale de son département, il a désiré y joindre un tableau sommaire, mais exact et complet, des diverses découvertes faites dans chaque localité. A cet effet, par une circulaire du 20 octobre 1847, il a demandé pour chaque arrondissement une notice contenant, 1° la date des principales inventions ou découvertes industrielles qui y ont eu lieu, en remontant aussi haut que possible ; 2° également la date des progrès importants dans chaque sorte de manufacture en exploitation et celle des établissements ou institutions qui en ont favorisé le développement ; 3° enfin les noms des auteurs de ces inventions ou perfectionnements, et ceux des hommes qui ont contribué par des travaux remarquables ou par des fondations à la prospérité de l'industrie française.

La Notice ci-après est, en ce qui concerne la ville de Dijon et son arrondissement, la réponse officielle à ces questions (1). On aurait pu la diviser en trois para-

(1) L'envoi en a été fait le 22 février 1848 ; la lettre de son auteur, alors maire de Dijon, qui l'accompagnait, contient le vœu suivant : « ...... La connaissance de l'histoire des progrès » de l'industrie ainsi que de la succession des perfectionnements

graphes comprenant successivement les inventions et découvertes proprement dites, les perfectionnements et en dernier lieu les établissements, fondations et travaux ayant contribué au développement et à la prospérité des arts et métiers; mais dans plusieurs cas la ligne de démarcation ayant paru difficile à tracer, on a préféré n'établir qu'une seule série disposée dans l'ordre chronologique, en rejetant à la fin, à l'effet d'y être groupés et mentionnés seulement pour mémoire, les

» qui l'ont amenée au point où elle est parvenue aujourd'hui » ne serait pas moins importante que celle de faits ou d'événements sans influence sur le développement de l'esprit humain » ou sur le bonheur de l'humanité. De même qu'on élève une » colonne ou un monument pour consacrer le souvenir d'une » bataille ou d'une action d'éclat, de même aussi je voudrais » qu'une inscription rappelât dans les localités, assez heureuses » pour en avoir été le berceau, la date et les circonstances principales d'une découverte utile avec le nom de l'inventeur. » J'aimerais mieux voir sur la façade de l'ancienne église Saint-Etienne (aujourd'hui la halle au blé) un marbre indiquant » que c'est là que le 6 mars 1773 Guyton de Morveau, pour » neutraliser les miasmes s'exhalant du vaste charnier et qui » avaient déterminé une effrayante mortalité dans le voisinage, » fit la première application de son procédé de désinfection de » l'air par le chlore, procédé qui a peut-être sauvé la vie à des » milliers d'individus en prévenant des épidémies, que de lire » sur les murs de l'ancien hôtel-de-ville, occupé maintenant par » les Archives départementales, que le 13 septembre 1513, sous » la magistrature de Benigne de Cirey, vicomte-maïeur, les » Suisses levèrent le siége qu'ils avaient mis devant Dijon. Je » crois que rien ne serait plus propre à faire naître l'émulation » et à honorer une ville. Je me dispose à faire une proposition » en ce sens soit au Conseil municipal, soit à l'Académie. »

objets d'une moindre importance au point de vue proposé.

Voici le résumé des renseignements qu'il a été possible de réunir :

1° Dès la fin du 6e siècle, il existait à Dijon des moulins à eau mis en mouvement par le ruisseau de Suzon ; voici en quels termes Grégoire de Tours, mort en 595, en parle dans son Histoire, liv. 3, chap. 19, en décrivant le CASTRUM DIVIONENSE : « *Ab aquilone verò alius* » *fluviolus venit qui, per portam ingrediens ac sub pon-* » *tem decurrens, per aliam rursùs portam egreditur....* » *antè portam autem molina mirâ velocitate diver-* » *tit......* » Ce sont les premières usines de ce genre dont les historiens français fassent mention. Quoique connues des Romains et décrites par Vitruve, liv. 10, l'usage en était très-peu répandu sous les rois de la première race qui, dans leurs domaines, continuaient à se servir de moulins à bras, ainsi que le prouve la punition infligée au commencement du 8e siècle à Septiminie, nourrice du fils de Childebert.

2° Les horloges sonnantes sont citées pour la première fois dans les *Usages de l'Ordre de Cîteaux* réunis vers l'an 1120.

Un article de ces statuts défend de sonner les cloches pour aucun exercice, *pas même pour l'horloge,* depuis la messe du jeudi saint jusqu'à celle du samedi suivant. Une autre disposition enjoint au sacristain de régler l'horloge de manière à *sonner* et à l'éveiller pendant l'hiver avant matines ou avant les nocturnes. — L'Ordre de Cîteaux avait une maison à Dijon (1).

Dijon possède encore la plus ancienne horloge de

(1) *Mémorial portatif de Chronologie*, tom. 1er, p. 310.

France et probablement d'Europe : le fameux *Jacquemart* (composé de trois personnages qui frappent les heures), que le duc Philippe-le-Hardi enleva de Courtray et fit placer en 1382 sur une tour de l'église Notre-Dame (1). C'était, au rapport de Froissard, *l'ouvrage le plus beau qu'on seust trouver de ça ne de là la mer* (tom. 2, chap. 128).

3° Dijon a toujours été renommé pour la fabrication de la moutarde. Sa réputation était déjà établie à cet égard dès le 12° siècle. La liste des locutions populaires au moyen âge, et transcrite sur tant de manuscrits, place à côté des échalottes d'Etampes, des raves d'Auvergne, des perdrix de Nevers, la *moutarde de Dijon*. Des réglements de police de la fin du 14° siècle édictent des mesures pour en assurer la bonne qualité. *Le Trésor de la langue française tant ancienne que moderne,* par Nicot, le premier qui importa en France le tabac, la mentionne avec honneur. Dans son dictionnaire de la langue française, édit. de 1691, Furetière la cite également. Il donne aussi, d'après Tabourot des Accords, une explication du sobriquet de *Moutardiers,* appliqué aux habitants de cette ville, et qu'il prétend ne pas venir de la fabrication étendue de ce condiment à laquelle quelques-uns d'entre eux se livraient, mais bien du cri de guerre de Philippe-le-Hardi, *moult me tarde,* que ce prince avait donné à la ville en reconnaissance d'un service qu'elle lui avait rendu. Avant la révolution de 1789, il se faisait un très-grand commerce de moutarde

(1) Voyez, sur cette horloge, la curieuse notice que M. Peignot, sous le pseudonyme P. Bérigal, a publiée en 1832, et qui est intitulée : *l'illustre Jaquemart de Dijon* (XVI et 91 pages in-8°, tirée à 250 exempl. — Frantin et Lagier).

dans la capitale de la Bourgogne. On en expédiait jusqu'à Rome et à St.-Pétersbourg. Un sieur Naigeon et son successeur, le sieur Fremyet, se sont fait un nom dans cette industrie.

La supériorité de la moutarde de Dijon tient à trois causes qui n'ont été encore signalées nulle part : 1° la qualité de la graine récoltée non dans des champs cultivés, mais dans les fourneaux à charbon des forêts ; la poussière de charbon étant très-favorable au développement du genre crucifère auquel appartient cette plante ; 2° l'emploi du verjus au lieu de vinaigre pour en délayer la farine (1) ; 3° enfin le mode de fabrication consistant à arroser la graine au moment même de sa trituration, ce qui empêche l'évaporation ou l'altération du principe salin éminemment volatil qu'elle contient et qui donne à cette préparation la saveur et l'arôme que l'on recherche.

4° Ce fut en 1385, sous le règne du duc Philippe-le-Hardi, que les *gelines d'Inde* furent apportées à Dijon ; ce qui montre, dit Courtépée (*Histoire du Duché de Bourgogne*, tom. 1er, pag. 161 de l'édit. de 1847), la fausseté de la tradition d'après laquelle l'importation n'en remonterait qu'au XVIe siècle, et serait due à l'amiral Chabot qui d'ailleurs aussi était Dijonnais.

On doit cependant ajouter que l'on a prétendu que la geline d'Inde envoyée par Philippe-le-Hardi n'était autre que la pintade (*numida meleagris*), originaire d'Afrique, et à laquelle on avait donné par ignorance une

(1) Dans l'ouvrage ci-dessus cité, Nicot tire l'étymologie du mot moutarde de *mustum ardens, moût ardent*, « parce que, » dit-il, on la soulait faire de moust, comme encore fait-on à » Dijon et à Angers ; la graine ou le senevé sert pour luy donner » ardeur et pointe. »

qualification que le moyen âge appliquait volontiers à tout ce qui venait de loin.

5° Philippe-le-Bon, qui gouverna la Bourgogne de 1419 à 1469, rétablit l'usage des perruques connu des Romains, mais négligé par les générations issues des Barbares (1).

6° Dès 1490, une imprimerie fut établie à Dijon, dans la maison de l'abbaye de Cîteaux, par un nommé Pierre Metlinger, que l'abbé Jean de Cirey y appela. Il imprima en cette année et la suivante trois volumes in-4° contenant les constitutions, priviléges et vies des Saints de l'Ordre (2).

Les superbes éditions sorties à la fin du siècle dernier des presses des Causse et des Frantin, prouvent les progrès de la typographie à Dijon, et le degré de perfection qu'elle avait atteint (3).

(1) *Mémorial portatif de Chronologie ci-dessus cité.*

(2) La précieuse bibliothèque de M. Bernard Joliet, ancien notaire à Dijon, possède le seul exemplaire connu de cette édition incunable.

(3) Dix villes seulement en France ont eu des imprimeries avant Dijon, savoir :

Paris en 1470 (Ulrich Géring, Martin Crantz et Michel Friburger).

Strasbourg en 1471 (Henri Eggestein et Jean Mentel).

Lyon en 1473 (Barthelemy Buyer).

Angers en 1477 (Jean de la Tour et Jean Morelli).

Chablis en 1478 (Pierre Le Rouge).

Vienne en Dauphiné en 1478 (Maître Jean).

Poitiers en 1479 (Jean Bouyer).

Caen en 1480 (Jacques Durand et Gilles Quijoue).

Metz en 1482 (Jean Colini).

Et Troyes en 1483 (Guillaume Le Rouge).

Voici la liste chronologique des principaux imprimeurs de

7° Le 17 août 1754, les Etats de Bourgogne rendirent un décret ordonnant l'établissement à Dijon d'une pépinière pour la culture et la multiplication du mûrier blanc; le 28 décembre 1759, il fut fait une première distribution aux propriétaires de la Province de 5,200 arbres à haute tige et de 900 en buisson.

Vers la même époque de 1754 ou de 1755, un sieur Bolet se livra à l'éducation des vers à soie, et publia en 1766, sur cet objet, ainsi que sur la culture du mûrier blanc et du peuplier d'Italie, un essai dans lequel il rend compte de ses expériences remontant à plus de dix ans.

Dijon jusqu'au dernier siècle. La date qui précède le nom est celle des premiers ouvrages sortis de leurs presses :

1490.	Pierre Metlinger.	1688.	Veuve Antoine Michard.
1530.	Jean Grangier.	1693.	Jean Ressayre.
1564-1611.	Jean Desplanches.	1693-1720.	Claude Michard.
1601.	Veuve Claude Guyot.	1719.	Antoine Defay.
1605.	Maussant.	1723.	Joseph Sirot.
1605.	Jean Maignien.	1730.	J.-B. Augé.
1616.	Claude Guyot.	1737.	Philippe Marteret.
1628.	Nicolas Sphinx.	1766.	Louis Hucherot.
1632.	Claude Chavance.	1766.	L.-N. Frantin.
1642.	Pierre Palliot.	. . .	Causse.
1658.	Philibert Chavance.	. . .	J.-B. Capel.
1682.	Antoine Fargeot.	. . .	Bernard-Defay.
1682.	Antoine Michard.		

Le 28 février 1808, est mort à Dijon, commis de la poste aux lettres, après avoir été ruiné par la Révolution, Philippe-Denis Pierres, premier imprimeur ordinaire du roi, l'un des plus habiles typographes du dernier siècle, et inventeur d'une nouvelle presse approuvée par l'Académie des Sciences de Paris. M. Leschevin, son confrère à l'Académie de Dijon, a publié une notice sur sa vie.

La pépinière provinciale, qui en 1785 contenait 53,000 plants de mûriers, fut supprimée en 1790 par le refus de l'Administration départementale de subvenir à la dépense qu'elle occasionnait.

En 1824, des sieurs Marlio frères, négociants à Dijon, firent à Verrey-sous-Salmaise (arrondissement de Semur) une plantation de mûriers qui se composait en 1830 de 38,000 pieds; ils recueillirent en 1829 112 kilogrammes de cocons. L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon leur décerna, le 31 août 1830, une médaille d'encouragement de 300 fr.

8° Ph.-C.-Marie Varenne de Beost, agronome distingué, établit à Dijon en 1760 le premier jardin botanique au climat des Argentières. Legouz de Gerland en fonda près de l'allée de la retraite un plus vaste et plus complet, qu'il donna à l'Académie par acte du 19 février 1773, approuvé par lettres-patentes du Roi. Le premier cours de botanique s'y ouvrit le 20 juin de la même année. Ce jardin a été transféré en 1833 dans le clos de l'ancienne Chartreuse.

C'est à un autre Dijonnais aussi du nom de Varenne, et surnommé par plaisanterie *le grand Varenne*, que l'art culinaire doit de nombreux perfectionnements. Il est l'auteur du *Cuisinier français*, qui a été plus souvent réimprimé que le plus savant ouvrage (1).

9° L'Ecole des Beaux-Arts de Dijon, l'une des quatre qui en France sont entretenues aux frais de l'Etat (2), doit sa fondation à François Devosges, mort en cette ville

(1) La première édition en a paru à Paris en 1651, chez Pierre David. La dédicace au gouverneur de Chalon-sur-Saône est signée : François Pierre dit Lavarenne ; il se qualifie d'escuyer de cuisine du marquis d'Uxelles ; il est mort en 1678.

(2) Loi du 11 floréal an 10 (1er mai 1802), art. 24 et 25, n° 7.

le 22 décembre 1811. Ce zélé professeur ouvrit en 1765 une école privée qui fut suivie d'abord par 25 élèves, puis par 80. D'après une délibération des Elus de la Province du 24 décembre 1766, une allocation de 600 livres, successivement portée à 1,800, à 2,400 et à 3,600, fut accordée pour subvenir aux frais du nouvel établissement, d'où sont sortis Bénigne Gagnereaux, Naigeon, Prudhon, Devosges fils, Renaud, Bertrand, Ramey, Petitot, Bornier, Gaule, Rude, Jouffroy, etc.

L'école de Dijon, qui concourt de date avec celle de Paris, peut être regardée comme la première qui ait mis en honneur et en pratique le système d'imitation de la nature repoussé des ateliers de la capitale, et que Vien, directeur de l'Académie de France à Rome, cherchait à rétablir.

Dans une Notice en 27 pages, lue à l'Académie de Dijon le 31 juillet 1767, et insérée au tom. 2 de ses Mémoires, un de ses membres, M. Picardet, fit ressortir avec talent l'heureuse influence que l'établissement de l'école de dessin devait avoir sur les arts et sur les métiers; c'est à ce point de vue que le présent article doit trouver ici sa place.

Les ouvrages de peinture et de sculpture que les élèves de l'école, entretenus à Rome aux frais de la Province, devaient envoyer chaque année à Dijon, ont servi à former le premier fonds du musée de cette ville (1), qui depuis s'est enrichi d'objets du plus haut

(1) Il paraît que très-anciennement la ville possédait déjà une collection de peintures, dont on faisait l'exhibition dans les fêtes publiques. Les registres de la Chambre du Conseil et de police nous ont transmis les noms de plusieurs des conservateurs de cette espèce de musée.

On voit en 1617 un Florent Despesches de Tréchateau en

mérite, et notamment des précieux tombeaux de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Margueritede Bavière, sa femme (1).

10° En 1773, Guyton de Morveau, avocat général au Parlement de Bourgogne, inventa le moyen de désinfecter l'air par le chlore. Il en fit à Dijon la première application, le 6 mars de cette année, lors d'une épidémie qui se déclara par suite de l'exhumation des corps remplissant les charniers de l'église St.-Etienne,

qualité de « garde et directeur des peintures, figures et tableaux » étant en la maison de ville pour servir aux triomphes, ré- » jouissances et actions publiques. »

Ce Despesches, de qui sont signées, avec la date de 1588, les fresques qui décorent la sacristie septentrionale de l'église St.-Michel de Dijon, étant mort de la peste en 1637, il fut remplacé, suivant délibération de la Chambre de ville du 14 juillet de cette année, par Léonard de Recouvrance, auteur du tableau représentant la résurrection du Lazarre que les administrateurs de l'hôpital général de Dijon viennent de placer, après l'avoir fait restaurer, dans le réfectoire des Dames hospitalières.

Luc Despesches, fils de son prédécesseur, lui succéda le 1er février 1647.

Le musée actuel fut fondé par décrets des Etats généraux de la province de Bourgogne, en date des 12 mai 1781 et 30 novembre 1787. La propriété en a été reconnue au profit de la ville par une lettre de M. Laîné, ministre de l'intérieur, du 23 octobre 1818.

(2) Les figures de ces tombeaux, ainsi que celles encore beaucoup plus remarquables du puits de Moïse et du portail de l'église des Chartreux de Dijon, exécutées de 1388 à 1393 par Claux Sluter, *ymagier* du duc de Bourgogne, sont les monuments de statuaire les plus intéressants de la fin du moyen âge, et attestent la perfection que l'art avait atteinte à cette époque, trop légèrement qualifiée de barbare.

et il le publia dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier du mois de juin suivant. C'est assurément l'une des plus précieuses découvertes de la chimie moderne.

C'est aussi à Dijon, et vers la même époque, que ce savant posa les bases de la nouvelle nomenclature chimique, aujourd'hui universellement adoptée.

Un autre dijonnais, Pierre-Isaac Poissonnier (né le 5 juillet 1720, mort le 22 août 1799), professeur à l'Ecole de médecine de Paris, médecin en chef des armées, inspecteur général de la médecine dans les colonies, et membre de l'Académie des Sciences, fut le premier qui ouvrit un cours de chimie à Paris. Il publia en 1763 un essai sur les moyens de dessaler l'eau de mer.

11° Un des premiers paratonnerres établis en France (il n'y avait encore que celui de M. de Saussure sur le château de Ferney), fut élevé sur l'hôtel de l'Académie de Dijon, le 28 mai 1776, par les soins de Guyton de Morveau, aux frais de l'intendant de Bourgogne Dupleix de Bacquencourt, chancelier de cette Académie.

12° François Chaussier, mort en 1828, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, découvrit en 1781, à Dijon, l'acide bombique; mais cette découverte ne fut publiée qu'en 1783, dans les Mémoires de l'Académie de cette ville (2e semestre, pag. 80). Elle est rappelée dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Chimie*, t. 1er, pag. 410), ainsi que dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles* (tom. 1er, p. 159).

Chaussier est aussi l'auteur de la nouvelle nomenclature anatomique, dont il sentit la nécessité en faisant

un cours d'anatomie à l'Académie de Dijon (1). Il exposa son système dans une brochure aujourd'hui extrêmement rare, imprimée en cette ville chez Frantin.

13° Ce fut en 1782, à une séance de l'Académie à laquelle assistait le prince de Condé, que Guyton de Morveau fit les premières expériences comparatives des avantages du blanc de zinc sur le blanc de plomb ou la céruse, et par lesquelles il démontra que le premier était moins cher; qu'à poids égal, il couvrait environ un tiers de plus de surface; qu'il ne s'altérait pas quoique exposé à certaines vapeurs et notamment à celles de l'hydrogène sulfuré; qu'enfin, et ce qu'il y avait de plus précieux, il ne produisait pas d'émanations nuisibles à la santé et occasionnant la colique des peintres (2). Il fut fait le 22 mai 1786, à l'Académie royale d'architecture de Paris, un rapport par MM. Mauduit, Bossut, Cherpitel et Antoine, dans lequel ces commissaires disent: « On est redevable au zèle et aux lumières de M. de Morveau des expériences intéressantes et multipliées sur le blanc de zinc; elles ont été faites à l'Académie de Dijon et répétées depuis à Paris; on peut en conclure

(1) « Chaussier fut le réformateur de la Nomenclature anatomique. Sa Nomenclature des muscles tend à nous débarrasser de toutes ces vieilleries baroques qui fatiguent si inutilement la mémoire, même de ceux qui les savent le mieux par cœur; c'était une excellente idée que d'emprunter le nom des muscles à l'os sur lequel ils s'insèrent et à celui qu'ils font mouvoir....... C'est le système Linnéen introduit en anatomie. » (*Introduction historique à l'histoire de la santé et de la maladie*, par F.-V. Raspail, 1843; 2 vol. in-8°.

(2) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1782, 1er semestre, pag. 22.

» que le blanc de zinc a sur celui de plomb deux avan-
» tages infiniment précieux..... (1). »

L'emploi des couleurs à base de zinc vient d'être proposé de nouveau par M. Leclaire, à l'Académie des Sciences de Paris qui, à la séance du 24 janvier 1848, a nommé une Commission composée de MM. Thénard, Chevreul et Dumas, pour en constater les avantages. A la séance du 7 février suivant, M. Lassaigne, qui prétend avoir employé dès 1821 l'oxide de zinc, a réclamé pour lui la priorité de la découverte qui, comme on le voit, n'appartient ni à l'un ni à l'autre (2).

14° La seconde ascension d'hommes dans un ballon libre, c'est-à-dire non retenu par des cordes, eut lieu à Dijon le 25 avril 1784, par Guyton de Morveau et l'abbé Bertrand, qui, partis de la cour de l'abbaye St.-Benigne, s'élevèrent à une grande hauteur, et descendirent à Lamarche près Auxonne, à trois myriamètres du lieu de départ. Les aérostats avaient été découverts quelques mois auparavant par les frères Montgolfier d'Annonay, qui commencèrent leur essai le 5 juin 1783. Le premier voyage en ballon libre fut fait par Pilâtre du Rozier et le marquis d'Arlande, le 21 novembre de cette année. Il n'y eut d'expérience semblable en Angleterre que le 20 juin 1785 (3).

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, ann. 1786, n° XXX.

(2) Cette note, avec quelques développements, a été communiquée à l'Académie des Sciences de Paris, à sa séance du 20 mars 1848, et a été reproduite dans les *Comptes-Rendus hebdomadaires de ses séances*, t. 26, p. 359.

(3) La priorité de la découverte, que l'on ne put contester à la France, donna lieu au quatrain suivant :

Les Anglais, nation austère,
Réclament l'empire des mers ;
Les Français, nation légère,
Ont conquis l'empire des airs.

15° A la séance de l'Académie de Dijon, du 2 août 1784, Guyton de Morveau lut un Mémoire sur les moyens de remplacer la pierre à chaux maigre, si nécessaire pour les ouvrages hydrauliques, et qu'on trouve rarement, par un mélange de pierres à chaux grasse et de manganèse. Il prouva les avantages de cette préparation par des expériences faites sous les yeux de l'assemblée. C'est pour une découverte de cette nature, mais d'une application plus étendue et moins dispendieuse, qu'une récompense nationale a été proposée en faveur de M. l'ingénieur Vicat.

16° La variété des poids et des mesures était en 1789, comme celle des lois et des Coutumes, le résultat de l'aggrégation successive des provinces qui composaient le royaume de France. Philippe-le-Long et Louis XI avaient fait d'inutiles efforts pour rétablir l'uniformité qui avait existé sous Charlemagne ; la pensée en avait été reproduite sous Louis XIV par trois académiciens: Amontons, Picard et Huygens (1). Turgot enfin allait entreprendre de la réaliser lorsqu'il quitta le ministère. Talleyrand, évêque d'Autun, reprenant le projet de ce ministre, en proposa la réalisation à l'Assemblée

(1) Elle avait été aussi présentée par l'illustre Vauban dans la statistique de l'élection de Vézelay, tirée des manuscrits de la bibliothèque du roi, et imprimée dans l'*Annuaire du département de l'Yonne,* année 1846, 4e partie, pag. 247 à 258. Ce savant économiste s'exprime ainsi : « VIIe et pour ne pas demeu- » rer en si beau chemin, ne pourrait-on pas réduire toutes les » mesures de l'élection, et même celles de tout le Royaume, à » une seule de chaque différente espèce, avec les subdivisions » nécessaires, sans égard aux mauvaises objections qu'on pour- » rait faire en faveur du commerce, qui sont toutes fausses et » ne favorisent que les fripons? »

nationale, dans une Notice publiée en avril 1790, et dont on retrouve une analyse succincte dans le Moniteur du 30 de ce mois. Il proposait de prendre pour type la longueur du pendule simple à secondes, et après avoir déterminé l'unité linéaire, d'y rapporter les unités de superficie, de solidité, de poids, etc., qui auraient été uniformes pour toute la France, mais dont les anciens noms, multiples ou divisions, eussent été conservés. Quelque temps auparavant, et au mois de février de la même année, Claude-Antoine Prieur, mort à Dijon le 11 août 1832, colonel du génie en retraite, ancien Membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, avait publié en cette ville, chez l'imprimeur Causse, un Mémoire in-4° intitulé : « Moyens de rendre uni-
» formes dans le Royaume toutes les mesures d'étendue
» et de pesanteur, de les établir sur des bases fixes et
» invariables, d'en régler tous les multiples et les sub-
» divisions suivant l'*ordre décuple*; d'approprier enfin
» à ce nouvel ordre le cours des petites monnaies. »
Ses vues ayant été adoptées et réalisées par les décrets des 26-30 mars 1791 et 1-2 août 1793, il peut être considéré comme l'inventeur ou le principal inventeur du système actuel des poids et mesures.

17° Autrefois Dijon était, pour la bière qui s'y consommait, tributaire de Paris et surtout de Besançon. Dans les premières années du présent siècle, MM. Pingaud, Regnault et Henri Weiss y ont établi avec de notables perfectionnements des brasseries qui ont pris un grand développement, et qui exportent au loin une partie de leurs produits, très-recherchés par leur excellente qualité.

18° A peu près à la même époque, M. Degouvenain, Membre de l'Académie de Dijon, établit en cette ville

une fabrique de vinaigres de table et de toilette d'une supériorité très-remarquable, qui lui mérita des médailles aux expositions des produits de l'industrie nationale, en 1802, 1806, 1819 et 1823. Il paraît que son secret consistait à les fabriquer avec des vins additionnés d'alcool, jusqu'à ce qu'ils en continssent au moins 12 pour 0/0.

Depuis une vingtaine d'années, la fabrication du vinaigre de vin a pris un grand développement à Dijon. Les produits s'en expédient à Mulhouse et en Alsace, où ils sont employés à l'impression des indiennes.

19° Le moyen de fabriquer du papier d'une longueur indéterminée, puis, selon les besoins, de le réduire aux dimensions voulues, est dû au sieur Ferdinand Leischsteinschneider, fabricant de papier à Poncey, canton de St.-Seine, arrondissement de Dijon, qui l'inventa vers 1810. Sur des rapports faits à l'Académie de cette ville, les 3 juillet 1811, 8 avril et 19 mai 1813, il lui fut décerné une médaille par ce Corps qui en outre fit les frais du brevet d'invention, délivré à son profit le 13 janvier 1814.

20° Ce fut un Dijonnais, J.-B. Courtois, qui, en 1812, découvrit l'iode; voici dans quelles circonstances : en fabriquant de la soude de Varech, il avait remarqué que quand il laissait évaporer ses eaux mères à siccité, la chaudière de cuivre se perçait d'une infinité de petits trous; aussi se hâtait-il d'ajouter de l'eau lorsqu'il voyait l'opération toucher à sa fin. Un jour, distrait par une autre occupation, il négligea cette précaution; mais s'apercevant bientôt de son oubli, il court à son fourneau, saisit le premier vase qui lui tombe sous la main, et en projette dans la chaudière le contenu qui n'était autre chose que de l'acide sulfurique. A l'instant le labo-

ratoire se remplit d'une épaisse vapeur violette qui se condense sur les murs, le plafond et les divers objets environnants. Courtois fut très-étonné de voir partout de brillantes paillettes métalliques qu'il recueillit avec soin et qu'il remit à M. Gay-Lussac. Après une étude approfondie, ce savant reconnut que le produit dont il s'agit constituait un corps simple ayant la plus grande analogie avec le chlore. Il lui donna le nom d'iode (ἰώδης, *violet*). L'objet de cette importante découverte resta longtemps sans application. Ce ne fut qu'en 1815 ou 1816 que l'on commença à s'en servir en médecine. On sait le rôle important qu'il joue actuellement dans les opérations photographiques.

21° La lithographie s'introduisit à Dijon à peu près à l'époque où Engelman fonda son établissement à Mulhouse. Lors de la seconde occupation de Dijon par les troupes autrichiennes, M. Berthaux-Durand, ingénieur-vérificateur du cadastre, ayant eu à loger les artistes lithographes attachés au quartier-général de l'armée, à l'effet de fournir tout ce qui était nécessaire en écritures, tableaux, cartes, etc., parvint, malgré le mystère qu'ils faisaient de leur procédé, à découvrir leur secret, et forma aussitôt un atelier lithographique auquel succéda avec des améliorations celui du sieur Mairet, relieur distingué et auteur d'une notice sur cet art, publiée en 1818.

22° M. Champy, né à Dijon et anciennement propriétaire d'une raffinerie de salpêtre en cette ville, est l'inventeur d'un procédé de fabrication de la poudre de guerre avec une extrême promptitude et en diminuant considérablement les chances d'accidents. Le Gouvernement français, sous la Restauration, ayant refusé de lui acheter son secret, dont il avait fait l'application

en grand à la poudrerie d'Essonne qu'il dirigeait, il le vendit au roi de Prusse. Son moyen consiste à pulvériser séparément les éléments de la poudre et à les réunir à l'aide de courants d'air qui en emportent les particules dans une caisse où s'effectue le mélange.

23° Le sieur Chevolot, inventeur d'une machine propre à tailler avec une grande perfection la pierre et le marbre en colonnes, moulures, corniches, rosaces, nervures et ornements de toute espèce, forma, vers 1842, à Dijon, pour l'exploitation de ce procédé garanti par un brevet d'invention, un établissement qu'il a depuis transféré à Paris, et qui donne des produits dont quelques-uns ont été remarqués à l'Exposition générale de l'industrie en 1844 (n° 254 du Cat. officiel).

Tel est l'historique succinct des plus remarquables inventions, perfectionnements, établissements ou institutions se rattachant à l'industrie manufacturière ou agricole de l'arrondissement de Dijon. Quant à ceux d'une moindre importance ou qui existaient déjà en dehors de cette circonscription, on se bornera, ainsi qu'il a été dit en commençant, à les rappeler pour mémoire dans la nomenclature suivante :

1° Les forges à fer sont très-anciennes dans l'arrondissement de Dijon. Rougier la Bergerie, dans son *Histoire de l'agriculture des Gaulois* (1829, pag. 323), prétend que ce sont des ouvriers qui les exploitaient dont J. Cæsar parle sous le nom de *fabri ferrarii Dibionenses,* dont la corporation est aussi mentionnée dans une inscription romaine trouvée à Dijon.

2° Fabrication, depuis un temps immémorial, de poterie de terre à Villers près Auxonne, qui par suite a

pris le nom de *Villare vasorum*, sous lequel il est désigné dans d'anciennes chartes, et qui porte encore aujourd'hui celui de *Villers-les-Pots*.

3° Papeteries anciennes à Pellerey, à Velars, à Plombières et à Bèze; cette dernière, fondée en 1604 par Claude Gaulet sur un terrain appelé *Mère-Folie*, a été successivement possédée et exploitée par Michel Monin, son gendre, et par Jean Dumay, mari de Guillemette, fille de celui-ci. Cette fabrique, dont les produits jouissaient d'une réputation méritée, fut détruite vers 1787 par l'abbaye de Bèze qui l'avait acquise en 1747.

4° Poudrerie à Vonges près Pontailler. Depuis 1690 elle est exploitée au compte de l'Etat.

5° Fabrique de fil de fer et de tôle, établie vers le milieu du siècle dernier par M. de Champrenaut, à Velars-sur-Ouche.

6° Manufacture de velours sur coton, de mousselines et d'indiennes, fondée en 1755, sous la protection des Etats de Bourgogne, par un sieur Du Fossé, au faubourg d'Ouche de Dijon, lieu dit en l'Ile. Le même local a été depuis affecté à une raffinerie de sucre, à une faïencerie, à une filature de coton à la mécanique et à une fabrique de blanc de céruse.

7° Manufacture de dentelles, point d'Alençon, formée à l'hospice Ste.-Anne, même faubourg, par le sieur Hessing, au commencement du siècle dernier.

8° Moyen de dételer à l'instant les chevaux en cas de mors aux dents et d'enrayer la voiture, par M. Joanne, auquel l'Académie de Dijon décerna, pour cette invention, une médaille à sa séance publique du 8 avril 1813.

9° Manufactures d'acier et de tôle de fer, établies vers 1818 à Bèze et à Rome-sous-Bèze, par M. Gédéon

Rochet, et depuis successivement exploitées par M. Sirodot et par M. Bureau.

10° Invention vers 1820, par le sieur Goubert, fabricant de baromètres à Dijon, d'un instrument nommé *Baro-Thermomètre*, propre à mesurer exactement les hauteurs au moyen de l'indication de l'influence de la température sur les mouvements de la colonne de mercure. Cet instrument a été l'objet d'un rapport approbatif de l'Académie de Dijon inséré dans ses Mémoires de 1821, pag. 110 à 116 (1).

11° Fabrique de clous avec des rognures de tôle, à Bèze, par M. Delahaye.

12° Manufacture de clous d'épingles et de fil de fer, par MM. de Meillonas et Compagnie, à Dijon et à Velars-sur-Ouche.

13° Fabrique de colle-forte à Dijon, par le sieur Flasselières qui, le 2 décembre 1829, reçut une médaille de l'Académie de cette ville pour la récente introduction de cette branche d'industrie.

14° Fabrication en grand de l'acide sulfurique et

(1) Cet instrument de précision n'est pas le seul qui ait été inventé à Dijon ; le bénédictin Odo-Louis Mathion, né en cette ville en 1620, mort en 1700, et dont le célèbre géographe Sanson parle comme d'un savant très-distingué, est auteur du compas graduateur.

Dans l'histoire littéraire de l'Académie de Dijon, lue à sa séance publique du 22 décembre 1776 (*Affiches de Bourgogne*, 1777, n° 16, pag. 64), le secrétaire perpétuel, Maret, avait dit que Vernier, l'inventeur de l'instrument qui porte son nom et qui est aussi connu sous celui de Nonius, était châtelain d'Orain (arrondissement de Dijon); mais il paraît que c'est une erreur, et qu'il était d'Ornan en Franche-Comté.

muriatique, à Couternon (canton est de Dijon), par M. Chervaux.

15° Manufacture de prussiate de potasse, établie en 1831 à Marsannay-le-Bois (canton d'Is-sur-Tille), par M. Tilloy.

16° Fabrique de savon à Dijon, par M. Oswald.

17° Fabrique de pains d'épices en la même ville, par M. Bottier.

18° Fabrique de fleurs artificielles d'une rare perfection, par M. Cappus de Dijon.

19° Fabrique de peignes pour coiffures, découpés dans de la tôle et recouverts d'un vernis imitant l'écaille, par le sieur Coiret, ferblantier. Les produits de cette industrie, transférée à Paris, sont, à ce qu'il paraît, l'objet d'une exportation assez avantageuse en Amérique.

20° Culture du houblon. A la fin du siècle dernier, il en avait été fait quelques essais à l'extrémité nord du faubourg St.-Nicolas de Dijon ; mais ils n'avaient point été continués. Ce n'est que depuis environ 12 ou 14 ans que cette plante a été cultivée en grand. MM. Regnault, Noël et Larché ont créé à Dijon et à Beire de vastes houblonnières qui donnent d'abondants et de bons produits.

21° Etablissement par le sieur Gottlob de Dijon, de pressoirs horizontaux placés sur des chariots et présentant le double avantage d'un facile transport et d'une grande puissance de pression (1).

22° Création en 1836, à Dijon, par les soins de M. le

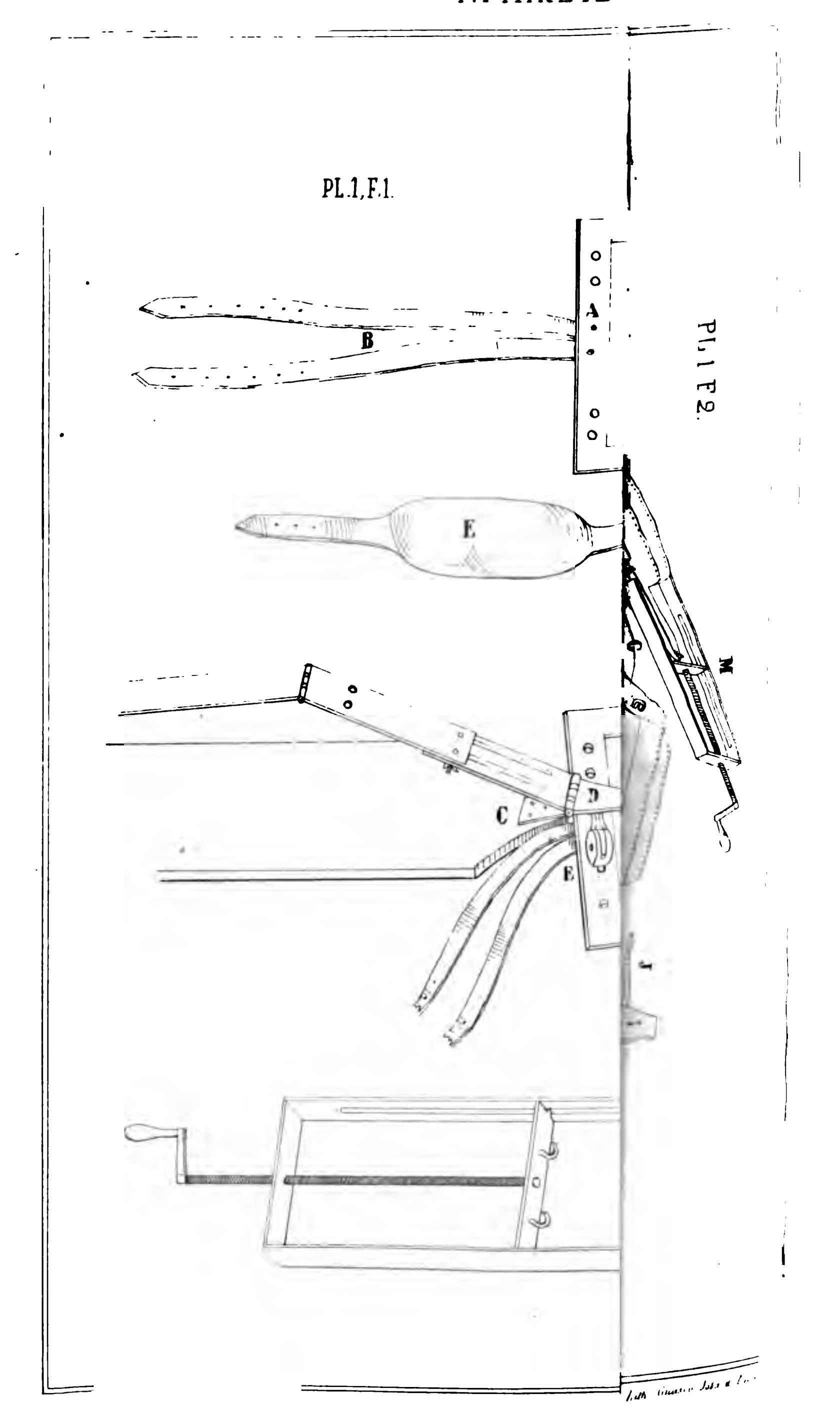
(1) Un de ces instruments a été admis à l'Exposition des produits de l'industrie nationale en 1844. Il figure sous le nom de *pressoir locomobile*, au n° 255 du Catalogue officiel.

préfet Chaper, d'un laboratoire départemental de chimie et de docimasie pour l'analyse et l'essai des minerais, des terres, des substances suspectes de sophistication, etc.

23° Institution, par arrêté municipal du 5 mai 1836, au Jardin des plantes de Dijon, d'un cours de botanique dont le programme avait été ainsi fixé par l'art. 2 de cet arrêté : « Les démonstrations auront pour objet di-
» rect et principal l'étude des plantes dans leurs rap-
» ports avec la médecine, l'agriculture, l'industrie et
» l'économie domestique. — Elles s'appliqueront spé-
» cialement aux végétaux compris dans la Flore du dé-
» partement, c'est-à-dire qui y croissent spontanément
» ou qui y sont naturalisés, et elles porteront sur leurs
» caractères, leur histoire succincte, leur mode de
» culture, les soins qu'ils réclament, la nature des ter-
» rains qui leur conviennent, les moyens de les pro-
» pager et de les améliorer, leurs propriétés et leur
» emploi. — Elles devront se faire, autant que possible,
» à l'aide des végétaux eux-mêmes, examinés suivant
» la classification adoptée au Jardin botanique, en
» donnant toutes les indications propres à caractériser
» et à distinguer les ordres, genres et espèces, et en
» insistant particulièrement sur les plantes qui pré-
» sentent ou peuvent présenter le plus d'utilité, ou qui
» sont d'un usage plus général. »

24° Institution dans la même ville, par autre arrêté municipal du 7 décembre 1839, d'un cours de géométrie appliquée à l'arpentage, au lever des plans, aux nivellements, à la mécanique, à la stéréotomie, etc.

APPAREIL



DESCRIPTION D'UN APPAREIL

DESTINÉ AU TRAITEMENT DES LUXATIONS ANCIENNES DE L'ARTICULATION ILIO-FÉMORALE ET DES FRACTURES DU COL ET DU CORPS DU FÉMUR,

PRÉSENTÉE A L'ACADÉMIE

PAR **M. DOMPMARTIN,**

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ORTHOPÉDIQUE DE DIJON.

Messieurs,

Appelé par ma spécialité à traiter de temps à autre des luxations anciennes, et n'ayant pas retiré des appareils connus jusqu'à ce jour tous les services que j'espérais, j'ai dû m'occuper d'en trouver un capable de remplir mes intentions.

J'ai eu l'honneur de vous le présenter en 1844; je l'ai modifié considérablement pour répondre aux inconvénients qui lui étaient reprochés, et depuis cette époque je l'ai montré à un assez grand nombre de médecins, soit à Paris, soit dans les villes de nos départements circonvoisins, lorsque ma spécialité m'y appelait. Dans un voyage en Suisse, j'eus l'honneur de le présenter à la Société médicale de Genève. Tous les confrères, sans exception, ont cru reconnaître de véritables avantages sur les machines connues jusqu'à ce jour, et m'ont engagé à le publier. C'est pour satisfaire à ces désirs que je viens vous réclamer l'honneur de le publier dans vos Mémoires.

Cet appareil, inventé primitivement pour les luxations anciennes de la cuisse, peut être employé avec avantage pour la réduction des luxations récentes, pour les fractures du col du fémur, pour celles de la cuisse et

même de la jambe, et remplacer les appareils de Desault et de Boyer. Je crois l'avoir réduit aujourd'hui à sa plus simple expression, tant son application est facile. Comme tous les appareils utiles, il a besoin de passer au creuset de l'expérience et de la critique; mais dans nos provinces on arrive difficilement à ce but.

Pour le moment, je n'entrerai dans aucune considération chirurgicale, je ne vous ferai même part d'aucune observation; je ne veux que décrire l'appareil et son application; cela suffira, je l'espère, pour faire comprendre son action et ses avantages.

Je l'ai mis plusieurs fois en action sur le cadavre, en présence de plusieurs confrères, et toujours les résultats ont répondu à notre attente. Cela ne suffit pas, je le répète, il lui faut la sanction de l'expérience.

Il est composé de deux parties distinctes, l'une disposée pour la contre-extension, l'autre pour l'extension.

La première partie est formée d'un encadrement en fer plat pour recevoir le bassin (pl. 1re, fig. 1re). On peut la rembourrer à volonté avec les premiers objets qui se présentent sous la main. Au milieu de la branche antérieure A sont fixés deux sous-cuisses B qui doivent se réunir à la partie montante et latérale de la branche postérieure C de l'encadrement, en passant sur les pubis et longeant latéralement le bas-ventre (pl. 2e, A). Aux branches latérales D (pl. 1re) est arrêtée d'un côté une ceinture E de dix centimètres de largeur, destinée à passer sur le bas-ventre, pour aller s'attacher à la boucle du côté opposé F. Cette ceinture n'est réellement utile qu'au moment où l'on veut réduire une luxation ou maintenir exactement le bassin.

La seconde partie, destinée à l'extension (pl. 1re, fig. 2), est composée des pièces suivantes :

1° Une planchette A de 20 cent. de large, et plus longue que le membre malade, d'environ 30 cent.

2° Une articulation orbiculaire (pl. 1re, fig. 2 et 3); cette articulation est fixée en B avec le cadre (fig. 2 et 3), en C avec la planchette et en D avec la pièce qui longe la cuisse; au moyen de charnières, cette articulation E répond à l'articulation de la cuisse avec le bassin.

3° A la planchette A, rétrécie supérieurement pour faciliter le mouvement de circomduction, et à l'articulation E, est attaché l'appareil F confectionné soit en bois, soit en fer, mais disposé généralement sous forme de gouttière. Arrivé à l'articulation du genou, cet appareil se brise au moyen d'une charnière G, et se continue jusqu'à la partie postérieure du talon. Sous le talon, il s'élargit et répond à la longueur de la planchette A; cette dernière partie présente, au milieu de sa longueur, une coulisse disposée pour recevoir une vis sans fin H qui fait marcher une semelle I, adaptée à la plante du pied. Des courroies J, placées de chaque côté de cette semelle, sont destinées à embrasser le pied. Une longue et forte courroie K longe sous la cuisse et la jambe et vient se terminer et s'attacher à la partie inférieure de la semelle. A cette courroie K est arrêtée une espèce de guêtre (pl. 2) lacée sur toute l'étendue du membre, afin de déterminer une traction plus régulière. Si l'on avait à traiter une fracture compliquée de la cuisse, cette guêtre pourrait être facilement remplacée par un appareil de Scullet ou tout autre, suivant le besoin. Par une manivelle L, on détermine l'extension à volonté.

Pour faire mieux comprendre l'usage de mon appareil, je crois devoir en décrire l'application et joindre plusieurs dessins, bien informes, il est vrai, mais qui

cependant suffiront, je l'espère, pour faire comprendre le mécanisme.

Le bassin est placé sur la partie destinée à la contre-extension, pl. 2. L'articulation ilio-fémorale appliquée vis-à-vis l'articulation A, nœud de l'appareil. La ceinture E, large et très-bien rembourrée, s'applique sur le bassin et fixe ce dernier. Les sous-cuisses B longent la partie interne des cuisses, passent sur les pubis et les parties latérales du bas-ventre pour venir s'arrêter aux montants des branches latérales C du cadre décrit plus haut. La cuisse et la jambe sont posées sur la seconde partie F, destinée à l'extension; le pied vient s'appliquer sur la semelle, et des courroies J saisissent le coude-pied et le pied pour fixer ce dernier. Une espèce de guêtre, unie à la bande de cuir K, enveloppe le membre dans toute son étendue.

L'appareil ainsi appliqué, s'il s'agit de tenter la réduction d'une luxation en haut et en arrière, par la vis de rappel, mue au moyen d'une manivelle L, on détermine, sans la moindre fatigue et sans secousse, une extension forte directe et soutenue sur tout le membre; avantage immense sur la force humaine qui ne peut être ni durable ni mesurée. Grâce à l'articulation orbiculaire qui se trouve placée vis-à-vis l'articulation ilio-fémorale, on fait exécuter au membre toute espèce de mouvement et en tout sens pour faciliter le glissement de la tête de l'os à travers les muscles qui, cessant d'être contractés, ne forment plus un obstacle souvent insurmontable. La tête du fémur dégagée, en portant le membre entier en dehors et en lui faisant exécuter un mouvement de bascule en dedans, on facilite sa rentrée dans la cavité.

Dans les cas difficiles, une autre vis de rappel peut

être placée latéralement, un lac passé à la partie supérieure de la cuisse y est attaché, et l'être le moins intelligent, d'après les ordres du médecin, peut, par ce moyen, produire un point de résistance. Alors le médecin se saisit du membre comme d'un véritable levier, et tente la réduction. Toujours libre de sa puissance d'extension, il peut relâcher à volonté et réduire ainsi seul la luxation.

L'immobilité qui occasionne si souvent de graves douleurs, comme l'ont constaté tous les praticiens, dans les appareils de Desault et de Boyer, et dans tous les appareils connus jusqu'à ce jour, n'existe donc plus, puisque, l'extension une fois déterminée, il est toujours possible, sans craindre le déplacement des surfaces osseuses dans les fractures du col du fémur et de la cuisse, de porter le membre soit à droite, soit à gauche, de l'élever ou de l'abaisser à volonté, et même de le placer sur son côté. Mais un des grands avantages que je crois lui reconnaître, c'est de pouvoir en même temps le disposer en plan incliné, remplir toutes les indications des appareils de ce genre, et répondre à toutes les exigences. Lorsque l'on veut déterminer l'extension dans cette position, j'ajoute à mon appareil une seconde vis M de rappel, disposée de telle manière qu'elle fonctionne directement en avant du genou et positivement dans le centre du membre.

Je crois qu'il est inutile d'entrer dans de plus longs détails et de parler de ses nombreux changements pour être appliqué avantageusement dans les fractures du col du fémur, les fractures compliquées de la cuisse et même de la jambe. Ce que j'ai dit suffira, je l'espère, pour faire comprendre son action dans tous les cas. En me résumant, je dirai que les avantages que je crois

reconnaître à mon appareil, sur tous ceux connus jusqu'à ce jour, sont les suivants :

1° De déterminer l'extension dans le sens direct de l'articulation, ou mieux au centre du membre malade ;

2° De pouvoir, sans nuire à l'extension, faire décrire au membre tous les mouvements qu'il exécute dans l'état normal ;

3° D'éviter des douleurs souvent atroces, résultat de l'immobilité dans l'extension continue ;

4° De laisser l'usage du membre entier, et de permettre au médecin de s'en servir comme d'un véritable levier ;

5° De suppléer à tous les appareils à inclinaison ;

6° D'être très-portatif et d'une application simple et facile ;

7° Enfin d'être susceptible de rendre aux médecins éloignés des grandes localités, de grands services, n'ayant pas toujours près d'eux des confrères pour les aider, ou sous la main des appareils convenables pour traiter convenablement leurs malades.

Je désire sincèrement que l'application de mon appareil soit faite dans les grands hôpitaux, sous les yeux d'hommes à grande expérience, pour apprécier les avantages et les inconvénients ; car il n'est pas permis à l'homme le plus capable d'arriver seul à la perfection. Si mes faibles études peuvent rendre quelques services à la science, je me trouverai assez récompensé de mes travaux.

DES OBSTACLES

QUE L'ON RENCONTRE SOUVENT DANS LA PRATIQUE POUR LA GUÉRISON DES DÉVIATIONS DE LA TAILLE ET DES MEMBRES;

PAR M. LE Dr. DOMPMARTIN,

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ORTHOPÉDIQUE DE DIJON.

DÉVIATION DE L'ÉPINE.

Mlle C. R...., de Buffon, âgée de 16 ans, d'un tempérament lymphatique, atteinte d'une double déviation de l'épine, a séjourné, aux frais du Département, dans l'établissement, du 1er octobre 1844 jusqu'au 15 janvier 1846. Depuis l'âge de 12 ans, la jeune R.... se plaignait de maux d'estomac, de douleurs de tête; elle ressentait de fréquents battements de cœur, et il lui était impossible, surtout dans les derniers temps, de faire la moindre marche sans être très-fatiguée. On a fait prendre à cette malade, sous toutes les formes, les préparations ferrugineuses et les sirops antiscrophuleux sans aucun fruit. La déviation marchait toujours et faisait de grands progrès, surtout dans les derniers temps.

Lors de mon premier examen, Mlle R.... était dans l'état suivant : taille moyenne, mains maigres et alongées, figure grippée, teint violacé, respiration difficile. Déshabillée, j'ai pu observer la difformité dans toute son étendue. En arrière, la colonne vertébrale présentait une double courbure, l'une sous forme de voussure, l'autre latérale. La première s'étendait des

premières vertèbres lombaires aux premières cervicales, et donnait à cette jeune fille la tournure d'une vieille femme, courbée sous le poids de l'âge et du travail. En tirant une ligne droite, on remarquait une courbure de 20 centimètres. La 2e latérale offrait une triple courbure, savoir : concavité à droite dans la région dorso-lombaire, concavité à gauche dans la région dorsale, et légère concavité à droite dans la région cervicale. Une ligne tirée du coccyx à la septième vertèbre cervicale, la colonne déviait dans la région dorso-lombaire d'un centimètre, dans la région dorsale de trois centimètres, et d'un demi-centimètre dans la région cervicale. Le tronc penchait à gauche de sept centimètres. Du côté droit, l'angle des côtes, resserré, formait saillie postérieurement; elles se dirigeaient latéralement du haut en bas, et se portaient dans la fosse iliaque; les côtes du côté opposé, au contraire, alongées, aplaties, se dirigeaient de bas en haut. Le bord supérieur de l'os des îles du côté droit avait entièrement disparu; mais du côté gauche il faisait une forte saillie dans toute son étendue. Dans les régions déviées, tous les muscles dorsaux le long de l'épine, à droite, et les sacro-lombaires à gauche, étaient très-saillants, tandis que les mêmes muscles du côté opposé et dans les mêmes régions, paraissaient entièrement atrophiés. Vu antérieurement, le côté gauche de la poitrine était déprimé, tandis que le droit faisait saillie. Le sternum et l'appendice xiphoïde étaient déjetés à droite.

Pour combattre une difformité aussi prononcée, le traitement orthopédique était, selon moi, le seul moyen de guérison.

Comme le sujet était très-délicat, il m'a été impossible, dans les premiers temps, de mettre en usage

tous les moyens employés dans mon établissement pour les déviations de la taille. Des douleurs violentes, correspondant à la région épigastrique, s'irradiant sur une assez longue étendue de la colonne, portaient le trouble dans les fonctions respiratoires et digestives. En effet, des battements de cœur violents, une respiration pénible, des digestions difficiles, des migraines continues, rendaient l'état de C. R. très-grave, et nous faisaient craindre pour ses jours.

Dans les premiers moments, je crus devoir recourir à une médication active pour combattre ces accidents : la digitale, le fer furent tour à tour préconisés. Je lui fis pratiquer, contre l'avis de beaucoup de confrères, une gymnastique simple et propre à développer lentement les forces musculaires des membres torachiques. Dans cette circonstance, je mis en pratique, avec modération, les conseils du colonel Amoros, et pendant la suspension, j'engageai la jeune malade à chanter pour faire introduire une plus grande masse d'air dans les poumons et faciliter la dilatation de la poitrine. Ce moyen très-simple m'a réussi ici, comme dans un grand nombre d'autres circonstances. Mon lit, mon fauteuil et ma ceinture à inclinaison, me furent aussi d'un grand secours.

Pendant le coucher, je la fis placer dans une espèce de cuirasse qui embrasse la poitrine. Cette cuirasse est fixée sur une tige à pivot ajustée dans une ouverture pratiquée *ad hoc* dans le matelas. La poitrine faisant corps avec la tige au moyen de cette espèce de corset, il m'était facile, favorisé par le levier de la tige, de faire pivoter cette dernière et par conséquent de faire également pivoter la colonne en sens inverse au pivotement qui existe dans l'état maladif. Ce premier mou-

vement exécuté, l'extension latérale vient en aide, ainsi que l'extension horizontale pratiquée seulement sur le bassin.

Pendant le travail des doigts ou pendant les leçons, un fauteuil construit d'après les mêmes principes maintenait la malade dans un état convenable. Une ceinture fut employée dans tout autre moment ; cette ceinture embrasse le bassin et est maintenue fixe par des sous-cuisses ; une tige est disposée à sa partie postérieure, longe l'épine et vient s'articuler à une branche transversale qui passe sous les bras, et maintient cette tige sans gêner les mouvements du tronc. Une plaque est fixée à la tige et ajustée sur la partie latérale de la poitrine du côté de la convexité de l'épine dans la région dorsale. L'appareil ainsi disposé, on incline fortement le tronc du côté de la concavité dorsale. La tige inclinée, la plaque sert de point d'appui, et la colonne devient elle-même un véritable levier et tend à se redresser par les efforts des muscles mis en contraction pour rétablir l'équilibre rompu.

Sous l'empire de ce traitement, et grâce au courage de G. R., je vis tous les accidents insensiblement diminuer ; les battements du cœur devinrent moins fréquents et disparurent entièrement. Vers la fin de l'année 1845, les douleurs dans la région de l'estomac cessèrent et ne reparurent plus qu'à de rares intervalles ; les maux de tête seuls résistèrent et se renouvelaient périodiquement tous les mois. Les règles, qui étaient excessivement abondantes lors de son entrée, furent supprimées dès le principe, comme cela arrive toujours par l'effet de la gymnastique. Je ne puis me rendre compte de ce fait, que par le changement de la

vitalité, qui se porte entièrement sur le système musculaire.

Le traitement orthopédique suivit son cours régulier; les progrès dans la guérison étaient visibles; le mieux se dessinait tous les jours; la position de la malade était tellement changée, que je crus devoir demander une prolongation de séjour dans l'établissement, pour obtenir une guérison complète. Tout me donnait à penser que mes espérances ne seraient point déçues, lorsqu'au mois de septembre 1845 la jeune R. fut arrêtée tout-à-coup par une gastro-entérite avec hépatite aiguë, sans cause prévue. Cette jeune fille garda le lit pendant trois semaines. Nous eûmes même, pendant quelques jours, des craintes sérieuses. Cependant nous fûmes assez heureux pour combattre tous les accidents, et C. R., après cinq semaines, a pu reprendre son traitement. Mais la convalescence fut longue, et ce ne fut guère que dans le mois de décembre qu'elle récupéra toutes ses forces. Les règles s'étaient rétablies régulièrement, les douleurs de tête avaient entièrement disparu, les digestions étaient faciles, la respiration libre, et les battements du cœur dans leur état normal. Malgré cette amélioration générale, nous eûmes à regretter une rechute dans la déviation de la colonne, et nous fûmes forcés d'avoir recours à un traitement actif, pour gagner ce que la maladie nous avait fait perdre. J'ai demandé son changement le 15 janvier 1846; je l'ai cependant conservée encore trois mois dans mon établissement. Lorsque C. R. a quitté la maison, l'état général de sa constitution était parfait, sa déviation presque invisible; je ne parle point de la saillie formée par les côtes; cette dernière ne diminue qu'avec un temps fort

long, comme il est facile de le concevoir, dès l'instant que l'on connaît la consistance du tissu osseux des côtes.

Il est réellement regrettable que la fortune de la mère ne lui ait pas permis de continuer chez elle l'application de quelques moyens contentifs, pour la préserver d'une rechute. Avec des sujets aussi lymphatiques, il est toujours utile de prévoir et de surveiller attentivement. J'ai reçu, au mois de janvier 1847, une lettre de remerciement de C. R.; elle m'annonçait que sa santé était toujours bonne et que le mieux se maintenait.

VARUS DOUBLE DE NAISSANCE.

Pierrette L...., de Chaux, canton de Nuits, âgée de dix ans, sœur et tante d'individus porteurs de pieds bots de naissance, est entrée dans mon établissement le 28 octobre 1844. A l'exception d'un frère lymphatique, rien dans sa famille n'aurait pu faire soupçonner la maladie dont elle était atteinte; elle avait un *facies* animé, des yeux noirs et expressifs, et des cheveux châtains foncés. Cependant, debout, les fémurs de P.... étaient arqués antérieurement; les genoux dirigés en dehors, les tibia fortement tordus, à convexité en dedans, et tous les muscles de la jambe tellement atrophiés que l'on pouvait comparer ses jambes à deux morceaux de bois aplatis, à bords convexes en dedans et concaves en dehors. Le poids du corps, du côté gauche, ne portait sur le sol qu'au moyen d'une forte callosité; la face dorsale du pied, entièrement dirigée en dedans, était devenue antérieure, la face plantaire postérieure, le bord interne supérieur, et le bord externe inférieur. Ce dernier ne touchait pas le sol, il en était éloigné

d'environ 2 centimètres. La face inférieure du talon était postérieure et élevée du sol de plus de 7 centimètres.

Le pied droit n'offrait pas une callosité aussi forte que celle du côté gauche; le poids du corps était supporté en partie par le bord externe du pied, mais la face inférieure du talon était entièrement postérieure, et formait supérieurement une véritable gouttière avec le tendon d'Achille. A ces différences près, la difformité était semblable à celle du côté gauche.

Chez Pierrette L.... je ne me suis occupé que de la cure des pieds bots.

En présence de plusieurs confrères, je fis, séance tenante, le 8 novembre, la section sur les deux pieds du tendon d'Achille, du jambier antérieur, de l'aponévrose plantaire, et de l'adducteur du gros orteil; je la mis ensuite dans mes mécaniques. Après douze jours, j'ai pu lui faire poser les pieds sur le sol, en présence de ses parents. Chez cette enfant d'une grande soumission, d'une patience angélique, j'espérais une guérison rapide, lorsque, ce même jour, ses parents émerveillés ne lui firent pas faute de gâteaux, de pâtés, etc., etc., à mon insu. Pierrette, qui, depuis son opération, n'avait pas mangé beaucoup, ne put supporter tant d'aliments : la fièvre survint avec une vive inflammation de l'estomac, et aussitôt les pieds se tuméfièrent. Je fus forcé de suspendre mes mécaniques, et par une médication active et le régime, je fus bientôt maître de tous ces accidents; mais quelques jours après, une seconde visite, malgré mes recommandations, produisit des accidents plus graves que la première fois : la peau devint rouge, un érysipèle flegmoneux se développa sur les deux pieds; la suppuration survint et

prolongea la maladie six semaines, sans pouvoir agir convenablement.

Le traitement achevé, de simples mécaniques maintenaient les pieds de Pierrette parfaitement droits, la plante du pied appuyant sur le sol dans toute son étendue, la pointe seule tendait toujours à se porter en dedans, résultat de la courbure des os des jambes. Tant que les premiers brodequins furent assez solides pour soutenir les mécaniques, Pierrette a marché droit; mais lorsque, par suite de l'usure des brodequins, les mécaniques ne purent être maintenues, elles devinrent impuissantes, et tous les antagonistes des muscles coupés, aidés du poids du corps pendant la marche, ramenèrent les pieds dans le premier état de difformité. Malgré le bon désir de l'enfant, l'insouciance des parents fut telle (et cependant ces gens ont encore quelques ressources), qu'ils négligèrent de faire renouveler la chaussure de Pierrette, et que cette enfant en fut privée trop longtemps. Au mois de mai 1846, ils vinrent pour me prévenir de sa position, et, malgré mes pressants engagements, ils ne me l'amenèrent qu'au mois de septembre suivant, pour réorganiser de nouvelles mécaniques. A cette époque, Pierrette ne marchait qu'avec la plus grande peine. Ce n'est pas sans être profondément affligé que j'ai remarqué cette impardonnable incurie de la part de parents, à l'égard d'enfants auxquels ils n'ont à laisser qu'une bonne santé pour tout héritage. Je fis confectionner de nouvelles mécaniques, je parvins à faire marcher Pierrette, tant bien que mal, sur la plante des pieds, et, malgré tous mes efforts et la bonne volonté de l'enfant, je considère cette cure comme manquée.

Quant à ma responsabilité, on comprend qu'elle est parfaitement à l'abri de tous reproches.

Le traitement du jeune F... de Dijon, âgé de deux ans et demi, a été commencé le 12 avril 1845. Porteur d'un varus, côté gauche, le pied était dans l'état suivant : placé sur le sol, la face dorsale était dirigée en avant, la face plantaire en arrière, le bord interne en haut, et le bord externe en dessous et servant de point d'appui pour supporter le corps.

Le pied bot, qui s'était formé lentement, était survenu à la suite d'une demi-paralysie du côté gauche, arrivée à l'âge de quatre mois. A deux ans et demi, lorsque l'on m'a présenté cet enfant, il ne marchait point encore. Je pouvais ramener le pied dans son état normal avec la plus grande facilité et sans douleur. J'ai pensé qu'il serait possible de guérir cette difformité au moyen de la mécanique seule, comme j'y suis souvent parvenu ; et, d'après cette conviction, j'en fis confectionner une fort simple, qui maintint le pied dans son état normal. Cette mécanique fut conservée pendant un an environ : ce n'est qu'après cette époque que l'enfant se hasarda à marcher seul. Avant, c'est-à-dire depuis l'usage de sa mécanique, il n'osait se transporter d'un lieu à un autre sans être soutenu par ses parents ou aidé par les objets qui se présentaient sous sa main et qui lui servaient de point d'appui, et encore n'exécutait-il ces mouvements qu'en traînant son membre malade. Plus tard, les parents s'aperçurent que le membre du côté opposé faiblissait. Ayant étudié avec la plus grande

attention la marche de cet enfant, je vis qu'il était nécessaire de placer un second support du côté droit : c'est ce que je fis en mars 1846. A l'aide de ce nouveau moyen, le jeune F. se livrait à la marche avec assez de facilité ; et comme il y avait toujours la même flexibilité dans le pied gauche, je n'ai pas cru devoir revenir sur ma première idée, et je persistai à maintenir ce pied gauche dans la mécanique, afin d'éviter une opération qu'il aurait été toujours temps de faire lorsque toutes les autres chances de succès auraient disparu. J'ai soigné cet enfant pendant les années 45 et 46 ; mais, ne le voyant plus en 47, j'ai su, par voie indirecte, que les parents avaient été entraînés par les conseils d'un confrère qui, jaloux d'opérer, sans chercher à connaître mes intentions, s'empressa de pratiquer sur cet enfant la section du tendon d'Achille. Mais, je le demande, est-il convenable et prudent d'opérer, lorsque l'on a toutes les chances favorables pour réussir, en s'abstenant d'une opération fort simple sans aucun doute, mais qui cependant, quelquefois, entraîne des accidents, comme j'en ai plusieurs exemples, que l'on aurait pu éviter avec plus de réserve ?

VARUS DE NAISSANCE DU CÔTÉ GAUCHE.

Louis R..., âgé de cinq ans, de la commune d'Ahuy, est entré dans l'établissement le 10 juin 1845, porteur d'un pied bot, varus complet de naissance. D'après l'avis d'un confrère de Dijon, les parents attendirent que l'enfant fût arrivé à l'âge de 30 mois pour commencer le traitement ; ce médecin fit la section du tendon d'Achille. En l'examinant je reconnus à une petite cicatrice et à l'épaisseur du tendon d'Achille, que ce

dernier avait été coupé, et certes, si la guérison n'a point eu lieu, je ne puis en accuser le talent bien connu du médecin, mais bien la négligence et l'ignorance des parents. Entré aux frais du Département, je renouvelai, le 24 juin, en présence de plusieurs confrères, la section du tendon d'Achille et coupai le jambier antérieur. J'ai placé le petit malade dans ma mécanique, et 15 jours après, j'avais obtenu le déroulement du pied. Cinq semaines suffirent, et l'enfant marchait sur la plante du pied. Cependant, j'avais négligé de couper l'aponévrose plantaire; j'espérais vaincre sa résistance par ma mécanique, le pied restant parfaitement droit appuyé sur le sol. Je renvoyai donc ce petit malade parfaitement droit en prévenant toutefois les parents des précautions qu'ils auraient à prendre pour vaincre la résistance de l'aponévrose plantaire qui, par sa rétraction, portait la pointe du pied en dedans.

Comme dans le cas de Pierrette L..., les parents firent peu attention à mes avis, et le 15 juin 1847, je fus forcé, pour achever cette cure, de pratiquer de nouveau la section des tendons coupés, de l'adducteur du gros orteil, de tous les fléchisseurs et de l'aponévrose plantaire. Ces dernières opérations furent faites conjointement avec M. le docteur Camus. Le pied revint à son état normal avec la plus grande facilité, et l'enfant marchait sans difficulté vingt jours après. R. a quitté l'établissement sans qu'aucun accident soit venu contrarier le cours de son traitement. J'ai revu l'enfant depuis, la guérison s'est maintenue.

DÉVIATION DES GENOUX EN DEDANS AVEC COURBURE DES OS DES CUISSES ET DES JAMBES.

H. F., âgé de deux ans et demi, d'un tempérament éminemment lymphatique, était dans l'état suivant lorsque j'ai commencé son traitement.

Vu debout, les genoux croisaient l'un sur l'autre et présentaient à mon esprit la forme d'un X alongé ; les tibias étaient arqués, à convexité en dedans ; les pieds appuyés sur le sol, par leurs bords internes, étaient au moins éloignés l'un de l'autre de dix centimètres sans pouvoir se rapprocher ; les cuisses, beaucoup moins déformées, offraient un arc alongé dont la convexité se trouvait en avant. Pendant la marche les genoux se portaient légèrement l'un sur l'autre et occasionnaient un balancement tout particulier de tout le corps.

Pour le traitement de cet enfant, je fis confectionner des mécaniques qui conservaient tous les mouvements des articulations et s'appliquaient à la partie externe des jambes et des cuisses. Inférieurement cet appareil était fixé à des brodequins, supérieurement à une ceinture qui embrassait le bassin au-dessus des grands trochanters. Comme cette mécanique devait être portée au moins deux ans, je la disposai de telle manière qu'elle pût s'alonger à volonté. Elle était attachée aux membres abdominaux au moyen de courroies rembourrées. Appliquée convenablement, et les genoux maintenus, ces derniers ne croisant plus l'un sur l'autre, la marche a été instantanément facile et sans balancement. Dans les premiers mois, je me vis obligé de modifier mon appareil de minutes en minutes ; après plusieurs mois,

je m'aperçus des heureuses modifications que j'obtenais de jour en jour dans la conformation des os des cuisses et des jambes et dans la disposition des genoux. J'ai suivi avec persévérance l'action de mes mécaniques jusqu'au mois de juin 1847, époque à laquelle les parents ne me représentèrent plus leur enfant, leur ayant réclamé de légers déboursés pour réparation de mécaniques.

J'ai cru, dans l'intérêt de la science et des médecins, devoir choisir et grouper ces quelques observations, pour prouver, une fois de plus, les difficultés que le médecin rencontre à chaque instant sur sa route et démontrer que si la guérison n'est pas toujours complète, il faut en chercher la cause dans l'incurie des parents qui négligent trop souvent de suivre les sages conseils qu'on leur avait donnés.

ANALYSE CHIMIQUE DE LA SCILLE,

PAR M. TILLOY, MEMBRE RÉSIDANT.

En 1822 (1), j'ai eu l'honneur d'adresser à l'Académie une analyse de l'oignon de Scille. J'y ai signalé :

1° Du sucre,

2° De la gomme,

3° Une matière grasse d'une saveur très-âcre et très-amère,

4° Une substance résinoïde aussi excessivement âcre et amère,

5° Enfin une matière qui, frottée sur la peau, y occasionne de la cuisson, de la rougeur et des phlictènes, principe que je n'avais point isolé à cette époque, le regardant, ainsi que M. Vogel, comme volatil et fugace.

Ce travail me paraissant incomplet, j'eus, l'année dernière, l'occasion de m'en occuper, moins dans le but d'y découvrir d'autres substances que d'isoler le principe âcre du principe amer, et aussi de reconnaître ce corps piquant, volatil et fugace.

Je m'abstiendrai de répéter toute mon analyse peu différente de celle donnée en 1822. Je me bornerai à décrire le mode que j'ai suivi pour découvrir le principe piquant, dit fugace, et isoler les autres substances.

EXTRACTION DU SUCRE ET DE LA GOMME.

Par l'eau bouillante on extrait de la Scille à peu près tout ce qui y est contenu, principalement la gomme et

(1) Mém. de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Séance publique du 23 août 1823, p. 22-24.

le sucre. Cette décoction est très-âcre et très-amère et colorée. En la filtrant sur le charbon animal, elle n'a plus qu'une saveur sucrée; elle est incolore et muqueuse. Puis, l'évaporant en consistance de miel et la traitant par de l'alcool absolu, on en sépare la gomme du sucre qui reste en dissolution. La distillation de l'alcool laisse le sucre pur.

DU PRINCIPE ACRE CONTENU DANS LA MATIÈRE GRASSE.

La matière grasse traitée par l'éther pur s'y dissout et abandonne une substance brunâtre. Cette substance analogue aux résines se ramollit dans l'eau chaude, sans s'y dissoudre, se dissout dans l'alcool, est excessivement âcre, jouit de propriété très-délétère : un grain peut tuer un chien.

DU PRINCIPE AMER.

La matière grasse, séparée du principe âcre, est encore unie à une autre substance très-amère qui peut en être extraite par le mode suivant : après avoir volatilisé l'éther où le corps gras est dissous, on le soumet à l'action prolongée et répétée de l'eau bouillante. Le liquide acquiert une couleur légèrement ambrée et d'une grande amertume. Il ne reste plus indissous qu'un corps gras absolument semblable à une huile fixe, tant par son aspect que par ses propriétés, et sans saveur. Cette huile extraite de la scille fraîche a une consistance moins épaisse que celle fournie par la scille sèche.

En faisant évaporer l'eau à l'action de laquelle a été soumise la matière grasse, on obtient une substance jaunâtre, sèche et d'une grande amertume. Elle est

analogue à l'aloès par sa saveur et sa solubilité dans l'eau et l'alcool. Quant à ses propriétés thérapeutiques, je n'ai pas été à même de les observer. En traitant la substance résinoïde par les procédés indiqués ci-dessus pour la matière grasse, on en isôle également le principe âcre et celui amer.

DU PRINCIPE PIQUANT.

Il me restait à découvrir le principe piquant que M. Vogel et moi regardions comme volatil et fugace. C'était une erreur : je l'ai vainement cherché dans le résidu et le produit des diverses distillations de la scille. Je ne l'ai même plus retrouvé dans la scille qui avait seulement subi l'action de l'eau bouillante ; et cependant il y existait avant ce traitement : car il suffisait de se frotter avec de la scille fraîche ou même sèche, mais ramollie par l'eau froide, pour en sentir les effets.

J'ai reconnu que c'est un corps fixe qui se compose de petits cristaux prismatiques terminés en pointe et interposés dans le parenchyme de la plante. Ils agissent mécaniquement sur la peau, ainsi que le font les orties. L'eau bouillante les déforme sans les décomposer ni les dissoudre, et ainsi leur fait perdre cette propriété piquante. Les acides chlorydriques, nitriques et citriques les dissolvent, et en saturant ces acides par l'ammoniaque on obtient un précipité. J'ai reconnu que ces cristaux étaient composés d'un acide végétal uni à de la chaux ; les expériences que j'ai pu faire me dénotent que c'est de l'acide citrique ; cependant je n'oserais l'affirmer bien positivement, vu la trop minime quantité que j'ai obtenue.

Voici le moyen de se procurer ces cristaux : coupez

en petites lanières des squammes de scille fraîche ou sèche ; mettez-les dans l'eau froide. Une heure après, agitez et retirez l'eau. Laissez déposer; décantez, lavez les cristaux. En répétant une ou deux fois ces lavages, vous obtiendrez de petits cristaux blancs, semblables à l'amiante. Frottés sur la peau, ils produisent des picotements insupportables.

Cette analyse m'avait fait penser qu'il serait possible d'extraire certains alcalis végétaux par le moyen du noir animal. En effet, j'ai fait bouillir de la noix vomique; la décoction *aqueuse* avait acquis une grande amertume qu'elle a perdue en filtrant sur le noir. Ce noir séché et traité à chaud par l'alcool, celui-ci est sorti incolore et chargé du principe actif de la noix vomique; distillé ensuite, le résidu a fourni la strichnine après un traitement très-simple communiqué à l'Académie le 2 août 1848.

PROPOSITION
D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE MONNAIE DE BILLON,

PAR M. DELARUE, MEMBRE RÉSIDANT.

La monnaie, quelle que soit sa valeur intrinsèque ou nominale, quels que soient le métal ou les métaux qui la composent, ne peut être considérée que comme une marchandise, et dès-lors susceptible de variations dans sa valeur relative; c'est-à-dire que cette valeur augmentera ou diminuera selon la difficulté du minerai à extraire, sa rareté, les besoins que les arts en auront dans leurs applications, enfin selon la rareté des marchandises contre lesquelles on l'échangera.

On sait que depuis l'origine des monnaies, leur valeur relative a considérablement varié et a constamment tendu à diminuer; ce qui revient à dire que le prix des terres, des animaux domestiques, de toutes les marchandises enfin a considérablement augmenté. Ainsi en 1516 l'hectolitre de blé valait à Dijon 4 fr. 30 c., et en 1842 la même quantité de cette substance coûtait 20 fr. 2 c.

A quoi faut-il attribuer l'augmentation aussi rapide d'une denrée qui n'est pas de luxe et qui ne peut être atteinte par les caprices de la mode?...... Nous ne pensons pas qu'on puisse en rechercher la cause dans l'accroissement de la population, puisque rarement il arrive que la production ne suffise pas et au-delà à la consommation. On ne peut donc, selon nous, raisonnablement l'attribuer qu'à l'émission d'une plus grande quantité de numéraire; émission qui en France tend constamment à augmenter pour l'argent et à diminuer

pour l'or. En effet, nous possédions, il y a quelques années, les onze seizièmes de la monnaie d'argent d'Europe et les trois seizièmes seulement de la monnaie d'or. Ces proportions ont cessé d'exister dans ces derniers temps, et nous en donnons pour preuve, que les paiements, qui dans tout le Levant ne s'effectuaient qu'en monnaies levantines, se font aujourd'hui pour un quart en monnaies de France. Mais la cause en est connue, et cette anomalie ne tardera pas, nous l'espérons, à disparaître.

En économie politique, il est du plus grand intérêt pour l'Etat, pour les citoyens et surtout pour les transactions internationales, que la monnaie, or, argent ou billon, ait une valeur nominale égale, autant que possible, à sa valeur intrinsèque, et pour les mêmes raisons, il faut aussi que son titre bien connu soit maintenu avec la plus rigoureuse exactitude; il faut enfin qu'il existe entre chaque espèce de monnaie une valeur relative aussi juste que la constitution de ces monnaies le permet; car sans cette dernière condition, la monnaie la plus avantageuse, c'est-à-dire celle dont la valeur relative sera plus élevée, sera infailliblement dénaturée pour être échangée contre celle qui présentera moins d'avantage, ou bien pour être convertie en lingots. Pour être convaincu de ce fait, voyons seulement ce qui se passe pour notre monnaie d'or relativement à notre monnaie d'argent.

C'est en vertu de ces principes et de toute l'importance des motifs que nous venons de signaler, que la Commission chargée par la Convention nationale d'établir un système monétaire, fit tous ses efforts pour trouver le moyen de conserver cette équation entre les monnaies de divers métaux. Prieur, de la Côte-d'Or,

en vue de ces difficultés, proposa de n'avoir qu'une seule monnaie métallique, jugeant que le papier de l'Etat pourrait suppléer au numéraire lui-même ; mais à cette époque la théorie du crédit n'était pas établie, la confiance dans les transactions commerciales n'existait pas, et tels furent les motifs qui firent rejeter la proposition de notre savant compatriote. La Commission fut forcée d'employer le système monétaire qui existe encore aujourd'hui.

Cependant il nous semble que cette Commission n'aurait pas dû perdre de vue que les conditions essentielles pour une seule espèce de monnaies, est : 1° d'être d'un transport et d'un échange faciles ; 2° d'être fabriquée avec un tel perfectionnement de gravure, qu'il soit une garantie suffisante contre la fabrication en dehors des ateliers monétaires nationaux.

En France ces conditions sont remplies aussi bien que possible pour les monnaies d'or et d'argent ; mais en est-il de même pour la monnaie de billon? Ici tout est à faire : incommodité dans le poids qui n'est pas en rapport avec sa valeur, car cinquante pièces de 10 centimes valent cinq francs, et pèsent un kilogramme. Quant à sa fabrication, nous n'en parlerons pas.

Nous n'avons ni la prétention, ni l'intention de faire ici l'historique des monnaies, de leur usage, de leurs avantages... Nous dirons seulement que la monnaie de billon, monnaie de la dernière espèce, n'a été établie que pour les usages de la plus faible importance, pour les échanges de la moindre valeur, en un mot qu'elle est la monnaie du peuple.

Aucun motif ne nous paraît suffisant pour que cette monnoie ne réunisse pas, comme celles d'or et d'argent, les conditions de garantie dont nous avons signalé

l'importance : la République, ce foyer de vérité, ne peut admettre un système qui y serait contraire. Dans l'état actuel des choses, examinons ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui se passerait si l'on continuait le système mis en avant.

Lors de l'adoption du système décimal, on en fit l'application à la monnaie de billon, et l'on voulut de plus que cette monnaie eût une valeur intrinsèque égale à sa valeur nominale; il fut donc décidé que le billon serait au titre de 200 millièmes, c'est-à-dire qu'il serait composé de 200 parties d'argent et de 800 parties de cuivre.

L'alliage ainsi composé ne présenta à la vue aucun signe, aucune preuve de sa valeur réelle; la couleur, le poids n'offrirent au simple aspect aucune différence avec le cuivre pur. Aussi cette monnaie fut-elle immédiatement contrefaite, *même par l'Etat,* c'est-à-dire qu'on s'abstint d'y mettre les 200 millièmes d'argent, et la pièce de 10 centimes fut maintenue au poids de vingt grammes; et les choses en restèrent là.

Napoléon revint à l'idée de donner à la monnaie de billon sa valeur intrinsèque : il voulut que les pièces de 10 centimes de nouvelle création portassent à leur centre un point d'argent; il chargea notre compatriote Guyton de Morveau de ce travail. Quelque temps après, ce chimiste, alors administrateur des monnaies, présenta au chef de l'Etat une pièce du module, et dans les conditions de fabrication qui lui avaient été indiquées. L'empereur l'examina avec soin, et fut satisfait du résultat; mais tout en causant avec l'auteur de la nomenclature chimique, il frappa de légers coups, réitérés, avec la pointe de son canif, le point d'argent placé au centre de la pièce. Cette preuve évidente

de la valeur de la monnaie de billon ne put résister; il vola sur la table impériale, et le procès de la valeur intrinsèque fut perdu.

Je ne parlerai pas des suites funestes qui résultèrent de l'émission du décime impérial. Je passerai sous silence cette fabrication illicite, si connue, qui s'opérait ouvertement dans certaines localités, et dont les produits s'expédiaient par barils sur deux de nos places de commerce; je ne dirai rien non plus de cette ingénieuse opération d'un Etat voisin, où en quelque temps des spéculateurs surent habilement jeter sur nos côtes du nord et de l'ouest pour plusieurs millions de cette monnaie sur laquelle le bénéfice était tel qu'une somme de 2 fr. 50 c. produisait celle de 50 fr. Enfin les choses en vinrent à un tel point que le Gouvernement, pour mettre fin à un tel abus, fut forcé d'ordonner la démonétisation du décime impérial; mais en même temps il présenta le projet d'un système complet de monnaies de billon. C'est ce système que le gouvernement provisoire vient d'adopter, et dont nous allons tâcher de démontrer les inconvénients tout en proposant un procédé qui réunit, selon nous, tous les avantages.

Après de longs tâtonnements, le ministre des finances fit fabriquer, il y a déjà quelques années, comme essais, deux séries de pièces se rattachant, quant au poids, au système décimal.

Chacune de ces séries se composait de quatre pièces, savoir :

Une pièce de	10	centimes	pesant	15 grammes.
Une pièce de	5	centimes	—	7, 50
Une pièce de	2	centimes	—	3, 00
Une pièce de	1	centime	—	1, 00

La seconde série se composait de :

Une pièce de	10	centimes	pesant	10 grammes.
Une pièce de	5	centimes	—	5
Une pièce de	2	centimes	—	2
Une pièce de	1	centime	—	1

Dans le mois d'octobre 1847, le ministre des finances envoya dans chaque département un écrin contenant les pièces que nous venons de désigner, et nomma en même temps une Commission qui fut invitée à donner son avis sur la préférence à donner à un des deux systèmes. C'est en ma qualité d'essayeur de la garantie, que je fus appelé à faire partie de cette Commission au sein de laquelle je développai le système que je présente aujourd'hui. Mes collègues en reconnurent la vérité et toute l'importance, et en signalant au ministre les avantages qui devaient en résulter, ils adoptèrent la monnaie de la seconde série, considérant que, tout en s'écartant davantage de la valeur intrinsèque, les pièces avaient sur celles de la première série celui de présenter un rapport exact, quant au poids, avec le système décimal, et manifestèrent le regret qu'on ne leur eût pas donné un diamètre en rapport avec la mesure métrique.

Aujourd'hui un décret du gouvernement provisoire détermine que la monnaie de billon sera fabriquée dans les conditions des pièces de la seconde série présentées par le gouvernement déchu.

Examinons en deux mots quelle sera la valeur intrinsèque d'une pièce de 10 centimes pesant 10 grammes, et les résultats probables d'un pareil système.

Cent pièces de 10 centimes pesant chacune 10 grammes, pèseront donc 1 kilogramme ou 1,000 gram., et vaudront, ou plus rationnellement présenteront une

valeur nominale de 10 fr. Elles seront fabriquées avec un kilogramme de bronze ou de cuivre valant aujourd'hui 2 fr. 50 c.; le bénéfice pour l'Etat sera donc, sans y comprendre, il est vrai, les frais de fabrication (frais bien minimes), de 7 fr. 50 ou 75 pour cent. En présence d'un pareil chiffre, ne devons-nous pas être effrayés de la prime offerte au faux monnayeur, et nous rappeler l'histoire du décime impérial. C'est en vain que l'on dira : La perfection de la gravure, du travail en général, sera toujours un obstacle à la cupidité, à la contrefaçon; car il n'est pas permis d'ignorer à ceux qui nous feraient cette objection avec quel admirable talent les poinçons de timbre, et mieux que cela ceux de garantie des matières d'or et d'argent ont été immédiatement imités.

SYSTÈME PROPOSÉ PAR L'AUTEUR.

Constamment préoccupé depuis vingt ans de l'idée de donner à la monnaie en général, mais principalement à la monnaie du peuple une valeur intrinsèque égale à sa valeur nominale, je présentai en juin 1842 au ministre des finances un Mémoire à ce sujet avec pièce à l'appui. Ce projet me fut renvoyé purement et simplement, sans qu'on eût daigné me donner les motifs du refus. C'est ce même Mémoire que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'Assemblée nationale; j'espère de sa part plus de justice.

Et comme en matière d'art, la plus pompeuse, la plus poétique, la plus exacte description ne vaut pas le moindre modèle exécuté, je soumets au jugement de tous un modèle informe, il est vrai, mais qui rend mon idée aussi exactement que possible. Je n'ai pu mieux faire, livré à mes seules ressources, étranger par mes

occupations ordinaires à la partie d'art pour ce qui regarde la fabrication des monnaies.

A la simple inspection de la pièce, on voit qu'elle consiste purement et simplement en deux lingots de cuivre soudés par une de leurs faces à une lamelle d'argent d'un poids déterminé. Cette juxta-position des métaux laisse à l'œil nu la couleur et l'aspect propres à chacun d'eux, et permet de les laminer avec une grande facilité; le reste de l'exécution n'a besoin d'aucune explication.

La pièce que nous présentons, faite dans des conditions rigoureuses, ce qu'il est très-facile d'obtenir, vaudrait sa valeur nominale moins sept dixièmes de centime, somme à laquelle nous estimons les frais de fabrication.

En présentant ce travail, nous n'avons eu d'autre but que de montrer la nécessité, la justice de donner à la monnaie du peuple une valeur réelle, plus de sûreté dans les échanges par l'impossibilité de la contrefaçon, et plus de facilité dans le transport. Ces motifs ont déjà été appréciés en Angleterre, où, si nous sommes bien informé, la monnaie de billon vient de recevoir le perfectionnement dons nous revendiquons la priorité.

En signalant les abus qui existent, et surtout les moyens de les faire disparaître, nous croyons agir avec la conscience qui doit toujours guider un bon citoyen.

B Dernière portion de l'intestin grêle ou Iléon montrant les glandes muqueuses en plaques très petites et multipliées.

A Cœcum soufflé, montrant au

2 Portion d'intestin dans la membrane muqueuse et les glandes ont été enlevées pour montrer les gaufrures ou empreintes des glandes.

B

2

B

A

C

Coecum et glandes Coecales du Chien.

NOTE
SUR UN APPAREIL MUQUEUX DU CŒCUM
CHEZ LE CHIEN ;

PAR LE Dr L.-F.-EMMANUEL ROUSSEAU,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEMBRE DE DIVERSES SOCIÉTÉS SAVANTES, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

Voulant depuis longtemps me rendre compte de l'appareil excréteur chez le chien dont les matières fécales, assez généralement blanches et desséchées, composées presque entièrement de phosphate de chaux, ont joué un si grand rôle dans la matière médicale sous le nom d'*album græcùm*, j'ai porté mon attention sur une série de glandes muqueuses qui tapissent à l'intérieur la tunique intestinale, et qu'on aperçoit à l'extrémité de l'iléon, au cœcum principalement, et çà et là au colon. Ces glandes fournissent abondamment les mucosités qui aident le mouvement péristaltique et lubréfient le canal alimentaire dans l'évulsion des fécès calcaires. Elles sont isolées, et ombiliquées à la face interne du tube intestinal : je ne puis mieux les comparer, pour la forme, qu'aux bérets dont se coîffent les Basques; très-visibles à l'œil nu, elles semblent parfois partagées en deux au moyen d'une bride vasculaire qu'on peut enlever assez facilement : leur grosseur est de un à trois millimètres de diamètre.

Les glandes cœcales ne peuvent être confondues avec celles de Brunner ni de Peyer; les unes (celles de Brunner) garnissent, sous forme de grappes oblongues, la partie convexe et interne de l'intestin duodénum; celles de Peyer ont leur siége particulier dans la mem-

brane muqueuse de l'intestin iléon, du côté où cet intestin s'attache au mésentère. Celles que je viens, pour la première fois, de signaler chez le chien, qui sont constantes chez cet animal, sont donc bien distinctes de celles décrites chez l'homme et que les deux auteurs suisses ont fait connaître en 1653.

Néanmoins tout le tube digestif est parcouru par une quantité innombrable de follicules ou glandes mucipares dont les orifices excréteurs traversent la membrane muqueuse en fournissant le liquide nécessaire et assez abondant pour lubrifier le canal intestinal ; seulement la nature a été assez prévoyante pour placer là où il le fallait une quantité de ces glandes en rapport par leur développement avec les fonctions physiologiques qu'elles doivent remplir ; c'est ainsi que nous les voyons très-multiples et très-développées au cœcum du chien, qui, d'après son genre de nourriture, n'eût pu rendre ses fécès sans cet aide éliminatoire.

Il est probable que tous les carnassiers qui se nourrissent d'os sont pourvus d'un semblable appareil glandulaire ; nous l'avons remarqué chez la hyène.

C'est au cul-de-sac du cœcum de cet animal qu'elles sont plus particulièrement agglomérées.

Toutes identiques dans leur structure, ces glandes ne diffèrent absolument que par leur volume, leur réunion ou leur isolement.

Il est facile de ne pas les confondre avec les villosités intestinales décrites par l'anatomiste prussien Lieberkühn, mort en 1757, à l'âge de 46 ans, et publiées dans une thèse, à Leyde, en 1744. Ces villosités, ou plutôt ces papilles, qui sont des prolongements plus ou moins tenus et veloutés, sont très-longues chez l'ours blanc, le loup, le bœuf, etc., etc.

OBSERVATIONS CRITIQUES
SUR L'APPENDICE VERMIFORME OU CŒCAL;

PAR LE Dr L.-F.-EMMANUEL ROUSSEAU.

Peu d'auteurs, même parmi les anatomistes qui ont le plus écrit, ont complétement défini l'*Appendice vermiforme* du *cœcum*. Le hasard m'a fait remarquer, en cherchant cet appareil dans une grande quantité d'espèces, une valvule qui met en communication le cœcum et son appendice.

Longtemps je fus persuadé que cette valvule avait échappé aux observations de mes devanciers, et je m'en attribuais la découverte, n'en trouvant aucune trace dans les publications de Winslow, Sabatier, Boyer, Portal, Bichat, Gavard, non plus que dans celles plus modernes de MM. Marjolin, Hip et Jules Cloquet, Lauth, etc., etc., lorsque je trouvai dans une traduction d'Heister par Sénac, en 1753, le passage suivant:

« A l'intestin cœcum est attaché un appendice qu'on nomme vermiforme, et qui s'ouvre dans cet intestin; c'est le vrai cœcum dans les animaux : il est spiral dans les chiens, conique dans les lapins, et tapissé d'une lame qui forme une spirale; dans les poules, il est double; dans le fœtus, il est assez grand par rapport à l'intestin, mais dans l'adulte il est fort petit : *on dit qu'il y a une valvule à l'entrée*, mais elle ne paraît que dans les préparations sèches; pour ce qui est des glandes, il y en a à l'orifice : on ne sait quel usage donner à cet appendice. Quand on ouvrit le corps de M. le duc de Berry, on trouva des grains de plomb dans la cavité de l'appendice; apparemment qu'ils venaient du gibier que ce prince avait mangé. »

En 1834, M. le professeur Cruvelhier fit également mention de cette valvule, et rapporte ce qui suit à la page 515 du 2e volume de son Anatomie descriptive :

« Une valvule plus ou moins considérable, suivant les sujets, mais jamais assez pour obturer son orifice, se voit à son ouverture de communication avec le cœcum. La cavité de l'appendice se termine inférieurement en cul-de-sac comme le cœcum ; c'est dans ce cul-de-sac extrêmement étroit que peuvent séjourner les corps étrangers ; c'est là qu'ils deviennent quelquefois la cause de ces perforations spontanées de l'appendice vermiculaire, dont les exemples ne sont pas extrêmement rares. On ignore complétement les usages de cet appendice, qui n'est chez l'homme que le vestige d'une partie importante chez beaucoup d'animaux. »

Ce dernier paragraphe a été maintenu à la page 336 de la nouvelle édition 1843-1845 du Traité d'Anatomie descriptive.

Cédant alors sans regret la priorité de la découverte, je poursuivis mes observations : elles auront toujours cela d'utile, qu'elles me mettent à même de redresser différentes assertions qui, vu le nom de leurs auteurs, ont pu induire en erreur ceux qui s'occupent d'anatomie.

En 1699, Zambeccari rapporte avoir coupé et enlevé l'appendice cœcal à un chien, et dit l'avoir encore trouvé ouvert trois mois après, sans épanchement dans le bas-ventre.

Lieutaud et Portal ont fait la même opération sur plusieurs animaux de la même espèce.

Morgagni l'a faite sur un chat.

Ces auteurs s'accordent à dire qu'ils ont opéré sans accident et sans aucun épanchement dans le ventre, bien que la partie opérée fût restée ouverte, et que les

animaux morts n'aient été examinés que trois mois après l'opération.

Une seule observation qui dispense de toute autre, c'est que l'*appendice cæcal* n'existe ni chez le chien, ni chez le chat, les seuls animaux que l'on dise avoir opérés avec succès. Chez l'un comme chez l'autre, le cœcum est très-peu prononcé, tandis qu'il est, au contraire, très-développé chez les rongeurs, les ruminants et les pachydermes, et surtout chez le cheval, où il est énorme. Si l'on a pensé faire la résection, on s'est trompé, positivement trompé : ceux qui l'ont cru sur ouï-dire ont été induits en erreur.

Fort peu d'animaux sont pourvus d'un *appendice cæcal*; les poules et les lapins n'en ont pas (tous les rongeurs et tous les oiseaux sont dans le même cas). Heister s'est mépris en avançant le contraire. Un certain nombre d'autres n'ont pas même de trace de cœcum, entre autres la *mangouste* vansire, les *ours*, les *blaireaux* sans exception, le *coati roux*, etc., etc.

Les auteurs qui croient, avec M. le professeur Cruvelhier, à l'importance de l'appendice cœcal chez les animaux se trompent; si l'utilité n'en est pas reconnue chez l'homme, elle est tout aussi contestable dans les degrés inférieurs de l'échelle.

L'expérience acquise par la grande quantité d'ouvertures que j'ai faites me permet d'affirmer que l'*homme* est celui chez lequel l'appendice vermiforme se trouve le plus développé; viennent ensuite le *chimpanzé*, l'*orang-outang*, le *gibbon*, le *phascolome*, le *phalanger brun* et le *zibeth* (viverra zibetha), offrant seuls trace évidente de cet appendice. Fort de l'opinion de G. Cuvier dont je m'honore d'avoir été longtemps l'aide-naturaliste et l'élève, je n'ai trouvé d'omis par

lui que le zibeth ; les recherches les plus attentives ne m'ont pas fait rencontrer d'autres espèces.

La valvule de l'appendice cœcal dont j'ai cru, comme il est dit plus haut, avoir le premier reconnu la présence, a été mentionnée en 1518 par Bérenger généralement connu sous le nom de Carpi.

Bauhin (Gaspard) est celui qui en 1579 donna la meilleure description de l'appendice vermiforme, ainsi que de la *valvule ileo-cæcale* qui porte encore aujourd'hui son nom ; mais il ne parla nullement de l'autre.

La valvule de l'appendice vermiforme a une figure triangulaire : deux de ses bords sont comme collés au fond du cœcum, le troisième est libre et présente une lèvre élastique, se développant assez parfois pour recevoir des corps étrangers d'un certain volume, tels que des noyaux, des épingles, des vers, etc., etc. La disposition plissée de la lèvre et l'ouverture ovalaire et infundibuliforme de cette valvule empêchent souvent que ces corps plus ou moins irritants puissent ressortir; ils déterminent alors des accidents plus ou moins graves, soit en ulcérant, soit en détruisant l'appendice, ce qui permet aux corps étrangers et aux matières stercorales de s'épancher dans la cavité abdominale, comme nous l'avons vu quelquefois à l'ouverture des cadavres.

La suppression de cet appareil (là où il existe) me paraît impossible sans les plus graves accidents : c'est infailliblement, à mon avis, un cas de mort. Il peut n'être pas indifférent de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, et c'est dans l'intention de ne pas laisser accréditer une opinion erronée qu'est donnée cette petite note.

OBSERVATIONS D'HISTOIRE NATURELLE,

PAR M. VALLOT, D. M.

DÉTERMINATION DE PLUSIEURS ANIMAUX AQUATIQUES mentionnés par RONDELET, et négligés par les naturalistes modernes.

PHYSSALUS DE RONDELET.

Lorsque l'on consulte les ouvrages des auteurs originaux, c'est-à-dire de ceux qui les premiers rapportent leurs propres observations, on assiste à la naissance de la science, et pour reconnaître les objets dont ont parlé ces auteurs, il faut se transporter au temps où ils ont vécu, et faire la part des préjugés qui régnaient à cette époque.

Rondelet, un des pères de l'ichthyologie, a représenté et décrit dans ses ouvrages plusieurs objets dont les figures en bois et les courtes descriptions laissent dans l'incertitude le savant qui désire les reconnaître : la difficulté augmente si, abandonnant le texte original, on se borne à la traduction écourtée donnée par Laurent Joubert, *Icthy. franç.*, *p.* 17, (1).

Cuvier est parvenu à reconnaître la *carinaire* (*a*) dans l'animal décrit et figuré par Rondelet sous le titre : *de holoturiorum secunda specie*, de ins. et zooph. liber, pag. 126, cap. XX.

M. Dugès, *Annal. des Scien. natur.*, 1836, t. VI,

(*a*) A raison de la position de leur coquille, on peut rapprocher de la carinaire les deux gastéropodes des mers de Messine, appelés, par M. Krohn, *Lobiger Philippii*, p. 52, pl. 2, fig. 1-4, fig. 10; et *Lophocercus* (crête, queue) *Sieboldii*, p. 55, pl. 2, fig. 5-9, f. 11, *Ann. des Sc. natur.*, 1847, *tom.* VII, *p.* 52-60.

pag. 93-96, *pl.* 7, *C, fig.* 1, a retrouvé une *actinie,* qu'il appelle *parasite,* dans la description et la figure données par Rondelet, *de piscibus, lib.* XVII, pag. 531, cap. XVIII, sous le titre : *De urticæ quarta specie.*

Cette actinie (1) est des plus communes de la Méditerranée, d'où chaque coup de filet des pêcheurs en ramène des centaines avec les fucus. Elle n'est point l'*actinia effœta,* actinie brune, comme l'a pensé Cuvier, *Regn. Anim., édit.* 2, *t.* 3, *pag.* 292.

M. Dugès n'a rencontré l'actinie parasite que sur des coquilles habitées par des Pagures, autrement dits Bernard-l'Hermite. Toujours la bouche du zoophyte répondait vis-à-vis de celle du crustacé.

Cette actinie recouvre non-seulement la coquille, mais elle enveloppe un espace deux ou trois fois plus grand que cette coquille, qui ne peut renfermer que le bout de la queue d'un hermite arrivé à l'état adulte. Cet agrandissement permet à l'animal de conserver le même logement qui le contenait tout entier dans son enfance.

La figure donnée par Rondelet représente cette actinie rendant, par l'orifice buccal, de longs filaments qui viennent de ses ovaires (2).

D'après ces deux exemples, j'ai prouvé, *Mém. acad. de Dijon,* 1835, *pag.* 27-30, qu'avec du travail on pouvait parvenir à retrouver tous les objets vus par Rondelet, et non cités par ses successeurs; j'ai expliqué

(1) J'ai parlé de cette actinie à l'occasion de l'holothurie appendiculée. *Act. Divion.,* 1829, *p.* 141, 1835, p. 24, lig. 22. Au lieu de *actinia effœta,* lisez *actinia parasitica.*

(2) Spix regardait comme masculins, les longs filaments repliés, que les actinies font quelquefois sortir de leur corps. *Dugès, Physiolog. comparée,* 1839, *tom.* 3, *p.* 223.

les figures faisant tableau, et déterminé les divers objets représentés. Ainsi l'*Urtica cinerea* de Rondelet était le pied de l'*acétabule* de la Méditerranée, non pourvu de l'ombrelle;

Son *lepas adhærens* est la *Patella squamata,* Gualt.;

Son *echinus parvus* est le *Cidarites Hystrix*;

Son *lepas parva* est le *chiton fascicularis*, dont Joubert dans sa traduction, 2e *part., pag.* 3, dit : « Il y a un autre petit œil de bouc, qui ne devient jamais plus grand que vous voyez pourtrait hors du roc. La coquille est du tout semblable é de figure é de grandeur au noyeau d'une pomme de pin. Au-dedans contre le roc ha de la chair, mais si petite qu'on n'en peut deviner les parties. »

Le Cidarites Hystrix est bien différent de l'oursin donné par Rondelet, *de piscibus,* pag. 581, lib. XVIII, cap. XXXII, sous le titre *de echinometra, echinus melo*; ce dernier est la plus grande espèce connue, à peine peut-on l'embrasser à deux mains; elle se distingue par des tubercules rares et par ses courtes épines; elle se trouve dans la Méditerranée. Rondelet, *de piscibus, pag.* 578, *lib.* XVIII, *cap.* XXX, donne sous le titre : *De echino ovario,* la figure entière, et celle du test coupé transversalement en deux, pour faire voir l'intérieur de l'*echinus granularis,* qui est le véritable oursin comestible de la Méditerranée; des détails assez étendus sur l'organisation des oursins se trouvent dans ce chapitre. L'*echinus granularis* est très-différent de l'*echinus esculentus* de l'Océan, qui n'est point mangeable.

Une figure singulière que je ne vois citée par aucun auteur systématiste, a été donnée par Rondelet, *de Piscibus, lib.* XV, *pag.* 428, en tête du *cap.* X, inti-

tulé : *de Physsalo*; si elle ne représente pas, dit Rondelet, *pag.* 429, le Physsalus d'Elien (1), elle ressemble au moins aux chenilles de mer (2); elle porte sur le dos des tubercules appelés *verrucs* par nos pêcheurs; de ces verrues s'échappent des poils verts.

Rumphius, *Thesaurus imaginum testaceorum*, etc., *Hagæ comitum*, 1739, *pl.* 10, *fig.* 6, donne une figure semblable avec le titre : *Limax marina altera*. Si l'on compare ces deux figures avec la description donnée par Rondelet, on ne tardera pas à reconnaître l'Aphrodite Hispide, *Aphrodita Hystrix*, qui n'avait encore été trouvée que dans la Méditerranée, et qui habite aussi la Manche et l'Océan. Cette espèce n'a que deux à trois pouces de long. Une description complète et une excellente figure de cette aphrodite ont été publiées dans les *Annales des Sciences naturelles*, 1832, *t.* XXVII, *pag.* 406, *pl.* 7, *fig.* 1-9. Je ne puis quitter le *Physsalus* de Rondelet sans mentionner l'amphisbène (3), dont la figure a été donnée à Jean *Faber* par Cassien *Puteus*, son confrère Lycéen. Après avoir décrit cet animal long de quatre pouces, Jean Fabre termine sa description par ces mots : « S'il existe réellement un animal pareil à la figure, je dirai que tout ce que je niais peut exister. » *Hernandez Mexiq.*, pag. 797.

Si l'on veut jeter un coup-d'œil sur la description et la figure données par Aldrovandi, *paralipom.*, *Hist.*

(1) Le Physsalus d'Elien est ou le *Tétrodon hérissé*, Lacép., ou le Tétrodon rayé, *Tetrodon Jahaca*, Hasselquist, dont parle Rondelet, *de piscibus*, *lib.* XV, *cap.* II, *p.* 419, sous le titre : *de Orbe*.

(2) Les aphrodites ont de longs poils qui les font ressembler aux chenilles les plus velues.

(3) Voyez ci-dessous, *Scolopendre marine*.

omnium animal., *pag.* 33, de l'*amphisbæna marina* (1), on sera frappé du rapport qui existe entre la figure donnée par Porteus, et celle donnée par Aldrovandi. La première est dépourvue des tubercules chargés d'aigrettes de poils, représentés grossièrement dans la seconde; et les deux figures ont la même longueur et offrent la même courbure.

Or, en examinant la grossière figure donnée par Aldrovandi, on ne tarde pas à reconnaître l'aphrodite hérissée, *aphrodita aculeata*, appelée *grosse scolopendre de mer* par Swammerdam, *Coll. acad.*, *part. étrang.*, *t.* V, *pag.* 604, *pl.* XXXIII, et désignée sous les noms vulgaires de *souris de mer*, *taupe de mer*. Cette aphrodite, longue de quatre à cinq pouces, est parfaitement décrite dans les *Ann. sc. nat.*, 1832, t. XXVII, *pag.* 402, *pl.* 8, *fig.* 7.

Gmelin, *S. n.*, *pag.* 3865, *à la note* : « Huic generi (pennatula) adjudicanda quoque videtur amphisbœna marina a Jonstonio, de Piscibus, t. 8, et de Serpent., pag. 25, memorata, et a Seba, Mus., tom. 1, p. 142, tab. 90, fig. 3, adumbrata. »

Il suffit de comparer les figures indiquées par Gmelin pour reconnaître leur identité avec celles des aphrodites. En effet, celle intitulée : *Eruca marina minor multipes*, Seba, *Mus.*, *pag.* 142, *I. pag.* 142, *tab.* 90, *fig.* 3, *pl.* 81, *fig.* 7, ressemble à celles données par Rondelet et Rumph. La figure donnée par Seba, *pag.* 142, *pl.* 90, *pl.* 4, sous le titre : Teredo seu scolopendra marina (2) longissima, vel amphisbæna ma-

(1) Amphisbœna piscis, in mari anglico versans, duobus utrinque capitibus præditum quod olim ad nos missum fuit (animal). Aldrovandi, *de serpent.*, *p.* 236, 238.

(2) Voyez ci-dessous, *Scolopendre marine*.

rina, ressemble à celles données par Fabre et Aldrovandi.

L'amphisbène fuligineuse, *amphisbæna fuliginosa*, qui se tient dans les fourmillières en Amérique, appartient aux ophidiens. Cet animal a une démarche si lente et si incertaine, qu'en le voyant ramper on hésite quelque temps à savoir s'il marche en avant ou en arrière; de plus sa structure est telle que la partie postérieure ressemble en apparence à la partie antérieure. Cette disposition (1) a donné lieu à la singulière erreur de l'*amphisbène marine*.

Uva marina, malum insanum marinum.

Rondelet, *de insectis et zooph. liber*, *pag.* 130, donne en titre des *chapitres* XXV et XXVI la même production, dans deux états différents; il suffit, en effet, de comparer les figures avec celle intitulée : vérétille, par Milne Edwards, *Elém. de zoologie invert.*, 1843, *pag.* 332, *fig.* 850, et celle intitulée : pennatule cynomoire, vérétille cynomoire du *Dict. des Sc. nat.*, *t.* 57, *pag.* 318, *t.* 60, *pag.* 482, *pl.* 60, *fig.* 2, pour reconnaître le même objet; seulement la grappe de mer, *de uva marina* (2), cap. XXV, représente le vérétille dont les tentacules sont contractés; et l'albergame, pomme d'amour marine, *de malo insano ma-*

(1) Elle est la source du serpent à deux têtes, dont parle le crédule Juarros, animal extraordinaire, qui, selon ce naïf historien, se meut en avant ou en arrière, suivant le besoin de sa défense, et se sert avec une égale facilité des deux gueules que la nature a placées aux deux extrémités de son corps.

(2) Cette grappe de mer est entièrement différente de la grappe des œufs de sèche, figurée par Rondelet, *de piscibus*, *lib.* XVII, *cap.* III, *p.* 504.

rino, cap. XXVI, le vérétille dont les tentacules sont étalés.

Ce zoophyte, suivant Rapp, sensible à la lumière, se contracte dès qu'il vient à en être frappé; il affectionne les endroits obscurs. *Muller, Manuel de Physiologie*, 1845, *t.* 2, *pag.* 278.

Erdl a observé qu'une partie du *veretillum* est mâle, et l'autre femelle. Wagner a publié des observations sur les sexes séparés des *veretillum*, ouv. cité, page 592 (4).

La répétition du même animal par Rondelet ne doit point étonner : elle avait déjà eu lieu pour son stromateus, pag. 157, et son *fiatola*, pag. 257, qui sont le même poisson, *stromateus fiatola*, Cuv. Rondelet, *De Ins. et zoophyt.*, *pag.* 108, *cap.* II, donne comme scolopendre marine (*fig. sup.*) un rayon (1) détaché de

(1) C'est ainsi que le bras détaché du polype, *Journal de physique*, 1784, *tom.* 24, *p.* 213, *pl.* 1, est le même que l'*Heatocotyles octopodis* de Cuvier, *Règne animal*, 1830, *tom.* 3, *p.* 265, 266, qui ne s'est pas rappelé la description qu'il a donnée, *Anatom. comparée*, 1805, *tom.* 1, *p.* 407. Voy. *Act. Div.*, 1844, *p.* 101 (1).

Le *Phœnicurus thetidicola*, Rudolfi, *vertumnus thetidicola*, Otto, n'est pas un animal. Les naturalistes, que nous venons de citer, ont pris pour des vers parasites des Thétys, les appendices mêmes de ce mollusque, appendices qui se détachent très-facilement et se meuvent alors pendant très-longtemps, comme s'ils jouissaient d'une vie indépendante. C'est M. Krohn qui, le premier, a reconnu ce fait. D'après M. Nardo, les appendices des Tethys pourraient se régénérer. *Annal. des Sc. nat.*, 1847, *tom.* VII, *p.* 54 (1). « Nous (Dequatrefages) avons publié des observations analogues, recueillies en étudiant les Éolidiens. » *Ann. sc. nat.*, 1846, *tom.* VI, *p.* 172 (1). Ainsi des œufs d'insectes sont pris pour des plantes ; œufs pédicellés d'Hé-

sa *stella echinata*, pag. 123, cap. XVI, *ophiura echinata*, Lamk. Au surplus, relativement à l'identité de l'*uva marina* et du *malum insanum marinum*, les naturalistes des bords de la Méditerranée sont en position de confirmer ou d'infirmer le rapprochement que nous avons fait.

Rondelet, *De ins. et zooph.*, *liber*, *pag.* 131, *cap.* XXVII, sous le titre de *Cucumere marino*, donne la figure d'une production marine qu'il pense être le concombre marin de Pline. Les auteurs ont beaucoup varié sur l'espèce à laquelle appartient la figure donnée par Rondelet (1); mais, en l'examinant avec attention, on sera frappé de sa ressemblance avec celle, soit d'une éolide, soit d'une cavoline; l'inspection de l'éolide figurée par Milne Edward, *Eléments de zoologie anim. sans vertèbres*, 1843, *pag.* 280, *fig.* 805, confirmera l'identité. Dans la figure donnée par Rondelet, les deux tentacules plus longs sont couchés sur le dos, et les branchies très-nombreuses, formées de petites écailles molles, applaties et embriquées sur plusieurs rangs, sont représentées par des taches blanches. Ces irrégularités proviennent de ce que ce dessin a été fait sur l'animal extrait de l'eau et mort.

Rondelet voulait sans doute représenter l'*éolide fasciculée*.

ÉGAGROPILE DE MER.

La figure mise en tête du *chap.* XXVIII du même

merobe ; œufs du chironomus zonatus, *Tipula zonata*. Ces œufs ne seraient-ils pas le *Gloionema vermiculare*, Ag.? c'est-à-dire les œufs de Tipularia signalés dans les *Ann. sc. nat.*, *Botanique*, 1834, *tom.* I, *p.* 64?

(1) Gmel. *S. n.*, *p.* 3140, *n°* 8, rapporte, bien à tort, le *Cucumis marinus* de Rondelet à l'*Holothuria pentacta*.

livre est l'Egagropile de mer, *pila marina*, bien décrite, pag. 182, à la fin du chapitre, et prise à tort pour l'*alcyonium bursa*, par Guettard, *nouv. Mémoires, t.* I, *pag.* 195. Cette substance, formée des poils feutrés de la Caulinie, est analogue aux égagropiles des ruminants. Elle a dû prendre sa forme dans l'estomac de quelque poisson, peut-être du thon, ou dans l'estomac d'un phoque. La dissection de l'estomac de ces animaux peut seule éclairer sur la cause de ces boules.

Cette production, très-fréquente au port de Marseille, et dans quelques autres endroits de la Méditerranée, a reçu différents noms; tels sont ceux de *Pelotte de mer, Bézoard marin, Balle marine; Gobe de mer.*

Je ne rappellerai point les opinions des anciens naturalistes sur cette production, que beaucoup d'entr'eux regardaient comme un *Alcyon*; je renverrai à ce sujet au travail de Guettard, inséré dans ses Mémoires, tom. IV, p. 195.

Le nom d'*Alcyon* a été donné par les Anciens à un oiseau, à des nids d'oiseaux, à des ovaires de Buccin, à des tubérosités roulées de racine de Zostère.

J. Bauhin, *Hist. plant.*, *tom.* 3, *p.* 794, *cap.* II, au pied de l'*Alga angustissima vitriariorum*, a fait représenter la *Pila marina*, comme il le dit *p.* 795, au chapitre III, intitulé : *Algæ pomum monspel.*, et comme on peut le voir au chap. IV, intitulé : *Pila* sive *sphæra marina*. Une bonne description de l'Egagropile de mer est donnée par Poiret, *Ency. méth., Botanique, t.* VIII, *p.* 874, 2e *colonne*. Cette balle marine (1) qu'Agricola

(1) La Balle-Marine qu'Agricola regarde comme un alcyonion, est un composé de parties brisées de quelque plante. Guettard, Mém., tom. IV, p. 175.

On ne doute plus maintenant d'après la dissertation de Klein,

regardait comme un *Alcyonion*, est, comme le dit Raj, *Hist. plant.*, *t.* I, *p.* 83, *n°* 8, un composé de poils écailleux ou de brins qui entourent la base de la zostère de la Méditerranée, dont l'amas roulé par les flots de la mer, a pris, suivant Klein, la forme d'une boule. Il est assez difficile d'admettre cette explication, adoptée par Turpin, *Ann. Sc. nat.*, 1831, XXIV, *p.* 316, 317, parce que des brins séparés ne formeront jamais une boule par l'agitation seule des flots; aussi, Draparnaud a-t-il admis que l'origine des Egagropiles de mer était dans l'estomac des poissons qui les rejettent comme indigestibles; Draparnaud n'indiquait pas ces poissons. Il ne s'agit plus maintenant que de connaître ceux, dans l'estomac desquels se trouve la pelotte de mer, qui se

que la balle-marine ne soit formée du bas de la tige de cette plante maritime qu'on appelle communément l'algue des Vitriers, p. 176. Il la croit formée en pelotte par l'agitation des flots de la mer.

Suivant Cardan, le mot alcyonion est un mot homonyme, c'est-à-dire qu'on s'est servi de ce nom pour signifier des corps qui varient par leur forme, p. 215.

Balle-Marine d'Imperati, formée de poils et d'amas de brins de paille, p. 225, de morceaux de paille qui se sont ramassés, dont l'amas roulé par les flots de la mer, a pris la forme d'une boule, p. 219, p. 225. Le globe de mer, les balles-marines, offertes par les jeunes filles à Vénus, sont la balle-marine, p. 223, au dire de Kircher, d'après Galien.

Voir Donatti, adr. p. 64, n. 1, 2, t. 10. Tethya Spherica. Gmel., p. 3812, n° 7.

Voir J. Bauhin, pl. 3, p. 795, alga pomum monspellensium. Gmel., p. 3813, n° 8.

Gihanni, oper., tom. 1, p. 39, tab. 46 à 96. Melone di mare, tab. 40, fig. 83, formé par les fibres de la Kernère océanique, *Caulinia oceanica.*

nourrissent de la zostère ; serait-ce le Thon, *Scomber thynnus?* serait-ce la Dorée, *Sparus aurata,* Lin., *chrysophrys aurata,* Cuv.? Ne serait-ce pas plutôt aux Phoques, *Phoca pusilla,* qu'il faudrait attribuer les pelottes de mer? On sait en effet que le Phoque moine (1), dans l'état de liberté, se nourrit aussi d'une plante marine, appelée en italien, *Garofalo,* et qui n'est autre que la zostère. Mais c'est un point à éclaircir. Nous en laissons le soin aux naturalistes des bords de la Méditerranée ; en attendant, je ferai remarquer que Rondelet, *de Insect. et zooph. liber, p.* 132, donne en tête du *chapitre* XXVIII, la figure de la pelotte de mer ; « on pourrait aussi, dit-il, appeler *Poumon marin,* une sorte de corps globuleux comme une pelotte marine, de couleur verdâtre, et semblable à du feutre. » Guettard, *Mém., t.* IV, *p.* 195, donne à tort à ce produit le nom d'*Alcyonium bursa,* d'autant plus que dans la même page il signale la balle marine formée de l'algue des verriers.

La pelotte de mer est formée, *Bullet. Feruss.,* 1825, *sc. agric., t.* IV, *p.* 105, dans l'estomac de certains poissons, par l'agglomération des feuilles de la *zostère* ou *algue des verriers.* Sur les côtes d'Espagne, les propriétaires, voisins de la mer, se servent de l'Egagropile marine pour conserver le feu pendant 24 heures. Avant d'éteindre le feu qui a servi aux besoins domestiques, on communique le feu à l'Egagropile en soufflant sur un charbon allumé avec lequel on le met en contact.

On peut actuellement distinguer les différents ob-

(1) Rondelet, de piscibus, p. 492. Acta Paris., 1759, Hist., p. 40, § VI, pl. 1. Le Moine marin, *Act. Divion.,* 1829, *p.* 154.

jets dont a parlé Rondelet dans son chapitre intitulé *de pulmonibus marinis*, et dissiper la confusion à laquelle ils ont donné lieu. Après avoir rappelé l'habitude des Anciens, qui, en donnant le même nom à des corps différents dont ils ne désignaient point les caractères, mettaient dans l'impossibilité de reconnaître ces corps, Rondelet parle d'abord de la *Medusa octopus*, Gmel. et de la *Medusa aurita*, Gmel., représentées *de piscibus*, *lib.* XVII, *cap.* XIX, *cap.* XX, sous les noms *de urticæ quinta specie*, *de alia urtica soluta*; ensuite d'une substance molle, fongueuse, recouverte d'un cuir noir et dur, *Bursa marina*, *Alcyonium Bursa*, Pall., dont la figure se trouve dans l'*Atlas du Dict. des Sciences naturelles*, *zoophytes*, *pl.* 62, *fig.* 5, et dont la description est donnée dans le texte sous le nom de *Lamarckia bursa*, *tom.* 25, *p.* 195, et de *Spongodium bourse*, *tom.* 50, *p.* 335, *n.* 3. Malgré la nature animale de cette production, les rédacteurs de ces deux articles la regardent comme végétale, parce qu'à raison de sa forme globuleuse, ils l'ont confondue avec l'Égagropile de mer; elle en est très-différente, comme le fait observer Rondelet, qui parle exactement de l'alcyon bourse et de la pelotte de mer; la figure de cette dernière se trouve en tête du chapitre, qui, comme le dit Joubert, 2e *part. de l'Hist. des poissons de Rondelet*, *p.* 92, « ou bien le poumon de mer (1) sera ce qui est

(1) Le *Dict. des Scienc. natur.*, *tom.* 43, *p.* 214, art. POUMON MARIN, dit : « Rondelet, qui s'en est occupé le plus, figure et décrit sous ce nom un alcyon ou une Tethye. » Dans les *suites à Buffon*, *zoophytes acalephes*, *p.* 26, on lit : « Le poumon de mer représenté par Rondelet est évidemment l'alcyon pelotte de mer. »

La figure, donnée par Rondelet, est, comme le dit Joubert,

ici pourtrait au vif comme une pelotte, vert au-dehors comme feutre, etc.

Ainsi, malgré la forme globuleuse de l'alcyon bourse et de la pelotte de mer, il existe une très-grande différence entre ces deux corps. On s'en assurera facilement en les mettant au feu ; l'alcyon bourse répandra une fumée alcaline, et la pelotte de mer une fumée acide.

SCOLOPENDRE CÉTACÉE.

Rondelet, *de piscibus*, lib. XVI, cap. XVI, *pag.* 488, sous le titre de *scolopendra cetacea*, en donne la figure. « J'ai, dit Rondelet, *traduction française*, *pag.* 357, le pourtrait d'icelle de ceux qui m'ont assuré l'avoir vue telle aux Indes, lequel pourtrait n'est différent de la description d'Elien. »

Cette figure est une caricature pour représenter les jonques chinoises vues par l'individu dont parle Rondelet, et désignées par le surnom de *bêtes aux cent pieds*, à raison de la multitude de rames comparées à des pieds, et rappelant les noms de *mille-pieds*, *scolopendres*.

« Lycophron, dit M. Walckenaer, *Annales de la société entomologique de France*, 1835, t. IV, *pag.* 720, applique l'épithète de *iulopezos* à un navire qui marchait avec un grand nombre de rames. »

Dans les mers de la Chine, les pirates et les contrebandiers montent des bâtiments construits sur le modèle des vaisseaux de guerre, dont ils ne se distinguent que par un plus grand nombre de rames (1), d'où leur

l'Egagropile de mer, et ne ressemble nullement ni à un alcyon, ni à une Téthye.

(1) Dans les mers de la Chine, les contrebandiers montent des bateaux étroits et alongés, dont quelques-uns arment jusqu'à

est venu le surnom de bêtes aux cent pieds, *la Chine et les Chinois par le comte Alexandre Bonacossi*, 1847, *pag.* 207. A Canton, on rencontre des jonques mar-

quarante paires d'avirons. La *Revue indépendante*, 1847, *tom.* XII, *p.* 381.

Les jonques chinoises sont des espèces de monstres marins, dont quelques-uns portent au-delà de six cents tonneaux; leurs fonds sont plats, leur tirant d'eau est plus grand devant que derrière, et c'est près de la poupe qu'elles acquièrent leur plus grande largeur..... L'avant ne s'élève guère à plus d'un mètre et demi, tandis que l'arrière atteint quelquefois une hauteur de cinq mètres. La carène est peinte à la chaux; la partie supérieure est rouge ou verte. Des deux côtés de l'avant carré, ils dessinent deux gros yeux farouches qui s'arrondissent au-dessus de leurs ancres en bois, semblables à deux énormes défenses d'éléphant; l'arrière est en général un oiseau fantastique aux ailes éployées, entouré de dragons, de monstres et d'arabesques; sur la voûte ils peignent des groupes d'hommes, des paysages, des marines ou de petites scènes pittoresques. *Ouv. cité*, *p.* 382, 383.

Il est des jonques dont l'arrière est haut de huit à dix mètres, tandis qu'au pied du grand mât, le pont paraît presque de niveau avec l'eau. *La Revue indépendante*, 1848, *tom.* XIII, *p.* 259.

La poupe des vaisseaux des Romains n'avait pas de forme déterminée; elle ne se faisait remarquer que par un ornement particulier composé de planches sculptées, qui se relevait en forme de longue courbure au-dessus du vaisseau, et couvrait ce que nous appelons le gaillard d'arrière, place où se tenait le pilote.

La proue était alongée et se terminait à son extrémité supérieure, par une pointe décorée de plusieurs emblêmes; au bas, à fleur d'eau se trouvaient les rostres, triples éperons, qui s'avançaient plus encore que la pointe de la proue, garnis de fer à leur extrémité et destinés à percer, dans un combat, le

chandes du nord de la Chine, peintes en rouge, en noir et en blanc, armées à l'avant de deux espèces de cornes qui s'élèvent au-dessus de deux gros yeux de poisson, emblêmes de vigilance et d'adresse dont se parent tous les navires chinois. *Voyage en Chine par Haussmann*, 1847, *t.* I, *pag.* 213, 214.

Nous apercevons autour du bâtiment une quantité de galères (1) ou argonautes. On dirait d'abord des co-

navire ennemi ; sur chacun de ces trois éperons on figurait généralement une épée nue, et la masse qui les réunissait était presque toujours décorée d'une forme d'œil, pour imiter une tête d'animal. Ces rostres, au reste, n'étaient adaptés qu'aux vaisseaux armés en guerre. *Les Romains par Ozaneaux*, 1840, *p.* 224, 225. Chaque vaisseau avait son nom ; c'était souvent celui d'une divinité ou d'un personnage célèbre, quelquefois celui d'un pays, d'une ville, d'un animal ou d'un instrument de guerre, comme la baleine (*pristis*), le cheval (*equus*), le casque (*cassis*), le bouclier (*clypeus*), ouv. cité, p. 227.

Les rames, faisant avancer sur l'eau les bâtiments, ont été comparées à des pieds; elles en ont reçu le nom, et le bâtiment a été appelé *Monstre*, dans le langage figuré. On en a la preuve dans les *Souvenirs de chasses en Europe, par Louis Viardot*, 1846, *p.* 187, 188, où l'auteur, en parlant d'une embarcation qui venait à son secours sur le Niemen, lui donne le nom de *Monstre*, et dit : « La bête aux mille pieds se remit en marche. » Cela vient à l'appui de la comparaison que fait Haussmann, des rames larges et courtes à des nageoires de poisson; *Voyage en Chine*, 1848, *tom.* 2, *p.* 238.

Prahus de guerre, garnis de nombreux bancs de rameurs, montés par les pirates de l'Archipel oriental, *Revue britannique*, 1848, XVII, *p.* 41. Ces bâtiments sont appelés *Praos* par les voyageurs français.

(1) C'est la Physale pélagique. Dict. Sc. nat., XL, p. 132, pl. I.

quillages; mais ce qu'on prend pour une coquille n'est qu'une sorte de membrane visqueuse et filante, dont l'action sur la peau est très-douloureuse. Plusieurs d'entre nous qui ont touché de ces galères, ont ressenti des douleurs aux aisselles. *Voyage en Chine par Haussmann*, 1847, *t.* I, *pag.* XXI.

Sur le *Tahia* ou rivière de Ningpo, nous rencontrions une quantité de belles embarcations peintes en rouge, en noir et en blanc, toujours ornées de deux grands yeux de poisson, et surmontées de deux cornes à l'avant. Ils rappellent l'énormité de l'œil de l'ichthiosaure, dont le globe oculaire dépassant le volume de la tête d'un homme était une sorte de lanterne allumée qui traversait les flots pendant la nuit. *Paris au* XIX*e siècle, par Esquiros*, 1847, *tom.* I, *pag.* 148. L'arrière en était extrêmement élevé et décoré de mille peintures fantastiques, *ouv. cité, pag.* 342.

Les Vénitiens organisèrent promptement une *regata* sur les lagunes, c'est-à-dire un grand nombre de gondoles figurant divers monstres marins, et manœuvrées par des rameurs richement ou élégamment vêtus, en 1806, à l'occasion du vice-roi. *Souvenirs de Mathieu Dumas*, 1839, 3, *pag.* 273.

Le lundi 10 octobre 1581, le cardinal de Bourbon fit son festin pour le mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine; il fit faire à grands frais sur la rivière de Seine un grand bac, accommodé en forme de char triomphal, qui devait être tiré sur l'eau par des bâteaux déguisés en chevaux marins, tritons, dauphins, baleines et autres monstres marins, etc. *Journal de l'Estoile*.

Il est difficile de trouver un accord plus parfait que celui que je signale entre la figure de la scolopendre

cétacée et les jonques chinoises. Les appendices latéraux de la figure sont les rames des jonques.

Les deux longues moustaches de la figure sont les deux cornes.

Les gros yeux de poisson se retrouvent sur les jonques.

La queue est pour représenter l'arrière très-élevé;

Et les nageoires dorsales et pectorales ont été ajoutées à la figure pour représenter un cétacé.

Les Anciens avaient des rapports avec l'Orient, témoins les hommes qui avaient le visage sur la poitrine, Aldrovandi, *Monstr. Hist., pag.* 401.

C'est sur le mont Kouan-lun, partie orientale d'une grande chaîne de montagnes qui commence au nord-ouest de la Chine, et à l'occident de la province de Kan-Sou, que les mythologues chinois placent le séjour des immortels et des esprits qui gouvernent la surface du monde. On y voit des êtres monstrueux, dit le Chan-Kaï-King (livre des montagnes et des mers), des oiseaux et des poissons à tête humaine...., des hommes sans tête, ayant le visage sur la poitrine. *Théâtre chinois par M. Bazin aîné,* 1838, *pag.* 86 (1).

SUR DIVERSES TENTHRÈDES.

Il est certain que jusqu'à ce jour, faute d'avoir recouru aux sources, les entomologistes ne se sont point entendus pour déterminer les larves de tenthrèdes qui vivent aux dépens des groseilliers. Etant parvenu à retrouver les premiers observateurs, j'ai cru devoir les faire connaître, et en cela, agissant dans l'intérêt du *suum cuique,* je marche sur les traces de M. le docteur Léon Dufour qui, *Annal. de la Sociét. entomol. de France* 1847, *t.* V, *pag.* 583, dit : « Quand je puis

rallier à une espèce moderne un synonyme ancien méconnu, ou quand je parviens à rattacher à un type non mentionné dans les *species*, l'histoire consignée dans les livres des fondateurs de la science, je me sens heureux de cet acte de justice qui, à mes yeux, a la valeur d'une découverte. »

Il existe trois espèces de tenthrèdes dont les larves vivent aux dépens des groseilliers ; je conserve à chacune le nom donné par le premier auteur systématiste.

1° Tenthredo ribesii, Scopoli, *Entomolog. carniolica*, *pag.* 280, *n°* 734.

Tenthrède noire, le ventre et les pattes jaunes.

Linné donne à cette espèce le nom de *tenthredo flava*; il y rapporte le travail de Réaumur. *Gmel., S. N., page* 2669, *n°* 49.

La larve de cette espèce a vingt pattes, en comptant les deux pinces (*retinacula*) de la queue; elle est d'un vert pâle, piquetée de petits tubercules noirs chargés de poils de même couleur; le premier anneau et les deux derniers sont jaunes, la tête est noire.

Après sa dernière mue, la larve est glabre et sans taches.

Réaumur avait déjà fait connaître cette espèce dans ses *Mém., t.* V, *pag.* 94, *pl.* 10, *fig.* 4, 5, sous le titre : « Fausse chenille à 22 jambes, qui se nourrit des feuilles de groseillier et épargne les grosses nervures de la feuille ; puis, *pag.* 125, *pl.* 10, *fig.* 6, 7 : Tenthrède à corps jaune, côté extérieur de chaque aile bordé de brun. Cette tenthrède noire a l'abdomen jaune en dessous, les pattes jaunâtres; sa longueur est de deux lignes et demie, ses ailes sont hyalines avec un point noir marginal; les antennes sont de la longueur de l'abdomen. »

J'ignore par quelle erreur de plume Réaumur a pu accorder 22 pattes à cette larve, ni pour quelle raison il a omis l'indication des poils noirs qui surmontent les tubercules; car tout le reste de la description est d'une exactitude parfaite : il suffit, pour s'en convaincre, de suivre le développement et les mœurs de cette tenthrède pour reconnaître l'identité de la larve décrite par Réaumur, avec celle signalée par M. Leduc, *Mém. de la Soc. de Seine-et-Oise,* 1835-1842, *t.* 2, *pag.* 45-51, *pl.* 1, *fig.* 5, *pl.* 2, *fig.* 1, 2, et par M. Léon Dufour, *Annales de la Société entomologique de France*, 1847, *t.* V, *pag.* 571-581.

M. le docteur Léon Dufour regarde comme différente de la larve de la tenthrède jaune la fausse chenille du groseillier, à laquelle par erreur Réaumur attribue 22 pattes; mais ces deux larves sont certainement identiques, comme le prouvent les détails donnés par Réaumur. « Fausse chenille d'un vert céladon, mêlé d'un peu de jaunâtre; le premier et les derniers anneaux ont plus de jaunâtre que les autres; elle a un grand nombre de tubercules noirs qui la rendent comme chagrinée. Dans la dernière mue, elle perd tous ses tubercules; la nouvelle peau dont elle est couverte est lisse et d'un blanc qui a une teinte de jaune, et les deux premiers et les deux derniers sont d'un jaune presque citron. » *Mém., t.* V, *pp.* 94-105, 125-127. Tous ces détails conviennent parfaitement à la larve de la *tenthredo ribesii*, Scop., comme je l'ai vérifié plusieurs fois.

J'ignore également pour quelle raison Réaumur, *ins., t.* IV, *pag.* 186, 198, *pl.* 15, *fig.* 15, fait vivre sur le groseillier la fausse chenille à 20 jambes, qui tient ordinairement plus de la moitié postérieure du corps relevé en dessus du plan sur lequel elle est. Cette fausse

chenille est la même que celle dont parle cet auteur, *ins., t.* V, *pag.* 127, *pl.* XI, *fig.* 3, 4, et *t.* IV, *pl.* 10, *fig.* 7, 8, et qui appartient à la tenthrède à la larve mammelonnée, *tenthredo papillosa*, Retz; et Degeer, *ins., t.* 2, *pag.* 2, *pag.* 988, *sp.* 2, dont la larve vit sur l'osier; tenthrède mentionnée sous le titre : *Tenthredo* 7 *nodis, thorace abdomineque supra nigris*, par Bergmann, *Nov. Act. physico. medica.*, 1767, *t.* 3, *pag.* 175, *n°* 9.

En consultant mon *insectorum incunabula*, je n'y trouve indiquées que la *tenthredo ribesii*, Scopoli, et la *tenthredo ribis*, Schranck, toutes deux indiquées par Réaumur, ce qui confirme les déterminations données par M. Léon Dufour, des espèces décrites par M. Dahlbom de Lund : en effet, le *nematus grossulariæ*, Dahl, et le *nematus grossulariatus*, Dahl, sont la même espèce, c'est-à-dire la *tenthredo ribesii*, Scopoli.

Tous les auteurs qui ont parlé de cette tenthrède ont signalé la disposition linéaire des œufs déposés par la mère le long des nervures des feuilles. Cette espèce a plusieurs générations par an; j'ai vu des larves au mois de mai paraître parfaites en juillet, époque où une nouvelle couvée de larves dévore les feuilles; ces dernières larves adultes, mises dans une boîte à la fin de juillet, se sont enfermées dans une coque résineuse, d'où l'insecte parfait est sorti au bout d'une dixaine de jours. M. Lepelletier de Saint-Fargeau, *Monograph. tenthredin.*, *pag.* 108, dit de l'espèce qui nous occupe : « Tenthredo fallax; huic affinis *tenthredo ribesii*, Scop.»

Ainsi cette tenthrède décrite par Réaumur est la *tenthredo flava*, Linn., le *nematus ribis*, Leduc, le *nematus ribis*, L. Duf.; mais elle doit conserver le nom de *tenthredo ribesii*, Scop., préférablement à celui de

Linné, quoique plus ancien, parce qu'il signale les rapports entre l'insecte et la plante dont se nourrit sa larve.

La tenthrède jaune est mentionnée par Latreille sous le nom de pamphilie jaune, *pamphilius flavus*, dans l'*Encycl. méthod.*, *Hist. nat.*, *t.* VIII, *pag.* 695, *n°* 29. N'ayant pas vérifié lui-même le nombre des pattes de la larve, il a adopté le nombre erroné 22, et il en a conclu à tort que l'espèce décrite par Réaumur n'était point la *tenthredo flava*, Linn.

M. Lepelletier Saint Fargeau a vu une femelle du clepte semi-doré (chrysis semi-doré, *Ency. méth.*, *Hist. nat.*, *t.* V, *pag.* 676, *n°* 21), entrer à reculons dans les trous qu'avaient formés, en s'enfonçant en terre, un grand nombre de larves d'une tenthredine qui avaient vécu sur un même groseillier. L'année suivante, il vit sur ce petit espace de terrain une centaine de mâles et quelques femelles qui étalaient les plus vives couleurs ; il jouit de ce spectacle plusieurs jours de suite de dix à onze heures du matin. *Ency. méth.*, *Hist. nat.*, *t.* X, *pag.* 9, 10.

Le nom de clepte (voleur) a été donné à ces insectes, parce que leurs femelles placent leurs œufs près des larves ou sur les larves mêmes.

Bergmann, *Nov. Act. physic.-medic.*, 1767, *t.* 3, *pag.* 172, donne aux fausses chenilles le nom de *bracti*. « La plupart, dit-il, ne sont pas nuisibles ; cependant une espèce ronge les feuilles des groseilliers, et une autre petite noire vivant dans les jeunes pommes et les jeunes poires en détermine la chute. » Bergmann veut probablement, par cette dernière, indiquer la larve de la tenthrède dont a parlé Réaumur, *ins.*, *t.* 2, *pag.* 476, *pl.* 38, *fig.* 1-14, et à laquelle je donne le nom de *tenthredo pyri*. Voyez ci-dessous, pag. 203.

Les tenthrèdes sont entomophages, quoique leurs larves soient phytiphages ; *Encycl. méth. Hist. nat.*, *t.* X, *pag.* 569, 2ᵉ col., comme je l'ai vu pour la coccinelle de la bryone. Vallisnieri a observé des fourmis qui cherchaient les coques de tenthrèdes, les rongeaient et parvenaient quelquefois jusqu'à la nymphe qu'elles dévoraient. Réaumur, *ins.*, *t.* V, *pag.* 102.

2. TENTHREDO RIBIS, Schranck, *ins. austr.*, *pag.* 332, *n°* 668. Lepelletier Saint-Fargeau, *Monograph. tenthredinetarum*, *pag.* 104, *n°.* 293.

Tenthrède noire, les jambes et les apophyses des cuisses postérieures blanches sur le côté extérieur; nervure extérieure et point marginal des ailes supérieures noirs.

Larve verte, lisse (c'est-à-dire sans tubercules et sans poils) ; couleur plus claire sur les parties latérales du corps ; tête entourée d'un cercle brun ; deux petits yeux noirs, corps rugueux ; les 12 pattes abdominales sont rapprochées des 6 pectorales ; les pattes caudales (*retinacula*) sont plus courtes et papilliformes.

Réaumur, *ins.*, *t.* V, *pag.* 131, *pl.* 10, *fig.* 9, 10, parle de cette larve sous le nom de « fausse chenille du groseillier épineux, d'un vert très-clair, à 20 jambes; elle fait sa coque sur une branche. »

Cette larve ronge entièrement les feuilles, sans épargner leurs nervures.

Dalhbom parle de cette tenthrède, en adoptant le nom donné par Schrank.

M. Leduc mentionne cette espèce dans la phrase suivante : « Il existe en Allemagne une autre espèce appelée Coryne du groseillier, *Coryna ribis*. Cette espèce est rare, quoique cependant on la trouve quelquefois

dans les environs de Versailles. » *Mém. de la Société des Sciences de Seine-et-Oise*, 1842, *tom.* 2, *p.* 47, 48.

Gmelin a porté cette espèce sous deux noms : *Tenthedro ribis*, S. N., p. 2664, n° 88, et *Tenthredo leucopus*, p. 2666, n° 118.

Cette espèce, assez commune en Bourgogne, a deux générations par an. J'ai vu sur le groseillier épineux ses larves au mois de mai (génération vernale), et aux mois de septembre et octobre de la même année (génération automnale).

Pour se débarrasser de ces larves, ainsi que de celles de l'espèce précédente, il faut secouer fortement les feuilles sur lesquelles se trouvent ces larves, pour les recevoir soit sur une toile, soit dans un vase à large ouverture, puis en faire justice en les écrasant.

Les larves des deux espèces de tenthrèdes mentionnées ci-dessus, attaquent indifféremment le groseillier à grappes et le groseillier épineux.

Laquintinye, *Instruct. pour les arbres fruitiers*, parle de chenilles vertes qui attaquent les groseilliers; il veut sans doute parler de cette seconde espèce.

3. Tenthredo crispinæ. Nob. *de Crispina uva*, Cord. C. B. Pinax, p. 455, 1. *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, 1844, *tom.* VIII, *p.* 226.

Dans *le Cultivateur, Journal des progrès agricoles*, 1844, *tom.* XX, *p.* 42, on lit :

« Depuis trois ans, les fruits du groseillier épineux sont dévorés dans les jardins de Reims, par une race de vers qui autrefois n'attaquait que peu de groseilles. L'année dernière, dit M. Philbert, ils ne m'ont pas laissé un fruit sur pied; tout était rongé et tombé longtemps avant l'époque de la maturité. En 1842, le ra-

vage a été le même, quoique la température fût si différente de celle que nous avons eue dernièrement ici. Chaque groseille, percée d'un trou plus d'un mois avant qu'elle pût être cueillie, renfermait un ver qui la rongeait intérieurement. Quel est l'insecte qui vient piquer ce fruit et y déposer l'œuf d'où sort ensuite le ver rongeur? »

D'après ma demande, M. Philbert a donné de ce ver une courte description dans *le Cultivateur*, 1845, *vol.* XXI, *p.* 417, 418.

« Le ver, dit-il, qui habite le fruit du groseillier épineux, est de même couleur que le fruit encore vert; la tête seulement est noire, et il y a sur la partie supérieure du cou, tout près de la tête, une raie noire aussi. L'animal a environ 20 pattes, et marche comme les chenilles; sa longueur est de 10-15 millimètres; la tête est cartilagineuse. Le fruit mûrit et pourrit prématurément, puis tombe vers la fin de juin, époque où le ver se retire en terre. Chaque groseille, percée d'un trou plus d'un mois avant qu'elle pût être cueillie, renfermait la larve qui la rongeait intérieurement. »

Cette description a suffi pour me faire reconnaître que la larve appartenait à une espèce de *tenthrédine* de Latreille, *mouches à scie* de Réaumur. Je me suis empressé de faire connaître cette détermination à M. Philbert, en l'invitant à essayer d'obtenir l'insecte parfait, auquel je donne le nom de *tenthrède de la groseille à maquereau*, *Tenthredo crispinæ*. Je substitue cette dernière dénomination à celle de *Tenthredo uvæ crispæ* que j'ai indiquée dans *le Cultivateur, cité p.* 538.

Il n'existe malheureusement aucun moyen pour s'opposer aux ravages causés par cette larve.

N'ayant point encore eu l'occasion de rencontrer la

larve qui vit dans l'intérieur des fruits du groseillier épineux, je ne puis donner sur elle d'autres renseignements que ceux fournis par M. Philbert. Quelque naturaliste des environs de Reims nous donnera, sans doute, des détails plus circonstanciés sur cette espèce de tenthrède.

TENTHRÈDE DES POIRES.

Réaumur, *Ins.*, *tom.* 2, *p.* 476, *pl.* 38, *fig.* 11-14, *tom.* V, *p.* 98, a parlé de la larve d'une tenthrède qui vit dans les poires récemment nouées et en détermine la chute, et dans le *tom.* V, *p.* 97, *pl.* XII, *fig.* 1-5, d'une fausse chenille tétard qui vit sur les feuilles de poirier; cette dernière larve est le *Bractus inflatus*, Bergmann, *Nov. Act. Physico-medica,* 1767, *tom.* 3, *p.* 172, qui donne la tenthrède enflée, *Tenthredo inflata*, Berg.

Les poires de virgouleuse et celles de bon-chrétien sont principalement celles sur lesquelles la femelle dépose ses œufs. La larve ronge principalement le pédoncule qui se dessèche, et détermine la chute du fruit, dont la larve sort pour se filer une coque dans la terre.

La larve écrasée répand, suivant Réaumur, une odeur d'amande amère; au mois de mai, j'ai extrait d'une jeune poire une larve blanche du même insecte; je lui ai trouvé une odeur de punaise.

Cette espèce de tenthrède, dont Réaumur a donné la figure, ne se trouvant mentionnée dans aucun ouvrage d'histoire naturelle, on peut lui donner le nom de tenthrède de la poire, *Tenthredo pyri*, Nob.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer indiquent suffisamment l'impossibilité de prévenir les dégâts occasionnés par cette espèce de larve.

TENTHRÈDE DES PRUNELLES.

Depuis longtemps les prunes soufflées, appelées *calebasses*, ont été signalées par divers observateurs. Les Italiens, au rapport de Cœsalpin et de Camerarius, les appellent *turcas* (1), comme le dit C. Bauhin, *Pinax*, *pag*. 444, *b*. 1, qui les attribuait aux pluies qui tombaient à l'époque où le prunellier défleurit. Réaumur, en juin 1711, dans un voyage en Poitou, avait remarqué les fruits du prunellier altérés; il attribuait cet effet à quelque pluie d'orage. *Mém. Ac. Sc. de Paris*, 1713, *Hist.*, *pag*. 43.

Aldrovandi, *Monstr. Histor.*, *pag*. 712, 713, *Dendrol.*, *pag*. 422, a décrit et figuré les fruits monstrueux du prunellier sous la dénomination fautive suivante : *pyrus sylvestris monstrifica*. Ces mêmes fruits sont appelés *pruna damascena subventanea*. E. N. C., Dec. 2, an. X, 1691, pag. 215, obs. CXXI, Dec. 3, an. 9, 10, pag. 137, obs. LXXII. Camerarius assure n'y avoir jamais trouvé de larves, quoiqu'il ait su que Raj avait dit :

Pruni sylvestris fructus, si deflorescente arbore, imbres contigerint, mutatur in oblongum quoddam et inane corpus quod Itali *turcas* vocant, *Cæs.*, *Camer*. At hoc non peculiare est pruno sylvestri, ut volunt Cæs. et Cam., sed aliis etiam prunis accidere observavimus. Debetur autem cuidam insecto, quod fructum tenellum compungit, et ova sua ibidem deponit. *Joh. Raj.*, *Hist. Plant.*, *liber* XXVII, *cap*. VI, *pag*. 1528.

CALEBASSE.

« On donne ce nom aux prunes qui grossissent beau-

(1) Le nom *turcas*, donné par les Italiens aux prunes soufflées, vient du mot *turcasso* dont ils se servent pour désigner une gaîne, un étui, un carquois.

coup plus rapidement et plus considérablement que les autres, et qui tombent avant leur maturité. Il paraît certain que cet état de maladie est produit par la larve d'un insecte, peut-être du charançon du prunier. Bosc, *Nouv, cours compl. d'agricult.*, 1821, *t.* 3, *page* 331. Le charançon des drupes; corps roux avec des bandes brunes transversales; jambes épineuses; long. 1 1/2 ligne. Sa larve vit aux dépens du merisier à grappes, *prunus padus*, dont elle détruit entièrement l'organisation : elle fait disparaître le noyau, fait prendre au fruit une forme alongée et l'empêche de devenir noir. En 1805, presque toute la récolte des fruits de cet arbre fut anéantie par son fait dans les pépinières de Versailles, *ouvr. cité, t.* 4, *pag.* 53-587. »
Bosc a eu tort d'attribuer au charançon des drupes ce qui est certainement dû à la larve de la tenthrède des prunes ou des prunelles, comme on le verra plus bas.

M. Lardillon, écuyer à Dijon, a publié (*Journal économique*, 1756, *mai, pag.* 35-58), une dissertation sur la monstruosité des prunes. Il rapporte les observations de Morand, qui attribuait cet effet à la piqûre d'un insecte; il rapporte aussi l'observation de Réaumur qui finit par adopter la cause assignée par Morand. M. Lardillon dit que cette monstruosité s'observe fréquemment dans la Haute-Bourgogne, et il adopte l'opinion de nos paysans qui attribuent les prunes soufflées à un vent sec et brûlant qu'ils appellent *gaule-prunes* (c'est-à-dire abat-prune), et même *gobe-prune,* le *solaire,* c'est-à-dire le S.-S.-E., vent chaud et sec, qui, suivant eux, engendre les masars, et boursouffle les prunes qui alors ont des vers. Nous verrons ci-dessous que les prunes soufflées dépendent de la présence d'une larve de tenthrède.

Schlotterbeck fait également mention du fruit du prunellier qui, dit-il, s'alonge, s'applatit, se déforme par la piqûre d'un insecte. *Journal de Physique par l'abbé Rozier*, 1772, *t.* 2, *part.* 1, *pag.* 202.

Le fruit déformé du prunellier présente fréquemment l'aspect d'un jeune fruit d'amandier, parce que la pulpe prend un grand développement; aussi l'amande reste petite et s'atrophie.

Dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1827, *pag.* 73, 74, 1836, *pag.* 165, nous avions signalé les prunes et les prunelles soufflées comme un phénomène dont la véritable cause n'était pas encore connue; et ce n'est qu'en juin 1845 que l'observation nous l'a fait découvrir. Elle dépend de la présence de la larve à 22 pattes d'une espèce de tenthrède; cette larve, d'un blanc sale, à tête rousse, ronge la surface interne de la prunelle soufflée, et répand, quand on la touche, une odeur de punaise très-prononcée.

Ayant rencontré de ces prunelles soufflées, dont les unes étaient complétement fermées, et les autres présentaient une ouverture, j'en ai ouvert des unes et des autres, et dans toutes celles qui présentaient une ouverture j'ai trouvé la larve de tenthrède dont j'ai parlé plus haut.

Dans l'intérieur d'une de ces prunes soufflées j'ai trouvé un œuf hyalin, résultat de la ponte faite par la tenthèdre femelle à laquelle je donne le nom de tenthrède des prunelles, *tenthedro turcarum*, Nob., quoique je ne connaisse pas encore son état parfait qui se trouve peut-être indiqué dans la *Monograph. tenthredinetarum par Lepelletier de Saint-Fargeau*, 1823.

Lorsque la tenthrède pique l'ovaire du prunier ou du prunellier, sans y déposer d'œuf, la prunelle devient

soufflée; elle ne présente aucune ouverture. Aussi elle conserve son amande placée dans le voisinage du sommet de la prunelle difforme; mais cette amande, contournée quelquefois en spirale, ne tarde pas à se flétrir.

Les prunelles soufflées, sans apparence d'ouverture, sont infiniment plus nombreuses que celles sur lesquelles on remarque une ouverture; c'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer l'ignorance où l'on était de la cause de la monstruosité des prunes et des prunelles.

La larve des prunelles soufflées subit en terre ses métamorphoses; pour se convertir en nymphe, elle s'enveloppe d'une coque formée par une humeur gluante qui se solidifie promptement.

Depuis l'époque à laquelle j'ai trouvé dans les prunes soufflées la larve de la tenthrède du prunellier, j'ai retrouvé dans la *Nature considérée*, etc., *par Defay*, 1783, *pag.* 143-146, la confirmation de mon observation : en effet, l'auteur parlant de prunes soufflées, dit avoir trouvé un ver dans chacune d'elles; à la vérité il ne caractérise pas le ver.

Nous ne rappellerons pas ici toutes les larves dont les unes vivent dans les poires, les pommes, dans les cerises, les prunes, les olives, les noix, les noisettes, les châtaignes, les glands, etc. : elles sont suffisamment connues, et leur nom se trouve exactement dans les catalogues systématiques.

Je ne puis quitter la tenthrède du prunellier sans rappeler que sa larve n'est pas la seule des insectes de ce genre qui produise sur les végétaux des difformités désignées sous le nom de galles; il n'est personne qui n'ait remarqué les élévations ovoïdes qui paraissent sur les deux surfaces des feuilles de saule; Swammerdam

en a donné l'histoire sous le titre d'insecte des tubercules du saule, *Collect. academ., part. étrang., t.* V, *pag.* 135-493, *pl.* 28, *fig.* 9-13. Réaumur en a également parlé, *Mém. sur les insect., t.* III, *pl.* XXXVII, *fig.* 1-4. Cette larve est celle d'une tenthrède appelée *Nematus saliceti*, Fall. Voyez *Annales de la Société entomolog. de France,* 1847, *t.* V, *pag.* 589, et *Mém. acad. de Dijon,* 1836, *pag.* 207-214, où il est question de plusieurs autres tenthrèdes.

Au mois d'août, les feuilles de saule présentent assez fréquemment de très-petites galles subglobuleuses, et qui paraissent légèrement velues à la loupe; elles contiennent de petites larves d'une espèce d'acare analogue à celle qui produit les galles du caillelait jaune, *galium verum*.

TENTHRÈDE DU SAULE MARSEAU.

Aux mois de mai et de juillet 1848, j'ai trouvé sur les feuilles du saule Marseau, *Salix caprœa,* des feuilles rongées et déchiquetées par de jeunes larves, courbées en S, et placées à la surface inférieure des feuilles. Aux mêmes époques, j'ai remarqué à la surface inférieure d'autres feuilles une multitude d'œufs luisants, perlés, ternes; ces œufs, récemment pondus, sont opaques au centre et transparents aux deux extrémités; ils grossissent par l'absorbtion de la sève de la feuille; à mesure que l'embryon se développe, ils deviennent opaques dans toute leur étendue, et paraissent pleins; examinés à la loupe, on distingue à l'extrémité antérieure deux points noirs indiquant les yeux de la larve future; quelques moments avant l'éclosion, on distingue dans l'intervalle des yeux deux autres petits points noirs, tantôt séparés, tantôt réunis, formés par les deux mandi-

bules, dont le mouvement latéral ronge la paroi de l'œuf, et prépare la sortie de la larve.

Si l'on détache la feuille couverte d'œufs récemment pondus, ces œufs ne grossissent plus ; ils se dessèchent et avortent.

Quinze jours suffisent à ces larves pour parvenir à leur état adulte. Elles sont à 20 pattes ; leur couleur est blanc verdâtre, sur laquelle des raies d'un brun presque noir sont disposées de la tête au derrière. Le corps est couvert de points noirs sur les parties latérales ; la tête est noire ; le premier et le dernier anneau du corps sont jaunâtres ; cette larve, à attitudes singulières, tient entre ses jambes écailleuses la tranche de la feuille à manger ; le reste de son corps en l'air est contourné différemment, et se présente fréquemment sous la forme d'S ; parvenue à son dernier degré d'accroissement, elle se retire en terre pour y subir sa transformation. Les insectes parfaits ont reparu en juillet, et ont donné naissance à une nouvelle génération.

Réaumur, *Ins.*, *tom.* V, *p.* 127-129, 132, *pl.* XI, *fig.* 3-9 ; *tom.* IV, *pl.* 15, *fig.* 14, a très-bien représenté cette tenthrède, figurée aussi *tom.* IV, *pl.* 10, *fig.* 7, 8.

Degeer, *Ins.*, *tom.* 2, *p.* 988, *n°* 13, *tab.* 37, *fig.* 9-11, a décrit cette espèce de tenthrède, désignée par G. Retz, n° 306, sous le nom de *Tenthredo papillosa*, adopté par Villers, n° 84.

Bergmann, *Act. nova Physico-medic.*, *tom.* 3, 1767, *p.* 175, *n°* 9, parle de cet insecte sous la désignation suivante : *Tenthredo 7-nodis, thorace abdomineque supra nigris.*

Lepelletier de Saint-Fargeau parle de cette espèce dans sa *Monograph. Tenthredinetarum,* p. 85, sous le *n°* 248, comme paraissant se rapprocher de la *Tenthredo melanorrhœa.*

o

SUR LA TIPULA THOMÆ.

Cette espèce, connue depuis longtemps dans son état parfait, a été décrite par Linné, Fabricius, sous le nom de *tipula Thomæ*, Gmel., s. n., pag. 2823, n° 29, et par Latreille sous celui de *Molobrus Thomæ*, N. D. H. N., éd. 2, t. XXI, pag. 293; par Macquart, *suites à Buffon, Diptères, t.* 1, *pag.* 147, *n°* 1, sous celui de sciare floral, *sciara Thomæ;* par Meigen sous celui d'*hirtea Thomæ* et *sciara Thomæ*. Cette espèce, mentionnée par Latreille *genera crustaceorum et insectorum, t.* IV, *pag.* 263, DCXLIV, *genus*, est appelée bibion floral dans l'*Encycl. méthod., hist. nat., t.* IV, *pag.* 299, *n°* 6, et molobre floral, *Ency. citée, t.* X, *pag.* 699, *n.* 1.

Aucun de ces auteurs ne parle de la larve de cet insecte, quoiqu'elle soit décrite depuis longtemps par Schwenkfels, Degeer et par Pallas.

C'est, je pense, rendre service à l'histoire de la tipule de Thomas que de rapprocher de son état parfait l'état de larve si bien décrit par les savants auteurs que j'ai nommés, et qui ignoraient le nom de l'insecte parfait auquel appartenait cette larve.

« Petite larve, apode, longue de près d'un demi pouce, ayant le corps délié et cylindrique, d'un blanc sale et grisâtre, et une petite tête écailleuse noire et luisante. Au milieu de l'été, ces larves marchent ou se glissent lentement par troupe sur la terre; elles sont adhérentes les unes aux autres par une espèce de matière glutineuse, se séparant cependant les unes des autres quand on les touche. Elles se rassemblent par centaines et forment comme des bandes de la largeur d'un travers de doigt sur la longueur d'une aune, sou-

vent d'une aune et demie, et quelquefois même de deux aunes semblables à de longs rubans placés à quelque distance les uns des autres. Ces larves sont dans un mouvement continuel de progression, sans cependant se séparer ; dans un quart d'heure elles n'avancent guère que de la distance d'un travers de main. Les paysans des environs d'Ekholm-Sund appellent ces bandes de larves *gëards-drag*, parce qu'elles avancent lentement vers les habitations....; leur figure fait assez connaître qu'elles doivent devenir des tipules. »

Degeer, *Ins.*, *t.* VI, *pag.* 338, 339, n'avait pas vu l'état parfait qu'il indiquait cependant.

« On rencontre souvent par foule, sur l'herbe humide, des vers apodes blancs se tenant l'un à l'autre, et formant un long ruban. Les paysans regardent la rencontre de pareils essaims comme un bonheur particulier. Ils nomment ce vers *katnot schéri*; ils prétendent que ces vers filent en commun autour d'eux un cocon très-fin. Ils en parfument par préjugé les personnes et les animaux malades. La transformation en est inconnue. » *Voyage de Pallas*, *t.* 2, *pag.* 331.

Ainsi Pallas ignorait à quel insecte parfait appartenaient ces larves ; il ignorait également que Degeer en avait parlé. Les paysans leur attribuent à tort les procédés des *ichneumons à coton* de Geoffroy.

Schwenkfels, *teriotrophe. Silesiæ, Liegnieri*, 1603, *pag.* 501, parle de ces larves sous le nom : *Ascarides militares*, heerwurme, (armée de vers) minutissimi sunt vermiculi, capillares, sub albidi, qui æstivo tempore instar catenæ cohærentes, longo ductu, vicinos montes perreptant, ac si exercitum ducerent. Has, si montium juga versus processerint, annonæ caritatem ; sin vero deorsum ad plana declinaverint, annum fœcun-

dum et fertilem portendere, monticolarum opinio. *Neues Magazin für die liebhaber der Entomologie, Herausgegeben von John Caspar Füessly, zweites stuck*, 1782, *pag.* 196-197.

Fuessly fait la citation ci-dessus à la suite de l'indication des divers articles publiés par Kuhn dans le *Naturforscher, 15 stuck, pag.* 96, 18 *stuck, pag.* 226, *tab.* V, *f.* A-E, qui, après avoir décrit la larve processionnaire, vivant au mois de juillet dans la bouse des bêtes à cornes, dit : Elle reste douze jours sous forme de nymphe; l'insecte parfait est noir, ses antennes sont moniliformes.

Les *Annales de la Société entomologique de France*, 1846, *t.* IV, *pag.* VIII-XII, publient sur la *tipula Thomæ*, Linn., *sicara Thomæ*, Meig., un article dont je donne l'extrait suivant :

« Larve apode, longue de cinq lignes, large d'un tiers de ligne, d'un blanc vitreux et trans-lucide, composée de treize anneaux et d'une petite tête noire.

» Dans certaines années et pendant le mois de juillet, on rencontre dans la Norwège et le Hanovre, près des forêts, d'immenses traînées composées d'une innombrable quantité de ces petits vers agglomérés par une matière gluante qui leur sert de moyen d'union.

» Ils forment quelquefois d'immenses rubans qui ont souvent jusqu'à 40 pieds de longueur, la largeur de la main et l'épaisseur d'un pouce, qui s'avancent lentement. En 1603, Gaspard Schwenkfels (*theriotropheum Silesiæ, pag.* 511), les signalait en les appelant *Ascarides militares* ou *heerwurme* (armée de vers). En 1774, 81, 82, Kuhn de Eisenach, *Naturforscher, vol.* 1, 15-18, en a donné une histoire. »

Linné, Fabricius, Latreille, ont fait connaître l'état

parfait de cet insecte, sans parler des larves; Schwenkfels, Degeer et Pallas ont parfaitement décrit la larve, dont tous ignoraient l'état parfait.

La note ci-dessus, en rapprochant les travaux des naturalistes qui en ont parlé soit en état de larve, soit à l'état parfait, complète l'histoire du molobre de Thomas.

SUR LA OUATE, *Asclepias Syriaca,*
cultivée jadis à Dijon.

Lorsqu'une plante a été cultivée dans un terrain, il arrive fréquemment qu'elle s'y remarque encore longtemps après qu'on en a cessé la culture; et lorsque cette plante a été à plusieurs reprises le sujet de communications faites à l'Académie, il me paraît qu'il doit être intéressant de rapprocher le présent du passé.

Le 14 août 1766, M. Gelot lut un Mémoire sur les avantages que l'on peut retirer de la soyeuse appelée, dit-il, par les botanistes *apocynum siriacum* (sic); c'est l'*asclepias syriaca.* Le Mémoire de M. Gelot est inséré dans le 1er *volume,* 1769, *pag.* 367-374 des public. de l'Académie. Le même membre a lu à la séance du 9 *août* 1771, vol. 6, fol. 58 des registres, un nouveau Mémoire sur la soyeuse qu'il considérait aussi comme plante textile, d'après des essais qu'il avait faits et dont il avait déposé les résultats sur le bureau.

Depuis, j'avais entendu dire, avant la Révolution, que l'*asclépiade de Syrie* avait été cultivée dans un champ près la porte Guillaume, que sa culture avait ensuite été abandonnée; mais que cependant on trouvait encore quelques pieds dans la localité consacrée jadis à cette culture.

Je n'avais pas pu trouver ce champ que j'avais sou-

vent cherché : les changements opérés à la porte Guillaume et dans ses alentours ne m'avaient pas permis de le trouver, lorsque par hasard j'ai eu la satisfaction de reconnaître l'emplacement où l'*asclépiade de Syrie* avait été jadis cultivée.

Ce champ, borné à l'ouest par le mur du cimetière, appartient à M. Morel ; il est effectivement entre la porte Guillaume et la porte Godran. En partant de la porte Guillaume, et suivant la route d'enceinte, il existe à gauche, au-delà de la première île de maisons, un chemin qui louge les bâtiments Sorlin, et qui conduit au climat des Roses. En face de cette construction et à une trentaine de pas sur la gauche de ce chemin, avant le fossé qui sépare des champs, j'ai trouvé un massif d'*asclépiades de Syrie* qui était d'autant plus apparent que le champ venait d'être moissonné, et que les moissonneurs avaient respecté ce massif. Ce champ sera facilement trouvé, en suivant la rue Montigny et en prenant le chemin qui longe au couchant les constructions Sorlin. Il est à croire que dans peu de temps ce champ sera occupé par des bâtiments ; alors nécessairement ils feront disparaître le reste de cette asclépiade, et nos successeurs seront dans un assez grand embarras pour fixer leurs idées sur l'emplacement consacré autrefois à la culture de la *ouate*, si nous ne conservions pas le souvenir du champ qui est entre le mur du cimetière et le sentier qui conduit aux Roses.

Le champ dans lequel se trouve l'*asclépiade de Syrie* est dans le canton du Creux-Carmot, n° 491 du cadastre de la section S, dite des Génois ou des Roses. Ce creux, qui servait autrefois de dépôt aux vidanges des fosses d'aisances, a été comblé, et le terrain est aujourd'hui nivelé ; le champ appartenait à M. Morel, vice-président

du tribunal de première instance de Dijon, mort en 1848.

En remontant d'une cinquantaine de pas la rive droite du fossé qui descend de l'angle oriental du cimetière, on a à sa gauche dans le champ le massif d'asclépiades dont j'ai parlé.

L'observation que j'ai l'honneur de communiquer à la Compagnie rappelle que des traces de la culture de la garance existaient encore contre le mur de soutènement de la route qui va de la porte St.-Pierre à la porte d'Ouche; ce mur, appartenant au jardin de la première maison qui fait l'angle à droite de la rue des Moulins, a été détruit en 1847, pour élargir la route.

La *salvia sclarea,* mentionnée par Collet (1) au Cours-Fleury, a disparu depuis deux ans de cette localité.

Depuis les séances dans lesquelles j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie les circonstances qui m'ont fait retrouver la localité dans laquelle, aux environs de Dijon, avait été cultivée en grand, il y a plus de quatre-vingts ans, l'asclépiade de Syrie, je me suis procuré de nouveaux renseignements qui serviront à retrouver facilement la plante en question avant que la récolte en ait fait disparaître les tiges chaque année.

L'asclépiade de Syrie, dans la localité indiquée, est connue vulgairement sous le nom de *coton ;* ce nom est à ajouter à ceux d'*apocin ,* de *houette* ou *ouate,* de *soyeuse ,* etc., que porte déjà cette plante.

La *houette* est cette espèce de coton très-fin, blanc, soyeux, constituée par les aigrettes des semences; elle sert dans le Levant à faire des habits, à former des lits.

(1) Catalogue des plantes les plus considérables qu'on trouve autour de la ville de Dijon, 1702, p. 99.

Un garde champêtre de Dijon en a confectionné des coussins fort doux et élastiques. Elle a été employée de concert avec la soie, le coton, les poils, pour faire des étoffes et des chapeaux qui avaient beaucoup de lustre. Les étoffes fabriquées avec les aigrettes des graines étaient, comme je viens de le dire, de la plus belle apparence; mais elles étaient si cassantes qu'on a été forcé de les abandonner. Malgré cela, Thouin, dans le Dict. d'agriculture de l'Encycl. méthodique, conseille encore la culture en grand de l'asclépiade de Syrie.

Haller, *Bibl. botan., t. 2, pag.* 599, en mentionnant le Mémoire de Gelot inséré dans le 1er volume des Mémoires de l'Académie de Dijon, se borne à signaler l'asclépiade de Syrie comme plante textile.

Cette plante n'était pas connue d'une manière bien précise au XVIe siècle. Christophe Weixius, médecin allemand, l'a observée sur les bords du Jourdain, et au retour de ses voyages de Syrie, d'Egypte et de Constantinople, il en a donné la description qu'il a envoyée à l'Ecluse, avec quelques graines. Ce dernier botaniste a traité dans le même article du beidel-ossar et de l'asclépiade de Syrie, parce qu'il n'avait pas vu cette dernière plante.

On ignore à quelle époque cette plante a été introduite en Europe; mais ce n'est qu'au XVIIIe siècle que sa culture en grand a été conseillée en France, Act. Paris., 1730, Hist., pag. 68, et je serais porté à croire que notre confrère Gelot est le premier qui en ait recommandé la culture comme plante textile devant offrir de grands avantages. Nous ignorons les causes qui se sont opposées à l'exécution des conseils donnés par notre concitoyen.

Je ne parlerai pas du suc laiteux, âcre et caustique

employé en Orient pour épiler les peaux ; seulement je ferai observer que ce suc échappé de la tige est très-abondant, et que par ses propriétés caustiques il se rapproche du lait versé par les euphorbes.

Asclepias syriaca. C'est en Silésie que les principaux essais de culture ont été tentés : en 1772 on en voyait, aux environs de Liegnitz, une plantation d'environ 100,000 pieds.

« L'épithète de *syriaca*, appliquée à cette plante, dit M. Decaisne, est complétement inexacte, car cette espèce, comme toutes ses congénères, est originaire des Etats-Unis d'Amérique. » *Dict. univ. d'Hist. nat.*, 1842, *t.* 2, *pag.* 212.

Je ne sais sur quelle autorité s'appuie M. Decaisne pour avancer un fait si contraire aux assertions des premiers observateurs.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

APPENDICE

A LA NOTICE HISTORIQUE

SUR LES INVENTIONS ET PERFECTIONNEMENTS INDUSTRIELS OU AGRICOLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIJON (1).

Des quatre arrondissements de sous-préfectures qui composent le département de la Côte-d'Or, celui de Dijon, à raison de son étendue superficielle, de sa population, de la richesse et de la variété de ses produits et surtout de l'importance de la ville qui en est le chef-lieu, a dû naturellement être et a été effectivement la circonscription où l'agriculture, le commerce et l'industrie se sont le plus développés et ont, par suite, donné naissance au plus grand nombre d'inventions ou de perfectionnements. Cependant les trois autres sont loin d'être stériles; ils méritent aussi de fixer, au point de vue qui nous occupe, l'attention des économistes et des savants (2).

L'objet de cet Appendice est de continuer, en ce qui les concerne, le travail que nous avons fait pour l'arrondissement de Dijon, afin de compléter la monographie à cet égard de notre beau département.

I° ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE.

1° La principale et aujourd'hui presque la seule industrie de cet arrondissement consiste dans la fabrica-

(1) Cet Appendice aurait dû être placé immédiatement à la suite de la Notice dont elle est le complément, aux pages 141 et suiv., ci-dessus; par l'effet d'une erreur, il a été reporté ici.

(2) Le surplus de l'ancienne Bourgogne n'offrirait pas moins d'intérêt; par exemple, la fabrication de l'horlogerie, qui a pris tant d'extension et fait tant de progrès à Genève, y a été introduite en 1587 par un nommé Charles Cuzin, de la ville d'Autun.

tion du fer, favorisée par de riches gisements d'excellent minerai, par de nombreux cours d'eau et par des masses de forêts dont la superficie, pour ce qui en appartient seulement à l'Etat et aux communes, dépasse cinquante-quatre mille hectares. Aussi est-il certain que dès les temps les plus reculés, les Gaulois et ensuite les Romains se sont livrés avec activité et succès à ce genre de travail. Les amas de laitier et de scories que l'on trouve en divers points, où, de mémoire d'homme, il n'existe plus d'usines, en fournissent la preuve incontestable, en même temps que la quantité de fer que ces résidus contiennent témoigne de l'imperfection des moyens employés pour son extraction. Ce n'est que successivement et à des époques que l'on ne saurait préciser, que l'art s'est perfectionné et qu'il a été possible de fabriquer plus, mieux et avec de moindres frais.

Aux forges primitives, qui étaient ambulantes, ont succédé les fourneaux cylindriques en maçonnerie; des vestiges très-reconnaissables d'une de ces constructions ont été découverts en 1815 à Boudreville, canton de Montigny-sur-Aube. L'établissement des belles forges de Vanvey-sur-Ource date de la fin du 15e siècle. Le duc Philippe-le-Bon accorda en 1460 à Jeanne de Beaujeu, veuve de Pierre de Lurci, l'emplacement pour les construire au prix de 40 liv. et le droit de prendre des mines et bois de chauffage en la forêt de Villiers, moyennant 6 liv.

L'usage des patouillets ne s'est introduit, d'abord pour la mine rouge et ensuite pour la mine grise, qu'à la fin du 18e siècle ou au commencement du 19e.

Une des premières forges à l'anglaise établies en France a été montée par le duc de Raguse, à Sainte-Colombe, vers 1822. Cette innovation a procuré une éco-

nomie notable dans le combustible ; quinze hectolitres de houille d'Epinac suffisent aujourd'hui à la fabrication de mille kilogrammes de fer.

Ce riche et actif industriel, qui a plus tard compromis sa fortune en se livrant à de dispendieux essais, forma vers la même époque une fabrique d'acier et d'outils de quincaillerie qui depuis a été abandonnée ; il construisit également à la forge de Sainte-Colombe plusieurs fours à la Wilkinson, maintenant remplacés par des fonderies ordinaires.

En 1832, la société Maître et Compagnie créa au moulin de Roche une tréfilerie à laquelle, pour en utiliser les débris, elle adjoignit, les années suivantes, à Voulaines, une pointerie à la main, convertie dans le courant de 1840 en une pointerie mécanique.

C'est au fourneau de Vanvey que la même Compagnie fit aussi, en 1840, le premier essai de l'emploi de l'air chaud pour la fusion du métal. Ce système, aujourd'hui généralement employé, économise plus du quart du combustible, et permet de brûler presque indifféremment toute espèce de minerai.

Un fourneau pour le moulage en fonte des pièces de mécanique et de poterie a été établi en 1844 à Châtillon par M. Joseph Maître.

2° L'abondance et l'excellente qualité des laines de cet arrondissement, déjà employées en Italie du temps des Romains (1), déterminèrent à une époque très-an-

(1) C'est évidemment au Châtillonnais, compris dans le pays des Lingons et qui en était la partie, où on se livrait plus spécialement à l'éducation des moutons, que Martial fait allusion dans ce vers de sa 57e épigramme du livre XI :

Lingonicis agedum tumeat tibi culcitra lanis.

cienne l'établissement de fabriques de draps à Châtillon. On y comptait encore en 1680 soixante-quinze maîtres drapiers faisant battre, la plupart, chacun 7 à 8 métiers. Colbert leur donna des statuts; mais peu après, les guerres civiles et la funeste révocation, le 20 octobre 1685, de l'édit de Nantes, firent tomber cette industrie, dont les villes de Troyes et de Reims héritèrent.

II° ARRONDISSEMENT DE SEMUR.

1° L'établissement, très-remarquable pour l'époque, des forges de Buffon est dû au célèbre naturaliste de ce nom, qui le fonda en 1769. Il se composait alors d'un haut-fourneau, de trois chaufferies avec leurs marteaux, d'une fenderie et d'une batterie à tôle.

En 1823, M. de Nansouty créa à grands frais deux magnifiques usines à traiter le fer provenant des mines abondantes de Thostes près Précy : l'une à la Maison-Neuve et Rosée, composée de quatre hauts-fourneaux, quatre trains de fer, ainsi que de nombreux fours à pudler, et occupant 800 ouvriers; et l'autre à Montzeron, près Epoisses, canton de Semur, consistant en deux hauts-fourneaux et une tôlerie; le tout desservi par 365 personnes.

En recherchant, vers 1828, des gîtes houilliers à Sincey-lès-Rouvray et à Ruffey, commune de Courcelles-lès-Semur, M. de Nansouty trouva une mine d'anthracite, dont l'exploitation fut arrêtée par la survenance d'embarras financiers.

2° La race des moutons-mérinos a été introduite à Montbard en 1783 par Daubenton, le collaborateur de Buffon, qui fonda près de cette ville une bergerie-modèle, où il se livra aussi, sur la culture des prairies artificielles, à des essais et des expériences rapportés

dans les Mémoires de l'Académie des Sciences et de la Société royale de Médecine. Il fit imprimer en 1784 un *Mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de France*; on lui doit également l'*Instruction pour les bergers*, qui parut en 1778, et dont il a été fait depuis de nombreuses éditions.

Plus anciennement Buffon avait recommandé l'introduction en France des Alpacas et des Llamas de l'Amérique du Sud, dont on paraît vouloir s'occuper sérieusement en ce moment. « J'imagine, disait-il en » 1765, que ces animaux seraient une excellente acqui- » sition pour l'Europe, spécialement pour les Pyrénées » et les Alpes, et produiraient plus de bien réel que tout » le métal du Nouveau-Monde. » A quoi il ajoutait en 1782 : « Le ministre qui aurait contribué à enrichir le » royaume d'animaux aussi utiles pourrait s'en ap- » plaudir *comme de la conquête la plus importante*. » En effet, ils sont aux contrées du Pérou et du Chili ce que sont le chameau et le dromadaire à l'Afrique et le renne à la Laponie. Ils peuvent être employés comme bêtes de somme, et fournissent par an 16 à 18 kilogrammes de laine fine, longue et soyeuse; la chair en est excellente, et les femelles donnent environ deux ou trois litres par jour d'un lait savoureux.

Le chef-lieu d'une grande manufacture destinée au lavage, au peignage et à la filature des laines mérinos avait été établi en 1827, à Vitteaux, par M. Perrier, avec ateliers en dépendants à Semur, à Flavigny, à Posanges, à Mont-Saint-Jean et à Saffres; 1500 ouvriers de tous âges et de tous sexes étaient employés à cette industrie qui a entraîné la ruine de son fondateur.

3° Daubenton a donné en 1784, pour la classification des minéraux, une méthode que l'on doit regarder

comme le premier système qui ait paru en France sur cet objet; il la publia sous le titre de *Tableau méthodique des Minéraux*; in-8°, 1784.

4° Dès le commencement du dernier siècle il existait à Flavigny une fabrique très-renommée d'anis. Les sieurs Guéritte, Renaud et Thibaut ont donné à cette industrie, dont les produits tirent, à ce que l'on prétend, leur supériorité de la qualité de l'eau, un développement considérable.

Chanceaux, dans le même canton, est aussi depuis longtemps connu des gourmets par ses excellentes confitures d'épine-vinette en grappes qui sont expédiées au loin. Courtépée (*Descript. de la Bourgogne*, tom. 4, pag. 217 de la 2e édit.) affirme *qu'on y fait les meilleures qui soient en France*.

5° En 1792, M. Guérin avait fondé à Marmagne, près Montbard, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Fontenay, une papeterie acquise après sa mort par M. Montgolfier, qui, de concert avec son associé, M. Seguin, y a opéré d'importantes innovations.

6° De 1820 à 1825, le général Heudelet, pair de France, a introduit dans l'arrondissement de notables améliorations pour l'assolement et l'amendement des terres, ainsi que pour le mécanisme et la construction des moulins à blé. Il avait fondé à Bierre, vers la même époque, une fabrique de sucre de bette-raves, aujourd'hui abandonnée.

7° C'est dans l'arrondissement de Semur, à Verrey-sous-Salmaise, que MM. Marlio, négociants à Dijon, ont fait les plantations de mûriers mentionnées *suprà*, pag. 126, et ont créé une magnagnerie dont les produits nets sont d'une valeur annuelle de 5 à 6,000 fr.

8° Depuis 1842, les sieurs Jobert frères et Chotard

de Fraignes ont ouvert dans l'arrondissement, des carrières de granit d'où ils extraient celui employé au pavage et au dallage des rues de Paris.

A Montbard on découvrit, vers 1733, un banc de marbre aussi beau que celui de Flandres, qui fut exploité jusqu'en 1760, et avec lequel on confectionna différents ouvrages dans la chapelle de l'archevêché de Sens, à l'église de Moutier-Saint-Jean, à celle des Minimes d'Avalon, etc.

III° ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

1° L'arrondissement de Beaune, qui renferme aujourd'hui les plus riches vignobles du département, a dû être l'un des premiers planté de vignes. Cependant la culture de ce précieux arbrisseau ne paraît pas remonter au temps des Gaulois, dont la boisson habituelle était une bière très-forte et très-enivrante, et qui tiraient d'Italie le vin qu'ils consommaient. Ce furent les Romains qui, successivement du Midi au Nord, enrichirent de ceps notre sol. On prétend que c'est à eux notamment que l'on doit la plantation du célèbre climat de la Romanée, qualifié de *Campus Romanorum* dans d'anciens titres. En l'an 92 de notre ère, une disette de blé ayant concouru avec une extrême abondance de vin, Domitien prohiba par un édit la propagation de la vigne dans toute l'étendue de l'Empire, et cette défense ne fut levée qu'en 282 par Probus qui, au contraire, employa ses soldats à en faire de nouvelles plantations.

Il paraît que sur la fin du 6e siècle, la riche côte qui s'étend de Dijon à Beaune, et qui a donné son nom au Département, produisait déjà d'excellents vins et en abondance : *Montes sunt uberrimi,* dit Grégoire de Tours

en en parlant, liv. 3, chap. 19, *vineisque repleti, qui tam nobile incolis Falernum porrigunt, ut respuant Scalonum* (1). Les religieux, devenus, au moyen âge, propriétaires des principaux vignobles (2), donnèrent tous leurs soins à cette culture qui prospéra entre leurs mains. Les produits en furent recherchés au loin. Au mois d'octobre 1179 on conduisit des vins de Beaune et de Meloisey à Reims au sacre de Philippe-Auguste. En 1371, Jean de Bussières, abbé de Cîteaux, nommé cardinal quelque temps après, fit au pape Grégoire XI un envoi à Avignon de trente pièces de vin de Beaune et de Chambertin dont parle Pétrarque. Le connétable Duguesclin reçut en 1377, des bourgeois de Bayeux, une pipe de vin de Beaune, qui lui fut offert comme étant le premier vin de l'Europe, et le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, régala les députés des rois

(1) *Ascalon ;* d'autres lisent *Cabillonum*, Chalon-sur-Saône.

(2) En 630, le duc Amalgaire fit don à l'abbaye de Bèze de ses vignes de Vosne et de Gevrey, où est encore un clos renommé portant le nom de cette abbaye. Celle de Saulieu reçut en 775, de Charlemagne, un vaste canton entre Aloxe et Pernand. Le comte Adalhard disposa en 840 de ses vignes de Monthelie en faveur de St. Hapaire d'Autun, et Odo, vicomte de Beaune en 1005, d'une vigne à Pommard au profit de l'abbaye de St.-Bénigne de Dijon. Le célèbre clos de Vougeot fut légué en 1037 aux moines de Cîteaux par une famille de Dijon. En 1168, Anceau de Montréal dota la même abbaye d'un vaste clos à Meursault. En 1232, Alix de Vergy donna la Romanée à l'abbaye de St.-Vivant. En 1246, Ponce de Blaisy gratifia le prieur de Vosne de ses vignes audit lieu. En 1260, le chevalier Dojon fit cadeau aux Dames de Tart de son clos de Morey qui a pris leur nom. La duchesse Alix donna à la même époque à l'abbaye de Lieu-Dieu un autre clos dans la même localité.

Charles et Edouard, pendant les conférences de Bruges, du bon vin de ses clos de Vosne, de Pommard, de Volnay et de Chenôve.

La réputation que les vins de la Côte de Bourgogne s'était acquise détermina à étendre les plantations jusque dans la plaine; mais on remarqua bientôt que le plant délicat dit *noirien* ou *pinot* s'y dénaturait et ne donnait que du pampre au lieu de fruits. On rechercha alors une variété plus robuste que l'on trouva vers la fin du 14e siècle au hameau de Gamay, paroisse de St.-Aubin, près Nolay. Elle se propagea promptement, mais ses produits furent reconnus d'une qualité si inférieure, que, pour prévenir le discrédit qu'en ressentiraient les vins de Bourgogne, Philippe-le-Bon la proscrivit comme *très-déloyale*, par ordonnance du 6 août 1395 qui ne tarda pas à tomber en désuétude. Toutefois il est juste de reconnaître que la culture l'a améliorée et que dans les bonnes années et les terrains convenables elle fournit un vin d'ordinaire de fort bonne qualité.

Vers 1815, M. Renevey en a introduit deux nouvelles espèces d'un très-grand rapport connues sous les noms de plants du *Moulin-Moine* et d'*Arcenant*.

Ce fut le célèbre médecin Fagon qui, en prescrivant à Louis XIV, pour rétablir ses forces lors de la convalescence d'une maladie qu'il fit en 1680, l'usage du vin de Nuits, le mit en réputation. Auparavant, et notamment en 1625, il ne se vendait que 25 livres la queue ou à peu près 5 fr. 50 c. l'hectolitre.

Le plant de vigne, qui au Cap de Bonne-Espérance donne le fameux vin de Constance, est originaire de Volnay, mais il a complétement changé de nature. Il y a une vingtaine d'années que des plantations considé-

rables de vignes ont été faites dans les environs d'Odessa en cépages de la Côte de Beaune.

Le plant de *Malaga,* que l'on ne cultive qu'en treilles pour donner des raisins de table, a été apporté à Beaune par l'abbé Gandelot. Le plant précoce dit *plant d'août,* qui mûrit un mois avant le pinot, y a été introduit en 1762.

2° Le Beaunois renferme de nombreux gisements de marbre, notamment à Arconcey, à Baubigny, à Meursault, à Lacanche, à Larochepot, à Lusigny, à Melin, à Nantoux, à Nuits, à Ogny et à Savigny (1). Plusieurs avaient été signalés par Buffon vers 1740. Ceux de St.-Romain, de Nolay, de Bouze, d'Orches, de la Doix et de Premeaux ont été employés dès le dernier siècle. Un sieur Bellevau avait construit une usine pour le sciage et le polissage de celui de la Doix. Plus récemment, de pareils établissements ont été montés par le sieur Champonois dans l'un des faubourgs de Beaune et à Cussigny. Les sieurs Bidermann, Bouillot père et fils, Perny, Bosc-Morot et Cugney se livrent actuellement avec succès à cette industrie.

Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, avait fait fouiller à Bouilland une carrière d'ardoise pour couvrir la Chartreuse de Dijon; mais il l'abandonna à raison du trop peu de consistance de ses produits.

3° A la fin du dernier siècle, il avait été établi à Vougeot, sous la protection des Etats de Bourgogne, une belle papeterie à cylindre, considérée alors comme une innovation très-avantageuse.

(1) Mme de Rochechouart avait dans son château d'Agey un riche cabinet d'histoire naturelle, pavé de 35 sortes de marbres de Bourgogne presque tous nuancés de couleurs différentes.

4° Vers 1810, M. J.-B. Mollerat a créé à Pouilly près Seurre des fabriques de produits chimiques d'une haute importance. Les plus remarquables sont celles de vert de Scheel et surtout d'acide pyroligneux qu'il est parvenu à purifier et à convertir en vinaigres de table et de toilette très-concentrés, d'un goût agréable et d'une parfaite limpidité.

5° M. Jules Lausseure de Nuits a le premier, vers 1820, fait fabriquer et introduit dans le commerce les vins mousseux de la Côte-d'Or qu'il a su, par l'étude et une profonde connaissance des vignobles, élever au rang des meilleurs vins de ce genre. Plus généreux que ceux de Champagne, ils sont particulièrement recherchés par les peuples du Nord, auxquels on en fait de grandes expéditions.

6° M. l'ingénieur du Canal de Bourgogne, Lacordaire, a fondé, en 1827, à Pouilly-en-Montagne, une fabrique de ciment romain, de pouzzolanes et de chaux hydraulique. Entre les mains de MM. Fournier, Drouhin et Menuisier, qui en ont depuis dirigé l'exploitation, elle a pris un immense développement et fournit d'excellents produits. M. l'ingénieur Thiollières a également amélioré la fabrication de la chaux hydraulique.

7° En 1838, MM. Valson et Royer avaient établi à Nuits une usine fabriquant, au moyen d'ingénieuses mécaniques et avec la plus grande perfection, les futailles à mettre le vin. Une mention honorable leur a été décernée à l'exposition des produits de l'industrie de Dijon. Malheureusement, faute de ressources pécuniaires suffisantes, l'établissement n'a pu se soutenir.

8° MM. de Vergnette-Lamotte, ancien élève de l'école polytechnique, et Fournier cadet ont inventé en 1840, l'un, un nouvel œnomètre, et le second, un ap-

pareil pour détruire l'eumolpe de la vigne (vulgairement l'*écrivain*).

On doit aussi à MM. Marillier-Krammer et Dumesnil deux nouveaux systèmes de pressoirs.

ADDITION

à la page 131, suprà, *après la ligne* 11.

Guyton de Morveau a le premier découvert, en 1782, le moyen d'extraire en grand la soude du sel marin par sa décomposition à l'aide de la chaux. Le Mémoire cacheté, contenant l'indication de ses procédés, qu'il avait déposé à l'Académie de Dijon le 2 mai de cette année, fut ouvert le 15 juillet 1818, et lui assure, d'une manière incontestable, la priorité d'une invention qui, jointe à ses autres travaux, place notre illustre compatriote à la tête des créateurs de la chimie moderne. (Voy. les *Mémoires* de 1819, pag. 133, et la *Chimie appliquée aux arts*, de Chaptal, tom. II, pag. 147.)

ERRATA. — *Page* 125, *lign.* 16 : *au lieu de* Jean Grangier, *lisez* Pierre Grangier.

CONCOURS POUR L'AN 1850.

On a confondu trop souvent de nos jours, dans des vues qu'il ne nous appartient ni d'expliquer ni d'interpréter, l'unité politique avec la centralisation administrative. Cependant ces deux choses sont clairement distinctes, et il importe que cette distinction soit nettement établie dans tous les esprits. Il importe surtout de montrer que les franchises municipales ne sont point en opposition avec l'unité morale et politique d'un grand Etat. En effet la confusion de ces deux éléments de la société dans une même main, aboutirait à un double écueil : le despotisme ou l'anarchie ; car le despotisme étouffe la vie publique par une trop grande concentration, ou laisse tout échapper par impuissance de tout saisir.

La Bourgogne a possédé des Etats qui répondaient aux commissaires de Charles-le-Terrible : « *Dites à votre maistre que nous lui sommes très-humbles et obéissants subjects et serviteurs ; mais, quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fist jamais, il ne se peut faire et ne se fera pas.* » Et plus tard, à demi matés qu'ils étaient, après la ruine totale de la Fronde, par la triple volonté de Louis XIV, du Grand-Condé et de Colbert, ils disputaient encore le terrain pied à pied, et maintenaient jusqu'à 1789 ce droit de consentir li-

brement l'impôt, suprême garantie de toutes nos libertés constitutionnelles.

La Bourgogne a possédé des Communes animées d'une vie qui leur était propre, et d'où sortaient des hommes qui reflétaient cette vie dans les travaux de l'administration, dans les monuments des arts, dans les ouvrages de l'esprit.

La Bourgogne a possédé un Parlement qui s'était maintenu dans l'exercice du droit de remontrances alors que le Parlement de Paris était muet, et qui en faisait usage encore dix jours à peine avant la mort de Louis XIV; un Parlement qui, dès 1771, réclamait officiellement ces Etats-Généraux d'où la France contemporaine est sortie.

Aussi la Bourgogne a-t-elle été l'objet d'une attaque toute spéciale au nom de l'unité de la France, qui, grâce à Dieu, n'est point en cause (1). N'est-il pas juste qu'elle soit défendue comme elle a été attaquée?

« On est las, dit M. de Barante, de voir l'histoire, comme un sophiste docile et gagé, se prêter à toutes les preuves que chacun veut en tirer. » Il faut que l'on sache toute la vérité sur les institutions méconnues. On nous a dit le mal; il est temps de connaître aussi le bien. Sans doute les anciennes institutions provinciales avaient des côtés faibles, et il le faut dire, en recherchant à cette occasion qui en était responsable, du Pouvoir ou de la Liberté? Mais ce qui pouvait manquer à ces institutions ne doit pas faire fermer les yeux sur leurs avantages, ni surtout sur la vigueur d'in-

(1) C'est ce que l'on remarque surtout dans un livre intitulé : *Une Province sous Louis XIV*, par M. Alexandre Thomas.

telligence et de caractère des hommes qu'elles avaient formés.

En conséquence :

L'Académie de Dijon remet au concours pour 1850 la question suivante :

DES INSTITUTIONS ET DES FRANCHISES PROVINCIALES EN BOURGOGNE AVANT 1789.

L'Académie promet une médaille d'or en valeur de 400 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur les trois faces de cette question : LES ETATS, LES COMMUNES, LE PARLEMENT.

L'Académie acquitte un devoir de reconnaissance en annonçant que les fonds de ce Prix ont été faits par M. de Montalembert, Représentant du peuple, membre non résidant.

Les Mémoires, appuyés de preuves justificatives, devront être adressés au Secrétaire de l'Académie avant le 1er juin 1850, terme de rigueur.

Les Mémoires, dont les auteurs se feront connaître d'avance, ne seront point admis au Concours ; les Mémoires doivent seulement porter, avec le titre, une épigraphe qui sera répétée dans un bulletin cacheté et scellé au Mémoire. Ce bulletin contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Dijon, le 1er février 1849.

Le Secrétaire de l'Académie, ROSSIGNOL.

Le Président, VICTOR DUMAY.

LISTE
DES MEMBRES HONORAIRES ET RÉSIDANTS
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

MEMBRES HONORAIRES.

M. de Berbis (commandeur ✻), ancien député de la Côte-d'Or. 12 mai 1822.

M. Nau de Champlouis (commandeur ✻), ancien pair de France, ancien conseiller d'Etat et ancien préfet de la Côte-d'Or. 12 juin 1844.

M. Adrien Le Roy de la Tournelle (O ✻), ancien député et ancien premier président de la Cour d'appel de Dijon. 27 janvier 1847.

M. de Tocqueville (O ✻), commandeur de l'ordre du mérite civil, dit de la Couronne de Bavière, de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, de seconde classe; ancien préfet de la Côte-d'Or. 6 mars 1816.

M. P.-M.-A. Chaper (O ✻), ancien préfet de la Côte-d'Or. 26 décembre 1834.

M. de Lamartine (O ✻), représentant du peuple, membre de l'Académie française. 21 janvier 1846.

M. Albin-Reine Roussin (Gr. O ✻), né à Dijon le 21 avril 1781, amiral et ancien pair de France, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes. 18 juin 1845.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1° Antoine (✻), D. M., directeur honoraire de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. (Classe des Sciences). 21 décembre 1786.

2° Vallot, D. M., professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 26 janvier 1792.

3° Devosge (✱), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 11 mars 1806.

4° Peignot, inspecteur honoraire de l'Académie universitaire de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 8 décembre 1813.

5° Guéneau d'Aumont (✱), ancien professeur de physique à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 24 janvier 1816.

6° Nault (O ✱), ancien procureur-général à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 21 février 1816.

7° Tilloy, ancien pharmacien. (Cl. des Sciences). 3 juillet 1822.

8° Salgues, D. M., professeur de clinique médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. (Cl. des Sciences). 24 juillet 1822.

9° Sené (✱), D. M., professeur de chimie à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 7 août 1822.

10° Fevret de St.-Mémin (✱), conservateur du Musée de la ville. (Cl. des Beaux-Arts). 29 décembre 1824.

11° Frantin aîné. (Cl. des Belles-Lettres). 24 mai 1826.

12° Darbois, professeur de sculpture à l'Ecole spéciale des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 14 décembre 1831.

13° Stiévenart (✱), doyen de la Faculté des Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 14 novembre 1832.

14° Paul aîné, homme de Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 14 novembre 1832.

15° Nodot, directeur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville. (Cl. des Sciences). 10 juillet 1833.

16° Dompmartin, D. M., directeur de l'établissement orthopédique de Dijon. (Cl. des Sciences). 8 février 1837.

17° H. Baudot, président de la Commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 23 mai 1838.

18° Cuynat, D. M. (✱), ancien chirurgien-major de cavalerie légère. (Cl. des Sciences). 19 décembre 1838.

19° Ripault, D. M., ancien Interne des hôpitaux et hospices civils de Paris. (Cl. des Sciences). 26 février 1840.

20° Perrey, professeur de mathématiques transcendantes à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 29 juillet 1840.

21° Brullé (*), chevalier de l'Ordre grec du Sauveur, professeur de zoologie et de physiologie à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 28 avril 1841.

22° Morelot (*), doyen de la Faculté de Droit de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 30 juin 1841.

23° Delarue, pharmacien, conservateur du Laboratoire départemental de chimie. (Cl. des Sciences). 14 juillet 1841.

24° Rossignol, ancien conservateur des Archives du département de la Côte-d'Or et de la province de Bourgogne. (Cl. des Belles-Lettres). 24 novembre 1841.

25° Lodin de Lalaire, professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 24 novembre 1841.

26° Brulet, D. M., ancien Interne des hôpitaux de Lyon. (Cl. des Sciences). 7 février 1844.

27° De Lacuisine (*), conseiller à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 22 mai 1844.

28° Victor Dumay (*), ancien maire de la ville de Dijon et ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de cette ville. (Cl. des Belles-Lettres). 26 juin 1844, président.

29° Darcy (*), ingénieur en chef du service des eaux et du pavé de Paris. (Cl. des Sciences). 15 janvier 1845.

30° Noirot aîné, géomètre, économiste-forestier. (Cl. des Sciences). 28 janvier 1846.

31° J. Varembey (*), conseiller à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 13 mai 1846.

32° Roget de Belloguet (*), officier de cavalerie en retraite. (Cl. des Belles-Lettres). 27 janvier 1847.

Nota. La liste des membres non résidants et correspondants que le défaut d'espace a empêché d'insérer dans le présent volume sera publiée dans celui de l'année prochaine.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR LES ANNÉES 1849 ET 1850.

Président, M. Victor Dumay.
Vice-Président, M. Frantin.
Secrétaire, M. Rossignol.
Secrétaire-Adjoint, M. Brulet.
Trésorier, M. Perrey.
Bibliothécaire, M. Cuynat.
Conservateur des Antiquités, M. de Saint-Mémin.
Conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle, M. Antoine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président, M. Victor Dumay.
M. de Lacuisine.
M. Baudot.
M. Delarue.

Arrêté le 27 décembre 1848.

Le Président,
Victor DUMAY.

Le Secrétaire,
ROSSIGNOL.

TABLE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES SCIENCES.

